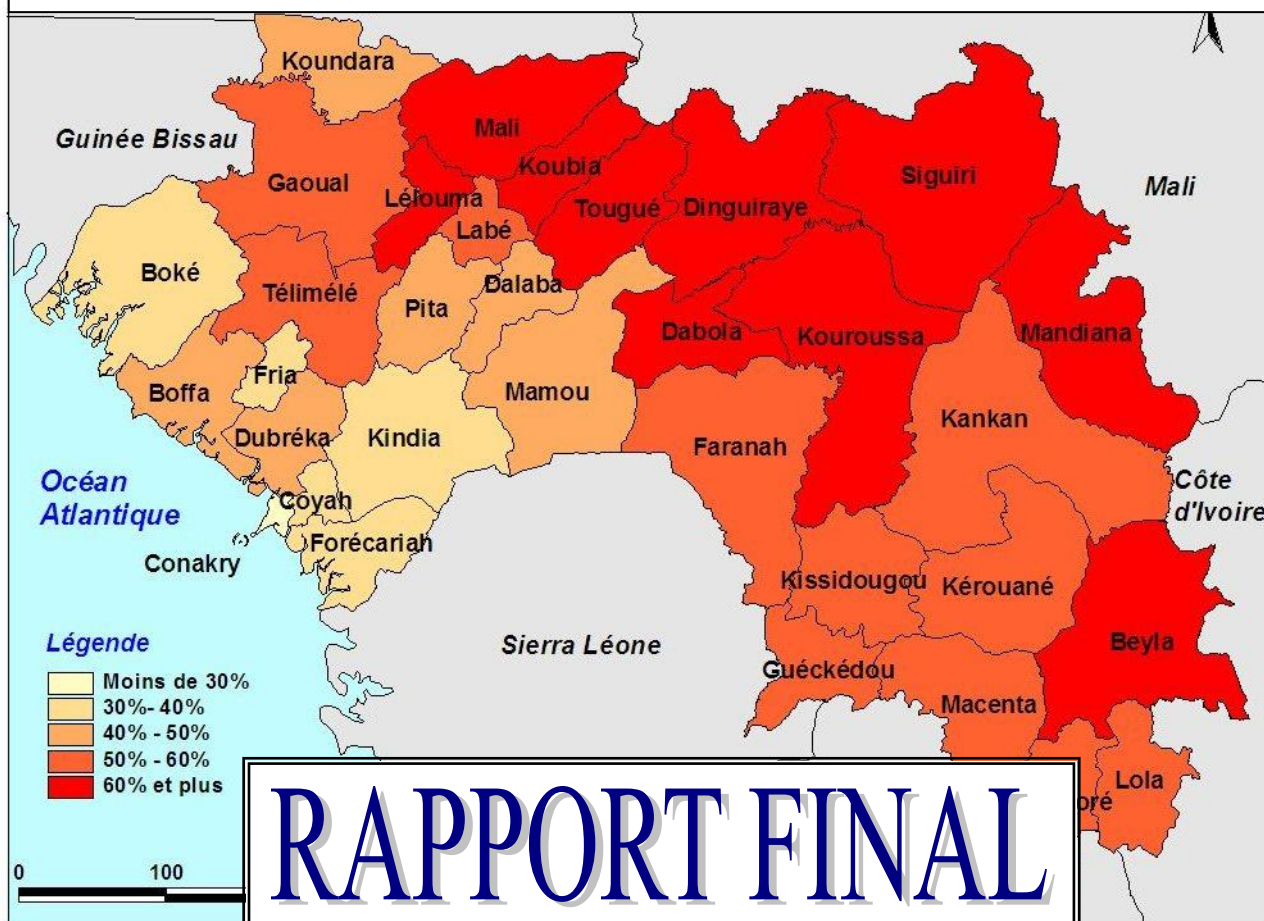


REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE

ENQUETE INTEGREE DE BASE POUR L'EVALUATION DE LA PAUVRETE (EIBEP 2002-2003)



Financement : Banque Mondiale/Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE

**ENQUETE INTEGREE DE BASE POUR
L'EVALUATION DE LA PAUVRETE
(EIBEP 2002-2003)**

RAPPORT FINAL

Equipe d'analyse

Oumar Diallo DNS (contexte socio-économique, sommaire, Chapitre 1, chapitre 3, chapitre 4 et chapitre 5)

Mamadou Chérif Bah DNS (chapitre 2)

Abdoulaye Diallo DNS (chapitre 9 et chapitre 11)

Thierno Oumar Baldé DNS (chapitre 6, chapitre 8)

Ibrahima Lélouma Diallo DNS (chapitre 7 et chapitre 8)

Mamadou Badian Diallo DNS (chapitre 10)

Mamadou Dian Bah BCRG (chapitre 12 et chapitre 13)

Equipe de revue et de finalisation

Oumar Diallo DNS

Ibrahima Lélouma Diallo DNS

Equipe de traitement informatique

Mamadou Louda Bah (Informaticien principal)

Ladji Traoré (Assistant)

Souleymane Bah (Assistant).

Cartographie

Mohamed Sow DNS

Thierno Oumar Baldé DNS

Financement : Banque Mondiale/Gouvernement

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	19
PREFACE.....	21
SIGLES ET ABREVIATIONS	22
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	23
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	32
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE	34
Introduction	34
1.1 Objectifs.....	34
1.2 Plan de sondage.....	34
1.3 Cadre institutionnel	35
1.4 Organisation de la collecte.	36
1.4.1 Organisation de la collecte en milieu urbain :	36
1.4.2 Organisation de la collecte en milieu rural.....	36
1.5 Traitement des données	37
1.6 Agrégation de la consommation et des revenus	37
1.6.1 Agrégation de la consommation	37
1.6.2. Agrégation des Revenus	38
1.7 Sommaire des questionnaires.....	39
1.7.1 Questionnaire ménage	39
1.7.2 Questionnaire budgétaire	40
1.7.3 Questionnaire alimentaire	40
1.7.4 Questionnaire communautaire	40
1.8 Principaux concepts utilisés.....	40
1.8.1 Concept de ménage	40
1.8.2 Groupes socio-économiques (GSE)	40
1.8.3 Groupes de pauvreté.....	41
1.8.4 Critères géographiques:	41
CHAPITRE 2 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION	42
2.1 Principales caractéristiques sociodémographiques des ménages.....	42
2.1.1 Répartition spatiale	42
2.1.2 Composition des ménages	43
2.1.3 Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage	44
2.2 Principales caractéristiques de la population.....	47
2.2.1 Répartition spatiale	47
2.2.2 Structure de la population	47
2.2.3 Autres caractéristiques de la population	49
2.2.4 Personnes handicapées	49
CHAPITRE 3 : CONSOMMATION DES MENAGES.....	51
3.1 Niveau de la consommation	51
3.2 Structure de la consommation	55
3.3 Structure de la consommation alimentaire	57
3.3.1 Structure de la consommation alimentaire	57
3.3.2 Structure de la consommation du sous-poste « céréales, tubercules et pains ».....	59
CHAPITRE 4: PERCEPTION SUR LA PAUVRETE ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET LES PRIORITES POUR L'AVENIR.....	60
4.1 Perception des ménages sur la pauvreté.....	60
4.1.1 Perception des ménages	60
4.1.2 Perception sur l'état de pauvreté de la communauté	61
4.2 Perception sur la satisfaction des besoins essentiels.....	62
4.2.1 Perception des ménages sur la satisfaction des besoins alimentaires	62
4.2.2 Perception des ménages sur la satisfaction des besoins non alimentaires essentiels	63

4.2.2.1	Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière d'éducation	64
4.2.2.2	Perception des ménages sur leurs capacités à satisfaire leurs besoins en matière de santé	66
4.2.2.3	Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière de logement	68
4.2.2.4	Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière d'habillement	68
4.3	Priorités pour l'avenir	69
4.3.1	Opinion des ménages pour améliorer leur situation	69
4.3.2	Priorités des communautés	70
4.3.3	Moyens de lutte contre la pauvreté	71
CHAPITRE 5 : PROFIL MONETAIRE DE LA PAUVRETE		72
5.1	Approche méthodologique et détermination du seuil de pauvreté absolue	72
5.1.1	Méthodologie et seuil absolue	72
5.1.2	Interprétation des indices de pauvreté (P_0 , P_1 et P_2)	73
5.2	Localisation de la pauvreté	74
5.2.1	Pauvreté selon milieu de résidence	74
5.2.2	Pauvreté selon la région naturelle	75
5.2.3	Pauvreté selon la région administrative	76
5.3	Identification de la pauvreté	78
5.3.1	Pauvreté selon le groupe socio-économique du chef de ménage	78
5.3.2	Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	79
5.3.3	Pauvreté selon la typologie du ménage	81
5.3.4	Pauvreté et composition du ménage	82
5.4	Consommation par groupes de pauvreté	83
5.4.1	Structure de la consommation	83
5.4.2	Part de consommation	85
5.4.3	Analyse du poste « alimentation et boissons non alcoolisées »	86
5.4.3.1	Structure du poste	86
5.4.3.2	Part de consommation	87
5.4.4	Structure du sous-poste « céréales, tubercules et pain »	87
5.4.5	Structure de consommation du riz	89
5.5	Revenus par groupes de pauvreté	90
5.5.1	Structure du revenu par groupes de pauvreté	90
5.5.2	Part de revenus par groupe de pauvreté	91
5.5.3	Analyse du revenu agricole	92
5.5.4	Analyse du revenu de la vente des produits agricoles	93
5.6	Tendances de la pauvreté	93
5.6.1	Comparaison des méthodologies de l'EIBC et de l'EIBEP	93
5.6.2	Evolution de la pauvreté	95
CHAPITRE 6: ALPHABETISATION ET EDUCATION		97
6.1	Alphabétisation des adultes	97
6.2	Education	98
6.2.1	Education préscolaire	99
6.2.2	Education primaire	99
6.2.2.1	Fréquentation	99
6.2.2.2	Accès	101
6.2.2.3	Indicateurs de qualité et satisfaction	102
6.2.3	Education secondaire	106
6.2.3.1	Fréquentation	106
6.2.3.2	Accès aux services d'éducation	108
6.2.3.3	Indicateurs de qualité et satisfaction des prestations de services	109
6.2.4	Dépenses d'éducation	110
6.3	Education et pauvreté	111
6.3.1	Education primaire et pauvreté	111
6.3.1.1	Utilisation des services d'éducation	111
6.3.1.2	Accès aux services d'éducation	113
6.3.1.3	Indicateurs de qualité et satisfaction des prestations de services	114

6.3.2	Education secondaire et pauvreté	117
6.3.2.1	Utilisation des services d'éducation	117
6.3.2.2	Accès aux services d'éducation	119
6.3.2.3	Indicateurs de qualité et satisfaction pour les prestations de services	120
6.3.3	Dépenses d'éducation	122
6.3.4	Perception des ménages	123
6.3.5	Alphabétisation et pauvreté	127
CHAPITRE 7 : SANTE		128
7.1	Situation sanitaire de la population	128
7.2	Fréquentation des services de santé	130
7.3	Accès aux services de santé	132
7.4	Satisfaction pour les prestations des services de santé	133
7.5	Soins prénatals et contrôle des naissances	134
7.5.1	Soins prénatals	134
7.5.2	Contrôle des naissances	137
7.6	Accouchement et suivi de l'enfant	139
7.6.1	Accouchement	140
7.6.2	Suivi de l'enfant	141
7.7	Santé et pauvreté	143
7.7.1	Incidence de la maladie	143
7.7.2	Utilisation des services de santé	145
7.7.3	Accès aux services de santé	145
7.7.4	Satisfaction	146
CHAPITRE 8: LOGEMENT		148
8.1	Caractéristiques du logement	148
8.1.1	Type de logement	148
8.1.2	Densité du logement	148
8.2	Statut d'occupant du logement	150
8.3	Caractéristiques physiques du logement	151
8.3.1	Principal matériau des murs extérieurs	151
8.3.2	Nature du toit	152
8.4	Services et aménagement du logement	153
8.4.1	Sources d'approvisionnement en eau de boisson et accès à l'eau potable	153
8.4.1.1	Sources d'approvisionnement en eau de boisson	153
8.4.1.2	Accès à l'eau potable	155
8.4.2	Eclairage	156
8.4.3	Principal combustible utilisé pour faire la cuisine	156
8.4.4	Mode d'évacuation des ordures ménagères	157
8.4.5	Type de toilette	157
8.5	Pauvreté et logement	158
8.5.1	Pauvreté et densité du logement	158
8.5.2	Pauvreté et accès à l'eau potable	158
CHAPITRE 9 : SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE ET VIE ASSOCIATIVE		160
9.1	Services d'utilité publique	160
9.1.1	Utilisation	160
9.1.2	Accès	162
9.1.3	Satisfaction	163
9.2	Services d'utilité publique et pauvreté	164
9.3	Vie associative	165
9.3.1.	Participation aux activités d'utilité publique ou communautaire	165
9.3.2	Type d'associations	167
9.3.3	Forme de participation à l'association	167
9.3.4	Opinion des membres sur l'utilité publique de leur association	168
9.3.5	Fréquence de participation des membres d'association	168
9.4	Mécanisme de solidarité	169
9.4.1	Demande de l'aide	169
9.4.2	Satisfaction par rapport à l'aide	170
9.4.3	Accès à l'aide	171
9.4.4	Source d'assistance	171

CHAPITRE 10 : EMPLOI	172
10.1 Activité économique	172
10.2 Emploi, sous-emploi et chômage.....	175
10.2.1 Emploi.....	176
10.2.1.1 Caractéristiques de l'occupation principale.....	177
10.2.2 Sous-emploi	182
10.2.3 Chômage et recherche de l'emploi	183
10.2.3.1 Chômage.....	184
10.2.3.2 Recherche de l'emploi	185
10.3 Travaux domestiques et communautaires	186
10.4 Emploi et pauvreté	187
10.4.1 Taux global d'activité.....	187
10.4.2 Taux de dépendance économique	188
10.4.3 Nombre d'emplois exercés	188
10.4.4 Taux de sous-emploi	189
10.4.5 Taux de chômage	189
10.4.6 Secteur d'activité	190
10.4.7 Nature de l'occupation.....	190
10.4.8 Branche d'activité.....	190
10.4.9 Profession	191
CHAPITRE 11 : TRANSFERTS ET REVENUS	192
11.1 Transferts	192
11.1.1 Type de transferts	192
11.1.2 Caractéristiques du bénéficiaire et de l'expéditeur de transfert	193
11.1.3 Volume des transferts	194
11.1.4 Fréquence des transferts effectués	195
11.2 Revenus des ménages	196
11.2.1 Revenus divers des ménages	196
11.2.2 Revenu net des ménages	196
CHAPITRE 12 : AGRICULTURE	198
12.1 Terres agricoles	198
12.1.1 Taille des exploitations agricoles	198
12.1.2 Mode d'acquisition	198
12.1.3 Variation de la superficie des terres possédées.....	199
12.1.4 Principales caractéristiques des ménages utilisant des terres qui ne leur appartiennent pas.	200
12.2 Bétail.....	201
12.2.1 Nature du bétail	201
12.2.2 Evolution des effectifs du bétail par rapport aux 12 derniers mois	203
12.3 Equipements agricoles	203
12.4 Récolte et utilisation de la récolte	204
12.5 Revenu net agricole	204
CHAPITRE 13 : ACTIVITES NON AGRICOLES.....	205
13.1 Généralités sur les activités non agricoles	205
13.2 Principales caractéristiques des trois principales activités non agricoles	206
13.2.1 Chiffre d'affaires	206
13.2.2 Emploi.....	207
13.2.3 Dépenses de fonctionnement	207
13.2.4 Revenus net des activités non agricoles	208
ANNEXE 1: METHODOLOGIE POUR L'ESTIMATION DES TENDANCES DE LA PAUVRETE ENTRE 1994 ET 2002.....	209
ANNEXE 2: TABLEAUX STATISTIQUES.....	214
ANNEXE 3: LISTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DE TERRAIN, DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE	314

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Répartition de l'échantillon par région selon le milieu de résidence	35
Tableau 2.1 :	Répartition (%) des ménages selon la région naturelle	42
Tableau 2.2 :	Répartition (%) des ménages selon le milieu et la région de résidence	43
Tableau 2.3 :	Taille moyenne et taille médiane des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage	214
Tableau 2.4 :	Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon la religion	215
Tableau 2.5 :	Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon la nationalité	216
Tableau 2.6 :	Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et groupe socio-économique selon la situation matrimoniale	217
Tableau 2.7 :	Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et groupe socio-économique selon le niveau d'instruction	218
Tableau 2.8 :	Age moyen et age médian des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon le sexe	219
Tableau 2.9 :	Répartition (%) de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge et groupe socio-économique du chef de ménage selon le sexe	220
Tableau 2.10 :	Age moyen et age médian de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon le sexe	221
Tableau 2.11 :	Répartition (%) de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage selon la religion	222
Tableau 2.12 :	Répartition (%) de la population handicapée par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage selon le type de handicap	223
Tableau 3.1 :	Principaux indicateurs de la consommation selon le milieu de résidence	52
Tableau 3.2 :	Principaux indicateurs de la consommation selon la région administrative	52
Tableau 3.3 :	Principaux indicateurs de dépense selon la région naturelle	53
Tableau 3.4 :	Dépense par quintile	53
Tableau 3.5 :	Structure de la consommation des ménages par fonction de consommation	55
Tableau 3.6 :	Répartition de la consommation par poste selon le milieu de résidence	56
Tableau 3.7 :	Répartition de la consommation par poste selon la région administrative	224
Tableau 3.8 :	Répartition (%) de la consommation par poste selon la région naturelle	57
Tableau 3.9 :	Structure de la consommation alimentaire	58
Tableau 3.10 :	Structure de la consommation alimentaire selon le milieu de résidence	58
Tableau 3.11 :	Structure de la consommation alimentaire selon la région administrative	225
Tableau 3.12 :	Part de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire selon la région administrative	225
Tableau 3.13 :	Structure de la consommation alimentaire selon la région naturelle	226
Tableau 3.14 :	Part de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire selon la région naturelle	227

Tableau 3.15 :	structure de la consommation du sous-poste « céréales, tubercules et pains » ..	228
Tableau 3.16 :	Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon le milieu de résidence	229
Tableau 3.17 :	Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon le milieu de résidence	230
Tableau 3.18 :	Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région naturelle	231
Tableau 3.19 :	Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région naturelle	233
Tableau 3.20 :	Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région administrative.	235
Tableau 3.21 :	Dépense en pains, céréales, tubercules globale en % selon la région administrative	238
Tableau 4.1 :	Proportion des ménages se considérant comme pauvres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage.	60
Tableau 4.2 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur leur perception de la pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage	241
Tableau 4.3 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les causes de leur pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence quintile de dépense et GSE du chef de ménage	242
Tableau 4.4 :	proportion des ménages considérant que les gens de leur village/quartier sont pauvres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage	61
Tableau 4.5 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon leur appréciation de la qualité et de quantité de repas consommés.	62
Tableau 4.6 :	Nombre moyen et médian de repas par jour par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage	63
Tableau 4.7 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage selon leur appréciation de leur situation alimentaire actuelle par rapport à celle d'il y a un an	243
Tableau 4.8 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière d'éducation (12 derniers mois).	244
Tableau 4.9 :	Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon leur opinion sur la qualité de l'enseignement.	64
Tableau 4.10 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon leur opinion sur la scolarisation des filles au même titre que les garçons	65
Tableau 4.11 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les raisons de non scolarisation des filles par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	245
Tableau 4.12 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur ce qu'il faut faire pour améliorer l'école par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense.....	246
Tableau 4.13 :	Ordre des priorités des ménages en matière d'éducation par région administrative selon le type.	66

Tableau 4.14 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière de soins de santé (12 derniers mois)	247
Tableau 4.15 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en soins de santé actuels par rapport à celle d'il y a 5 ans	248
Tableau 4.16 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les principaux problèmes rencontrés au niveau des structures sanitaires par région naturelle, région administrative, milieu de résidence quintile de dépense et GSE du chef de ménage	249
Tableau 4.17 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les améliorations à faire au niveau des structures sanitaires par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense	250
Tableau 4.18 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière de logement (12 derniers mois)	251
Tableau 4.19 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en matière de logement par rapport à celle d'il y a 5 ans	251
Tableau 4.20 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière d'habillement (12 derniers mois)	252
Tableau 4.21 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en matière d'habillement par rapport à celle d'il y a 5 ans	252
Tableau 4.22 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur leur opinion pour améliorer la situation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense	253
Tableau 4.23 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les principales priorités de leur communauté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense	254
Tableau 4.24 :	Ordre des priorités par domaines selon la région administrative	70
Tableau 4.25 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense	255
Tableau 4.26 :	solutions proposées par domaines selon la région administrative	71
Tableau 4.27 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les principales priorités de leur communauté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense	256
Tableau 5.1 :	Seuils de pauvreté 2003 (en GNF par personne et par an)	73
Tableau 5.2 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le milieu de résidence	74
Tableau 5.3 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le milieu de résidence (très pauvres)	75
Tableau 5.4 :	Consommation moyenne par tête (FG) par milieu de résidence selon le groupe de pauvreté	75
Tableau 5.5 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon la région naturelle	75
Tableau 5.6 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon la région naturelle (très pauvres)	76
Tableau 5.7 :	Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par région naturelle	76
Tableau 5.8 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon la région administrative	76
Tableau 5.9 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon la région administrative (très pauvres)	77

Tableau 5.10 :	Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par région administrative	77
Tableau 5.11 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le groupe socio-économique du chef de ménage	78
Tableau 5.12 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le groupe socio-économique du chef de ménage (très pauvres)	79
Tableau 5.13 :	Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par groupe socio-économique du chef de ménage	79
Tableau 5.14 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage	79
Tableau 5.15 :	Indicateurs de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage (très pauvres).....	80
Tableau 5.16 :	Dépense moyenne totale par tête selon le groupe de pauvreté par sexe du chef de ménage.....	80
Tableau 5.17 :	Indicateurs de pauvreté selon la structure du ménage	81
Tableau 5.18 :	Indicateurs de pauvreté selon la structure du ménage (très pauvres).....	82
Tableau 5.19 :	Consommation moyenne par tête selon le groupe de pauvreté par structure du ménage.....	82
Tableau 5.20 :	Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage	82
Tableau 5.21 :	Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage (très pauvres).....	83
Tableau 5.22 :	Consommation moyenne par tête selon le groupe de pauvreté par taille du ménage	83
Tableau 5.23 :	Structure de la consommation globale (%) et part de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté	84
Tableau 5.24 :	Structure (%) de la consommation globale et de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté	85
Tableau 5.25 :	Comparaison des parts de consommation entre l'EIBC et l'EIBEP selon les groupes de pauvreté	86
Tableau 5.26 :	Structure de la consommation alimentaire (%) et part de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté.	86
Tableau 5.27 :	Structure de la consommation alimentaire et de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté	87
Tableau 5.28 :	Structure de la consommation de céréales, tubercules et pain (%) et part de l'autoconsommation (%) dans les différentes variétés selon les groupes de pauvreté	88
Tableau 5.29 :	Structure de la consommation de céréales, tubercules et pain (%) et part de l'autoconsommation (%) dans les différentes variétés selon les groupes de pauvreté	88
Tableau 5.30 :	Structure de la consommation du riz (%) et part de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté.	89
Tableau 5.31 :	Structure de la consommation de céréales (%) et part de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté	90
Tableau 5.32 :	Structure du revenu net global (milliards de FG) selon le groupe de pauvreté	91
Tableau 5.33 :	Structure (%) du revenu global selon le groupe de pauvreté	91
Tableau 5.34 :	Structure du revenu global (milliards de FG) selon le groupe de pauvreté	91
Tableau 5.35 :	Structure du revenu net total (%) selon le groupe de pauvreté	92
Tableau 5.36 :	Structure du revenu net total (%) selon le groupe de pauvreté	92
Tableau 5.37 :	Revenu total de la vente des produits agricoles (%) selon le groupe de pauvreté .	257
Tableau 5.38 :	Revenu total de la vente des produits agricoles (%) selon le groupe de pauvreté .	258
Tableau 5.39 :	Seuil de pauvreté pour 1994/1995.....	94
Tableau 5.40 :	Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence	95

Tableau 5.41 :	Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence	96
Tableau 6.1 :	Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par région naturelle et région administrative selon le sexe.....	97
Tableau 6.2 :	Répartition des effectifs scolaires (%) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le niveau	259
Tableau 6.3 :	Taux de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe	260
Tableau 6.4 :	Taux brut et taux net de scolarisation au primaire par région naturelle et milieu de résidence selon l'EIBC et l'EIBEP	100
Tableau 6.5 :	Répartition (%)des effectifs scolaires du primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage et classe fréquentée selon l'adéquation classe fréquentée–âge	261
Tableau 6.6 :	Proportion de ménages ayant accès à l'école primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	102
Tableau 6.7 :	Répartition (%) des ménages par temps d'accès à l'école primaire selon le milieu de résidence	102
Tableau 6.8 :	Taux de redoublement au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe	103
Tableau 6.9 :	Taux d'abandon au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe	262
Tableau 6.10 :	Taux de satisfaction des services d'éducation au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe	105
Tableau 6.11 :	Répartition (%) des réponses des élèves non satisfaits au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et GSE du chef de ménage selon le principal problème rencontré	263
Tableau 6.12 :	Répartition (%) des effectifs scolaires au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type d'établissement (public/privé)	106
Tableau 6.13 :	Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire par région naturelle et milieu de résidence aux deux enquêtes	107
Tableau 6.14 :	Taux net de scolarisation au secondaire par région administrative selon le sexe ..	107
Tableau 6.15 :	Taux de scolarisation au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe	264
Tableau 6.16 :	Répartition (%) des effectifs scolaires du secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense, et GSE du chef de ménage et classe fréquentée selon l'adéquation classe fréquentée – âge.....	265
Tableau 6.17 :	Proportion des ménages ayant accès A l'école secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	108
Tableau 6.18 :	Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à l'école secondaire par milieu de résidence	108
Tableau 6.19 :	Taux d'abandon au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe	109
Tableau 6.20 :	Taux de satisfaction des services d'éducation au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe	109
Tableau 6.21 :	Répartition (%) des élèves non satisfaits au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le principal problème rencontré	266

Tableau 6.22 :	Dépense moyenne et médiane d'éducation par enfant scolarisé par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	110
Tableau 6.23 :	Structure (%) de la dépense moyenne d'éducation par enfant par type de dépense	110
Tableau 6.24 :	Répartition des effectifs au primaire (%) par type d'école fréquentée selon les groupes de pauvreté	111
Tableau 6.25 :	Taux brut de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté	267
Tableau 6.26 :	Taux net de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté	112
Tableau 6.27 :	Répartition (%) des élèves au primaire selon l'adéquation classe-âge au primaire et le groupe de pauvreté	112
Tableau 6.28 :	Proportion des ménages ayant accès à l'école primaire par région administrative selon le groupe de pauvreté	113
Tableau 6.29 :	Taux de redoublement au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	114
Tableau 6.30 :	Taux d'abandon au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	115
Tableau 6.31 :	Taux de satisfaction des services d'éducation au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le groupe de pauvreté	116
Tableau 6.32 :	Répartition (%) des réponses des élèves non satisfaits au primaire selon le principal problème rencontré par groupes de pauvreté.....	117
Tableau 6.33 :	Répartition (%) des effectifs au secondaire par type d'école fréquentée selon le groupe de pauvreté	117
Tableau 6.34 :	Taux net de scolarisation au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté	118
Tableau 6.35 :	Répartition (%) des élèves par adéquation classe-âge au secondaire (%) selon le groupe de pauvreté.	119
Tableau 6.36 :	Proportion (%) des ménages ayant accès à l'école secondaire selon le groupe de pauvreté par région administrative	119
Tableau 6.37 :	Taux d'abandon au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté	120
Tableau 6.38 :	Taux de satisfaction des services d'éducation au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le groupe de pauvreté	121
Tableau 6.39 :	Répartition (%) des élèves non satisfaits au secondaire selon le principal problème rencontré par groupe de pauvreté	121
Tableau 6.40 :	Dépense d'éducation totale moyenne et médiane par enfant scolarisé selon le groupe de pauvreté	122
Tableau 6.41 :	Répartition (%) des ménages selon leur capacité de satisfaire leurs besoins d'éducation durant les 12 derniers mois et le groupe de pauvreté.....	123
Tableau 6.42 :	Proportion (%) de ménages n'ayant pas été capables de satisfaire leurs besoins d'éducation pendant les 12 derniers mois par région administrative selon le groupe de pauvreté	124
Tableau 6.43 :	Répartition (%) des ménages selon le changement dans la satisfaction de leurs besoins d'éducation par rapport il y a 5 ans et le groupe de pauvreté	124
Tableau 6.44 :	Répartition (%) des ménages par région administrative selon le changement dans la satisfaction de leurs besoins d'éducation par rapport il y a 5 ans et le groupe de pauvreté	268

Tableau 6.45 :	Répartition (%) des ménages par groupe de pauvreté selon leur opinion sur la qualité de l'enseignement	125
Tableau 6.46 :	Répartition (%) des ménages selon leur opinion sur la scolarisation des filles autant que les garçons par groupe de pauvreté.....	125
Tableau 6.47 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur les raisons de non scolarisation des filles par groupe de pauvreté.....	126
Tableau 6.48 :	Répartition (%) des réponses des ménages sur ce qu'il faut faire pour améliorer l'école par groupe de pauvreté	126
Tableau 6.49 :	Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté	269
Tableau 7.1 :	Taux de morbidité au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe	128
Tableau 7.2 :	Nombre moyen et médian de nombre de jours d'inactivité par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe.....	270
Tableau 7.3 :	Taux de consultation au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le sexe	130
Tableau 7.4 :	Répartition (%) des consultations selon la personne qui a été consultée par source	132
Tableau 7.5 :	Taux d'accès aux services de santé par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	132
Tableau 7.6 :	Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à un établissement sanitaire par milieu de résidence	133
Tableau 7.7 :	Pourcentage de personnes satisfaites lors de la consultation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE selon le statut de l'établissement fréquenté	133
Tableau 7.8 :	Proportion de femmes âgées de 13-49 ans, ayant eu une grossesse et ayant reçu des soins prénatals par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe d'âge	134
Tableau 7.9 :	Répartition (%) des consultations prénatales selon le lieu de la consultation et le type de personnel consulté par région administrative.....	135
Tableau 7.10 :	Répartition (%) des femmes en grossesse n'ayant pas reçu de soins prénatals par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la raison évoquée.....	136
Tableau 7.11 :	Proportion de femmes (ou leur partenaire) utilisant un moyen de contrôle de naissances par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction et GSE du chef de ménage.	137
Tableau 7.12 :	Répartition (%) des femmes de 13-49 ans (ou leur partenaire) utilisant un moyen de contrôle des naissances par âge selon le moyen utilisé.....	271
Tableau 7.13 :	Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le lieu d'accouchement.....	271
Tableau 7.14 :	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié de soins post-natals au cours des 12 derniers mois par âge, sexe et GSE selon le milieu de résidence	141
Tableau 7.15 :	Proportion d'enfants de moins de 5 ans allaités par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau instruction mère, lieu accouchement et personnel ayant assisté à l'accouchement selon le sexe de l'enfant	142

Tableau 7.16 :	Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans allaités par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau d'instruction mère et GSE du chef de ménage selon le temps mis pour allaiter l'enfant après la naissance	272
Tableau 7.17 :	Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans ayant reçu une autre alimentation solide ou liquide, par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau instruction mère et GSE du chef de ménage selon l'âge d'alimentation	273
Tableau 7.18 :	Taux de morbidité au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	274
Tableau 7.19 :	Nombre moyen de jours d'inactivité pour cause de maladie au cours des 4 dernières semaines par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	144
Tableau 7.20 :	Taux de consultation au cours des 4 dernières semaines par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	274
Tableau 7.21 :	Répartition des consultations (%) au cours des 4 dernières semaines par sexe et personnel consulté selon les groupes de pauvreté	275
Tableau 7.22 :	Répartition des consultations (%) au cours des 4 dernières semaines par sexe et lieu de la consultation selon les groupes de pauvreté	275
Tableau 7.23 :	Taux d'accès aux services de santé par région naturelle, Région administrative, milieu de résidence selon le groupe de pauvreté	146
Tableau 7.24 :	Taux de satisfaction de la population lors de la consultation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence selon le groupe de pauvreté	146
Tableau 7.25 :	Répartition (%) de la population non satisfaite lors de la consultation par raison de non satisfaction selon le groupe de pauvreté	147
Tableau 8.1 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type de logement	276
Tableau 8.2 :	Nombres moyen et médian de personnes par pièce, nombre moyen de pièces du logement et pourcentage de ménages partageant leur logement avec d'autres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	149
Tableau 8.3 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le statut actuel d'occupation du logement	150
Tableau 8.4 :	Matrice de changement (%) de statut d'occupation du logement par situation actuelle selon la situation il y a 5 ans	151
Tableau 8.5 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le principal matériau de construction des murs extérieurs	277
Tableau 8.6 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la nature du toit du logement	152
Tableau 8.7 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la source actuelle d'approvisionnement en eau de boisson.....	278
Tableau 8.8 :	Comparaison de l'EIBEP à l'EIBC selon la source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson	154
Tableau 8.9 :	Matrice de changement de source d'approvisionnement en eau de boisson par situation actuelle selon la situation d'il y a 5 ans	154
Tableau 8.10 :	Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à la source d'eau de boisson par milieu de résidence	155

Tableau 8.11 :	Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage	155
Tableau 8.12 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la source actuelle d'éclairage.....	279
Tableau 8.13 :	Matrice de changement de source d'éclairage par situation actuelle selon la situation d'il y a 5 ans	156
Tableau 8.14 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le principal combustible utilisé pour faire la cuisine	280
Tableau 8.15 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures ...	280
Tableau 8.16 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type de toilette utilisée	281
Tableau 8.17 :	Nombres moyen et médian de personnes par pièces, nombre moyen de pièces du logement et pourcentage de ménages partageant leur logement avec d'autres selon le groupe de pauvreté	158
Tableau 8.18 :	Proportion d'individus ayant l'accès à l'eau potable par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté	281
Tableau 8.19 :	Répartition (%) des individus ayant l'accès à l'eau potable selon le groupe de pauvreté	158
Tableau 9.1 :	Taux d'utilisation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage selon le type de service	282
Tableau 9.2 :	Répartition des ménages (%) utilisant les services publics par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois	161
Tableau 9.3 :	Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Conakry) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois	283
Tableau 9.4 :	Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Autres Urbains) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois	283
Tableau 9.5 :	Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Rural) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois	283
Tableau 9.6 :	Taux d'accès par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service.....	284
Tableau 9.7 :	Taux de satisfaction des services d'utilité public par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage selon le type de service	285
Tableau 9.8 :	Proportion des ménages ayant signalé à l'autorité des problèmes de fonctionnement des services par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service	286
Tableau 9.9 :	Proportion des ménages ayant déclaré qu'il y a eu des actions menées par l'autorité pour améliorer le service par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service	287
Tableau 9.10 :	Répartition (%) des ménages n'ayant pas signalé à l'autorité des problèmes de fonctionnement des services par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage.	163
Tableau 9.11 :	Taux d'utilisation des services publics par type de service selon niveau de pauvreté	164

Tableau 9.12 :	Taux d'accès aux services d'utilité publique par type de service selon niveau de pauvreté	164
Tableau 9.13 :	Taux de satisfaction des services publics par type de service selon niveau de pauvreté	165
Tableau 9.14 :	Proportion de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe	165
Tableau 9.15 :	Répartition (%) de la population de 6 ans et plus non membre d'association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon la raison évoquée	166
Tableau 9.16 :	Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon le type d'association.....	288
Tableau 9.17 :	Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon la principale forme de participation.....	167
Tableau 9.18 :	Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon l'opinion sur l'utilité publique.....	168
Tableau 9.19 :	Taux de participation aux activités des Associations par région naturelle, région administrative, et milieu de résidence selon le sexe.....	168
Tableau 9.20 :	Proportion des ménages ayant demandé de l'aide pour les besoins du ménage au cours des 12 derniers mois par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage.....	169
Tableau 9.21 :	Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le résultat de la recherche d'aide pour les besoins du ménage au cours des 12 derniers	170
Tableau 9.22 :	Proportion des ménages ayant déclaré qu'il est facile de trouver de l'aide par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage	171
Tableau 9.23 :	Répartition (%) des ménages ayant demandé de l'aide par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la personne physique ou morale sollicitée	289
Tableau 9.24 :	Proportion des ménages ayant reçu de l'assistance ou de l'aide de la communauté par type d'assistance selon le milieu de résidence du chef de ménage	289
Tableau 10.1 :	Répartition (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe.	172
Tableau 10.2 :	Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupe d'âge et sexe selon le milieu de résidence.	290
Tableau 10.3 :	Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par Région administrative selon le sexe.	173
Tableau 10.4 :	Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par Région naturelle selon le sexe.	174
Tableau 10.5 :	Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupes socio-économique du chef de ménage selon le sexe.	174
Tableau 10.6 :	Taux de dépendance économique (%) de la population de 6 ans et plus par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le sexe	175
Tableau 10.7 :	Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe.	176

Tableau 10.8 :	Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le nombre d'emplois.	177
Tableau 10.9 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité selon le sexe.	178
Tableau 10.10 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon le milieu de résidence	291
Tableau 10.11 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon la région administrative	292
Tableau 10.12 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon la région naturelle.	293
Tableau 10.13 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par statut dans l'occupation selon le sexe.	178
Tableau 10.14 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par statut dans l'occupation et sexe selon la région administrative. .	294
Tableau 10.15 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par statut dans l'occupation et sexe selon la région naturelle.	294
Tableau 10.16 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon le statut dans l'occupation.	295
Tableau 10.17 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité Principale au cours des 7 derniers jours par type de profession selon le sexe.	179
Tableau 10.18 :	Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par type de profession selon la branche d'activité	296
Tableau 10.19 :	Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par statut dans l'occupation selon le secteur d'activité.	181
Tableau 10.20 :	Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par statut dans l'occupation selon la nature de l'emploi.	181
Tableau 10.21 :	Revenu annuel total moyen et médian (FG) perçu pour l'occupation principale par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe.	297
Tableau 10.22 :	Taux de sous-emploi (occupation principale)par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe.	182
Tableau 10.23 :	Taux de chômage de la population de 15 ans et plus par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, groupe d'âge et niveau d'instruction selon le sexe.	184
Tableau 10.24 :	Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon le type d'emploi recherché.	297
Tableau 10.25 :	Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon le secteur où a eu lieu la recherche.	298
Tableau 10.26 :	Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la démarche menée.....	298
Tableau 10.27 :	Répartition (%) des demandeurs d'emploi de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la durée de recherche.	299
Tableau 10.28 :	Répartition (%) des demandeurs de 1er emploi de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la durée de recherche.	299

Tableau 10.29 :	Temps moyen (en heures) consacré aux travaux ménagers durant les 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de travail ménager et le sexe.	300
Tableau 10.30 :	Temps moyen (en heures) consacré aux autres travaux durant les 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de travail et le sexe.	301
Tableau 10.31 :	Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par sexe et nombre d'emplois occupés selon le niveau de pauvreté.	188
Tableau 10.32 :	Taux de sous-emploi (%) dans l'occupation principale de la population active actuelle de 6 ans plus par milieu de résidence et sexe selon le niveau de pauvreté.	189
Tableau 10.33 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et secteur d'activité selon le niveau de pauvreté.	190
Tableau 10.34 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une Activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et nature de l'occupation selon le niveau de pauvreté.	190
Tableau 10.35 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et branche d'activité selon le niveau de pauvreté.	302
Tableau 10.36 :	Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et type de profession selon le niveau de pauvreté.	303
Tableau 11.1 :	Proportion des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le mode de transfert (en espèce ou nature) au cours des 4 derniers mois.	192
Tableau 11.2 :	Répartition (%) des transferts effectués (espèces ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le sexe et le lieu de résidence du bénéficiaire.	304
Tableau 11.3 :	Répartition (%) des transferts reçus (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le sexe et le lieu de résidence de l'expéditeur.	305
Tableau 11.4 :	Estimation de la valeur annuelle des transferts effectués (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage.	306
Tableau 11.5 :	Estimation de la valeur annuelle des transferts reçus (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage.	307
Tableau 11.6 :	Estimation de la valeur annuelle des transferts effectués et reçus (espèces ou nature) selon le lieu de résidence du bénéficiaire et de l'expéditeur.	308
Tableau 11.7 :	Estimation des revenus divers annuels et des revenus divers moyens par ménage et par source de revenu.	196
Tableau 11.8 :	Revenu total net moyen des ménages par type selon le milieu de résidence.	196
Tableau 12.1 :	Principales caractéristiques des ménages possédant des terres agricoles selon la région naturelle, la région administrative et le milieu de résidence.	198
Tableau 12.2 :	Répartition (%) des ménages possédant des terres agricoles par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le mode d'acquisition.	199
Tableau 12.3 :	Répartition (%) des ménages possédant des terres agricoles par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon l'appréciation de la variation de la superficie de l'exploitation par rapport à celle, d'il y a un an.	199
Tableau 12.4 :	Répartition (%) des ménages possédant des terres agricoles par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la raison évoquée sur le changement de superficie de l'exploitation.	309

Tableau 12.5 :	Principales caractéristiques des ménages utilisant des terres agricoles qui ne leur appartiennent pas selon la région naturelle, la région administrative et le milieu de résidence.	200
Tableau 12.6 :	Répartition (%) des ménages non propriétaires de leurs terres par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon l'appréciation de la variation de la superficie de l'exploitation par rapport à celle il y a un an	309
Tableau 12.7 :	Répartition (%) des ménages non propriétaires de leurs terres par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la raison évoquée sur le changement de superficie de l'exploitation	310
Tableau 12.8 :	Proportion des ménages ayant possédé du bétail ou de la volaille au cours des 12 derniers mois par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le type de bétail ou volaille	201
Tableau 12.9 :	Estimation du cheptel, du nombre de ménages pratiquant l'élevage et de la valeur du cheptel par espèce d'animal/ Comparaison des résultats avec ceux du Recensement National de l'Agriculture (RNA 2000/2001)	202
Tableau 12.10 :	Répartition (%) du cheptel et de la volaille par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le type.	202
Tableau 12.11 :	Répartition (%) de la variation du cheptel par rapport aux 12 derniers mois par type d'espèces	203
Tableau 12.12 :	Proportion des ménages équipés en outillage agricole, nombre moyen et médian de biens par type de bien	203
Tableau 12.13 :	Proportion des ménages agricoles ayant vendu leur récolte par produit selon le milieu de résidence	311
Tableau 12.14 :	Revenu net agricole (milliards de FG).....	204
Tableau 13.1 :	Proportion des ménages exerçant une activité non agricole par milieu de résidence selon le GSE du chef de ménage	205
Tableau 13.2 :	Répartition des activités non agricoles et proportion de celles dirigées par une femme par type d'activités.	205
Tableau 13.3 :	Chiffre d'affaire (CA) annuel et moyen, part du chiffre d'affaire annuel revenant au ménage (totale et moyenne), durée moyenne de fonctionnement au cours des 12 derniers mois des 3 principales activités non agricoles par type d'activité.	206
Tableau 13.4 :	Chiffre d'affaire annuel et moyen, part chiffre d'affaire annuel revenant au ménage (totale et moyenne), durée moyenne de fonctionnement au cours des 12 derniers mois des 3 principales activités non agricoles par milieu de résidence.....	207
Tableau 13.5 :	Répartition des employés des 3 principales activités non agricoles selon leur statut et la branche d'activité	312
Tableau 13.6 :	Répartition (%) des employés des 3 principales activités non agricoles selon le statut et la branche d'activité dans l'emploi.	207
Tableau 13.7 :	Dépense moyenne des 3 principales activités non agricoles par type de dépense selon la branche d'activité.....	313
Tableau 13.8 :	Dépense moyenne des 3 principales activités non agricoles par type de dépense selon le milieu de résidence	208
Tableau 13.9 :	Valeur moyenne de la dépréciation des actifs des 3 principales activités non agricoles par type d'actif selon le milieu de résidence	208
Tableau A.1 :	Composition du panier de base pour l'EIBEP de 2002/03	211
Tableau A.2 :	Seuils de pauvreté en 1994 et en 2002 (en GNF par personne et par an)	212

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Carte administrative	31
Graphique 2.1 : Répartition (%) des ménages selon la région administrative	42
Graphique 2.2 : Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage par milieu de résidence	44
Graphique 2.3 : Répartition (%) des chefs de ménage selon le sexe et la région administrative de résidence	44
Graphique 2.4 : Taux de chef de ménage selon le sexe (EIBEP et EIBC 1)	45
Graphique 2.5 : Taux de chefs de ménage de la population de 15 et plus par groupe d'âge selon le sexe.....	45
Graphique 2.6 : Répartition (%) des chefs de ménages selon la religion pratiquée	45
Graphique 2.7 : Répartition (%) des chefs de ménage selon l'état matrimonial du chef de ménage.....	46
Graphique 2.8 : âge moyen du chef de ménage selon le sexe (EIBEP et EIBC1)	46
Graphique 2.9 : Répartition (%) de la population par groupe d'âge selon le sexe	47
Graphique 2.10 : Répartition (%) de la population selon les grands groupes d'âge.....	48
Graphique 2.11 : Pyramide des âges de la population totale.....	48
Graphique 2.12 : Pyramide des âges de la population urbaine.....	49
Graphique 2.13 : Pyramide des âges de la population rurale	49
Graphique 2.14 : Répartition (%) de la population selon la religion pratiquée	49
Graphique 3.1 : Comparaison des principaux indicateurs de consommation selon l'EIBC et L'EIBEP.....	51
Graphique 3.2 : Courbes de concentration des dépenses (Courbes de Lorentz)	54
Graphique 4.1 : Répartition (%) des ménages selon le changement dans leurs capacités à satisfaire leurs besoins d'éducation par rapport à il ya 5 ans.....	64
Graphique 4.2 : Répartition des ménages selon la satisfaction de leurs besoin en santé au cours des 12 derniers mois.....	66
Graphique 5.1 : Courbe de dominance (P0).....	94
Graphique 6.1 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus par milieu de résidence selon le sexe.....	97
Graphique 6.2 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le milieu de résidence	98
Graphique 6.3 : Répartition (%) des adultes alphabétisés selon la langue d'alphabétisation	98
Graphique 6.4 : Répartition (%) de l'effectif du préscolaire par région naturelle	99
Graphique 6.5 : Répartition (%) des effectifs du primaire selon le secteur.....	100
Graphique 6.6 : Répartition (%) des redoublants selon la fréquence des redoublements.	104
Graphique 6.7 : Répartition (%) des redoublements par sexe de l'élève selon la classe fréquentée.....	104
Graphique 6.8 : Répartition (%) des élèves du primaire par groupe de pauvreté selon le type d'établissement fréquenté	111
Graphique 6.9 : Dépense d'éducation moyenne par enfant scolarisé selon le groupe de pauvreté.....	122
Graphique 6.10 : Structure (%) de la dépense d'éducation selon le groupe de pauvreté	123
Graphique 6.11 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus par sexe selon la pauvreté.....	127
Graphique 7.1 : Taux de morbidité selon l'âge et par sexe.....	129
Graphique 7.2 : Répartition (%) des personnes malades selon le type de maladie	130

Graphique 7.3 :	Répartition des consultations par sexe et selon le type d'établissement visité	131
Graphique 7.4 :	Répartition (%) des consultations selon l'endroit où la consultation a été faite	131
Graphique 7.5 :	Répartition des personnes non satisfaites lors de la dernière consultation selon la raison.....	134
Graphique 7.6 :	Répartition (%) des femmes utilisant une méthode contraceptive selon la méthode utilisée	138
Graphique 7.7 :	Répartition (%) des femmes n'utilisant pas une méthode contraceptive selon la raison évoquée	139
Graphique 7.8 :	Répartition des enfants de moins de 6 ans selon le lieu de leur accouchement ..	140
Graphique 7.9 :	Répartition des enfants de moins de 6 ans selon la personne qui a assisté à l'accouchement	140
Graphique 7.10 :	Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans ayant reçu une alimentation solide ou liquide autre que le lait maternel selon l'âge à l'alimentation	143
Graphique 7.11 :	Taux de morbidité (%) selon le groupe de pauvreté.....	143
Graphique 7.12 :	Taux de consultation selon le groupe de pauvreté.....	145
Graphique 8.1 :	Répartition (%) des ménages selon le type de logement.....	148
Graphique 9.1 :	Répartition (%) de la population de 6 ans et plus par type d'association	167
Graphique 10.1 :	Taux global d'activité de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupes d'âge.....	173
Graphique 10.2 :	Répartition des actifs occupés par statut dans l'occupation selon le secteur.	180
Graphique 10.3 :	Répartition des actifs occupés par secteur selon nature de l'occupation.	180
Graphique 10.4 :	Répartition des actifs occupés par statut selon la nature de l'occupation	180
Graphique 10.5 :	Répartition des actifs occupés qui ont cherché à augmenter leur revenu par sexe selon la démarche menée.	183
Graphique 10.6 :	Répartition des actifs occupés qui ont cherché à augmenter leur revenu par milieu de résidence selon la démarche menée.	183
Graphique 10.7 :	Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par niveau de pauvreté selon le sexe.	187
Graphique 10.8 :	Taux de dépendance économique (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par niveau de pauvreté selon le sexe.	188
Graphique 10.9 :	taux de chômage (%) de la population de 6 ans et plus par niveau de pauvreté selon le sexe.	189
Graphique 11.1 :	Répartition (%) la fréquence de l'envoi des transferts effectués selon la nature du transfert.	195
Graphique 11.2 :	Répartition de la fréquence des transferts reçus selon la nature du transfert	195

PREFACE

Ce rapport constitue une des séries de publications portant sur l'exploitation des données de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP) en Guinée, réalisée du 24 octobre 2002 au 23 octobre 2003 auprès d'un échantillon représentatif de 7.612 ménages. L'EIBEP est une enquête situationnelle qui fait le point sur le niveau atteint par l'ensemble des indicateurs de niveau de vie des ménages et la pauvreté, au cours de l'année 2002, considérée comme année de démarrage de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Le rapport de l'EIBEP permet également d'évaluer l'évolution des conditions de vie des ménages et de la pauvreté sur la période 1994-2002, correspondant à la période écoulée entre l'Enquête Intégrale Budget Consommation (EIBC) de 1994/1995 et l'EIBEP de 2002/2003.

Les résultats de cette importante investigation statistique ont fait l'objet d'une publication conjointe de la Banque Mondiale et la Direction Nationale de la Statistique (DNS) du 3 au 5 octobre 2005. Il est également prévu, une diffusion conjointe de ces résultats sous forme de brochures et de CD-ROM. Le rapport de la Banque Mondiale porte sur le diagnostic et les déterminants de la pauvreté en Guinée sur la période allant de 1994 à 2002, l'accès aux infrastructures socio-économiques, les sources de revenus, les politiques tarifaires et les bénéficiaires de subventions en matière d'eau et d'électricité. Celui de la DNS a trait à l'évolution des principaux indicateurs de niveaux de vie et de la pauvreté sur la même période. D'autres travaux ont été entrepris avec l'appui technique de la Banque Mondiale et concernent l'élaboration des cartes de pauvreté à l'échelle des CRD pour améliorer le ciblage des zones pauvres et l'efficacité des interventions.

Les principaux résultats obtenus constituent des apports inestimables pour le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Cette importante opération d'investigation statistique n'aurait été possible sans la collaboration et la disponibilité des 7.612 ménages enquêtés et des autorités administratives à tous les niveaux. Au nom du Gouvernement, je leur adresse mes sincères remerciements. Au personnel d'encadrement, enquêteurs et agents de saisie vont ma profonde reconnaissance pour la qualité du travail accompli et le respect du calendrier d'exécution de l'opération.

A la Banque Mondiale qui a bien voulu apporter sa contribution technique et financière à la réalisation de cette importante investigation statistique, j'adresse mes sincères remerciements ainsi que ceux du Gouvernement.

J'ose enfin espérer que ces nouvelles données qui viennent enrichir notre connaissance sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté dans notre pays seront largement diffusées et judicieusement exploitées par les planificateurs, chercheurs, décideurs politiques et autres utilisateurs.



Eugène CAMARA
Ministre du Plan

SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT:	Bureau International du travail
CA :	Chiffre d'Affaires
CITI:	Classification Internationale Type des Industries
COICOP :	Classification Internationale des Produits de Consommation
CRD :	Communauté Rurale de Développement
DNS :	Direction Nationale de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIBC:	Enquête Intégrale Budget et Consommation
EIBEP :	Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FG :	Franc Guinéen
GSE:	Groupe Socio-Economique du chef de ménage.
MP:	Ministère du Plan
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
SCN:	Système de Comptabilité National
SRP :	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
TBS:	Taux Brut de Scolarisation
TNS:	Taux Net de Scolarisation.
ZD:	Zone de dénombrement.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

L'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP), exécutée sur une période de 12 mois (23 octobre 2002-22 octobre 2003) et portant un échantillon national de 7.612 ménages fait partie d'une série d'enquêtes programmées dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle a été réalisée en même temps que l'enquête sur le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien Etre (QUIBB) et sur le même échantillon. L'objectif de ces enquêtes est de suivre la mise en oeuvre de ces initiatives et d'évaluer leur impact sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.

L'EIBEP est une enquête à objectifs multiples. Elle couvre tous les aspects de niveau de vie des ménages: caractéristiques démographiques, éducation et alphabétisation, santé, emploi et travaux domestiques, migration, logement, dépenses et revenus, activités agricoles, activités non agricoles. L'EIBEP comporte aussi un volet alimentaire qui fournit des détails sur la typologie des aliments consommés en Guinée, la composition des mets et leur apport calorique et protéinique.

Le présent rapport de synthèse de l'EIBEP fournit de façon détaillée, l'ensemble des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des ménages en Guinée au cours de l'année 2002 considérée comme année de démarrage de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Il dresse également les tendances de ces indicateurs sur la période 1994-1995. Les indicateurs ainsi obtenus sont indispensables pour la planification, le suivi et l'évaluation de la SRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La base de données de l'EIBEP est aussi un outil indispensable pour tous ceux qui souhaiteraient entreprendre des recherches sociologiques ou à caractère micro-économiques sur le comportement des ménages. Le rapport national est complété par une publication de la Banque Mondiale portant sur le diagnostic de la pauvreté en Guinée pour la période 1994-2002, les sources de revenus, les politiques tarifaires et les bénéficiaires de subvention en matière d'eau et d'électricité. Une cartographie de la pauvreté à l'échelle des CRD a été élaborée par la Direction Nationale de la Statistique (DNS) en collaboration avec la Banque Mondiale en utilisant les données de l'EIBEP et du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1996.

Le rapport national qui fait l'objet de la présente publication comporte 13 chapitres portant sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages et de la population, la consommation des ménages, la perception des ménages sur la pauvreté, la satisfaction de leurs besoins essentiels, les priorités des ménages pour l'avenir, le profil monétaire de la pauvreté, l'alphabétisation des adultes, l'éducation de base, la santé, le logement, les services d'utilité publique, la vie associative, l'emploi, l'utilisation du temps, les transferts, les revenus, les activités agricoles, les activités indépendantes non agricoles et les sources de revenus.

(i) ***Pauvreté et satisfaction des besoins essentiels de base: la pauvreté a baissé entre 1994 et 2002 mais la situation s'est fortement dégradée depuis 2003. La perception des ménages concernant leur état de pauvreté contraste fortement avec les résultats obtenus par le biais du profil monétaire de la pauvreté :les ménages guinéens estiment qu'ils sont pauvres dans leur grande majorité.***

Les rapports élaborés concomitamment par la Banque Mondiale et la Direction Nationale de la Statistique, ont permis de dresser un profil monétaire de la pauvreté en 2002 et d'en dégager les tendances par rapport à 1994, année au cours de laquelle la première enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté a été réalisée. Les résultats révèlent que 49,2 % de la population guinéenne vivaient en 2002 en dessous du seuil de

pauvreté absolue estimée à 387.692 FG par personne et par an et que l'extrême pauvreté touchait 19,2 % de la même population. La pauvreté continue d'être un phénomène rural : près de 60 % de la population de ce milieu est pauvre. La contribution du milieu rural à la pauvreté globale est de 86 %. La Haute Guinée (67,5 %) et la Moyenne Guinée (55,4 %) demeurent les régions les plus pauvres du pays. Cependant, la situation de la Guinée Forestière mérite une attention particulière. Elle enregistre un ratio de pauvreté de 54,4 % alors qu'elle était la région la moins pauvre en 1994. Au niveau région administrative, les régions de Kankan (66,8 %) et Labé (65 %) sont les régions les plus pauvres, suivies des régions de Faranah (61,1 %) et NZérékoré (56,1 %). Les principaux déterminants de la pauvreté identifiés par l'analyse des données de l'EIBEP sont: l'éducation, l'emploi, la localisation géographique et la dotation en capital physique. Une carte de la pauvreté à l'échelle des CRD a été dressée.

Quant aux tendances de la pauvreté en Guinée, les études concomitantes de la Banque Mondiale et de la DNS ont révélé que la pauvreté a baissé de 13,4 points entre 1994 et 2002, passant de 62,6 %¹ à 49,2 %. Ce recul est dû essentiellement à l'augmentation du revenu par tête sur la période et à une légère réduction des inégalités (l'indice de GINI a baissé de 0,449 en 1994 à 0,403 en 2002). La baisse de la pauvreté sur la période a principalement bénéficié au milieu rural où la pauvreté a diminué de 22,2 points, passant de 82,1 % en 1994 à 59,9 % en 2002. En milieu urbain par contre, le phénomène s'est aggravé. A Conakry, l'incidence de la pauvreté a doublé, passant de 10,2% à 20,6 %. Pour la même période, le ratio de la pauvreté est passé de 25,8% à 26,8% dans les autres centres urbains de l'intérieur du pays. Se fondant sur la forte détérioration de la situation macroéconomique et financière de notre pays à partir de 2003, les projections effectuées² indiquent une aggravation de la pauvreté qui passe de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005.

S'agissant de la perception des ménages sur les questions de pauvreté et la satisfaction de leurs besoins essentiels en alimentation, éducation, santé, logement et habillement, les résultats de l'EIBEP montrent que la quasi majorité des ménages guinéens (93,2 %) estiment qu'ils sont pauvres. Ce qui contraste fortement avec les résultats obtenus à travers le profil monétaire de la pauvreté. Les signes de pauvreté selon les ménages sont l'insuffisance de moyens pour se nourrir (25 % des cas de réponse), le manque de revenus (15 %), le manque de travail (11,6 %), l'insuffisance de moyens pour se soigner (11,2 %) ou se loger (7,2 %). Concernant de la satisfaction des besoins alimentaires, 53,2 % des ménages ont estimé pouvoir s'alimenter en « quantité » et 6,6 % en « quantité et qualité ». Plus de 33 % des ménages ont déclaré ne manger ni en « qualité », ni en « quantité ». Dans le domaine sanitaire, 49,1 % des ménages ont déclaré avoir satisfait « moins que normalement » leurs besoins, près de 19 % « normalement » et 4,2 % « plus que normalement ». Près de 27 % des ménages ont déclaré qu'ils ne sont pas du tout en mesure de satisfaire leurs besoins sanitaires. En ce qui concerne, la satisfaction des besoins d'éducation, seulement 18 % des ménages ont déclaré qu'ils n'ont pas la capacité de satisfaire leurs besoins. Près de 33 % ont déclaré les satisfaire « moins que normalement », 18,3 % « normalement » et 5,3 % « plus que normalement ». L'EIBEP s'est également intéressée à la satisfaction d'autres besoins essentiels tels l'habillement et le logement. Dans le souci de développer des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté, l'enquête s'est penchée sur l'opinion des ménages pour améliorer leurs conditions de vie actuelle et leur état de pauvreté. L'accès au crédit (20 % des cas de réponses), l'introduction de nouvelles technologies (16,4 %), la recherche d'emploi (près de 16 %), la recherche d'un

¹Le réajustement des méthodologies de calcul de panier de consommation et pour tenir compte du fait que 2002 est l'année de référence et permettre la comparaison entre les 2 périodes (1994 et 2002), le seuil de pauvreté de 1994 a été réestimé et fournit un ratio de 62,5 % de pauvre (base 100=2002).

²² le modèle SIMPS est un modèle de simulation de la pauvreté, basé des indicateurs macroéconomiques tels que le revenu par tête.

travail supplémentaire (13,6 %), le changement de travail (9,6 %), la formation (près de 9 %) et l'émigration (6,1 %). constituent les principales solutions proposées par les ménages pour améliorer leurs conditions de vie actuelle. En ce qui concerne les priorités pour lutter contre la pauvreté, les ménages mettent l'accent sur le développement des activités génératrices de revenus (23 % des cas de réponse), la promotion de l'emploi (15,4 %), la construction d'infrastructures communautaires (13,1 %), le développement des services sociaux de base (9,6 %), la promotion de l'éducation (8,4 %), l'accès au crédit (8,2 %) et la bonne gouvernance (près de 7 %).

(ii) Accès aux services sociaux de base, aux autres infrastructures d'utilité publique et alphabétisation des adultes: des progrès importants ont été accomplis pour satisfaire la demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cependant, l'amélioration de la qualité des prestations de services demeure une préoccupation des ménages et beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'accès aux infrastructures d'utilité publique (transport public, téléphone, service d'état civil, banque ou micro-finances etc...). Quant au niveau d'alphabétisation des adulte, il est très bas et de fortes disparités existent entre les sexes.

Education

Le système éducatif est dominé par le système public qui absorbe 81 % des effectifs au primaire en 2002/2003. Des progrès substantiels ont été accomplis en terme de scolarisation. Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est passé de 47,5 % lors de L'EIBC de 1994/1995 (EIBC) à 81 % en 2002/2003 (EIBEP). Le taux net de fréquentation scolaire (TNS) au primaire (53,3 %) est en nette progression d'environ 20 points par rapport à 1994 (33,6 %). Ce rythme élevé de scolarisation a permis à la Guinée de réduire considérablement l'écart qui la sépare de la moyenne des pays de l'Afrique Sub-saharienne (59 %). Cependant, de fortes disparités sont enregistrées d'une part entre les sexes (58,6 % pour le sexe masculin et 48 % pour le sexe féminin) et d'autre part entre les zones urbaines (82,3 % à Conakry et 76,7 % dans les autres centres urbains de l'intérieur du pays) et les zones rurales (43,7 %).

Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation est passé de 12,5 % en 1994/1995 à 19,5 % en 2002/2003. La scolarisation demeure faible en milieu rural (58,6 %) contre 39,4 % à Conakry et 36,2 % au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays.

La pauvreté a une incidence sur le niveau de scolarisation des enfants. Le TNS au primaire n'est que de 43,7 % pour les enfants issus de ménages pauvres contre 64,2 % pour ceux appartenant à des ménages non pauvres. Au niveau du secondaire, le même constat se dégage : le TNS est de 10 % au niveau des élèves pauvres contre 27,3 % pour les non pauvres.

Malgré le gigantesque bond accompli en matière de scolarisation, d'énormes efforts restent à faire au niveau de l'amélioration de la qualité des services fournis. En effet, près de 67 % des élèves du primaire ne sont pas satisfaits des services fournis (47,7 % à Conakry, 55,6 % dans les autres centres urbains et 78 % en milieu rural). La principale raison de non satisfaction évoquée est le manque de livres et de fournitures (56 % des cas de réponses). Les autres motifs déclarés sont le manque ou l'insuffisance d'enseignants (près de 15 %) et l'éloignement de l'établissement (10,5 %).

Les attentes sont immenses au niveau du secondaire. Près de 65 % des élèves du primaire ne sont pas satisfaits des prestations fournies (près de 52 % à Conakry, 67 % au niveau des autres centres urbains et 84,3 % en milieu rural). La principale raison de non satisfaction évoquée demeure également le manque de livres et de fournitures (42,6 %). Les autres motifs évoqués concernent l'éloignement de l'établissement (27,8 %), le manque d'enseignants (11,5 %), la qualité de l'enseignement (5 %) et le mauvais état de l'établissement (3,6 %).

Santé

Au cours des quatre dernières semaines qui ont précédé l'enquête, 29,4 % de la population a déclaré avoir souffert d'une maladie ou d'une blessure. Ce qui représente une demande potentielle de personnes susceptibles de se rendre dans un établissement sanitaire ou auprès d'un personnel médical ou paramédical ou encore auprès d'un guérisseur (besoin de services de santé). Cependant, seulement 18,6 % de la population ont eu recours aux services de consultation au cours de la période de référence. Ce pourcentage est encore plus faible au niveau des individus pauvres (14,5 %) et d'avantage encore au niveau des individus très pauvres (12,3 %).

Le taux d'accès de la population aux structures sanitaires est faible et se situe à 39 % (28,4 % en milieu rural et 66,7 % au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays et 63,7 % à Conakry). Ce taux demeure encore plus bas au niveau des ménages pauvres (31,6 %) contre 44,1 % pour ceux non pauvres.

S'agissant de la qualité des prestations de services, 53,7 % des individus ayant consulté un personnel du corps médical ou paramédical au cours de la période de référence ne sont pas satisfaits des services fournis (près de 46 % à Conakry et 46,2 % dans les centres urbains de l'intérieur du pays et 56,8 % en milieu rural). La principale raison évoquée est le coût élevé des services (42,1 % des cas de réponses), suivi d'autres raisons telles que la qualité du traitement (près de 25 %), la longue attente (12,8 %) et le manque de médicaments (10,8 %).

Autres services d'utilité publique

L'utilisation, l'accès et la satisfaction par rapport à certains services d'utilité publique ont été abordés par l'EIBEP. Il s'agit du marché (en plein air ou couvert), des services de transport public, d'état civil, des terrains de sport, des maisons de jeunes, de la justice, de banques ou de micro-finance, de police de proximité, de poste et de téléphone. Les taux d'utilisation sont généralement très faibles pour certains services : maisons de jeunes (20,3 %), téléphone (13,1 %), justice (6,4 %), services de micro-finances ou de banques (6,6 %) et poste (7,1 %).

Alphabétisation des adultes

Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est relativement faible et se situe à 28,3 % en progression de 5,8 points par rapport à 1994. De fortes disparités sont enregistrées entre les sexes (45,7 % pour les hommes et 14,1 % pour les femmes) et le milieu de résidence (57,1 % à Conakry, 45 % dans les centres urbains de l'intérieur du pays et 17,1 % en milieu rural).

(iii) Dépenses et revenus des ménages: le niveau de vie saisi à travers la consommation par tête demeure très faible en Guinée. De fortes disparités sont enregistrées entre les régions. Le budget du ménage guinéen est caractérisé par l'importance de l'alimentation (y compris l'autoconsommation). La distribution de la consommation en 2002 est très inégalitaire. Les ménages guinéens tirent l'essentiel de leurs revenus des activités indépendantes non agricoles et de la rémunération du travail.

La dépense moyenne annuelle du ménage guinéen est estimée à 301.989 FG par mois. La dépense moyenne par tête, utilisée comme indicateur de niveau de vie des ménages se chiffre à 533.525 FG (469.461 FG en 19994). De fortes disparités sont enregistrées entre les régions. La situation en termes de niveau de vie s'est fortement dégradée en Guinée Forestière par rapport à la place privilégiée que cette région occupait en 1994 : la consommation par tête a chuté de 484.435 FG en 1994 à 455.204 en 2002. La dépense cumulée de l'ensemble des ménages est estimée à 4.556,1 milliards de FG.

Le budget du ménage guinéen est caractérisé par l'importance de l'alimentation qui représente 52,7 % du budget total des ménages dont 18,4 % imputable à l'autoconsommation. Les individus pauvres consacrent 60 % de leur budget à l'alimentation contre 50 % pour les non pauvres. La part de l'autoconsommation atteint en milieu rural 29 % de la consommation totale et 59 % de la consommation alimentaire. Les coefficients budgétaires des autres postes de dépenses sont les suivants : habillement (9,5 %), santé (9,3 %), logement (7,8 %), mobilier et entretien du foyer (6,7 %), transport (4 %), éducation (3,5 %). Le menu alimentaire du ménage guinéen est composé de céréales, tubercules et pains (44 % de la consommation alimentaire), huiles et matières grasses (12,6 %), poissons (9 %), légumes (8 %) et viande (6 %). La part de l'autoconsommation alimentaire dans la consommation totale atteint 35 %. Ce ratio atteint des proportions importantes au niveau du poste « céréales, tubercules et pain » (54 %). Une attention particulière doit être accordée au riz, principal aliment de base des ménages dans les stratégies visant à assurer la sécurité alimentaire. Il représente près de 26 % de la dépense alimentaire et 59 % de la consommation de céréales. La part de l'autoconsommation dans la consommation est faible et ne représente que 43,2 %.

La répartition de la consommation en 2002 est très inégalitaire mais moins inégalitaire que celle de 1994. En effet, en 2002, les pauvres ne se partageaient que 23 % de la consommation totale et le reste était le fait des non pauvres. En 1994, les pauvres consommaient près 17 % de la consommation totale, les 83 % restants, étaient répartis entre les non pauvres. Ce qui se reflète à travers l'indice de concentration de la consommation qui a légèrement baissé de 0,449 en 1994 à 0,403 en 2002.

Les revenus des ménages sont constitués des revenus salariaux, des revenus nets agricoles, des revenus nets provenant des activités non agricoles, des transferts reçus, des revenus de la propriété et des revenus divers. Les ménages guinéens tirent l'essentiel de leurs revenus (69 %) des activités indépendantes non agricoles et des salaires. La seconde source (26 %) provient des activités agricoles. Les transferts ne représentent que 4 % du revenu total des ménages. Au niveau des individus pauvres, plus de la moitié de leurs revenus (55,7 %) provient des activités agricoles et la seconde source est tirée des activités indépendantes non agricoles et des salaires (42,5 %). A l'instar de ce qui a été observé pour la consommation, les résultats montrent une forte concentration des revenus : les riches détiennent à eux seuls 71 % de l'ensemble des revenus.

(iv) Emploi et utilisation du temps: la grande majorité de la population exerce dans l'agriculture et le secteur informel urbain. La pluriactivité, le sous-emploi et le chômage constituent les principales caractéristiques de l'emploi. Le chômage prend de plus en plus de l'ampleur et touche principalement les zones urbaines. Les travaux domestiques constituent des activités essentiellement féminines. Les femmes consacrent d'énormes quantités d'heures à ces travaux improductifs. L'incidence sur le plan économique pourrait être considérable si elles étaient libérées de ces corvées.

Les statistiques publiées sur l'emploi font référence à la situation actuelle, c'est-à-dire sur une période de référence basée sur les 7 derniers jours qui ont précédé l'interview. Pour des raisons de comparaisons internationales, les statistiques publiées ne concernent que la population âgée de 15 ans et plus. Les statistiques du chômage sous l'optique de la situation actuelle telles que recommandées par le Bureau International du Travail (BIT), indiquent que le chômage frappe 3,2 % de la population active âgée de 15 ans et plus. Le chômage touche plus les hommes (4,6 %) que les femmes (2 %). Il est aussi avant tout un phénomène urbain : 6,7 % de la population active vivant dans les centres urbains de l'intérieur du pays 15 % de celle de Conakry sont concernés par le phénomène. En milieu rural, le chômage n'atteint que 0,4 % de la population active âgée de 15 ans et plus. Par rapport à l'EIBC, le taux de chômage est resté stable car il n'a augmenté que de 0,1 % entre 1994 et 2002. Cependant, si le taux de chômage des hommes est resté au même niveau (4,6 %) au cours de cette période, celui des femmes est passé de 1,7 % à 2 %. Par ailleurs, même si le chômage a légèrement reculé en milieu rural (0,4 % en 2002 contre 0,9 % en 1994), il a fortement augmenté à Conakry où il est passé de 10,2 % en 1994 à 15 % en 2002. Au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays, le taux de chômage est resté stationnaire (6,1 % en 1994 et 6,7 % en 2002).

Le sous-emploi c'est à dire la sous utilisation des capacités de travail des individus occupés est également une des caractéristiques de l'emploi en Guinée. L'enquête montre que près d'un travailleur sur cinq (19,8 %) est sous-employé (22,6 % pour les individus de sexe masculin et 17,5 % pour ceux de sexe féminin).

La majorité des pauvres (85,4 %) travaillent dans l'agriculture. Le secteur informel demeure le principal refuge des actifs occupés qu'ils soient pauvres ou non pauvres. Près de 98 % des pauvres y exercent leurs activités contre 89 % chez les non pauvres. Plus de la moitié des actifs pauvres (55 %) du secteur informel sont des femmes. Les emplois occupés sont saisonniers pour la grande majorité des pauvres (71 %). La grande majorité des actifs occupés (88 %) exerce une seule activité économique. Seulement un peu plus d'un travailleur sur dix (11,6 %) a déclaré avoir occupé deux emplois. La proportion des actifs qui ont exercé plus de deux occupations est négligeable (0,3 %).

S'agissant des travaux domestiques, l'enquête a révélé qu'ils sont des activités essentiellement féminines. En moyenne, les femmes consacrent 6,7 heures par semaine pour faire la cuisine, 2,3 heures pour le nettoyage, 2,6 heures pour la lessive, une demi-heure pour le repassage et 2,2 heures pour faire le marché. S'agissant des autres travaux domestiques, elles consacrent 1,6 heures par semaine pour la recherche du bois de cuisine et 2,5 heures pour l'eau. L'incidence sur le plan économique pourrait être immense si des mesures appropriées étaient prises pour alléger les travaux domestiques des femmes par l'installation de puits de forage dans les villages, l'aduction dans les centres urbains, l'utilisation de foyers améliorés, la mise à disposition d'actifs physiques (pileuses ou décortiqueuses) et la création d'infrastructures communautaires.

(v) Activités agricoles : L'agriculture est la principale activité des ménages guinéens mais elle demeure encore sous-équipée.

L'agriculture demeure la principale activité des ménages guinéens et procure aux ménages ruraux l'essentiel de leurs revenus. Plus de 64 % des ménages guinéens possèdent des terres agricoles de taille moyenne 8 Ha et pratiquent généralement en même temps l'élevage. La valeur du cheptel est estimée à 1.364,1 milliards FG. L'agriculture demeure encore aratoire, les taux d'équipements en outils mécanisés sont très insignifiants: tracteur (0,1 %), motopompe (0,2 %), décortiqueuse (0,4 %), pileuse (0,2 %) et pulvérisateur (0,2 %).

(vi) Habitat et accès à l'eau potable: la quasi-totalité des ménages guinéens sont propriétaires de leur logement. Cependant beaucoup reste à faire pour améliorer les commodités du logement en termes d'éclairage à l'électricité, d'aménagement des toilettes, d'approvisionnement en combustible de substitut au bois et au charbon pour faire la cuisine. De progrès importants ont été accomplis en matière d'approvisionnement en eau potable surtout en zone rurale. Cependant, des disparités frappantes subsistent entre les régions.

Habitat :

Plus de 77 % des ménages guinéens sont propriétaires de leur logement, 14 % sont locataires et 7,6 % sont logés gratuitement. Le milieu urbain, est caractérisé par le nombre élevé de ménages locataires (54,2 % à Conakry et 31,4 % dans les centres urbains de l'intérieur du pays). En moyenne un ménage occupe 3,3 pièces, ratio identique à celui estimé lors de l'EIBC (3,2 pièces). Un second indicateur de densité dans le logement concerne le nombre de personnes par pièce qui est de 2,5 (ce ratio est de 2,4 personnes par pièce lors de l'EIBC). La promiscuité est plus prononcée dans les centres urbains, notamment à Conakry où on décompte 3,2 personnes par pièce. Plus de la moitié des logements (près de 60 %) sont couverts de tôles métalliques. Les habitations couvertes de chaume représentent 39.1 %. En 1994, lors de l'EIBC, la situation était inverse, on décomptait plus d'habitations couvertes de chaume/paille (51,7 %) que de tôles (47,4 %). Les murs extérieurs des habitations sont généralement en banco ou en brique de terre crue (64,7 %). Ce qui dénote l'état de précarité des logements d'environ deux ménages sur trois. Ce ratio est en baisse par rapport à ce qui a été observé lors de l'EIBC de 1994 où 72,6 % des murs des habitations étaient en banco. Les constructions en dur (mur en briques de ciment) ne représentent que 21,7 %, celles en semi-dur (mur en briques cuites ou en terre stabilisée) totalisent 12,5 %.

Certaines commodités du logement telles que l'approvisionnement en eau de boisson, le type de toilette utilisé, la source d'éclairage et le combustible utilisé pour faire la cuisine ont été également cernées. La principale source d'approvisionnement en eau de boisson utilisée par les ménages est le forage (34 %), en forte hausse par rapport à 1994 (19 %). En milieu rural, les forages constituent la source dominante d'approvisionnement en eau (45,6 %) Le robinet vient en deuxième position (22,1 % en 2002 contre 18,7 % en 1994). L'usage des puits concerne 19,4 % des ménages dont 4 % de puits améliorés et 15,5 % de puits ordinaires. Les eaux de surface continuent d'être utilisées comme source d'approvisionnement en eau de boisson par 16,5 % des ménages. Ce ratio est en baisse de 7,5 points par rapport à 1994. Les latrines constituent le type de toilette le plus courant dans les logements (66,8 % dont 44 % sont non couvertes). En 1994, un ménage sur deux utilisait les latrines. De nos jours, encore 27 % des ménages ne disposent d'aucune toilette.

La principale source d'éclairage demeure le pétrole lampant (65,3 %). Ce ratio est en baisse de 3 points par rapport à 1994. L'électricité n'est utilisée que par 19 % des ménages. La quasi-totalité des ménages qui s'éclairent à l'électricité vivent en milieu urbain principalement à Conakry. Le feu de bois continue de nos jours à être utilisé comme source d'éclairage par près de 6 % des ménages.

En ce qui concerne le principal combustible utilisé pour faire la cuisine, près de 76 % des ménages utilisent le bois et 23 % le charbon de bois. Ce qui constitue une véritable menace sur l'environnement.

Eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau de l'ensemble du pays se chiffre à près de 62 % et est en nette progression par rapport à 1994 (51,5 %). Cependant de fortes disparités sont observées entre le milieu urbain et le milieu rural (85,6 % et 52,3 %, respectivement) et entre les régions : 43 % dans les régions administratives de Kindia et Mamou contre 73 % à Faranah et 69 % à Kankan.

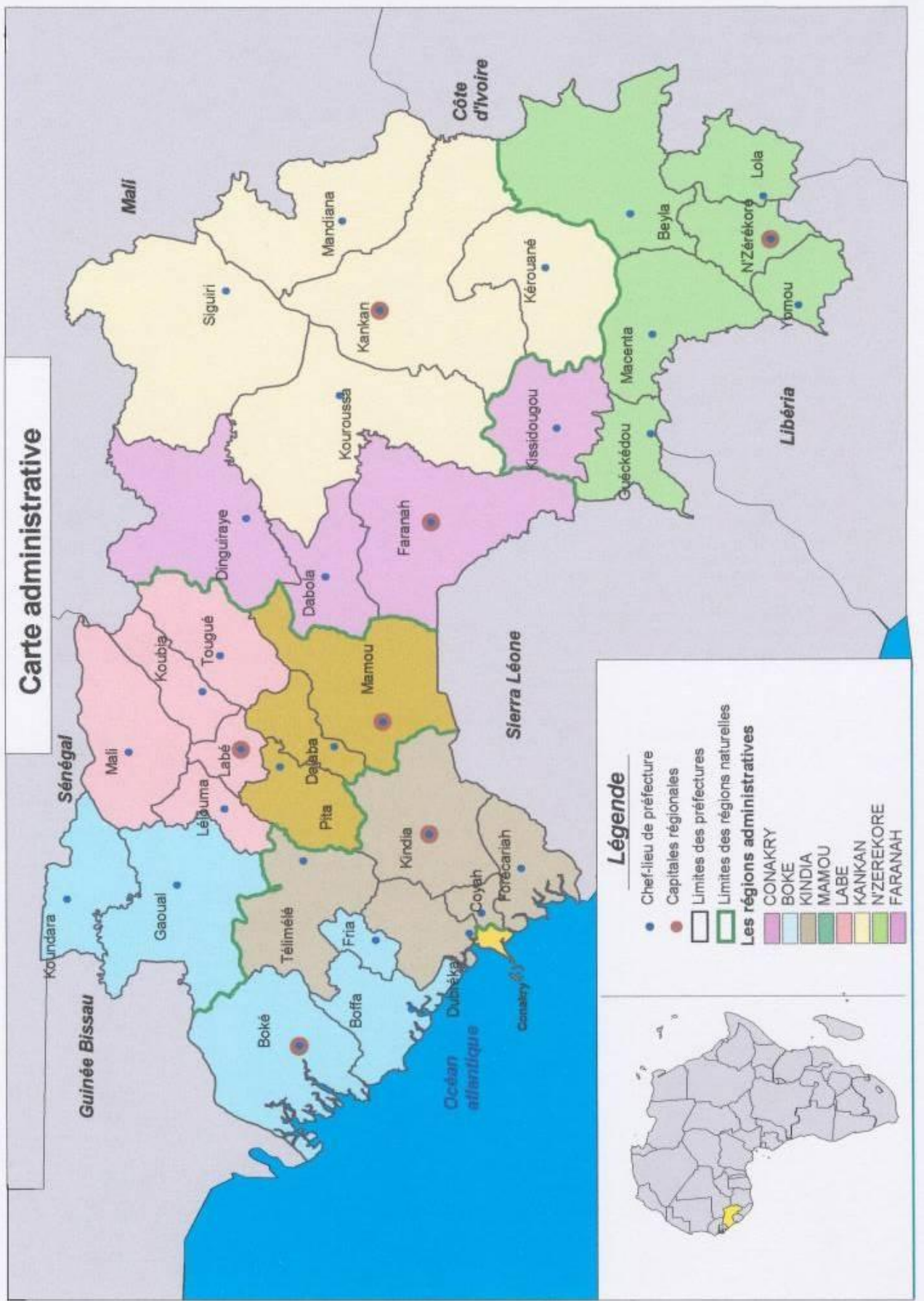
(vii) Transferts: les transferts constituent une source inestimable de revenus des ménages en Guinée.

Deux ménages sur cinq ont expédié de l'argent ou des produits en nature à d'autres ménages et 36 % des ménages ont déclaré avoir bénéficié de transferts en espèce ou en nature. Plus de la moitié des bénéficiaires de transferts sont des femmes, résidant en milieu rural, notamment en Moyenne Guinée (69 %). Au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête 151,1 milliards de FG ont été expédiés par les ménages et 238,4 milliards ont été reçus. Les transferts occasionnels constituent le mode dominant de transferts dont les ménages ont bénéficié et consistent généralement en des transferts en nature autres qu'alimentaires (34 %), sous forme de produits alimentaires (31 %) ou en espèces (27 %). Les transferts reçus représentent 5 % du revenu total des ménages guinéens.

(vii) Vie associative et entraide sociale : la vie associative prend de plus en plus de l'importance en Guinée. La chaîne de solidarité et d'entraide est très développée mais reste limitée par son caractère familial.

Trois personnes sur dix participent à une association (31 % pour les femmes et 28 % pour les hommes). Les types d'associations les plus courantes sont les tontines/sérés (22,4 %), les associations féminines (20 %), les associations de ressortissants de Préfecture/Sous-préfecture/Village (15,2 %), de jeunes (14,6 %), les associations socio-professionnelles (11,5 %) et religieuses (7,9 %). Les associations sous forme D'ONG ne représentent que 3,1 % de l'ensemble des associations. Près de 55 % des femmes interviewées ont demandé de l'aide au cours des 12 derniers mois contre 52 % pour les hommes. L'essentiel de cette aide provient de parents (51,6 % dont 35,1 % de parents sur place), d'amis ou voisins (41,7 %). Le recours à la communauté, à l'Etat ou aux ONG est faible.

Carte administrative



CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

La présente enquête fait partie d'une série d'enquêtes entreprises par le Gouvernement avec le concours de la Banque Mondiale pour assurer le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. Elle couvre la période 2002/2003 et repose sur un échantillon représentatif de 7.512 ménages. Une enquête similaire avait été réalisée en 1994/1995, ce qui permet de dresser l'évolution de tous les indicateurs de niveau de vie sur la période 1994-1995. L'analyse du contexte socio-économique de la Guinée sera limitée à la période 1994-2003, correspondant à la période entre les deux enquêtes.

La République de Guinée est un pays côtier situé en Afrique de l'Ouest (7°30 de latitude Nord et 15° de longitude Ouest). Elle couvre une superficie de 245.857 KM² avec une population estimée à 8,9 millions d'habitants en 2003. Elle est limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord-ouest par la République de Guinée Bissau, au nord par le Sénégal et la République du Mali, au nord est par le Mali, à l'est par la Côte d'Ivoire et au sud par le Libéria et la Sierra Léone.

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles: Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière. Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons: la saison des pluies (mai à octobre) et la saison sèche (novembre à avril). Ces deux saisons sont plus ou moins marquées selon ces régions.

Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en huit régions: Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, N'Zérékoré et Conakry, la Capitale qui constitue une Zone Spéciale.

L'examen de la croissance macroéconomique sur la période laisse apparaître deux périodes distinctes. La première qui s'étale de 1994 à 1999, marquée par un taux moyen modéré de croissance économique de 4,6% et la seconde phase (2000-2003) qui correspond à un déclin de l'activité économique, avec un taux moyen de croissance du PIB de 2,7 %, taux inférieur au de croissance démographique de la population.. L'économie est dominée par le secteur rural et le secteur minier qui contribuent respectivement pour 18 % et 19 % au PIB. Le secteur rural assure l'emploi et les moyens de subsistance à la majorité de la population. Le sous-sol renferme d'immenses potentialités minières (bauxite, or, diamant et fer).

Sur le plan social, d'importants progrès ont été réalisés notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé

D'importants efforts ont été réalisés depuis 1986 dans le domaine des réformes économiques et de la réduction des déséquilibres internes et externes. Ces réformes ont permis de stabiliser les agrégats macroéconomiques et répondre à une partie de la demande sociale. Le taux brut de scolarisation qui était de 28 % en 1988 a atteint 74 % en 2002, le quotient de mortalité infantile a été réduit de 136 ‰ à 98 ‰ entre 1992 et 1999, l'accès à l'eau potable est passé de 51 % en 1995 à plus de 60 % en 2002.

L'évolution récente de l'économie guinéenne a été perturbée durant la période 2000-2003 par la chute des cours des produits miniers, le renchérissement des cours des produits pétroliers, le manque à gagner en termes de concours financiers extérieurs, l'insécurité au niveau de ses frontières et le poids de centaines de milliers de réfugiés en provenance de pays frontaliers (Libéria, Sierra Léone, Guinée Bissau et Côte d'Ivoire). A partir de septembre 2000, le pays a subi des attaques rebelles répétées le long de ses frontières avec le Libéria et la Sierra Léone, occasionnant ainsi un déplacement massif de populations à l'intérieur du pays, des pertes humaines, la destruction d'infrastructures économiques et sociales ainsi que d'actifs productifs. L'impact de ces attaques fut dommageable pour l'économie : ralentissement de la croissance économique (2 % en 2000 contre 3, 6 % en

1999), notamment dans le secteur primaire qui a enregistré une croissance négative (-2,3 % en 2000 contre 5,7 % en 1999).

Malgré les efforts consentis pour satisfaire la demande sociale sans cesse croissante, la Guinée connaît de nos jours de sérieux problèmes de développement humain. En effet, l'indice de développement humain mis au point par le PNUD demeure l'un des plus faibles au monde (0,466 en 2003), classant ainsi notre pays au rang de 156^{ème} sur 177 pays.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement s'est engagé depuis 2000 dans un processus qui a permis d'élaborer en janvier 2002 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). La mise en oeuvre de la SRP s'est heurtée à des difficultés à partir de 2000 en raison de l'instabilité du cadre macro-économique, des problèmes sécuritaires au niveau de la sous-région, de l'insuffisance des appuis financiers extérieurs et de la détérioration des termes de l'échange. L'évaluation de cette première phase a été entreprise par le Gouvernement en décembre 2005 et la révision du DSRP est programmée pour 2006.

Pour assurer un suivi efficace de la SRP et des ODM, le Gouvernement avec le concours de la Banque Mondiale, a décidé de réaliser l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP). Il s'agit d'une enquête situationnelle qui fait le point sur l'ensemble des indicateurs de niveaux de vie et de la pauvreté, au cours de l'année 2002, considérée comme année de démarrage de la mise en oeuvre de la SRP. La réalisation de cette seconde enquête permet une évaluation correcte de l'évolution des conditions de vie des ménages et de la pauvreté sur la période 1994-2002, correspondant à la période écoulée entre l'EIBC et l'EIBEP.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE

Introduction

L'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (EIBEP) constitue la seconde enquête du genre réalisée dans notre pays après l'Enquête Intégrale Budget-Consommation (EIBC) exécutée en 1994-1995. L'EIBEP a été combinée à l'Enquête sur le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien Etre (QUIBB) et repose sur le même échantillon. Elle comporte des volets budgétaire, communautaire et alimentaire avec pesée des produits consommés. L'EIBEP fournit des informations détaillées sur tous les aspects de niveau de vie des ménages (caractéristiques socio-démographiques, éducation, santé, emploi et utilisation du temps dans le ménage, logement, consommation, revenus, activités agricoles, emplois indépendants non agricoles, avoirs des ménages).

1.1 Objectifs

Les principaux objectifs assignés à l'EIBEP sont les suivants :

- mettre à jour l'ensemble des indicateurs socio-économiques établis en 1994 lors de l'EIBC ;
- déterminer les indicateurs d'impact pour l'année 2002 considérée comme année de référence de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- réactualiser le profil de pauvreté en Guinée ;
- réactualiser les pondérations de l'indice des prix à la consommation;
- fournir des informations nécessaires à l'amélioration des comptes nationaux et;
- approfondir l'analyse des données pour mieux comprendre le comportement des ménages .

1.2 Plan de sondage

L'échantillon cible comporte 7.612 ménages (4.032 en milieu urbain et 3.580 en milieu rural). Il est stratifié et représentatif tant au niveau national, qu'au niveau des régions administratives et des milieux de résidence. Le tirage est à 2 degrés en milieu rural et 3 degrés en milieu urbain conformément au schéma suivant :

	Rural	Urbain
1 ^{er} degré	ZD	Ville
2 ^{eme} degré	Ménage	ZD
3 ^{eme} degré	-	Ménage

Pour le tirage des Villes et des Zones de Dénombrement (ZD), la base de sondage utilisée est le fichier des ZD du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1996. Au niveau des ménages, la base de sondage est fournie par le listing des ménages issus du dénombrement des unités primaires de sondage (ZD) sélectionnées. Le dénombrement a été organisé du 1^{er} août au 15 septembre 2002. Au total 515 ZD ont été sélectionnées (336 en milieu urbain et 179 en milieu rural). En milieu rural, pour chaque ZD tirée au premier degré, 20 ménages ont été sélectionnés. En milieu urbain, le nombre de ménages sélectionnés est de 12 par grappe tirée.

Le résultat du tirage est récapitulé dans le tableau 1.1, ci-dessous.

Tableau 1.1 : Répartition de l'échantillon par région selon le milieu de résidence

STRATE	MILEU URBAIN		MILIEU RURAL		TOTAL	
	Nombre de ménages	Nombre de ZD	Nombre de ménages	Nombre de ZD	Nombre de ménages	Nombre de ZD
Conakry	1200	100	0	0	1200	100
Kindia	432	36	560	28	992	64
Boké	480	40	420	21	900	61
Mamou	336	28	400	20	736	48
Labé	336	28	540	27	876	55
Faranah	432	36	400	20	832	56
Kankan	336	28	460	23	796	51
Nzérékoré	480	40	800	40	1280	80
TOTAL	4032	336	3580	179	7612	515

Source : MP/DNS/EIBEP-2002

Les domaines analytiques sont la région administrative et le milieu de résidence. Les résultats peuvent également être distribués selon le groupe socio-économique du chef de ménage et le niveau de pauvreté. La taille de l'échantillon est suffisamment grande pour obtenir un niveau de signification statistique acceptable au niveau de chaque domaine analytique.

L'échantillon de départ comptait 7.612 ménages (voir tableau 1.1 ci-dessus). Environ 516 ménages (soit 6,8 % de l'échantillon) ont été exclus de l'analyse de l'EIBEP pour les raisons suivantes : ménages ayant abandonné les interviews, ménages dont les relevés de dépenses sont insuffisants et ménages disloqués au cours des 3 passages.

L'échantillon définitif retenu pour l'analyse des données de l'EIBEP porte sur 7.095 ménages. Les coefficients d'extrapolation de l'enquête ont été corrigés en conséquence. De même, une seconde correction a été effectuée sur ces coefficients d'extrapolation en calant la taille des ménages sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996, du fait du surdimensionnement des ménages de grande taille.

1.3 Cadre institutionnel

L'EIBEP a été réalisée par la Direction Nationale de la Statistique (DNS). Le Directeur National de la Statistique est le **Directeur du projet**. En cette qualité, il assure la coordination de l'opération.

La préparation et l'encadrement de l'exécution des travaux de l'enquête sont réalisés par les cadres de la Division Méthodologie et Enquêtes et de la Division Démographie. Les Chefs de ces deux Divisions assument respectivement, les fonctions de **Directeur Adjoint** et de **Directeur Technique**.

Le projet dispose d'un service d'appui administratif et financier comprenant un **Assistant financier** qui assure le suivi de la gestion financière et matérielle de l'enquête et une **Secrétaire** qui s'occupe du courrier. Ce service est placé sous l'autorité du Directeur.

Une cellule informatique est chargée du traitement des données de l'enquête. Elle est composée d'un **informaticien principal**, de deux **Assistants informaticiens** et d'un **statisticien**.

1.4 Organisation de la collecte.

L'enquête a mobilisé 295 enquêteurs regroupés en 59 équipes. Une équipe comprend un chef d'équipe et 5 enquêteurs dont un de réserve. La supervision rapprochée de l'opération fut assurée par 18 contrôleurs et 6 superviseurs.

L'enquête pilote s'est déroulée du 5 février au 8 mars 2002. Elle a été simultanément réalisée à Tanéné (Préfecture de Dubréka) pour le milieu rural et dans la commune urbaine de Kindia pour le milieu urbain.

La collecte des données s'est déroulée du 24 octobre 2002 au 23 octobre 2003 et a été exécutée pendant 12 cycles regroupés en 3 passages de 4 cycles chacun.

L'organisation de la collecte a été pour l'essentiel basée sur celle de l'EIBC de 1994/1995. A la différence de l'EIBC qui a été réalisée sur un échantillon rotatif, l'EIBEP utilise un échantillon fixe avec trois passages répétés de 4 mois chacun.

Un volet nutritionnel a été introduit dans l'enquête (pesée des produits entrant dans les préparations) et ne concerne que la moitié de l'échantillon. Le relevé des données sur l'alimentation consiste à peser de façon régulière pendant 7 jours successifs, les produits qui entrent dans la préparation des repas du ménage et à enregistrer leurs poids. Les pesées sont effectuées à raison de 2 ménages par jour jusqu'à la couverture complète du nombre de ménages concernés par la pesée dans la ZD.

1.4.1 Organisation de la collecte en milieu urbain :

En milieu urbain, les dépenses des ménages étant fréquentes, le relevé des dépenses a couvert un mois entier. Au total 11 visites à intervalle de 3 jours ont été effectuées. Les ménages ont été répartis en 3 lots de 4 ménages.

Pendant un cycle, une équipe d'enquêteurs effectue la collecte dans 4 ZD à raison d'un enquêteur par ZD. Un enquêteur visite un lot de 4 ménages par jour. A chaque visite, il remplit au moins une section du questionnaire ménage et procède aux relevés des dépenses alimentaires et non alimentaires fréquentes, de l'autoconsommation, de l'auto-prélèvement et des opérations de troc. En plus, l'enquêteur effectue des pesées successives pour les produits entrant dans la préparation des repas au niveau de 2 ménages pendant 7 jours consécutifs. Le remplissage du questionnaire ménage, du questionnaire budgétaire portant sur les dépenses non fréquentes et du QUIBB s'effectue pendant les 11 visites dans le ménage. Concernant les dépenses fréquentes du questionnaire budgétaire (dépenses alimentaires, auto-prélèvement, autoconsommation, dépenses non alimentaires fréquentes, opérations de troc), elles seront administrées à intervalle de 3 jours en milieu urbain et 2 jours en milieu rural.

Dans chaque ZD, le questionnaire alimentaire est rempli au niveau de 6 ménages choisis parmi les 12 ménages à enquêter. Ces ménages sont constitués en 3 lots de 2 ménages qui sont suivis pendant 7 jours consécutifs. Tous les produits entrant dans la préparation des repas sont pesés.

1.4.2 Organisation de la collecte en milieu rural

En milieu rural, l'autoconsommation est importante et les dépenses peu fréquentes. Tous les ménages ruraux sont suivis pendant 16 jours à intervalle de 2 jours. Tous les enquêteurs d'une même équipe travaillent dans une même grappe. Cette disposition permet de faciliter le déplacement des équipes et le contrôle du travail des enquêteurs. Chaque équipe dispose

d'un échantillon de 20 ménages par grappe. Un enquêteur aura donc à interviewer 5 ménages dans une ZD. Ces ménages seront répartis en 2 lots : un premier lot de 2 ménages et un second de 3 ménages.

1.5 Traitement des données

Les masques de saisie ainsi que les programmes de contrôle de cohérence interne sont élaborés en utilisant le logiciel CsPro. L'édition des tableaux a été effectuée sous SPSS.

Les étapes pour le traitement des données sont les suivantes:

- fin de la saisie des données (13 mars 2004) ;
- évaluation de la qualité des données en collaboration avec la Banque Mondiale (14-27 mars 2004) ;
- atelier de formation des cadres de la Direction Nationale de Statistique et du Secrétariat de Réduction de la Pauvreté en collaboration avec la Banque Mondiale sur les techniques d'agrégation des données (19 mars -6 avril 2004) ;
- apurement des données des 3 passages portants sur 15.224 questionnaires ménages, 76.123 questionnaires alimentaires et 1.030 questionnaires prix (avril-28 mai 2004) ;
- finalisation de l'agrégation des données (juin-août 2004) ;
- confection des déflateurs temporels et spatiaux (septembre-octobre 2004)
- finalisation du plan de tabulation (octobre 2004) ;
- édition des tableaux (novembre-décembre 2004) ;
- élaboration du profil de pauvreté (janvier-février 2005) ;
- rédaction du rapport provisoire (mars-juin 2005) ;
- rédaction du rapport final (juillet-septembre 2005) ;
- confection du CD-ROM (juillet-septembre 2005) ;
- Séminaire validation des résultats (octobre 2005).

La saisie des questionnaires d'enquête est centralisée et s'est effectuée à Conakry.

1.6 Agrégation de la consommation et des revenus

1.6.1 Agrégation de la consommation

Le questionnaire de l'EIBEP permet de cerner dans les moindres détails, l'essentiel de la consommation monétaire et celle non monétaire (autoconsommation, auto-prélèvement, troc, transfert en nature, valeur imputée des produits alimentaires et non alimentaires reçus sous forme de salaire, biens et services consommés par les ménages en provenance de leurs activités non agricoles). De même, la valeur imputée des services dérivés de la possession des biens de consommation durables (mobilier et équipement électrique) et du logement (valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires) a été prise en compte au niveau de l'estimation de la consommation totale. Dans le cas spécifique des biens durables, la valeur estimée de la dépréciation de ces biens a été considérée comme valeur de consommation au cours des 12 derniers mois. Les dépenses ont été regroupées en deux rubriques: dépenses alimentaires (y compris l'autoconsommation et auto-prélèvement) et non alimentaires (y compris aussi l'autoconsommation et l'auto-prélèvement non alimentaires).

La consommation alimentaire comprend la consommation en espèces et celle non monétaire (autoconsommation alimentaire, auto-prélèvement alimentaire, transferts en nature de produits alimentaires reçus d'autres ménages, valeur imputée des revenus salariaux payés par les employeurs sous forme de nourriture etc...). L'estimation de la consommation fréquente de produits alimentaires (y compris l'autoconsommation et l'auto-prélèvement alimentaire) a consisté à estimer la consommation annuelle (voir agrégation des dépenses) de produits alimentaires (respectivement l'autoconsommation et l'auto-prélèvement alimentaire).

La consommation non alimentaire comprend la consommation monétaire (dépenses liées aux services d'éducation et de santé, dépenses d'hygiène, d'habillement, de logement, de transport, loisirs et cultures et de dépenses diverses) et non monétaire (autoconsommation, transferts en nature non remboursables reçus d'autres ménages, auto-prélèvement des produits non alimentaires et services provenant des activités non agricoles appartenant au ménage et troc). Une distinction a été faite en ce qui concerne les dépenses non alimentaires fréquentes de celles non fréquentes. L'estimation de la dépense annuelle fréquente est similaire à celle des dépenses alimentaires fréquentes. De même, il a été calculé une valeur imputée du logement (valeur locative) qui a été attribuée aux ménages propriétaires de leur logement et à ceux logés gratuitement. Il en est de même des salariés, membres du ménage qui reçoivent des revenus sous forme de services (transport, logement etc...). Ces avantages ont été inclus au niveau des postes de dépense correspondants sous forme de valeur imputée. En ce qui concerne les biens durables (comme indiqué plus haut), la valeur de la dépréciation a été prise comme consommation au cours des 12 derniers mois.

Le niveau des dépenses a été corrigé par un indice régional du coût de la vie (base 100 = Conakry) pour prendre en compte les différences de prix entre Conakry et l'intérieur du pays.

1.6.2. Agrégation des Revenus

Du côté revenu, les estimations ont été regroupées en six sources principales de revenu: revenus salariaux, revenus nets agricoles, revenus nets provenant des activités et entreprises non agricoles, transferts reçus, revenus de la propriété et autres revenus. La description succincte de ces différentes catégories est la suivante:

- Revenus salariaux:

Cette rubrique renferme les déclarations de revenus (paiement en espèces ou en nature) de tous les membres du ménage provenant de l'emploi salarial. Il peut s'agir des salaires tirés de l'occupation principale, secondaire ou de la troisième occupation. A ces montants, sont ajoutées les valeurs des primes, commissions, pourboires, indemnités, gratifications, paiements sous forme de nourriture, de produits agricoles, d'animaux et les paiements sous forme de logement ou de transport.

- Revenus nets agricoles:

Les revenus nets agricoles représentent le solde entre les revenus bruts et les dépenses agricoles. Les revenus bruts agricoles comprennent: la vente des produits agricoles, des produits transformés, des produits de l'élevage, de la chasse et de la cueillette et l'autoconsommation des produits agricoles. De l'autre côté, les dépenses agricoles sont constituées de dépenses d'achat d'inputs agricoles, de dépenses pour le bétail, la semence, de dépenses de métayage, de transformation des produits et la dépréciation des équipements agricoles.

- **Revenus nets des activités ou entreprises non-agricoles:**

A l'instar des revenus agricoles, le revenu brut des activités non agricoles comprend les montants reçus au niveau des trois principales entreprises, les paiements sous forme de biens et services, l'autoconsommation des biens et services produits par l'activité et les revenus des autres activités non agricoles non pris en considération parmi les trois principales activités. Les dépenses des activités non agricoles sont constituées des dépenses de fonctionnement, l'achat de consommations intermédiaires et la dépréciation des actifs productifs. Le revenu net est le solde des deux résultats. Une seconde approche utilisée consiste à estimer les revenus salariaux et des activités indépendantes non agricoles pour pallier au fait que le revenu net est négatif.

- **Revenus de la propriété**

Cette catégorie de revenus renferme les revenus de la propriété provenant de l'agriculture (location des terres agricoles, métayage reçu, location des animaux à traction et location des équipements agricoles), de la location des actifs agricoles des activités non agricoles, de la rente immobilière et la valeur locative imputée des logements occupés par les propriétaires.

- **Transferts reçus**

Les transferts reçus par les ménages comprennent les transferts en provenance des ménages (montants reçus par les ménages, valeur des produits alimentaires et des autres biens en nature non remboursables reçus par les ménages), les transferts en provenance de l'Etat, des Collectivités ou d'autres institutions (montant reçu de la Sécurité Sociale, allocation de mise en disponibilité, pension etc...).

- **Autres rentrées d'argent**

Cette rubrique concerne les revenus tirés des jeux de hasard, de la loterie nationale, des cadeaux, de la dote, de l'héritage, de la bourse scolaire perçue au cours des 12 derniers mois, de la vente d'eau etc...

Les détails concernant l'agrégation des dépenses et des revenus figurent dans le document "Agrégation des dépenses et des revenus".

1.7 Sommaire des questionnaires

La collecte des données de l' EIBEP a été réalisée à travers quatre (4) questionnaires :

- le questionnaire ménage ;
- le questionnaire budgétaire ;
- le questionnaire alimentaire et ;
- le questionnaire communautaire ;

1.7.1 Questionnaire ménage

Structuré en 12 sections, ce questionnaire a permis de recueillir des informations détaillées, sur la composition du ménage, la migration, l'éducation, la santé, l'emploi, les activités économiques agricoles et non agricoles des membres du ménage âgés de 5 ans et plus, le logement, les transferts, les revenus, le capital social et la perception des ménages sur la pauvreté.

1.7.2 Questionnaire budgétaire

Le questionnaire budgétaire a permis de relever les données sur la consommation alimentaires et non alimentaires des ménages (y compris l'autoconsommation et l'auto-prélèvement). Le questionnaire distingue les consommations fréquentes (alimentaires et non alimentaires) des consommations non fréquentes (dépenses rétrospectives portant sur l'éducation, la santé, l'acquisition de biens durables, l'aménagement du logement, les dépenses de loisirs et de culture etc....).

1.7.3 Questionnaire alimentaire

Le questionnaire alimentaire permet de mesurer pour chaque ménage donné, la consommation alimentaire en quantité pour chaque produit. Tous les produits entrant dans la préparation des repas effectués par le ménage et les autres préparations (préparations particulières et préparations pour les enfants) sont pesés. Le questionnaire saisit aussi les aliments consommés en dehors des repas. Ce questionnaire est appliquée sur la moitié de l'échantillon pendant une durée de 7 jours consécutifs.

L'objectif poursuivi est de déterminer le poids de tous les produits entrant dans les préparations communes (petit déjeuner, déjeuner et dîner) les préparations complémentaires ou particulières destinées au du chef de ménage, aux malades, aux personnes âgées ou aux enfants à bas âge afin de définir la ration alimentaire par personne (l'apport nutritionnel des aliments consommés par chaque ménage durant les sept jours d'enquête).

1.7.4 Questionnaire communautaire

Ce questionnaire s'intéresse à la disponibilité et à l'accessibilité des services de base par les populations des localités faisant partie de l'échantillon.

1.8 Principaux concepts utilisés

Pour analyser les données de l'EIBEP, les ménages ont été classés selon des critères géographiques et socio-économiques afin de dégager des groupes homogènes à comportement similaire et se conformer aux domaines analytiques retenus lors de l'élaboration du plan de sondage.

1.8.1 Concept de ménage

Le concept utilisé est celui de l'optique de droit. Il s'agit d'un groupe d'individus apparentés ou non, ayant habituellement dormi dans le même logement, partagé leurs repas pendant au moins 6 des 12 derniers mois ayant précédé l'interview et reconnaissant l'autorité d'une même personne appelée " chef de ménage".

1.8.2 Groupes socio-économiques (GSE)

Les GSE retenus sont les mêmes que ceux utilisés lors de l'EIBC. Ils ont été établis à partir de la profession, du statut et du secteur d'activité (public, parapublic et privé) au niveau de l'occupation principale du chef de ménage. Les ménages ont été répartis en 10 groupes socio-économiques:

- **GSE 1:** ce groupe englobe les indépendants agriculteurs producteurs de cultures d'exportation (palmistes, café, cacao, mangue, ananas, banane douce, pomme de terre, orange et coton). Il s'agit de tous les indépendants agriculteurs dont les revenus provenant de la vente de cultures de rente (destinées au marché local ou à l'exportation) sont au moins égales à 40 % de leur revenu agricole;
- **GSE 2** ce groupe concerne tous les indépendants agriculteurs de subsistance;
- **GSE 3:** il s'agit des indépendants éleveurs. Ce groupe comprend les éleveurs proprement dits et tous les indépendants agriculteurs dont le nombre de têtes de bétails ou de volaille est supérieur ou égal à 50;
- **GSE 4:** ce groupe englobe les salariés du secteur public et parapublic;
- **GSE 5:** ce groupe renferme tous les salariés du secteur privé agricole et non agricole;
- **GSE 6:** c'est le groupe des indépendants du secteur informel vendeurs de produits alimentaires;
- **GSE 7:** il s'agit du groupe des indépendants du secteur informel vendeurs de produits non alimentaires;
- **GSE 8:** ce groupe englobe tous les autres indépendants du secteur informel autres que vendeurs de produits alimentaires ou non alimentaires;
- **GSE 9:** c'est le groupe des indépendants du secteur formel;
- **GSE 10:** ce dernier groupe comprend les inactifs, les chômeurs, les apprentis et les non classés.

1.8.3 Groupes de pauvreté

Les ménages ont été classés en groupes de pauvreté en utilisant soit la classification des ménages par quintiles de dépenses, soit en utilisant le seuil de pauvreté monétaire. Sont considérés comme ménages pauvres dans le 1^{er} cas, ceux appartenant aux 1^{er} et 2^{ème} quintiles de dépenses et dans le 2^{ème} cas, ceux vivant en dessous du seuil de pauvreté.

1.8.4 Critères géographiques:

- Le concept de régions naturelles concerne les quatre régions agro-économiques du pays (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière) et la zone spéciale de Conakry ;
- Sur le plan administratif, les Préfectures sont regroupées en 7 Régions administratives qui sont : Kindia (Préfectures de Kindia, Téliélé, Coyah, Forécariah et Dubréka), Boké (Préfectures de Boké, Fria, Dubréka, Boffa, Gaoual et Koundara), Mamou (Préfectures de Mamou, Dalaba et Pita), Labé (Préfectures de Labé, Lélouma, Koubia, Tougué et Mali), Faranah (Préfectures de Faranah, Dabola, Dinguiraye et Kissidougou), Kankan (Préfectures de Kankan, Siguiri, Kouroussa, Mandiana et Kérouané) et N'Zérékoré (Préfectures de N'Zérékoré, Beyla, Yomou, Lola, Macenta et Gueckédou). La capitale Conakry constitue une zone spéciale;
- Le milieu de résidence est celui du chef de ménage. Le milieu urbain concerne Conakry, les chefs lieux de préfecture (centre ville seulement) et les cités minières de Kamsar et Sangarédi. Quant au milieu rural, il englobe les zones semi-rurales (chefs lieux des sous-préfectures) et rurales (districts).

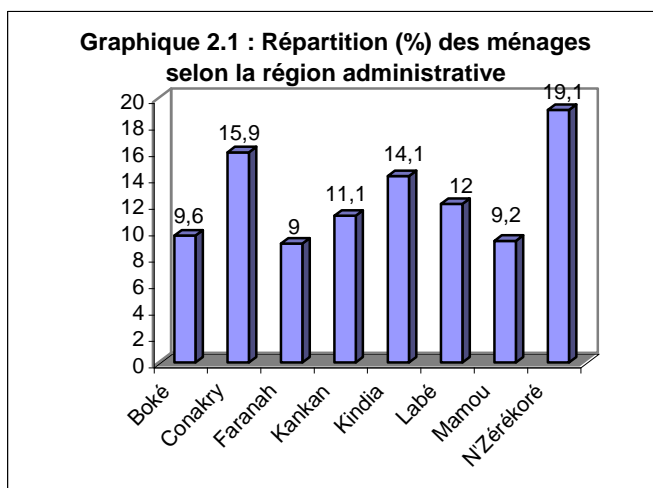
CHAPITRE 2 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DE LA POPULATION

L'EIBEP fournit des informations détaillées sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages et de la population.

2.1 Principales caractéristiques sociodémographiques des ménages

La définition du ménage utilisée au niveau de cette enquête se rapporte à l'optique de droit (voir, chapitre I: Méthodologie de l'EIBEP). Environ 7.095 ménages ont répondu aux questionnaires de l'enquête. L'extrapolation des résultats a permis d'estimer le nombre total de ménages à 1.257.239 contre 955.776 à l'EIBC de 1994 soit un taux de croissance annuel moyen de 3,4% pour la période 1994–2002.

2.1.1 Répartition spatiale



La répartition spatiale des ménages est très inégale. Examinée sous l'angle de la région administrative, près d'un ménage sur cinq (19,1%) réside dans la région administrative de N'Zérékoré, 14,1% à Kindia, 12% à Labé et 11,1% à Kankan (voir graphique 2.1). Les régions de Boké, Mamou et Faranah comptent chacune moins de 10 %.

Tableau 2.1 : Répartition (%) des ménages selon la région naturelle

Région naturelle	EIBEP 2002	EIBC 1994
Conakry	15,9	16,9
Basse Guinée	20,2	20,5
Moyenne Guinée	24,6	27,0
Haute Guinée	17,1	18,3
Guinée Forestière	22,1	17,3
Ensemble	100	100

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP et EIBC 1994-1995

Selon la région naturelle, la Moyenne Guinée abrite près d'un ménage sur quatre (24,6%) alors que la Haute Guinée compte moins de 18%. Conakry abrite près de 16% des ménages (voir tableau 2.1).

La majorité des ménages vit en milieu rural (71,1%). Comparée aux résultats des opérations antérieures, la proportion des ménages vivant en milieu rural semble se stabiliser depuis 1996 : (68,6% à l'EIBC de 1994 et 71,1% au RGPH de 1996). C'est en Moyenne Guinée où la proportion des ménages ruraux est plus importante (91,6%) alors qu'en Basse Guinée elle se chiffre à 79%.

Tableau 2.2 : Répartition (%) des ménages selon le milieu et la région de résidence

Régions	Urbain	Rural	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	100,0		100,0
Basse Guinée	21,0	79,0	100,0
Moyenne Guinée	8,4	91,6	100,0
Haute Guinée	15,1	84,9	100,0
Guinée Forestière	18,4	81,6	100,0
Région administrative			
Boké	24,3	75,7	100,0
Conakry	100,0		100,0
Faranah	16,0	84,0	100,0
Kankan	18,0	82,0	100,0
Kindia	14,9	85,1	100,0
Labé	7,7	92,3	100,0
Mamou	10,5	89,5	100,0
N'Zérékoré	16,8	83,2	100,0
Ensemble	28,9	71,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Selon la région administrative, hormis Conakry, la région de Boké est la plus urbanisée avec près d'un ménage sur quatre qui réside dans les centres urbains, suivie de Kankan (18%) et de N'zérékoré avec 16,8% de ménages urbains, alors qu'à Labé la proportion des ménages urbains est seulement de 7,7% (voir tableau 2.2).

2.1.2 Composition des ménages

Pour l'ensemble du pays, le ménage ordinaire guinéen est composé en moyenne de 6,8 personnes. Ce résultat est presque identique à celui observé lors de l'EIBC de 1994 (6,6 individus par ménage) et surtout égal à celui du RGPH de 1996 (6,8 personnes par ménage). La taille médiane est de 6 individus.

Par milieu de résidence, la taille moyenne la plus faible est observée à Conakry (6,6 individus par ménage). Les ménages ruraux sont composés en moyenne de 6,7 individus contre 7,3 pour les centres urbains de l'intérieur du pays.

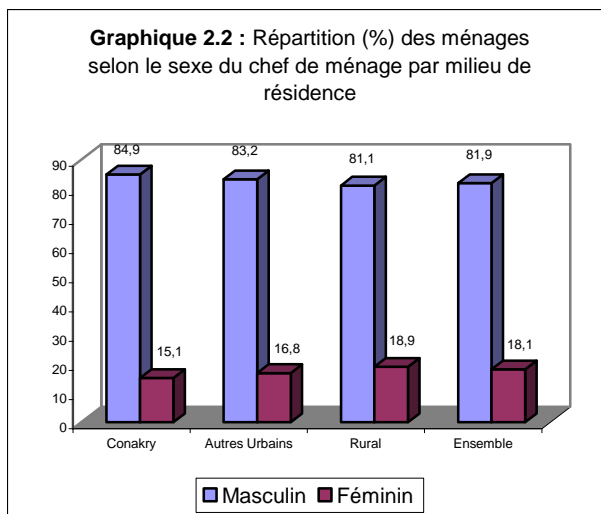
Selon la région administrative, les tailles moyennes les plus élevées sont observées dans les régions administratives de Kankan (9,1 individus par ménage) et de Boké (près de 8 personnes par ménage). A l'opposé, la région de Labé enregistre la taille la plus faible avec 5,7 personnes par ménage (voir tableau 2.3 en annexe).

Les ménages dirigés par les femmes enregistrent en moyenne une taille plus faible (près de 5 individus) que ceux dirigés par les hommes (7,2 individus).

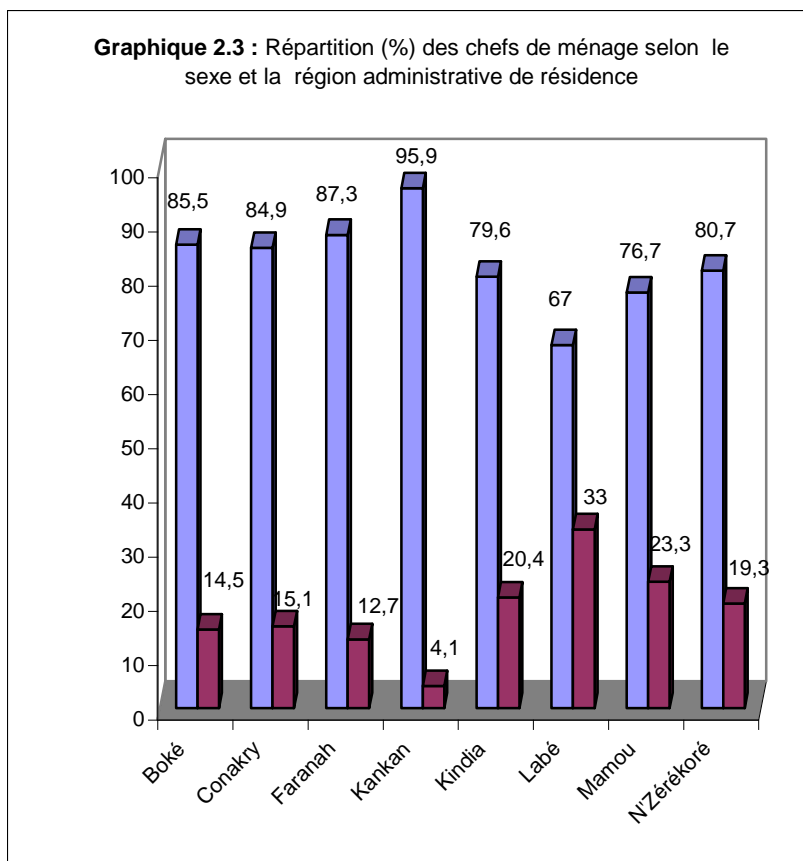
Examiné sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage, les ménages dont le chef est éleveur, ou salarié du secteur public ou indépendant du secteur informel autre que commerçant enregistrent les tailles les plus élevées (8,5 individus ; 8,0 et 7,1 respectivement). La taille moyenne la plus faible est observée au niveau des indépendants agriculteurs producteurs de cultures d'exportation avec 4,7 personnes par ménage.

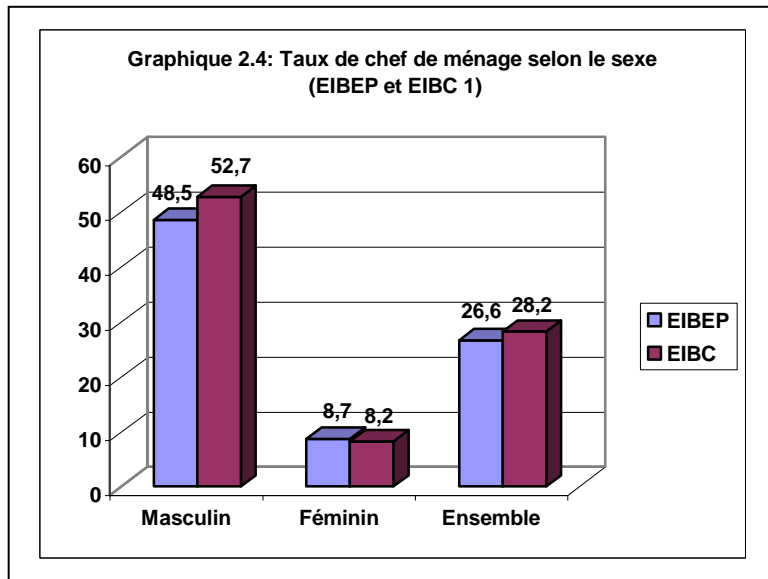
2.1.3 Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménage

Les résultats montrent que 18,1% des ménages sont dirigés par des femmes, ce qui pourrait s'expliquer par la polygamie et la forte émigration de la population masculine (voir graphique 2.2). Ce phénomène est surtout observé en milieu rural (près de 19%). Comparé aux résultats de l'EIBC de 1994, la proportion de ménages dirigés par les femmes a augmenté de 2,2 points.



La proportion des ménages dirigés par des femmes est plus importante dans la région administrative de Labé (33%). Cette situation résulterait d'une part par la polygamie (l'époux est compté uniquement dans le ménage où il est trouvé si les épouses vivent dans des logements séparés), d'autre part par la forte émigration de la population masculine au niveau de cette région. Cette région est suivie de celle de Mamou (23,3%) et de Kindia (20,4%). La région de Kankan est celle où la proportion de femmes chefs de ménages est la plus faible (4,1%) à cause peut être de la prédominance de la famille élargie et de la présence dans cette région des zones minières qui attirent plus les hommes (voir graphique 2.3).

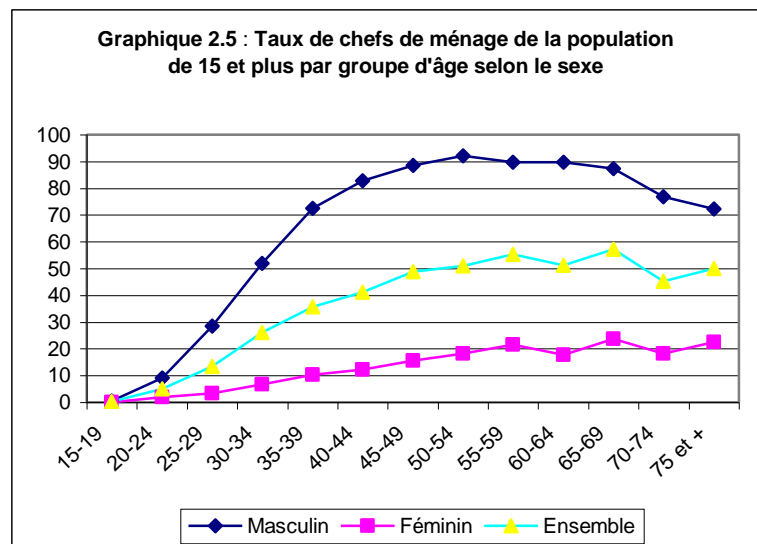




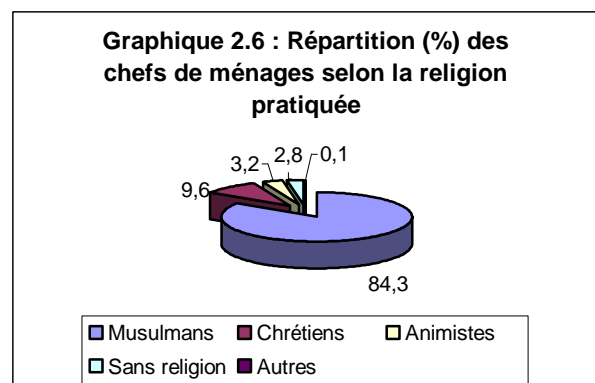
Pour l'ensemble du pays, le taux de chefs de ménage est de 26,6% (voir graphique 2.4) et est en légère diminution par rapport à 1994 (28,2%).

Comparé aux données de 1994, le taux de chef de ménage de sexe masculin qui est de 48,5% est en régression par rapport à celui enregistré en 1994 (52,7%). Le contraire est observé pour le sexe féminin : le taux de chef de ménage enregistre une légère augmentation, passant de 8,2% en 1994 à 8,7% en 2002.

Le taux de chef de ménage masculin augmente avec l'âge pour se stabiliser au niveau des âges situés entre 55 ans et 69 ans. A partir de cet âge, le taux de chef de ménages masculin décroît légèrement pour se situer autour de 70%. En ce qui concerne le sexe féminin, le taux de chef de ménage augmente graduellement jusqu'à autour de 62 ans pour se stabiliser à 20% (voir graphique 2.5).



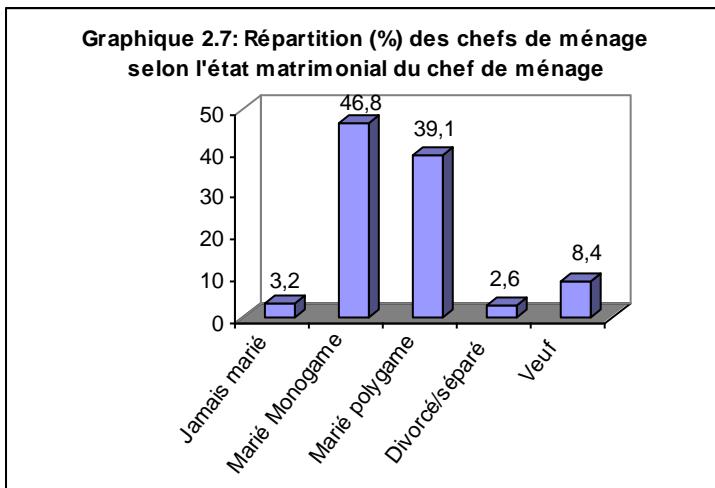
S'agissant de la religion du chef de ménage, la grande majorité des chefs de ménage est de religion musulmane (84,3%). Près d'un chef de ménage sur dix (9,6%) est chrétien. Les animistes représentent 3,2% et les sans religion près de 2,8% (voir graphique 2.6). Cette répartition est presque identique à celle observée lors de l'EIBC de 1994 et du RGPH de 1996.



Les différences régionales sont surtout marquées entre la région administrative de Nzérékoré et les autres régions. Dans cette région, l'islam est en concurrence avec le christianisme avec 32,7% et 36,4% respectivement. Dans les autres régions les musulmans sont largement majoritaires et représentent plus de 80% (voir tableau 2.4 en annexe). Le même constat est valable quelle que soit la variable d'analyse considérée (région naturelle, milieu de résidence et GSE).

En ce qui concerne la nationalité du chef de ménage, les résultats montrent que la quasi-totalité des chefs de ménage est de nationalité guinéenne (99,4%) (voir tableau 2.5 en annexe). Les étrangers sont pour la plupart des ressortissants de pays limitrophes : maliens (0,2%), sénégalais (0,1%), libériens (0,1%), Sierra Léonais (0,1%). Les autres nationalités totalisent 0,1%.

L'examen de l'état matrimonial des chefs de ménage révèle que trois chefs de ménages sur quatre sont mariés (près de 76% dont près de 47% de mariés monogames et 39% de mariés polygames). Un peu moins d'un chef de ménage sur dix (8,4%) est veuf/veuve et 2,6% sont divorcés ou séparés (voir graphique 2.7). Les chefs de ménage célibataires représentent seulement 3,2%.

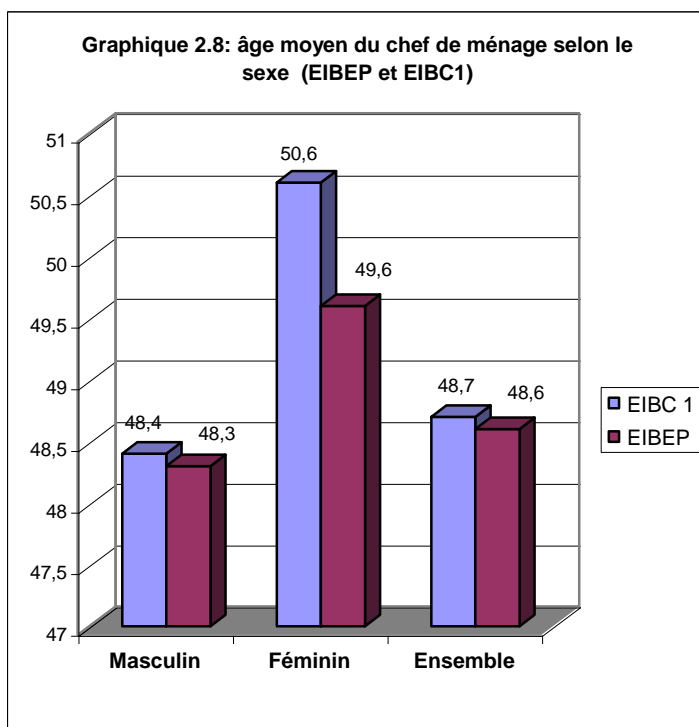


Le tableau 2.6 en annexe fournit la ventilation de l'état matrimonial des chefs de ménage selon la région naturelle, la région administrative, le milieu de résidence et le GSE du chef de ménage.

Par rapport au niveau d'instruction des chefs de ménage, la grande majorité (près de 77%) est sans instruction. Moins d'un chef de ménage sur dix a le niveau primaire contre 8% pour le secondaire (voir tableau 2.7 en annexe). Ceux qui ont atteint le niveau technique professionnel ou le niveau universitaire représentent respectivement, 3,3% et 3,4%.

Selon le sexe du chef de ménage, les chefs de ménage de sexe féminin sont moins instruits que ceux de sexe masculin. La proportion pour les sans instruction est de près de 74% pour les hommes contre près de 90% pour les femmes.

Concernant le milieu de résidence, les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction sont nettement plus nombreux en milieu rural (85,7%) que ceux des centres urbains (60,3%). Conakry se particularise dans le milieu urbain avec une proportion de chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction de 50,5%.



Au niveau régional, les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction sont relativement moins nombreux dans les régions de N'Zérékoré et de Boké où les proportions représentent 71,3% et 76,9% respectivement. Dans toutes les autres régions on note plus de huit chefs de ménage sur dix qui sont sans niveau d'instruction.

S'agissant de l'âge des chefs de ménage (voir graphique 2.8), l'âge moyen est de 48,6 ans (48,3 ans pour le sexe masculin et 49,6 ans pour le sexe féminin). Comparé aux résultats de l'EIBC, l'âge moyen est demeuré stationnaire (48,7 ans). L'âge médian est presque du même ordre de grandeur (47 ans).

La distribution régionale montre que l'âge moyen s'écarte très peu de la moyenne nationale à l'exception des régions administratives de Labé et de Mamou où on enregistre les âges moyens les plus élevés : 52,6 ans et 55,2 ans, respectivement (voir tableau 2.8 en annexe). Conakry enregistre la moyenne d'âge la plus faible 44,5 ans. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte migration des jeunes vers cette ville.

En milieu rural, l'âge moyen se chiffre à près de 50 ans. Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, les chefs de ménages se réclamant indépendants éleveurs enregistrent l'âge moyen le plus élevé (59,1 ans). A l'opposé, les chefs de ménage salariés du secteur privé sont plus jeunes (41,5 ans).

2.2 Principales caractéristiques de la population

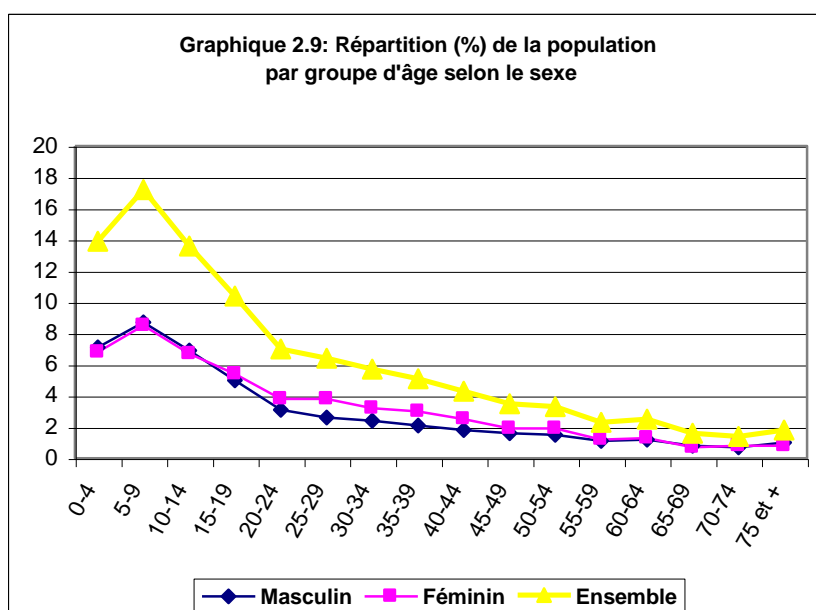
L'EIBEP estime la population guinéenne à 8.538.667 habitants. Par rapport aux résultats du RGPH de 1996, la population guinéenne s'est accrue en moyenne au rythme annuel de près de 2,5% par an sur la période 1996–2002. Du point de vue sexe, les résultats montrent un léger surnombre de femmes qui représentent 52,5%. On décompte 90 hommes pour 100 femmes (voir tableau 2.9 en annexe).

2.2.1 Répartition spatiale

La population guinéenne est inégalement répartie entre les régions naturelles du pays: Basse Guinée (21%), la Moyenne Guinée (22%), la Haute Guinée (20,8%), la Guinée Forestière (20,7%). La zone spéciale de Conakry abrite 15,5% de la population totale (voir tableau 2.9 en annexe).

Plus de 70% de la population guinéenne réside en milieu rural. Conakry demeure le principal pôle de concentration de la population urbaine et abrite plus de la moitié de celle-ci (52,5%).

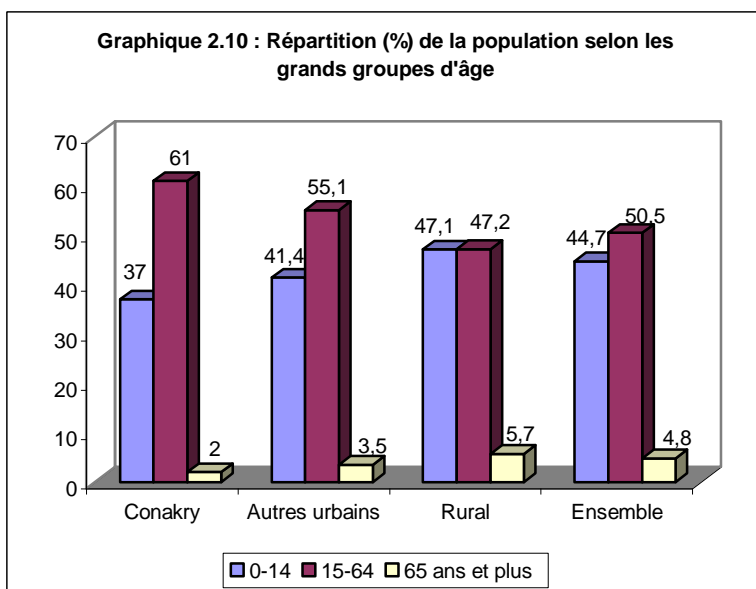
2.2.2 Structure de la population



Au niveau des régions administratives, un peu moins d'une personne sur cinq (17,6%) vit à Nzérékoré. Elle est suivie de la région de Kankan (14,8%). Les régions administratives de Faranah et Mamou sont les moins peuplées : 9% et 8,7%, respectivement.

L'examen de la structure de la population par groupe d'âges quinquennaux et par sexe révèle au prime à bord la prédominance de la population féminine à tous

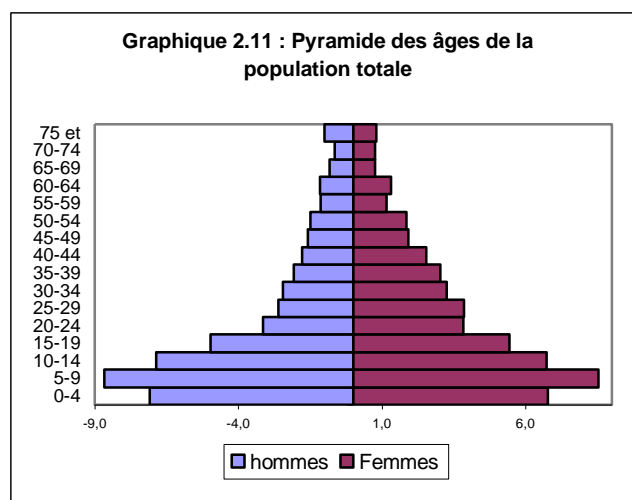
les âges (voir graphique 2.9). Quel que soit le sexe, la proportion de la population au niveau des groupes d'âges croît très rapidement pour atteindre un pic (17,2%) au groupe d'âge 5-9 ans et décroît rapidement jusqu'au niveau de la tranche d'âge 20-24 ans. A partir de ces âges, la proportion d'individus par groupe d'âge décroît sensiblement pour atteindre 1,4% à partir de 70 ans.

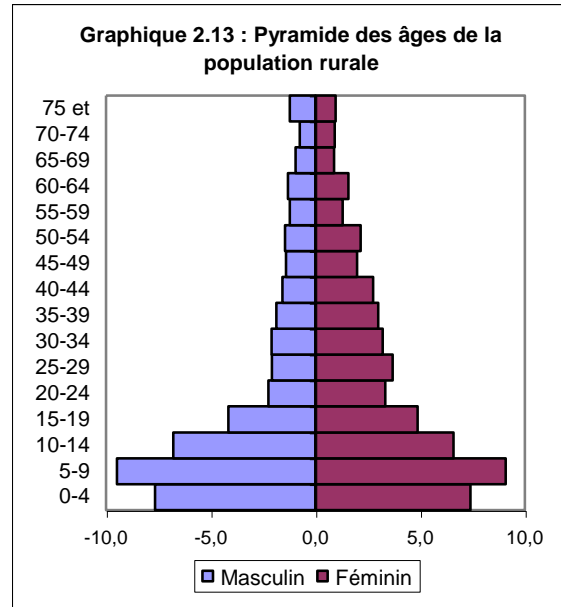
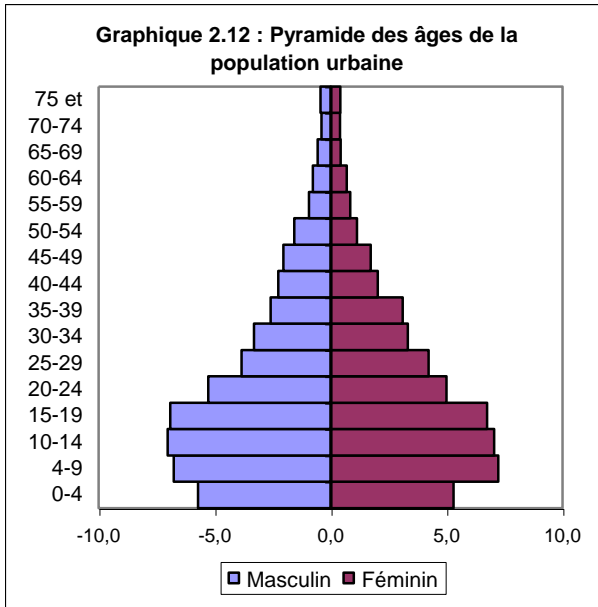


Une autre caractéristique de la population guinéenne, c'est sa jeunesse. Les personnes âgées de 15 ans et moins représentent 44,7% de la population totale tandis que les individus âgés de 65 ans et plus ne totalisent que 4,8 % (voir graphique 2.10). Un peu moins d'un guinéen sur deux (48,9%) a atteint l'âge majeur c'est à dire âgé de 18 ans et plus. Les âges moyen et médian de la population sont respectivement 23,2

ans et 17 ans (voir tableau 2.10 en annexe). Quant à la population adulte potentiellement active (15-64 ans) c'est à dire celle susceptible de se déporter sur le marché du travail, elle représente 50,5 % de la population totale..

L'allure de la pyramide d'âges tant du milieu urbain que celui du rural présente une base large et un sommet rétréci, caractéristiques d'une population à forte fécondité et à mortalité élevée de moins de 20 ans.



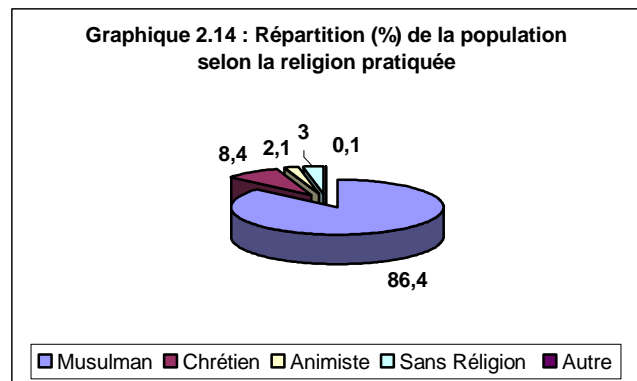


2.2.3 Autres caractéristiques de la population

Les autres caractéristiques sociales et démographiques qui sont examinées par l'enquête concernent la nationalité et la religion.

La population est essentiellement de nationalité guinéenne (99,6%). L'essentiel de la population étrangère est composée de ressortissants des pays limitrophes Sénégalais (0,1%), de maliens (0,1%), de libériens (0,1%) et de Sierra Léonais (0,1%). Cette structure est identique à celle observée lors de l'EIBC de 1994 (99,2% de guinéens).

Les données du graphique 2.14 montrent que la population guinéenne est essentiellement musulmane (86,4%). Les autres religions représentent 13,6% avec la majorité composée de chrétiens (8,4%).



Les différences régionales sont surtout marquées entre la Guinée Forestière et les autres régions naturelles (voir tableau 2.11 en annexe). Tout comme pour les ménages, dans cette région l'islam est en concurrence avec le christianisme. On y décompte 40,2% de musulmans et 34,6% de chrétiens. Dans toutes les autres régions les musulmans sont majoritaires avec une proportion d'au moins 95%. La Guinée Forestière, malgré la prédominance des musulmans qui s'explique par la forte immigration des populations islamisées, est la région la plus hétéroclite au plan religieux, les autres religions y présentent un poids relativement important.

2.2.4 Personnes handicapées

L'EIBEP fournit des informations sur les personnes handicapées. En effet, l'enquête a dénombré 239.270 handicapés (voir tableau 2.12 en annexe), soit 2,8% de la population totale.

La population handicapée se répartit de façon inégale selon le type de handicap et les régions. Le plus gros lot d'handicapés est constitué par les infirmes (41,7% dont 29,1% d'infirmes des membres inférieurs et 12,6% d'infirmes des membres supérieurs), d'aveugles (16,8%), les déprimés mentaux (16,8%) et les sourds (10%). Les muets et sourds muets représentent 2,6% et 2,7%, respectivement.

Selon la région naturelle, les infirmes des membres inférieurs sont majoritaires en Moyenne Guinée (32,5%), tout comme ceux qui sont victimes de dépression mentale (21,2%). Les aveugles quant à eux se rencontrent beaucoup plus en Haute Guinée (19,8%) et en Basse Guinée (18,8%). Les infirmes des membres supérieurs sont plus présents à Conakry (15,2%) et en Guinée Forestière (14,7%). Les sourds et les sourds muets se rencontrent en Haute Guinée : 15,2% et 4,2%, respectivement.

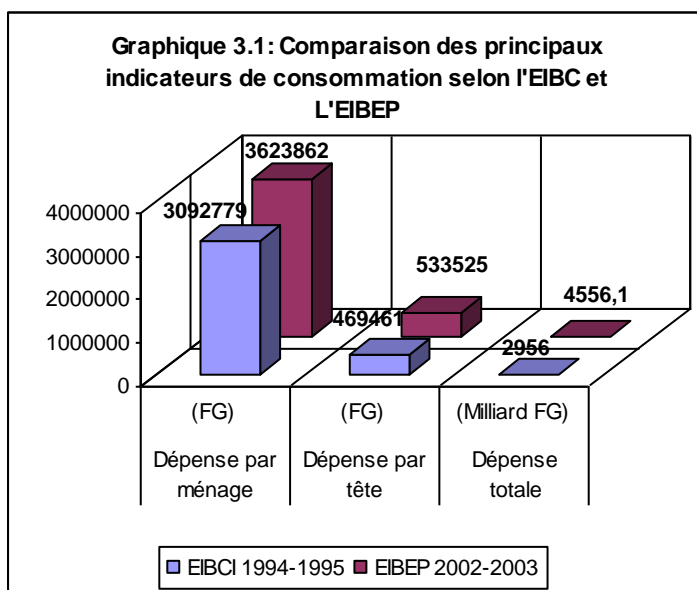
Selon la région administrative, les infirmes des membres inférieurs sont majoritaires à Mamou (35,7%), Conakry (31,2%) et Labé (31%). Les victimes de dépression mentale se rencontrent dans les régions de Labé (22,7%) et de Mamou (21,7%). Les aveugles quant à eux vivent majoritairement dans les régions de Kankan (22,6%) et de Boké (20,3%).

CHAPITRE 3 : CONSOMMATION DES MENAGES

L'EIBEP permet de cerner dans les moindres détails la consommation des ménages. Le concept de consommation dont il est question dans ce chapitre englobe la dépense monétaire et la consommation non monétaire (autoconsommation, auto-prélèvement de biens et services consommés par les ménages en provenance de leurs activités non agricoles, troc, transfert en nature et valeur imputée des produits alimentaires et non alimentaires reçus sous forme de salaire). De même, la valeur d'usage du logement (valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires) et des biens et services dérivés de la possession de biens de consommation durables a été incorporé dans la consommation.

Pour permettre la comparaison avec les données de l'Enquête Intégrale Budget-Consommation de 1994-1995 (EIBC), au cours de laquelle l'échantillon était tournant (chaque ménage n'a été visité que pendant 30 jours ou 16 jours selon son milieu de résidence), l'analyse des données a été restreinte au 1^{er} passage de l'EIBEP. La consommation a été corrigée par les variations de prix entre la capitale et les régions de l'intérieur du pays (base 100 = Conakry). Quant à l'inflation temporelle, durant le 1^{er} passage de l'enquête (octobre 2002-février 2003) qui se chiffre à 2,8 %, elle a été négligée. Les détails de l'agrégation de la consommation figurent dans le document "Agrégation des dépenses et des revenus".

3.1 Niveau de la consommation



Le graphique 3.1 fournit des indications sur les 3 principaux indicateurs de consommation des ménages (consommation moyenne par ménage, consommation moyenne par tête et consommation totale des ménages) pour les 2 sources de données disponibles : EIBEP de 2002-2003 et EIBC de 1994/1995. Lors de l'EIBC, le terme « dépense » avait été utilisé en place et lieu du terme « consommation ». Afin de faciliter la comparaison avec l'EIBC, les 2 concepts seront identiques dans tout ce qui suit.

La consommation annuelle par ménage se chiffre à 3.623.862 FG (soit en moyenne 301.989 FG par mois). Comparée au niveau enregistré en 1994-1995, cet indicateur est passé de 3.092.779 FG en 1994 à 3.623.862 FG en 2002, soit une hausse de 17,2 % en 8 ans.

L'indicateur consommation moyenne par tête qui prend en compte l'effet taille du ménage fait apparaître des différences de niveau de vie plus significatives entre les ménages. Il se chiffre à 533.525 FG par an. Cet indicateur fournit une bonne approximation du revenu par tête en Guinée en 2003. Il est passé de 469.461 FG en 1994 à 533.525 FG, soit une hausse de 13,6 %.

Tableau 3.1: Principaux indicateurs de la consommation selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Consommation annuelle par ménage (FG)	5024257	4803865	3095428	3623862
Consommation annuelle par tête (FG)	758553	654076	459969	533525
Consommation annuelle Totale (Milliard de FG)	1005,0	783,2	2767,8	4556,1

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Quant à la consommation totale des ménages, elle est estimée à 4.556,1 milliards de FG en 2003. Ce 3^{ème} indicateur fournit également une bonne approximation de l'agrégat « consommation finale des ménages » en comptabilité nationale (4.508,05 milliards en 2002). L'évolution de cet indicateur sur la période 1994-2002 montre que la consommation des ménages est passée de 2.956 milliards de F.G. en 1994 à 4.556,1 milliards de FG en 2002, soit une hausse de 54,1 % sur la période.

L'analyse de ces trois indicateurs par milieu de résidence révèle de fortes disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Quel que soit l'indicateur choisi, le niveau de consommation en milieu rural reste en dessous de la moyenne nationale et est nettement inférieur à celui observé en milieu urbain. A titre d'illustration, la dépense moyenne par ménage des ruraux est 1,6 fois moins élevée que celle observée à Conakry (ce ratio était de 2,5 lors de l'EIBC1).

Tableau 3.2: Principaux indicateurs de la consommation selon la région administrative

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Consommation par ménage (F.G)	4867645	5024257	2931465	3589464	3736594	2883327	3227149	2754085	3623862
Consommation par tête (F.G)	615692	758553	431919	395286	593591	503182	503656	438714	533525
Consommation totale (milliard de FG)	585,1	1005,0	331,6	501,3	663,1	434,5	373,7	661,7	4556,1
Consommation totale (%)	12,8	22,1	7,3	11,0	14,6	9,5	8,2	14,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Du point de vue de la distribution régionale (voir tableau 3.2), les régions de Kankan, Faranah et N'Zérékoré enregistrent les plus faibles niveaux de consommation annuelle par tête (respectivement 395.286 FG, 431.919 FG et 438.714 FG). A l'opposé, Conakry et Boké enregistrent les niveaux de consommation par tête les plus élevés (758.553 FG et 615.692 FG, respectivement). Cet indicateur est un bon indicateur de mesure du niveau de vie, c'est à dire de bien-être des ménages dans les régions administratives.

La distribution de la dépense totale par région administrative révèle une très forte concentration de la consommation à Conakry. La capitale à elle seule enregistre 22,1 % de la consommation totale du pays. Elle est suivie des régions de Kindia (14,6 %), N'Zérékoré (14,5 %) et Boké (12,8 %). A l'opposé, les régions de Faranah et Mamou enregistrent les plus faibles niveaux de consommation (7,3 % et 8,2 %, respectivement).

Tableau 3.3 : Principaux indicateurs de dépense selon la région naturelle

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Consommation par ménage (F.G)	5024257	4377996	3043238	3207089	2895416	3623862
Consommation par tête (F.G)	758553	622010	500780	388435	455204	533525
Consommation totale (milliard de FG)	1005,0	1113,7	942,7	689,9	804,7	4556,1
Consommation totale (%)	22,1	24,4	20,7	15,1	17,7	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen de la distribution des indicateurs de consommation par région naturelle, montre des disparités identiques : la Basse Guinée à elle seule

totalise 24,4 % de la consommation nationale, suivie de Conakry (22,1 %) et de la Moyenne Guinée (20,7 %). La Guinée Forestière (17,7 %) et la Haute Guinée (15,1 %) demeurent des régions à très faible consommation (voir tableau 3.3).

En ce qui concerne la dépense annuelle moyenne par ménage, Conakry se détache du lot avec une dépense moyenne annuelle par ménage de 5.024.257 FG (soit 418.688 FG par mois), suivie de la Basse Guinée (4.377.996 FG soit 364.833 FG par mois). La Haute Guinée (3.207.089 FG, soit 267.257 FG par mois) et la Guinée Forestière (2.895.416 FG soit 241.285 FG par mois) et) demeurent les régions naturelles qui enregistrent les plus faibles niveaux de dépenses par ménage.

S'agissant du cas particulier de la Guinée Forestière, la situation en termes de niveau de vie s'est fortement dégradée par rapport à la position de premier plan qu'elle occupait lors de l'EIBC 1 en 1994-1995. En effet, la consommation par tête et la consommation moyenne par ménage qui étaient respectivement de 484.435 FG et 3.451.187 FG figuraient parmi les plus élevées du pays, après celles de Conakry.

Du point de vue de la consommation annuelle par tête, seules Conakry (758.553 FG) et la Basse Guinée (622.010 FG) ont des niveaux de dépenses per-capita au-dessus de la moyenne nationale. Ce qui dénote le bas niveau de vie des populations au niveau des autres régions naturelles. Le niveau de vie le plus faible est enregistré en Haute Guinée (388.435 FG).

Tableau 3.4 : Dépense par quintile

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile		5 ^{ème} quintile	Ensemble
Consommation par ménage	1530066	2238810	2793625	3646749	6193056	3623862
Consommation par tête	170889	283542	393946	558488	1260560	533525
Consommation totale (Milliards FG)	292,1	483,6	672,6	955,8	2152,0	4556,1
Consommation totale (%)	6,4	10,6	14,8	21,0	47,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen de la distribution de la consommation par quintile (voir tableau 3.4) est révélateur de la très forte concentration de la consommation.

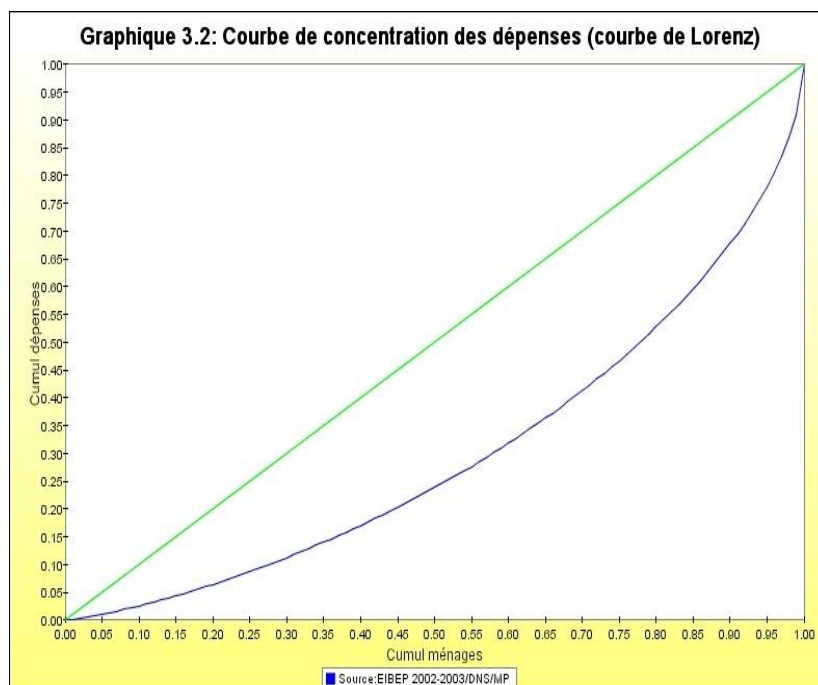
Les ménages du 1^{er} quintile (les

20 % les plus pauvres ne se partagent que 6,4 % de la consommation totale. Les ménages du 1^{er} et 2^{ème} quintiles réunis (40 % les plus pauvres) ne totalisent que 17 % de la consommation totale.

A l'opposé, les ménages du 5^{ème} quintile (20 % les plus riches) consomment à eux seuls, 47,2 % de la consommation totale. Les 40 % les plus riches (4^{ème} et 5^{ème} quintiles) totalisent 68,2 % de la consommation des ménages.

Lors de l'EIBC de 1994/1995, une distribution identique de la consommation avait été observée : les ménages des 5^{ème} et 4^{ème} quintiles (les 40 % les plus riches) se partageaient globalement 68,4 % du total des dépenses tandis que ceux du 1^{er} et 2^{ème} quintiles (les 40 % les plus pauvres) ne consommaient que de près de 17 % de la dépense totale. Ce qui confirme la persistance de la très forte concentration de la consommation accompagnée d'une très faible réduction des inégalités.

La consommation par tête du 5^{ème} quintile représente 7,4 fois celle du 1^{er} quintile et 4,4 fois la consommation des ménages du 2^{ème} quintile. La consommation moyenne par ménage des ménages du 5^{ème} quintile représente 4 fois celle des ménages du 1^{er} quintile. Cette concentration de la consommation est mise en évidence par le graphique 3.2 (courbe de Lorenz de la consommation). L'estimation du coefficient de Gini pour l'ensemble du pays est de 0,403 contre 0,449 lors de l'EIBC. Ce qui dénote un léger recul des inégalités sur la période 1994-2002.



3.2 Structure de la consommation

Le tableau 3.5 fournit la structure de la consommation des ménages selon les 12 postes de consommation de la COICOP (Classification Internationale des Produits de Consommation).

Tableau 3.5: Structure de la consommation des ménages par fonction de consommation

	Consomma- tion par ménage (FG)	Consomma- tion par tête (FG)	Consomma- tion totale (Milliards FG)	%
Alimentaire et boissons non alcoolisées (monétaire)	1241496	182746	1560,9	34,3
Alimentaire et boissons non alcoolisées (autoconsommation)	665265	98054	836,4	18,4
Alimentaire et boissons non alcoolisées total	1906761	280800	2397,3	52,7
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	39593	5838	49,8	1,1
Habillements et chaussures	345480	50804	434,4	9,5
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	283858	41793	356,9	7,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	243389	35831	306,0	6,7
Santé	335814	49447	422,2	9,3
Transport	141870	20874	178,4	3,9
Communications	7464	1102	9,4	0,2
Loisirs et cultures	17059	2513	21,4	0,5
Education	127870	18801	160,8	3,5
Restaurant et hôtels	992	146	1,2	0,0
Biens et services divers	162908	23985	204,8	4,5
Non alimentaire (monétaire)	1706298	251132	2145,2	47,1
Non alimentaire (autocons.)	10802	1593	13,6	0,2
Non alimentaire total	1717100	252725	2158,8	47,3
Total	3623862	533525	4556,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les résultats montrent la prédominance de la consommation alimentaire (y compris dépenses en espèces, autoconsommation, troc et auto-prélèvement) qui représentent 52,7 % de la consommation totale. Les dépenses monétaires alimentaires représentent 34,3 % dont 18,4 % sont imputables à l'autoconsommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc).

Les résultats de l'EIBC indiquaient des résultats très proches : l'alimentation représentait près de 50 % de la consommation totale (dont près de 17 % imputables à l'autoconsommation et à l'auto-prélèvement). Rappelons que l'EIBC n'avait pas saisi les trocs.

Le poste « Habillage et chaussures » occupe la seconde place par importance et représente 9,5 % de la consommation totale, suivie des postes Santé (9,3 %), « Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles » (7,8 %) et « Meubles, Articles de ménage et Entretien courant du foyer » (6,7 %). Les postes « Transport » et « Education » représentent respectivement près de 4 % et 3,5 % de la consommation totale.

Tableau 3.6 : Répartition de la consommation par poste selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Alimentaire et boissons non alcoolisées (monétaire)	39,0	42,9	30,1	34,3
Alimentaire et boissons non alcoolisées (autoconsommation)	0,8	3,3	29,0	18,4
Alimentaire et boissons non alcoolisées total	39,8	46,2	59,1	52,7
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	0,4	0,4	1,5	1,1
Habillement et chaussures	10,1	10,8	8,9	9,5
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	13,4	9,6	5,3	7,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	7,7	8,1	6,0	6,7
Santé	8,3	9,0	9,7	9,3
Transport	7,6	4,6	2,4	3,9
Communications	0,6	0,2	0,0	0,2
Loisirs et cultures	1,1	0,7	0,2	0,5
Education	6,5	4,8	2,1	3,5
Restaurant et hôtels	0,1	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	4,3	5,2	4,4	4,5
Non alimentaire (monétaire)	60,2	53,6	40,5	47,1
Non alimentaire (autoconsommation)	0,1	0,2	0,4	0,2
Non alimentaire total	60,2	53,8	40,9	47,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Examinée sous l'angle du milieu de résidence, la structure de la consommation (voir tableau 3.6) révèle l'importance de la consommation alimentaire en milieu rural (59,1 %). Ce ratio représentait 61,3 % en 1994/1995.

Egalement, on notera en milieu rural, la forte contribution de l'autoconsommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc) qui représente 29 % de la consommation totale et 59,1 % de la consommation

alimentaire (ces pourcentages étaient respectivement, 32,4 % et 53 %, lors de l'EIBC).

Par contre en milieu urbain, comme le confirme la règle d'Engels, le coefficient budgétaire de l'alimentation est plus faible (46,2 % dans les centres urbains de l'intérieur et 39,8 % à Conakry). On notera également la faiblesse de la part de l'autoconsommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc) dans ce milieu (3,3 % au niveau dans les centres urbains de l'intérieur et 0,8 % à Conakry).

En ce qui concerne la consommation non alimentaire, le poste Santé occupe la première place en milieu rural (9,7 %) suivi des postes « Habillement et Chaussures » (près de 9 %) Dans le milieu « Autres Urbain », l'Habillement (10,8 %), le « Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles » (9,6 %), la Santé (9 %) et le poste « Meubles, articles de ménages et entretien du foyer » (8,1 %) représentent les postes de dépenses les plus importants.

A Conakry, on notera l'importance du postes « Logement, Eau, Gaz, Electricité et Autres Combustibles » (13,4 %), Habillement et Chaussures (10,1 %), Santé (8,3 %), « Meubles, Articles de ménage et Entretien courant du foyer » (7,7 %), Transport (7,6 %) et Education (6,5 %).

L'examen de la distribution de la consommation par région administrative (voir tableau 3.7 en annexe), montre qu'à l'exception de Conakry (près de 40%), le coefficient budgétaire du poste «Alimentation et boissons non alcoolisées » au niveau de toutes les régions administratives est très élevée et est supérieur à la moyenne nationale : N'Zérékoré (49,4 %) et Boké (50,4 %). Labé se singularise par un coefficient budgétaire très élevé de ce poste (71,2 %). On notera également l'importance dans le budget des ménages au niveau de toutes les régions administratives des postes : «Habillement et chaussures » et Santé. Le poids dans le budget des ménages des postes Transport et Education n'est perceptible qu'à Conakry (7,6 % et 6,5 %, respectivement).

Tableau 3.8: Répartition (%) de la consommation par poste selon la région naturelle

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Alimentaire et boissons non alcoolisées (monétaire)	39,0	36,1	28,8	36,1	30,5	34,3
Alimentaire et boissons non alcoolisées (autoconsommation)	0,8	16,9	34,8	21,6	20,3	18,4
Alimentaire et boissons non alcoolisées total	39,8	53,0	63,6	57,7	50,8	52,7
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	0,4	1,0	0,9	0,9	2,4	1,1
Habillement et chaussures	10,1	9,0	8,3	10,1	10,5	9,5
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	13,4	6,2	4,8	7,4	6,9	7,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	7,7	7,0	6,0	7,0	5,7	6,7
Santé	8,3	9,8	8,8	8,3	11,1	9,3
Transport	7,6	4,4	1,8	2,3	2,5	3,9
Communications	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Loisirs et cultures	1,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,5
Education	6,5	3,0	2,3	1,9	3,4	3,5
Restaurant et hôtels	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	4,3	5,6	3,1	3,9	5,4	4,5
Non alimentaire (monétaire)	60,2	46,7	36,2	42,1	48,4	47,1
Non alimentaire (autocons.)	0,1	0,3	0,2	0,2	0,8	0,2
Non alimentaire total	60,2	47,0	36,4	42,3	49,2	47,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

S'agissant de la structure de la consommation par région naturelle, le tableau 3.8 montre que la Moyenne Guinée se caractérise par une part très élevée (63,6 %), du poste « Alimentation et Boissons non Alcoolisées » dans le budget des ménages. A l'instar de ce qui a été observé au niveau des régions administratives, les postes « Habillements et chaussures » et Santé occupent des places prépondérantes dans les budgets des ménages. La part de la consommation de services de santé dans le budget total des ménages de la Guinée Forestière est la plus élevée (11,1 %). Pour l'ensemble des régions naturelles à l'exception de la zone spéciale de Conakry, la part de la consommation de services d'éducation est faible et inférieure à la moyenne nationale.

3.3 Structure de la consommation alimentaire

Ce paragraphe aborde la structure de la consommation alimentaire ainsi que la perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins alimentaires.

3.3.1 Structure de la consommation alimentaire

L'examen de la structure de la consommation alimentaire présente un intérêt particulier compte tenu du poids de ce poste dans le budget du ménage guinéen (52,6 %).

Tableau 3.9 : Structure de la consommation alimentaire

	Consomma- tion totale (Milliards FG)	Consom- mation alimentaire par ménage (FG)	Consom- mation alimentaire par tête (FG)	Part de l'autocon- sommation (%)	% dans consomma- tion alimentaire	% dans consom- mation totale
Céréales, tubercules et pains	1052,6	837266	123297	53,7	43,9	23,1
Viandes et assimilés	142,2	113087	16653	9,1	5,9	3,1
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	211,3	168025	24757	1,6	8,8	4,6
Lait, œufs et produits laitiers	38	30277	4462	15,1	1,6	0,8
Huiles, graisses et noix riches en huile	301,7	239928	35335	27,5	12,6	6,6
Fruits	66,4	52862	7795	70,8	2,8	1,5
Légumes	188,7	150102	22100	22,0	7,9	4,1
Sucreries, bonbons et assimilés	81,4	64745	9520	3,2	3,4	1,8
Boissons non alcoolisées	34,5	27427	4044	22,4	1,4	0,8
Aliments pris au restaurant	33,4	26576	3910	0,0	1,4	0,7
Autres produits non mentionnés ailleurs	247	196468	28924	27,1	10,3	5,4
Dépense alimentaire totale	2397,2	1906761	280800	34,9	100,0	52,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La structure du panier de consommation alimentaire du ménage guinéen (voir tableau 3.9) montre l'importance du sous-poste « Céréales, Tubercules et Pains, ». Son coefficient budgétaire représente près de 44 % (y compris l'autoconsommation, l'auto-prélèvement et le troc) ou 23,1 % de la consommation totale du ménage. Lors de lors de l'EIBC de 1994/1995, ces ratios étaient respectivement de 41,7 % et 20,8 %. La part de l'autoconsommation y est très élevée et représente 53,7 %. Le panier alimentaire est aussi caractérisé par l'importance du sous-poste « Huiles, graisses et noix riches en huile » (12,6 % du budget alimentaire ou 6,6 % du budget total) qui occupe la seconde place. Le poids du sous-poste « Poissons, crustacés, escargots et assimilés » représente près de 9 % de la consommation alimentaire ou 4,6 % de la consommation totale suivi du sous-poste « Légumes » (près de 8 %). Le sous-poste « Viandes et assimilés » ne contribue qu'à hauteur de près de 6 % dans la consommation alimentaire.

Tableau 3.10 : Structure de la consommation alimentaire selon le milieu de résidence

	% de la consommation alimentaire			Part de l'autoconsommation (%)		
	Conakry	Autres Urbains	Rural	Conakry	Autres Urbains	Rural
Céréales, tubercules et pains	27,4	36,9	49,5	0,6	6,2	68,8
Viandes et assimilés	7,0	7,9	5,2	0,4	2,6	14,0
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	15,1	10,5	6,9	0,6	0,9	2,4
Lait, œufs et produits laitiers	3,5	2,1	1,0	1,8	3,0	32,4
Huiles, graisses et noix riches en huile	11,5	12,5	12,9	0,3	2,0	39,0
Fruits	1,5	1,6	3,4	2,6	13,0	84,1
Légumes	11,7	9,5	6,6	0,4	2,5	37,6
Sucreries, bonbons et assimilés	4,3	5,0	2,8	1,2	1,8	4,5
Boissons non alcoolisées	2,9	1,3	1,1	1,6	4,4	40,2
Aliments et alcool pris au restaurant	6,0	1,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Autres produits non mentionnés ailleurs	9,0	11,4	10,4	15,1	33,0	28,2
Total	100,0	100,0	100,0	1,9	7,2	49,1

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen de la structure du panier de consommation alimentaire par milieu de résidence révèle des écarts importants entre le milieu urbain et le milieu rural (voir tableau 3.10). Plus de 49 % de la consommation alimentaire des ménages ruraux sont imputables à l'autoconsommation. Ce ratio atteint des proportions élevées au niveau des sous-postes « fruits » (84,1 %) et « Céréales, tubercules et pains » (près de 69 %).

La ventilation de la consommation alimentaire par région administrative fournit des conclusions identiques (voir tableaux 3.11 et 3.12 en annexe). Dans la région de Labé, la part du sous-poste « Céréales, tubercules et pains » est très élevée et atteint 65,7 % contre 27,4 % à Conakry, 37 % à Kindia et près de 40 % à Boké. A Labé et Mamou, la contribution de l'autoconsommation à la consommation de céréales atteint respectivement, 79,2% et 60,6 %. Le sous-poste « Huiles, graisses et noix riches en huile » occupe le second rang au niveau de toutes les régions administratives. A l'exception de Conakry où il occupe la seconde place, le rang du sous-poste « Poissons, crustacés, escargots et assimilés », varie selon les régions.

Les tableaux 3.13 et 3.14 en annexe fournissent la ventilation par région naturelle.

3.3.2 Structure de la consommation du sous-poste « céréales, tubercules et pains »

L'examen du sous-poste « Céréales, tubercules et pains » mérite une attention particulière compte tenu de son poids dans la consommation alimentaire des ménages. En effet, le coefficient budgétaire de ce sous-poste représente près de 44 % de la consommation alimentaire (voir tableau 3.15 en annexe).

La dépense globale des ménages guinéens en céréales, tubercules et pains est estimée à 1.052,6 milliards de FG par an. La consommation annuelle par ménage se chiffre à 837.266 FG (558.040 FG en 1994-1995) et celle par tête à 123.297 FG (84.706 FG en 1994). La part de l'autoconsommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc) représente plus de la moitié de la consommation alimentaire (53,7 %). Les céréales constituent l'essentiel de la consommation du sous-poste (près de 82 % du total du sous-poste ou près de 36 % de la consommation alimentaire). L'auto-consommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc) est très élevée (53,7 %).

Les tubercules occupent la seconde place après les céréales et totalisent près de 10,7 % de la consommation du sous-poste ou près de 5 % de la consommation alimentaire. L'auto-consommation y représente 72,3 %.

Le pain représente 7,2 % de la consommation du sous-poste ou 3,1 % de la consommation alimentaire.

Le riz étant l'aliment de base des ménages guinéens, une attention particulière doit être accordée à l'analyse de cette variété. Le riz occupe une place prépondérante dans le sous-poste «céréales, tubercules et pain» (58,7 % de la consommation du sous-poste ou 25,8 % de la consommation alimentaire). On notera cependant que la part de l'auto-consommation de riz est faible et se chiffre à 43,2 %. Le riz local (riz paddy, riz local blanchi et riz bararabra local) compte pour 43,2 % dans le panier de consommation constitué par le sous-poste ou 6,5 % de la consommation alimentaire. Le riz importé occupe une place non négligeable dans le sous-poste « céréales, tubercules et pains » et contribue pour 15,5 % dans la consommation du sous-poste ou 6,8 % de la consommation alimentaire. Les tableaux 3.16, 3.17, 3.18, 3.19, 3.20 et 3.21 en annexe fournissent la structure du sous-poste « céréales, tubercules et pains » par milieu de résidence, région administrative et région naturelle .

CHAPITRE 4: PERCEPTION SUR LA PAUVRETE ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET LES PRIORITES POUR L'AVENIR

Ce chapitre cerne la perception des ménages sur leur état de pauvreté, et celui de leur communauté, la priorité des communautés pour les prochaines années et les solutions proposées pour réduire la pauvreté. Ce chapitre développe également la satisfaction des besoins essentiels des ménages en nourriture, éducation, santé, logement et habillement..

4.1 Perception des ménages sur la pauvreté

4.1.1 Perception des ménages

Des questions ont été posées aux ménages sur leur propre perception de la pauvreté, les principales causes de leur pauvreté et les solutions proposées pour lutter contre la pauvreté.

Tableau 4.1: Proportion des ménages se considérant comme pauvres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage.

	Masculin	Féminin	Total
Région naturelle			
Conakry	86,9	82,9	86,3
Basse Guinée	94,0	90,8	93,4
Moyenne Guinée	92,1	89,5	91,4
Haute Guinée	96,5	93,8	96,3
Guinée Forestière	97,1	99,6	97,5
Région administrative			
Boké	92,0	92,7	92,1
Conakry	86,9	82,9	86,3
Faranah	93,8	93,8	93,8
Kankan	97,4	97,2	97,4
Kindia	95,2	90,6	94,3
Labé	91,0	88,2	90,1
Mamou	92,7	90,5	92,2
NZérékoré	98,0	99,7	98,3
Milieu de résidence			
Conakry	86,9	82,9	86,3
Autres Urbains	89,3	87,6	89,0
Rural	95,9	93,6	95,5
Groupe socio-économique du chef de ménage			
GSE 1	89,8	90,2	90,0
GSE 2	96,6	94,1	96,2
GSE 3	100,0	75,8	91,8
GSE 4	84,9	85,4	85,0
GSE 5	87,5	79,1	87,1
GSE 6	92,1	91,2	91,6
GSE 7	90,5	87,6	90,2
GSE 8	92,4	94,4	92,6
GSE 9	71,8	19,0	67,2
GSE 10	93,9	90,4	93,1
Ensemble	93,6	91,4	93,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 4.1 fournit la proportion de ménages se considérant pauvres ventilée par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, groupe socio-économique et quintile de pauvreté selon le sexe. Elle est estimée à partir de la question « pensez-vous que votre ménage est pauvre ? ». Les résultats montrent que la quasi-totalité des ménages guinéens (93,2 %) estiment qu'ils sont pauvres et cela quel que soit la variable d'analyse choisie.

A la question « la pauvreté, c'est quoi ? », les ménages estiment que la pauvreté c'est avant tout l'insuffisance de moyens pour se nourrir et le manque de revenus qui représentent respectivement, 25 % et près de 15 % des cas de réponses (voir tableau 4.2 en annexe). Les autres signes de pauvreté sont le manque de travail (11,6 % du total des réponses) et de moyens pour se soigner (11,2%). L'insuffisance de moyens pour se loger représente 7,2 % du total des réponses.

La notion de pauvreté est perçue différemment selon le milieu de résidence. En milieu rural, l'incapacité de satisfaire ses besoins alimentaires est le premier signe de pauvreté. Cet aspect a été stigmatisé dans le chapitre précédant où 33,6 % des ménages ont déclaré ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins alimentaires. En effet,

l'insuffisance de moyens pour se nourrir représente 25,3 % du total des réponses obtenues, suivi du manque de revenu (15 %) et du manque de moyen pour se soigner (près de 12 %). Le manque de travail totalise 7,6 % des cas de réponses. Contrairement aux attentes, le manque d'équipements, de moyens ou d'intrants agricoles, de troupeaux et de terres agricoles ne représente respectivement que 3,7 %, 3,7 %, 2,5 % et 2,5 % des cas de réponses.

En milieu urbain, l'insuffisance de moyens pour se nourrir (24,5 % pour Conakry et 24,2 % pour les autres urbains), le manque de travail (23,7% pour Conakry et près de 19 % pour les

autres urbains), l'insuffisance de revenus (près de 14 % et 15,7 %, respectivement pour Conakry et les autres urbains) constituent les principaux signes de pauvreté. L'insuffisance de moyens pour se loger (10,1 % à Conakry et 7,8 % pour les autres urbains) ou pour se soigner (9,1 % à Conakry et 10,2 % pour les autres urbains) est également un facteur de pauvreté.

L'examen des réponses tant au niveau des régions administratives qu'au niveau des régions naturelles (voir tableau 4.2 en annexe) montre des perceptions presque identiques de la pauvreté à l'exception de Conakry où le manque de travail est un facteur important de pauvreté (23,7 % des réponses).

Les causes de la pauvreté évoquées par les ménages se recoupent avec leur propre perception (voir tableau 4.3 en annexe) : insuffisance de moyens pour se nourrir (18,5 % des cas de réponses), manque de revenu (15,5 %), manque de travail (11 %), insuffisance de moyen pour se loger (près de 6 %), manque d'équipement (5,2 %), et manque de moyens et d'intrants agricoles (5,1 %).

4.1.2 Perception sur l'état de pauvreté de la communauté

Tableau 4.4 : proportion des ménages considérant que les gens de leur village/quartier sont pauvres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	99,7	99,6	99,7
Basse Guinée	98,9	96,9	98,6
Moyenne Guinée	99,6	99,4	99,5
Haute Guinée	99,8	100,0	99,9
Guinée Forestière	99,7	100,0	99,8
Région administrative			
Boké	98,7	99,2	98,7
Conakry	99,7	99,6	99,7
Faranah	99,9	100,0	99,9
Kankan	99,9	100,0	99,9
Kindia	99,1	96,6	98,6
Labé	99,4	99,0	99,3
Mamou	100,0	100,0	100,0
N'Zérékoré	99,7	100,0	99,7
Milieu de résidence			
Conakry	99,7	99,6	99,7
Autres Urbains	99,4	99,4	99,4
Rural	99,5	99,0	99,4
GSE			
GSE 1	100,0	100,0	100,0
GSE 2	99,5	98,2	99,3
GSE 3	100,0	100,0	100,0
GSE 4	99,0	97,2	98,9
GSE 5	99,7	100,0	99,7
GSE 6	98,7	100,0	99,5
GSE 7	99,8	100,0	99,8
GSE 8	99,8	100,0	99,8
GSE 9	100,0	100,0	100,0
GSE 10	99,6	99,7	99,6
Ensemble	99,5	99,1	99,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'enquête s'est intéressée à la perception des ménages sur l'état de pauvreté de leur communauté (village/quartier). La quasi-totalité des ménages guinéens (99,5 %) estime que leurs villages ou quartiers sont pauvres et cela quel que soit la variable choisie (voir tableau 4.4).

4.2 Perception sur la satisfaction des besoins essentiels

4.2.1 Perception des ménages sur la satisfaction des besoins alimentaires

Des questions ont été posées aux ménages sur leur perception quant à la satisfaction de leurs besoins alimentaires.

Tableau 4.5: Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon leur appréciation de la qualité et de quantité de repas consommés.

	Oui en quantité	Oui en qualité	Oui les deux	Non	Total
Région Naturelle					
Conakry	51,8	9,0	12,6	26,6	100,0
Basse Guinée	52,9	8,3	6,2	32,5	100,0
Moyenne Guinée	58,0	4,9	5,2	31,9	100,0
Haute Guinée	56,1	4,2	4,7	35,0	100,0
Guinée Forestière	47,0	6,9	5,8	40,3	100,0
Région Administrative					
Boké	59,6	5,4	6,3	28,7	100,0
Conakry	51,8	9,0	12,6	26,6	100,0
Faranah	54,8	7,4	4,0	33,8	100,0
Kankan	58,4	2,6	5,1	33,9	100,0
Kindia	52,2	8,9	6,2	32,7	100,0
Labé	43,9	6,0	7,1	43,0	100,0
Mamou	72,2	4,5	2,3	21,0	100,0
N'Zérékoré	44,8	6,7	6,0	42,4	100,0
Milieu de Résidence					
Conakry	51,8	9,0	12,6	26,6	100,0
Autres Urbains	55,1	5,6	11,5	27,8	100,0
Rural	53,2	6,2	4,4	36,2	100,0
GSE					
GSE 1	49,8	25,8	11,1	13,3	100,0
GSE 2	54,5	5,4	3,6	36,6	100,0
GSE 3	67,1	8,2	2,5	22,2	100,0
GSE 4	54,5	7,7	17,3	20,5	100,0
GSE 5	52,5	9,6	12,3	25,6	100,0
GSE 6	54,0	10,1	9,4	26,5	100,0
GSE 7	54,0	7,7	7,2	31,2	100,0
GSE 8	58,4	3,6	9,9	28,0	100,0
GSE 9	59,8	9,8	23,5	6,9	100,0
GSE 10	50,3	6,7	7,2	35,8	100,0
Ensemble	53,2	6,6	6,6	33,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

A la question de savoir si les membres du ménage mangent en quantité et en qualité, plus de la moitié des ménages (53,2 %) ont déclaré qu'ils mangent en quantité, 6,6 % en qualité et 6,6 % en quantité et qualité (voir tableau 4.5). Une proportion non négligeable de ménages (33,6 %) déclare ne manger ni en quantité, ni en qualité.

C'est principalement en milieu rural que les ménages incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires sont localisés (36,2 %). Au niveau régional, les régions les plus concernées par le phénomène sont les régions administratives de Labé (43 %), N'Zérékoré (42,4 %), Kankan (près de 34 %) et Faranah (près de 34 %). Les ménages dirigés par un

indépendant agriculteur de subsistance (36,6 %) et ceux dont le chef est chômeur ou inactif (près de 36 %) sont les plus concernés par le déficit nutritionnel.

Tableau 4.6 : Nombre moyen et médian de repas par jour par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage

	Moyenne	Médiane
Région naturelle		
Conakry	2,1	2
Basse Guinée	2,0	2
Moyenne Guinée	2,2	2
Haute Guinée	2,4	3
Guinée Forestière	1,7	2
Région administrative		
Boké	2,2	2
Conakry	2,1	2
Faranah	1,9	2
Kankan	2,7	3
Kindia	2,0	2
Labé	2,1	2
Mamou	2,2	2
N'Zérékoré	1,7	2
Milieu de résidence		
Conakry	2,1	2
Autres Urbains	2,1	2
Rural	2,1	2
GSE		
GSE 1	2,1	2
GSE 2	2,1	2
GSE 3	1,9	2
GSE 4	2,2	2
GSE 5	2,2	2
GSE 6	2,1	2
GSE 7	2,1	2
GSE 8	2,2	2
GSE 9	2,5	2
GSE 10	2,0	2
Ensemble	2,1	2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Ce constat sur la situation alimentaire des ménages se traduit par le faible nombre de repas pris par jour (voir tableau 4.6). En moyenne, les ménages guinéens consomment 2,1 repas par jour (le nombre médian de repas est 2). Les régions de N'Zérékoré (1,7 repas par jour), Faranah (1,9 repas par jour) et Kindia (2 repas par jour) enregistrent des fréquences quotidiennes de repas inférieures à la moyenne nationale. Il en est de même des ménages dirigés par un indépendant éleveur (1,9 repas par jour) ou par un inactif /chômeur (2 repas par jour).

Par rapport à la situation alimentaire, d'il y a un an, près de la moitié des ménages déclarent n'avoir enregistré aucun changement, 20,7 % ont enregistré une amélioration et 29,1 % ont déclaré une détérioration de leur situation alimentaire (voir tableau 4.7 en annexe). Les régions concernées sont les régions administratives de Kankan (40,1 %) et Faranah (31,4 %). Les ménages les plus touchés par la détérioration de leur situation alimentaire sont ceux dont le chef est un indépendant éleveur (43,5 %), un indépendant agriculteur de cultures de rente ou de cultures vivrières (31% respectivement).

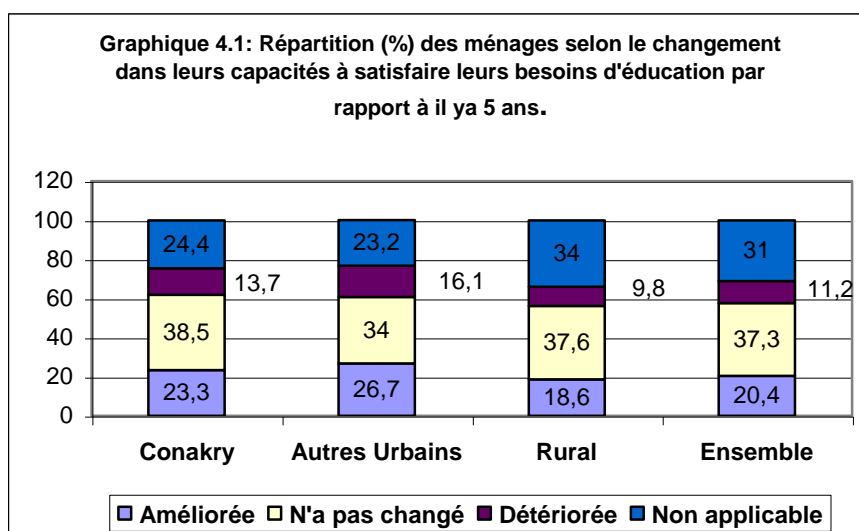
4.2.2 Perception des ménages sur la satisfaction des besoins non alimentaires essentiels

Les besoins non alimentaires essentiels qui seront examinés dans cette étude sont les besoins en services de santé, d'éducation, les besoins en logement et d'habillement.

4.2.2.1 Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière d'éducation

Des questions ont été posées aux ménages sur leur capacité à satisfaire leurs besoins en matière d'éducation, la qualité de l'enseignement, la scolarisation de la jeune fille et les solutions préconisées pour améliorer les services d'éducation.

S'agissant de leur capacité de satisfaire leur besoin d'éducation, seulement près de 18 % des ménages ont déclaré qu'ils n'ont pas la capacité de satisfaire les besoins en éducation de leurs enfants (voir tableau 4.8 en annexe). Parmi ceux qui ont déclaré satisfaire leurs besoins en éducation, près de 33 % ont déclaré les satisfaire « moins que normalement », 18,3% « normalement » et 5,3 % « plus que normalement ». Le manque de capacité de satisfaction des besoins d'éducation a une incidence sur la scolarisation des enfants. C'est principalement en Haute Guinée où on rencontre le pourcentage le plus élevé de ménages de ce type (28 %). Au niveau des régions administratives, les régions les plus concernées sont Kankan (32,3 %) et Mamou (22,4 %). Les ménages ruraux sont également concernés (20,4 %). Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance (21,1 %) et ceux dont le chef est un indépendant du secteur informel (20,8 %) sont parmi les plus touchés par l'incapacité de satisfaire leurs besoins d'éducation.



Par rapport à la situation d'il y a 5 ans, plus de 20 % des ménages ont déclaré que leurs capacités de faire face aux besoins de leurs ménages se sont améliorées (voir graphique 4.1). Pour 37,3 % des ménages, la situation est restée inchangée.

Seulement 11,2 % ont déclaré que leur situation s'est dégradée. C'est

surtout en milieu urbain où la situation des ménages s'est fortement dégradée en termes de satisfaction de leurs besoins d'éducation : Conakry (13,7 %) et centres urbains de l'intérieur (16,1 %).

Tableau 4.9: Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon leur opinion sur la qualité de l'enseignement.

	Très bonne	Bonne	Assez bonne	Acceptable	Médiocre	Sans opinion
Conakry	7,8	23,8	17,1	29,8	10,0	11,5
Autres Urbains	6,8	23,6	16,6	26,0	11,8	15,2
Rural	12,1	22,5	10,4	20,3	10,8	24,0
Ensemble	10,7	22,8	12,3	22,5	10,8	20,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En ce qui concerne l'opinion des ménages sur la qualité de l'enseignement près de 23 % des ménages estiment qu'elle est bonne, 10,7 % la trouvent très bonne et 12,3 % assez bonne

(voir tableau 4.9). Plus de 22 % estiment qu'elle est acceptable. Plus d'un ménage sur dix (10,8 %) trouvent que la qualité de l'enseignement est médiocre. Les ménages « sans opinion » représentent près de 21 %.

Tableau 4.10 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon leur opinion sur la scolarisation des filles au même titre que les garçons

	Oui	Non	Ne sait pas
Région naturelle			
Conakry	95,9	3,2	0,9
Basse Guinée	92,1	5,5	2,4
Moyenne Guinée	93,6	4,9	1,5
Haute Guinée	96,0	2,6	1,3
Guinée Forestière	96,4	1,5	2,1
Région administrative			
Boké	92,5	7,2	0,3
Conakry	95,9	3,2	0,9
Faranah	96,8	2,2	1,0
Kankan	95,8	2,9	1,3
Kindia	92,2	4,6	3,2
Labé	94,2	3,6	2,2
Mamou	92,8	5,9	1,3
N'Zérékoré	96,2	1,4	2,4
Milieu de résidence			
Conakry	95,9	3,2	0,9
Autres Urbains	96,5	2,3	1,2
Rural	94,1	3,9	2,0
GSE			
GSE 1	97,8	2,2	
GSE 2	93,5	4,6	1,9
GSE 3	95,0		5,0
GSE 4	99,0	1,0	
GSE 5	96,4	2,8	0,8
GSE 6	92,8	4,4	2,8
GSE 7	94,7	3,9	1,5
GSE 8	96,8	3,2	
GSE 9	100,0		
GSE 10	95,3	2,8	2,0
Ensemble	94,7	3,6	1,7

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Des questions ont été posées aux ménages concernant leur opinion sur la scolarisation des filles. Sur ce sujet, la majorité des ménages guinéens (94,7 %) estiment que les filles doivent être scolarisées au même titre que les garçons (voir tableau 4.10). La proportion de ceux qui s'opposent à cette équité ne représente que 3,6 % et celle des « sans avis » est insignifiante (1,7 %).

La proportion de ménages qui préfèrent l'équité entre fille et garçon en matière de scolarisation est plus élevée en Guinée Forestière (96,4 %), en Haute Guinée (96,0 %) et à Conakry (près de 96 %). Celle des ménages non favorables à cette équité vaut 5,5 % en Basse Guinée et près de 5 % en Moyenne Guinée.

Les ménages du milieu rural (94,1 %) apparaissent moins favorables à cette équité que ceux de Conakry (près de 96 %) et des centres urbains de l'intérieur du pays (96,5 %).

Les ménages dirigés par un salarié du secteur public ou un indépendant du

secteur formel sont les plus favorables à l'équité (99 % et 100 %, respectivement).

Les principales raisons évoquées par les ménages qui pensent que la fille ne doit pas être scolarisée au même titre que le garçon sont les suivantes (voir le tableau 4.11 en annexe):

- la fille est faite pour le foyer (24,7 % des réponses) ;
- la priorité doit être accordée à la scolarisation des garçons (20,8 % des réponses) ;
- la tradition et/ou les coutumes doivent être conservées (16,4 % des réponses) ;
- l'école est un lieu de délinquance (13,6 % des réponses) ;
- l'école est sans intérêt (7,9 % des réponses);

La religion et l'éloignement de l'école ne représentent respectivement que 6,5 % et 5,1 % des réponses.

En réponse à la question sur ce qu'il faut faire pour améliorer les services d'éducation (voir tableau 4.12 en annexe), les ménages estiment que la première priorité demeure la construction d'infrastructures scolaires et leur équipement (27,5 % du total des réponses), suivie de l'amélioration des conditions de vie des enseignants (25,2 %), la qualification du personnel (21,2 %), la réduction du coût de la scolarisation (17 %) et du respect de l'éthique (3,2 %). A Conakry, le coût de la scolarisation (25,6 %) demeure la première priorité, suivie de l'amélioration des conditions de vie des enseignants (24,8 %), la construction d'infrastructures et d'équipements (21,7 %), la qualification du personnel (21,2 %) et l'éthique (2,9 %). Si en milieu rural, l'ordre des priorités est le même que celui obtenu au niveau

national, dans les centres urbains de l'intérieur du pays, c'est d'abord les conditions de vie des enseignants (27,5 %). Celles-ci sont suivies de la construction d'infrastructures et l'équipement des écoles (26,7 %). Le tableau 4.13 fournit la synthèse des priorités par région administrative. Ce qui constitue un élément important pour la révision des stratégies sectorielles et régionales de réduction de la pauvreté.

Tableau 4.13 : Ordre des priorités des ménages en matière d'éducation par région administrative selon le type.

	Infrastructure /équipement	Conditions de vie des enseignants	Coût de la scolarisation	Ethique	Qualification du personnel
Boké	P1	P2	P4	P5	P3
Conakry	P3	P2	P1	P5	P4
Faranah	P1	P2	P4	P5	P3
Kankan	P1	P3	P4	P5	P2
Kindia	P1	P2	P4	P5	P3
Labé	P1	P2	P4	P5	P3
Mamou	P2	P3	P4	P5	P1
NZérékoré	P1	P2	P4	P5	P3
Ensemble	P1	P2	P4	P5	P3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP
P1 : Priorité N°1 P5 : Priorité N° 5

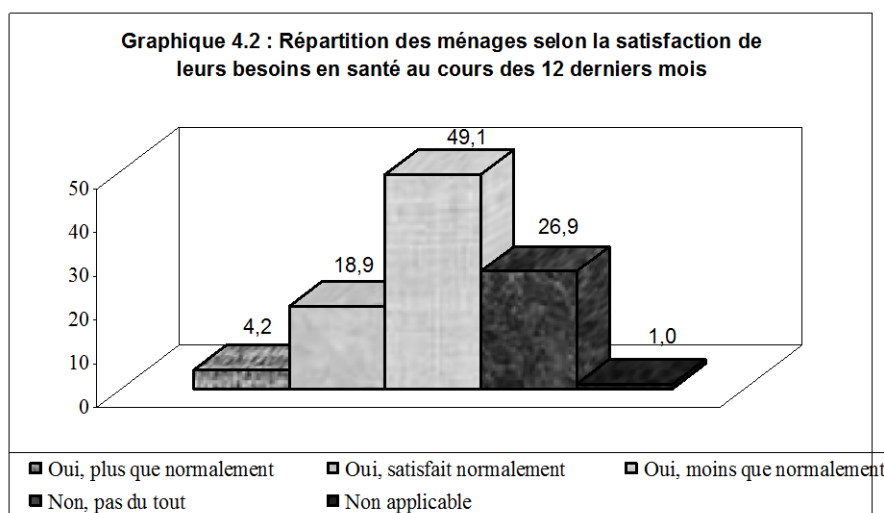
Ce tableau montre qu'à l'exception de Conakry et des régions de Kankan et de Mamou, les priorités sont identiques aux priorités nationales. Dans la région administrative

de Kankan, l'ordre décroissant des priorités est : Infrastructure et équipement, qualification du personnel, conditions de vie des enseignants, coût de la scolarisation et l'éthique. Dans la région de Mamou, la qualification du personnel occupe la première position. Les autres priorités sont identiques à celles de Kankan.

4.2.2.2 Perception des ménages sur leurs capacités à satisfaire leurs besoins en matière de santé

Des questions ont été également posées aux ménages sur leur capacité à satisfaire leurs besoins en matière de santé au cours des 12 derniers mois et par rapport aux 5 dernières années.

S'agissant de leurs capacités à satisfaire leurs besoins sanitaires au cours des 12 derniers mois (voir graphique 4.2) près de 27% des ménages estiment qu'ils n'ont pas du tout la capacité de satisfaire leurs besoins sur le plan sanitaire.



Parmi ceux qui estiment qu'ils ont pu satisfaire leurs besoins en matière de santé, 49,1% estiment qu'ils les ont satisfaits « moins que normalement », près de 19% « normalement » et seulement 4,2% « plus que normalement ».

Les régions naturelles de la Haute Guinée (40%) et de la Guinée Forestière (31,5 %) sont celles où les pourcentages de ménages qui estiment ne pas du tout avoir la capacité de satisfaire leurs besoins sanitaires sont les plus élevés (voir tableau 4.14 en annexe). De même, les ménages des régions administratives de Kankan, Faranah et N'Zérékoré ont des proportions supérieures à la moyenne nationale de ménages incapables de satisfaire leurs besoins sanitaires (respectivement 39,6 %, 35,6 % et 32,5 %).

Les ménages des zones rurales incapables de satisfaire leurs besoins sanitaires représentent 30,7% contre 16,6% à Conakry et 18,4% dans les autres centres urbains de l'intérieur.

Du point de vue du groupe socioéconomique, on constate que ce sont les agriculteurs de subsistance (30,9 %), les inactifs et chômeurs (29,7 %) et les autres indépendants du secteur informel (28,3 %) qui comptent les plus fortes proportions de ménages qui n'ont pas pu satisfaire leurs besoins en matière de santé au cours des 12 derniers mois.

Par rapport aux 5 dernières années, un ménage sur deux (49,5 %) estime que sa capacité à satisfaire ses besoins en matière de soins de santé n'a pas varié par rapport à celle d'il y a 5 ans. Elle s'est détériorée pour le quart d'entre eux (24,5 %). Pour un peu plus d'un ménage sur cinq (23 %) cette capacité s'est améliorée (voir le tableau 4.15 en annexe).

La situation s'est surtout détériorée pour les ménages des régions naturelles de la Guinée Forestière (26,2 %) et de la Moyenne Guinée (25,3 %). Elle l'est également pour ceux des centres urbains de l'intérieur du pays (26,8 %), pour les ménages dirigés par un indépendant éleveur (35,1 %), un indépendant du secteur informel autres que commerçants (29,2 %) et un inactif/ chômeur (26,7 %).

S'agissant de la qualité des prestations de services de santé, des questions ont été posées aux ménages sur les principaux problèmes rencontrés. Chaque ménage avait la possibilité de citer un ou plusieurs problèmes. Les ménages n'ayant déclaré aucun problème sont ceux qui sont considérés comme satisfaits des prestations de services de santé.

Seulement 1,2 % des ménages ont déclaré ne rencontrer aucun problème, c'est à dire satisfaits des services fournis (voir tableau 4.16 en annexe).

Le principal problème évoqué par les ménages non satisfaits est le coût des médicaments (26,6 % du total des réponses), suivi de l'éloignement des établissements sanitaires (16,3 %). Le coût des prestations et la disponibilité des médicaments ont été déclarés respectivement par 13,9 % et 11,6 % des ménages. Ceux qui ont évoqué les infrastructures représentent 8,5 % et les équipements (6,2 %). La disponibilité d'un personnel qualifié est déclarée par 7,3 %. La qualité du service et l'accueil représentent respectivement, 3,7 % et 3,6 % du total des réponses.

Quelle que soit la variable considérée (région naturelle, région administrative, milieu de résidence ou groupe socioéconomique), la proportion de ménages qui déplorent le coût des médicaments dépasse 25 %. L'éloignement est cité par les ménages des régions de Faranah (22 %) et de Mamou (20,5 %) tandis que la disponibilité du personnel qualifié est plus évoquée à Kankan (9,6 %) et à Mamou (9,2 %). Les coûts des médicaments et des prestations constituent des problèmes dans toutes les régions, surtout à Conakry (29,6% des réponses).

Quant aux améliorations préconisées par les ménages non satisfaits, plus d'un quart des réponses fournies par ménages (27,7 %) est relatif à la baisse du coût des médicaments (voir le tableau 4.17 en annexe). La disponibilité des infrastructures et des équipements constituent une nécessité (16 % des réponses) et celle des médicaments (15 %). Ces

mesures sont surtout proposées par 18,8 % des ménages du milieu rural pour les infrastructures et les équipements et 16,6 % pour la disponibilité des médicaments. Plus d'un ménage sur dix (13,4 %) propose la révision à la baisse des coûts des prestations principalement à Conakry où la proportion atteint 19,2 %. Ceux qui ont proposé une meilleure qualification du personnel représentent 10,8 % et 6 % pensent que la motivation du personnel pourrait apporter des améliorations au système sanitaire.

4.2.2.3 Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière de logement

Plus de 26 % des ménages ont indiqué qu'ils n'ont pas pu satisfaire leurs besoins en matière de logement au cours des 12 derniers mois. Par rapport à ceux qui ont estimé avoir satisfait leurs besoins dans ce domaine, près de 41 % l'ont fait « moins que normalement », 24,4 % « normalement » et près de 8 % « plus que normalement » (voir tableau 4.18 en annexe). Les ménages non satisfaits résident dans les régions administratives de N'Zérékoré (34,7 %), Faranah (33,3 %). Le milieu rural est plus concerné (près de 28 %) que le milieu urbain (23,5 % à Conakry et 22,2 % au niveau des autres centres urbains). Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de culture de subsistance (28,6 %) présentent le taux de non satisfaction, le plus élevé.

Par rapport à la situation d'il y a 5 ans, 17,2 % des ménages ont déclaré que leur situation en matière de logement s'est dégradée et près de 60 % estiment qu'elle n'a pas changé. Ceux qui ont enregistré une amélioration représentent 20% (voir tableau 4.19 en annexe). Les régions de N'Zérékoré (21,5 %), Labé (près de 21 %) et Kankan (20,1 %) enregistrent les pourcentages les plus élevés de ménages dont la situation s'est détériorée par rapport à leur situation d'il y a 5 ans. Par rapport au milieu de résidence, 18,7 % des réponses indiquent que la situation s'est détériorée. Il en est de même au niveau des ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance (19,2 %), un indépendant vendeur de produits non alimentaires (19 %) ou un indépendant du secteur informel (18,1 %).

4.2.2.4 Perception des ménages sur leur capacité de satisfaire leurs besoins en matière d'habillement

S'agissant de la satisfaction des besoins en habillement par rapport aux 12 derniers mois, 32,2 % du total des réponses fournies par les ménages indiquent une insatisfaction (voir tableau 4.20 en annexe). Les régions administratives de Kankan (près de 54 %), Faranah (44 %) et N'Zérékoré (42 %) enregistrent les taux de réponses de ménages non satisfaits les plus élevés.

Quant à la satisfaction de besoins en matière d'habillement par rapport à ceux d'il y a un 5 ans, 26,2 % des réponses fournies par les ménages indiquent que la situation s'est détériorée, près de 50 % estiment que la situation n'a pas changé et seulement 22 % enregistrent une amélioration (voir tableau 4.21 en annexe). Les régions administratives qui enregistrent, les pourcentages les plus élevés de réponses de ménages non satisfaits sont les régions de N'Zérékoré (31,6 %), Kankan (29,4 %) et Labé (28,4 %). Les centres urbains de l'intérieur (29,3 %), les ménages dirigés par un indépendant du secteur informel excluant les commerçants (près de 38 % des réponses) et un indépendant éleveur (34,7 %) sont également concernés.

4.3 Priorités pour l'avenir

4.3.1 Opinion des ménages pour améliorer leur situation

Dans le souci de développer des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté, l'enquête s'est intéressée à l'opinion qu'ont les ménages pour améliorer leur état de pauvreté (voir tableau 4.22 en annexe).

Les réponses fournies donnent les résultats suivants : l'accès au crédit (20 % des cas de réponses), l'introduction de nouvelles technologies (16,4 % des cas de réponse), la recherche de l'emploi (près de 16 % du total des réponses), la recherche d'un travail supplémentaire (13,6 %), le changement de travail (9,6 %) et la formation (près de 9 %). Il est important de noter que certains ménages estiment trouver leur salut à travers l'émigration (6,1 % des cas de réponse).

En milieu rural, l'accès au crédit, l'introduction de nouvelles techniques, la recherche d'emploi et la recherche de travail supplémentaire sont les principaux facteurs d'amélioration de la situation de pauvreté des ménages : 20,7 %, 19 %, près de 14 % et 13 %, respectivement). La formation (9,3 % des cas de réponses) et le changement de travail (9,2 %) constituent d'autres solutions pour améliorer la situation de pauvreté des ménages.

En milieu urbain, notamment à Conakry, la recherche d'emploi (24,1 % des cas de réponses), l'accès au crédit (16,5 %), la recherche de travail supplémentaire (15,4 %) et l'émigration (12,5 %) constituent les principales solutions proposées par les ménages de ce milieu pour améliorer leur état de pauvreté. Au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays, les solutions proposées concernent : l'accès au crédit (19,5 %), la recherche d'emploi (19,5 %), la recherche de travail supplémentaire (15,4 %), le changement de travail (11,3 %), l'introduction de nouvelles techniques (9,6 %), la formation et l'émigration (7,7 % et 7,6 respectivement).

Le tableau 4.22 en annexe fournit également la ventilation des réponses par région naturelle, région administrative, groupe socio-économique des chefs de ménage et par quintile de dépense.

Au niveau des régions naturelles, les solutions proposées concernent principalement l'accès au crédit et l'introduction de nouvelles techniques à l'exception de Conakry où la recherche d'emploi est primordiale. Des résultats similaires sont constatés au niveau des régions administratives.

S'agissant des groupes socio-économiques, les solutions proposées par les ménages dont le chef est indépendant agriculteur de cultures de rentes, de cultures de subsistances ou éleveurs reposent sur l'accès au crédit et l'introduction de nouvelles techniques. Au niveau des ménages dont le chef est salarié du secteur public ou parapublic, les solutions proposées sont orientées vers l'accès au crédit (19,4 % des cas de réponses) et la recherche de travail supplémentaire (près de 19 %). Quant aux ménages dont le chef est salarié du secteur privé agricole ou non agricole, les stratégies pour sortir de la pauvreté sont orientées vers la recherche d'emploi (21,4 % des cas de réponses), la recherche de travail supplémentaire ou l'accès au crédit (16 %, respectivement). En ce qui concerne les ménages dirigés par un indépendant du secteur formel ou informel du secteur non agricole, les préférences pour sortir de la pauvreté sont orientées vers l'accès au crédit ou la recherche d'emploi. Au niveau des ménages dont le chef est inactif ou chômeurs, l'accès au crédit et la recherche d'emploi constituent des pistes privilégiées.

L'examen de la distribution des réponses par quintiles de pauvreté ne montre aucune disparité entre les niveaux de dépenses par tête. Les solutions proposées sont similaires et concernent l'accès au crédit, l'introduction de nouvelles techniques et la recherche d'emploi.

4.3.2 Priorités des communautés

Des questions ont été posées aux ménages concernant les 3 principales priorités des communautés dans lesquelles ils résident. L'identification et l'hierarchisation des priorités des communautés facilitent l'élaboration de politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et permettent de constater si les priorités des communautés n'ont pas varié par rapport aux consultations précédentes notamment celles réalisées en 1998 (Stratégie d'Assistance à la Guinée SAG) et en 2001 (consultations régionales pour l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté).

La majeure partie des ménages ont déclaré que l'approvisionnement en eau potable (19,6 % du total des réponses), la construction d'infrastructures sanitaires (17 %), de routes (15,7 %), d'écoles (13,7 %) constituent les principales priorités de leur communauté (voir tableau 4.23 en annexe). A celles-ci s'ajoutent de nouvelles priorités notamment, la promotion d'activités productives génératrices de revenus (10,6 %) et l'emploi des jeunes (7,1 %). Les priorités des communautés varient selon le milieu de résidence du chef de ménage. En milieu rural, l'approvisionnement en eau potable (20,1% des cas de réponses), la construction d'infrastructures sanitaires (19,6 %), de routes (17,2 %) et d'écoles (15,4 %) constituent les principales priorités des ménages ruraux auxquelles s'ajoutent la promotion d'activités génératrices de revenus (près de 10 %) et l'emploi des jeunes (4,2 %) et l'amélioration des soins de santé (4 %). En milieu urbain, notamment à Conakry, les priorités déclarées portent sur l'emploi des jeunes (16,3 %), l'approvisionnement en eau potable (15,2 %), la promotion d'activités génératrices de revenus (près de 14 %), la construction de routes (12,3 %), la construction d'infrastructures sanitaires (10,1 %), d'écoles (9,5 %) et la lutte contre l'insécurité (8,6 %). Au niveau des centres urbains de l'intérieur, l'ordre des priorités est le suivant : l'approvisionnement en eau (22,1 %), l'emploi des jeunes (12,4 %), la construction de routes (11,5 %), d'infrastructures sanitaires (11,4 %), la promotion d'activités génératrices de revenus (11,3 %) et la construction d'écoles (9 %). Au niveau des régions administratives, l'ordre des priorités par domaines d'interventions est condensé dans le tableau 4.24 ci-dessous:

Tableau 4.24: Ordre des priorités par domaines selon la région administrative

	Conakry	Boké	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Approvisionnement en eau potable	P2	P2	P1	P1	P1	P1	P1	P1
Construction d'écoles	P6	P4	P3	P4	P3	P5	P4	P4
Construction d'infrastructures sanitaires	P5	P3	P2	P3	P2	P2	P2	P2
Construction de routes	P4	P1	P5	P2	P4	P3	P3	P3
Promotion d'activités génératrices de revenus	P3	P5	P4	P5	P5	P4	P5	P5
Emploi des jeunes	P1	P6	P6	P6	P6	P6	P6	-
Lutte contre l'insécurité	P7	P7	-	-	-	-	P7	-

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

P1 : priorité N°1, P2 : priorité N°2.... P7 : priorité N°7

Le tableau 4.23 en annexe fournit également la répartition des priorités selon le groupe socio-économique du chef de ménage et les quintiles de dépenses. S'agissant de ce dernier aspect, il n'existe pas de disparités selon la distribution par quintiles. Il apparaît un consensus au niveau de tous les quintiles de dépenses sur la nécessité de construire des infrastructures et développer des activités génératrices de revenus.

4.3.3 Moyens de lutte contre la pauvreté

Les ménages ont été interviewés sur les trois meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté.

Sur l'ensemble des réponses fournies par les ménages (voir tableau 4.25 en annexe), le développement des activités génératrices de revenus (23 %), la promotion de l'emploi (15,4 %), la construction d'infrastructures communautaires (13,1 %) constituent les 3 principales solutions proposées. A celles-ci s'ajoutent le développement des services sociaux de base (9,6 %), la promotion de l'éducation (8,4 %), l'accès au crédit (8,2 %) et la bonne gouvernance (près de 7 %). Les réponses sont ventilés par milieu de résidence, région naturelle, région administrative, groupe socio-économique du chef de ménage et quintile de dépense. Afin de faciliter la révision des stratégies régionales de lutte contre la pauvreté, le tableau 4.26 ci-dessous fournit par niveau d'ordre des solutions proposées par région administrative.

Tableau 4.26: solutions proposées par domaines selon la région administrative

	Conakry	Boké	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré
Développement des activités génératrices de revenus	S2	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1
Promotion de l'emploi	S1	S2	S3	S3	S2	S3	S3	S3
Construction d'infrastructures communautaires	P5	S3	S2	S2	S3	S2	S2	S2
Développement des services sociaux de base	S6	S4	S5	S5	S4	S4	S4	S4
Promotion de l'éducation	S7	S5	S4	S4	S7	S5	S5	S6
Accès au crédit	S5	S6	S5	S6	S5	S6	S6	S5
Bonne gouvernance	S3	S7	S7	-	S6	S7	S7	S7
Lutter contre l'insécurité	S4	-	-	S8	-	-	-	S8
Assurer la promotion de la femme	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

S1 : solution N°1, S2 : solution N°2....S_n: solution N°n

Le tableau 4.27 en annexe fournit la distribution des réponses des ménages sur les priorités au niveau des communautés.

CHAPITRE 5 : PROFIL MONETAIRE DE LA PAUVRETE

Ce paragraphe s'intéresse à l'élaboration d'un profil monétaire de la pauvreté en 2002 et essaie de dégager les tendances de la pauvreté sur la période 1994-2002 c'est-à-dire sur la période séparant les deux enquêtes : l'EIBC de 1994/1995 et l'EIBEP de 2002/2003. Le profil dont il est question décrit la localisation et l'identification de la pauvreté, les dépenses et les sources de revenus des pauvres. L'accès des pauvres aux infrastructures socio-économiques de base sera traité dans les chapitres correspondants du document (par exemple, l'accès des pauvres aux services d'éducation et de santé est abordé dans les chapitres 6 et 7, respectivement).

5.1 Approche méthodologique et détermination du seuil de pauvreté absolue

5.1.1 Méthodologie et seuil absolue

L'élaboration d'un profil de pauvreté nécessite les étapes suivantes : le choix d'un indicateur de niveau de vie, la détermination d'une ligne de pauvreté et le choix d'un indice de pauvreté.

Bien que l'EIBEP saisisse les revenus des ménages, la consommation par tête telle que définie au chapitre 3 sera retenue comme indicateur de revenu à cause de la sous estimation volontaire des déclarations de revenus.

En ce qui concerne la détermination du seuil de pauvreté, niveau en dessous duquel un individu est présumé être pauvre, la méthode qui sera utilisée est celle élaborée par Ravallion. C'est elle qui avait été utilisée en 1994/1995, lors de l'élaboration du 1^{er} profil de pauvreté en Guinée. Il s'agit de construire un seuil de pauvreté absolu. L'idée sous jacente est l'obtention d'une norme en deçà de laquelle les revenus (la consommation par tête) sont insuffisants pour satisfaire les besoins essentiels des individus. Dans le domaine nutritionnel et alimentaire, de telles normes ont été estimées par la FAO et l'OMS et concernent divers nutriments (calories, protéines, calcium, fer et vitamines). En revanche, il n'existe pas de normes semblables pour les besoins non alimentaires (habillement, logement, santé etc...). En ce qui concerne les besoins nutritifs, ce sont évidemment les besoins en calories (2100 Kcal par personne et par jour) qui sont essentiels puisque leur non couverture se traduit non seulement par des carences mais aussi remet en question l'activité et donc la survie de l'individu. C'est par rapport à un besoin minimal de calories par personne et par jour que débute le calcul du seuil de pauvreté.

La méthode de calcul utilisée pour calculer le seuil de pauvreté en Guinée repose sur l'estimation de la consommation totale par habitant et par an, nécessaire pour satisfaire le besoin énergétique minimum en partant d'un panier de 30 produits alimentaires couvrant près de 80 % de la consommation alimentaire (voir annexe 1).

L'estimation de la consommation non alimentaire correspondante n'est pas aisée. Or l'évaluation de cette consommation est indispensable pour estimer la consommation totale par habitant et par an. La méthode utilisée repose sur l'utilisation du modèle de consommation de la population de départ. Ce qui revient à estimer la consommation non

alimentaire à partir de la consommation alimentaire dans les mêmes proportions que celles des coefficients budgétaires de la consommation de la population de référence.

Les résultats correspondants à la méthode expliquée fournissent la ligne de pauvreté. Une seule ligne a été utilisée pour l'ensemble du pays. Cependant, 3 lignes de pauvreté (Conakry, autres urbains et rural) ont été élaborées. Elles ont servi uniquement pour déflater la consommation des ménages tels qu'indiqués au chapitre 3 (Conakry=100). **La ligne nationale de pauvreté est celle de Conakry : 387.692 FG.**

Tableau 5.1: Seuils de pauvreté 2003 (en GNF par personne et par an)

	2003	
	Seuil alimentaire (FG/an/tête)	Seuil global (FG/an/tête)
Conakry	228900	387692
Autre urbain	201020	313706
Rural	185058	272825

Source : Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Un second seuil dit "d'extrême pauvreté" a été fixé et correspond à la consommation nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires: 228.900 FG.

Tout individu en dessous de ce seuil présente une forte probabilité de risque nutritionnel. Ce second seuil permet de cerner le "noyau dur" de pauvreté. Notons que lors de l'EIBC 1, le seuil d'extrême pauvreté avait été choisi de la même façon.

Le troisième problème à résoudre, concerne le choix d'un indice de pauvreté; indice qui permet de synthétiser l'information sur le niveau de vie des pauvres. L'indice de pauvreté choisi pour l'élaboration de ce profil de pauvreté est l'indice de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) fourni par la formule:

$P_a = 1/N * \sum (1 - Y_i/Z)^a$ la sommation est étendue à tous les individus pauvres. L'exposant « a » est appelé paramètre d'aversion pour la pauvreté. Les autres paramètres ont la signification suivante:

- N représente le nombre d'individus;
- Z le seuil de pauvreté;
- Y_i la dépense par tête de l'individu i.

Trois indices sont couramment utilisés: P_0 , P_1 et P_2 , correspondant à $a=0$, $a=1$ et $a=2$. Il est indispensable pour une meilleure interprétation des tableaux qui suivent de fournir la signification de ces trois indices.

5.1.2 Interprétation des indices de pauvreté (P_0 , P_1 et P_2)

L'indice P_0 représente le ratio de pauvreté par tête (Head Count Ratio) autrement dit la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté. A titre d'illustration, la valeur de $P_0=0,49148$ pour l'ensemble du pays signifie que 49,2 % de la population guinéenne disposent d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté. L'indice P_0 est facile à interpréter et représente un bon indicateur pour montrer de façon globale les progrès enregistrés au niveau des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Cependant, l'exemple suivant montre les limites de cet indice: supposons qu'un individu devienne plus pauvre en perdant par exemple son emploi, l'indice P_0 demeurera inchangé. Il en découle que l'indice

P_0 est totalement indifférent au degré de pauvreté des individus pauvres; peu importe l'écart du revenu d'un individu donné par rapport au seuil de pauvreté retenu. De ce fait, pour mesurer l'impact parmi les pauvres de quelques politiques ou programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté, l'indice P_0 est inapproprié. L'indice qui prend en compte cette préoccupation est l'indice P_1 .

L'indice P_1 prend en compte non seulement la fréquence de la pauvreté mais aussi l'intensité de la pauvreté c'est-à-dire l'écart moyen séparant les revenus des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. A titre d'illustration la valeur de l'indice $P_1=0,17207$ pour la Guinée signifie que l'écart moyen pondéré par rapport à la ligne de pauvreté est de 17,2 %. En termes monétaires, l'écart est de 66.710FG par habitant et par an ($0,17207 \times 387692FG=66710$ FG). La population en-dessous du seuil de pauvreté est de 4.183.947 pauvres, le montant minimum nécessaire pour éradiquer d'un coup la pauvreté au niveau de la Guinée sous l'hypothèse d'un ciblage parfait serait de 2947,5 milliards de Francs Guinéens en 2002. Cette simple démonstration illustre bien l'importance de la croissance dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté. L'indice P_1 s'interprète donc comme étant le montant minimum nécessaire pour combler le "déficit" de ressources des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Plus l'indice P_1 est élevé, plus l'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est élevé. L'indice P_1 est certes meilleur à l'indice P_0 mais il présente le défaut de n'être sensible qu'à la situation du pauvre moyen. Il ne rend pas compte de celle des plus pauvres d'entre les pauvres c'est-à-dire du degré d'inégalité entre les pauvres. Par exemple l'indice P_1 est insensible au transfert de ressources d'un individu pauvre à un autre. L'indice P_2 prend en compte cette préoccupation.

L'indice P_2 est plus difficile à interpréter. Il prend en compte le degré d'inégalité entre les pauvres. Comme illustré au niveau de la formule du P_2 , l'écart moyen des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est élevée au carré, ce qui accorde plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres.

5.2 Localisation de la pauvreté

En 2002, la population guinéenne vivant en dessous du seuil de pauvreté c'est-à-dire qui dispose d'une consommation par tête inférieure à 387.692 FG par personne, représente 49,2% de la population totale du pays (voir tableau 5.2), soit 4.183.947 individus. Au niveau de ce groupe, 19,1 % de la population, se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté c'est-à-dire vivant avec un revenu en dessous de 228.900 FG par personne et par an, soit 1.630.885 individus (voir tableau 5.3).

5.2.1 Pauvreté selon milieu de résidence

	Population (%)	Contribution					
		P0	P1	P2	P0	P1	P2
Urbain	29,5	23,5	6,0	2,4	14,1	10,4	8,6
Conakry	15,5	20,6	4,9	1,9	6,5	4,4	3,7
Autres Urbains	14,0	26,8	7,3	2,9	7,6	5,9	4,9
Rural	70,5	59,9	21,9	10,5	85,9	89,6	91,4
Ensemble	100,0	49,2	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La pauvreté continue d'être un phénomène rural. Le ratio de pauvreté dans ce milieu se chiffre à près de 60 % et touche 3.610.214 individus

(voir tableau 5.2). La contribution du milieu rural à l'incidence de la pauvreté est très élevée et se chiffre à près de 86 %. La gravité de la pauvreté en milieu rural est manifeste. La contribution du rural à la pauvreté nationale augmente au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂, (89,6 % pour P₁ et 91,3 % pour P₂). Ce phénomène traduit non seulement la forte incidence de la pauvreté mais aussi la gravité du phénomène en milieu rural.

Tableau 5.3: Indicateurs de pauvreté (%) selon le milieu de résidence (très pauvres)

	Population (%)			Contribution			
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	
Urbain	29,5	4,6	2,6	1,5	7,1	7,0	6,9
Conakry	15,5	3,3	2,0	1,2	2,7	2,8	3,0
Autres Urbains	14,0	6,0	3,2	1,8	4,4	4,2	3,9
Rural	70,5	25,3	14,3	8,4	92,9	93,0	93,1
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Parmi les pauvres du milieu rural, 25,3 % sont très pauvres (voir tableau 5.3). Leur contribution au noyau dur de pauvreté dans ce milieu se chiffre à près de 93 %. Ce ratio est stable quant on passe de P₀ à P₁ puis à P₂. L'incidence de la

pauvreté en milieu urbain représente 23,5 % (20,6 % à Conakry et 26,8 % au niveau des centres urbains de l'intérieur. Non seulement la contribution de ce milieu à la pauvreté nationale est faible (14,1 % dont 6,5 % à Conakry et 7,6 % au niveau des centres urbains de l'intérieur) mais elle diminue au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂ (10,4 % à Conakry, 4,4 % au niveau des autres villes pour P₁ et 8,6 % à Conakry, 3,7 % au niveau des autres villes pour P₂). L'intensité et la gravité de la pauvreté en termes d'inégalité baissent au fur et à mesure qu'on passe de P₁ à P₂. Concernant le noyau dur de la pauvreté en milieu urbain, on décompte 4,6 % de très pauvres (3,3 % à Conakry et 6 % au niveau des autres centres urbains).

Tableau 5.4 : Consommation moyenne par tête (FG) par milieu de résidence selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Urbain	171774	288116	838311	709008
Conakry	159954	295140	878557	758553
Autres Urbains	179089	282129	789923	654076
Rural	167983	246009	779553	459969
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le schéma de répartition de la pauvreté à travers le milieu de résidence pourrait s'expliquer en partie par le niveau de vie des populations saisi à travers l'indicateur de consommation moyenne par tête (voir tableau 5.4). En effet, le classement des milieux de résidence suivant cet indicateur pour la catégorie des individus

« pauvres » ou « très pauvres » est le même que celui obtenu à travers les indicateurs de pauvreté de FGT.

5.2.2 Pauvreté selon la région naturelle

Tableau 5.5: Indicateurs de pauvreté (%) selon la région naturelle

	Population (%)			Contribution			
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	
Conakry	15,5	20,6	4,9	1,9	6,5	4,4	3,7
Basse Guinée	21,0	40,3	12,4	5,2	17,3	15,2	13,4
Moyenne Guinée	22,0	55,4	20,8	10,7	24,8	26,6	29,1
Haute Guinée	20,8	67,5	26,4	13,1	28,6	31,9	33,5
Guinée Forestière	20,6	54,4	18,3	8,0	22,8	21,9	20,3
Ensemble	100,0	49,2	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen des indicateurs de pauvreté selon la région naturelle montre que la Haute Guinée et la Moyenne Guinée demeurent les régions les plus pauvres du pays avec des ratios de pauvreté respectifs de 67,5 % et 55,4 % (voir tableau 5.5).

Tableau 5.6: Indicateurs de pauvreté (%) selon la région naturelle (très pauvres)

	Population				Contribution		
	n (%)	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Conakry	15,5	3,3	2,0	1,2	2,7	2,8	3,0
Basse Guinée	21,0	12,7	6,7	3,6	14,0	13,0	12,0
Moyenne Guinée	22,0	24,2	14,4	8,9	27,8	29,2	30,9
Haute Guinée	20,8	31,9	18,2	10,7	34,6	34,9	35,1
Guinée Forestière	20,6	19,4	10,5	5,9	20,8	20,0	19,0
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans ces 2 régions naturelles, les très pauvres représentent respectivement près de 32 % et 24,2 % (voir tableau 5.6). La Guinée Forestière occupe la 3^{ème} position avec 54,4 % de pauvres dont 10,5 % de très pauvres (voir tableau 5.6). La Basse

Guinée (40,3 %) et la zone spéciale de Conakry (20,6 %) sont les seules régions où l'incidence de la pauvreté se situe en dessous de la moyenne nationale.

En examinant l'étendue de la pauvreté, on constate que le classement reste le même quelque soit l'indicateur choisi P1 ou P2 et les contributions des régions les plus pauvres (Haute Guinée et Moyenne Guinée) augmentent au fur et à mesure qu'on passe de P0 à P1 puis P2 contrairement à ce qui est observé à Conakry et en Basse Guinée.

La situation de la Guinée Forestière mérite une attention particulière. En 1994, elle était en dehors de Conakry, la région la moins pauvre. En 2002, l'incidence de la pauvreté observée avoisine celle de la Moyenne Guinée. Le revenu par tête dans cette région a baissé en terme nominal de 6,4 %, passant de 484.435 FG en 1994 à 455.204 FG en 2002. La situation sécuritaire à laquelle se sont ajoutées les conséquences de l'afflux des réfugiés depuis plus d'une quinzaine d'années a considérablement contribué à dégrader la situation économique, sociale et environnementale dans cette région.

Tableau 5.7 : Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par région naturelle

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Conakry	159954	295140	878557	758553
Basse Guinée	183329	268336	861018	622010
Moyenne Guinée	157222	242298	822279	500780
Haute Guinée	166609	236093	704847	388435
Guinée Forestière	176683	257644	691237	455204
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 5.7 fournit des renseignements sur la consommation moyenne par tête par région naturelle.

5.2.3 Pauvreté selon la région administrative

Tableau 5.8. Indicateurs de pauvreté (%) selon la région administrative

	Population				Contribution		
	(%)	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Boké	11,2	41,1	12,8	5,6	9,3	8,3	7,7
Conakry	15,5	20,6	4,9	1,9	6,5	4,4	3,7
Faranah	9,0	61,1	22,6	10,9	11,1	11,8	12,0
Kankan	14,9	66,8	26,5	13,2	20,2	22,8	24,2
Kindia	13,1	43,9	13,4	5,6	11,7	10,2	9,0
Labé	10,1	65,0	28,8	16,3	13,3	16,9	20,3
Mamou	8,7	43,6	12,6	5,1	7,7	6,4	5,5
N'Zérékoré	17,6	56,1	18,7	8,1	20,1	19,2	17,6
Ensemble	100,0	49,1	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

La dimension régionale est un élément essentiel au niveau de l'élaboration des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté. Contrairement aux données de l'EIBC, celles de l'EIBEP permettent d'analyser les caractéristiques de la pauvreté selon les régions administratives (voir tableau 5.8).

Le premier constat est que les régions administratives de Kankan et Labé enregistrent les ratios de pauvreté les plus élevés (66,8 % et 65 %, respectivement). La contribution de ces 2 régions à la pauvreté nationale est de 20,2 % et 13,3 %, respectivement. Elle augmente au fur et à mesure qu'on passe de P0 à P1 puis à P2. La région de Faranah occupe la 3^{ème} position avec un ratio de pauvreté de 61,1 %, suivi de la région de N'Zérékoré (56,1 %). Conakry et les régions administratives de Boké, Mamou et Kindia enregistrent des ratios de pauvreté en dessous de la moyenne nationale (20,6 %, 43,6 % et près de 44 %). Les indicateurs sur l'étendue de la pauvreté saisie à travers les indices P1 et P2 (voir tableau 5.8) révèlent que l'étendue de la pauvreté est plus manifeste dans la région de Labé (près de 29 % pour P1 et 16,3 % pour P2) que dans la région de Kankan (26,5 % pour P1 et 13,2 % pour P2). L'écart des indices de pauvreté entre la région de Kankan et celle de Labé, est presque constant mais en légère baisse au fur et à mesure qu'on passe de P0 à P1 puis à P2 c'est-à-dire au fur et à mesure qu'on accorde du poids aux pauvres (1,027 pour P0, 0,918 pour P1 et 0,808 pour P2). Ce qui signifie que la profondeur de la pauvreté est plus manifeste à Labé qu'à Kankan. Par contre on constate que l'écart des indices entre Kankan et Conakry (3,246 pour P0, 5,391 pour P1 et 6,813 pour P2) et entre Labé et Conakry (3,160 pour P0, 5,872 pour P1 et 8,433 pour P2) augmente au fur et à mesure qu'on passe à P1 et P2 c'est-à-dire au fur et à mesure que le coefficient d'aversion pour la pauvreté augmente.

Tableau 5.9: Indicateurs de pauvreté (%) selon la région administrative (très pauvres)

	Population (%)				Contribution		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	
Boké	11,2	13,7	7,5	4,2	8,0	7,7	7,3
Conakry	15,5	3,3	2,0	1,2	2,7	2,8	3,0
Faranah	9,0	26,7	14,9	8,7	12,5	12,4	12,3
Kankan	14,9	32,2	18,5	11,0	24,9	25,3	25,6
Kindia	13,1	13,3	7,0	3,8	9,1	8,5	7,9
Labé	10,1	36,9	22,7	14,7	19,4	21,1	23,3
Mamou	8,7	11,7	6,2	3,3	5,3	4,9	4,5
N'Zérékoré	17,6	19,7	10,6	5,9	18,1	17,3	16,2
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La distribution du noyau dur de la pauvreté à travers les régions administratives confirme, ce qui a été dit plus haut concernant la profondeur de la pauvreté. Comme il fallait s'y attendre, la région administrative de Labé fournit un ratio de près de 37 % d'individus très pauvres, suivie des régions

de Kankan (32,1 %), Faranah (26,7 %) et N'Zérékoré (19,6 %).

Tableau 5.10 : Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par région administrative

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Boké	176280	267300	859145	615692
Conakry	159954	295140	878557	758553
Faranah	170311	244059	726562	431919
Kankan	164858	233993	719368	395286
Kindia	182982	269073	847466	593591
Labé	148796	215731	1037177	503182
Mamou	183844	275562	679700	503656
N'Zérékoré	178089	258286	669213	438714
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La distribution de la pauvreté à travers les régions pourrait s'expliquer par le niveau de vie des populations de ces régions saisi à travers l'indicateur de consommation moyenne par tête (voir tableau 5.10). En effet, le classement des régions administratives suivant cet indicateur pour la catégorie des individus « pauvres » ou « très

pauvres » est le même que celui obtenu à travers le ratio de pauvreté. Pour la catégorie des individus pauvres, le niveau maximum de consommation par tête est enregistré à Conakry (295.140 FG par tête) et le minimum à Labé (215.731 FG).

5.3 Identification de la pauvreté

5.3.1 Pauvreté selon le groupe socio-économique du chef de ménage

L'examen des liens entre la pauvreté et l'appartenance des individus à un ménage dirigé par un groupe socio-économique (GSE) est un élément important de politique économique surtout dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. En effet, les stratégies de réduction de la pauvreté ont pour objectifs entre autres, de favoriser des politiques pro-pauvres (redistribution des revenus en faveur des pauvres, promotion des secteurs porteurs de croissance, accroissement de la production de biens et services orientés vers l'exportation). Dans ce contexte, une distinction a été faite entre les chefs de ménage se réclamant indépendants agriculteurs producteurs de cultures de rente et ceux producteurs de cultures vivrières c'est-à-dire pratiquant une agriculture de subsistance. Par ailleurs, un des éléments de la dynamique de la croissance reposant sur le secteur informel surtout en ce qui concerne les activités commerciales, on a distingué les indépendants opérant dans le secteur informel et ceux relevant du secteur formel. Un autre aspect concerne la modernisation de l'administration publique. De ce fait, les salariés ont été catégorisés en deux groupes: salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Les individus ont été répartis à travers dix groupes socio-économiques. Cette ventilation est identique à celle utilisée dans les chapitres précédents.

Tableau 5.11: Indicateurs de pauvreté (%) selon le groupe socio-économique du chef de ménage

	Population (%)			Contribution		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2
GSE 1	0,3	43,5	17,2	8,0	0,3	0,3
GSE 2	41,8	62,5	23,2	11,2	53,2	56,3
GSE 3	0,4	71,9	29,0	14,4	0,6	0,7
GSE 4	6,5	21,2	4,7	1,7	2,8	1,8
GSE 5	3,0	17,1	5,0	1,9	1,1	0,9
GSE 6	3,2	24,6	6,8	2,8	1,6	1,3
GSE 7	12,6	36,4	10,5	4,3	9,3	7,7
GSE 8	2,3	34,2	9,3	3,6	1,6	1,2
GSE 9	0,2	27,1	4,0	0,7	0,1	0,0
GSE 10	29,7	48,7	17,3	8,4	29,5	29,8
Ensemble	100,0	49,1	17,2	8,1	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 5.11 montre que l'incidence de la pauvreté est très élevée au niveau des individus dont le chef de ménage est indépendant éleveur ou indépendant agriculteur de subsistance (près de 72 % et 62,5 %, respectivement). Cette position demeure valable quelque soit, l'indice de pauvreté choisi. Il faut cependant signaler la très

forte contribution (53,2 %) des individus dont le chef de ménage est un indépendant agriculteur de subsistance à l'incidence totale de la pauvreté. Les individus vivant dans des ménages dont le chef est un inactif ou chômeur occupent la 3^{ème} position et enregistrent un ratio de pauvreté de 48,7 %, suivis des individus dont le chef est indépendant agriculteur producteur de cultures d'exportation (43,5 %). A l'extrême opposée, les individus appartenant à des ménages dont le chef est un salarié du secteur privé non agricole ou secteur public/parapublic enregistrent le ratio de pauvreté le plus bas (17,1 % et 21,1 %, respectivement). Les individus vivant dans des ménages dirigés par un indépendant du

secteur informel vendeur de produits alimentaires (GSE 6) ou non alimentaires (GSE 7) et autres indépendants du secteur informel enregistrent des ratios de pauvreté de 24,6 %, 36,7 % et 34,2 %, respectivement. Quant aux individus appartenant aux ménages dont le chef est indépendant du secteur formel, leur incidence de pauvreté est de 27,1 %.

Les tableaux 5.12 et 5.13 ci-dessous fournissent respectivement, les indicateurs de pauvreté pour le «noyau dur de pauvreté» et la consommation moyenne annuelle par tête par région administrative.

Tableau 5.12 : Indicateurs de pauvreté (%) selon le groupe socio-économique du chef de ménage (très pauvres)

	Population (%)			Contribution			
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	
GSE 1	0,3	25,0	12,7	6,6	0,4	0,4	0,3
GSE 2	41,8	27,0	15,2	8,9	58,8	58,7	58,5
GSE 3	0,4	37,9	21,0	11,8	0,9	0,9	0,8
GSE 4	6,5	3,5	1,9	1,0	1,2	1,1	1,0
GSE 5	3,0	4,7	2,3	1,2	0,7	0,6	0,6
GSE 6	3,2	6,9	3,7	2,0	1,1	1,1	1,0
GSE 7	12,6	10,2	5,4	2,9	6,7	6,3	5,8
GSE 8	2,3	7,9	4,2	2,3	0,9	0,9	0,8
GSE 9	0,2	1,0	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0
GSE 10	29,7	18,8	11,0	6,7	29,1	30,0	31,1
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 5.13 : Consommation moyenne par tête (FG) selon le groupe de pauvreté par groupe socio-économique du chef de ménage

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
GSE 1	190233	234805	960118	644582
GSE 2	168691	243986	691976	411909
GSE 3	172669	231436	755729	378864
GSE 4	183086	302171	972297	830525
GSE 5	194734	275373	944325	829923
GSE 6	180144	279919	826797	692287
GSE 7	182777	276263	849972	641113
GSE 8	178634	282258	713762	566121
GSE 9	225251	330743	1088593	883201
GSE 10	161466	250248	821964	543375
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

5.3.2 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

	Population (%)			Contribution			
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	
Masculin	87,1	50,1	17,6	8,4	88,7	89,2	89,7
Féminin	12,9	42,7	14,3	6,5	11,3	10,8	10,3
Ensemble	100,0	49,2	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 5.14 montre que contrairement à ce qu'on pourrait penser, les ménages dirigés par une femme bien que

constituant un groupe très vulnérable à la pauvreté ont une incidence de la pauvreté plus faible (42,7 %) que les ménages dirigés par un homme (50,1 %).

Tableau 5.15 : Indicateurs de pauvreté (%) selon le sexe du chef de ménage (très pauvres)

	Population (%)	P0	P1	P2	Contribution		
					P0	P1	P2
Masculin	87,1	19,9	11,3	6,6	90,2	90,3	90,3
Féminin	12,9	14,5	8,2	4,8	9,8	9,7	9,7
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Ce phénomène a été observé lors de l'EIBC de 1994/1995.

L'explication pourrait être qu'en général, les ménages dirigés

par une femme ont une taille beaucoup plus réduite que les ménages dirigés par un homme (4,9 individus pour un ménage dirigé par une femme contre 7,2 individus pour les ménages dirigés par un homme). Le second facteur explicatif concerne les transferts de revenus. En effet, 38,3 % des ménages dirigés par une femme se trouvent en Moyenne Guinée et bénéficient de transferts monétaires importants. Le tableau 5.16 montre que le niveau de vie moyen des ménages dirigés par une femme (572.042 FG par personne et par an) est plus élevé que celui des ménages dirigés par un homme (527.781 FG par individu et par an). Le même classement demeure quand on examine les indices P1 et P2 c'est-à-dire l'intensité de la pauvreté et le degré d'inégalité entre les pauvres. La contribution des ménages dirigés par un homme à la pauvreté nationale est de 88,7 %. La contribution à la pauvreté augmente légèrement quand on passe de P0 à P1 puis à P2 pour les individus appartenant à des ménages dirigés par un homme alors que le phénomène contraire est observé au niveau des ménages dirigés par une femme.

En examinant le noyau dur de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté des ménages très pauvres dirigés par un homme demeure toujours plus élevée: près de 20 % contre 14,5 % pour les individus vivants dans des ménages dirigés par une femme (voir tableau 5.15). L'écart des ratios de pauvreté entre les deux types de ménage devient plus élevée pour les individus vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (37,2 %) que pour ceux vivant en dessous du seuil initial de pauvreté (17,3 %). La contribution à la pauvreté nationale des individus vivant dans des ménages dirigés par un homme avec un niveau de revenu en dessous du seuil d'extrême pauvreté devient légèrement plus élevée encore (90,2 %). Par contre cette contribution est quasi-stationnaire au fur et à mesure qu'on passe de P0 à P1 puis à P2. Ce qui signifie que l'étendue de la pauvreté est moins marquée en ce qui concerne l'extrême pauvreté.

Le tableau 5.16 ci-dessous fournit la consommation par tête par groupe socio-économique.

Tableau 5.16 : Dépense moyenne totale par tête selon le groupe de pauvreté par sexe du chef de ménage

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin	168113	251174	805573	527781
Féminin	169536	258110	806171	572049
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

5.3.3 Pauvreté selon la typologie du ménage

Encadré 1: typologie des ménages

La définition des types de ménages retenus est la suivante :

- **type classique/traditionnel**: ce concept englobe tous les ménages dirigés par un homme et comprenant une seule épouse et éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);

- **type polygame**: cette catégorie concerne les ménages dirigés par un homme marié à plus d'une épouse et comprenant éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);

- **type de jure féminin**: ce type se réfère aux ménages dirigés par une femme légalement divorcée ou en séparation de corps ou veuve et éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres);

- **type de facto féminin**: il s'agit de ménages dirigés par une femme mais dont l'époux est absent du ménage pendant au moins trois mois sur les douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Le ménage peut éventuellement être composé d'autres individus (fils, parents et autres);

- **type simple masculin**: ce cas regroupe les ménages dirigés par un homme sans épouse et comprenant éventuellement d'autres individus (fils, parents et autres).

La classification du ménage en différents types permet d'appréhender des détails tels que les caractéristiques sociologiques (polygamie, monogamie, ménage dirigé par une femme etc...) et économiques (prise de décision) au sein du ménage. Les chefs de ménage de sexe masculin ont été classés en trois catégories: ménages de type traditionnel ou classique, ménages polygames et ménages dirigés par un homme sans épouse. Quant aux ménages dirigés par une femme, ils sont décomposés en deux groupes: ménages de jure féminin et ceux de facto féminin (voir encadré 1).

Tableau 5.17 : Indicateurs de pauvreté selon la structure du ménage

	Population (%)	P0	P1	P2	Contribution		
					P0	P1	P2
Classique/Traditionnel	43,2	43,2	14,3	6,5	38,0	35,9	34,6
De jure féminin	13	42,7	14,3	6,4	11,3	10,8	10,3
De facto féminin	2,6	40,4	11,6	4,7	2,1	1,7	1,5
Polygame	38,4	60,1	22,4	11,0	47,0	50,1	52,2
Simple Masculin	2,8	28,9	9,1	4,0	1,7	1,5	1,4
Ensemble	100	49,2	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 5.17 montre que l'incidence de la pauvreté est plus élevée au niveau des ménages polygames (60,1 %) et des ménages « classique/traditionnel » (43,2 %). La

vulnérabilité des ménages dirigés par une femme est mise en évidence par la forte incidence enregistrée au niveau des ménages « de jure féminin » (42,7 %) et de « facto féminin » (40,4 %). La fréquence de la pauvreté est plus faible au niveau des ménages « simple masculin » (près de 29 %). L'examen des contributions conforte les conclusions ci-dessus faites. Les ménages de type « polygame » contribuent pour 47 % à l'incidence totale de la pauvreté. La gravité de la pauvreté au niveau de cette catégorie de ménages est manifeste car la contribution des différents indices augmente au fur et à mesure qu'on passe de P₀ à P₁ puis à P₂ (50,1 % et 52,2 %, respectivement). Les ménages de type classique ou traditionnel enregistrent une contribution de 38 % à la pauvreté nationale mais la gravité de la pauvreté y est moins marquée qu'au niveau des ménages polygames. Au niveau des autres catégories les contributions sont relativement faibles et quel que soit le type de ménage considéré, la valeur de l'indice FGT diminue au fur et à mesure que le coefficient d'aversion pour la pauvreté augmente.

Tableau 5.18: Indicateurs de pauvreté selon la structure du ménage (très pauvres)

	Population (%)	P0	P1	P2	Contribution		
					P0	P1	P2
Classique/Traditionnel	43,2	15,6	8,7	5,0	35,1	34,5	33,8
De jure féminin	13,0	14,5	8,2	4,7	9,8	9,8	9,7
De facto féminin	2,6	9,3	5,1	2,9	1,2	1,2	1,2
Polygame	38,4	26,1	15,0	9,0	52,3	53,1	54,0
Simple Masculin	2,8	10,0	5,4	3,1	1,5	1,4	1,4
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Si on considère l'extrême pauvreté (voir tableau 5.18), le classement établi plus haut demeure inchangé. L'incidence de l'extrême pauvreté des individus appartenant aux ménages polygames

ou de type classique/traditionnel bien que plus faible que dans le cas examiné plus haut concernant la pauvreté en général, leurs contributions respectives à l'extrême pauvreté deviennent plus élevées (52,3 % et 35,1 %, respectivement). De même, au niveau des individus extrêmement pauvres, la gravité de la pauvreté devient manifeste au niveau des ménages polygames: la contribution à la pauvreté nationale passe de 52,3 % pour l'indice P0 à 53,1 % pour l'indice P1 puis à 54 % pour l'indice P2.

Tableau 5.19: Consommation moyenne par tête selon le groupe de pauvreté par structure du ménage

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Classique/Traditionnel	171945	259327	785747	558519
De jure féminin	169536	258110	806171	572049
De facto féminin	175305	276446	723478	543009
Polygame	165081	242942	813006	470286
Simple Masculin	178320	265572	1055551	826877
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La structure de la consommation des différentes catégories de ménages est fournie par le tableau 5.19. Les ménages polygames enregistrent les plus faibles niveaux de consommation

annuelle par tête (470.286 FG).

5.3.4 Pauvreté et composition du ménage

Tableau 5.20: Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

	Population (%)	P0	P1	P2	Contribution		
					P0	P1	P2
1 personne	0,6	5,4	2,5	1,6	0,1	0,1	0,1
2 personnes	2,0	15,8	4,0	1,4	0,6	0,5	0,3
3 personnes	5,7	24,9	6,3	2,3	2,9	2,1	1,6
4 personnes	6,7	32,1	9,9	4,3	4,4	3,9	3,6
5 personnes	8,3	40,1	11,9	4,9	6,8	5,7	5,0
6 personnes	9,1	47,1	13,4	5,7	8,7	7,1	6,4
7 personnes	9,3	47,8	17,0	8,0	9,1	9,2	9,2
8 personnes et plus	58,3	56,9	21,1	10,3	67,4	71,5	73,8
Ensemble	100,0	49,1	17,2	8,1	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen des relations entre la taille du ménage et la pauvreté des individus qui le composent montre que l'incidence de la pauvreté augmente de façon graduelle avec la taille du

ménage (voir tableau 5.20): 5,4 % pour les ménages singletons contre près de 57 % pour les ménages composés de 8 personnes et plus. Alors que les ménages singletons ne

contribuent qu'à près de 0,1 % à l'incidence de la pauvreté, les ménages de 8 personnes et plus contribuent pour 67,4 % à la pauvreté nationale. Il en découle qu'un nombre élevé d'individus au sein d'un ménage a une incidence sur la pauvreté de celui-ci. Egalement, l'intensité de la pauvreté est aussi positivement corrélée avec la taille des ménages. En atteste la valeur des indices de pauvreté P_1 et P_2 qui augmente graduellement avec le nombre d'individus dans le ménage.

	Population (%)	P0	P1	P2	Contribution		
					P0	P1	P2
1 personne	0,6	2,8	2,0	1,5	0,1	0,1	0,1
2 personnes	2,0	2,7	1,4	0,7	0,3	0,2	0,2
3 personnes	5,7	5,3	2,7	1,5	1,6	1,4	1,3
4 personnes	6,7	9,3	5,2	3,0	3,3	3,3	3,2
5 personnes	8,3	10,2	5,6	3,2	4,4	4,3	4,1
6 personnes	9,1	13,2	7,2	4,0	6,3	6,0	5,7
7 personnes	9,3	19,1	10,9	6,4	9,3	9,3	9,3
8 personnes et plus	58,3	24,6	14,0	8,3	74,8	75,3	75,9
Ensemble	100,0	19,2	10,8	6,4	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002- 2003/DNS/MP

En ce qui concerne l'extrême pauvreté, l'incidence de la pauvreté n'est plus une fonction croissante de la taille des ménages (voir tableau 5.21). Ce tableau permet de constater que quelle que soit la

taille du ménage, la valeur des indices de pauvreté diminue quand on passe de P_0 à P_1 puis P_2 . Ce qui signifie que la taille du ménage n'influe pas positivement sur la gravité de l'extrême pauvreté. Le tableau 5.22 ci-dessous fournit la répartition de la consommation moyenne par tête selon la taille du ménage.

Tableau 5.22: Consommation moyenne par tête selon le groupe de pauvreté par taille du ménage

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
1 personne	106253	208255	1835413	1747617
2 personnes	190144	289281	1109972	980472
3 personnes	187002	290063	948738	785032
4 personnes	170401	268058	775078	612492
5 personnes	174712	272985	749728	558543
6 personnes	177714	277070	723811	513582
7 personnes	167676	250329	709880	490026
8 personnes et plus	166651	243816	789416	478994
Ensemble	168252	251956	805660	533525

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

5.4 Consommation par groupes de pauvreté

5.4.1 Structure de la consommation

La structure de la consommation des ménages a été examinée dans tous ses détails au chapitre 3. Le présent paragraphe examine cette structure sous l'angle de la pauvreté autrement dit ce paragraphe tente de répondre à la question : comment les différents groupes de pauvreté consomment-ils leurs revenus ?

Tableau 5.23 : Structure de la consommation globale (%) et part de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté

	Structure consommation (%)				Part autoconsommation (%)			
	Très pauvre	Pauvres	Non pauvres	Total	Très pauvre	Pauvres	Non pauvres	Total
Alimentaire et boissons non alcoolisées	62,5	60,0	50,4	52,6	53,8	46,1	30,8	34,9
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	1,9	1,7	1,1	1,2	9,4	10,1	12,9	12,0
Habilllements et chaussures	10,1	10,0	9,5	9,6	0,4	0,2	0,7	0,6
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	8,7	8,2	7,8	7,9	0,4	0,5	0,6	0,6
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,8	6,0	7,0	6,8	0,6	0,5	0,5	0,5
Santé	4,9	6,8	10,0	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Transport	0,8	1,4	4,7	3,9	0,0	0,0	0,1	0,2
Communications	0,0	0,0	0,3	0,2				
Loisirs et cultures	0,1	0,2	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Education	3,1	3,3	3,6	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Restaurant et hôtels	0,0	0,0	0,0	0,0				
Biens et services divers	2,0	2,4	5,1	4,5	0,0	0,0	0,1	0,0
Dépense totale	100,0	100,0	100,0	100,0	33,9	27,9	15,8	18,7

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les individus très pauvres consacrent 62,5 % de leur consommation à l'alimentation et aux boissons non alcoolisées contre 60 % pour les individus pauvres et 50,4 % pour les individus non pauvres (voir tableau 5.23). Ces chiffres confirment la règle bien connue d'Engels sur laquelle repose la conception de répartition des produits vivriers comme mesure de bien être. En effet, cette règle stipule que la part de la consommation consacrée à l'alimentation diminue au fur et à mesure qu'augmente le niveau de revenu.

La part de l'autoconsommation (y compris l'auto-prélèvement et le troc) dans le poste « alimentation et boissons non alcoolisées » représente près de 54 % pour le groupe des individus très pauvres contre près de 31 % pour les non pauvres (voir tableau 5.23). Ce constat montre l'importance de l'appui à la production céréalière dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

S'agissant des autres postes de consommation non alimentaire, les résultats montrent qu'à l'exception des postes «logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » et «habillement et chaussures », les coefficients budgétaires des individus non pauvres sont supérieurs à ceux des pauvres. A titre d'illustration, la part de la consommation des services de santé est de 10 % pour les individus non pauvres contre 6,8 % pour les pauvres et 4,9 % pour les très pauvres.

5.4.2 Part de consommation

Tableau 5.24 : Structure (%) de la consommation globale et de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté

	Structure consommation (%)				Structure autoconsommation (%)			
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total
Alimentaire et boissons non alcoolisées	7,2	26,5	73,5	100,0	11,1	35,0	65,0	100,0
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	9,4	31,6	68,4	100,0	7,4	26,5	73,5	100,0
Habilllements et chaussures	6,3	24,1	75,9	100,0	3,8	7,7	92,3	100,0
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres ombustibles	6,7	24,3	75,7	100,0	4,5	18,2	77,3	100,0
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,2	20,5	79,5	100,0	6,3	18,8	81,3	100,0
Santé	3,2	17,1	82,9	100,0				
Transport	1,2	8,1	91,9	100,0	0,0	0,0	66,7	100,0
Communications	0,0	1,1	98,9	100,0				
Loisirs et cultures	1,4	7,4	92,1	100,0				
Education	5,2	22,0	78,0	100,0				
Restaurant et hôtels	0,0	0,0	100,0	100,0				
Biens et services divers	2,7	12,4	87,6	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Dépense totale	6,0	23,2	76,8	100,0	11,0	34,8	65,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Au-delà de la structure de la consommation alimentaire, il est intéressant d'examiner la part de consommation par poste de dépense de chaque groupe de pauvreté (voir tableau 5.24). Les résultats révèlent que les pauvres ne consomment que 23,2 % de la consommation totale de biens et services (dont 6 % pour la consommation des très pauvres), le reste environ 76,8 % représentant la part de consommation des individus non pauvres. Ce qui illustre bien le degré de concentration de la consommation au niveau du groupe des individus non pauvres. En ce qui concerne le poste « alimentation et boissons non alcoolisées », 73,5 % de la consommation de ce poste est imputable aux non pauvres, le reste 26,5 % représente la part des individus pauvres (dont 7,2 % pour les individus très pauvres). Cette observation reste valable pour tous les autres postes de consommation et la part des non pauvres devient plus importante. S'agissant du cas particulier des postes « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » et « habillement et chaussures », bien que les coefficients budgétaires de ces postes soient plus élevés chez les pauvres, leur part de consommation reste faible. En effet, la part de consommation des pauvres en habillement ne représente que 24,1 % contre 74,9 % pour les non pauvres. Pour ce qui est des services de logement, cette part se chiffre à 24,3 % pour les pauvres contre 75,7 % pour les non pauvres.

L'examen du poste « autoconsommation » révèle le même constat : la part de l'autoconsommation des individus pauvres ne représente que 32,8 % du total de l'autoconsommation (dont 11 % pour les très pauvres), le reste 65,2 %, est autoconsommé

par les non pauvres. Au niveau du poste « alimentation et boissons non alcoolisées » les individus pauvres ne se partagent que 35 % de l'autoconsommation alimentaire (dont 11,1 % aux très pauvres) contre 65 % pour les non pauvres. La part de l'autoconsommation des non pauvres au niveau de tous les autres postes devient plus importante.

Tableau 5.25 : Comparaison des parts de consommation entre l'EIBC et l'EIBEP selon les groupes de pauvreté

	Pauvres	Non pauvres
EIBEP	23,2	76,8
EIBC	16,9	83,1

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La comparaison des parts de consommation entre les groupes de pauvreté montre une légère redistribution de la consommation au profit des pauvres (voir tableau 5.25).

5.4.3 Analyse du poste « alimentation et boissons non alcoolisées »

5.4.3.1 Structure du poste

Tableau 5.26 : Structure de la consommation alimentaire (%) et part de l'autoconsommation selon les groupes de pauvreté.

	Structure (%) de la consommation alimentaire				Part de l'autoconsommation (%)			
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total	Très pauvre.	Pauvre	Non pauvre.	Total
Céréales, tubercules et pain	54,7	50,8	42,3	44,5	74,1	66,2	48,3	53,7
Viande	3,0	3,7	6,9	6,0	19,2	16,3	7,7	9,1
Poisson et fruits de mer	6,0	7,4	9,5	8,9	3,9	2,4	1,4	1,7
Lait, fromage et oeufs	0,7	0,8	1,9	1,6	58,3	47,2	9,8	15,0
Huiles et graisses	12,5	12,6	12,8	12,8	44,4	34,4	25,1	27,5
Fruits	1,4	2,0	3,1	2,8	83,3	82,4	68,3	70,7
Légumes	6,8	7,7	8,1	8,0	45,7	36,4	17,0	22,0
Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	2,3	3,0	3,6	3,4	2,6	2,7	3,4	3,2
Produits alimentaires n.c.a.	12,7	12,0	11,8	11,9	19,3	22,0	24,5	23,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	54,0	46,3	31,0	35,1

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Compte tenu du poids du poste « alimentation et boissons non alcoolisées » dans la consommation totale au niveau de tous les groupes de pauvreté, il est important d'examiner la structure de ce poste.

Examiné par groupe de pauvreté, la structure de consommation montre les mêmes préférences à des degrés divers. Le sous-poste «céréales, tubercules et pains » constitue le principal sous-poste au niveau du poste «consommation alimentaire et boissons non alcoolisées » (voir tableau 5.26). Cette observation est valable au niveau de tous les groupes de pauvreté : très pauvres (54,7 %), pauvres (50,8 %) et non pauvres (42,3 %). La part de l'autoconsommation y est très élevée surtout au niveau des groupes très pauvres (74,1 %), pauvres (66,2 %) et non pauvres (48,3 %). Il en découle que toute stratégie visant à atteindre la sécurité alimentaire au niveau des franges pauvres de la population doit

s'appuyer sur la production de céréales. Le second sous-poste dominant est constitué par le sous-poste « huiles et matières grasses » : très pauvres (12,5 %), pauvres (12,6 %) et non pauvres (12,8 %). La part de l'autoconsommation représente 44,4 % au niveau des individus très pauvres, 34,4 % au niveau des pauvres et 25,1 % au niveau des non pauvres.

Les autres sous-postes de consommation au niveau du groupe des pauvres sont : légumes (7,7 %), poissons et fruits de mer (7,4 %), viande (3,7 %) et sucre (3 %). Au niveau du groupe des non pauvres, le classement s'inverse entre les sous-postes « poissons et fruits de mer » (9,5 %) et légumes (8,1 %). Malgré le faible coefficient budgétaire de la consommation des fruits (2 % chez les pauvres et 3,1 % chez les non pauvres), on notera l'importance de l'autoconsommation (82,4 % chez les pauvres et 68,3 % chez les non pauvres).

5.4.3.2 Part de consommation

Tableau 5.27 : Structure de la consommation alimentaire et de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté

	Structure (%) de la consommation alimentaire				Structure (%) de l'autoconsommation alimentaire			
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Céréales, tubercules et pain	8,9	30,5	69,5	100,0	12,3	37,5	62,5	100,0
Viande	3,7	16,4	83,6	100,0	7,8	29,5	70,5	100,0
Poisson et fruits de mer	4,9	22,2	77,9	100,0	11,4	31,4	65,7	100,0
Lait, fromage et oeufs	3,1	13,9	86,1	100,0	12,3	43,9	56,1	100,0
Huiles et graisses	7,1	26,3	73,7	100,0	11,4	32,9	67,1	100,0
Fruits	3,6	18,8	81,1	100,0	4,3	21,9	78,3	100,0
Légumes	6,1	25,6	74,4	100,0	12,8	42,4	57,6	100,0
Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	4,8	23,1	76,9	100,0	3,8	19,2	80,8	100,0
Produits alimentaires n.c.a.	7,8	27,1	72,9	100,0	6,3	25,0	75,0	100,0
Dépense alimentaire totale	7,3	26,7	73,3	100,0	11,2	35,2	64,8	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 5.27 fournit des informations plus pertinentes concernant les parts de consommation par sous-poste selon les groupes de pauvreté. Plus de 73 % de la consommation alimentaire relèvent des individus non pauvres. Il en est de même au niveau de tous les sous-postes de consommation. Les parts de consommation des non pauvres dépassent les 80 % de la consommation totale au niveau des sous-postes « viande », « lait, fromage et œufs » et « fruits ». La structure de l'autoconsommation révèle les mêmes observations. Près de 65 % de l'autoconsommation sont le fait des non pauvres. Les parts d'autoconsommation des non pauvres sont importantes au niveau de tous les sous-postes.

5.4.4 Structure du sous-poste « céréales, tubercules et pain »

Compte tenu du poids du sous-poste « céréales, tubercules et pain » dans la consommation alimentaire au niveau de tous les groupes de pauvreté, une analyse plus détaillée de la structure de consommation de ce sous-poste par groupe de pauvreté s'avère nécessaire.

Le riz occupe la première place dans la consommation du sous-poste « céréales, tubercules et pain » quel que soit le groupe de pauvreté considéré (voir tableau 5.28). Sa part dans le budget du sous-poste se chiffre à près de 63 % au niveau du groupe des individus pauvres contre près de 57 % au niveau des non pauvres. La part de l'autoconsommation dans la consommation de riz représente 59,6 % au niveau des individus pauvres, 65,6 % au niveau des très pauvres et seulement 35,2 % chez les non pauvres.

Tableau 5.28 : Structure de la consommation de céréales, tubercules et pain (%) et part de l'autoconsommation (%) dans les différentes variétés selon les groupes de pauvreté

	Structure de la consommation (%)				Part de l'autoconsommation (%)			
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total
Riz	56,1	62,9	56,9	58,7	65,6	59,6	35,2	43,2
Mil	4,4	2,4	0,8	1,3	92,7	90,9	73,3	83,2
Sorgho	1,0	0,7	0,4	0,5	100,0	91,3	76,7	81,1
Maïs	12,4	8,5	18,7	15,6	89,7	85,8	93,1	91,9
Fonio	9,9	7,9	4,6	5,6	88,2	87,3	79,2	82,7
Autres	0,0	0,1	0,1	0,1				
Pains	2,2	3,8	8,6	7,2	4,8	1,6	1,7	1,7
Pâtes	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	4,2	3,0
Tubercules	13,9	13,5	9,6	10,8	89,2	86,1	63,8	72,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	74,1	66,2	48,3	53,7

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les tubercules constituent la seconde variété par importance au niveau des pauvres. Son coefficient budgétaire est de près de 14 % pour les individus très pauvres et 13,5 % pour les pauvres. La part de l'autoconsommation y est très élevée (86,1 % pour les pauvres, 89,2 % pour les très pauvres et 63,8 % pour les non pauvres). Le maïs occupe la troisième place chez les individus pauvres (8,5 %) et la deuxième place au niveau des individus non pauvres (18,7 %). L'autoconsommation représente près de 86 % de la consommation totale de maïs chez les individus pauvres, 89,7 % chez les très pauvres et 93,1 % chez les non pauvres. La consommation de fonio représente près de 8 % de la consommation totale des pauvres en « céréales, tubercules et pains » et le pain seulement 3,8 %. Cependant le pain occupe la quatrième place dans la consommation des non pauvres (8,6 %). L'auto-prélèvement de pain est faible au niveau de tous les groupes de pauvreté.

Tableau 5.29 : Structure de la consommation de céréales, tubercules et pain (%) et part de l'autoconsommation (%) dans les différentes variétés selon les groupes de pauvreté

	Structure de la consommation (%)				Structure de l'autoconsommation (%)			
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Riz	8,5	32,6	67,4	100,0	12,9	45,1	54,9	100,0
Mil	29,9	56,2	43,8	100,0	33,3	61,4	38,6	100,0
Sorgho	17,0	43,4	56,6	100,0	20,9	48,8	53,5	100,0
Maïs	7,1	16,7	83,3	100,0	6,9	15,6	84,4	100,0
Fonio	15,8	42,9	57,1	100,0	16,9	45,3	54,7	100,0
Autres	0,0	33,3	66,7	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Pains	2,8	16,2	83,8	100,0	7,7	15,4	84,6	100,0
Pâtes	6,1	27,3	72,7	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Tubercules	11,4	38,0	62,0	100,0	14,1	45,3	54,7	100,0
Ensemble	8,9	30,5	69,5	100,0	12,3	37,5	62,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La part de consommation des pauvres au niveau des différentes variétés est faible au regard de celle des non pauvres. Les pauvres se partagent 32,6 % de la consommation totale de riz et le reste 67,4 % est le fait des non pauvres (voir tableau 5.29). Il en est de même au niveau de l'autoconsommation de ce produit. Plus de la moitié de l'autoconsommation de riz (près de 55 %) est assumée par les non pauvres. Le constat est valable au niveau de tous les autres produits surtout au niveau du maïs et du pain où la part de consommation des non pauvres dépasse 80 %.

5.4.5 Structure de consommation du riz

Tableau 5.30 : Structure de la consommation du riz (%) et part de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté.

	Structure (%) de la consommation alimentaire				Part de l'autoconsommation (%)			
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total	Très pauvre	Pauvres	Non pauvres	Total
Riz paddy	10,1	8,4	7,6	7,9	86,8	85,9	72,0	76,8
Riz blanc local	24,3	23,3	14,7	17,5	77,3	72,3	46,6	57,9
Riz barabara local	52,3	51,5	46,6	48,2	72,7	68,7	47,8	55,1
Riz importé 25 % brisure	12,4	15,6	26,8	23,1	1,5	0,6	2,2	1,9
Riz importé caroline	0,8	1,1	3,9	3,0	0,0	0,0	0,6	0,5
Brisure de riz	0,0	0,0	0,2	0,2	-	-	-	-
farine de riz	0,0	0,0	0,1	0,1	-	-	-	-
Semoule de riz	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-
Couscous de riz	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-
Consommation de riz	100,0	100,0	100,0	100,0	65,6	59,6	35,2	43,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Compte tenu du poids du riz dans le panier de la consommation alimentaire et son rôle dans les habitudes alimentaires (aliment de base), il est intéressant d'examiner sa structure à travers les différents groupes de pauvreté. Le riz local représente 83,2 % de la consommation totale de riz pour les individus pauvres (51,5 % pour le riz barabara local, 23,3 % pour le riz local blanchi et 8,4 % pour le riz paddy), 86,6 % pour les individus très pauvres (52,3 % pour le riz local barabara, 24,3 % pour le riz local blanchi et 10,1 % pour le riz paddy) contre près de 69 % pour les individus non pauvres (voir tableau 5.30). La part de l'autoconsommation est très élevée surtout au niveau des pauvres quelle que soit la variété de riz local (86 % pour le riz paddy, 72,3 % pour le riz local blanchi et 68,7 % pour le riz local barabara). Cependant, les parts de consommation des différentes variétés de riz local demeurent faibles pour le groupe des pauvres comparativement aux non pauvres. En effet, les non pauvres se partagent 65,2 % de la consommation de riz paddy, 56,5 % de celle du riz local blanchi et 65,1 % de la consommation du riz local barabara (voir tableau 5.33). S'agissant du riz importé, sa part dans le budget de riz des pauvres représente 16,7 % (15,6 % pour le riz importé 25 % de brisure et 1,1 % pour le riz caroline) contre 30,7 % pour les non pauvres (23,1 % pour le riz importé 25 % de brisure et près de 4 % pour le riz caroline). La presque totalité de la consommation de riz importé est le fait des non pauvres (78 % pour le riz importé 25 % de brisure et 88,1 % pour le riz caroline).

Tableau 5.31 : Structure de la consommation de céréales (%) et part de l'autoconsommation (%) selon les groupes de pauvreté

	Structure (% de la consommation alimentaire)				Part de l'autoconsommation (%)			
	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total	Très pauvre	Pauvre.	Non pauvre.	Total
Riz paddy	10,9	34,8	65,2	100,0	12,3	38,9	61,1	100,0
Riz blanc local	11,9	43,6	56,5	100,0	15,8	54,4	45,4	100,0
Riz barabara local	9,2	34,9	65,1	100,0	12,2	43,5	56,5	100,0
Riz importé 25 % brisure	4,5	22,0	78,0	100,0	3,7	7,4	92,6	100,0
Riz importé caroline	2,2	11,9	88,1	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Brisure de riz	0,0	0,0	90,0	100,0				
Farine de riz	0,0	0,0	85,7	100,0				
Semoule de riz	0,0	0,0	100,0	100,0				
Couscous de riz								
Consommation de riz	8,5	32,6	67,4	100,0	12,9	45,1	54,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'analyse ci-dessus montre l'importance de la production céréalière, notamment celle du riz, dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est un des éléments fondamentaux de la sécurité alimentaire.

5.5 Revenus par groupes de pauvreté

Les sources de revenu, ont été regroupées en six postes principaux: revenus salariaux, revenus nets agricoles, revenus nets provenant des activités non agricoles, transferts reçus, revenus de la propriété et autres revenus. Pour de plus amples détails, se référer au document « agrégation de la consommation et des revenus ».

Le revenu des ménages peut être élaboré de 2 façons différentes :

- Revenu net = revenu salarial (y compris tous les avantages) + revenu net agricole (y compris l'autoconsommation des produits agricoles) + revenu net des activités non agricoles + transferts reçus + revenus de la propriété + revenus divers.
- Revenu net = revenu salarial et des emplois indépendants non agricoles + revenu net agricole (y compris l'autoconsommation des produits agricoles) + transferts reçus + revenus de la propriété + revenus divers.

5.5.1 Structure du revenu par groupes de pauvreté

Examinons l'un après l'autre, les résultats obtenus par ces 2 méthodes. La 1^{ère} estimation fournit un revenu net négatif en ce qui concerne les activités non agricoles (voir tableau 5.32). Ce qui suppose une forte sous-estimation du chiffre d'affaires des 3 principales activités non agricoles. Les activités fonctionnent donc à perte. Il est donc préférable de contourner cet obstacle en utilisant la 2^{ème} méthode qui fournit une estimation du revenu brut des activités indépendantes non agricoles à partir du module « emploi ».

Tableau 5.32 : Structure du revenu net global (milliards de FG) selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu net agricole	608,3	873,0	520,8	1393,8
Revenu salarial	7,2	50,8	599,7	650,5
Revenu activités non agricoles	-143,3	-822,6	-1794,6	-2617,2
Transferts reçus	6,5	24,8	213,6	238,4
Revenus divers	0,6	3,5	27,0	30,5
Ensemble	479,4	129,4	-433,5	-304,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La seconde estimation aboutit à des résultats meilleurs (voir tableau 5.33).

Tableau 5.33 : Structure (%) du revenu global selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Revenu agricole	74,9	55,7	13,7	25,9
Revenu salarial et des activités indépendantes non agricoles	24,2	42,5	80,0	69,1
Transferts reçus	0,8	1,6	5,6	4,4
Revenus divers	0,1	0,2	0,7	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Estimation du revenu global (en milliard de FG)	812,1	1566,6	3814,3	5380,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen de la structure des revenus par groupe de pauvreté, révèle qu'au niveau des individus pauvres, plus de la moitié de leurs revenus (55,7 %) provient des activités agricoles (voir tableau 5.33). Au niveau des très pauvres, la part du revenu agricole est plus

élevée et représente près de 75 % du total de leurs revenus. La seconde source de revenu des pauvres provient du revenu du travail et des activités indépendantes non agricoles (42,5 % du total de leurs revenus). Au niveau du groupe des très pauvres, ce ratio ne représente que 24,2 %. S'agissant du groupe des non pauvres, la principale source de revenu est constitué des revenus tirés du salaire et des activités indépendantes non agricoles (80 % du revenu total). Les revenus provenant de l'agriculture ne contribuent que pour 13,7 % du revenu total.

5.5.2 Part de revenus par groupe de pauvreté

Tableau 5.34 : Structure du revenu global (milliards de FG) selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu agricole	43,6	62,6	37,4	100,0
Revenus salarial et activités indépendantes non agricoles	5,3	17,9	82,1	100,0
Transferts reçus	2,7	10,4	89,6	100,0
Revenus divers	2,1	11,5	88,5	100,0
Ensemble	15,1	29,1	70,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen du tableau 5.34 est très intéressant en ce sens qu'il fournit un précieux renseignement pour chaque source de revenu et sa répartition entre les différents groupes de pauvreté. Près de 71 % du revenu total sont détenus par les individus non pauvres. A l'exclusion

des revenus agricoles, les résultats montrent une forte concentration de toutes les autres sources de revenus au niveau des individus non pauvres. En effet, la part des revenus tirés des transferts et des revenus divers représente respectivement, 89,6 % et 88,5 % du revenu. En ce qui concerne le revenu agricole, 62,6 % sont détenus par les pauvres (dont 43,6 % par les très pauvres). Il est donc intéressant d'examiner les composantes du revenu agricole.

5.5.3 Analyse du revenu agricole

Tableau 5.35 : Structure du revenu net total (%) selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu				
Vente équipement agricole	0,0	0,0	0,0	0,0
Vente récolte	88,2	74,8	26,2	56,0
Autres revenus agricoles	1,2	2,2	5,6	3,5
Autoconsommation produits agricoles	10,6	23,0	68,2	40,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépense				
Dépenses agricoles	98,3	98,0	96,0	96,7
Dépréciation équipements agricoles	1,7	2,0	4,0	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Estimation du revenu net agricole (milliard FG)	8,5	29,3	50,7	79,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'essentiel des revenus bruts agricoles des pauvres provient de la vente des produits agricoles qui représente près de 75 % du revenu total brut (voir tableau 5.35). Ce ratio augmente à 88,2 % au niveau des très pauvres. La valeur imputée de l'autoconsommation contribue à hauteur de 23 % au niveau des pauvres (10,6 % chez les individus très pauvres). En ce qui concerne, le groupe des

non pauvres, l'autoconsommation totalise 68,2 % de leurs revenus bruts. La vente des produits agricoles ne contribue que pour 26,2 % au revenu total brut.

Les dépenses agricoles (inputs agricoles, dépenses de transformations, dépenses pour le bétail et dépenses pour la transformation des produits) représentent la quasi-totalité de la composante dépense : 98 % au niveau des individus pauvres et 96 % chez les non pauvres. La valeur imputée de la dépréciation des équipements agricoles représente 2 % au niveau des pauvres et 4 % au niveau des non pauvres. Ce qui dénote la faiblesse des équipements agricoles.

Tableau 5.36 : Structure du revenu net total (%) selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Revenu				
Vente équipement agricole	32,9	91,5	8,5	100,0
Vente récolte	66,0	81,9	18,1	100,0
Autres revenus agricoles	13,9	38,2	61,8	100,0
Autoconsommation produits agricoles	11,0	34,7	65,3	100,0
Total	41,8	61,2	38,8	100,0
Dépense				
Dépenses agricoles	10,8	37,1	62,9	100,0
Dépréciation équipements agricoles	5,5	22,9	77,1	100,0
Total	10,6	36,6	63,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen du tableau 5.36 montre qu'en ce qui concerne les revenus bruts tirés de la vente des produits agricoles, près de 82 % sont détenus par les pauvres. Cette tendance se confirme au niveau de la vente des équipements agricoles. La part des non pauvres est importante au niveau des postes « autres revenus agricoles » (revenus de la chasse, cueillette et revenus

de l'élevage) et de la valeur imputée de l'autoconsommation : près de 62 % et 65,3 %, respectivement. En ce qui concerne le volet dépense, la part des non pauvres est prépondérante au niveau de tous les postes : près de 63 % au niveau des dépenses agricoles et 77,1 % au niveau de la valeur imputée de la dépréciation des équipements.

Compte tenu de l'importance des revenus agricoles (en structure et en part) dans le revenus des pauvres, une analyse plus détaillée s'avère nécessaire.

5.5.4 Analyse du revenu de la vente des produits agricoles

L'inventaire des produits agricoles commercialisés par groupe de pauvreté révèle que la quasi-totalité des revenus des pauvres (86,2 %) est tirée de la commercialisation du coton (voir tableau 5.37 en annexe). Au niveau des très pauvres, les revenus tirés de la commercialisation du coton représentent près de 97 % du total des revenus de ce groupe. La vente du riz paddy et de l'arachide en coque se chiffre à 2,6 % et 1,5 %, respectivement. S'agissant du groupe des non pauvres, leur première source de revenu est le café (37,7 % du revenu total), suivi du riz paddy (11,5 %), de l'arachide en coque (près de 10 %), des fruits tels que la banane (4,8 %) et les oranges (4,4 %). Le tableau 5.38 en annexe fournit par produit la part de consommation pour chaque groupe de pauvreté.

L'analyse des sources de revenu des différents groupes de pauvreté montre que l'essentiel des revenus des individus pauvres provient de l'agriculture et dans une moindre mesure des revenus du travail et des activités non agricoles. Au niveau des revenus en provenance de l'agriculture, la vente des produits agricoles notamment le coton et de certaines cultures porteuses (fruits et arachide) occupent une place prépondérante. Ce qui signifie que toute stratégie de lutte contre la pauvreté en Guinée doit se baser sur la promotion des activités génératrices de revenu (cultures de rente, cultures maraîchères et fruitières).

5.6 Tendances de la pauvreté

5.6.1 Comparaison des méthodologies de l'EIBC et de l'EIBEP

La question primordiale qui se pose est de savoir si on peut comparer le profil de pauvreté absolue issu de l'EIBC de 1994/1995 à celui élaboré à partir de l'EIBEP de 2002/2003? La réponse à cette question nécessite qu'on s'attarde sur la méthodologie des 2 enquêtes :

- (i) la méthodologie utilisée lors des 2 enquêtes est presque similaire du point de vue de la collecte. Les ménages urbains ont été enquêtés pendant un cycle mensuel à travers 11 passages à intervalle de 3 jours et ceux du milieu rural ont été interviewés pendant 16 jours à intervalle de 2 jours. Pendant ces visites, les consommations fréquentes monétaires et non monétaires (y compris l'auto-consommation, l'auto-prélèvement et le troc) ont été saisies. Il en est de même des consommations non fréquentes qui ont été obtenues à travers des questions rétrospectives. Les données sont de bonne qualité pour l'EIBC et de qualité moyenne pour l'EIBEP. Les trocs n'ont pas été saisis lors de l'EIBC1. Compte tenu de leur très faible poids, on peut estimer que leur prise en compte lors de l'EIBEP n'affecte pas la comparaison. De même, les nomenclatures utilisées sont bien connues et comparables ainsi que les méthodes d'agrégation des données. Cependant, la différence fondamentale réside dans l'échantillonnage. Il est tournant pour l'EIBC (4.416 ménages) et fixe avec 4 passages pour l'EIBEP (7.611 ménages dont 516 ont été exclus pour des raisons évoquées au chapitre 1). Pour résoudre, la comparabilité des données de ces 2 enquêtes, l'analyse s'est limitée aux

données du 1^{er} passage pour l'EIBEP. Aucun facteur correctif n'a été cependant introduit pour tenir compte que l'échantillon de l'EIBC est roulant ;

- (ii) L'EIBEP fut une enquête très lourde comprenant un volet alimentaire avec pesée sur la moitié de l'échantillon, un volet budgétaire et un volet ménage. A ces volets s'est ajoutée l'enquête QUIBB. Il est fort probable que cette charge de travail ait engendré une lassitude des ménages enquêtés.

Tableau 5.39: Seuil de pauvreté pour 1994/1995

	Seuil alimentaire	Seuil global (FG)
Conakry	-	264998
Autre urbain	-	214427
Rural	-	186483

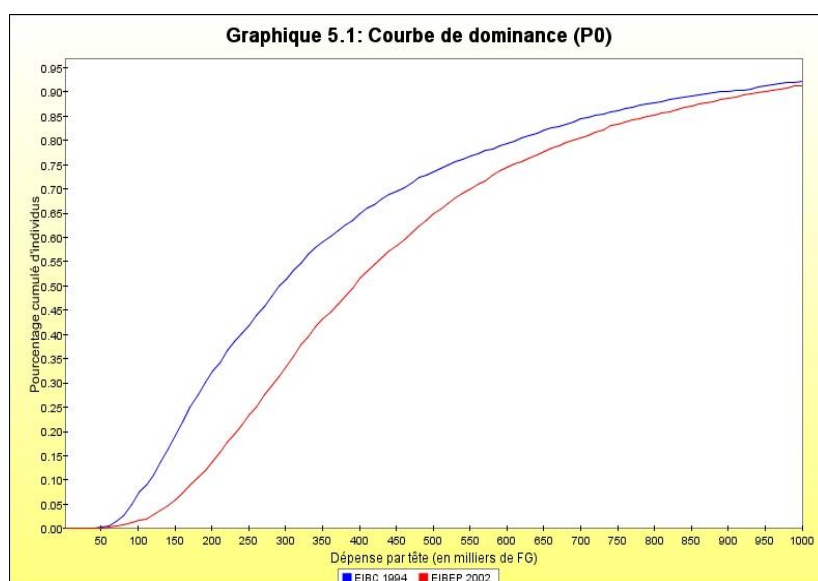
Source : EIBC/ EIBEP/DNS/MP

- (iii) L'inflation spatiale a été prise en compte (base 100=Conakry) aussi bien pour l'EIBC que pour l'EIBEP. Cependant, l'inflation temporelle a été négligée (5,2 % en 1994/95 et 2,9 % pour le 1^{er} passage de l'EIBEP qui s'étend d'octobre 2002 à janvier 2003).

- (iv) Le calcul des seuils utilise la méthode de Ravallion mais les méthodes utilisées sont légèrement différentes. Il n'est cependant pas possible de comparer directement les résultats de l'EIBC avec ceux de l'EIBEP car les seuils sont des seuils absolus pour chaque période. L'EIBEP est l'enquête de référence pour le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

En effet, la mise en œuvre de celle-ci a démarré en 2002. L'objectif principal de l'EIBEP est de fournir les indicateurs d'impact sur cette période. Il est donc important pour assurer la comparaison de ré-évaluer l'agrégat de dépenses de 1994 et estimer un seuil de pauvreté en 1994 qui corresponde au panier de 2002 (voir tableau 5.39). A l'instar de ce qui a été fait en 2002, le niveau des seuils entre Conakry, Autres urbains et Rural va servir comme délateurs de l'agrégat de la consommation totale en 1994.

- (v) Le graphique 5.1 représente les distributions de consommation par tête de l'EIBC et de l'EIBEP.



Ce graphique qui représente les distributions par tête de la consommation des ménages (en abscisse, les consommations par tête et en ordonnée, le cumul des individus). La fonction de répartition de la consommation de 1994 est toujours au-dessus de celle de 2002. En vertu de la théorie de dominance stochastique, le niveau de la pauvreté était plus élevée en 1994 qu'en 2002.

5.6.2 Evolution de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté est passée de 62,6 % en 1994/1995 à 49,2 % en 2002/2003 (voir tableau 5.40), soit une réduction de la pauvreté en valeur absolue de 13,4 points et en valeur relative de 21,4 %. Ce résultat contraste avec la perception que les ménages ont de leur état de pauvreté (voir chapitre 4). En termes d'intensité de la pauvreté, l'indice P_1 passe de 28,5 % en 1994 à 17,2 % en 2002, soit une baisse de l'écart moyen qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté de 11,3 points en terme absolu ou de 39,6 % en terme relatif. De même, l'indice P_2 qui mesure la sévérité de la pauvreté autrement dit la situation des plus pauvres d'entre les pauvres, passe de 16,1 % en 1994 à 8,1 % en 2002, soit une baisse de 8 points en terme absolu et 49,7 % en terme relatif. Ce qui signifie que la situation des pauvres s'est améliorée entre 1994 et 2002. Cette amélioration est due à une légère réduction des inégalités (l'indice de GINI a baissé de 0,449 en 1994 à 0,403 en 2002) et un accroissement du revenu par tête (voir chapitre 3).

Tableau 5.40 : Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

	1994/1995							2002/2003						
	Pop (%)	P_0	P_1	P_2	Contribution			Pop (%)	P_0	P_1	P_2	Contribution		
Urbain	30,2	17,5	4,2	1,5	8,4	4,5	2,8	29,5	23,5	6,0	2,4	14,1	10,4	8,6
Conakry	16,0	10,2	1,9	0,6	2,6	1,1	0,6	15,5	20,6	4,9	1,9	6,5	4,4	3,7
Autres urbains	14,2	25,8	6,8	2,5	5,8	3,4	2,2	14,0	26,8	7,3	2,9	7,6	5,9	4,9
Rural	69,8	82,1	39,1	22,5	91,6	95,6	97,2	70,5	59,9	21,9	10,5	85,9	89,6	91,4
Ensemble	100	62,6	28,5	16,1	100	100	100	100	49,2	17,2	8,1	100	100	100

Source: EIBEP / EIBC/DNS/MP

Examiné sous l'angle du milieu de résidence, les résultats révèlent que c'est le milieu rural qui a tiré profit de cette baisse sur la période 1994-2002. En effet, l'incidence de la pauvreté dans ce milieu passe de 82,1 % en 1994 à 59,9 % en 2002, soit une baisse de 22,2 points en terme absolu et 27 % en terme relatif. La contribution du milieu rural à l'incidence de la pauvreté qui était de 91,6 % en 1994 ne représente plus que près de 86 % en 2002. En termes d'écart moyen par rapport à la ligne de pauvreté, l'indice P_1 qui était de 39,1 % baisse en 2002 pour atteindre près de 22 % en 2002. Il en est de même de l'indice P_2 qui cerne la sévérité de la pauvreté, il baisse de 22,5 % en 1994 à 10,5 % en 2002. Les mêmes observations sont valables quant on examine les contributions de P_1 et P_2 à la pauvreté nationale.

En ce qui concerne le milieu urbain, c'est le phénomène contraire qui est observé. L'incidence de la pauvreté est passé de 17,5 % en 1994 à 23,5 % en 2002, soit une aggravation de la pauvreté de 6 points en terme absolu et 34,3 % en terme relatif. La contribution du milieu urbain à l'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 8,4 % en 1994 à 14,1 % en 2002. Il en est de même des indices P_1 et P_2 . L'écart moyen par rapport à la ligne de pauvreté augmente passant de 4,5 % en 1994 à 10,4 % en 2002 et la sévérité de la pauvreté augmente également passant de 2,8 % en 1994 à 8,6 % en 2002. Ce qui signifie que non seulement la pauvreté a augmenté en milieu urbain mais également la situation des plus pauvres parmi les pauvres s'est fortement dégradée. C'est principalement

à Conakry que la situation s'est fortement dégradée. L'incidence de pauvreté y a plus que doublé, passant de 10,2 % en 1994 à 20,6 % en 2002, soit une hausse de 10,4 points en terme absolu. L'écart moyen par rapport à la ligne de pauvreté en 2002 est 2,6 fois supérieur à son niveau de 1994 et la sévérité de la pauvreté 3,2 fois plus importante que son niveau de 1994. Il ressort que la situation des pauvres et des plus pauvres parmi les pauvres s'est fortement dégradée au niveau de la capitale. Au niveau des centres urbains, la situation s'est dégradée mais dans des proportions moindres. L'incidence de la pauvreté est passée de 25,8 % en 1994 à 26,8 % en 2002, soit une augmentation de 1 point en terme absolu et 3,8 % en terme relatif. Les indices P1 et P2 augmentent dans des proportions moindres que celles enregistrées à Conakry.

Compte tenu de la forte détérioration de la situation macroéconomique en Guinée à partir de 2003, des estimations des indices de la pauvreté ont été faites pour les années 2003, 2004 et 2005 en utilisant le modèle SimSIP (Simulation for Social Indicators and poverty) en attendant la finalisation du modèle PAMS (modèle de simulation de la pauvreté). Les projections montrent une aggravation de l'incidence de la pauvreté qui passe de 49,2 % en 2002 à 50 % en 2003, 50,1 % en 2004 et 53,6 % en 2005. L'écart moyen par rapport à la ligne de pauvreté et la sévérité de la pauvreté ont connu une évolution à la hausse durant la période 2002-2005 (voir tableau 5.41)

Tableau 5.41: Indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

	1994	2002	2003	2004	2005
P0	62,6	49,2	50,0	50,1	53,6
P1	28,5	17,2	17,6	17,5	19,3
P2	16,1	8,1	8,3	8,3	9,3
Consommation par tête	441083	533525	525921	524687	496529

Source: Estimation à partir du modèle SimSIP des données (EIBEP et EIBC)/BM/DNS/MP.

CHAPITRE 6: ALPHABETISATION ET EDUCATION

Le questionnaire de l'EIBEP a permis de cerner l'alphabétisation des adultes et l'éducation. L'utilisation des services d'éducation, l'accès et la satisfaction par rapport aux prestations fournies ont été abordés.

6.1 Alphabétisation des adultes

La population cible est celle âgée de 15 ans ou plus. Un individu est considéré comme alphabétisé, s'il sait lire et écrire une petite note dans n'importe quelle langue.

Le taux d'alphabétisation est estimé à 28,3 % (voir graphique 6.1), en progression de 5,8 points par rapport à la situation de 1994. Les disparités sont très marquées entre le milieu urbain et le milieu rural: 57,1 % à Conakry, 45 % dans les centres urbains de l'intérieur du pays contre 17,1 % en milieu rural. Du point de vue du sexe, le taux d'alphabétisation des hommes se chiffre à 45,7% contre seulement 14,1% pour les femmes (respectivement 37,9 % et 9,9 %, selon l'EIBC de 1994).

Ce déséquilibre persiste quel que soit le milieu de résidence considéré. L'analphabétisme des femmes est particulièrement préoccupant en milieu rural (près de 95 %).

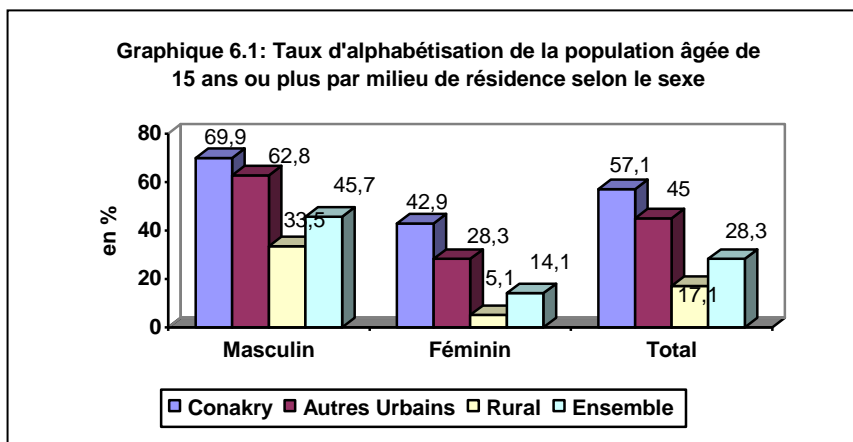
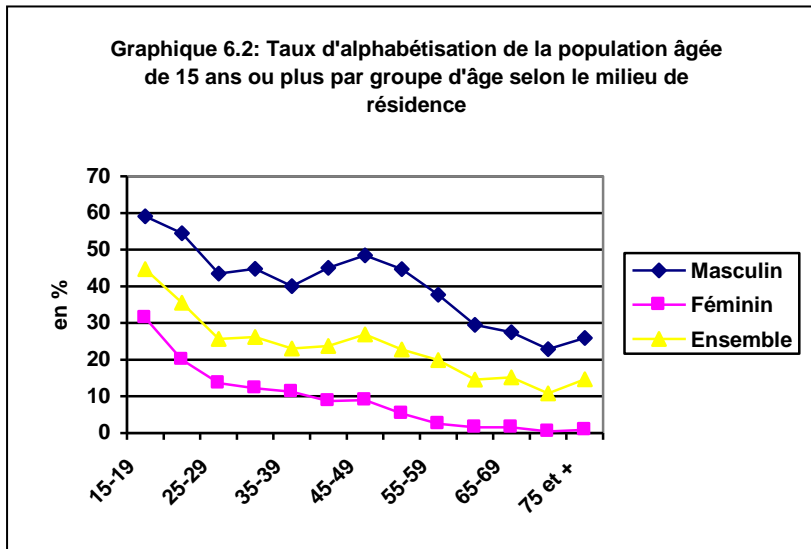


Tableau 6.1: Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par région naturelle et région administrative selon le sexe

	Masculin	Féminin	Total
Région naturelle			
Conakry	69,9	42,9	57,1
Basse Guinée	47,1	10,1	26,7
Moyenne Guinée	43,2	10,0	23,1
Haute Guinée	28,2	5,2	15,4
Guinée Forestière	38,6	10,0	22,9
Région administrative			
Boké	49,9	11,6	28,4
Conakry	69,9	42,9	57,1
Faranah	42,6	8,6	23,4
Kankan	23,2	4,7	13,1
Kindia	40,9	8,4	22,9
Labé	42,4	11,7	24,1
Mamou	49,9	8,6	24,2
N'Zérékoré	37,6	9,5	22,0
Ensemble	45,7	14,1	28,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

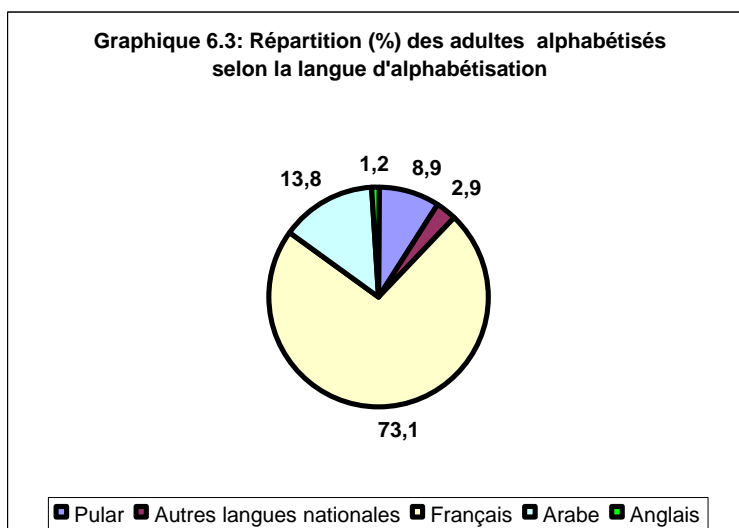
Au niveau région naturelle, le taux d'alphabétisation le plus bas est enregistrée en Haute Guinée (15,4 %) et au niveau région administrative Kankan enregistre un taux de 13,1 %. A l'exception de Conakry où le taux d'alphabétisation des femmes s'établit à près de 43 %, il atteint 5,2% en Haute Guinée et 10 % pour les autres régions naturelles. Au niveau des régions administratives, le taux d'alphabétisation des femmes, le plus faible est enregistré à Kankan (4,7%).



Examiné sous l'angle de la classe d'âge et du sexe, le taux d'alphabétisation des hommes est supérieur à celui des femmes quel que soit le groupe d'âges considéré (voir graphique 6.2). L'écart dépasse 22 % et atteint 40 % pour les groupes d'âges 45-49 ans et 50-54 ans.

L'allure des courbes représentant les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes selon les groupes d'âges

est la même. C'est une tendance à la décroissance à l'exception des âges compris entre 40 et 49 ans. Ce groupe aurait probablement bénéficié de programmes d'alphabétisation spécifiques ou d'une scolarisation massive dans le passé. L'allure décroissante des courbes s'explique par la forte scolarisation de la population jeune enregistrée ces derniers temps.



La majorité des personnes alphabétisées le sont en français (73,1%), suivi de l'arabe (près de 14%). Parmi les langues nationales, le pular demeure la langue nationale la plus utilisée (près de 9%). Les personnes alphabétisées dans les autres langues nationales représentent près de 3% (voir graphique 6.3).

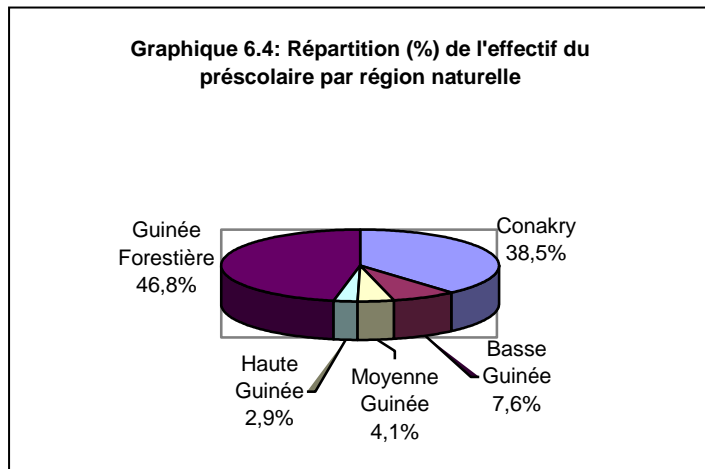
6.2 Education

Les analyses seront centrées sur l'éducation de base, c'est-à-dire l'éducation au primaire et au secondaire. Compte tenu de l'importance de l'enseignement préscolaire dans la formation, un paragraphe y sera consacré.

6.2.1 Education préscolaire

L'EIBEP estime à 42.307 enfants, l'effectif des inscrits dans le préscolaire dont plus de la moitié (56 %) sont des filles. La Guinée Forestière enregistre près de 47% de l'effectif total, suivie de Conakry (38,5 %) (voir graphique 6.4). La Haute guinée demeure la région naturelle qui enregistre le plus faible effectif d'enfants scolarisés au préscolaire (près de 3%).

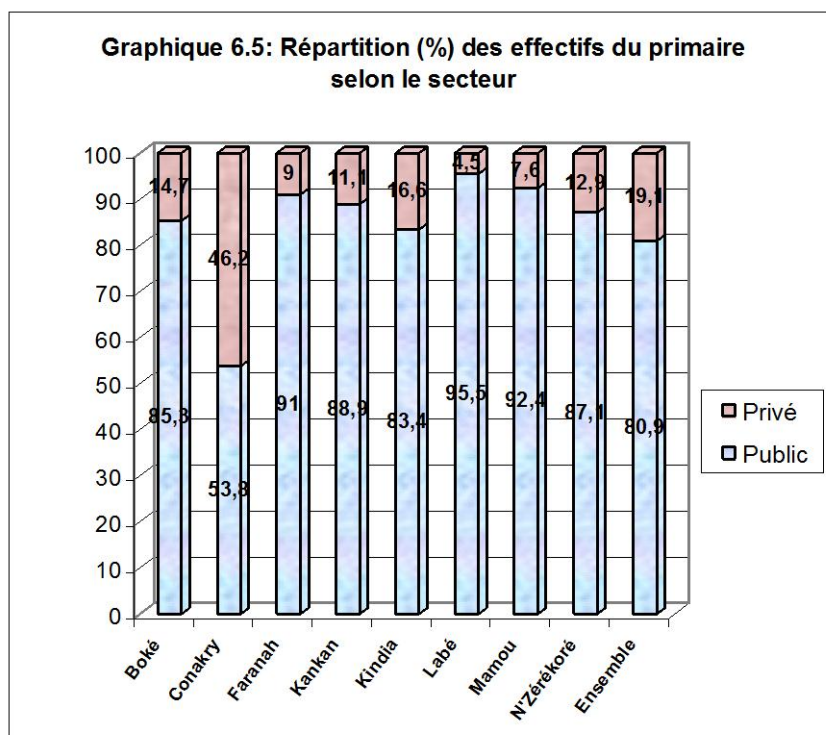
Du point de vue du milieu de résidence, le milieu rural enregistre près de 45% de l'effectif des enfants scolarisés au préscolaire à cause de l'incidence de la région forestière. L'effectif des enfants scolarisés au niveau du préscolaire dans les centres urbains de l'intérieur du pays est faible et se chiffre à 16,7 % (voir le tableau 6.2 en annexe).



6.2.2 Education primaire

6.2.2.1 Fréquentation

L'effectif des élèves fréquentant le primaire est estimé à 1.293.232 élèves dont 43,4 % de filles. Le ratio filles/garçons s'est établi à 0,77. Cet effectif a connu une hausse spectaculaire d'environ 129 % par rapport à celui de l'EIBC de 1994, soit une croissance annuelle moyenne de près de 11 %. Il est inégalement reparti par rapport à plusieurs variables d'intérêt (voir tableau 6.2 en annexe). Du point de vue de la distribution régionale, Conakry abrite 21,6 % des élèves du primaire contre 23,2 % en Basse Guinée, près de 20 % en Moyenne Guinée, 11,7 % en Haute Guinée et 23,6 % en Guinée Forestière. Le milieu rural compte 58,7 % de l'effectif total alors que les centres urbains de l'intérieur du pays n'en détiennent que 19,7 %. La distribution des effectifs au primaire par région administrative, montre qu'en dehors de la zone spéciale de Conakry, la région de N'Zérékoré est la seule région qui abrite des effectifs élevés d'enfants scolarisés (près de 20%). Elle est suivie des régions de Kindia (13,6 %) et de Boké (11,7%). Les plus faibles effectifs sont enregistrés à Faranah (7,5 %).



Le système éducatif au primaire est dominé par le système public. Près de 81% des élèves au primaire fréquentent un établissement public (voir graphique 6.5). En dehors de Conakry où les élèves du secteur privé atteignent 46,2 % de l'effectif total, le secteur privé est peu développé dans les autres régions administratives.

S'agissant de la fréquentation au primaire, l'essentiel des analyses portera sur le taux net de scolarisation (TNS³) au lieu du taux brut de scolarisation (TBS⁴) en

raison de son utilisation beaucoup plus fréquente dans les comparaisons internationales. Les statistiques sur le TBS et le TNS figurent en annexe (voir tableau 6.3 en annexe).

Tableau 6.4 Taux brut et taux net de scolarisation au primaire par région naturelle et milieu de résidence selon l'EIBC et l'EIBEP

Région naturelle	EIBC (1994)		EIBEP (2002)	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Conakry	110,7	72,8	131,8	82,2
Basse Guinée	40,8	27,6	87,8	56,7
Moyenne Guinée	27,3	20,6	66,2	45,5
Haute Guinée	32,2	24,3	46,8	31,3
Guinée Forestière	51,8	38,4	95,4	62,2
Milieu de résidence				
Conakry	110,7	72,8	131,8	82,2
Autres Urbains	78,3	53,7	118,6	76,7
Rural	27,3	20,7	65,5	43,7
Ensemble	47,5	33,6	81,6	53,3

Source : Rapport de l'EIBC de 1994 et EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le TNS au primaire est estimé à 53,3 %. Il est en nette progression d'environ 20 points par rapport à 1994. Le tableau 6.4 montre que l'amélioration de la fréquentation au primaire a profité surtout aux enfants vivant en milieu rural. En effet, le taux net de scolarisation dans ce milieu a plus que doublé entre 1994 et 2002. Malgré cette augmentation, les disparités continuent de persister entre le milieu urbain et le milieu rural. Conakry se démarque du reste du pays en raison du taux de

fréquentation élevé (82,2 %).

Du point de vue des régions naturelles, la Haute Guinée et la Moyenne Guinée enregistrent à l'instar de ce qui avait été observé en 1994, des TNS nettement inférieurs à la moyenne nationale.

³ Le taux net de scolarisation est le rapport entre les effectifs scolarisés au primaire âgés entre 7-12 ans et les effectifs scolarisables au primaire (individus âgés de 7-12 ans).

⁴ Le taux brut de scolarisation dans le primaire est le rapport entre les effectifs scolarisés dans le primaire quel que soit l'âge et les effectifs scolarisables dans le primaire (individus âgés de 7-12 ans)

Des disparités entre filles et garçons continuent également de persister bien que des progrès aient été enregistrés dans la scolarisation des filles. Le TNS pour les garçons est de 58,6 % contre près de 48 % pour les filles. En dehors de Conakry qui enregistre un TNS de 78,4 % pour les filles, la Région de N'Zérékoré détient le TNS le plus élevé pour les filles (55 %) (voir le tableau 6.3 en annexe).

Par rapport au groupe socio-économique du chef de ménage, les ménages dont le chef se réclame indépendant agriculteur de rente, de cultures vivrières ou éleveurs enregistrent les plus faibles TNS (35 %, 40,4 % et 47,2 %, respectivement).

Un autre aspect concernant la fréquentation scolaire au primaire est l'examen de l'adéquation entre la classe fréquentée et l'âge de l'élève (voir encadré N°1).

Au niveau national, près de 62% % des élèves inscrits au primaire enregistrent un retard (voir tableau 6.5 en annexe). Le phénomène concerne 63,6 % des garçons et près de 60 % des filles. La proportion des élèves en avance et celle de ceux suivant une scolarisation normale sont sensiblement identiques (19 %). Les garçons et les filles sont tous touchés par ces deux phénomènes. Près de 18% des garçons

et 20,3 % des filles suivent un cursus scolaire « normal ». Ceux qui sont en « avance » sont dans les mêmes proportions (18,5 % pour les garçons et près de 20 % pour les filles).

Par ailleurs, le retard scolaire est un phénomène préoccupant tant en milieu rural qu'en milieu urbain. La proportion d'élèves au primaire en retard scolaire en milieu rural est estimée à 65,7 % contre près de 59 % au niveau des centres urbains de l'intérieur et 54,6 % à Conakry. Au niveau régional, le phénomène est particulièrement important en Moyenne Guinée (68,6 %). Du point de vue de la région administrative, les régions de Mamou (66,4 %) et de Labé (70,7 %) sont les plus concernées. Par rapport à la catégorie socio-économique du chef de ménage, les enfants vivant dans les ménages dirigés par un indépendant du secteur informel (près de 66 %), un indépendant producteur de cultures de subsistance (65,7 %) ou un inactif/chômeur/apprenti (65,6 %) sont les plus frappés par le phénomène.

Par rapport à la classe fréquentée, les résultats montrent que la proportion d'élèves en situation de retard scolaire croît avec la classe fréquentée. Elle vaut 44,1 % en 1^{ère} année et 79,7 % en 6^{ème} année.

6.2.2.2 Accès

L'accès est cerné à travers le temps mis pour atteindre l'école. Une école est dite accessible lorsque ce temps est inférieur à 30 minutes.

ENCADRE N°1

L'âge officiel d'inscription en première année du primaire est 7 ans. C'est sur cette base que l'adéquation classe-âge a été élaborée pour les cycles primaire et secondaire. Un élève est dit « normal », lorsque son niveau scolaire et son âge correspondent à ceux d'un élève (élève de référence) qui, ayant débuté sa scolarisation à 7 ans, est passé en classe supérieure chaque fin d'année scolaire, sans sauter une classe. Il est dit en retard lorsque son niveau est inférieur à celui de l'élève de référence de même âge. Il est en avance dans le cas où son niveau scolaire serait supérieur à celui de l'élève de référence de même âge.

Tableau 6.6 : Proportion de ménages ayant accès à l'école primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

Région Naturelle	
Conakry	88,9
Basse Guinée	69,3
Moyenne Guinée	56,6
Haute Guinée	73,6
Guinée Forestière	84,3
Région administrative	
Boké	70,4
Conakry	88,9
Faranah	71,0
Kankan	74,7
Kindia	67,1
Labé	59,3
Mamou	50,6
N'Zérékoré	86,5
Milieu de résidence	
Conakry	88,9
Autres Urbains	87,0
Rural	67,4
GSE	
GSE 1	53,3
GSE 2	68,9
GSE 3	63,5
GSE 4	90,4
GSE 5	86,8
GSE 6	76,8
GSE 7	82,4
GSE 8	83,6
GSE 9	89,7
GSE 10	69,8
Ensemble	73,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le taux d'accès pour l'ensemble du pays est appréciable et se chiffre à près de 73,3 % (voir tableau 6.6).

Le taux d'accès en milieu urbain atteint près de 89 % à Conakry, 87 % au niveau des autres villes de l'intérieur du pays et 67,4 % en milieu rural.

Les régions de Mamou (50,6 %), Labé (59,3 %), Boké (70,4 %) et Faranah (71 %) enregistrent des taux d'accès en-dessous de la moyenne nationale. La région de N'Zérékoré possède le taux d'accès au primaire le plus élevé (86,5 %). A Conakry, le taux d'accès atteint près de 89 %.

Les taux d'accès les plus faibles sont enregistrés chez les enfants dont le chef de ménage est un indépendant agricole producteur de culture de rente, indépendant éleveur, indépendant agricole producteur de cultures de subsistance ou un inactif/chômeur (53,3 %, 63,5 %, près de 69 % et 70 %, respectivement) Les enfants issus de ménages dont le chef est un salarié du secteur public, un indépendant du secteur formel ou un salarié du secteur privé possèdent les taux d'accès les plus élevés (90,4 %, 89,7 % et 86,8 %, respectivement).

La répartition des ménages selon le temps déclaré montre que 12,2 % mettent 1 heure ou plus pour accéder à l'école primaire le plus proche (voir tableau 6.7). En milieu rural, cette proportion peut atteindre 16,5 % contre seulement 2,2 % à Conakry et 1,3 % au niveau des autres villes de l'intérieur du pays.

Tableau 6.7 : Répartition (%) des ménages par temps d'accès à l'école primaire selon le milieu de résidence

Temps (mn)	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
0-9	40,1	33,5	32,9	34,1
10-19	38,7	40,4	27,1	30,7
20-29	10,1	13,1	7,3	8,5
30-39	5,8	8,2	9,0	8,4
40-49	2,5	2,9	6,3	5,3
50 - 59	0,6	0,7	0,8	0,8
60 et plus	2,2	1,3	16,5	12,2

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

6.2.2.3 Indicateurs de qualité et satisfaction

La qualité des services d'éducation au primaire est cernée à travers les taux de redoublement et d'abandon ainsi que la perception des ménages sur la qualité des prestations fournies.

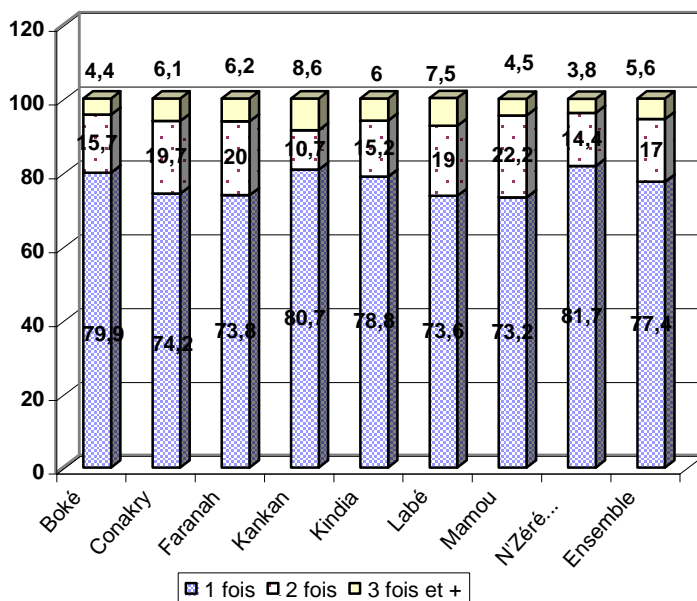
Tableau 6.8. Taux de redoublement au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Total
Région naturelle			
Conakry	25,5	25,2	25,4
Basse Guinée	28,1	25,6	27,1
Moyenne Guinée	24,3	23,9	24,1
Haute Guinée	24,9	25,2	25,0
Guinée Forestière	28,0	27,1	27,6
Région administrative			
Boké	29,7	35,2	31,8
Conakry	25,5	25,2	25,4
Faranah	25,4	37,2	30,4
Kankan	28,0	22,1	25,6
Kindia	25,9	20,1	23,5
Labé	23,5	21,1	22,5
Mamou	25,6	23,0	24,5
N'Zérékoré	27,0	24,3	25,8
Milieu de résidence			
Conakry	25,5	25,2	25,4
Autres Urbains	29,3	27,4	28,5
Rural	25,8	24,9	25,4
GSE			
GSE 1	26,0	0,0	8,1
GSE 2	25,6	23,3	24,7
GSE 3	10,0	1,2	4,6
GSE 4	21,7	26,5	24,2
GSE 5	25,8	21,3	24,0
GSE 6	30,7	29,3	30,0
GSE 7	26,2	25,6	25,9
GSE 8	29,3	18,6	23,9
GSE 9	16,4	12,9	14,5
GSE 10	28,3	28,7	28,5
Ensemble	26,4	25,5	26,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

S'agissant du redoublement, l'enquête révèle que près d'un élève sur quatre (26 %) déclare avoir redoublé au moins une classe au primaire (voir tableau 6.8). Le taux de redoublement au primaire est en baisse de 3,4 points par rapport à 1994. L'écart entre filles et garçons est peu significatif (25,5 % et 26,3 %, respectivement). Il en est de même par rapport au milieu de résidence : centres urbains de l'intérieur (28,3 %), Conakry (25,4 %) et milieu rural (25,4 %). Le taux de redoublement est légèrement plus élevé en Guinée Forestière (27,5 %) et en Basse Guinée (27,1 %). Au niveau région administrative, les régions de Boké (près de 32 %) et Faranah (30,3 %) enregistrent les taux les plus élevés. On remarquera qu'au niveau de chacune de ces deux régions, le taux de redoublement des filles est très élevé et est supérieur à celui des garçons.

Graphique 6.6: Répartition (%) des redoublants selon la fréquence des redoublements.



La répartition des redoublants selon la fréquence des redoublements montre qu'au niveau national, 77,4 % des redoublants l'ont été une fois (64 % lors de l'EIBC), 17 % deux fois et 5,6 % trois fois ou plus (voir graphique 6.6). C'est à Kankan et Labé où on enregistre les proportions les plus élevées d'élèves ayant redoublé 3 fois et plus.

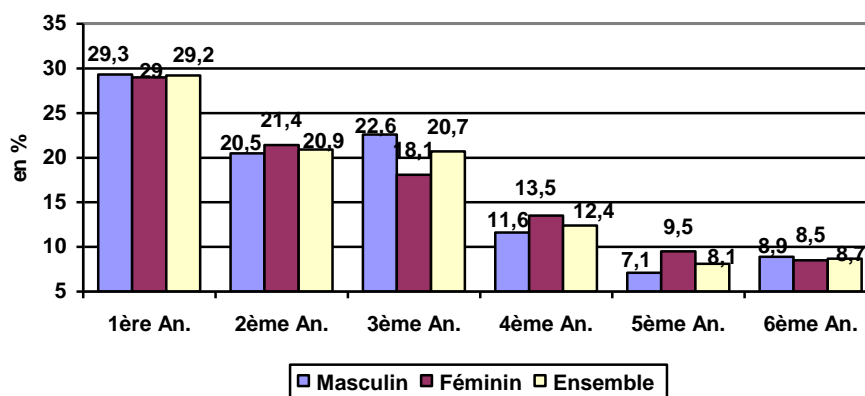
L'analyse selon la classe de redoublement (voir graphique 6.7) montre que la première année est l'année qui enregistre le plus grand nombre de redoublements durant le cycle primaire (29,2 %).

En deuxième année, ce taux baisse à près de 21 %. C'est donc durant les deux

premières années que plus d'un redoublement sur deux a lieu. Ce résultat reste valable quel que soit le sexe de l'élève. Le redoublement baisse au fur et à mesure de la progression de l'élève : 29,2 % en 1^{ère} année et 8,7 % en 6^{ème} année.

Le second indicateur examiné est le taux d'abandon qui se chiffre à 2,3 % (1 % selon l'EIBC). Le même taux est enregistré chez les garçons et les filles (2,3 %). En milieu rural, il est de 3,1 %, niveau supérieur à la moyenne nationale. Dans ce milieu, il n'y a pas de différence entre les sexes en matière d'abandon scolaire. La déperdition scolaire est surtout plus important en Haute Guinée (près de 4 %) et en Moyenne Guinée (3,5 %). Elle concerne en premier lieu les garçons en Moyenne Guinée (3,4 %) et les filles en Haute Guinée (4,4 %). Au niveau des régions administratives de Mamou et de Faranah, elle atteint presque le double de la moyenne nationale (voir le tableau 6.9 en annexe). L'examen selon le groupe

Graphique 6.7: Répartition (%) des redoublements par sexe de l'élève selon la classe fréquentée



socio-économique du chef de ménage révèle que les taux d'abandon les plus élevés sont enregistrés au niveau des enfants vivant dans des ménages dont le chef est un éleveur (8,7 %). L'essentiel des abandons est le fait des filles (13,2 %).

S'agissant de la satisfaction, des questions ont été posées aux élèves sur les 3 principaux problèmes rencontrés à l'école. Le taux de satisfaction est la proportion des élèves ayant déclaré ne rencontrer aucun problème.

Tableau 6.10 : Taux de satisfaction des services d'éducation au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	49,8	54,8	52,3
Basse Guinée	35,1	41,0	37,4
Moyenne Guinée	23,6	26,6	24,8
Haute Guinée	22,8	21,9	22,5
Guinée Forestière	23,1	21,4	22,3
Région administrative			
Boké	38,5	40,9	39,4
Conakry	49,8	54,8	52,3
Faranah	25,0	26,5	25,6
Kankan	26,5	24,4	25,6
Kindia	31,6	37,9	34,2
Labé	27,1	30,8	28,7
Mamou	17,9	23,7	20,3
N'Zérékoré	20,8	18,6	19,8
Milieu de résidence			
Conakry	49,8	54,8	52,3
Autres Urbains	44,5	44,2	44,4
Rural	21,3	22,5	21,8
GSE			
GSE 1	29,8	36,6	34,5
GSE 2	18,6	21,2	19,6
GSE 3	5,9	46,9	30,9
GSE 4	45,9	42,6	44,2
GSE 5	51,0	57,1	53,5
GSE 6	40,5	35,4	38,0
GSE 7	39,2	47,6	43,1
GSE 8	35,4	38,3	36,8
GSE 9	38,8	55,0	47,7
GSE 10	34,3	34,5	34,3
Ensemble	31,3	34,8	32,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 6.10 montre que près de 33 % des élèves sont satisfaits des services d'éducation au primaire (près de 35 % pour les filles et 31,3 % pour les garçons) Par rapport au milieu de résidence du ménage, Conakry enregistre le taux de satisfaction le plus élevé (52,3 %), les centres urbains de l'intérieur (44,4 %) et le milieu rural (près de 22 %). S'agissant des régions naturelles, les taux sont inférieurs à la moyenne nationale à l'exception de la Basse Guinée (37,4 %). Au niveau région administrative, les régions de Boké (39,4 %) et de Kindia (34,2 %) enregistrent les taux de satisfaction les plus élevés. A l'opposé, les régions de Mamou (20,3 %) et N'Zérékoré (près de 20 %) enregistrent les taux les plus bas. Les élèves issus de ménages dirigés par un indépendant producteur de cultures de subsistance sont les moins satisfaits (19,6 %) à l'opposé de ceux des salariés du secteur privé (53,5 %).

Il a été demandé à chaque élève de citer les 3 principales raisons de non satisfaction. La principale raison évoquée par les élèves non satisfaits des services d'éducation au primaire est le manque de livres/fournitures (près de 56 % du total des réponses) Les deux autres raisons sont le manque ou l'insuffisance d'enseignants (près de 15 %) et l'éloignement de l'école (10,5 %). Le tableau 6.11 en annexe fournit d'amples détails sur la répartition des réponses des élèves non satisfaits par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe de l'élève et groupe socio-économique du chef de ménage.

6.2.3 Education secondaire

6.2.3.1 Fréquentation

L'effectif des élèves au secondaire est estimé à 373.934 élèves, en nette augmentation (165 %) par rapport à l'effectif enregistré en 1994 lors de l'EIBC, soit un taux de croissance annuelle moyenne de près de 13 % (voir tableau 6.2 en annexe). Des disparités persistent entre filles et garçons. L'effectif des filles ne représente que 33 %, soit un ratio filles-garçons de 0,49. La proportion des filles s'est accrue de 6,1 points sur la période 1994/2002.

La répartition des effectifs par milieu de résidence révèle des fortes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural : Conakry (41,1 %) et dans les centres urbains de l'intérieur (34,3 %). Le milieu rural est faiblement représenté (24,7 %). Au niveau des régions naturelles, la Haute Guinée enregistre les plus faibles effectifs au secondaire (8,4 %). Au niveau région administrative, les régions de Faranah et Mamou enregistrent les effectifs les plus faibles (5,4 % et 5,5 %, respectivement).

Tableau 6.12 : Répartition (%) des effectifs scolaires au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type d'établissement (public/privé)

	Public	Privé	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	79,7	20,3	100,0
Basse Guinée	93,7	6,3	100,0
Moyenne Guinée	97,5	2,5	100,0
Haute Guinée	97,6	2,4	100,0
Guinée Forestière	94,6	5,4	100,0
Région administrative			
Boké	91,6	8,4	100,0
Conakry	79,7	20,3	100,0
Faranah	98,3	1,7	100,0
Kankan	97,2	2,8	100,0
Kindia	96,0	4,0	100,0
Labé	98,4	1,6	100,0
Mamou	96,4	3,6	100,0
NZérékoré	93,8	6,2	100,0
Milieu de résidence			
Conakry	79,7	20,3	100,0
Autres Urbains	92,8	7,2	100,0
Rural	99,4	0,6	100,0
GSE			
GSE 1	100,0		100,0
GSE 2	98,2	1,8	100,0
GSE 3	95,1	4,9	100,0
GSE 4	83,6	16,4	100,0
GSE 5	76,6	23,4	100,0
GSE 6	93,6	6,4	100,0
GSE 7	88,4	11,6	100,0
GSE 8	95,8	4,2	100,0
GSE 9	63,1	36,9	100,0
GSE 10	91,2	8,8	100,0
Ensemble	89,0	11,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'enseignement secondaire est dominé par le secteur public qui englobe 89 % des effectifs (voir tableau 6.12). C'est seulement à Conakry où le secteur privé est relativement développé (20,3 %). Les enfants issus de ménages dont le chef est salarié du secteur public ou privé ou encore indépendant du secteur formel sont relativement importants dans le secteur privé (16,4 %, 23,4 % et près de 37 %, respectivement).

A l'instar de l'enseignement primaire, le TNS au secondaire servira d'indicateur pour cerner l'utilisation des services d'éducation.

Le TNS au secondaire est estimé à 19,5 %. Il est légèrement supérieur à celui enregistré lors de l'EIBC de 1994 (12,5 %).

Les disparités sont frappantes entre le milieu rural et le milieu urbain (voir tableau 6.13). Le TNS n'est que de 8,6 % en milieu rural contre 36,2 % au niveau des centres urbains de l'intérieur et 39,4 % à Conakry.

La haute Guinée se démarque des autres régions naturelles par la faiblesse du TNS dans cette région (9 %).

Tableau 6.13 : Taux brut et taux net de scolarisation au secondaire par région naturelle et milieu de résidence aux deux enquêtes

<u>Région naturelle</u>	EIBC (1994)		EIBEP (2002)	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Conakry	40,4	29,1	61,5	39,4
Basse Guinée	14,1	9,7	25,8	16,5
Moyenne Guinée	8,9	6,3	20,7	16,4
Haute Guinée	9,2	7,2	13,7	9,0
Guinée Forestière	12,6	10,2	23,6	16,0
<u>Milieu de résidence</u>				
Conakry	40,4	29,1	61,5	39,4
Autres Urbains	33,3	24,1	55,5	36,2
Rural	3,7	3,0	11,3	8,6
<u>Ensemble</u>	17,1	12,5	28,9	19,5

Source : Rapport de l'EIBC de 1994 et EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.14 Taux net de scolarisation au secondaire par région administrative selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Boké	21,5	10,6	16,1
Conakry	48,2	30,5	39,4
Faranah	19,2	7,8	13,5
Kankan	12,0	4,9	8,3
Kindia	18,8	11,5	15,1
Labé	27,0	16,2	21,4
Mamou	17,5	8,7	12,7
N'Zérékoré	24,3	7,9	15,7
Ensemble	25,9	13,4	19,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La situation par région administrative révèle la faiblesse de la scolarisation dans l'ensemble des régions administratives notamment dans la région de Kankan (8,3 %).

Des disparités existent également entre les sexes : le TNS des filles est de 13,4 % contre près de 26 % pour les garçons (voir tableau 6.14 et 6.15 en annexe).

A l'instar de ce qui été observé au primaire concernant l'adéquation entre l'âge de l'élève et la classe fréquentée, les résultats révèlent que près de 81 % des élèves du secondaire accuse un retard. Seulement 10 % des élèves connaissent une « scolarisation normale ». Ceux qui sont en avance au niveau de la classe fréquenté par rapport à leur âge représentent 9 % de l'effectif total.

Selon le sexe, filles et garçons sont concernés par le retard scolaire : garçons (83,5 %) et filles (75,7 %). Les élèves vivant en milieu rural (87,7 %) sont plus frappés par le phénomène, suivis de ceux des centres urbains de l'intérieur du pays (83,1 %) et de Conakry (75,1 %). Aucune région administrative n'est épargnée par le phénomène. La situation est plus préoccupante pour la région administrative de Kankan (90,3 %). Par ailleurs, les enfants issus de ménages dont le chef est un indépendant producteur de cultures de rente ou de

subsistance ou un indépendant du secteur informel non commerçant ont un risque élevé d'accuser un retard scolaire au secondaire (voir le tableau 6.16 en annexe).

6.2.3.2 Accès aux services d'éducation

A l'instar du primaire, l'accès est cerné à travers le temps mis pour atteindre l'école. L'école est accessible si ce temps est inférieur à 30 minutes.

Tableau 6.17 : Proportion des ménages ayant accès A l'école secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

Région Naturelle	
Conakry	59,8
Basse Guinée	12,4
Moyenne Guinée	14,1
Haute Guinée	10,3
Guinée Forestière	22,8
Région administrative	
Boké	20,6
Conakry	59,8
Faranah	13,6
Kankan	9,4
Kindia	9,3
Labé	15,0
Mamou	9,6
N'Zérékoré	23,8
Milieu de résidence	
Conakry	59,8
Autres Urbains	48,8
Rural	9,1
GSE	
GSE 1	25,6
GSE 2	7,8
GSE 3	22,1
GSE 4	57,2
GSE 5	54,1
GSE 6	37,6
GSE 7	39,0
GSE 8	32,8
GSE 9	63,7
GSE 10	21,9
Ensemble	22,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Au secondaire, le taux d'accès se chiffre à 22,3 %. Le contraste est frappant entre le milieu urbain et le milieu rural : Conakry (près de 60 %), centres urbains de l'intérieur (près de 49 %) et milieu rural (9,1 %). Au niveau de l'ensemble des régions naturelles, à l'exception de la Guinée Forestière, les taux d'accès sont en dessous de la moyenne nationale. Les régions administratives de Kindia (9,3 %), Kankan (9,4 %) et Mamou (9,6 %) enregistrent les taux les plus faibles. Seule la région de N'Zérékoré (voir le tableau 6.17).enregistre un taux d'accès au-dessus de la moyenne nationale (près de 24 %)

La répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre l'école secondaire révèle 62,3 % des ménages mettent 1 heure ou plus d'une heure pour atteindre l'école. En milieu rural, ce ratio atteint 82,7 % contre 13,5 % à Conakry et 10,4 % au niveau des centres urbains de l'intérieur (voir le tableau 6.18).

Tableau 6.18 : Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à l'école secondaire par milieu de résidence

Temps (mn)	Conakry	Autres Urbains	Rural	Total
0-9	12,0	9,0	3,1	5,3
10-19	26,1	22,9	4,0	10,0
20-29	21,7	16,9	1,9	7,0
30-39	16,1	21,6	3,7	8,0
40-49	7,2	14,9	3,7	5,7
50 - 59	3,5	4,3	0,8	1,7
60 et plus	13,5	10,4	82,7	62,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

6.2.3.3 Indicateurs de qualité et satisfaction des prestations de services

Tableau 6.19. Taux d'abandon au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	7,5	5,8	6,9
Basse Guinée	2,7	3,1	2,8
Moyenne Guinée	5,0	2,7	4,3
Haute Guinée	2,3	7,4	3,6
Guinée Forestière	4,0	5,5	4,4
Région administrative			
Boké	3,5	4,1	3,7
Conakry	7,5	5,8	6,9
Faranah	4,8	3,4	4,5
Kankan	2,5	9,6	4,4
Kindia	2,7	2,2	2,5
Labé	5,4	1,3	3,9
Mamou	3,7	6,5	4,4
N'Zérékoré	3,3	5,5	3,9
Milieu de résidence			
Conakry	7,5	5,8	6,9
Autres Urbains	4,4	4,2	4,4
Rural	2,6	3,9	2,9
GSE			
GSE 1	0,0		0,0
GSE 2	3,8	4,8	3,9
GSE 3	7,1	0,	7,1
GSE 4	7,9	3,8	6,1
GSE 5	5,7	4,4	5,3
GSE 6	3,5	7,1	4,4
GSE 7	5,1	8,5	6,1
GSE 8	12,3	0,0	9,1
GSE 9	2,4	0,0	1,3
GSE 10	4,2	4,4	4,2
Ensemble	5,3	4,9	5,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

A l'instar du primaire, des questions ont été posées aux élèves sur les 3 principaux problèmes rencontrés à l'école. Le taux de satisfaction est la proportion des élèves ayant déclaré ne rencontrer aucun problème.

Près de 35 % des élèves sont satisfaits (voir tableau 6.20). Le taux de satisfaction en milieu rural est faible et se chiffre à 15,7 % contre près de 48 % à Conakry et 33 % au niveau des villes de l'intérieur. Les taux de satisfaction les plus faibles sont enregistrés au niveau des régions administratives de Mamou (13,7 %), N'Zérékoré (19,4 %) et Kankan (20,7 %). Le taux de satisfaction des filles (40,2 %) est supérieur à celui des garçons (32,3 %). Les élèves issus de ménages dont le chef est indépendant agriculteur de culture de rente ou de subsistance sont les moins satisfaits des

L'ampleur de la déperdition scolaire au secondaire est plus élevée qu'au primaire et se chiffre à 5,2 %. Comparée à la situation de 1994, elle est en nette augmentation d'environ 4,5 points.

Examiné sous l'angle du milieu de résidence, elle est plus prononcée à Conakry où 6,9 % des enfants scolarisés sont concernés contre 4,4 % dans les centres urbains de l'intérieur du pays et près de 3 % en milieu rural (voir le tableau 6.19). A l'exception de Conakry, tous les taux aussi bien des régions naturelles que des régions administratives sont inférieurs à la moyenne nationale. Par rapport au sexe, les taux d'abandon sont légèrement plus élevés pour les garçons (5,3 %) que pour les filles (près de 5 %). C'est au niveau de la région administrative de Kankan que le taux de déperdition des filles est le plus élevé (9,6 %). Le risque de déperdition au secondaire est élevé chez les enfants des ménages dirigés par un indépendant du secteur informel (9,1 %) ou par un élèveur (7,1 %).

Tableau 6.20: Taux de satisfaction des services d'éducation au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	45,7	51,8	47,9
Basse Guinée	34,7	41,5	36,8
Moyenne Guinée	18,0	28,0	21,5
Haute Guinée	20,1	23,4	21,0
Guinée Forestière	19,8	23,2	20,7
Région administrative			
Boké	35,7	52,5	40,8
Conakry	45,7	51,8	47,9
Faranah	26,3	20,0	24,6
Kankan	19,3	24,0	20,7
Kindia	31,0	32,7	31,5
Labé	21,4	31,3	25,2
Mamou	13,0	15,3	13,7
N'Zérékoré	17,7	24,3	19,4
Milieu de résidence			
Conakry	45,7	51,8	47,9
Autres Urbains	30,8	37,0	33,0
Rural	15,4	16,9	15,7
GSE			
GSE 1	20,1	0,0	19,3
GSE 2	17,4	28,4	19,5
GSE 3	32,3	36,0	34,2
GSE 4	39,5	43,1	41,1
GSE 5	41,3	40,7	41,1
GSE 6	26,6	45,8	31,6
GSE 7	36,3	34,1	35,6
GSE 8	33,4	35,5	34,0
GSE 9	51,8	26,9	42,9
GSE 10	32,1	43,4	35,5
Ensemble	32,3	40,2	34,9

services d'éducation au secondaire (19,3 % et 19,5 %, respectivement).

La principale raison évoquée par les élèves non satisfaits (voir tableau 6.21 en annexe) est le manque de livres et de fournitures (42,6 % des réponses). D'autres motifs de non satisfaction ont été avancés et concernent l'éloignement de l'établissement (27,8 %), le manque d'enseignants (11,5 %), la qualité de l'enseignement (5 %) et le mauvais état de l'établissement (3,6 %).

6.2.4 Dépenses d'éducation

Tableau 6.22 Dépense moyenne et médiane d'éducation par enfant scolarisé par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

	Moyenne (FG)	Médiane (FG)
Région naturelle		
Conakry	144043	105968
Basse Guinée	85077	69845
Moyenne Guinée	60113	50194
Haute Guinée	63534	50194
Guinée Forestière	68696	57305
Région administrative		
Boké	79956	71527
Conakry	144043	105968
Faranah	54798	47057
Kankan	67131	52286
Kindia	85524	66368
Labé	50011	43084
Mamou	71756	60652
NZérékoré	70955	59257
Milieu de résidence		
Conakry	144043	105968
Autres Urbains	94794	77484
Rural	62833	52286
GSE		
GSE 1	44620	48103
GSE 2	60834	50194
GSE 3	69508	52129
GSE 4	129260	98656
GSE 5	151202	91854
GSE 6	100259	80031
GSE 7	98426	77303
GSE 8	104312	78212
GSE 9	115899	84292
GSE 10	81819	63789
Ensemble	84653	64758

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Ce paragraphe examine les dépenses d'éducation, tout cycle confondu. La dépense moyenne annuelle d'éducation pour l'ensemble du pays (voir tableau 6.22) s'élève à 84.653 FG par enfant scolarisé (la dépense médiane est de 64.758 FG).

De fortes disparités sont notées entre régions naturelles, milieu de résidence et le groupe socio-économique du chef de ménage. En effet, concernant le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par enfant à Conakry s'élève à 144.043 FG, celle des autres centres de l'intérieur à 94.794 FG contre 62.833 FG en milieu rural.

Au niveau régional, c'est seulement dans la région de Kindia où la dépense moyenne annuelle par enfant scolarisé est supérieure à la moyenne nationale (85.524 FG). A l'opposé, la région de Faranah enregistre la dépense moyenne la plus faible (54.798 FG). S'agissant des régions naturelles, la Moyenne Guinée enregistre la dépense scolaire par enfant la plus faible (60.113 FG).

Tableau 6.23 : Structure (%) de la dépense moyenne d'éducation par enfant par type de dépense

Inscription et scolarité	25,0
Livres et de papeterie	29,0
Tenues	27,5
Activités extrascolaires	0,2
Cantine et internat	4,6
Transport scolaire	4,0
Entretien des locaux scolaires et autres frais payés de la main à la main	1,6
Autres dépenses d'éducation	8,2
Total	100

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'analyse de la structure de la dépense moyenne d'éducation par enfant scolarisé fait montre que les rubriques suivantes : livres et papeterie (29 %), tenues (27,5 %), et inscription/scolarité (25 %) constituent l'essentiel des dépenses scolaires (voir tableau 6.23). Les cantines et internats représentent 4,6 % de la dépense scolaire. Le transport scolaire et les activités extrascolaires pèsent respectivement pour 4 % et 0,2 %.

6.3 Education et pauvreté

L'un des premiers aspects de l'analyse des besoins essentiels concerne l'accès à l'éducation de la population. L'hypothèse sous jacente est que chaque individu de la société devrait posséder un minimum d'éducation. Le capital humain constitue un des facteurs essentiels pour le développement d'un pays. Ce paragraphe essaie de cerner les liens entre l'utilisation, l'accès et la qualité des services et la pauvreté. Le paragraphe examine par ailleurs la corrélation entre l'analphabétisme et la pauvreté. En ce qui concerne l'analyse de la pauvreté deux possibilités sont disponibles : l'analyse selon les quintiles de dépenses par tête et celle selon la ligne de pauvreté. C'est la seconde optique qui a été choisie. Les groupes de pauvreté sont ceux définis dans le chapitre 4.

6.3.1 Education primaire et pauvreté

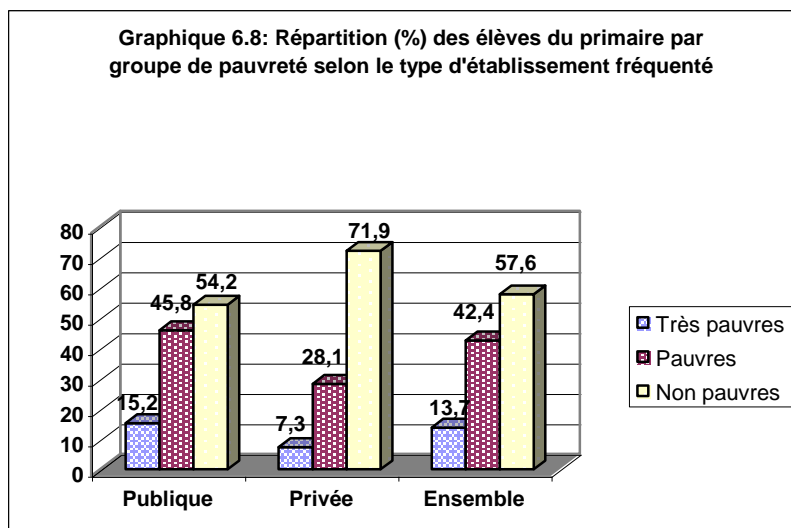
6.3.1.1 Utilisation des services d'éducation

L'examen de la distribution des effectifs scolaires au primaire entre les groupes de pauvreté révèle des disparités (voir tableau 6.24). L'effectif des élèves dans le groupe des individus pauvres représente 42,4 % de l'effectif total (dont 13,7 % de très pauvres) contre 57,6 % pour le groupe des non pauvres. Ce déséquilibre des effectifs entre les groupes de pauvreté est révélateur de la faiblesse du capital humain dans les groupes pauvres.

Tableau 6.24 : Répartition des effectifs au primaire (%) par type d'école fréquentée selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Publique	15,2	45,8	54,2	100,0
Privée	7,3	28,1	71,9	100,0
Ensemble	13,7	42,4	57,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP



S'agissant du type d'établissement fréquenté, les résultats montrent que les établissements publics sont fréquentés à la fois par les individus pauvres (près de 46 % dont 15,2 % de très pauvres) et ceux non pauvres (54,2 %). Les établissements privés constituent un facteur discriminant entre pauvres et non pauvres (voir graphique 6.8). En effet, près de 72 % des effectifs de ces établissements sont

constitués d'individus non pauvres contre seulement 28,1 % d'individus pauvres (dont 7,3 % de très pauvres).

S'agissant de l'utilisation des services d'éducation, 2 indicateurs sont disponibles : le TNS et le TBS. Afin de faciliter les comparaisons internationales, le TNS sera utilisé dans toute la suite de l'analyse les statistiques se rapportant au TBS seront annexées au présent document (voir tableau 6.25 en annexe).

Tableau 6.26 Taux net de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	27,9	42,4	55,7	49,7
Conakry	81,6	80,0	82,8	82,2
Faranah	29,4	35,9	57,8	43,8
Kankan	16,0	24,6	46,5	31,0
Kindia	35,8	45,9	64,4	55,6
Labé	41,8	40,8	61,1	47,3
Mamou	26,0	40,7	56,3	49,2
N'Zérékoré	55,7	58,1	65,7	61,1
Région naturelle				
Conakry	81,6	80,0	82,8	82,2
Basse Guinée	38,7	48,4	62,9	56,7
Moyenne Guinée	34,3	38,7	55,0	45,5
Haute Guinée	18,5	25,3	45,6	31,3
Guinée Forestière	54,6	58,6	67,6	62,2
Milieu de résidence				
Conakry	81,6	80,0	82,8	82,2
Autres Urbains	63,0	71,1	78,9	76,7
Rural	32,5	38,9	51,9	43,7
GSE				
GSE 1	23,4	30,4	41,7	35,0
GSE 2	30,0	37,1	46,5	40,4
GSE 3	19,6	25,6	74,9	47,2
GSE 4	80,2	80,9	87,2	85,7
GSE 5	62,5	62,7	85,8	81,0
GSE 6	50,6	52,3	74,4	67,3
GSE 7	45,5	53,6	71,6	64,5
GSE 8	42,0	56,5	75,7	68,5
GSE 9		96,0	79,8	85,9
GSE 10	40,8	47,5	66,3	56,5
Sexe				
Masculin	41,4	49,7	69,2	58,6
Féminin	27,6	37,2	59,3	47,9
Ensemble	35,1	43,6	64,2	53,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le TNS des élèves au primaire issus de ménages pauvres s'établit à 43,6 % (dont 35,1 % pour les individus très pauvres) contre 64,2 % au niveau des non pauvres. Par rapport au sexe de l'élève, des disparités sont frappantes entre les groupes de pauvreté (voir tableau 6.26). Au niveau du groupe des individus pauvres, le TNS est en dessous de la moyenne nationale quel que soit le sexe considéré (49,7 % pour le sexe masculin et 37,2 % pour le sexe féminin). Le TNS des individus non pauvres de sexe masculin vaut 1,4 fois celui des individus pauvres de même sexe. L'écart entre pauvres et non pauvres se creuse au niveau du sexe féminin (le TNS des filles non pauvres représente 1,6 fois celui des pauvres). Le même constat est valable

en Haute Guinée et en Moyenne Guinée où le TNS des individus non pauvres vaut 1,8 et 1,4 fois celui des pauvres. Au niveau des régions administratives, les régions de Kankan, Faranah et Labé enregistrent des écarts similaires entre pauvres et non pauvres (1,9, 1,6 et 1,5, respectivement). Au niveau de Conakry, les disparités entre pauvres et non pauvres sont moins marquées (le TNS est de 82,8 % pour les non pauvres et 80 % pour les pauvres). Du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, les enfants pauvres issus de ménage dont le chef de ménage est un indépendant éleveur enregistrent les plus faibles taux de scolarisation (25,6 %) et l'écart entre pauvre et non pauvre au niveau de la catégorie socioprofessionnelle est important (le TNS des non pauvres vaut près de 3 fois celui des pauvres).

Tableau 6.27 : Répartition (%) des élèves au primaire selon l'adéquation classe-âge au primaire et le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
En avance	16,2	15,6	21,7	19,1
Age normal	16,4	19,1	18,8	18,9
En retard	67,4	65,3	59,5	61,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'analyse de l'adéquation classe-âge entre les groupes de pauvreté montre que le retard scolaire concerne d'abord les individus très pauvres (67,4 %), ensuite pauvres (65,3 %) et à un degré moindre les individus non pauvres (59,5 %). A l'inverse», les élèves en

« avance » de classe par rapport à leur âge, concerne les non pauvres (21,7 %). Seulement, 15,6 % des pauvres sont en avance de classe par rapport à leur âge. En ce qui concerne, ceux qui ont suivi un cycle « normal », l'écart entre pauvres et non pauvres est négligeable (voir tableau 6.27). Malgré que le système éducatif au primaire soit caractérisé par un retard scolaire très prononcé, la pauvreté constitue un facteur favorisant.

6.3.1.2 Accès aux services d'éducation

L'accès à l'école est abordé sous l'angle du temps mis pour atteindre l'école.

Tableau 6.28: Proportion des ménages ayant accès à l'école primaire par région administrative selon le groupe de pauvreté

	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total
Boké	61,3	66,3	72,5	70,4
Conakry	79,1	83,3	89,7	88,9
Faranah	74,3	72,2	69,6	71,0
Kankan	62,6	73,7	76,2	74,7
Kindia	68,5	70,1	65,4	67,1
Labé	64,3	63,4	53,4	59,3
Mamou	36,1	51,2	50,1	50,6
N'Zérékoré	89,4	84,4	88,3	86,5
Ensemble	69	71,6	74,6	73,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La pauvreté a une incidence sur l'accès à l'école primaire. En effet, le taux d'accès des pauvres est de 71,6 % contre 74,6 % pour les non pauvres (voir tableau 6.28). Le taux de satisfaction des très pauvres est de 69 %. Il découle de ce fait que plus un ménage est pauvre, moins il est

satisfait des services d'éducation. Ce résultat est également valable pour les régions administratives de Boké, Kankan et pour la ville de Conakry. C'est la situation inverse qui est constatée dans les régions de Faranah et Labé. La région administrative de N'Zérékoré se distingue par ses taux de satisfaction élevés au niveau des pauvres et des très pauvres (84,4 % et 89,4% respectivement). A l'opposé, la région de Mamou se démarque : 51,2% pour les pauvres contre 50,1 % pour les non pauvres et seulement 36,1% pour les très pauvres.

6.3.1.3 Indicateurs de qualité et satisfaction des prestations de services

Tableau 6.29. Taux de redoublement au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	31,8	32,8	31,2	31,8
Conakry	31,8	30,3	23,9	25,4
Faranah	24,2	28,7	32,1	30,4
Kankan	26,4	23,3	28,3	25,6
Kindia	31,1	24,8	22,8	23,5
Labé	19,5	20,7	24,9	22,5
Mamou	26,6	19,7	27,5	24,5
NZérékoré	22,6	25,2	26,6	25,8
Région naturelle				
Conakry	31,8	30,3	23,9	25,4
Basse Guinée	34,3	29,1	26,0	27,1
Moyenne Guinée	19,9	20,9	27,3	24,1
Haute Guinée	22,9	23,3	27,2	25,0
Guinée Forestière	24,3	26,5	28,8	27,6
Milieu de résidence				
Conakry	31,8	30,3	23,9	25,4
Autres Urbains	25,8	27,1	28,9	28,5
Rural	24,3	24,7	26,3	25,4
GSE				
GSE 1	0,0	16,8	2,3	8,1
GSE 2	26,1	24,6	24,8	24,7
GSE 3	1,6	1,0	7,7	4,6
GSE 4	19,5	22,6	24,6	24,2
GSE 5	19,3	23,1	24,2	24,0
GSE 6	10,0	26,0	31,3	30,0
GSE 7	29,1	28,5	24,7	25,9
GSE 8	46,3	22,1	24,6	23,9
GSE 9		3,8	22,6	14,5
GSE 10	24,0	27,7	29,1	28,5
Sexe				
Masculin	25,1	25,3	27,3	26,4
Féminin	24,6	26,3	25,0	25,5
Ensemble	24,9	25,7	26,3	26,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les indicateurs de qualité disponibles au niveau de l'enquête sont le taux de redoublement et le taux d'abandon. Le taux de redoublement concerne à la fois les élèves pauvres (25,7 %) que non pauvres (26,3 %). Au niveau des très pauvres, il atteint près de 25 %. La pauvreté ne semble donc pas avoir une incidence remarquable sur le redoublement (voir le tableau 6.29). En milieu urbain pauvre notamment à Conakry, le taux de redoublement est très élevé (30,3 %) contre près de 24 % pour les non pauvres. Par contre en milieu rural, le redoublement frappe aussi bien les pauvres que les non pauvres (24,7% et 26,3%,

respectivement). Par rapport aux régions naturelles, la Basse Guinée et la Guinée Forestière s'illustrent par des taux de redoublements élevés en milieu pauvre (29,1 % et 26,5 %, respectivement). Au niveau des régions administratives, le même constat est valable pour les régions de Boké (près de 33 %) et Faranah (28,7 %). Les élèves pauvres issus de ménages dirigés par un indépendant du secteur informel, un inactif/chômeur ou un indépendant vendeur de produits alimentaires sont plus concernés par le phénomène de redoublement (28,5 %, 27,7 % et 26 %, respectivement)..

Tableau 6.30 Taux d'abandon au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	2,9	2,0	2,4	2,2
Conakry	0,0	1,4	1,8	1,7
Faranah	10,0	6,8	1,8	4,3
Kankan	3,6	4,1	0,8	2,5
Kindia	7,3	2,5	1,4	1,8
Labé	3,8	2,2	2,8	2,4
Mamou	10,0	6,8	3,2	4,5
N'Zérékoré	2,3	1,7	1,3	1,5
Région naturelle				
Conakry	0,0	1,4	1,8	1,7
Basse Guinée	5,7	2,3	1,8	2,0
Moyenne Guinée	4,8	3,7	3,1	3,4
Haute Guinée	7,9	6,4	0,9	3,9
Guinée Forestière	2,3	1,6	1,5	1,5
Milieu de résidence				
Conakry	0,0	1,4	1,8	1,7
Autres Urbains	0,3	1,1	1,0	1,0
Rural	5,2	3,6	2,5	3,1
GSE				
GSE 1	0,0	0,0	0,0	0,0
GSE 2	7,4	4,5	2,1	3,5
GSE 3	0,0	23,7	0,0	8,7
GSE 4	0,0	3,8	1,2	1,7
GSE 5	0,0	1,1	1,1	1,1
GSE 6	0,0	0,9	0,5	0,6
GSE 7	1,4	1,2	1,6	1,5
GSE 8	0,0	2,1	0,0	0,6
GSE 9		0,0	0,0	0,0
GSE 10	1,0	1,5	2,9	2,3
Sexe				
Masculin	5,5	3,1	1,8	2,3
Féminin	2,4	2,7	2,0	2,3
Ensemble	4,4	3,0	1,9	2,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

S'agissant de la déperdition scolaire, les résultats montrent que la pauvreté a une incidence. En effet, la déperdition scolaire est plus élevée au niveau des pauvres (3 %) contre près de 2% au niveau des non pauvres. Elle atteint 4,4 % au niveau des très pauvres, soit presque le double du taux enregistré au niveau national (voir le tableau 6.30). La Haute Guinée est marquée par un taux d'abandon élevé en milieu pauvre (6,4 %) contre près de 1% en milieu non pauvre. Le taux de déperdition au niveau des très pauvres y atteint près de 8 %, soit 4 fois la moyenne nationale. En Moyenne Guinée et en Basse Guinée, les élèves très pauvres sont particulièrement touchés par le phénomène (près de 5 % et 5,7 %,

respectivement). L'ampleur de la déperdition scolaire en milieu pauvre est manifeste dans les régions administratives de Mamou (6,8 %), Faranah (6,8 %) et Kankan (4,1 %). Au niveau des très pauvres, les taux d'abandon à Faranah et Mamou atteignent 10%. L'abandon scolaire est surtout marqué en milieu rural pauvre (3,6 %) et en milieu rural très pauvre (5,2 %). Du point de vue du sexe de l'élève, la déperdition frappe aussi bien les élèves de sexe masculin que de sexe féminin et davantage le milieu pauvre et très pauvre que non pauvre. Le taux atteint 5,5 % au niveau des très pauvres de sexe masculin. L'ampleur du phénomène est élevée chez les élèves pauvres issus de ménages dirigés par un indépendant éleveur (23,7 %) ou un indépendant producteur de cultures de subsistance (4,5 %) ou un salarié du secteur public (près de 4 %). Le redoublement frappe également les élèves très pauvres issus de ménage dont le chef est un indépendant agriculteur de subsistance (7,4 %).

S'agissant de la satisfaction des prestations de services d'éducation fournies au primaire, les élèves satisfaits sont ceux qui ont déclaré n'avoir aucun problème.

Au niveau national, le taux de satisfaction des élèves varie selon leur degré de pauvreté :

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	31,7	43,5	54,9	52,3
Basse Guinée	43,4	35,3	38,6	37,4
Moyenne Guinée	21,5	23,1	26,5	24,8
Haute Guinée	20,3	19,7	25,9	22,5
Guinée Forestière	19,2	19,9	25,3	22,3
Région administrative				
Boké	51,8	31,7	44,1	39,4
Conakry	31,7	43,5	54,9	52,3
Faranah	23,5	20,5	30,7	25,6
Kankan	27,6	24,6	26,9	25,6
Kindia	35,6	34,9	33,8	34,2
Labé	23,5	24,4	34,5	28,7
Mamou	5,4	22,0	19,3	20,3
N'Zérékoré	15,1	17,7	22,6	19,8
Milieu de résidence				
Conakry	31,7	43,5	54,9	52,3
Autres Urbains	34,9	39,0	46,3	44,4
Rural	23,4	21,7	22,0	21,8
GSE				
GSE 1	55,6	47,6	25,6	34,5
GSE 2	22,5	19,0	20,4	19,6
GSE 3	0,0	0,0	57,7	30,9
GSE 4	26,3	26,8	49,2	44,2
GSE 5	68,8	62,5	51,8	53,5
GSE 6	57,9	39,6	37,4	38,0
GSE 7	21,2	30,2	49,1	43,1
GSE 8	0,0	19,0	43,8	36,8
GSE 9	.	68,0	32,2	47,7
GSE 10	26,1	33,3	35,1	34,3
Ensemble	24,7	26,3	37,6	32,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

non pauvres (37,6 %), pauvres (26,3 %) et très pauvres (24,7 %). Cette logique est valable en milieu urbain tant au niveau de Conakry qu'au niveau des villes de l'intérieur (voir tableau 6.31). Par contre, en milieu rural, le taux de satisfaction des plus pauvres est plus élevé (23,4 %) contre près de 22% pour les pauvres et les non pauvres.

Selon la région naturelle, les taux de satisfaction les plus élevés sont enregistrés en Basse Guinée tant au niveau des pauvres (35,3 %) que des très pauvres (43,4 %). La

Haute Guinée détient le plus faible taux de satisfaction (19,7 %). Par rapport aux régions administratives, Kindia et Boké enregistrent les taux de satisfaction les plus élevés (près de 35 % et 31,7 %, respectivement). A l'opposé, N'Zérékoré enregistre le taux les plus bas (17,7 %). Du point de vue du groupe socio-économique du chef de ménage, le taux de satisfaction des élèves pauvres et très pauvres issus de ménages dont le chef est un éleveur est quasi-nul. Il en est de même, des élèves très pauvres appartenant à des ménages dont le chef est un indépendant du secteur informel. Les taux de satisfaction, les plus élevés sont enregistrés au niveau des élèves issus de ménage dont le chef est un indépendant du secteur formel ou salarié du secteur privé (68 % et 62,5 %, respectivement).

Tableau 6.32 : Répartition (%) des réponses des élèves non satisfaits au primaire selon le principal problème rencontré par groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Manque de livres/fournitures	62,4	59,2	53,0	55,9
Enseignement médiocre	5,5	3,6	3,8	3,7
Manque/insuffisance d'enseignants	15,6	15,1	14,7	14,9
Etablissement en mauvais état	4,3	6,9	6,1	6,5
Manque discipline/encadrement	0,4	0,9	2,3	1,7
Manque d'éthique et de morale	1,6	1,3	2,3	1,8
Eloignement	7,8	9,7	11,3	10,5
Insécurité	0,1	0,3	0,7	0,5
Autres	2,2	3,1	5,7	4,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les trois principales raisons de non satisfaction évoquées par les pauvres sont le manque de livres/fournitures (59,2 %), le manque ou l'insuffisance d'enseignants (15,1 %) et l'éloignement de l'école (9,7 %). A ces raisons s'ajoutent le mauvais état de l'établissement (près

de 7 %) et la qualité de l'enseignement (3,6 %). Au niveau du groupe des très pauvres (voir tableau 6.32), les raisons sont les mêmes : manque de livres/fournitures (62,4 %), manque ou l'insuffisance d'enseignants (15,6 %) et l'éloignement de l'école (7,8 %)

6.3.2 Education secondaire et pauvreté

6.3.2.1 Utilisation des services d'éducation

Au niveau national, 85.402 élèves du secondaire appartiennent à des ménages pauvres, soit près de 23 % de l'effectif total (dont près de 6,5 % de très pauvres) fréquentant le secondaire (voir le tableau 6.33). La majorité des élèves (77,2 %) du secondaire sont issus de ménages non pauvres.

Tableau 6.33 Répartition (%) des effectifs au secondaire par type d'école fréquentée selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Public	6,5	25,0	75,0	100,0
Privée	0,5	5,4	94,6	100,0
Ensemble	5,9	22,8	77,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'utilisation des services d'éducation au secondaire est cernée à travers le TNS et le TBS. A l'instar du primaire, les analyses sont restreintes au TNS.

Au niveau national, les disparités sont très marquées entre élèves pauvres et non pauvres : 10 % pour les pauvres contre 27,3 % pour les non pauvres. Le TNS des très pauvres se situe à 7,6 % (voir le tableau 6.34).

Tableau 6.34 Taux net de scolarisation au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	4,4	7,9	21,5	16,1
Conakry	23,1	27,7	42,4	39,4
Faranah	6,8	10,0	17,7	13,5
Kankan	2,3	2,3	19,2	8,3
Kindia	6,3	9,0	19,6	15,1
Labé	11,6	13,4	34,7	21,4
Mamou	3,5	3,6	19,2	12,7
NZérékoré	11,4	11,1	20,5	15,7
Région naturelle				
Conakry	23,1	27,7	42,4	39,4
Basse Guinée	7,0	9,5	20,8	16,5
Moyenne Guinée	8,6	9,1	25,0	16,4
Haute Guinée	2,4	3,1	19,4	9,0
Guinée Forestière	12,0	12,3	19,7	16,0
Milieu de résidence				
Conakry	23,1	27,7	42,4	39,4
Autres Urbains	23,5	25,4	40,1	36,2
Rural	6,1	6,1	12,0	8,6
GSE				
GSE 1		11,0	7,7	9,1
GSE 2	6,0	6,0	9,4	7,3
GSE 3		1,9	36,7	7,0
GSE 4	16,6	29,1	51,5	47,5
GSE 5	24,1	31,5	39,6	38,2
GSE 6	42,7	26,3	32,2	30,7
GSE 7	8,8	13,6	30,1	24,1
GSE 8	10,4	8,6	26,2	21,2
GSE 9		43,8	50,4	48,8
GSE 10	7,8	10,8	27,1	19,7
Sexe				
Masculin	12,6	15,2	35,1	25,9
Féminin	2,5	4,8	20,2	13,4
Ensemble	7,6	10,0	27,3	19,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Ces disparités persistent au niveau sexe. En effet, le TNS des filles pauvres est de 4,8 % contre près de 20 % pour les non pauvres. Le TNS des filles très pauvres est très faible et se situe à 2,5%.

En ce qui concerne les garçons, le TNS par groupe de pauvreté est de 15,2 % et 35,1 % respectivement, pour les pauvres et non pauvres. Les mêmes disparités sont observées par rapport au milieu de résidence. Pour le cas du milieu rural : le TNS dans ce milieu est de 6,1% pour les pauvres et les très pauvres contre 12% pour les non pauvres.

Concernant les régions naturelles, l'écart des TNS entre pauvres et non pauvres est au profit des seconds. A Kankan, le TNS des non pauvres vaut plus de 8 fois celui des pauvres. Au niveau des autres régions

administratives des écarts importants sont également enregistrés. Elle est plus prononcée dans les régions de Kankan (2,3% pour les très pauvres contre 19,2% pour les non pauvres) et de Mamou (3,6% contre 19,2%). Les élèves issus des ménages dirigés par un éleveur ou un indépendant du secteur informel sont ceux pour lesquels, les écarts entre pauvres et non pauvres sont particulièrement importants. Le rapport des TNS des non pauvres à des pauvres est de 19 pour la catégorie socioprofessionnelle des éleveurs. La confrontation des TNS des pauvres à ceux des non pauvres permet d'affirmer, tout comme pour le primaire, que la pauvreté a un lien avec la fréquentation au secondaire. En effet, les élèves les plus pauvres ont les plus faibles TNS. La pauvreté a donc un impact négatif sur la scolarisation des enfants au secondaire. En d'autres termes, plus un ménage est pauvre, moins ses enfants ont la chance de fréquenter un établissement d'enseignement secondaire.

L'ampleur du retard scolaire est particulièrement élevée chez les élèves des ménages pauvres du secondaire. Plus de 87 % des élèves pauvres accusent un « retard » scolaire contre 79 % pour les non pauvres (voir le tableau 6.35). Seulement 5,6 % sont en « avance » de classe par rapport à leur âge contre 10 % chez les non pauvres.

Tableau 6.35 Répartition (%) des élèves par adéquation classe-âge au secondaire (%) selon le groupe de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
En avance	5,2	5,6	10,0	9,0
Normal	7,7	6,8	11,0	10,0
En retard	87,2	87,5	79,0	80,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

6.3.2.2 Accès aux services d'éducation

L'incidence de la pauvreté sur l'accès au secondaire est plus manifeste au niveau des élèves pauvres (13,5 %) qu'au niveau des non pauvres (28,4 %). Ces disparités, à l'avantage des non pauvres constatées au niveau national persistent au niveau des régions administratives (voir tableau 6.36). Elles sont surtout très marquées à N'Zérékoré, Mamou et Conakry. Dans

Tableau 6.36. Proportion (%) des ménages ayant accès à l'école secondaire selon le groupe de pauvreté par région administrative

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Boké	10,2	18,4	21,7	20,6
Conakry	57,2	53,1	60,8	59,8
Faranah	10,1	10,4	17,1	13,6
Kankan	6,8	6,7	13,0	9,4
Kindia	4,1	4,9	11,8	9,3
Labé	16,9	13,0	17,9	15,0
Mamou	0,7	4,9	12,8	9,6
N'Zérékoré	18,6	17,8	29,1	23,8
Ensemble	12,4	13,5	28,4	22,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

la région de N'Zérékoré, 29,1 % des ménages non pauvres ont accès à une école secondaire contre seulement 17,8 % pour les pauvres. A Conakry, ils sont 60,8% et 53,1% respectivement.

Par ailleurs, le faible taux d'accès des élèves très pauvres est alarmant dans les régions de Kankan (6,8%), Kindia (4,1%) et particulièrement à Mamou (0,7%).

6.3.2.3 Indicateurs de qualité et satisfaction pour les prestations de services

Tableau 6.37 : Taux d'abandon au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Région administrative				
Boké	25,0	5,6	3,3	3,7
Conakry	5,3	3,3	7,5	6,9
Faranah	4,0	3,7	5,0	4,5
Kankan	0,0	2,2	4,9	4,4
Kindia	0,0	2,5	2,5	2,5
Labé	6,5	6,8	2,6	3,9
Mamou	7,8	9,2	3,9	4,4
N'Zérékoré	6,2	1,7	5,0	3,9
Région naturelle				
Conakry	5,3	3,3	7,5	6,9
Basse Guinée	0,0	1,7	3,1	2,8
Moyenne Guinée	11,7	8,5	2,9	4,3
Haute Guinée	0,0	2,0	4,0	3,6
Guinée Forestière	5,8	2,4	5,6	4,4
Milieu de résidence				
Conakry	5,3	3,3	7,5	6,9
Autres Urbains	6,0	4,5	4,3	4,4
Rural	6,2	3,2	2,7	2,9
GSE				
GSE 1		0,0	0,0	0,0
GSE 2	12,2	6,9	1,5	3,9
GSE 3	100,0	14,5	0,0	7,1
GSE 4	0,0	4,9	6,3	6,1
GSE 5	0,0	1,8	5,7	5,3
GSE 6	0,0	0,7	5,4	4,4
GSE 7	3,1	2,9	7,0	6,1
GSE 8		3,8	9,5	9,1
GSE 9		0,0	1,6	1,3
GSE 10	1,8	2,0	5,0	4,2
Sexe				
Masculin	7,0	4,1	5,6	5,3
Féminin	0,0	1,5	5,4	4,9
Ensemble	6,0	3,6	5,6	5,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le seul indicateur de qualité de l'enseignement au secondaire disponible est le taux d'abandon. Pour l'ensemble du pays, la déperdition scolaire au secondaire touche davantage les élèves non pauvres (5,6 %) que ceux pauvres (3,6 %). Par contre, elle augmente avec l'aggravation de la pauvreté pour se situer à 6 % au niveau du groupe des très pauvres (voir le tableau 6.37).

Par rapport au milieu de résidence, ce sont les élèves des centres urbains de l'intérieur pauvres du pays qui enregistrent le taux d'abandon le plus élevé (4,5 %). Ce taux augmente avec l'aggravation de la pauvreté pour se situer à 6 % au niveau du groupe des très pauvres. A Conakry, le même phénomène est observé (3,3 % au niveau des pauvres et 5,3 % au niveau des très pauvres). Le taux d'abandon des non pauvres vaut environ 2 fois celui des pauvres. En milieu rural très pauvre, le taux d'abandon se chiffre à 6%. La déperdition

scolaire au secondaire des pauvres est plus manifeste en Moyenne Guinée (8,5 %) que dans les autres régions naturelles. Ce taux y atteint 11,7 % au niveau du groupe des très pauvres. Cette réalité concerne aussi bien les élèves pauvres de la région de Mamou (9,2 %) que ceux de Labé (6,8 %). Elle est également importante au niveau des pauvres de la région de Boké (5,6 %) notamment au niveau des très pauvres (25 %).

Les élèves pauvres des ménages dirigés par un indépendant producteur de cultures de subsistance (6,9%) ou un éleveur (14,5%) sont plus concernés par l'abandon que ceux non pauvres. La totalité des élèves très pauvres du secondaire appartenant à des ménages dont le chef est éleveur connaît l'abandon scolaire.

En ce qui concerne la satisfaction des élèves du secondaire des services d'éducation, il ressort que, comme pour le primaire, les élèves pauvres sont moins satisfaits (29,6 %) que les élèves non pauvres (36,4 %). Les très pauvres sont les moins satisfaits (20 %) des services d'éducation.

S'agissant du milieu de résidence, cette tendance entre pauvres et non pauvres se maintient dans les centres urbains de l'intérieur du pays (voir tableau 6.38). Par contre, en milieu rural, les élèves pauvres (19,3%) sont plus satisfaits que les non pauvres (13,3 %). A Conakry, la différence entre les deux groupes de pauvreté est peu significative.

Tableau 6.38. Taux de satisfaction des services d'éducation au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	42,2	47,2	48,1	47,9
Basse Guinée	16,9	29,1	38,8	36,8
Moyenne Guinée	14,2	18,0	22,7	21,5
Haute Guinée	15,8	19,5	21,5	21,0
Guinée Forestière	16,0	23,4	19,0	20,7
Région administrative				
Boké	16,5	7,4	47,4	40,8
Conakry	42,2	47,2	48,1	47,9
Faranah	34,1	32,8	19,2	24,6
Kankan	21,6	17,5	21,5	20,7
Kindia	17,0	38,8	29,1	31,5
Labé	14,0	19,5	28,3	25,2
Mamou	16,5	18,4	13,1	13,7
N'Zérékoré	7,2	19,4	19,4	19,4
Milieu de résidence				
Conakry	42,2	47,2	48,1	47,9
Autres Urbains	29,4	28,0	34,1	33,0
Rural	11,1	19,3	13,3	15,7
GSE				
GSE 1	.	100,0	0,0	19,3
GSE 2	18,3	22,2	17,0	19,5
GSE 3	.	0,0	51,9	34,2
GSE 4	79,9	32,5	42,1	41,1
GSE 5	32,8	14,7	45,3	41,1
GSE 6	14,7	29,9	32,0	31,6
GSE 7	35,5	29,8	37,2	35,6
GSE 8	0,0	42,9	33,1	34,0
GSE 9	.	64,0	38,3	42,9
GSE 10	12,9	34,6	35,8	35,5
Ensemble	20,0	29,6	36,4	34,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans trois régions naturelles (Basse Guinée, Moyenne Guinée et Haute Guinée), le taux de satisfaction des pauvres reste inférieur à celui des non pauvres. Aussi, celui des très pauvres y est inférieur au taux des pauvres. La Guinée Forestière, quant à elle, affiche un taux de satisfaction plus élevé des élèves pauvres (23,4%) que des non pauvres (19%) contre 16% pour les très pauvres.

Par rapport aux régions administratives, la comparaison des taux de satisfaction des pauvres à ceux des non pauvres met en exergue de grands écarts en faveur de ces derniers dans les régions de Boké et de Labé. A Boké, le taux des non pauvres vaut 6,4 fois celui des pauvres contre près de 1,5 fois à Labé.

S'agissant du groupe socio-économique du chef de ménage, on note un taux de satisfaction particulièrement élevé des élèves pauvres des ménages dont le chef est un indépendant producteur de cultures de rente alors que le taux de leurs camarades non pauvres de même catégorie socio-économique du chef de ménage est quasi-nul. Pour les chefs de ménages éleveurs, leurs élèves ont un taux de satisfaction insignifiant lorsqu'ils sont pauvres, d'un niveau appréciable (près de 52%) lorsqu'ils sont non pauvres. Par ailleurs, les élèves très pauvres appartenant aux ménages dont le chef est un indépendant du secteur informel sont largement insatisfaits des services d'éducation.

La principale raison évoquée par les élèves pauvres non satisfaits du secondaire est le manque de livres/fournitures. Près de 46 % de ces élèves l'ont évoquée. La

Tableau 6.39. Répartition (%) des élèves non satisfaits au secondaire selon le principal problème rencontré par groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Manque de livres/fournitures	42,7	45,5	41,6	42,6
Enseignement médiocre	4,0	4,6	5,0	4,9
Manque/insuffisance d'enseignants	8,2	11,1	11,6	11,5
Etablissement en mauvais état	3,7	2,3	4,1	3,6
Manque discipline/encadrement	0,5	1,5	3,4	2,9
Manque d'éthique et de morale	2,9	2,4	2,4	2,4
Eloignement	37,9	29,6	27,2	27,8
Insécurité	0,3	0,8	0,6	0,7
Autres		2,2	4,1	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

seconde raison est l'éloignement de l'école (29,6 %). Le manque ou l'insuffisance d'enseignants (11,1 %) vient en troisième position.

Les élèves non pauvres ont également déclaré les mêmes raisons et dans le même ordre mais dans des proportions différentes (voir tableau 6.39).

Il faut souligner que chez les très pauvres, l'ordre est aussi le même. De plus, les deux premières raisons englobent une forte majorité des élèves insatisfaits (42,7 % pour les infrastructures ; 37,9 % pour l'éloignement de l'école).

6.3.3 Dépenses d'éducation

Il ressort du graphique 6.9 qu'il existe de fortes disparités entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres en matière de dépense d'éducation. En effet, la dépense d'éducation moyenne annuelle par enfant scolarisé s'élève à 110.836 FG pour les non pauvres contre 54.155 FG pour les pauvres. Cette dépense des pauvres ne représente que 49 % de celle des non pauvres.

Pour les ménages très pauvres, cette dépense s'établit à 44.814 FG (soit 40 % de celle des non pauvres).

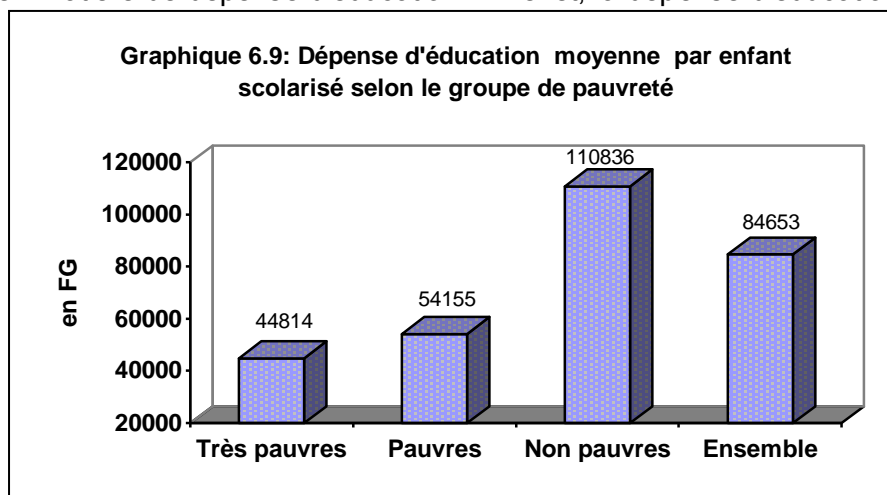


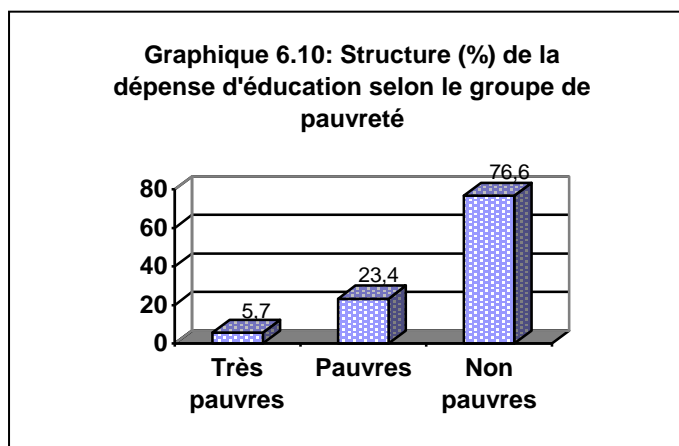
Tableau 6.40. Dépense d'éducation totale moyenne et médiane par enfant scolarisé selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Moyenne	44814	54155	110836	84653
Médiane	39834	46848	84076	64758

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La dépense médiane d'éducation par enfant scolarisé est de 84.076 FG pour les non pauvres contre 46.848 FG pour les pauvres et 39.834 FG pour les très pauvres (voir tableau 6.40).

Par ailleurs, la dépense annuelle d'éducation effectuée par les ménages s'élève à 225,4 milliards FG. La part des élèves pauvres ne représente que 23,4 % de ce montant. Plus de trois quarts de ce montant ne profite qu'aux élèves non pauvres (voir graphique 6.10). Les élèves très pauvres ne se contentent que de 5,7%.



6.3.4 Perception des ménages

L'EIBEP s'est intéressée à la capacité des ménages à satisfaire leurs besoins en matière d'éducation au cours des 12 derniers mois ainsi que sur la nature du changement de celle-ci par rapport à ce qu'elle était il y a cinq ans.

Tableau 6.41 Répartition (%) des ménages selon leur capacité de satisfaire leurs besoins d'éducation durant les 12 derniers mois et le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Oui, plus que normalement	3,8	4,3	6,1	5,3
Oui, satisfait normalement	12,0	14,7	20,8	18,3
Oui, moins que normalement	33,7	33,9	32,3	32,9
Non, pas du tout	27,0	22,5	14,6	17,9
Non applicable	23,4	24,6	26,3	25,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Il ressort du tableau 6.41 que la pauvreté a une incidence sur la capacité des ménages à satisfaire leurs besoins d'éducation. En effet, près de 27 % des ménages

non pauvres ont satisfait leurs besoins contre 19 % pour les ménages pauvres et seulement 15,8 % pour les ménages très pauvres. Ceux qui n'ont pas du tout satisfaits leurs besoins représentent 14,6% des ménages non pauvres, 22,5% des pauvres et 27% des très pauvres.

Les ménages pauvres apparaissent ainsi comme ceux qui ont plus de difficultés à satisfaire leurs besoins d'éducation. Cette tendance observée au niveau national se confirme au

Tableau 6.42 Proportion (%) de ménages n'ayant pas été capables de satisfaire leurs besoins d'éducation pendant les 12 derniers mois par région administrative selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Boké	11,9	13,3	10,0	11,1
Conakry	54,4	19,4	8,8	10,2
Faranah	26,2	23,0	15,3	19,4
Kankan	46,6	36,7	26,4	32,3
Kindia	16,1	20,5	17,3	18,4
Labé	21,0	18,1	14,8	16,7
Mamou	40,8	28,1	18,7	22,4
N'Zérékoré	21,7	18,9	14,9	16,8
Ensemble	27,0	22,5	14,6	17,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

niveau des régions administratives (voir tableau 6.42). Les plus grands écarts, entre ménages pauvres et ménages non pauvres, des proportions de ménages n'ayant pas du tout satisfaits leurs besoins sont enregistrés à Conakry (10,6 points) et dans la région administrative de Kankan (10,3 points). Par ailleurs, la proportion des ménages qui ont été incapables de couvrir ces besoins est particulièrement élevée au niveau des très pauvres de Conakry (54,4 %).

Tableau 6.43 Répartition (%) des ménages selon le changement dans la satisfaction de leurs besoins d'éducation par rapport il y a 5 ans et le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Améliorée	15,9	18,0	22,1	20,4
N'a pas changé	41,5	39,8	35,5	37,3
Détériorée	12,1	11,0	11,4	11,2
Non applicable	30,4	31,2	30,9	31,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Concernant la capacité de satisfaire les besoins d'éducation par rapport à ce qu'elle était il y a cinq ans, les ménages aussi bien pauvres que non pauvres ont répondu, en

majorité qu'elle est restée la même (voir tableau 6.43). Mais la proportion de tels ménages est plus élevée au niveau des pauvres (près de 40%) qu'au niveau des non pauvres (35,5%). Elle s'élève à 41,5% pour les très pauvres. Environ 22% des ménages non pauvres et 18% de ceux pauvres (dont près de 16% pour les très pauvres) ont noté une amélioration de leurs capacités de satisfaire leurs besoins d'éducation. Le tableau 6.44 en annexe met en exergue les disparités au niveau des régions administratives.

Les ménages ont exprimé leurs opinions sur la qualité de l'enseignement. Les opinions varient selon le groupe de pauvreté. Pour les ménages pauvres, les principales opinions qui se dégagent sont : bonne qualité (21,9 % des ménages), qualité acceptable (20 %) et très bonne qualité (13,7 %). Il faut souligner que 22,8 % des ménages n'ont pas exprimé leur point de vue sur la qualité de l'enseignement. Sa médiocrité a été évoquée par 10,6 % des ménages pauvres.

Dans l'ensemble les ménages pauvres considèrent que l'enseignement est de bonne qualité (voir le tableau 6.45). Pour les ménages non pauvres, sa qualité est jugée d'acceptable. S'agissant des opinions des ménages très pauvres, elles sont presque identiques à celles des ménages pauvres.

Tableau 6.45 Répartition (%) des ménages par groupe de pauvreté selon leur opinion sur la qualité de l'enseignement

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Très bonne	15,3	13,7	8,6	10,7
Bonne	20,1	21,9	23,5	22,8
Assez bonne	9,4	11,1	13,1	12,3
Acceptable	20,0	20,0	24,3	22,5
Médiocre	9,6	10,6	10,9	10,8
Sans opinion	25,6	22,8	19,5	20,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les ménages se sont prononcés sur la scolarisation de la jeune fille à l'image du garçon. Les points de vue des ménages pauvres et ceux des ménages non pauvres sur cette question sont peu différents. Tous sont favorables, dans une grande majorité, à la scolarisation de la fille au même titre que le garçon (94 % pour les pauvres ; 95,1 % pour les non pauvres). Les ménages très pauvres sont également favorables à 94,1 % (voir le tableau 6.46).

Tableau 6.46 Répartition (%) des ménages selon leur opinion sur la scolarisation des filles autant que les garçons par groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Oui	94,1	94,0	95,1	94,7
Non	3,7	4,2	3,2	3,6
Ne sait pas	2,2	1,8	1,6	1,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les principales raisons citées par ces ménages pauvres sont, par ordre décroissant d'importance (voir le tableau 6.47):

- la fille est faite pour le foyer (24,2 % des réponses) ;
- la priorité à la scolarisation des garçons (19,4 % des réponses) ;
- la tradition ou les coutumes (16,8 % des réponses) ;
- l'école est un lieu de délinquance (13,0 % des réponses).

Tableau 6.47 Répartition (%) des réponses des ménages sur les raisons de non scolarisation des filles par groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Sans intérêt	9,6	10,6	5,1	7,9
Ecole lieu de délinquance	10,6	13,0	14,3	13,6
La femme est faite pour le foyer	23,2	24,2	25,3	24,7
Eloignement de l'école	8,9	7,1	3,1	5,1
Priorité aux garçons	19,3	19,4	22,2	20,8
Tradition et coutume	16,4	16,8	15,9	16,4
Religion	1,7	4,5	8,4	6,5
Autre	10,2	4,3	5,6	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Cet ordre des réponses des ménages pauvres est également celui des ménages non pauvres. Il faut ajouter que 10,6 % des réponses des ménages pauvres soutiennent que la scolarisation de la fille est sans intérêt contre 5,1 % pour les non pauvres.

Les ménages ont identifié des priorités en vue d'améliorer l'enseignement. La première priorité des ménages pauvres pour améliorer l'école est la construction et l'entretien des infrastructures scolaires et l'équipement des écoles. Près de 29 % de leurs réponses sont favorables à cette priorité.

L'amélioration des conditions de vie des enseignants (24,8 %) est la seconde priorité. Celle-ci est suivie de la qualification du personnel (20,5 %), de la réduction du coût de la scolarisation (16,7 %) et du respect de l'éthique (2,9 %).

Cette hiérarchie des priorités des ménages pauvres coïncide avec celle de ceux non pauvres (voir le tableau 6.48). Elle est également celle des ménages très pauvres.

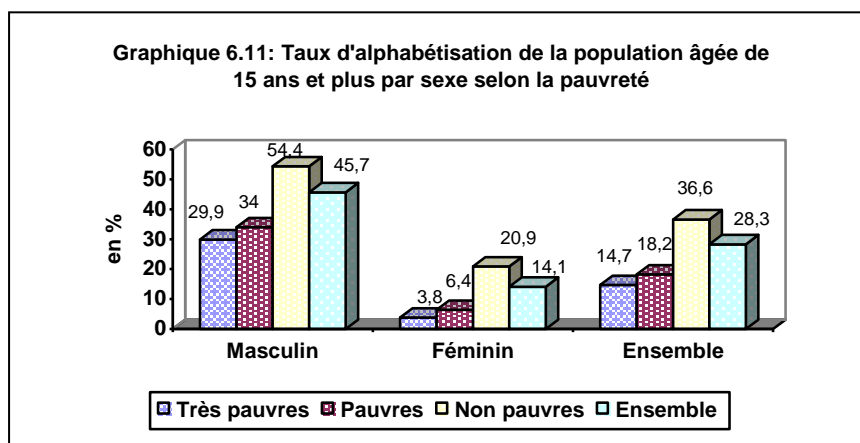
Tableau 6.48 Répartition (%) des réponses des ménages sur ce qu'il faut faire pour améliorer l'école par groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Infrastructure et équipement	29,3	28,8	26,6	27,5
Condition de vie des enseignants	25,2	24,8	25,5	25,2
Coût de la scolarisation	17,3	16,7	17,1	17,0
Ethique	2,3	2,9	3,4	3,2
Qualification du personnel	19,0	20,5	21,7	21,2
Sans opinion	6,9	6,3	5,7	5,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

6.3.5 Alphabétisation et pauvreté

Le taux d'alphabétisation des pauvres s'élève à 18,2 % (14,7 % pour les très pauvres). Il est largement en dessous de celui des non pauvres (36,6 %). L'examen du tableau 6.49 en annexe montre que le taux d'alphabétisation des pauvres est toujours inférieur à celui des non pauvres quelle que soit la dimension considérée (région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe socio-économique du chef de ménage, sexe). Le graphique 6.11 donne le cas particulier de la situation par sexe selon le niveau de pauvreté.



En somme, il se dégage un lien entre l'alphabétisation et la pauvreté. L'alphabétisation a un impact positif sur le niveau de vie d'un individu. La stratégie de réduction de la pauvreté devrait prendre en compte cet aspect en

vue d'une élimination progressive de l'analphabétisme.

CHAPITRE 7 : SANTE

Le questionnaire de l'EIBEP fournit des informations détaillées sur l'état sanitaire de la population au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête, l'utilisation des services de santé (type de personnel consulté, genre et statut de l'établissement sanitaire fréquenté, satisfaction pour les prestations) et la santé de la reproduction (soins prénatals, soins préventifs, soins post-natals et planification familiale). Ce chapitre examine également les liens entre l'utilisation, l'accès et la qualité des prestations de services de santé et la pauvreté.

7.1 Situation sanitaire de la population

L'état sanitaire de la population est saisi à travers le taux de morbidité c'est-à-dire la proportion de personnes ayant déclaré avoir souffert de maladie ou de blessure au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête.

L'EIBEP a permis d'estimer à 2.509.307 personnes, le nombre total d'individus ayant souffert d'une maladie ou d'une blessure, soit 29,4 % de la population totale (voir tableau 7.1). Ce ratio était de 25 % lors de l'EIBC.

Tableau 7.1 : Taux de morbidité au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	20,8	23,3	22,0
Basse Guinée	27,3	31,5	29,5
Moyenne Guinée	32,1	35,2	33,8
Haute Guinée	25,5	27,1	26,3
Guinée Forestière	30,8	35,6	33,3
Région administrative			
Boké	32,2	34,9	33,6
Conakry	20,8	23,3	22,0
Faranah	30,3	32,4	31,4
Kankan	23,6	25,5	24,6
Kindia	25,1	29,8	27,5
Labé	28,5	32,0	30,4
Mamou	35,1	38,5	37,0
N'Zérékoré	30,8	35,6	33,3
Milieu de résidence			
Conakry	20,8	23,3	22,0
Autres Urbains	26,0	31,1	28,6
Rural	29,5	32,6	31,2
GSE			
GSE 1	47,5	45,3	46,3
GSE 2	29,8	32,4	31,2
GSE 3	27,8	29,3	28,6
GSE 4	20,6	25,3	23,1
GSE 5	23,4	28,4	25,7
GSE 6	26,1	37,1	32,0
GSE 7	24,0	28,6	26,4
GSE 8	26,0	30,3	28,2
GSE 9	27,3	28,3	27,8
GSE 10	28,1	31,1	29,7
Ensemble	27,6	31,1	29,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans l'ensemble, l'incidence de la maladie ou de la blessure est plus marquée au niveau des individus de sexe féminin (31,1 %) que ceux de sexe masculin (27,6 %).

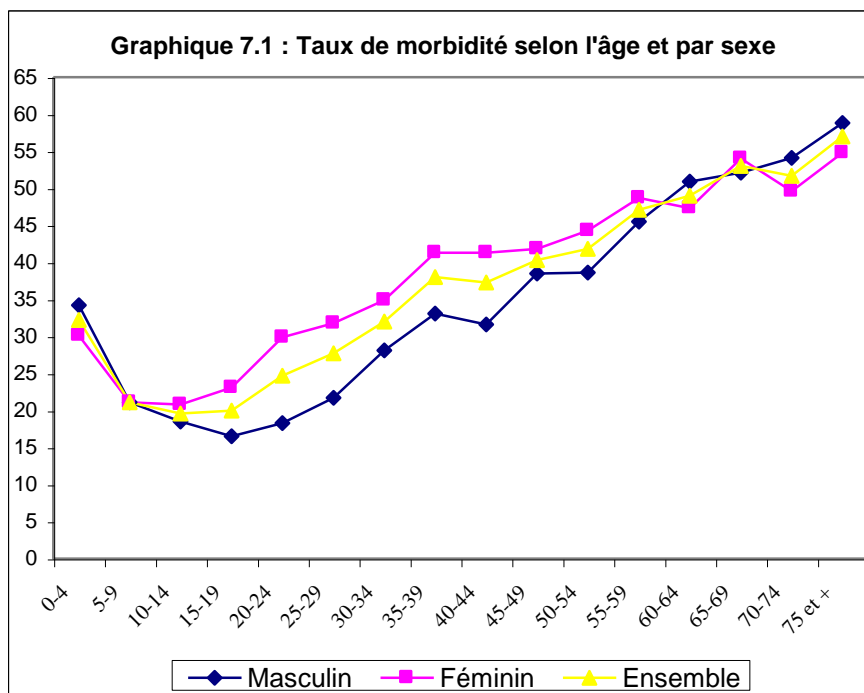
Selon le milieu de résidence, le taux de morbidité est plus élevé dans les zones rurales (31,2 %) que dans les centres urbains de l'intérieur du pays (28,6 %). Conakry enregistre un taux nettement en deçà de la moyenne nationale (22 %).

Au niveau régional, c'est la Moyenne Guinée (33,8 %) et la Guinée Forestière (33,3 %) qui enregistrent les plus fortes proportions d'individus malades ou blessés au cours des 4 dernières semaines. Seule la Haute Guinée a un taux inférieur à la moyenne nationale (26,3 %).

Les régions administratives de Mamou (37 %), Boké (33,6 %) et N'Zérékoré (33,3 %) connaissent les taux de morbidité les plus élevés. Par contre, Kankan a un niveau inférieur à la moyenne nationale (24,6 %).

Comme il fallait s'y attendre, l'incidence de la maladie ou de la blessure au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'interview est plus forte chez les enfants de moins de 5

ans et chez les vieilles personnes (voir graphique 7.1). Pour le groupe d'âges 0-4 ans, le taux de morbidité est de 32,2 % pour l'ensemble des deux sexes. Il baisse régulièrement avec l'âge jusqu'à 15 ans et remonte par la suite pour atteindre 53 % au niveau du groupe d'âge 65-69 ans.



Au niveau du premier groupe d'âge la morbidité est plus importante chez les enfants de sexe masculin par rapport à ceux de sexe féminin et à partir de 10 ans, la situation s'inverse.

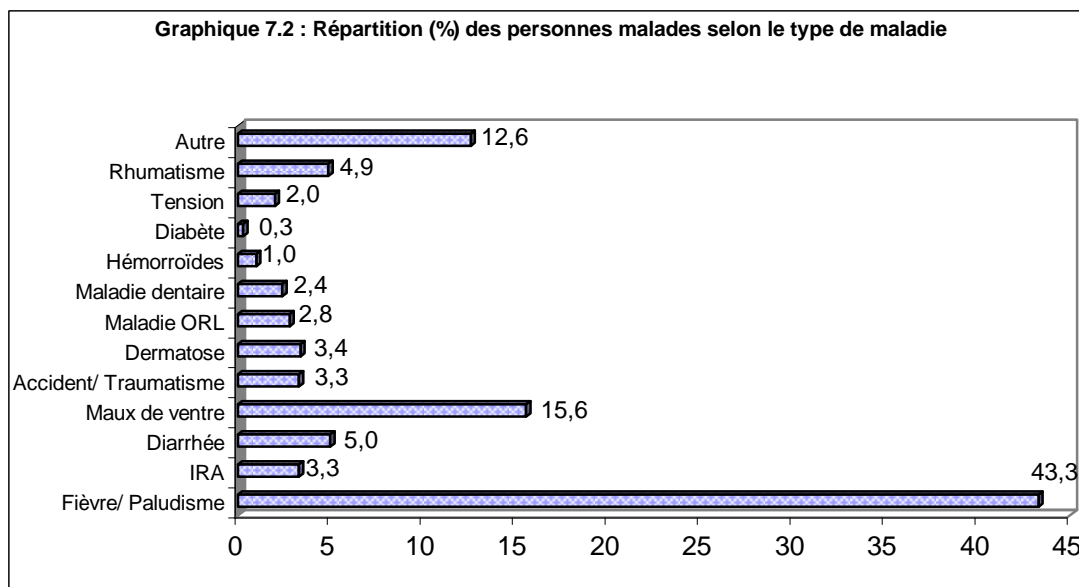
Si on prend en compte l'appartenance du chef de ménage à un groupe socio-économique donné, l'incidence la plus élevée est constatée au niveau des individus dont le chef de ménage est un indépendant

agriculteur de produits d'exportation (46,3 %) ou agriculteur de cultures de subsistance (31,2 %).

Pour cerner l'incidence de la maladie sur l'activité économique, l'indicateur utilisé est le nombre de jours d'inactivité. Pour l'ensemble du pays, le nombre de jours d'inactivité au cours des 4 dernières semaines, suite à une maladie ou à une blessure (voir tableau 7.2 en annexe), s'élève à 14 jours en moyenne contre 9 jours lors de l'EIBC. Le nombre médian de jours d'inactivité s'élève lui à 4.

Le nombre moyen de jours d'inactivité pour les régions naturelles et les régions administratives s'écarte peu de cette moyenne nationale. Concernant l'âge, on note que les personnes de 50 ans et plus ont enregistré plus de 20 jours d'inactivité en moyenne.

Les principales maladies citées par la population portent sur la fièvre et/ou le paludisme (43,3 %) et les maux de ventre (15,6 %). La prévalence de la diarrhée et du rhumatisme représente 5 % respectivement.



7.2 Fréquentation des services de santé

Tableau 7.3 : Taux de consultation au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	16,1	18,0	17,0
Basse Guinée	18,1	21,6	19,9
Moyenne Guinée	15,4	16,2	15,9
Haute Guinée	13,9	16,1	15,1
Guinée Forestière	22,9	26,6	24,9
Région administrative			
Boké	22,6	24,9	23,8
Conakry	16,1	18,0	17,0
Faranah	16,5	20,0	18,4
Kankan	14,0	15,7	14,9
Kindia	14,6	18,4	16,6
Labé	13,0	14,8	14,0
Mamou	16,5	16,6	16,6
N'Zérékoré	23,1	26,8	25,1
Milieu de résidence			
Conakry	16,1	18,0	17,0
Autres Urbains	18,2	21,8	20,0
Rural	17,4	19,7	18,7
GSE			
GSE 1	32,8	26,5	29,3
GSE 2	17,4	19,2	18,3
GSE 3	19,7	18,1	18,9
GSE 4	17,0	20,2	18,7
GSE 5	17,0	23,0	19,8
GSE 6	20,0	26,4	23,4
GSE 7	16,8	19,9	18,4
GSE 8	17,3	19,6	18,4
GSE 9	14,7	18,8	16,9
GSE 10	17,1	19,4	18,3
Ensemble	17,3	19,7	18,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'EIBEP saisit la fréquentation des services de santé (modernes ou traditionnels) par les enquêtés au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête.

Au niveau de l'ensemble du pays, seulement 18,6 % de la population ayant souffert de maladie ou de blessure au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête ont déclaré avoir consulté un personnel du corps médical, paramédical ou un guérisseur (voir tableau 7.3). Ce taux est légèrement supérieur à celui enregistré lors de l'EIBC (14,2 %).

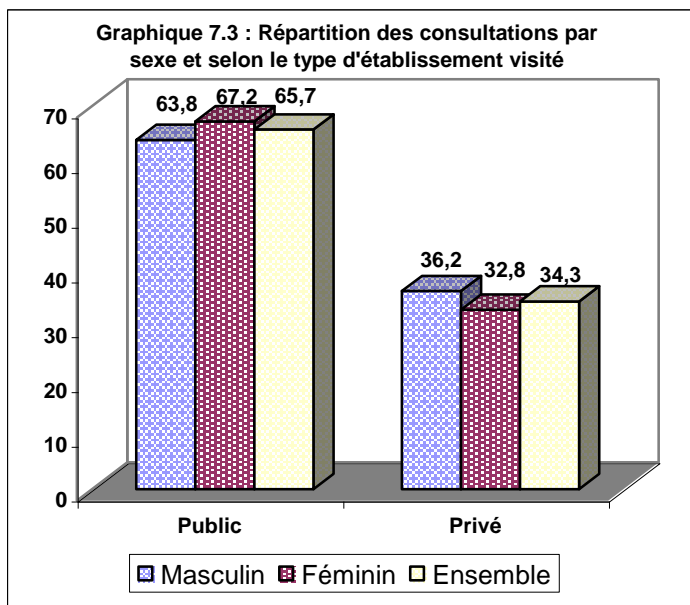
Le taux de consultation est plus élevé au niveau des individus de sexe féminin que ceux de sexe masculin : 19,7 % et 17,3 %, respectivement.

Selon le milieu de résidence, la proportion d'individus ayant été en consultation au cours des 4 dernières semaines est de 17 % à Conakry, 18,7 % en milieu rural et 20 % au niveau des autres centres

urbains.

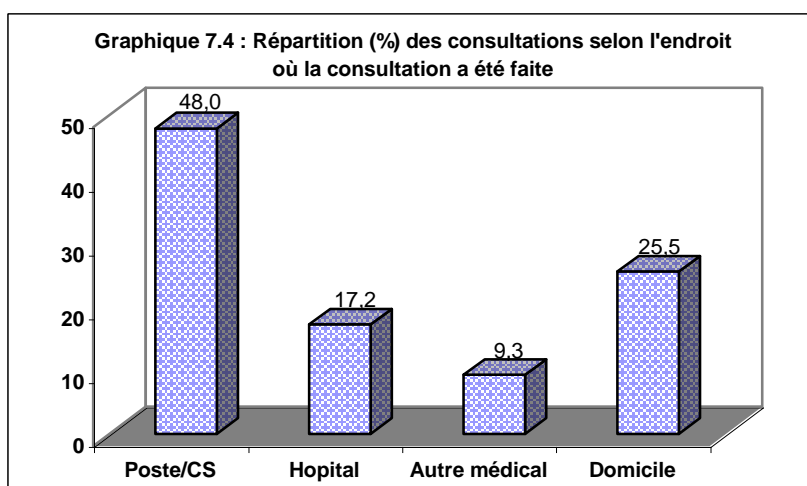
Au plan régional, les taux de consultation les plus faibles sont enregistrés en Moyenne Guinée (près de 16 %) et en Haute Guinée (15,1 %). Le même constat avait été fait lors de l'EIBC bien que les taux aient quelque peu augmenté. A cette époque les taux dans ces régions étaient respectivement de 11,6 % et 9,7 %.

Examinés sous l'angle du groupe socio-économique du chef de ménage, les taux les plus bas sont enregistrés au niveau des individus dont les chefs de ménage sont des indépendants agriculteurs de subsistance (12 %).



Le graphique 7.3 fournit la répartition des dernières consultations au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête par sexe selon le type d'établissement visité. Les structures sanitaires publiques sont plus fréquentées que celles privées. Cette affirmation est valable pour chacun des deux sexes. En effet, 65,7 % des consultations ont eu lieu dans des établissements publics. Les femmes les sollicitent plus que les hommes (67,2 % contre 63,8 %).

Le graphique 7.4 fournit, quant à lui, la distribution des dernières consultations selon le lieu où la consultation a été faite.



Plus de la moitié des consultations ont eu lieu dans un poste de santé ou un centre de santé (57,2 %). Les centres de santé, à eux seuls, ont assuré 27,5 % des consultations. Une pratique courante qui avait déjà été constatée lors de l'EIBC est la consultation à domicile (domicile de la personne qui consulte ou domicile du patient).

Dans l'ensemble, 25,5 % des consultations sont effectués à domicile. Les hôpitaux (régionaux, préfectoraux ou ceux des centres miniers) ne totalisent que 17,2 %. Les consultations qui ont eu lieu dans une clinique, un dispensaire ou une pharmacie représentent 9,3 % de l'ensemble des consultations.

S'agissant du type de personnel consulté, le tableau 7.4 ci-dessous montre que près de 30 % des consultations au cours des 4 dernières semaines ont été effectuées par des médecins et 38 % par des infirmiers (en 1994-95 lors de l'EIBEC, ces pourcentages étaient

respectivement de 35,4 % et 32,2 %). Les guérisseurs traditionnels et les marabouts occupent la troisième place (18,8 % des consultations). La part des aides de santé dans l'ensemble des consultations est de 7,4 % et celle des pharmaciens 3 %.

Tableau 7.4 : Répartition (%) des consultations selon la personne qui a été consultée par source

EIBEP (2002-2003)		EIBC (1994-1995)	
	Ensemble		Ensemble
Médecin	29,9	Médecin	35,4
Infirmier	38,0	Infirmier	32,2
Pharmacien	3,0	Pharmacien	0,7
Sage-femme	1,8	Sage-femme	2,9
Aide de santé	7,4	Aide de santé	5,9
Accoucheuse formée	0,1	Accoucheuse traditionnelle	0,8
Accoucheuse non formée	0,0	Guérisseur/marabout	21,1
Guérisseur/Marabout	18,8	Autre	0,8
Autre	0,9	Non déclaré	0,1
Ensemble	100,0	Ensemble	100,0

Source: EIBEP (2002-2003)- EIBC(1994-1995)/DNS/MP

7.3 Accès aux services de santé

La fréquentation des structures sanitaires peut dépendre, entre autres, de l'accessibilité mesurée ici par le temps mis pour se rendre dans la formation sanitaire.

Un ménage est considéré comme ayant accès à une structure sanitaire, en termes de temps, s'il met moins de 30 minutes à pieds pour l'atteindre.

Tableau 7.5 : Taux d'accès aux services de santé par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

Région naturelle	
Conakry	63,7
Basse Guinée	31,6
Moyenne Guinée	26,2
Haute Guinée	36,9
Guinée Forestière	43,7
Région administrative	
Boké	40,9
Conakry	63,7
Faranah	24,9
Kankan	43,5
Kindia	26,9
Labé	26,8
Mamou	20,9
N'Zérékoré	46,6
Milieu de résidence	
Conakry	63,7
Autres Urbains	66,7
Rural	28,4
GSE	
GSE 1	23,7
GSE 2	28,1
GSE 3	22,1
GSE 4	65,6
GSE 5	64,3
GSE 6	55,8
GSE 7	52,6
GSE 8	47,4
GSE 9	63,2
GSE 10	37,7
Ensemble	38,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

A peine 39 % des ménages ont accès à un service de santé. En dehors de Conakry, seule la région naturelle de la Guinée Forestière a un taux supérieur à 43 %. Dans les autres régions, les taux varient de 37 % en Haute Guinée à 31,6 % en Basse Guinée et seulement 26,2 % en Moyenne Guinée.

Les régions administratives de Kindia (26,9 %), Labé (26,8 %), Faranah (24,9 %) et surtout Mamou (20,9 %) ont les taux d'accès les plus faibles.

Les ménages des centres urbains de l'intérieur (66,7 %) accèdent plus facilement aux services sanitaires que ceux de Conakry (63,7 %). L'écart est surtout marqué entre les centres urbains de l'intérieur du pays et la zone rurale où seulement 28,4 % des ménages ont accès.

Tableau 7.6 : Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à un établissement sanitaire par milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Etablissement sanitaire				
0 - 9 mn	18,7	16,8	14,5	15,5
10 - 19 mn	27,6	32,7	10,3	15,9
20 - 29 mn	17,4	17,1	3,6	7,5
30 - 39 mn	16,6	15,3	7,0	9,6
40 - 49 mn	7,2	10,2	6,7	7,2
50 - 59 mn	1,8	2,6	1,3	1,5
60 mn et plus	10,7	5,2	56,7	42,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Par rapport au temps mis pour accéder à un établissement sanitaire, on note que dans l'ensemble, près de 43 % des ménages mettent une heure ou plus. Cette proportion avoisine 57 % en milieu rural. Dans les centres urbains de l'intérieur, seulement 5,2 % des ménages sont situés à 60 minutes ou plus d'établissement sanitaire alors qu'à Conakry, la proportion correspondante est de 10,7. (voir tableau 7.6).

7.4 Satisfaction pour les prestations des services de santé

Tableau 7.7 : Pourcentage de personnes satisfaites lors de la consultation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE selon le statut de l'établissement fréquenté

	Public	Privé	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	47,9	62,4	54,1
Basse Guinée	50,6	59,5	53,9
Moyenne Guinée	43,4	48,8	44,4
Haute Guinée	44,2	60,4	49,6
Guinée Forestière	31,1	42,6	35,5
Région administrative			
Boké	53,3	62,9	56,7
Conakry	47,9	62,4	54,1
Faranah	46,6	50,0	47,6
Kankan	42,2	64,5	49,9
Kindia	44,2	53,6	47,7
Labé	52,2	55,4	52,8
Mamou	35,2	41,9	36,4
N'Zérékoré	28,6	41,6	33,8
Milieu de résidence			
Conakry	47,9	62,4	54,1
Autres Urbains	49,8	63,8	53,8
Rural	39,8	49,9	43,2
Sexe			
Masculin	42,6	55,6	47,3
Féminin	42,2	52,3	45,5
GSE			
GSE 1	53,9	84,2	65,5
GSE 2	37,0	46,9	40,5
GSE 3	18,3	52,5	21,1
GSE 4	55,1	67,1	58,6
GSE 5	39,4	74,7	53,2
GSE 6	48,5	49,3	48,7
GSE 7	44,4	54,7	47,7
GSE 8	48,9	51,4	49,9
GSE 9	73,7	75,6	74,2
GSE 10	45,0	58,1	49,7
Ensemble	42,4	53,8	46,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Des questions ont été posées aux personnes ayant été en consultation pour savoir si elles avaient été satisfaites lors de la dernière consultation. Dans l'ensemble 46,3 % de ces personnes sont satisfaites des prestations des services de santé (voir tableau 7.7).

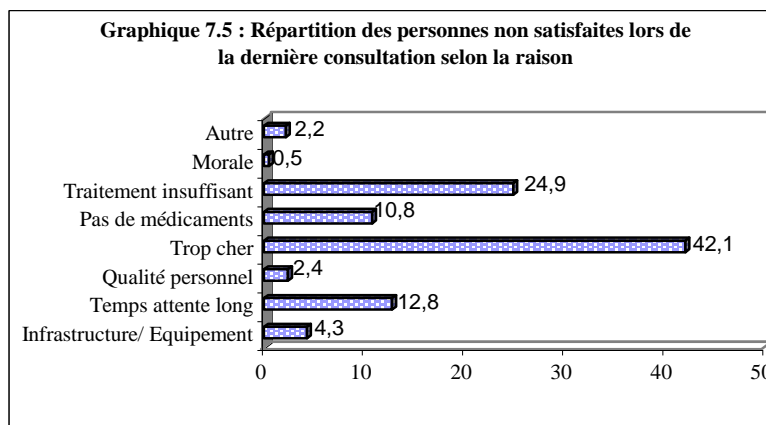
Au niveau des régions naturelles, les personnes les plus satisfaites sont celles de Conakry (54,1 %) et ceux de la Basse Guinée (53,9 %).

Dans les régions administratives de Boké, la proportion de personnes satisfaites atteint 56,7 % contre 36,4 % à Mamou et seulement 33,8 % à N'Zérékoré.

Le taux de satisfaction des personnes ayant été en consultation à Conakry est le même que celui des centres urbains de l'intérieur du pays (54 %). Ce taux est nettement plus élevé que celui obtenu en milieu rural (43 %). Du point de vue sexe, il y a plus d'hommes satisfaits (47,3 %) que de femmes (45,5 %).

Par ailleurs, le niveau de satisfaction est plus élevé chez les personnes qui se rendent dans les établissements privés (53,8 %) que chez celles qui vont dans le public (42,4 %).

En ce qui concerne les personnes non satisfaites, des questions leur ont été posées sur les raisons de non satisfaction. Les raisons les plus importantes citées sont : le coût (42,1 %) et la qualité du traitement (24,9 %). La longue attente et le manque de médicaments sont cités respectivement par 12,8 % et 10,8 % des personnes non satisfaites.



7.5 Soins prénatals et contrôle des naissances

Des questions relatives aux soins prénatals ont été posées aux femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont eu une grossesse au cours des 12 derniers mois. D'autres questions portant sur le contrôle de naissance ont été administrées à toutes celles qui sont âgées de 13-49 ans.

7.5.1 Soins prénatals

Tableau 7.8 : Proportion de femmes âgées de 13-49 ans, ayant eu une grossesse et ayant reçu des soins prénatals par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe d'âge

Région naturelle	
Conakry	97,0
Basse Guinée	75,3
Moyenne Guinée	61,6
Haute Guinée	66,7
Guinée Forestière	86,6
Région administrative	
Boké	73,4
Conakry	97,0
Faranah	71,5
Kankan	67,8
Kindia	69,2
Labé	65,0
Mamou	62,2
NZérékoré	86,1
Milieu de résidence	
Conakry	97,0
Autres Urbains	90,6
Rural	69,8
Groupe d'âge	
13-14	84,1
15-19	74,0
20-24	77,3
25-29	76,7
30-34	75,0
35-39	76,9
40-44	62,9
45-49	51,7
Ensemble	75,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La proportion de femmes âgées de 13 à 49 ans en grossesse au cours des 12 derniers mois et qui ont reçu des soins prénatals est 75,2 % (voir tableau 7.8). Cette proportion s'est améliorée par rapport à son niveau lors de l'EIBC (61,5 %).

Au niveau des régions naturelles, les proportions varient de 61,6 % en Moyenne Guinée à 86,6 % en Guinée Forestière. A Conakry, la presque totalité des femmes en grossesse ont bénéficié de soins prénatals (97 %).

Au niveau des régions administratives, les plus faibles proportions ont été enregistrées à Mamou et à Labé avec respectivement 62,2 % et 65 %.

Les femmes du milieu rural sont moins nombreuses à bénéficier de soins prénatals que celles des centres urbains (voir tableau 7.8).

Par rapport à l'âge, on constate que ce sont les femmes les plus âgées (40 ans et plus) qui enregistrent les proportions les plus faibles.

Ainsi, pour le groupe d'âges 40-44 ans, six femmes sur dix (63 %) ont été suivies pendant leur grossesse et une femme sur deux (52 %) pour le groupe d'âge 45-49 ans.

Le tableau 7.9 ci-dessous présente la répartition des consultations prénatales selon le lieu de la consultation et le type de personnel consulté.

Les postes et les centres de santé constituent les principaux établissements sanitaires où se font les consultations prénatales. Ces établissements accueillent près de huit femmes en grossesse sur dix (79,3 % dont 54,6 % pour les seuls centres de santé). L'ensemble des hôpitaux n'accueille que 10 % des femmes. Celles qui se rendent dans les cliniques et cabinets privés sont peu nombreuses (moins de 4 %).

Les régions de Faranah (89,6 %) et de Mamou (89,2 %) sont celles où les femmes en grossesse se rendent plus dans les postes ou centres de santé pour le suivi de leur grossesse.

En ce qui concerne le type de personnel consulté, on note que 45,1 % des consultations prénatales sont effectuées par des infirmiers, 35,2 % par des sages femmes et 17,1 % seulement par des médecins. A Conakry, les médecins assurent près de 35 % des consultations prénatales contre environ 10 % à N'Zérékoré.

Tableau 7.9 : Répartition (%) des consultations prénatales selon le lieu de la consultation et le type de personnel consulté par région administrative.

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zéré.	Ens.
Lieu de la consultation									
Poste de santé	24,6	5,2	39,4	42,3	18,1	19,7	19,9	25,4	24,7
Centre de santé	55,5	54,7	50,2	45,7	53,2	62,9	69,3	56,1	54,6
CS Communautaire	0,6	8,6	5,4	3,4	5,0	7,1	0,2	5,4	4,7
HP/CMC	7,0	5,6	4,4	4,0	14,2	7,7	5,3	8,0	7,1
Hôpital centre minier	3,2	0,2		1,2					0,6
Hôpital Régional/CHU	0,2	8,0	0,1	1,7	3,6	2,0	1,0	1,1	2,3
Dispensaire	8,3	4,9	0,1	0,5	1,1	0,1	3,1	0,4	2,2
Clinique/Cabinet Privé	0,6	12,8	0,3	1,3	4,8	0,6	1,2	3,6	3,6
Type de personnel consulté									
Médecin	18,5	34,8	15,2	13,0	21,1	11,9	15,8	9,7	17,1
Infirmier	46,1	12,1	46,0	66,3	27,0	65,0	55,7	48,3	45,1
Sage-femme	32,2	52,6	38,4	19,1	49,1	19,0	23,6	38,6	35,2
Accoucheuse formée	0,1	0,4		1,1	1,6	2,1	3,4	1,7	1,2
Matrone	0,7		0,3	0,4			0,2	0,4	0,3
Autre	2,4		0,1		1,1	2,0	1,3	1,4	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Plusieurs raisons expliquent le fait que certaines femmes en grossesse ne se rendent pas dans les formations sanitaires pour le suivi de leurs grossesses.

Le tableau 7.10 ci-dessous indique qu'au niveau national, le manque de moyens est la principale raison pour laquelle les femmes enceintes ne se rendent pas dans une structure sanitaire pour le suivi de leur grossesse (près de 47 % des femmes enceintes).

Tableau 7.10 : Répartition (%) des femmes en grossesse n'ayant pas reçu de soins prénatals par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la raison évoquée.

	Manque de moyens	Pas de centre	Centre éloigné	Pas nécessaire	Manque satisfaction	Qualité accueil	Autres	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	33,5	11,2		7,5			47,8	100,0
Basse Guinée	42,3	14,3	18,2	8,4	0,7		16,1	100,0
Moyenne Guinée	47,5	7,1	28,1	5,2	1,1	0,1	10,9	100,0
Haute Guinée	45,5	15,6	18,1	12,3	3,4		5,1	100,0
Guinée Forestière	58,6	6,3	18,1	10,3			6,8	100,0
Région administrative								
Boké	35,2	1,2	25,2	7,3	1,1	0,1	29,9	100,0
Conakry	33,5	11,2		7,5			47,8	100,0
Faranah	55,8	2,6	17,9	11,0	4,7		8,0	100,0
Kankan	42,3	20,3	18,2	12,8	2,7		3,6	100,0
Kindia	45,0	17,8	22,4	4,8			9,9	100,0
Labé	45,0	15,1	29,2	6,4			4,4	100,0
Mamou	61,2	1,8	18,6	8,2	3,7		6,5	100,0
NZérékoré	57,4	6,8	18,2	10,3			7,4	100,0
Milieu de résidence								
Conakry	33,5	11,2		7,5			47,8	100,0
Autres Urbains	48,2	3,9	10,4	25,2		0,4	11,9	100,0
Rural	47,1	11,7	22,0	8,1	1,7		9,4	100,0
GSE								
GSE 1		100,0						100,0
GSE 2	46,6	12,1	23,0	8,6	1,5		8,1	100,0
GSE 3		100,0						100,0
GSE 4	9,4	9,5		5,5			75,6	100,0
GSE 5	16,5	7,1		30,6			45,8	100,0
GSE 6	9,3	17,8	57,4	15,5				100,0
GSE 7	64,9	2,9	7,0	7,5	6,8	0,3	10,7	100,0
GSE 8	83,0		9,8				7,1	100,0
GSE 9				100,0				100,0
GSE 10	48,7	10,3	22,8	9,1	0,6		8,4	100,0
Ensemble	46,9	11,3	21,2	8,9	1,6	0,0	10,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Environ une femme sur trois (32,5 %) a affirmé que l'éloignement ou le manque de centre l'empêche de consulter un personnel médical durant la grossesse. Près d'une femme sur dix (8,9 %) pense que ce n'est pas nécessaire de consulter un personnel médical durant la grossesse.

Au niveau des régions naturelles, le manque de moyens a surtout été cité par les femmes de la Guinée Forestière (58,6 %) tandis que les femmes de la Haute Guinée et celles de la Basse Guinée ont déploré le manque de formations sanitaires. Les proportions sont respectivement de 33,7 % et 32,5 %. La nécessité d'aller en consultation durant la grossesse est moins perçue par les femmes de la Haute Guinée et celles de la Guinée Forestière (voir tableau 7.10 ci-dessus).

La région administrative de Mamou est celle qui compte la plus forte proportion de femmes qui ont cité le manque de moyens pour justifier le fait qu'elles ne font pas de consultations prénatales (61,2 %). Celles de Labé (44,3 %), Kindia (40,2 %) et Kankan (38,5 %) ont plus évoqué le manque de structures sanitaires.

Du point de vue du groupe socio-économique, on constate que ce sont les femmes appartenant à des ménages dont le chef est indépendant vendeur de produits non alimentaires ou indépendant du secteur informel qui ont le plus fait allusion au manque de moyens. Les proportions sont de 83 % pour les indépendants du secteur informel vendeurs de produits non alimentaires et 64,9 % pour les autres indépendants du secteur informel.

7.5.2 Contrôle des naissances

Tableau 7.11 : Proportion de femmes (ou leur partenaire) utilisant un moyen de contrôle de naissances par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge, situation matrimoniale, niveau d'instruction et GSE du chef de ménage.

	Proportion
Région naturelle	
Conakry	8,2
Basse Guinée	3,6
Moyenne Guinée	2,1
Haute Guinée	5,6
Guinée Forestière	9,2
Région administrative	
Boké	3,8
Conakry	8,2
Faranah	6,8
Kankan	6,1
Kindia	3,1
Labé	2,4
Mamou	1,6
NZérékoré	8,8
Milieu de résidence	
Conakry	8,2
Autres Urbains	11,1
Rural	3,7
Groupe d'âge	
13-14	1,3
15-19	3,6
20-24	6,4
25-29	7,8
30-34	6,3
35-39	7,0
40-44	7,5
45-49	4,2
Situation matrimoniale	
Jamais marié	5,5
Marié monogame	6,1
Marié Polygame	4,3
Divorcé/séparé	14,5
Veuf/veuve	8,6
Niveau d'instruction	
Primaire	5,4
Secondaire 1er cycle (Collège)	11,9
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	21,4
Technique professionnel	25,9
Université/Post-universitaire	16,0
Non scolarisé	4,4
Ne sait pas	5,5
GSE	
GSE 1	0,9
GSE 2	4,4
GSE 3	0,0
GSE 4	9,7
GSE 5	12,0
GSE 6	7,0
GSE 7	5,4
GSE 8	7,5
GSE 9	10,1
GSE 10	5,2
Ensemble	5,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les femmes en âge de procréation ont été également interrogées sur l'utilisation par elles (ou leur partenaire) de méthodes de contrôle de naissance. Le tableau 7.11 montre que près de 6 % seulement des femmes en âge de procréation (ou leur partenaire) ont déclaré utiliser un moyen de contrôle de naissance. Le même tableau révèle que les taux d'utilisation les plus élevés de méthodes contraceptives sont enregistrés en Guinée Forestière (9,2 %) et à Conakry (8,2 %) tandis qu'en Moyenne Guinée on ne compte que 2,1 % d'utilisatrices. Dans cette région, la prévalence contraceptive a malgré tout connu une nette amélioration par rapport à l'EIBC où le niveau n'était que de 0,7 %.

En ce qui concerne les régions administratives, Kindia (3,1 %), Labé (2,4 %) et surtout Mamou (1,6 %) se distinguent avec des proportions d'utilisatrices de méthodes contraceptives très faibles.

Le taux d'utilisation de méthodes contraceptives varie également en fonction de l'âge. Ainsi, pour les moins de 30 ans, plus l'âge augmente plus le taux est élevé : 1,3 % pour le groupe d'âge 13-14 ans et 7,8 % pour les 25-29 ans. Les groupes d'âge 35-39 ans et 40-44 ans connaissent des prévalences contraceptives élevées (7,0 % et 7,5 % respectivement). S'agissant du groupe d'âges 45-49 ans, le taux se situe à 4,2 % seulement.

Si l'on prend en compte le milieu de résidence, seulement 3,7 % des femmes âgées de 15-49 ans (ou leur partenaire) vivant en milieu rural utilisent un moyen de contrôle de naissances.

Le groupe socio-économique du chef de ménage semble avoir une influence sur l'utilisation des méthodes de contrôle de

naissances. Les femmes dont le chef de ménage est un salarié du secteur privé (12 %) et qui appartiennent à des ménages dont le chef est un indépendant du secteur formel (10,1 %) enregistrent les taux les plus élevés.

Par contre, les indépendants du secteur agricole (agriculteurs et éleveurs) ont des taux inférieurs à la moyenne nationale. Ainsi, les femmes dont le chef de ménage se réclame indépendant éleveur n'utilisent pas du tout une méthode contraceptive et celles des ménages relevant d'un indépendant agricole de produits d'exportation n'enregistrent que 0,9 % comme taux d'utilisation des méthodes contraceptives.

L'utilisation de méthodes de contrôle de naissances est fortement corrélée avec le niveau d'instruction de la femme: 4,4 % pour les femmes sans instruction contre 5,4 % pour celles qui ont un niveau d'instruction du primaire, 11,9 % pour les femmes ayant un niveau du secondaire 1^{er} Cycle de l'enseignement général, 21,4 % pour celles qui ont un niveau secondaire 2^{ème} cycle et 25,9 % pour le niveau de l'enseignement technique ou professionnel. Le niveau d'utilisation chez les femmes qui ont atteint l'université se situe à 16 %.

Du point de vue de la situation matrimoniale de la femme, on constate que le taux d'utilisation de méthodes de contrôle de naissance est plus élevé au niveau des femmes en rupture d'union. Ainsi, les divorcées/séparées (14,5 %) et les veuves (8,6 %) enregistrent des taux nettement supérieurs à la moyenne nationale. Chez les mariées, on constate un taux légèrement plus élevé au niveau des femmes monogames (6,1 %) par rapport à celles vivant dans un ménage polygamique (4,3 %).

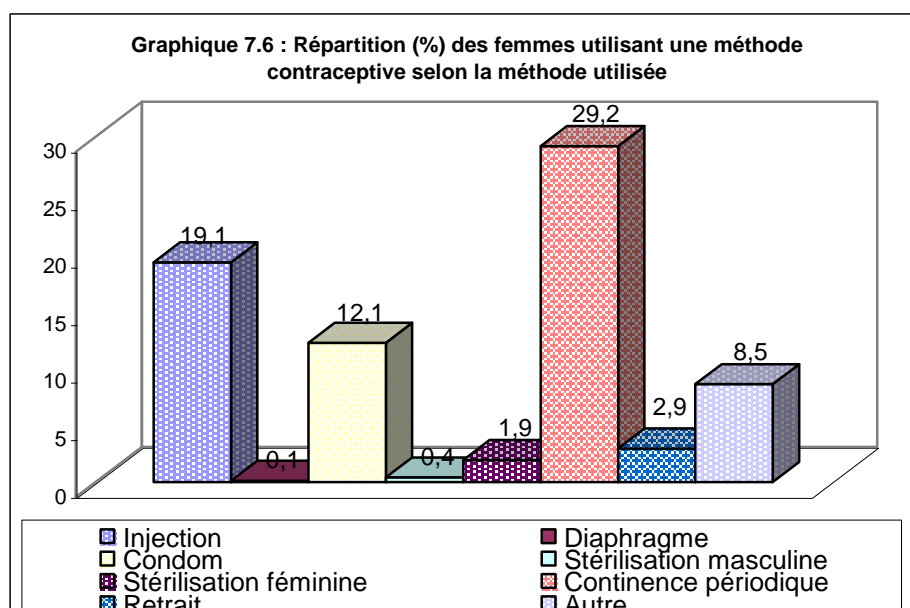
Le tableau 7.12 en annexe fournit la répartition des femmes de 13-49 ans utilisant un moyen de contrôle de naissance (ou leur partenaire) par méthode utilisée selon les groupes d'âges. Ce tableau montre qu'en dehors de la continence périodique (29,2 %), la pilule est le moyen moderne le plus utilisé par les femmes ou leurs partenaires. Près d'une femme sur quatre utilise les injections (19,1 %) et 12,1 % des femmes ou leurs partenaires emploient le condom.

L'utilisation des méthodes modernes (pilule, dispositif intra-utérin, injection, préservatif et stérilisation) a connu une forte augmentation par rapport à ce qu'elle était lors de l'EIBC. Sa part dans l'utilisation totale est passée de 29,4 % en 1994 à près de 60 % en 2002.

La stérilisation est pratiquée par 2,3 % des femmes (ou leur partenaire). Il s'agit principalement de la stérilisation féminine (1,9 %).

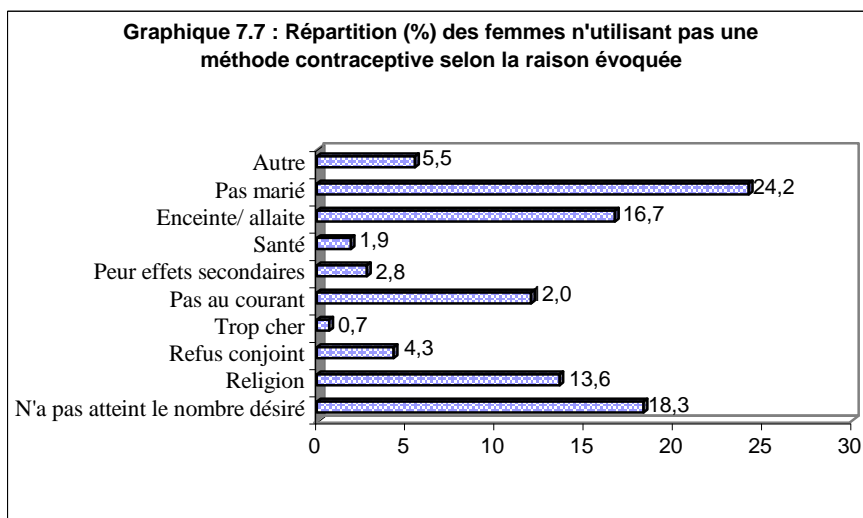
La pilule est utilisée par les femmes pratiquement à tous les âges alors que les condoms sont employés surtout par les femmes jeunes (moins de 30 ans).

La stérilisation féminine quant à elle est faite par les femmes qui sont à la fin de leur âge reproductif (45-49 ans).



Quant aux méthodes dites traditionnelles, constituées essentiellement de la continence périodique (29,2 %), elles ont été citées par près d'une femme sur trois (32,1 % au total). Les autres méthodes traditionnelles (utilisation de décoction, de talismans, de ficelles attachées autour de la hanche etc.) intéressent 8,5 % des femmes.

Les questions posées aux femmes qui n'utilisent pas de méthodes contraceptives font ressortir que 18,3 % d'entre elles n'avaient pas atteint le nombre d'enfants désirés pour expliquer leur attitude (voir graphique 7.7).



La religion constitue le second facteur de non utilisation de méthodes de contraception (13,6 % des femmes). Plus d'une femme sur dix (12 %) a indiqué qu'elle n'était au courant d'aucune méthode de contrôle de naissance. Pour 4,3 % des femmes, elles n'utilisent pas

une méthode contraceptive parce que leur conjoint s'oppose.

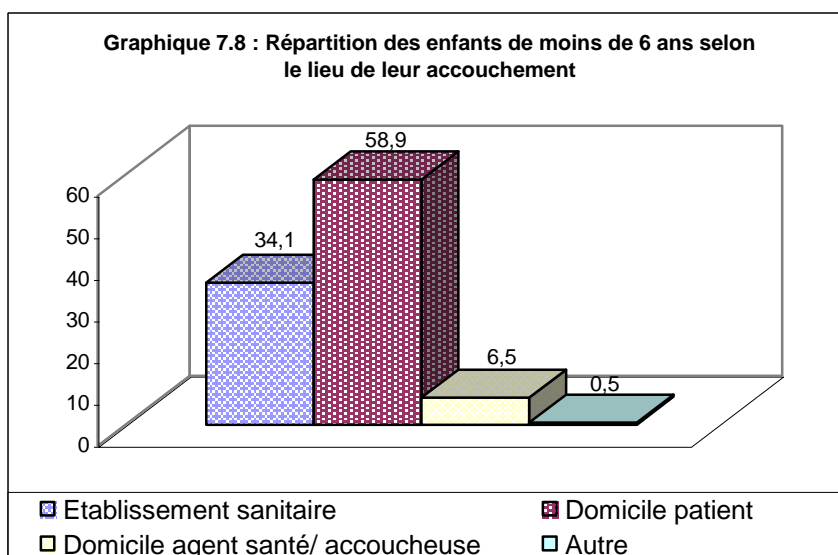
7.6 Accouchement et suivi de l'enfant

Des questions portant sur l'accouchement (lieu et le type de personnel ayant assisté) et sur le suivi de l'enfant après la naissance (soins postnatals, allaitement alimentation de complément et sevrage) ont été posées au sujet de tous les enfants de moins de 5 ans. Ces questions étaient adressées aux mères ou au membre du ménage ayant la charge de l'enfant.

7.6.1 Accouchement

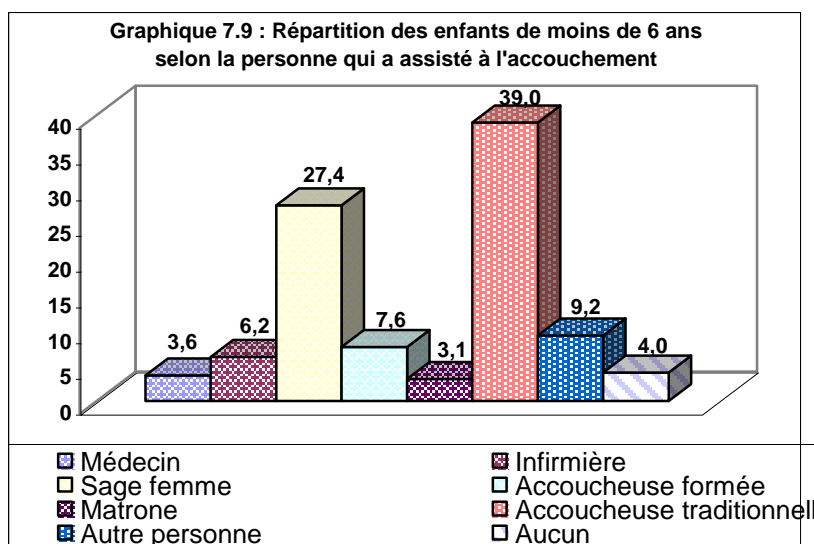
Plus de la moitié des accouchements a eu lieu au domicile de la mère (58,9 %). Dans les régions naturelles de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée, les proportions sont particulièrement élevées (respectivement 79,8 % et 74,1 %).

En Guinée Forestière 13 % des accouchements se font au domicile de l'agent de santé ou de l'accoucheuse contre 6,5 % au niveau national (voir tableau 7.13 en annexe).



Les enfants nés dans un établissement sanitaire représentent environ le tiers (34,1 %). C'est dans les régions de la Moyenne Guinée (18,4 %) et de la Haute Guinée (21,5 %) que les femmes accouchent moins dans une formation sanitaire. Même à Conakry, on compte une femme sur quatre (25,1 %) qui n'accouche pas dans un établissement sanitaire.

En zone rurale, seulement 23,1 % des accouchements se font dans une formation sanitaire soit environ 3 fois moins que dans les centres urbains de l'intérieur (65 %).



Au niveau national, plus du tiers des accouchements (39 %) sont faits avec l'assistance des accoucheuses traditionnelles. Les sages femmes interviennent pour un peu plus d'un quart (27,4 %) et les médecins assistent seulement 3,6 % des accouchements. Moins d'un accouchement sur dix (7,6 %) est assuré par une accoucheuse formée.

Moins de 4 % des accouchements sont assurés par des médecins. A Conakry, la proportion des accouchements assistés par ce personnel médical est nettement supérieure à celles des autres régions naturelles (voir tableau 7.14 en annexe).

La Guinée Forestière compte la plus grande proportion d'accouchements assistés par des accoucheuses formées. En Haute Guinée par contre, plus de la moitié des accouchements (57,4 %) se fait avec l'assistance d'une accoucheuse traditionnelle.

Peu d'accouchements au niveau national (4 %) ont lieu sans assistance. Dans la région naturelle de la Moyenne Guinée, on compte 10,6 % d'accouchements non assistés. Chez les femmes dont le chef de ménage est un indépendant agriculteur producteur de cultures d'exportation ou un indépendant du secteur informel, les proportions d'accouchements qui se font sans aucune assistance sont respectivement de 20,6 % et 14,5 %.

7.6.2 Suivi de l'enfant

S'agissant du suivi de l'enfant après la naissance, on note que dans l'ensemble, plus de 7 enfants sur dix (72,6 %) ont reçu des soins post-natals au cours des douze derniers mois. Les plus jeunes enfants (moins de 3 ans) semblent avoir été mieux suivis que leurs aînés. Ainsi, les proportions passent d'environ 75 % pour les enfants de moins de 3 ans à seulement 67 % pour les enfants de 4 ans et plus.

Tableau 7.14 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant bénéficié de soins post-natals au cours des 12 derniers mois par âge, sexe et GSE selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Age (années)				
0	97,1	91,2	68,9	74,7
1	89,3	91,7	71,1	75,7
2	89,3	89,7	69,7	74,7
3	86,6	86,9	66,9	71,1
4	81,6	80,7	62,8	67,2
Sexe				
Masculin	89,5	86,4	68,8	73,3
Féminin	88,0	89,9	66,8	71,9
GSE				
GSE 1		92,1	40,2	44,7
GSE 2	100,0	84,8	65,9	66,2
GSE 3		78,6	74,2	74,6
GSE 4	93,9	93,0	78,6	87,4
GSE 5	87,6	85,8	84,9	86,6
GSE 6	92,0	83,8	94,6	90,3
GSE 7	87,1	85,7	72,6	80,7
GSE 8	91,4	92,0	61,4	77,3
GSE 9	100,0	90,5		92,2
GSE 10	87,3	89,8	68,6	73,5
Ensemble	88,8	88,0	67,8	72,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

On ne note pas de différence significative en examinant les enfants du point de vue du sexe (73,3 % pour les garçons contre 71,9 % pour les filles).

Les enfants qui relèvent de ménages dont le chef est salarié du secteur public ou du secteur privé, indépendant du secteur informel ou formel ont été plus suivis après la naissance que ceux des autres groupes socioéconomiques. Les proportions pour ces enfants tournent autour de 90 % contre seulement 44,7 % pour les enfants des indépendants agriculteurs producteurs de cultures d'exportation (voir tableau

7.14 ci contre).

Quel que soit l'âge de l'enfant ou le sexe, les enfants des centres urbains reçoivent davantage de soins post-natals que ceux du milieu rural. La proportion d'enfants ayant reçu des soins post-natals au cours des 12 derniers mois n'est que de 67,8 % en milieu rural contre 88 % au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays et près de 89 % à Conakry. Par rapport à l'EIBC, le niveau s'est nettement amélioré. Les données correspondantes de cette enquête indiquaient 31 % en milieu rural, 61 % dans les centres urbains de l'intérieur et seulement 57 % à Conakry.

Tableau 7.15 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans allaités par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau instruction mère, lieu accouchement et personnel ayant assisté à l'accouchement selon le sexe de l'enfant

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	98,1	96,3	97,2
Basse Guinée	98,1	98,5	98,3
Moyenne Guinée	99,0	98,8	98,9
Haute Guinée	98,3	97,4	97,8
Guinée Forestière	98,5	98,7	98,6
Région administrative			
Boké	98,0	98,6	98,3
Conakry	98,1	96,3	97,2
Faranah	97,9	98,6	98,3
Kankan	98,6	97,1	97,9
Kindia	98,2	98,9	98,5
Labé	99,9	98,3	99,1
Mamou	98,4	98,8	98,6
N'Zérékoré	98,3	98,6	98,5
Milieu de résidence			
Conakry	98,1	96,3	97,2
Autres Urbains	96,1	97,2	96,6
Rural	98,9	98,5	98,7
Niveau instruction mère			
Primaire	98,8	96,5	97,6
Secondaire 1er cycle (Collège)	98,7	98,2	98,4
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	94,8	99,1	96,5
Technique professionnel	99,1	100,0	99,5
Université/Post-universitaire	79,8	86,7	83,2
Non scolarisé	98,5	98,2	98,3
Ne sait pas	97,4	98,1	97,8
Ensemble	98,4	98,1	98,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 7.15 ci-contre fournit des renseignements sur la proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans ayant été allaités. Près de 98 % des enfants ont bénéficié de l'allaitement maternel. Cette proportion ne varie pratiquement pas quel que soit le sexe de l'enfant. Ce tableau révèle que, d'une façon générale, quelle que soit la variable d'analyse considérée, la proportion d'enfants ayant été allaités est très importante et dépasse 96 %. Seuls les enfants nés de mères ayant atteint un niveau d'instruction universitaire ou plus ont une proportion inférieure à 90 %.

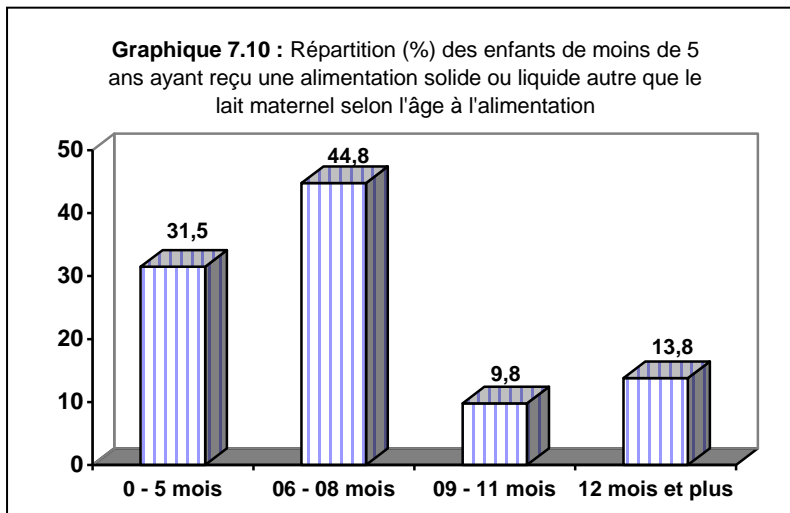
Le tableau 7.16 en annexe indique que la plupart des enfants de moins de 5 ans (71,4 %)

ont été allaités une heure ou plus après leur naissance. Les plus fortes proportions sont enregistrées chez les enfants de la région de la Moyenne Guinée (principalement de la région administrative de Mamou avec 83,9 %) et dans les ménages où le chef est un indépendant éleveur (83,6 %).

L'âge moyen au sevrage est de 23,5 mois pour l'ensemble du pays et l'âge médian est de 24 mois. Au niveau des régions naturelles, on note que les enfants de la Guinée Forestière (20,9 mois) et ceux de Conakry (21,6 mois) sont en moyenne sevrés plus tôt que ceux des autres régions. Les femmes du milieu rural allaitent plus longtemps leurs enfants que ceux des centres urbains. Plus le niveau d'instruction de la mère est élevé, plus la durée moyenne de l'allaitement est courte. Ainsi, les femmes non scolarisées et celles qui n'ont atteint que le niveau du primaire allaitent pendant plus de 23 mois alors que celles qui ont atteint ou dépassé le secondaire allaitent au plus 20 mois.

On ne note pratiquement pas de différence en prenant en compte le sexe de l'enfant (23,6 mois pour garçons et 23,3 mois pour les filles).

Les femmes qui vivent dans des ménages dirigés par un agriculteur ou un éleveur allaitent plus longtemps leurs enfants que ceux des autres groupes socioéconomiques.



En plus du lait maternel, il convient de donner à l'enfant à partir du 6^{ème} mois une alimentation de complément en vue de lui assurer une croissance rapide et une meilleure santé. Les données de l'enquête indiquent que dans l'ensemble, près du tiers des enfants de moins de cinq ans (31,5 %) ont commencé à recevoir une alimentation de complément solide ou liquide avant le 6^{ème} mois. Les enfants qui reçoivent des aliments

solides ou liquides entre le 6^{ème} et le 8^{ème} mois représentent 44,8 %. Seulement 13,8 % des mères attendent 12 mois avant de donner à leurs enfants une alimentation de complément.

Le tableau 7.17 en annexe fournit les informations sur l'alimentation de complément selon certaines caractéristiques.

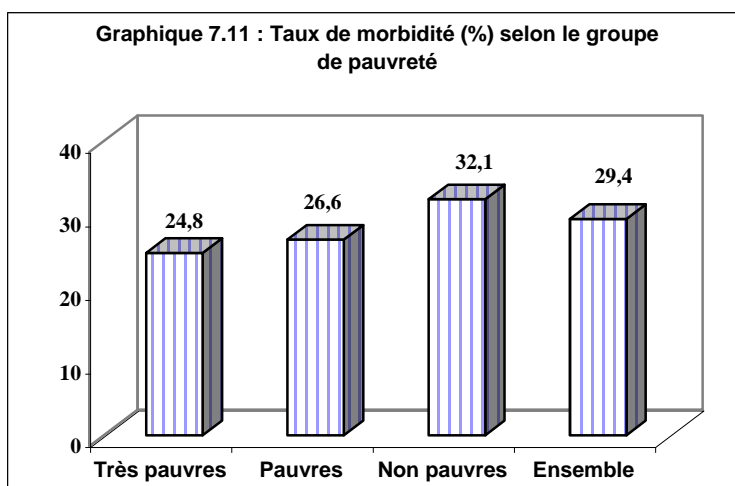
Au niveau des régions naturelles, les plus fortes proportions d'enfants ayant reçu une alimentation de complément avant 6 mois ont été observées en Moyenne Guinée (38,2 %) et en Guinée Forestière (33,6 %). De même, les régions administratives de Boké (43,7 %), Faranah (38,6 %) et Labé (35,6 %) enregistrent des proportions d'enfants qui reçoivent une alimentation autre que le lait maternel supérieures à la moyenne nationale.

Les femmes de Conakry semblent mieux respecter la norme qui veut que l'alimentation solide ou liquide ne soit donnée à l'enfant qu'après le 6^{ème} mois par rapport surtout aux femmes des centres urbains de l'intérieur du pays. Les proportions sont respectivement de 29,5 % et 34,9 %.

Par ailleurs, les enfants nés de mères ayant un niveau d'instruction supérieur (16,7 %) ou du lycée (27,2 %) sont moins nombreux à prendre une alimentation de complément avant l'âge de 6 mois.

7.7 Santé et pauvreté

7.7.1 Incidence de la maladie



L'incidence de la maladie ou de la blessure est plus élevée chez les individus non pauvres que chez ceux pauvres. En effet, elle est de 32,1 % chez les premiers contre 26,6 % chez les seconds. Les très pauvres (24,8 %) se démarquent des pauvres auxquels ils appartiennent.

Quel que soit le niveau de vie du ménage, les femmes subissent plus l'influence de la maladie que les hommes (voir tableau 7.18 en annexe).

L'immobilisation suite à la maladie ou à la blessure ne tient pas non plus compte de la situation de pauvreté des individus. Le nombre moyen de jours d'inactivité chez les pauvres est de 13,8 jours alors que chez les non pauvres il est de 14,1 jours.

Au niveau des régions naturelles, la Haute Guinée (16,5 jours) et la Moyenne Guinée (15,5 jours) se distinguent avec une durée d'inactivité plus élevée chez les pauvres que ceux des autres régions notamment la Basse Guinée et Conakry qui ne comptent qu'un peu plus de 10 jours chacune. Chez les non pauvres par contre, c'est la Basse

Guinée qui se détache nettement des autres régions avec un nombre moyen de jours d'inactivité qui avoisine 19 jours.

Sur le plan des régions administratives, les pauvres de Labé (21,2 jours) et Kankan (17,8 jours) restent plus longtemps immobilisés suite à une maladie ou à une blessure que ceux des autres régions alors que chez les non pauvres, Kindia se distingue assez nettement des autres régions avec un nombre moyen de jours d'inactivité de près de 20 jours.

Les pauvres du milieu rural également ont un nombre moyen de jours d'inactivité (14,1) plus grand que celui des autres milieux. Ainsi, à Conakry, les pauvres restent en moyenne 10,3 jours sans mener une activité à la suite d'une maladie ou d'une blessure tandis que dans les autres centres urbains ce nombre est de 11,8 jours.

Tableau 7.19 : Nombre moyen de jours d'inactivité pour cause de maladie au cours des 4 dernières semaines par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté

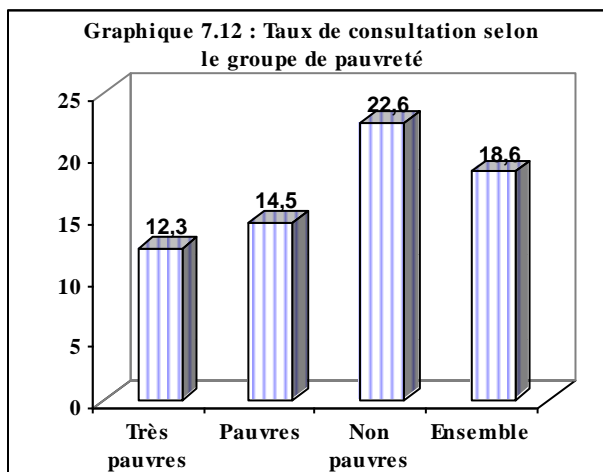
	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	6,6	6,3	14,7	11,7
Conakry	7,3	10,3	14,0	13,3
Faranah	11,5	12,8	12,0	12,5
Kankan	15,9	17,8	12,2	15,7
Kindia	12,5	11,8	19,7	16,9
Labé	11,3	21,2	11,6	17,5
Mamou	9,1	11,9	12,2	12,1
N'Zérékoré	11,8	12,2	13,3	12,7
Région naturelle				
Conakry	7,3	10,3	14,0	13,3
Basse Guinée	10,9	10,2	18,5	15,8
Moyenne Guinée	10,1	15,5	11,2	13,4
Haute Guinée	15,0	16,5	12,2	14,9
Guinée Forestière	10,9	11,8	13,0	12,5
Milieu de résidence				
Conakry	7,3	10,3	14,0	13,3
Autres Urbains	13,6	11,8	9,0	9,6
Rural	12,0	14,1	15,6	14,8
Sexe				
Masculin	11,8	13,8	15,2	14,5
Féminin	12,0	13,8	13,2	13,5
Ensemble	11,9	13,8	14,1	14,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

7.7.2 Utilisation des services de santé

L'utilisation des services de santé décroît avec le niveau de pauvreté des ménages. Ainsi, 22,6 % des non pauvres vont en consultation contre seulement 14,5 % chez les pauvres et 12,3 % chez les très pauvres. Cette fréquentation élevée des non pauvres par rapport aux pauvres reste valable, peu importe la région ou le milieu de résidence (voir tableau 7.20 en annexe).

Par ailleurs, aussi bien pour les pauvres que les non pauvres, les taux de consultation sont plus élevés dans les régions administratives de Boké, Faranah et N'Zérékoré que dans les autres régions surtout par rapport à Kankan et Labé.



Le tableau 7.21 en annexe présente les résultats sur la répartition des consultations selon le type de personnel consulté, le lieu où la consultation s'est effectuée ainsi que le type d'établissement selon le niveau de pauvreté du ménage.

Le personnel consulté est essentiellement constitué d'infirmiers, de médecins et de guérisseurs/marabouts aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres. Si les pauvres consultent en priorité les infirmiers (42,2 %), suivis des guérisseurs/marabouts (24 %) et des médecins (18,2 %), chez les non pauvres, l'ordre est différent. C'est d'abord les médecins (37,2 %), ensuite les infirmiers (35,4 %) et enfin les guérisseurs/marabouts (15,6 %). Par ailleurs, près de 75 % des très pauvres consultent soit des infirmiers (50,9 %) soit des guérisseurs/marabouts (25,3 %).

La plupart des consultations se font dans les centres de santé et dans les postes de santé et cela quel que soit le groupe de pauvreté. Ces structures reçoivent plus les pauvres que les non pauvres (voir tableau 7.22 en annexe). La proportion de très pauvres qui se rendent dans les centres et postes de santé atteint 53,2 % contre 48,7 % chez les pauvres et seulement 42,8 % chez les non pauvres.

Une proportion non négligeable de consultations se font également à domicile et concernent à la fois les non pauvres et les pauvres et plus particulièrement les très pauvres. Au niveau des très pauvres, la proportion atteint le tiers (32,9 %) tandis que chez les non pauvres, elle dépasse à peine une consultation sur cinq (21,7 %).

La majeure partie des consultations se fait dans les établissements publics tant chez les pauvres que chez les non pauvres. Environ deux consultations sur trois ont lieu dans un établissement public pour chaque groupe de pauvreté.

7.7.3 Accès aux services de santé

L'accès aux services de santé d'un ménage est lié à son niveau de pauvreté. Les ménages non pauvres ont un meilleur accès que ceux pauvres. Chez les premiers, le taux d'accès est estimé à 44,1 % contre 31,6 % chez les seconds. Il faut souligner le faible accès des très pauvres aux services de santé (26,5 %).

Tableau 7.23 : Taux d'accès aux services de santé par région naturelle, Région administrative, milieu de résidence selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	72,1	55,2	64,9	63,7
Basse Guinée	12,2	19,5	37,5	31,6
Moyenne Guinée	22,8	25,8	26,6	26,2
Haute Guinée	26,9	33,0	42,6	36,9
Guinée Forestière	37,2	40,4	46,4	43,7
Région administrative				
Boké	24,7	33,2	44,9	40,9
Conakry	72,1	55,2	64,9	63,7
Faranah	12,4	17,9	32,6	24,9
Kankan	35,7	42,7	44,6	43,5
Kindia	8,5	16,0	32,8	26,9
Labé	26,0	26,8	26,7	26,8
Mamou	7,2	19,1	22,1	20,9
N'Zérékoré	39,8	42,3	50,3	46,6
Milieu de résidence				
Conakry	72,1	55,2	64,9	63,7
Autres Urbains	63,4	68,4	66,3	66,7
Rural	24,3	27,6	29,1	28,4
Ensemble	26,5	31,6	44,1	38,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La différence d'accès est plus accentuée entre pauvres et non pauvres dans la région naturelle de la Basse Guinée et en particulier dans la région administrative de Kindia. Dans cette région en effet, le taux d'accès passe du simple au double selon que le ménage est pauvre ou non pauvre (16 % contre 32,8 %). Les très pauvres de la région ont un taux d'accès qui se chiffre à 8,5 %, niveau inférieur à celui de l'ensemble des pauvres.

Les ménages du milieu rural sont défavorisés par rapport à ceux des zones urbaines, peu importe le groupe de pauvreté considéré.

7.7.4 Satisfaction

Tableau 7.24 : Taux de satisfaction de la population lors de la consultation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	45,4	53,8	54,2	54,1
Basse Guinée	59,6	56,9	52,8	53,9
Moyenne Guinée	51,2	50,2	40,4	44,4
Haute Guinée	39,5	46,3	53,9	49,6
Guinée Forestière	49,0	37,8	33,6	35,5
Région administrative				
Boké	56,0	63,2	53,8	56,7
Conakry	45,4	53,8	54,2	54,1
Faranah	45,1	49,3	46,1	47,6
Kankan	39,7	46,0	54,9	49,9
Kindia	59,7	50,3	46,5	47,6
Labé	55,6	56,7	48,8	52,8
Mamou	33,1	32,6	38,1	36,4
N'Zérékoré	47,2	36,0	31,7	33,8
Milieu de résidence				
Conakry	45,4	53,8	54,2	54,1
Autres Urbains	57,2	51,3	54,4	53,8
Rural	47,2	45,5	41,2	43,2
Ensemble	47,6	46,4	46,3	46,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Moins d'une personne sur deux a déclaré être satisfaite des prestations reçues lors de la dernière consultation (46,3 %). Ce taux est le même aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres.

C'est surtout dans la région naturelle de la Basse Guinée et à Conakry, que les pauvres se disent plus satisfaits des prestations des services de santé reçues lors de la dernière consultation (voir tableau 7.23).

Par rapport à la région administrative, c'est à Boké (63,2 %), Labé (56,7 %) et Conakry (53,8 %) que les taux de satisfaction des pauvres sont les meilleurs.

Les personnes des centres urbains de l'intérieur du pays sont plus satisfaites que celles de la zone rurale aussi bien pour les pauvres que les non pauvres. En ce qui concerne les raisons de non satisfaction

pour les prestations des services de santé, le tableau 7.25 ci-contre montre que quel que soit le niveau de pauvreté, la principale raison de non satisfaction citée est la cherté des prestations (42,1 % du total des réponses). La deuxième raison est l'insuffisance du traitement (près de 25 %). Cette raison est évoquée par 22,8 % des non pauvres, 28,2 % des pauvres et 27,1 % des très pauvres.

Tableau 7.25 : Répartition (%) de la population non satisfaite lors de la consultation par raison de non satisfaction selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Infrastructure/Equipement	3,3	5,2	3,8	4,3
Temps attente long	6,9	10,2	14,4	12,8
Qualité du personnel	2,8	2,8	2,1	2,4
Trop cher	43,1	40,0	43,5	42,1
Pas de médicaments	13,0	10,4	11,0	10,8
Traitement insuffisant	27,1	28,2	22,8	24,9
Morale	1,2	0,5	0,5	0,5
Autre	2,6	2,7	1,9	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La longue attente (12,8 %) et le manque de médicaments (10,8 %) expliquent également le manque de satisfaction chez certaines personnes.

La qualité des infrastructures et des équipements ainsi que la qualité du personnel constituent des problèmes secondaires.

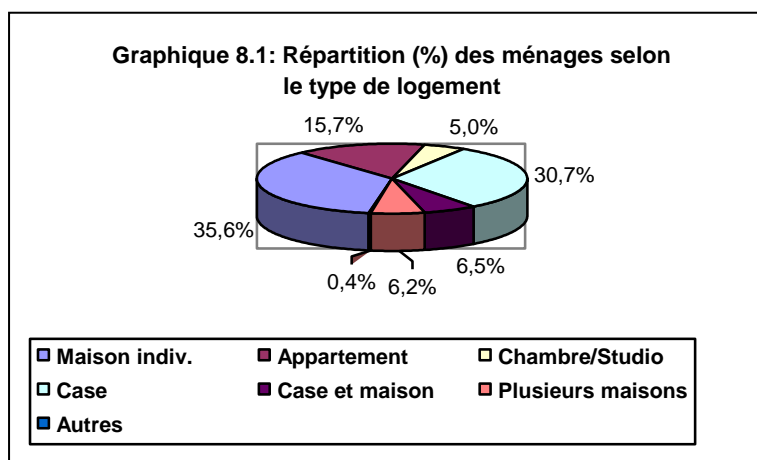
CHAPITRE 8: LOGEMENT

L'EIBEP a permis de collecter des données sur les caractéristiques physiques du logement (nature du toit et des murs), le type de logement, le statut d'occupant, les services et l'aménagement du logement. La première partie de ce chapitre est consacrée à l'examen des caractéristiques du logement et la seconde essaie de cerner le lien de certains indicateurs (indicateurs de promiscuité et l'accès à l'eau potable) avec la pauvreté.

8.1 Caractéristiques du logement

Le logement est défini comme un ensemble de bâtiments séparés ou non, habités par le ménage.

8.1.1 Type de logement



Le graphique 8.1 montre que les maisons individuelles représentent le type de logement le plus utilisé par les ménages (35,6 %). Elles surclassent les cases (30,7 %) et les appartements (15,7 %). Selon l'EIBC de 1994, les maisons individuelles (23,3 %) occupaient la deuxième position après les cases (47,8 %). Entre les deux

enquêtes, on note un progrès en faveur des habitations plus modernes (maisons individuelles, appartements, plusieurs maisons).

La répartition des ménages selon le type de logement habité montre des disparités selon le milieu de résidence comme le montre le tableau 8.1 en annexe. En effet, en milieu rural, les cases constituent le type de logement dominant (41,6%) , suivies des maisons individuelles (36,1%).

La majorité des ménages dont le chef est un indépendant agriculteur producteur de cultures de rente (48,9%) ou de subsistance (41,5%) habitent dans des cases.

Par contre au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays, les maisons individuelles (38,9%) et les appartements (26,9%) constituent les types de logement les plus fréquents. Conakry se distingue de ces deux milieux par la quasi-présence de logements de type moderne : appartement (42,1%), maison individuelle (30,7%) et chambre/studio (21,9%).

8.1.2 Densité du logement

L'EIBEP estime à 1.185.614 logements, le parc de logements habités (dont 318.980 en milieu urbain). Le nombre de logements pour un ménage est de 0,94. Ce parc national ne prend pas en compte celui des ménages collectifs (internats, hôpitaux, casernes, prisons, etc.). Conakry abrite, à lui seul, près de 54 % des logements en milieu urbain.

Cette enquête permet de déterminer le niveau de certains indicateurs de densité du logement tels que le nombre moyen de pièces dans un logement, le nombre moyen de personnes par pièce et le pourcentage de logements partagés.

En moyenne, un ménage occupe 3,3 pièces. Il est sensiblement identique à celui de l'EIBC de 1994 (3,2 pièces). A Conakry, il s'établit à 2,5 pièces (2,7 pièces lors de l'EIBC).

Tableau 8.2 : Nombres moyen et médian de personnes par pièce, nombre moyen de pièces du logement et pourcentage de ménages partageant leur logement avec d'autres par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

	Personnes par pièce		Nombre moyen de pièces	% logements partagés
	Moyenne	Médiane		
Région naturelle				
Conakry	3,2	3,0	2,5	28,6
Basse Guinée	2,4	2,0	3,7	22,1
Moyenne Guinée	2,6	2,3	2,8	8,4
Haute Guinée	2,2	2,0	4,5	18,9
Guinée Forestière	2,5	2,0	3,0	22,3
Région administrative				
Boké	2,3	2,0	3,9	15,6
Conakry	3,2	3,0	2,5	28,6
Faranah	2,4	2,3	3,3	21,6
Kankan	2,1	2,0	5,3	20,5
Kindia	2,4	2,0	3,4	22,6
Labé	2,7	2,3	2,6	7,1
Mamou	2,6	2,0	3,1	10,8
NZérékoré	2,5	2,0	2,9	20,6
Milieu de résidence				
Conakry	3,2	3,0	2,5	28,6
Autres Urbains	2,5	2,2	3,5	31,7
Rural	2,4	2,0	3,4	14,9
GSE				
GSE 1	1,9	1,8	2,9	9,8
GSE 2	2,5	2,0	3,4	15,8
GSE 3	2,4	2,3	3,7	12,6
GSE 4	2,8	2,6	3,2	23,8
GSE 5	2,6	2,3	2,5	30,3
GSE 6	2,6	2,0	2,9	29,4
GSE 7	2,9	2,5	2,9	25,0
GSE 8	2,5	2,3	3,3	22,0
GSE 9	2,2	2,0	3,4	23,4
GSE 10	2,5	2,0	3,4	18,0
Ensemble	2,5	2,1	3,3	19,2

Par rapport à la région naturelle, les valeurs maximales et minimales sont observées en Haute Guinée (4,5 pièces) et en Moyenne Guinée (2,8 pièces). S'agissant de la région administrative, elles sont enregistrées, respectivement, à Kankan (5,3 pièces) et à Labé (2,6 pièces).

On ne note pas de différence entre le milieu rural et les centres urbains de l'intérieur du pays (voir tableau 8.2).

Un second indicateur de densité du logement est le nombre de personnes par pièce. Sa valeur est relativement modérée au niveau national et s'établit à 2,5 personnes par pièce (2,4 personnes par pièce lors de l'EIBC). Il y a plus de personnes dans une pièce à Conakry (3,2) qu'ailleurs dans le pays.

La promiscuité est prononcée en Moyenne Guinée notamment dans la région administrative de Labé (2,7 personnes par pièce) et parmi les ménages dont le chef est un indépendant vendeur de produits non alimentaires (2,9 personnes par pièce) ou de produits alimentaires (2,6 personnes par pièce), un salarié du public (2,8 personnes par pièce) ou du privé (2,6 personnes par pièce).

La densité du logement peut, enfin, être examinée sous l'angle du pourcentage de logements partagés entre différents ménages. Au niveau national près de 19 % des ménages partagent leur logement avec d'autres ménages. Ce ratio était de 14,3% lors de l'EIBC.

A Conakry, il s'élève à 28,6 % tandis qu'il s'établit à 31,7% dans les centres urbains de l'intérieur du pays et ne vaut que 14,9% en milieu rural.

Selon la région naturelle, la Guinée Forestière (22,3%) et la Basse Guinée (22,1%) se distinguent par leur forte proportion de ménages partageant le logement. Par rapport aux régions administratives, c'est à Kindia (22,6 %) et à Faranah (21,6 %) que les habitations sont souvent partagées par les ménages.

Les ménages ayant pour chef un salarié du privé, un indépendant vendeur de produits alimentaires ou un indépendant vendeur de produits non alimentaires sont les plus concernés par cette situation (30,3 %, 29,4 % et 25 %, respectivement).

8.2 Statut d'occupant du logement

La majorité des ménages sont propriétaires de leur logement (77,4 %). Les locataires représentent 14 % et ceux logés gratuitement 7,6 %). Des résultats similaires ont été obtenus avec l'EIBC de 1994 : propriétaires (73,8%), locataires (13,9%) et logés gratuitement (12%).

	Propriétaire	Locataire	Logement gratuit	Logement de service	Autre	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	31,9	54,2	11,6	2,1	0,2	100,0
Basse Guinée	82,4	8,2	7,9	1,3	0,2	100,0
Moyenne Guinée	92,3	3,1	4,3	0,1	0,2	100,0
Haute Guinée	92,2	4,1	3,6	0,1	0,0	100,0
Guinée Forestière	77,3	10,2	11,1	1,4		100,0
Région administrative						
Boké	83,2	8,7	5,8	2,3		100,0
Conakry	31,9	54,2	11,6	2,1	0,2	100,0
Faranah	87,5	6,4	5,8	0,3	0,0	100,0
Kankan	91,2	4,7	4,1	0,1		100,0
Kindia	83,9	6,6	8,9	0,4	0,3	100,0
Labé	94,0	2,4	3,1	0,2	0,3	100,0
Mamou	90,6	3,9	5,3	0,2		100,0
NZérékoré	77,8	9,7	11,0	1,5		100,0
Milieu de résidence						
Conakry	31,9	54,2	11,6	2,1	0,2	100,0
Autres Urbains	55,3	31,4	11,0	2,3	0,1	100,0
Rural	91,5	1,8	6,1	0,5	0,1	100,0
GSE						
GSE 1	74,7	10,4	14,9			100,0
GSE 2	92,7	1,2	6,0	0,0	0,1	100,0
GSE 3	90,0	3,1	6,9			100,0
GSE 4	37,8	40,1	10,4	11,5	0,3	100,0
GSE 5	29,8	55,0	11,1	4,1		100,0
GSE 6	60,0	29,7	10,3			100,0
GSE 7	55,1	33,2	11,7			100,0
GSE 8	64,8	24,5	9,8	0,9		100,0
GSE 9	43,2	34,8	22,1			100,0
GSE 10	82,0	11,0	6,3	0,5	0,2	100,0
Ensemble	77,4	14,0	7,6	1,0	0,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le profil du statut du logement varie selon le milieu de résidence (voir tableau 8.3). En milieu rural, la quasi-totalité des ménages sont propriétaires de leurs logements (91,5 %). Conakry se démarque du reste du milieu urbain par le nombre importants de ménages locataires (54,2 %) et la faible proportion de ménages propriétaires (près de 32 %). Au niveau des centres urbains de l'intérieur ces ratios sont respectivement 31,4 % et 55,3 %.

Excepté Conakry, la grande majorité des ménages sont propriétaires de leur logement aussi bien par rapport à la région naturelle que par rapport à la région administrative. En effet, la plus faible proportion de ménages propriétaires de leur logement est enregistrée

en Guinée Forestière (77,3 %) pour la région naturelle. Il en est de même de N'Zérékoré (77,8 %) pour la région administrative.

Concernant le groupe socio-économique du chef de ménage les plus fortes proportions de propriétaires se retrouvent chez les ménages dont le chef est un indépendant producteur de cultures de subsistance (92,7 %) ou éleveur (90,0 %). A l'opposé, celles des locataires sont le fait des ménages dont le chef est un salarié du public (40,1 %) ou du privé (55,0 %). Les ménages logés gratuitement sont le fait des ménages dont le chef est un indépendant producteur de cultures de rente (14,9 %) ou un indépendant du secteur formel (22,1 %).

L'EIBEP s'est intéressée au changement du statut dans l'occupation du logement par rapport à ce qu'il était il y a cinq ans. Dans l'ensemble, le statut a peu évolué et a concerné 6,7% des ménages. En effet, 94,3 % des actuels propriétaires l'étaient cinq ans auparavant (voir tableau 8.4).

Tableau 8.4 : Matrice de changement (%) de statut d'occupation du logement par situation actuelle selon la situation il y a 5 ans

	Statut occupation actuel				Autre	Ensemble
	Propriétaire	Locataire	Logement gratuit	Logement de service		
Propriétaire	94,3	6,0	6,9	0,3		74,3
Locataire	1,4	79,9	14,4	14,4	13,2	13,5
Logement gratuit	2,2	3,3	71,4	2,9		7,6
Logement de service	0,1	0,3	0,2	77,2		0,9
Autre	0,4	0,6	0,3	2,5	78,9	0,5
Non applicable	1,5	9,9	6,8	2,7	7,9	3,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Parmi les propriétaires actuels, 1,4 % étaient des locataires et 2,2 % de logés gratuitement. S'agissant des locataires actuels, la majorité (près de 80%) avaient le même statut, 6 % étaient des propriétaires et 3,3 % de logés gratuitement. Pour les actuels logés gratuitement, la situation se présente comme suit : anciens logés gratuitement (71,4%), anciens locataires

(14,4%) et anciens propriétaires (près de 7%). Par rapport aux actuels bénéficiaires de logement de service, on a enregistré 77,2% d'anciens bénéficiaires de même statut, 14,4% d'anciens locataires et près de 3% d'anciens logés gratuitement.

8.3 Caractéristiques physiques du logement

8.3.1 Principal matériau des murs extérieurs

Le banco/briques en terre (non cuites) est le principal matériau des murs extérieurs des logements de 64,7 % des ménages (voir tableau 8.5 en annexe). Ceci dénote l'état précaire des logements de près de 2 ménages sur 3. Selon l'EIBC, ce matériau a été le principal composant des murs extérieurs des logements de 72,6 % des ménages en 1994. On note un recul en moyenne d'un point par an entre les deux enquêtes.

Les autres matériaux, par ordre décroissant, sont : les briques de ciment (21,7 %), les briques cuites (9,9 %), les briques en terre stabilisée (2,6 %), le bambou/bois (0,8 %), etc. Ce profil d'ensemble masque des disparités selon le milieu de résidence. Dans les centres urbains de l'intérieur du pays, on note moins de logements en banco/briques en terre (37,8 %) et davantage de briques en ciment (31,1 %) ou briques cuites (25,6 %). A Conakry, les murs des logements sont essentiellement en briques de ciment (91,3 %). A l'inverse, en milieu rural, 83 % des ménages s'abritent dans des logements dont les murs sont en banco/briques de terre. Les autres matériaux qui y sont utilisés sont : les briques cuites (8,8 %), les briques en ciment (4,4 %) ou les briques en terre stabilisée (2,7 %).

Excepté Conakry, dans les régions naturelles, environ 6 à 9 ménages sur 10 vivent dans des logements en banco/briques en terre. Ce résultat est également valable pour les régions administratives. Dans les régions administratives de Boké et de Kindia, nous enregistrons les plus fortes proportions de ménages vivant dans des logements en briques de ciment respectivement 15,9 % et 14,8 %.

On remarque que les ménages dirigés par un salarié du public, du privé ou un indépendant du secteur formel semblent être mieux dotés. En effet, ils affichent de faibles proportions de ménages vivant dans des logements en banco/briques de terre (29,2%, 17,5% et 12,1% respectivement). De plus, ils détiennent des proportions assez élevées de ménages habitant des logements en briques de ciment (57,1%, 70,5% et 60,8% respectivement). Les moins dotés sont dirigés par un indépendant producteur de cultures de rente ou de subsistance ou par un éleveur.

8.3.2 Nature du toit

Les habitations des ménages sont essentiellement couvertes de tôles ou de chaume/paille :

	Chaume/ paille	Tôles	Béton/ Ciment	Ardoises/ tuiles	Autre	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	0,8	96,4	2,4	0,3	0,2	100,0
Basse Guinée	32,6	66,3	0,2	0,6	0,3	100,0
Moyenne Guinée	57,4	41,7	0,3	0,1	0,5	100,0
Haute Guinée	78,0	21,8	0,0	0,0	0,1	100,0
Guinée Forestière	22,0	77,7	0,3			100,0
Région administrative						
Boké	40,7	57,8	0,3	1,2		100,0
Conakry	0,8	96,4	2,4	0,3	0,2	100,0
Faranah	66,4	33,3	0,2	0,0	0,0	100,0
Kankan	73,6	26,2	0,0		0,2	100,0
Kindia	37,5	61,8	0,1	0,2	0,4	100,0
Labé	59,6	39,3	0,5		0,6	100,0
Mamou	47,7	51,5	0,1	0,0	0,7	100,0
NZérékoré	21,2	78,5	0,3			100,0
Milieu de résidence						
Conakry	0,8	96,4	2,4	0,3	0,2	100,0
Autres Urbains	12,4	86,1	0,7	0,8	0,0	100,0
Rural	52,5	47,0	0,1	0,0	0,3	100,0
GSE						
GSE 1	55,5	44,5				100,0
GSE 2	53,0	46,6	0,1	0,0	0,2	100,0
GSE 3	40,3	59,7				100,0
GSE 4	10,1	85,8	2,3	1,8	0,0	100,0
GSE 5	4,4	94,2	1,3	0,1		100,0
GSE 6	15,2	84,4	0,1		0,3	100,0
GSE 7	22,3	76,3	1,0		0,3	100,0
GSE 8	20,9	77,6	1,3	0,2		100,0
GSE 9	4,4	88,6	7,0			100,0
GSE 10	40,7	58,2	0,5	0,2	0,3	100,0
Ensemble	39,1	59,9	0,6	0,2	0,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

59,9 % pour les tôles et 39,1 % pour le chaume/paille (voir tableau 8.6). Cette tendance est inversée dans le cas de l'EIBC où le chaume/paille vient en première position (51,7 %), suivi des tôles (47,4%).

Seulement 0,6 % des ménages déclarent avoir des logements dont la toiture est en béton/ciment. Les tuiles/ardoises (0,2 %) sont encore très peu ancrées dans les habitudes des ménages.

A Conakry, les logements sont presque exclusivement couverts de tôles (96,4 % des ménages). Dans les centres urbains de l'intérieur, 12,4 % des ménages ont recours au paille/chaume et 86,1 % aux tôles. Le milieu rural, quant à lui, affiche une autre tendance : 52,5 % de paille/chaume et 47 % de tôles. La dominance de la paille/chaume sur les tôles est également constatée en Haute Guinée (78% de paille/chaume) et en Moyenne Guinée (57,4% de paille/chaume) alors qu'ailleurs c'est l'inverse.

La situation de la Haute Guinée est valable pour les régions

administratives de Faranah (66,4% de paille/chaume) et de Kankan (73,6% de paille/chaume). De même, la prédominance des toits en paille/chaume en Moyenne Guinée est aussi vraie dans la région administrative de Labé (59,6 % de paille/chaume).

Cette dominance est enfin constatée chez les ménages ayant un chef indépendant producteur de cultures de rente (55,5% de paille/chaume) ou de subsistance (53 % de paille/chaume).

8.4 Services et aménagement du logement

Les services qui sont abordés concernent l'eau de boisson notamment l'eau potable, l'éclairage domestique, l'énergie utilisée pour faire la cuisine ainsi que l'évacuation des ordures ménagères. L'aménagement du logement porte principalement sur les toilettes.

8.4.1 Sources d'approvisionnement en eau de boisson et accès à l'eau potable

8.4.1.1 Sources d'approvisionnement en eau de boisson

Les forages constituent la première source d'approvisionnement en eau de boisson. Ils sont utilisés par 34,0 % des ménages (voir tableau 8.7 en annexe). Ils représentent la source dominante en milieu rural où 45,6% des ménages font recours à cette source. Ils sont quasi-inexistants à Conakry (0,1%) et faiblement représentés dans les centres urbains de l'intérieur du pays (11,6%). Par rapport aux régions naturelles, la Haute Guinée et la Guinée Forestière enregistrent les plus fortes proportions de ménages utilisant les forages (près de 59% et près de 45% respectivement). Ils y sont la première source d'approvisionnement en eau de boisson comme c'est le cas dans les régions administratives de Faranah (58,6%), Kankan (près de 55%), N'Zérékoré (45%) et Boké (40%). Par rapport aux autres régions administratives, ces régions détiennent les proportions les plus élevées de ménages qui font recours aux forages. Les ménages dirigés par un indépendant producteur de cultures de subsistance (44%) ou un inactif/chômeur/apprenti (34%) comptent parmi les plus grands utilisateurs des forages.

Le robinet est la deuxième source d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (22,1% dont 8,2% pour le robinet dans le logement/concession, 3,8% pour le robinet public et 10,1% pour le robinet du voisin). Cette source est essentiellement présente à Conakry (90,6%) et dans les centres urbains de l'intérieur du pays (52%). Elle est la plus fréquente dans ces centres urbains de l'intérieur. En dehors de Conakry, la Basse Guinée (15,7%) notamment la région administrative de Boké (17,9%) se distingue du reste du pays à cause de la présence des cités minières de Fria, Kamsar et Sangarédji. Le robinet est surtout utilisé par les ménages ayant pour chef un indépendant du secteur formel (86,8%), un salarié du secteur privé (76,7%) ou du public (60,8%). Il est très faiblement utilisé par les ménages de la Moyenne Guinée (4,6%), des régions administratives de Mamou (7,2%) et de Labé (2,7%).

La troisième source d'approvisionnement en eau de boisson est le puits (19,4% dont près de 4% de puits amélioré et 15,5% de puits ordinaire). Par rapport au milieu de résidence, l'utilisation du puits est plus marquée dans les centres urbains de l'intérieur du pays (31,3%) où elle est la deuxième source d'approvisionnement en eau de boisson. Une proportion non négligeable de ménages ruraux (20,3%) utilise l'eau de puits pour la boisson. S'agissant des régions naturelles, la Basse Guinée (12,1%) se distingue des autres par la plus faible proportion de ménages ayant recours au puits. Par contre, la région administrative de Labé (37,1%) se démarque par l'importance du recours à cette source. Les ménages qui utilisent davantage l'eau de puits pour la boisson sont dirigés par un indépendant vendeur de produits alimentaires (24,3%) ou non alimentaires (24,3%).

De nombreux ménages (16,5%) continuent à utiliser l'eau des rivières/lacs/mares/fleuves. Ils sont surtout localisés en Basse Guinée (33,8%). Cette source y constitue la première source d'approvisionnement en eau de boisson. Les ménages de cette catégorie se retrouvent surtout dans les régions administratives de Kindia (38,1%) et Mamou (32,7%). Près de 23% des ménages ruraux ont recours à l'eau de ces sources. Ces ménages sont en grande majorité dirigés par un éleveur (39,8%), un indépendant producteur de cultures de subsistance (25,4%) ou de rente (20,8%). L'utilisation de l'eau de ces sources pour la

boisson présente de grands risques pour la santé et par conséquent constitue un véritable problème de santé publique. Elle engendre entre autres des maladies hydriques notamment la diarrhée et la dysenterie.

S'agissant de l'eau des sources, 7,6% des ménages (dont près de 2% des ménages pour les sources aménagées) s'en servent pour la boisson. Elle fait l'objet d'une utilisation de près de 10% des ménages ruraux, de 12,3% de ceux de la Basse Guinée et de 11,1% de ceux de la Moyenne Guinée. C'est également le cas dans les régions administratives de Kindia, Mamou et Labé (16,6%, 15,5% et 10,4% des ménages respectivement).

Le tableau 8.8 permet d'établir une comparaison de la répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau de boisson de l'EIBEP à l'EIBC. Il montre de réels progrès en faveur des sources d'eau potable (robinet et forage).

Tableau 8.8 : Comparaison de l'EIBEP à l'EIBC selon la source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson

Sources d'eau	EIBC (1994)	EIBEP (2002)
Robinet	18,7	22,1
Forage	18,9	34
Puits ordinaires	24,5	15,5
Riv./fleuve/mare/lac	23,8	16,5
Source	13,7	7,6
Vendeur eau	0,2	0,5
Autres	0,3	3,9
Total	100	100

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP et EIBC 1994-1995/DNS/MP

Tableau 8.9 : Matrice de changement de source d'approvisionnement en eau de boisson par situation actuelle selon la situation d'il y a 5 ans

	Situation actuelle							
	Robinet	Forage	Source	Puits	Rivière/lacs/ mares/ fleuve	Vendeur/ camion citerne	Autre	
Robinet	83,9	0,7	1,0	3,0	0,9	18,2	100,0	
Forage	1,4	68,8	2,9	2,3	3,1	0,0	0,0	
Source	0,9	5,9	91,2	2,7	0,7	0,0	0,0	
Puits	7,1	10,0	1,7	80,9	0,6	15,6	0,0	
Rivière/lacs/mars/ fleuve	0,7	13,0	1,6	9,6	94,1	1,5	0,0	
Vendeur, camion citerne	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	60,0	0,0	
Autre	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Non applicable	5,8	1,5	1,6	1,5	0,5	4,6	0,0	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

du forage (voir tableau 8.9).

En effet, parmi les ménages qui utilisent cette source, 10% s'approvisionnaient en eau de puits, 13% à partir des rivières/lacs/mars/fleuves et près de 6% aux sources. Des changements de moindre envergure ont lieu en faveur de l'eau de robinet : 7,1% des ménages utilisateurs actuels de l'eau de robinet utilisaient l'eau de puits. Il faut souligner des évolutions non souhaitées : près de 18% des ménages qui s'approvisionnent actuellement auprès des vendeurs d'eau (camions, citernes, etc.) utilisaient de l'eau de robinet.

Les ménages ont indiqué les sources d'approvisionnement en eau de boisson qu'ils utilisaient cinq ans auparavant. Les changements importants en matière d'approvisionnement en eau de boisson sont intervenus de cette période à nos jours au profit

Tableau 8.10 Répartition (%) des ménages selon le temps mis pour accéder à la source d'eau de boisson par milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
0 - 9 mn	82,1	66,7	53,8	60,0
10 - 19 mn	15,7	22,0	27,6	25,0
20 - 29 mn	1,0	5,1	6,2	5,2
30 - 39 mn	0,9	4,4	6,1	5,0
40 - 49 mn		0,8	2,5	1,8
50 - 59 mn		0,1	0,3	0,2
60 mn et plus	0,3	0,8	3,6	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 8.10 donne la répartition des ménages selon le temps mis pour accéder à la source d'eau de boisson selon le milieu de résidence. Au niveau national, près de 90% des ménages se trouvent à moins de 30 minutes de leur source d'eau de boisson. La majorité des ménages de chaque milieu de résidence est concernée: Conakry (97,8%), les centres urbains de l'intérieur du pays (93,8%) contre en milieu rural

(87,6%). Il faut souligner l'existence de 2,7% des ménages du pays qui mettent une heure ou plus pour s'approvisionner en eau de boisson. Les ménages ruraux qui sont dans cette situation représentent 3,6% des ménages de ce milieu.

8.4.1.2 Accès à l'eau potable

Les sources d'eau considérées comme potable sont : le robinet (robinet public, robinet du voisin et robinet dans le logement/concession), le forage, les sources aménagées et les puits améliorés.

Un ménage a accès à l'eau potable, si le temps qui lui est nécessaire pour atteindre la source d'eau potable la plus proche est inférieur à 30 minutes.

Près de 62 % des ménages guinéens ont accès à l'eau potable (51,2 % en 1994 lors de l'EIBC).

Le tableau 8.11 met en exergue les disparités en matière d'accès à l'eau potable selon le milieu de résidence du ménage. Conakry se démarque nettement du reste du pays avec un taux d'accès élevé (94,5 %). De même, les centres urbains de l'intérieur du pays enregistrent un taux appréciable (74,7 %). Le milieu rural reste toujours défavorisé: 52,8 % de ménages ont accès à l'eau potable. Malgré ce faible taux, des progrès importants ont été réalisés durant la période 1994/2002 en faveur du milieu rural. En effet, le taux d'accès y est passé de 44,7 % en 1994 à 52,8 % en 2002.

Par rapport à la région naturelle, les plus faibles taux d'accès sont enregistrés en Basse Guinée (48,1%) et en Moyenne Guinée (50,4 %). La région administrative de Kindia se distingue par son faible taux d'accès (près de 43 %). A l'opposé, Faranah enregistre le taux le plus élevé (73,2 %).

Les ménages dirigés par un éleveur enregistrent un taux particulièrement bas (34,7 %), taux équivalent à approximativement à la moitié de la moyenne nationale.

Tableau 8.11 Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

Région naturelle	
Conakry	94,5
Basse Guinée	48,1
Moyenne Guinée	50,4
Haute Guinée	70,7
Guinée Forestière	58,8
Région administrative	
Boké	62,1
Conakry	94,5
Faranah	73,2
Kankan	69,0
Kindia	42,9
Labé	51,6
Mamou	43,2
N'Zérékoré	56,8
Milieu de résidence	
Conakry	94,5
Autres Urbains	74,7
Rural	52,8
GSE	
GSE 1	48,2
GSE 2	51,5
GSE 3	34,7
GSE 4	90,0
GSE 5	88,3
GSE 6	66,9
GSE 7	72,8
GSE 8	76,4
GSE 9	95,6
GSE 10	63,2
Ensemble	62,3
Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP	

8.4.2 Eclairage

A l'instar de ce qui avait été observé lors de l'EIBC de 1994, la première source d'éclairage des logements est la lampe tempête (voir tableau 8.12 en annexe). Environ 64 % des ménages l'utilisent. Ce ratio est en baisse d'environ 3 points par rapport à l'EIBC de 1994. L'électricité constitue la deuxième source d'éclairage (18,8% dont 18,4 pour l'électricité de l'EDG, 0,3% pour les groupes électrogènes privés et 0,1% pour les panneaux solaires). Elle occupait le même classement lors de l'EIBC de 1994 (19,5%). Le feu de bois continue de nos jours à être utilisé par 5,7 % des ménages pour l'éclairage domestique. Le recours à la bougie est non négligeable (5%).

A Conakry, la majorité des ménages (86,4 %) s'éclairent à l'électricité contre 3,9 % à la lampe tempête. En milieu rural, l'utilisation de la lampe tempête est dominante (77,2 %). Dans les centres urbains de l'intérieur, la lampe tempête est également la source d'éclairage dominante (61,6 %). L'électricité n'y est utilisée que par 30,8 % des ménages. En dehors donc de Conakry, la lampe tempête demeure la première source d'éclairage des logements.

Tant au niveau des régions naturelles qu'au niveau des régions administratives et à l'exception de la zone spéciale de Conakry, la proportion de ménages utilisant la lampe tempête est supérieure à 66 %. Au niveau des régions naturelles, la Basse Guinée demeure la région où l'électricité est plus utilisée comme source d'éclairage (18,1 %). En ce qui concerne les régions administratives, Kindia enregistre la plus forte proportion de ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage des logements (17,2 %). L'utilisation du bois comme source d'éclairage est surtout répandue en Moyenne Guinée (14,1 %) et plus précisément dans la région administrative de Labé (18,4 %).

Pour cerner les changements en matière de source d'éclairage des logements, les ménages ont indiqué les sources qu'ils utilisaient cinq ans auparavant.

Tableau 8.13 Matrice de changement de source d'éclairage par situation actuelle selon la situation d'il y a 5 ans

	Source d'éclairage actuelle					
	Lampe tempête	Lampe à gaz	Electricité	Feu de bois	Bougie	Autre
Lampe tempête	91,8	39,1	7,7	5,2	29,1	7,6
Lampe à gaz	0,4	52,8	0,5		0,5	
Electricité	1,5	1,8	84,3	0,0	12,8	0,0
Feu de bois	3,3		0,0	93,1	10,3	5,1
Bougie	0,4	3,0	2,0		42,0	0,5
Autre	1,3	2,8	0,1	0,2	0,4	84,4
Non applicable	1,3	0,5	5,3	1,5	4,9	2,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Peu de changements ont été observés en matière de source d'éclairage entre la situation actuelle et celle d'il y a cinq ans (voir tableau 8.13). Cependant, les plus importants concernent 39,1% des ménages utilisateurs actuels de la lampe à gaz, 29,1% des ménages utilisateurs actuels de la bougie et 7,7% des ménages utilisateurs actuels de l'électricité qui, tous, utilisaient la lampe tempête. Il s'agit également de 23,1% des ménages utilisateurs actuels de la bougie dont 12,8% utilisaient l'électricité et 10,3% se servaient

du feu de bois.

8.4.3 Principal combustible utilisé pour faire la cuisine

Les deux principaux combustibles utilisés par les ménages pour faire la cuisine sont le bois et le charbon de bois (voir tableau 8.14 en annexe). En effet, le bois est utilisé par la majorité des ménages (76,3 %). Le recours au charbon de bois est effectué par près d'un ménage sur cinq (21,6 %). Les résultats de l'EIBC de 1994 avaient révélé ces mêmes combustibles. Cependant, il faut noter une tendance à la baisse du recours au bois (81,4 % en 1994) au

profit d'une utilisation accrue du charbon de bois (17,1 % en 1994). L'utilisation presque exclusive de ces produits de la forêt constitue une véritable menace à l'environnement. Elle peut avoir pour conséquence une diminution de la pluviométrie entraînant l'avancée du désert, la réduction des superficies cultivables et de sérieux problèmes pour le bétail. L'EIBEP estime à 348.255,2 tonnes de bois utilisés annuellement pour satisfaire les besoins énergétiques pour la cuisine.

En milieu rural, c'est essentiellement le bois qui est utilisé (95,2 % des ménages). Par contre à Conakry, le charbon de bois (85,8 %) est le principal combustible pour faire la cuisine. Dans les centres urbains de l'intérieur, les ménages utilisent aussi bien le bois (57,5 %) que le charbon de bois (40,4 %). Le recours aux sources d'énergie modernes est estimé à 1 % des ménages dont 0,7 % pour l'électricité et 0,3 % pour le gaz. L'utilisation de l'électricité est le fait de 2,9 % des ménages de Conakry et de 1,3 % des ménages de la région administrative de Boké.

8.4.4 Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont évacuées principalement par rejet dans la nature, ramassage privé et incinération (voir tableau 8.15 en annexe). Près de 77 % des ménages les rejettent dans la nature contre 10,5 % pour le ramassage privé et 6,1 % pour l'incinération. Par son ampleur, le rejet des ordures dans la nature est donc le mode dominant tant au niveau national qu'au niveau du milieu rural (93%) ou dans les centres urbains de l'intérieur (64,4%). Sa dominance sur les autres modes d'évacuation des ordures a été mise en évidence lors de l'EIBC de 1994 (87,9% des ménages au niveau national).

Dans les centres urbains de l'intérieur, l'incinération des ordures (12,1 %) est plus pratiquée que le ramassage privé (9,4 %). Conakry se distingue du reste du pays : 55,4 % des ménages bénéficient du service de ramassage des ordures. Le rejet dans la nature et l'incinération y concernent respectivement, 18,1 % et 11,7 % des ménages.

8.4.5 Type de toilette

Les latrines demeurent le principal type de toilette (voir tableau 8.16 en annexe). Elles sont utilisées par environ deux ménages sur trois (66,8 % dont 44,1 % pour les latrines non couvertes et 22,7 % pour les latrines couvertes). Ce ratio était de 50 % lors de l'EIBC.

Les toilettes avec chasse d'eau ne sont disponibles que dans 2,1 % des ménages. Ce type de toilette se retrouve généralement à Conakry (9,2%), auprès des ménages dirigés par un salarié du public (12%) ou du privé (8,6%) ou un indépendant du secteur formel (18,8%).

L'absence de toilette dans les ménages est un phénomène réel. Elle concerne 27,1 % des ménages au niveau national et 37,6 % des ménages ruraux. Il faut tout de même souligner la diminution de son ampleur par rapport à l'EIBC de 1994 (40,2% des ménages au niveau national).

L'absence de toilette est manifeste en Moyenne Guinée (48,9 %) et en Guinée Forestière (44,1 %). En Moyenne Guinée, c'est notamment dans la région administrative de Labé (52,1 %) tandis qu'en Guinée Forestière, c'est dans la région de N'Zérékoré (46,2 %). Les ménages dirigés par un indépendant producteur de cultures de subsistance (38,6%), un éleveur (36,5%) ou un inactif/ chômeur/ apprenti (27,7%) sont les plus frappés par cette réalité.

8.5 Pauvreté et logement

8.5.1 Pauvreté et densité du logement

Les ménages pauvres occupent des logements disposant d'un plus grand nombre de pièces (3,5) que les ménages non pauvres (3,1). Bien que disposant d'un plus grand nombre de pièces, l'ampleur de la promiscuité est plus marquée que chez les pauvres que chez les non pauvres (voir tableau 8.17). En effet, dans un ménage pauvre, 2,9 personnes partagent la même pièce contre 2,3 chez un ménage non pauvre. La promiscuité est encore plus forte chez les très pauvres (3,1 personnes par pièce).

Tableau 8.17 : Nombres moyen et médian de personnes par pièces, nombre moyen de pièces du logement et pourcentage de ménages partageant leur logement avec d'autres selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Nombre moyen de personnes par pièce	3,1	2,9	2,3	2,5
Nombre médian de personnes par pièce	2,7	2,5	2,0	2,1
Nombre moyen de pièces	3,5	3,5	3,1	3,3
% Logements partagés	10,0	13,5	23,2	19,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Par ailleurs, la proportion de ménages qui partagent leur logement avec d'autres ménages varie suivant le groupe de pauvreté. Pour les pauvres, 13,5 % des logements sont partagés. Ce ratio est porté à 23,2 % pour les non pauvres. La faible proportion de logements partagés chez les pauvres s'explique par le fait que la pauvreté est marquée en milieu rural qu'en milieu urbain.

8.5.2 Pauvreté et accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est étroitement lié à la pauvreté. En effet, le taux d'accès à l'eau potable des non pauvres (70 %) dépasse largement celui des pauvres (57,4 %). Parmi les très pauvres, c'est seulement 55,7 % des individus qui en ont accès.

A Conakry, le taux d'accès à l'eau potable des pauvres est élevé (93,6 %), même si le problème de desserte demeure une préoccupation. Dans les centres urbains de l'intérieur du pays, le taux d'accès s'établit à 64,3 % contre seulement 54 % en milieu rural. Les pauvres de la Basse Guinée (42,3%) et ceux de la Moyenne Guinée (47,7%) sont particulièrement défavorisés en matière d'accès à l'eau potable (voir tableau 8.18 en annexe). Il en est de même pour les pauvres des régions administratives de Mamou (34,2%) et de Kindia (35,7%).

Les individus pauvres des ménages dirigés par un éleveur (34,1%) ou par un indépendant producteur de cultures de rente (49,2%) connaissent les plus faibles accès.

Par ailleurs, le sexe du chef de ménage n'est pas un facteur discriminant en matière d'accès à l'eau potable au niveau des pauvres d'une part, et d'autre part au niveau des non pauvres.

La répartition des pauvres qui ont accès à l'eau potable entre les différentes sources d'approvisionnement montre que les pauvres utilisent deux principales sources. La première est constituée des forages et des puits améliorés (80,5 % des individus). La deuxième source est le robinet (17,2 % des individus).

Tableau 8.19 : Répartition (%) des individus ayant l'accès à l'eau potable selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Robinet	9,0	17,2	48,9	34,9
Forage/Puits amélioré	89,2	80,5	47,6	62,1
Source aménagée	1,8	2,2	2,5	2,4
Vendeur eau	-	0,1	1,0	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Ces deux sources sont également celles des très pauvres mais avec une forte proportion d'individus utilisant les forages/puits améliorés (89,2 %) (voir tableau 8.19).

Elles sont, enfin, celles des non pauvres dans des proportions presque égales : forages /puits améliorés (47,6 % des individus) et robinet (48,9 % des individus).

CHAPITRE 9 : SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE ET VIE ASSOCIATIVE

Ce chapitre traite de l'utilisation, la satisfaction et l'accès aux services publics par les ménages exceptés les services de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau potable et d'électricité. Ces aspects ont été abordés dans les chapitres précédents. Ce chapitre examine également la vie associative des ménages ainsi que le mécanisme de solidarité développés au sein des communautés.

9.1 Services d'utilité publique

Ce paragraphe cerne l'utilisation, l'accès et la satisfaction par rapport aux services d'utilité publique (assainissement c'est à dire ramassage des ordures, téléphone, poste, service des banques/micro-finance, transport public, marché couvert, marché plein air, police/gendarmerie, justice, information/presse, brigade de vigilance, service d'état civil, maison des jeunes et terrain de sport). Il s'agit de services auxquels tout citoyen a droit. Le paragraphe traite également des problèmes rencontrés au niveau des prestations de ces services et les solutions proposées par les bénéficiaires de ces services.

9.1.1 Utilisation

Le taux d'utilisation est le rapport entre l'effectif des utilisateurs du service et l'ensemble de la population. Le tableau 9.1 en annexe, fournit le taux d'utilisation par région naturelle, administrative, milieu de résidence, groupe socio-économique du chef de ménage, selon le type de serve.

Le taux d'utilisation du marché en plein air, pour l'ensemble du pays est de 86,2 %. Il s'agit du taux le plus élevé, à cause de la disponibilité de ce type de service, même en milieu rural. L'utilisation de ce type de marché présente des disparités entre les régions. Les taux d'utilisation les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Mamou (91,3 %) et N'Zérékoré (89,8 %). Les ménages résidant en milieu rural (89,1 %) font d'avantage recours aux marchés « plein air » que ceux de des urbains de l'intérieur (82,5 %) et de Conakry (76,5 %). Comme on pourrait s'y attendre, les ménages dont le chef est un indépendant vendeur de bétail ou un indépendant du secteur informel vendeurs de produits alimentaires enregistrent des taux de fréquentation les plus élevés pour ce type de marché que ceux dirigés par d'autres catégories socio-professionnelles (90,7 % et 90,4 %, respectivement).

Le service de transport public constitue, le second type de service par l'importance de part l'ampleur de leurs utilisation. En moyenne, pour l'ensemble du pays, près de 80 % des ménages utilisent ce type de service. Les résultats montrent que Conakry (près de 90 %) et Boké (près de 90 %) se démarquent du reste du pays, suivies de N'Zérékoré (près de 81 %). Le taux d'utilisation le plus faible est enregistré à Labé (67,6 %). Selon le milieu de résidence, l'utilisation des transports publics est plus marquée en milieu urbain près de 90 % à Conakry et 81,4 % au niveau des autres villes de l'intérieur du pays) qu'en milieu rural (77,2 %). En ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle, les ménages dirigés par un salarié privé (75 %) ou un indépendant du secteur informel (82,9 %) enregistrent les taux d'utilisation de marchés couverts, les plus élevés.

Le troisième type de service est le « marché couvert ». En moyenne 47,4 % des ménages guinéens utilisent ce service. Ce taux est faible à cause certainement de la disponibilité du service à travers le pays. Le taux d'utilisation est plus élevé en milieu urbain, notamment à Conakry (81,6 %). Au niveau des régions administratives, Boké se détache avec un taux d'utilisation de 61,2 %. Dans les autres régions, seulement moins de la moitié des ménages fréquente un marché couvert.

Quant à la fréquentation des services d'état civil, il demeure faible et se chiffre à 42,4 %. Même en milieu urbain, le taux d'utilisation du service d'état civil est faible (54,8 % à Conakry et 54,7 % au niveau des autres centres urbains). La région de Boké enregistre le taux d'utilisation le plus élevé (58,5 %). A l'opposé, la région de Faranah enregistre le taux le plus faible (près de 25 %). Le groupe socioéconomique du chef de ménage semble avoir une incidence sur l'utilisation des services de l'état civil. Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance (37,6 %), d'exportation (38,2 %), éleveur (34,6 %) et par un inactif ou chômeur (39,9 %) enregistrent de faibles taux d'utilisation des services d'état civil.

En ce qui concerne, les terrains de sport, trois ménages sur dix (31,5 %) fréquentent ces installations sportives. Contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre, le taux de fréquentation des terrains de sport sont plus élevés au niveau des centres urbains de l'intérieur du pays (38,4 %), en milieu rural (31,9 %) qu'à Conakry (24,1 %). Ceci pourrait s'expliquer probablement par l'insuffisance d'infrastructures sportives dans la capitale. La fréquentation des terrains de sport est faible dans les régions de Mamou (13,6 %) et Labé (17,6 %). Par contre, à Boké plus de la moitié des ménages (54,4 %) font usage de ces services. Le statut socio-économique du chef de ménage révèle une forte disparité entre ménages. En effet, les terrains de sport sont plus fréquentés par les ménages dont le chef est un salarié du secteur public ou parapublic (42 %).

S'agissant des autres services d'utilité publique tels que les maisons de jeunes, les services de justice, les services de banques ou de micro-finances, les services de police ou de gendarmerie, la poste ou les services de téléphone, leurs taux d'utilisation sont faibles. Il est important de souligner que 20,3 % des ménages utilisent les maisons de jeunes, 13,1 % le téléphone. Moins d'un ménage sur dix (7,1 %) fait recours à la poste, 6,6 % aux services des banques/micro-finances et 6,4 % à la justice.

Des questions ont été également posées aux enquêtés concernant leur opinion sur les changements intervenus au cours des 12 derniers mois dans le fonctionnement des divers services d'utilité publique cités plus hauts.

Tableau 9.2: Répartition des ménages (%) utilisant les services publics par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois

	Oui, amélioration	Oui, détérioration	Pas de changement	Ne sait pas	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	38,8	6,7	52,4	2,1	100,0
Téléphone	40,6	11,2	46,5	1,7	100,0
Poste	32,9	8,4	52,8	6,0	100,0
Service des banques/Etab. micro-finance	35,9	6,5	54,3	3,3	100,0
Transport public	20,6	14,9	63,6	1,0	100,0
Marché couvert	26,7	9,1	62,2	2,1	100,0
Marché plein air	17,1	9,3	72,1	1,5	100,0
Police/gendarmerie	30,4	7,6	58,4	3,7	100,0
Justice	35,9	13,8	43,1	7,3	100,0
Information/presse	65,4	3,3	29,2	2,0	100,0
Brigade de vigilance	45,7	5,0	47,4	1,9	100,0
Service d'état-civil	40,2	3,2	52,9	3,7	100,0
Maison des jeunes	23,9	14,8	59,6	1,8	100,0
Terrain de sport	24,4	11,0	63,4	1,1	100,0
Ensemble	29,9	9,4	58,7	2,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Plus de la moitié des enquêtés (58,7 %) ont déclaré n'avoir pas enregistré un changement dans le fonctionnement des services d'utilité publique au cours des 12 derniers mois (voir tableau 9.2). Près de 30 % estiment que les services publics se sont améliorés au cours de cette période. Seulement, 9,4 % jugent que ces services se sont détériorés.

Les services pour lesquels des taux d'amélioration ont été enregistrés au cours des 12 derniers mois sont : l'information et la presse (65,4 %), les brigades de vigilance (45,7 %),

l'état civil (40,2 %), le téléphone (40,6 %) et la justice (35,9 %). A l'opposé, le fonctionnement des terrains de sport (24,4 %), du transport public (14,9 %), des marchés en plein air (17,1 %), des maisons de jeunes (14,8 %) ont plus connu une détérioration.

Les tableaux 9.3, 9.4 et 9.5 en annexe fournissent la ventilation des changements par milieu de résidence. Plus de la moitié des ménages de Conakry (près de 53 %) n'ont pas constaté un changement dans l'utilisation des services publics au cours des 12 derniers mois. Près du tiers (32,6 %) des ménages ont déclaré que le fonctionnement des services publics fréquentés s'est amélioré. Cette amélioration est plus marquée au niveau des services de la presse (64,4 %), des banques (47,4 %), des brigades de vigilance (47,2 %), de la communication téléphonique (45 %), de l'assainissement (40,8 %), de la justice (40,1 %) et des maisons de jeunes (40,1 %).

Au niveau des centres urbains de l'intérieur, 47,6 % des ménages ont indiqué qu'ils n'ont pas enregistré de changement contre 38 % de ménages ayant déclaré avoir enregistré des changements notamment dans le domaine de l'information et de la presse (79,6 %), de l'état civil (51,8 %) et des services bancaires ou de la micro-finance (51,5 %).

En milieu rural, plus de deux ménages sur trois (63,7 %) n'ont pas constaté de changement au niveau du fonctionnement des services d'utilité publique. Près de 27 % des ménages interviewés ont déclaré une amélioration des prestations de services fournis contre 7,6 % qui indiquent une détérioration au cours des 12 derniers mois. L'amélioration la plus plausible se situe au niveau des services d'information et de la presse (57,1 %).

9.1.2 Accès

L'accès est cerné en terme de distance à parcourir pour bénéficier du service. Un service est dit physiquement accessible lorsqu'il est à moins de 5 km de la résidence des ménages.

Le tableau 9.6 en annexe montre que les taux d'accès les plus élevés sont enregistrés au niveau des services de transport public (près de 75 %). L'accès au terrain de sport et au marché en plein air se chiffre respectivement à 67,5 % et 67 %. Par contre, les taux d'accès aux autres services d'utilité publique sont faibles : justice (22 %), information/presse (23,5 %), téléphone (31,2 %) et banque/micro-finance (31,4 %).

S'agissant des services de transport public, le taux d'accès est appréciable au niveau de l'ensemble des régions, exceptée la région de Labé où il n'atteint que 51,2 %. Les résultats montrent que l'accès à un service de transport public est nettement plus aisé en milieu urbain (99 %) qu'en milieu rural (près de 65 %). Les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance ou d'exportation ou un éleveur enregistrent un taux d'accès aux services de transport public en dessous de la moyenne nationale.

En ce concerne les terrains de sport, la facilité d'accès est plus prononcée dans les régions de Conakry (92,2 %), Kankan (78,7 %) et Boké (75,7 %). Les taux d'accès en milieu urbain sont très élevés à Conakry et dans les autres centres urbains (92,2 % et 98,5 % respectivement) contre 56,2 % en milieu rural. Les terrains de sport sont moins accessibles par les ménages dirigés par un indépendant d'agriculteur de subsistance (55,2 %) et un indépendant éleveurs (près de 56 %).

Quant au marché en plein air, l'accès est nettement plus dominant à Conakry (98,8 %) et Kankan (77 %). L'accès est plus facile en milieu urbain (97,3 % à Conakry et 99,2 % dans les autres urbains) qu'en milieu rural (53,9 %). Le taux d'accès à ce service est plus faible lorsque le ménage est dirigé par indépendant agriculteur de produits de subsistance (51,6 %) et d'exportation (63,7 %), un indépendant éleveur (58,2 %) et un inactif/chômeur (67,8 %).

En ce qui concerne les autres services d'utilité publique (téléphone, poste, état civil etc...), de fortes disparités sont enregistrées entre les régions, le milieu urbain et le milieu rural et les catégories socio-professionnelles.

9.1.3 Satisfaction

Au niveau de l'ensemble des services d'utilité publique, les taux de satisfaction sont élevés et dépassent 70 % (voir tableau 9.7 en annexe). Les taux les plus élevés sont enregistrés au niveau de l'information/presse (96,2 %), l'état civil (94 %), les brigades de vigilance (93,3 %) et l'assainissement (92,2 %).

Tableau 9.10 : Répartition (%) des ménages n'ayant pas signalé à l'autorité des problèmes de fonctionnement des services par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage.

	Trop loin	Inutile/sans effet	Ne sait pas à qui s'adresser	Autre	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	1,6	80,1	16,4	1,8	100,0
Basse Guinée	5,2	77,2	16,1	1,4	100,0
Moyenne Guinée	5,5	68,7	23,5	2,3	100,0
Haute Guinée	4,5	73,9	19,4	2,2	100,0
Guinée Forestière	4,0	72,1	21,9	2,0	100,0
Région administrative					
Boké	5,9	79,0	14,2	1,0	100,0
Conakry	1,6	80,1	16,4	1,8	100,0
Faranah	5,0	72,6	21,0	1,4	100,0
Kankan	4,8	73,8	18,9	2,5	100,0
Kindia	6,4	72,7	19,3	1,6	100,0
Labé	6,5	66,5	23,8	3,2	100,0
Mamou	1,2	71,2	25,4	2,2	100,0
NZérékoré	3,6	72,2	22,1	2,1	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	1,6	80,1	16,4	1,8	100,0
Autres Urbains	1,2	76,5	20,1	2,3	100,0
Rural	6,9	70,5	20,8	1,8	100,0
GSE du chef de ménage					
GSE 1	7,3	81,0	11,7		100,0
GSE 2	4,3	72,6	21,6	1,5	100,0
GSE 3		40,8	59,2		100,0
GSE 4	1,4	85,0	11,5	2,0	100,0
GSE 5	0,1	85,4	13,2	1,3	100,0
GSE 6	2,3	70,9	25,0	1,9	100,0
GSE 7	3,0	74,0	20,7	2,3	100,0
GSE 8	0,8	75,6	21,1	2,4	100,0
GSE 9		93,9		6,1	100,0
GSE 10	5,9	72,5	19,4	2,2	100,0
Ensemble	3,7	75,3	19,1	1,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Des questions ont été posées aux ménages interviewés s'ils ont eu à signaler aux autorités les problèmes rencontrés dans le fonctionnement des services d'utilité publique.

Environ 44,3 % des ménages ont signalé à l'autorité les problèmes liés au fonctionnement des maisons de jeunes (voir tableau 9.8 en annexe). Ce ratio est de 42,2 % pour la poste, 40,1 % pour la justice, 37,4 % pour les services d'état civil et 35,3 % pour le téléphone.

Parmi ceux qui ont signalé des problèmes liés à l'information ou à la presse 65,7 % ont estimé qu'il y a eu des actions menées par

l'autorité pour améliorer le service. Cette proportion est de 54,6 % pour les brigades de vigilance, près de 44 % pour l'état civil, 41,6 % pour la justice et le téléphone, 40,4 % pour les services bancaires ou de micro-finances et près de 40 % pour l'assainissement (voir tableau 9.9 en annexe).

Ceux qui n'ont pas signalé les problèmes de fonctionnement de ces services à l'autorité évoquent les motifs suivants : plus de trois ménages sur quatre (75,3 %) estiment que c'est inutile ou sans effet, 19,1 % des ménages de cette catégorie ne savent pas à qui s'adresser. Ceux qui évoquent l'éloignement représentent 3,7 %.

9.2 Services d'utilité publique et pauvreté

Ce paragraphe cerne les liens entre la pauvreté et l'utilisation, l'accès et la satisfaction des ménages par rapport aux services d'utilité publique.

Tableau 9.11: Taux d'utilisation des services publics par type de service selon niveau de pauvreté

	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	3,2	4,6	20,0	13,7
Téléphone	3,2	5,0	18,7	13,1
Poste	3,7	3,9	9,4	7,1
Service des banques/Etab. micro-finance	3,8	4,3	8,3	6,6
Transport public	68,4	74,5	83,5	79,8
Marché couvert	33,2	34,6	56,3	47,4
Marché plein air	87,7	88,4	84,7	86,2
Police/gendarmerie	9,2	11,3	18,0	15,3
Justice	3,2	4,1	8,0	6,4
Information/presse	8,1	12,6	23,5	19,1
Brigade de vigilance	12,9	14,0	14,0	14,0
Service d'état-civil	27,9	34,3	48,0	42,4
Maison des jeunes	14,6	17,9	22,0	20,3
Terrain de sport	30,5	29,8	32,7	31,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'examen du tableau 9.11 montre que la pauvreté a une incidence sur l'utilisation des services.

A l'exception du marché « plein air », le taux d'utilisation des autres services par le groupe des individus non pauvres est supérieur à celui des individus pauvres. A titre d'illustration, le taux d'utilisation du téléphone est de

18,7 % pour les non pauvres contre 5 % pour les pauvres et 3,2 % pour le groupe des très pauvres. En ce qui concerne le service d'état civil, le taux d'utilisation des non pauvres est de 48 % contre 34,3 % pour les pauvres.

Tableau 9.12 : Taux d'accès aux services d'utilité publique par type de service selon niveau de pauvreté

	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	19,6	22,2	47,3	37,1
Téléphone	7,8	13,3	43,6	31,2
Poste	8,2	12,2	34,8	25,5
Service des banques/Etab. micro-finance	12,1	17,6	40,9	31,4
Transport public	56,7	65,5	81,3	74,9
Marché couvert	11,8	19,2	49,1	36,9
Marché plein air	52,9	57,7	73,4	67,0
Police/gendarmerie	19,8	28,6	54,0	43,6
Justice	6,8	11,2	29,6	22,0
Information/presse	7,2	12,2	31,2	23,5
Brigade de vigilance	29,1	35,6	57,2	48,4
Service d'état-civil	26,9	32,1	51,2	43,4
Maison des jeunes	30,0	36,3	54,5	47,0
Terrain de sport	57,4	59,4	73,2	67,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

S'agissant de l'accessibilité des pauvres aux infrastructures socio-économiques énumérées plus haut, le tableau 9.12 montre que le transport public (65,5 %), le marché plein air (57,7 %) constituent les seuls services où le taux d'accès est supérieur à la moyenne nationale.

Au niveau de l'ensemble des services, le taux d'accès des pauvres est inférieur à celui des non pauvres.

Tableau 9.13 : Taux de satisfaction des services publics par type de service selon niveau de pauvreté

	Très pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	87,0	91,3	92,3	92,2
Téléphone	93,7	89,0	88,0	88,2
Poste	80,2	78,8	86,8	85,0
Service des banques/Etab. micro-finance	76,4	79,8	87,5	85,4
Transport public	73,1	73,0	74,9	74,2
Marché couvert	81,7	86,4	87,4	87,1
Marché plein air	78,0	80,1	81,2	80,7
Police/gendarmerie	85,2	85,1	82,7	83,4
Justice	86,3	80,6	76,8	77,8
Information/presse	96,5	96,8	95,9	96,2
Brigade de vigilance	93,7	94,4	92,5	93,3
Service d'état-civil	93,2	94,8	93,6	94,0
Maison des jeunes	76,8	80,9	81,0	81,0
Terrain de sport	82,3	80,9	78,4	79,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En ce qui concerne la satisfaction des usagers des services, le tableau 9.13 montre des taux de satisfaction appréciables tant au niveau de groupe des pauvres que celui des non pauvres.

Les services de police ou de gendarmerie (85,1 %), de justice (80,6 %), d'informations/presse

(près de 97 %), de brigade de vigilance (94,4 %), d'état civil (près de 95 %) et les terrains de sport (près de 81 %) constituent les seuls services où les taux de satisfaction des pauvres est supérieur à celui des non pauvres. Au niveau des autres infrastructures socio-économiques, c'est le phénomène inverse qui est observé.

9.3 Vie associative

9.3.1. Participation aux activités d'utilité publique ou communautaire

Ce paragraphe examine les types d'associations auxquelles la population âgée de 6 ans et plus a adhéré, les différentes formes de participation, l'opinion des ménages sur l'utilité publique de ces associations et leurs accessibilités. En plus, le fonctionnement des associations à travers la fréquence de participation de ses membres, les problèmes qu'elles rencontrent et actions entreprises pour leur amélioration ont été abordés.

Tableau 9.14 : Proportion de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	26,9	30,4	28,6
Basse Guinée	30,0	36,2	33,3
Moyenne Guinée	18,2	19,0	18,7
Haute Guinée	31,9	35,7	33,9
Guinée Forestière	33,0	36,2	34,7
Région administrative			
Boké	32,6	39,8	36,3
Conakry	26,9	30,4	28,6
Faranah	31,4	34,8	33,2
Kankan	33,8	37,4	35,7
Kindia	28,1	32,8	30,6
Labé	11,4	13,0	12,3
Mamou	21,1	20,3	20,7
NZérékoré	31,9	35,3	33,7
Milieu de résidence			
Conakry	26,9	30,4	28,6
Autres Urbains	26,3	31,4	28,9
Rural	28,7	31,3	30,1
Ensemble	28,0	31,2	29,7

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Environ trois personnes âgées de 6 ans et plus sur dix (29,7 %) participent à une association (voir tableau 9.14). Ce ratio est de 31,2 % pour les femmes contre 28 % pour les hommes. En milieu rural, le taux de participation est de 31,3 % contre 30,4 % à Conakry et 31,4 % au niveau des autres villes. Au niveau régional, le taux de participation est élevé à Boké (près de 40 %), Kankan (37,4 %), N' Zérékoré (35,3 %), Faranah (près de 35 %) et Kindia (près de 33 %). La région de Labé, enregistre le plus faible taux de participation à la vie associative (13 %). Au niveau des régions naturelles, la Basse Guinée et la Guinée Forestière (36,2 %, respectivement) constituent des régions à taux élevés de participation à la vie associative contrairement à ce qui observé en Moyenne Guinée (19 %).

Pour ceux qui ont déclaré ne pas participer à une association, il leur a été demandé les raisons de non participation (voir tableau 9.15). Le manque d'intérêt (39,7 %) constitue la principale raison évoquée, suivi du manque de temps (18,7 %), l'inexistence d'associations dans leur village ou quartier (13 %) et le manque d'argent pour payer les cotisations (11 %).

Parmi ceux qui déclarent que les associations ne leurs intéressent pas, la discrimination entre les sexes est peu significative (40 % chez les hommes et 39,4 % chez. les femmes). Ils sont proportionnellement plus importants en Haute Guinée (45,4 %), Guinée Forestière (41,3 %) et en Basse Guinée (41,2 %). Les régions administratives de Faranah (49,5 %), Boké (47,7 %), Kankan (43,8 %) et N'Zérékoré (près de 40 %) constituent les régions où sont localisées ce type de personnes.

Ceux qui estiment que le manque de temps constitue un frein pour leur adhésion à une association sont proportionnellement plus nombreux chez les hommes (22,4 %) que chez les femmes (15,4 %). Ils sont localisés dans les régions administratives de Kankan (20,7 %), Kindia (21,2 %), N'Zérékoré (20,1 %). Ils résident d'avantage en milieu urbain (26,5 % à Conakry, 25,2 % au niveau des autres centres urbains) qu'en milieu rural (15,5 %).

L'absence d'association dans le quartier ou le village est évoquée d'avantage chez les femmes (13,7 %) que chez les hommes (12,1%). Ceux qui ont déclaré ce motif de non participation à une association résident d'avantage en milieu rural (18,4 %) qu'en ville (0,3 % à Conakry et 1,9 % dans les autres villes). Au niveau régional, ils sont localisés dans les régions de Labé (43,3 %) et Mamou (22,6 %).

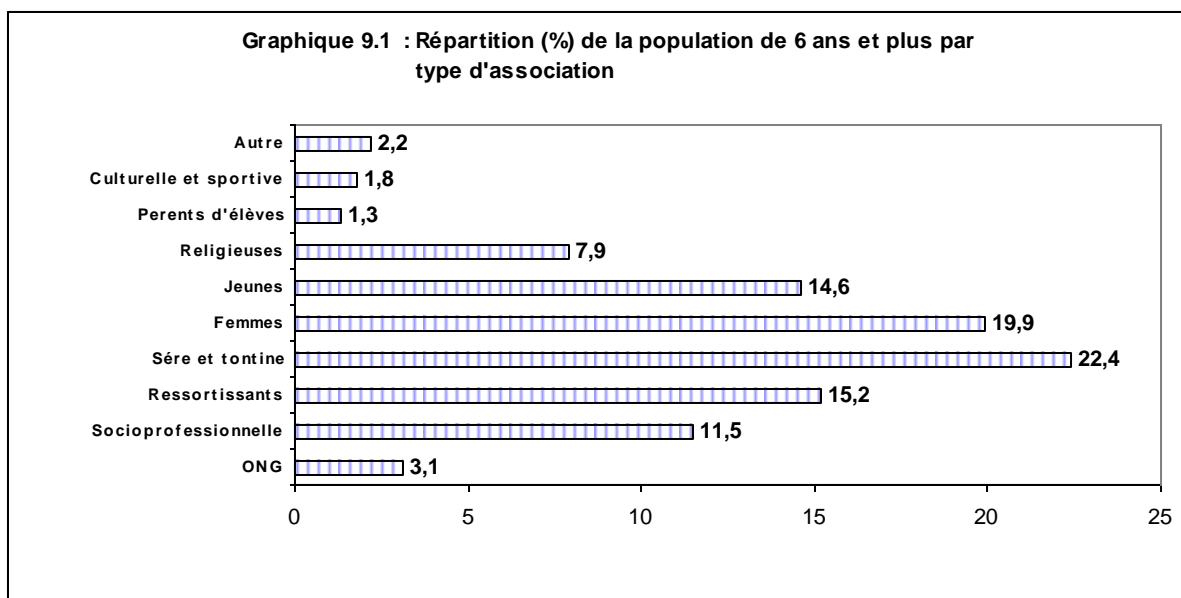
Tableau 9.15 : Répartition (%) de la population de 6 ans et plus non membre d'association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon la raison évoquée

	Pas de temps	Pas d'argent	Pas intéressé	Se sent exclu	Pas assez instruit	Interdit culturel/religieux	N'existe pas dans le village/quartier	Préfère s'occuper de la famille	Autre	Ens.
Région naturelle										
Conakry	26,5	19,1	39,2	0,4	3,6	0,2	0,3	3,8	6,7	100,0
Basse Guinée	20,0	10,0	41,2	1,7	1,5	1,5	10,1	6,4	7,7	100,0
Moyenne Guinée	11,8	4,9	33,5	2,0	1,2	0,2	32,4	5,3	8,7	100,0
Haute Guinée	18,9	5,7	45,4	3,8	0,5	0,4	9,6	7,5	8,1	100,0
Guinée Forestière	19,8	18,2	41,3	2,4	1,4	0,3	4,1	6,5	5,9	100,0
Région administrative										
Boké	15,8	8,2	47,7	2,5	2,0	2,2	8,9	5,9	6,7	100,0
Conakry	26,5	19,1	39,2	0,4	3,6	0,2	0,3	3,8	6,7	100,0
Faranah	15,7	7,4	49,5	2,0	1,1	0,3	5,5	9,7	8,7	100,0
Kankan	20,7	5,3	43,8	4,4	0,3	0,5	10,5	6,1	8,4	100,0
Kindia	21,2	9,5	37,0	1,8	1,0	0,7	13,6	6,6	8,7	100,0
Labé	11,4	4,9	28,9	1,7	0,6	0,1	43,3	3,2	5,8	100,0
Mamou	12,4	5,6	35,7	1,5	2,1	0,0	22,6	7,8	12,3	100,0
N'Zérékoré	20,1	19,7	39,9	2,7	1,3	0,3	4,6	6,3	5,1	100,0
Milieu de résidence										
Conakry	26,5	19,1	39,2	0,4	3,6	0,2	0,3	3,8	6,7	100,0
Autres Urbains	25,2	17,3	40,4	1,1	2,5	0,5	1,9	4,8	6,3	100,0
Rural	15,5	7,7	39,7	2,7	0,9	0,6	18,4	6,7	8,0	100,0
Sexe										
Masculin	22,4	10,8	40,0	2,0	1,7	0,3	12,1	3,6	6,9	100,0
Féminin	15,4	11,1	39,4	2,2	1,4	0,6	13,7	8,0	8,1	100,0
E	18,7	11,0	39,7	2,1	1,6	0,5	13,0	5,9	7,5	100,0
nsemble										

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

9.3.2 Type d'associations

Les types d'associations les plus fréquentes sont les tontines/sérés (22,4 %), suivis des associations de femmes (près de 20 %), de ressortissants (15,2 %), de jeunes (14,6 %), des associations socio-professionnelles (11,5 %) et religieuse (7,9 %). Les ONG ne représentent que 3,1 % de l'ensemble des associations (voir graphique 9.1).



9.3.3 Forme de participation à l'association

Tableau 9.17 : Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon la principale forme de participation

	Financière	En nature	En travail	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	83,8	3,7	12,5	100,0
Basse Guinée	60,1	13,4	26,4	100,0
Moyenne Guinée	54,2	15,7	30,1	100,0
Haute Guinée	36,6	4,0	59,4	100,0
Guinée Forestière	44,2	8,0	47,8	100,0
Région administrative				
Boké	65,7	17,5	16,7	100,0
Conakry	83,8	3,7	12,5	100,0
Faranah	39,9	7,9	52,2	100,0
Kankan	33,9	4,1	62,0	100,0
Kindia	51,1	14,9	34,0	100,0
Labé	46,3	4,2	49,5	100,0
Mamou	63,4	12,5	24,1	100,0
NZérékoré	46,4	6,8	46,7	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	83,8	3,7	12,5	100,0
Autres Urbains	80,8	5,7	13,6	100,0
Rural	41,7	10,5	47,7	100,0
Sexe				
Masculin	50,7	7,1	42,3	100,0
Féminin	56,4	10,1	33,5	100,0
Ensemble	53,9	8,8	37,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'étude a retenu trois formes de participation : financière, en nature et sous forme de travail pour le compte de l'association qu'il soit physique ou intellectuel.

Les données du tableau 9.17 révèlent que près de 54 % des associés participent financièrement aux activités, suivie de la contribution sous forme de travail (37,4 %). Les contributions en nature ne représentent que près de 9 %.

La contribution financière est plus fréquente en milieu urbain (83,3 % à Conakry et 80,8 % dans les autres villes) qu'en milieu rural (41,7 %). Elle est plus remarquable en Basse Guinée (60,1 %) et en Moyenne Guinée (54,2 %). Les

femmes contribuent d'avantage financièrement (56,4 %) que les hommes (50,7 %). Les contributions sous forme de travail sont plus fréquentes en milieu rural (47,7 %). Cette

pratique est courante en Haute Guinée (59,4 %), Guinée Forestière (47,8 %) et dans les régions administratives de Kankan (62 %), Faranah (52,2 %), N'Zérékoré et à Labé (49,5 %). Il est important de noter aussi, que 10 % de la population rurale contribue en nature.

9.3.4 Opinion des membres sur l'utilité publique de leur association

Tableau 9.18 : Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon l'opinion sur l'utilité publique

	Très utile	Utile	Pas utile	Sans opinion	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	51,6	45,6	1,7	1,1	100,0
Basse Guinée	55,3	42,8	1,0	0,9	100,0
Moyenne Guinée	60,0	36,8	1,6	1,6	100,0
Haute Guinée	65,4	33,6	0,5	0,5	100,0
Guinée Forestière	57,7	40,0	1,3	0,9	100,0
Région administrative					
Boké	55,4	41,7	1,7	1,2	100,0
Conakry	51,6	45,6	1,7	1,1	100,0
Faranah	70,2	28,8	0,6	0,4	100,0
Kankan	62,1	36,8	0,4	0,6	100,0
Kindia	59,8	39,2	0,6	0,4	100,0
Labé	58,4	35,9	1,8	3,8	100,0
Mamou	53,9	44,1	1,2	0,9	100,0
N'Zérékoré	56,5	41,0	1,5	1,0	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	51,6	45,6	1,7	1,1	100,0
Autres Urbains	57,2	40,2	1,4	1,1	100,0
Rural	60,0	38,2	1,0	0,9	100,0
Sexe					
Masculin	61,4	36,6	1,0	1,0	100,0
Féminin	55,8	42,0	1,3	0,9	100,0
Ensemble	58,2	39,6	1,2	0,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'enquête s'est intéressée à l'opinion qu'ont les enquêtés sur l'utilité publique de leur association.

Les données du tableau 9.18 montrent que plus de la moitié (58,2%) des enquêtés ont déclaré que les associations sont très utiles. Près de deux personnes sur cinq (39,6 %) jugent positivement les apports des associations sur les services d'utilité publique. La proportion de ceux qui pensent que les associations n'ont aucun intérêt public ou qui reste sans opinion n'est que 2,1 %.

9.3.5 Fréquence de participation des membres d'association

Tableau 9.19 : Taux de participation aux activités des Associations par région naturelle, région administrative, et milieu de résidence selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	91,3	93,3	92,3
Basse Guinée	95,6	95,2	95,3
Moyenne Guinée	94,4	97,1	96,0
Haute Guinée	96,3	94,7	95,4
Guinée Forestière	93,1	94,5	93,9
Région administrative			
Boké	96,5	96,6	96,5
Conakry	91,3	93,3	92,3
Faranah	96,3	96,5	96,4
Kankan	95,9	93,8	94,7
Kindia	94,2	94,1	94,2
Labé	90,8	96,8	94,4
Mamou	96,9	97,7	97,3
N'Zérékoré	92,8	94,4	93,7
Milieu de résidence			
Conakry	91,3	93,3	92,3
Autres Urbains	92,6	93,1	92,9
Rural	95,3	95,6	95,5
Ensemble	94,2	94,9	94,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le dynamisme d'une association se traduit par la participation active de ses membres. Dans le cadre cette enquête, ce dynamisme est évalué par le taux de participation qui est le rapport entre les participants aux activités de l'association et l'effectif de ses membres.

Les données consignées dans le tableau 9.19 montrent que 94,6 % des membres participent effectivement aux activités de leur association.

Quelle que soit la variable d'analyse considérée, le taux de participation des membres est élevé et dépasse 90 %.

9.4 Mécanisme de solidarité

Le mécanisme de solidarité est appréhendé à travers l'aide reçue par les ménages en provenance d'autres ménages ou de la communauté ou de l'état ou d'une ONG.

9.4.1 Demande de l'aide

Les données consignées dans le tableau 9.20 montrent que la proportion de ménages ayant sollicité de l'aide au cours des 12 derniers mois est plus importante parmi ceux dirigés par une femme (54,7 %) que par un homme (52,1 %).

Tableau 9.20 : Proportion des ménages ayant demandé de l'aide pour les besoins du ménage au cours des 12 derniers mois par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin
Région naturelle		
Conakry	40,6	49,7
Basse Guinée	64,1	62,6
Moyenne Guinée	44,2	43,1
Haute Guinée	55,2	70,9
Guinée Forestière	54,7	65,7
Région administrative		
Boké	54,4	48,3
Conakry	40,6	49,7
Faranah	55,3	80,1
Kankan	54,7	46,6
Kindia	65,8	63,3
Labé	44,4	43,7
Mamou	44,9	42,9
N'Zérékoré	54,9	65,4
Milieu de résidence		
Conakry	40,6	49,7
Autres Urbains	44,3	49,9
Rural	56,3	56,3
GSE du chef de ménage		
GSE 1	59,6	52,6
GSE 2	59,1	58,3
GSE 3	56,0	41,2
GSE 4	34,1	40,8
GSE 5	48,8	29,4
GSE 6	34,3	56,4
GSE 7	46,5	54,7
GSE 8	44,0	70,4
GSE 9	43,0	100,0
GSE 10	50,9	51,5
Ensemble	52,1	54,7
Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP		

La demande de l'aide varie suivant selon le groupe socio-économique du chef de ménage, les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de cultures d'exportation ou de subsistance de sexe masculin (59,6 % et près de 54 %, respectivement) enregistrent les plus fortes proportions de ménages ayant sollicité de l'aide au cours des 12 derniers mois. En ce qui concerne les ménages de sexe féminin, ceux dont le chef est un indépendant du secteur informel ou formel sollicitent d'avantage d'aide (70,4 % et 100 %, respectivement)

Par ailleurs, on constate en milieu urbain que les ménages dirigés par une femme font plus recours à de l'aide. A Conakry la proportion est de 49,7 % pour les femmes contre 40,6 % pour les hommes. Dans les autres villes il est de 49,9 % pour les femmes et 44,3 % pour les hommes. En milieu rural aucune discrimination ne ressort entre les ménages du point de vue du sexe.

Du point de vue régionale, la Basse Guinée (64,1%) et la Haute Guinée (55,2 %) abritent plus de ménages dirigés par un homme qui demandent de l'aide. Lorsque le ménage est dirigé par une femme, c'est en Haute Guinée (70,9 %) et en Guinée Forestière (65,7 %) qu'on sollicite plus de l'aide.

9.4.2 Satisfaction par rapport à l'aide

L'enquête s'est intéressée à la satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'aide reçue.

Tableau 9.21 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le résultat de la recherche d'aide pour les besoins du ménage au cours des 12 derniers

	Toujours	Parfois	Jamais	Na Jamais cherché	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	5,0	45,9	15,2	33,9	100,0
Basse Guinée	16,2	57,5	6,9	19,4	100,0
Moyenne Guinée	13,8	49,3	6,7	30,1	100,0
Haute Guinée	17,5	42,7	17,0	22,8	100,0
Guinée Forestière	11,3	55,2	16,1	17,4	100,0
Région administrative					
Boké	17,7	48,2	6,4	27,7	100,0
Conakry	5,0	45,9	15,2	33,9	100,0
Faranah	17,5	48,0	10,6	23,8	100,0
Kankan	15,8	38,5	20,5	25,1	100,0
Kindia	14,9	60,5	7,4	17,2	100,0
Labé	11,2	48,9	6,2	33,6	100,0
Mamou	16,8	51,7	7,2	24,3	100,0
N'Zérékoré	11,3	57,1	16,9	14,7	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	5,0	45,9	15,2	33,9	100,0
Autres Urbains	11,0	44,0	15,4	29,6	100,0
Rural	15,1	52,8	10,6	21,5	100,0
GSE du chef de ménage					
GSE 1	4,3	45,9	8,0	41,7	100,0
GSE 2	15,5	54,9	11,9	17,7	100,0
GSE 3	12,3	54,1	18,1	15,5	100,0
GSE 4	11,1	37,6	14,0	37,2	100,0
GSE 5	8,5	46,7	14,0	30,8	100,0
GSE 6	11,3	48,3	11,0	29,4	100,0
GSE 7	8,8	49,1	11,3	30,7	100,0
GSE 8	12,3	51,5	13,1	23,1	100,0
GSE 9	8,6	35,0	31,0	25,5	100,0
GSE 10	12,6	48,4	11,6	27,4	100,0
Ensemble	13,0	50,6	12,0	24,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Environ un ménage sur quatre (24,5%) n'a jamais demandé de l'aide pour subvenir à ses besoins.

La proportion de ménages qui n'ont jamais obtenu l'aide demandé représente 12 %. Ce type de ménages se rencontre en Guinée Forestière et à Conakry (16,1 % et 15,2 %, respectivement). C'est dans les régions administratives de Kankan (20,5 %) et N'Zérékoré (16,9 %) qu'on rencontre moins de ménages satisfaits.

Plus de la moitié des ménages (63,6 %) ont déclaré avoir obtenu satisfaction par rapport à l'aide sollicitée. Parmi eux, 13 % ont toujours obtenu satisfaction.

9.4.3 Accès à l'aide

L'enquête s'est intéressée à l'accès à l'aide. Environ 47,2 % des ménages dirigés par une femme ont déclaré qu'il est facile de trouver de l'aide contre 41,2 % pour ceux dirigés par un homme (voir tableau 9.22).

Tableau 9.22 : Proportion des ménages ayant déclaré qu'il est facile de trouver de l'aide par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage

	Masculin	Féminin
Région naturelle		
Conakry	23,6	39,9
Basse Guinée	52,0	53,7
Moyenne Guinée	48,5	56,6
Haute Guinée	39,5	51,0
Guinée Forestière	36,6	32,5
Région administrative		
Boké	54,9	54,4
Conakry	23,6	39,9
Faranah	41,7	54,4
Kankan	38,0	34,6
Kindia	48,8	50,4
Labé	46,0	59,0
Mamou	52,1	58,1
NZérékoré	36,1	31,9
Milieu de résidence		
Conakry	23,6	39,9
Autres Urbains	36,6	45,2
Rural	45,3	48,7
GSE du chef de ménage		
GSE 1	47,2	47,5
GSE 2	43,8	45,5
GSE 3	12,5	57,8
GSE 4	37,8	34,2
GSE 5	29,8	32,1
GSE 6	38,6	54,3
GSE 7	35,5	38,4
GSE 8	35,7	40,0
GSE 9	23,4	0,0
GSE 10	42,8	49,6
Ensemble	41,2	47,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Du point de vue de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, la proportion de ménages ayant déclaré qu'il est facile d'obtenir de l'aide est plus importante au niveau des ménages dirigés par un homme quand il évolue dans les cultures d'exportation (47,2 %) ou par une femme quand celle-ci est indépendante du secteur informel vendeuse de produits alimentaires (54,3%), indépendante éleveur (57,8 %), inactive ou chômeur (49,6 %).

Quel que soit le sexe du chef de ménage, il est plus facile d'obtenir de l'aide en milieu rural (45,3 % pour le sexe masculin et 48,7 % pour le sexe féminin) qu'en milieu urbain (23,6 % pour le sexe masculin et près de 40 % pour le sexe féminin à Conakry). Au niveau régional, les régions de Boké (près de 55 % pour le sexe masculin et 54,4 % pour le sexe féminin) et Mamou (52,1 % pour le sexe masculin et 58,1 % pour le sexe féminin), demeurent les régions où il est plus facile d'obtenir de l'aide.

9.4.4 Source d'assistance

Les sources de provenance de l'aide sollicitée par les ménages sont également cernées dans l'enquête (voir tableau 9.23 en annexe). L'essentiel de l'aide provient de parents (51,6 % dont 35,1 % de parents sur place), suivi d'amis ou voisins (41,7 %). Le recours à la communauté ou à l'Etat ou aux ONG et associations de bienfaisance est faible. (2,5 %, 0,8 % et 3,3 %, respectivement). Cette structure de provenance de l'aide est valable quelque soit la variable d'analyse considérée.

Parmi les ménages qui ont demandé de l'assistance ou de l'aide à la communauté, seulement 7,8 % ont obtenu satisfaction (voir tableau 9.24). Les types d'assistance ou aide sollicités se répartissent comme suit : assistance médicale (39,6 %), assistance scolaire (10 %) et fourniture d'intrants agricoles (3,5 %).

CHAPITRE 10 : EMPLOI

L'EIBEP permet de cerner les activités économiques de la population âgée de 6 ans. Des questions posées concernent la situation actuelle dans l'activité et le statut dans l'emploi. Le sous-emploi, le chômage, le travail domestique et les travaux d'intérêt communautaires ont été également abordés. Contrairement à l'EIBC de 1994/1995, l'essentiel des informations recueillies par l'EIBEP porte sur la situation actuelle. Ces informations sont intéressantes parce qu'elles sont utilisées dans les comparaisons internationales conformément aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT). Seules les personnes qui n'ont pas travaillé au cours des 7 derniers jours ont été interrogées sur leur situation habituelle.

10.1 Activité économique

La notion d'activité économique couvre toutes les activités rémunérées en espèce, en nature ou encore les activités réalisées dans une entreprise familiale ou dans le cadre de l'apprentissage d'un métier même si elles ne sont pas rémunérées. L'âge d'entrée en activité a été fixé à 6 ans pour permettre de cerner le travail des enfants. Cependant, pour permettre de faire des comparaisons internationales certains aspects de l'activité économique ont été analysés au niveau de la population de 15 ans et plus.

Tableau 10.1 : Répartition (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupe d'âge selon le sexe.

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
6 – 9	2,9	2,9	5,8
10 – 14	3,6	4,5	8,1
15 – 19	4,2	6,1	10,2
20 – 24	4,1	5,4	9,5
25 – 29	5,0	6,5	11,5
30 – 34	5,1	5,8	11,0
35 – 39	4,4	5,7	10,1
40 – 44	3,9	4,7	8,6
45 – 49	3,4	3,5	6,9
50 – 54	3,2	3,2	6,4
55 – 59	2,1	1,8	4,0
60 – 64	2,0	1,7	3,7
65 – 69	1,3	0,8	2,1
70 – 74	0,6	0,5	1,1
75 et plus	0,8	0,3	1,1
Ensemble	46,6	53,4	100,0
Effectif pondéré	1 488 133	1 704 405	3 192 538

Source : EIBEP2002-2003/DNS/MP

Les résultats de l'EIBEP montrent que la population active actuelle est estimée à 3.192.538 individus âgés de 6 ans et plus, soit 37 % de la population totale (voir tableau 10.1). Cette population est majoritairement composée de femmes (53,4 %). Comparée aux résultats de l'EIBC, la proportion de femmes au sein de la population active totale a légèrement augmenté, en passant de 52 % en 1994 à 53 % en 2002.

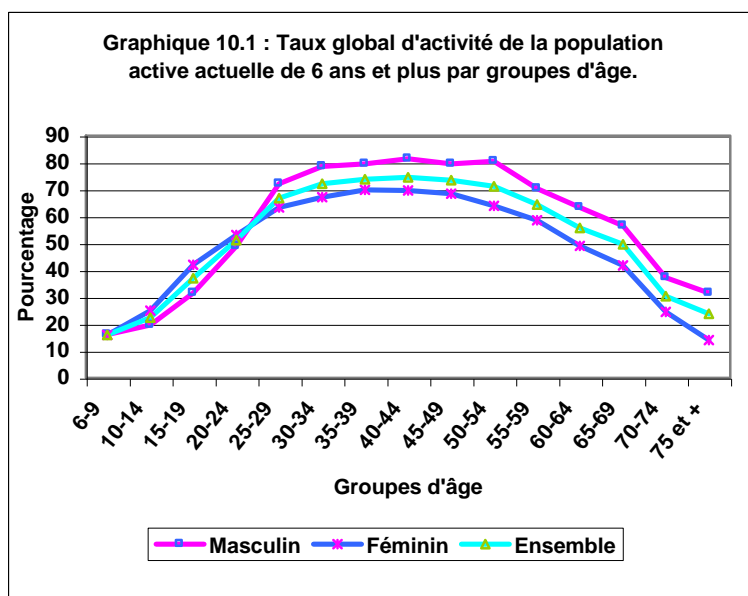
Par ailleurs quel que soit le sexe, la population active actuelle augmente en fonction de l'âge jusqu'au niveau de la tranche d'âge (25–29 ans) pour les femmes et (30–34 ans) pour les hommes, puis elle diminue

progressivement. La prédominance des femmes au sein de la population active actuelle est aussi remarquable jusqu'à 45-49 ans, tranche d'âge à partir de laquelle la supériorité numérique des hommes s'établit du fait qu'ils restent plus longtemps en activité.

Le tableau 10.2 en annexe fournit la distribution du taux global d'activité (rapport entre la population active actuelle et la population âgée de 6 ans et plus) par âge et sexe selon le milieu de résidence. Les données de ce tableau indiquent que le taux global d'activité de la population active actuelle de 6 ans et plus est de 45,5 %. Le taux d'activité économique des femmes (45,6 %) est sensiblement égal à celui des hommes (45,3 %). En ne prenant en compte que les personnes de 15 ans et plus, le taux d'activité de la population devient plus important atteignant 58,3 %. Cependant, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes se creuse au profit des hommes, avec respectivement 60,5 % contre 56,6 %.

Du point de vue milieu de résidence, la participation de la population rurale âgée de 6 ans et plus à l'activité économique est plus importante que celle de la population vivant en milieu

urbain (50,9 % contre 33,7 % à Conakry et 33 % dans les autres villes de l'intérieur du pays). Au niveau de la population de 15 ans, ces proportions sont de 64,3 % pour le milieu rural contre 45,8 % à Conakry et 46,3 % dans les autres villes. Ce constat qui se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes pourrait s'expliquer d'une part, par le faible niveau de scolarisation de la population rurale qui de ce fait, commence à travailler à très bas âge (aides familiaux), et d'autre part, par la prédominance des activités agricoles dont la pratique ne nécessite aucune qualification préalable. Cependant, si le taux d'activité économique des femmes est plus élevé que celui des hommes en milieu rural, c'est le contraire que l'on observe à Conakry et dans les autres villes du pays.



L'évolution du taux global d'activité de la population selon l'âge et le sexe (voir graphique 10.1) est révélatrice de l'influence de plusieurs facteurs socio-économiques et culturels sur l'utilisation de la main-d'œuvre en Guinée. En effet, le premier constat qui se dégage est la précocité de l'emploi, comme c'est le cas généralement dans les pays en développement : 16 % des enfants âgés de 6 à 9 ans sont actifs ; 22,4 % de ceux dont l'âge est compris entre 10 et 14 ans sont sur le marché du travail. Ce phénomène est légèrement plus remarquable

chez les femmes (25 % des filles de 10–14 ans sont en activité contre 19,7 % des garçons de la même tranche d'âge) à cause du faible niveau de scolarisation des filles par rapport aux garçons.

Le graphique 10.1 montre en outre que le taux d'activité augmente avec l'âge pour atteindre le maximum entre 40-44 ans pour l'ensemble des deux sexes (74,5 %) et pour les hommes (81,4 %) ; et 69,9 % pour les femmes entre 35–39 ans. A partir de ces valeurs modales, le taux d'activité décroît progressivement tout en se maintenant à des niveaux relativement élevés même aux vieux âges. Ce départ tardif du monde du travail est une autre caractéristique de l'activité économique dans les pays en développement. Elle résulte de la prédominance des activités du secteur rural et du secteur informel qui ne sont pas régis par le système de mise à la retraite obligatoire.

Tableau 10.3 : Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par Région administrative selon le sexe.

Région administrative	Sexe masculin (%)	Sexe féminin (%)	Ensemble (%)
Boké	39,5	42,8	41,2
Conakry	39,0	28,2	33,7
Faranah	47,2	52,0	49,8
Kankan	60,1	52,6	56,1
Kindia	38,0	38,4	38,2
Labé	39,0	46,6	43,3
Mamou	46,5	50,1	48,6
N'Zérékoré	51,0	55,6	53,5
Ensemble	45,3	45,6	45,5

Source : EIBEP2002-200/DNS/MP

Au niveau des régions administratives (voir tableau 10.3), les taux d'activité les plus élevés sont observés dans les Régions de Kankan (56,1 %), N'Zérékoré (53,5 %), Faranah (49,8 %) et Mamou (48,6 %). Ces régions ont un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale (45,5 %). La région de Kankan a le taux d'activité des hommes le plus élevé (60,1 %), tandis que celle de N'Zérékoré dispose du taux d'activité le plus élevé des femmes (55,6 %). Quant à la Ville de Conakry, elle se distingue par le plus faible taux d'activité des femmes (28,2 %).

Tableau 10.4 : Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par Région naturelle selon le sexe.

Région naturelle	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Conakry	39,0	28,2	33,7
Basse Guinée	37,9	39,2	38,6
Moyenne Guinée	42,7	48,2	45,8
Haute Guinée	57,1	53,8	55,3
Guinée Forestière	49,7	53,8	51,9
Ensemble	45,3	45,6	45,5

Source : EIBEP2002-200/DNS/MP

En ce qui concerne les régions naturelles (voir tableau 10.4), la Haute Guinée enregistre le taux d'activité le plus élevés (55,3 %). Elle est suivie par la région de la Guinée Forestière (51,9 %). A l'image des régions administratives, Conakry se distingue par un faible taux d'activité (33,7 %). Du point de vue du sexe, les taux d'activité féminin les plus élevés sont observés en Guinée Forestière et en

Haute Guinée (53,8 % pour chaque région). Le niveau record de participation des hommes à l'activité économique est détenu par la Haute Guinée (57,1 %).

Tableau 10.5 : Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupes socio-économique du chef de ménage selon le sexe.

GSE du chef de ménage	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
GSE 1	63,8	54,4	58,5
GSE 2	63,5	66,1	64,9
GSE 3	54,8	56,4	55,7
GSE 4	41,6	27,0	33,8
GSE 5	50,3	32,8	42,2
GSE 6	37,5	45,4	41,9
GSE 7	51,4	36,6	43,8
GSE 8	52,6	42,7	47,5
GSE 9	44,4	28,0	35,6
GSE 10	19,5	26,5	23,2
Ensemble	45,3	45,6	45,5

Source : EIBEP2002-200/DNS/MP

Comme le montre le tableau 10.5, le taux global d'activité de la population varie fortement en fonction du groupe socio-économique du Chef de ménage. En effet, le taux le plus élevé est observé au niveau des personnes qui ont pour chef de ménage un indépendant agriculteur de subsistance (64,9 %), à l'opposé des personnes vivant dans les ménages dirigés par un inactif ou un chômeur parmi lesquelles on compte le plus faible effectif d'actifs (23,2 %). Les mêmes variations sont observées aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Les taux d'activité les plus élevés se situent au niveau des personnes relevant des ménages dirigés par un indépendant agricole producteur de cultures d'exportation (63,8 %) et un indépendant agriculteur de subsistance (63,5 %) pour les hommes ; tandis que chez les femmes, ce sont les personnes

appartenant aux ménages dont le chef est un indépendant agriculteur de subsistance qui ont le taux d'activité le plus élevé (66,1 %).

Le second indicateur qui permet d'évaluer le niveau de l'activité économique de la population est le rapport de dépendance économique. Cet indicateur exprime la charge économique des actifs, c'est à dire le nombre d'inactifs supportés par actif. Dans le cadre de l'EIBEP, est considéré comme inactif tout membre du ménage âgé de 6 ans et plus qui n'a pas exercé une activité économique au cours des 7 derniers jours ayant précédé l'enquête et qui n'a pas activement cherché du travail durant cette période. A cette population inactive âgée de 6 ans et plus s'ajoutent les enfants de moins de 6 ans qui sont classés d'office parmi les inactifs.

D'après les résultats de l'enquête, le rapport de dépendance économique est de 120 % (voir tableau 10.6). Autrement dit, 100 actifs guinéens supportent 120 inactifs en plus de leur propre personne. Le rapport de dépendance des hommes (120,6 %) est légèrement plus élevé que celui des femmes (119,3 %).

Par ailleurs, le rapport de dépendance économique est nettement plus élevé en milieu urbain (203,4 % dans les autres villes de l'intérieur du pays et 196,8 % à Conakry) qu'en milieu rural (96,5%). Mais, contrairement à ce que l'on observe en milieu rural, les femmes du milieu urbain ont un rapport de dépendance économique plus élevé que celui des hommes.

Tableau 10.6 : Taux de dépendance économique (%) de la population de 6 ans et plus par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région administrative			
Boké	153,0	133,8	142,6
Conakry	156,4	255,0	196,8
Faranah	112,0	92,3	100,8
Kankan	66,5	90,2	78,3
Kindia	163,0	160,1	161,5
Labé	156,5	114,4	131,0
Mamou	114,9	99,7	105,9
NZérékoré	96,1	79,8	87,1
Région naturelle			
Conakry	156,4	255,0	196,8
Basse Guinée	163,5	154,9	158,9
Moyenne Guinée	134,2	107,3	118,3
Haute Guinée	75,1	86,0	80,8
Guinée Forestière	101,0	86,0	92,7
Milieu de résidence			
Conakry	156,4	255,0	196,8
Autres Urbains	187,0	221,2	203,4
Rural	102,4	91,9	96,5
Groupe d'âge			
6-9	522,2	524,4	523,3
10-14	407,4	299,2	347,4
15-19	216,5	138,0	170,0
20-24	104,3	88,4	95,3
25-29	38,7	58,1	49,7
30-34	27,2	48,9	38,7
35-39	25,7	43,0	35,4
40-44	22,8	43,6	34,2
45-49	25,7	46,1	36,1
50-54	24,3	56,6	40,4
55-59	42,1	70,7	55,3
60-64	58,1	104,1	79,7
65-69	77,1	139,0	101,8
70-74	168,1	308,4	229,1
75 et +	216,5	612,9	319,9
Groupe socio-économique du chef de ménage			
GSE 1	56,8	83,8	70,9
GSE 2	57,5	51,2	54,0
GSE 3	82,5	77,4	79,4
GSE 4	140,5	270,5	195,7
GSE 5	98,8	205,0	137,0
GSE 6	166,9	120,5	138,7
GSE 7	94,7	173,4	128,1
GSE 8	90,3	134,3	110,5
GSE 9	125,2	257,3	181,1
GSE 10	413,4	278,0	331,5
Ensemble	120,6	119,3	119,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En outre, le rapport de dépendance économique a une forte corrélation avec l'âge. En effet, il est très élevé au début et à la fin de la vie active pour les femmes et pour les hommes parce que le nombre d'actifs est faible à ces âges. Par contre, aux « âges actifs » le rapport de dépendance est relativement faible. Il atteint sa valeur minimale (34%) entre 40–44 ans.

Sur le plan région administrative, les régions de Kankan et N'Zérékoré se distinguent par un rapport de dépendance économique relativement faible (inférieur à 100 pour l'ensemble des deux sexes). Ces mêmes régions ont les plus bas rapports de dépendance économique des hommes. A l'opposé, les plus faibles rapports de dépendance économique des femmes sont enregistrés dans l'ordre à N'Zérékoré (79,8 %), Kankan (90,2 %), Faranah (92,3 %) et Mamou (99,7 %). Conakry détient le rapport de dépendance économique maximum des femmes (255 %) et des hommes (156,4 %).

Au niveau des régions naturelles, une démarcation nette est observée entre la Haute Guinée et de la Guinée Forestière qui ont les plus faibles rapports de dépendance économique (inférieur à 100 %) et les autres régions. Ce constat est valable pour chacun des deux sexes.

Le classement selon le groupe socio-économique du chef de ménage laisse entrevoir une forte variation du rapport de dépendance. Les personnes appartenant aux ménages dirigés par un indépendant agriculteur de subsistance (54 %), un indépendant éleveur (79,4 %) et un indépendant agriculteur producteur de cultures d'exportation (70,9 %) enregistrent les plus faibles rapports de dépendance économique des femmes et des

hommes. En revanche, les personnes relevant des ménages dont le chef est inactif ou chômeur ont le rapport de dépendance économique le plus élevé (278 % pour les femmes et 413,4 % pour les hommes).

10.2 Emploi, sous-emploi et chômage

Cette section est consacrée essentiellement à l'analyse des emplois occupés, du sous-emploi et du chômage de la population active.

10.2.1 Emploi

Tableau 10.7 : Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe.

Région naturelle	
Conakry	10,6
Basse Guinée	17,8
Moyenne Guinée	22,9
Haute Guinée	24,8
Guinée Forestière	23,9
Région administrative	
Boké	10,2
Conakry	10,6
Faranah	9,9
Kankan	17,8
Kindia	10,9
Labé	9,8
Mamou	9,8
N'Zérékoré	21,0
Milieu de résidence	
Conakry	10,6
Autres Urbains	10,1
Rural	79,4
Sexe	
Masculin	46,1
Féminin	53,9
Ensemble	97,2
Effectif pondéré	3 098 080

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'EIBEP estime la population active actuelle de 6 ans et plus occupée à 3 098 080 individus, ce qui correspond à un taux d'occupation de 97,2 % (voir tableau 10.7). Ce taux est très légèrement supérieur à celui de la population de 15 ans et plus qui est évalué à 96,8 %. Plus de la moitié de la population active actuelle de 6 ans et plus occupée est constituée de femmes (53,9 %) et près de huit actifs occupés sur dix (79,4 %) résident en milieu rural.

La population active occupée est inégalement réparties entre les régions administratives et naturelles. En effet, les régions administratives de N'Zérékoré (21 %) et Kankan (17,8 %) comptent plus d'actifs occupés que les autres régions qui enregistrent environ 10 % chacune.

Au niveau des régions naturelles, Conakry (10,6 %) et la Basse Guinée (17,8 %) ont les plus faibles proportions d'actifs occupés à l'opposé de la Haute Guinée (24,8 %), de la Guinée Forestière (23,9 %) et de la moyenne Guinée (22,9 %).

Lors de l'EIBEP des questions ont été posées aux actifs occupés sur le nombre d'emplois qu'ils ont exercé au cours de la période de référence. Chaque actif avait la possibilité de déclarer au maximum trois activités économiques. Les activités citées ont été classées selon l'importance du temps alloué à chacune d'elles ; et l'enquête s'est intéressée seulement aux deux premières à savoir : l'activité principale et activité secondaire.

Les résultats de l'enquête montrent que la grande majorité des actifs occupés (88 %) exerce une seule activité économique (voir tableau 10.8). Seulement un peu plus d'un travailleur sur dix (11,6 %) a déclaré avoir occupé deux emplois au cours des 7 derniers jours qui ont précédé l'enquête. La proportion des actifs qui ont exercé plus de deux occupations est négligeable (0,3 %). Ce constat est vérifié pour toutes les variables d'analyse retenues.

Les personnes qui ont exercé plus d'un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête sont généralement :

- de sexe masculin (13,6 %) ;
- des résidents du milieu rural (13,9 %) ;

Tableau 10.8 : Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, groupe d'âge et GSE du chef de ménage selon le nombre d'emplois.

	Une	Deux	Trois et plus	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	97,9	1,9	0,2	100,0
Basse Guinée	84,2	15,4	0,4	100,0
Moyenne Guinée	84,7	14,9	0,4	100,0
Haute Guinée	86,7	13,1	0,2	100,0
Guinée Forestière	91,4	8,4	0,2	100,0
Région administrative				
Boké	76,2	23,2	0,6	100,0
Conakry	97,9	1,9	0,2	100,0
Faranah	87,3	12,3	0,4	100,0
Kankan	85,4	14,3	0,3	100,0
Kindia	87,2	12,3	0,5	100,0
Labé	89,6	10,2	0,2	100,0
Mamou	84,7	14,9	0,3	100,0
NZérékoré	92,7	7,2	0,1	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	97,9	1,9	0,2	100,0
Autres Urbains	93,2	6,4	0,3	100,0
Rural	86,1	13,6	0,3	100,0
Sexe				
Masculin	86,4	13,1	0,5	100,0
Féminin	89,5	10,4	0,1	100,0
Groupe d'âge				
6-9	97,9	2,1		100,0
10-14	96,5	3,5		100,0
15-19	92,9	7,1	0,0	100,0
20-24	90,9	9,0	0,1	100,0
25-29	88,6	11,1	0,3	100,0
30-34	86,0	13,5	0,5	100,0
35-39	83,6	16,2	0,2	100,0
40-44	84,3	15,2	0,5	100,0
45-49	83,7	16,1	0,2	100,0
50-54	84,0	14,8	1,3	100,0
55-59	81,8	17,9	0,3	100,0
60-64	82,2	17,8		100,0
65-69	86,1	13,7	0,2	100,0
70-74	91,0	9,0		100,0
75 et +	83,4	15,7	0,8	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage				
GSE 1	76,9	23,1		100,0
GSE 2	87,4	12,3	0,3	100,0
GSE 3	82,2	17,8		100,0
GSE 4	85,6	13,7	0,7	100,0
GSE 5	92,4	7,2	0,4	100,0
GSE 6	86,8	12,9	0,3	100,0
GSE 7	87,7	12,1	0,2	100,0
GSE 8	91,5	8,5		100,0
GSE 9	91,9	8,1		100,0
GSE 10	91,5	8,4	0,0	100,0
Ensemble	88,1	11,6	0,3	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans toutes les régions administratives et naturelles, la proportion des actifs qui ont exercé plusieurs emplois est supérieure à 10 % à l'exception de la Région administrative de N'Zérékoré (7,3 %), la Guinée Forestière (8,6 %) et Conakry (2,1 %). La proportion est particulièrement importante dans la région de Boké car 23,8 % des actifs occupés ont exercé plus d'un emploi au cours de la semaine de référence.

La proportion des actifs occupés qui exercent plusieurs emplois augmente avec l'âge. Les proportions les plus élevées d'actifs concernés par la pluri-activité sont enregistrées entre 40 et 65 ans (plus de 15 %).

Les données montrent par ailleurs que les actifs appartenant aux ménages ayant pour chefs un indépendant agricole producteur de cultures d'exportation (23,1 %) et ceux relevant des ménages dont le chef est un indépendant éleveur (17,8 %) sont plus nombreux à exercer un travail supplémentaire que les actifs des ménages dirigés par des personnes ayant les autres statuts socio-économiques.

Etant donné que la grande majorité des actifs n'exercent qu'un seul emploi, l'analyse sera limitée aux caractéristiques de l'occupation principale.

10.2.1.1 Caractéristiques de l'occupation principale

L'occupation principale est l'occupation pour laquelle l'actif a consacré le plus de temps au cours de la période de référence. Les caractéristiques d'analyse retenues sont : la branche d'activité, le statut dans l'occupation, la profession, le statut du secteur d'activité, la nature de l'occupation, le temps alloué et la rémunération de l'occupation.

La répartition des actifs ayant exercé une occupation principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon le milieu de résidence est fournie dans le tableau 10.9. Les branches d'activité sont regroupées suivant la nomenclature de la CITI.

	Masculin	Féminin	Ensemble
SECTEUR PRIMAIRE			
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche	31,0	41,0	72,0
Activités extractives	0,5	0,3	0,7
SECTEUR SECONDAIRE			
Activités de fabrication	3,2	1,9	5,1
Construction	1,5	0,0	1,6
SECTEUR TERTIAIRE			
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,1	0,0	0,1
Commerce et Réparation	4,4	9,4	13,8
Transport, Entreposage et Communication	1,7	0,1	1,7
Intermédiation financière	0,4	0,1	0,5
Administration publique et Défense, Assurance sociale	3,2	1,2	4,5
Ensemble	46,0	54,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les résultats montrent une forte prédominance du secteur agricole (agriculture, chasse, sylviculture et pêche) qui occupe 72 % des actifs interrogés. Les actifs occupés dans ce secteur sont constitués de plus de femmes (41 %) que d'hommes (31 %). La prédominance de ce secteur dans les activités économiques du pays s'explique par le fait que la majorité de la population active réside en milieu rural et pratique l'agriculture de subsistance.

Les activités du secteur tertiaire, communément appelées « services » occupent le second rang avec 20,6

% d'actifs ayant exercé une occupation principale au cours de la semaine qui a précédé leur interview. Le commerce et la réparation sont les branches dominantes, car elles totalisent à elles seules 13,8 % des actifs occupés. A l'instar du secteur agricole, ce secteur connaît une plus grande participation des femmes (9,4 % contre 4,4 % d'hommes).

Les activités du secteur secondaire sont très peu développées dans le pays. Elles totalisent 6,7 % de la population active occupée dont 5,1 % dans la fabrication et 1,3 % dans la construction.

Du point de vue milieu de résidence (voir tableau 10.10 en annexe), le milieu rural est la zone de prédilection des actifs agricoles tandis que les actifs travaillant dans les autres branches d'activité sont plus représentés en milieu urbain et particulièrement à Conakry où prospèrent les activités non agricoles.

La situation dans les régions administratives et naturelles est identique à la situation d'ensemble du pays (voir tableaux 10.11 et 10.12 en annexe). Elle est caractérisée par la prédominance des activités agricoles dans toutes les régions (homis Conakry). Ce qui se traduit par une forte proportion d'actifs travaillant dans ce secteur (plus de 70 % des actifs occupés). Les activités de commerce et de réparation constituent la deuxième activité économique dans toutes les régions.

Statut	Masculin	Féminin	Ensemble
Salarié	4,4	1,1	5,4
Employeur	0,6	0,3	0,9
Indépendant	25,5	27,8	53,3
Membre coopérative	0,1	0,2	0,3
Apprenti/stagiaire	2,4	1,2	3,6
Aide familial	13,1	23,4	36,5
Ensemble	46,0	54,0	100,0

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La distribution des actifs occupés par statut dans l'occupation montre que plus de la moitié des actifs occupés (53,3 %) travaillent à leur propre compte (voir tableau 10.13). Ces travailleurs dits indépendants sont constitués de 27,8 % de femmes et 25,5 % d'hommes. Les aides familiaux représentent un peu plus du tiers des actifs occupés (36,5 %). Ils sont constitués pour l'essentiel de femmes (23,4 %).

Les salariés ne représentent que 5,4 % des actifs occupés (dont 1,1 % de femmes). Quant aux employeurs, ils totalisent moins de 1 % des actifs occupés.

L'examen du statut dans l'occupation par régions administratives (voir tableau 10.14 en annexe) révèle les constats suivants:

- les plus fortes proportions de travailleurs salariés (50,3 %) et des apprentis/stagiaires (40,4 %) sont observées à Conakry ;
- un peu plus d'un employeur sur cinq (23,1 %) se trouve à Kindia ;
- la région de N'Zérékoré a la plus forte proportion des actifs indépendants (20,9 %) ;
- les membres de coopératives sont proportionnellement plus importants à Kankan (33,4 %) et à Faranah (21,1 %) ;
- les aides familiaux sont représentés plus à Kankan (30,2 %) et à N'Zérékoré (23,6 %).

Dans les régions naturelles, les mêmes tendances sont observée (voir tableau 10.15 en annexe) :

- les employeurs sont plus nombreux en Basse Guinée (26,7 %) et en Haute Guinée (23,4 %) ;
- les indépendants sont représentés plus en Guinée Forestière (25,4 %), en Moyenne Guinée (24,9 %) et en Basse Guinée (21,1 %) ;
- la Haute Guinée dispose de la plus forte proportion des membres de coopérative (54,3 %) et des aides familiaux (39,6 %).

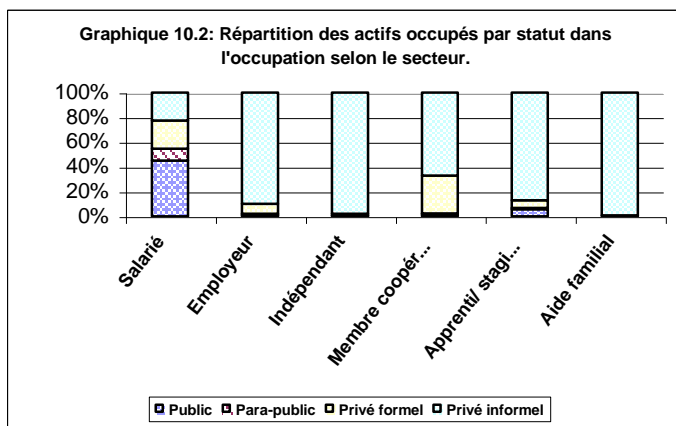
La ventilation des actifs occupés par branche d'activité selon le statut dans l'occupation (voir tableau 10.16 en annexe) montre que les actifs qui travaillent dans le secteur agricole sont constitués essentiellement d'indépendants (49,6 %) et des aides familiaux (48,9 %). Les indépendants (38,9 %), les salariés (32,2 %) et les aides familiaux (23,9 %) sont proportionnellement dominants dans la branche d'activités extractives. Ce sont les indépendants (52,7 %) et les apprentis/stagiaires (34,6 %) qui sont le plus employés dans les activités de fabrication. Les travailleurs qui s'occupent de la production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau sont majoritairement des salariés (67,7 %). Dans la construction, 58,6 % des actifs sont indépendants et 27,3 % sont des apprentis ou des stagiaires. Les indépendants (88 %) sont nettement dominants dans la branche commerce et réparation. La majorité des travailleurs qui exercent dans le transport, l'entreposage et la communication sont des salariés (42,2 %), des indépendants (29,5 %) et apprentis et stagiaires (23,9 %). L'essentiel des activités d'intermédiation financière sont exécutées par des salariés (53,1 %) et des indépendants (33,9 %). Enfin, dans la branche Administration publique, Défense et Assurance sociale, la grande majorité des travailleurs sont salariés (69,3 %).

Tableau 10.17 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité Principale au cours des 7 derniers jours par type de profession selon le sexe.

Type de profession	Masculin	Féminin	Ensemble
Forces armées	0,5	0,1	0,6
Membres Exécutif/Législatif, Cadres supérieurs	0,4	0,3	0,7
Professions intellectuelles et scientifiques	1,8	0,5	2,4
Professions intermédiaires	0,7	0,3	0,9
Employés de type administratif	0,1	0,1	0,3
Personnels des services et vendeurs	0,3	0,3	0,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture/pêche	32,6	41,0	73,6
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	4,2	1,7	5,9
Conducteurs installations/machines et ouvriers assemblage	1,2	0,0	1,3
Ouvriers et employés non qualifiés	4,2	9,6	13,8
Ensemble	46,0	54,0	100,0

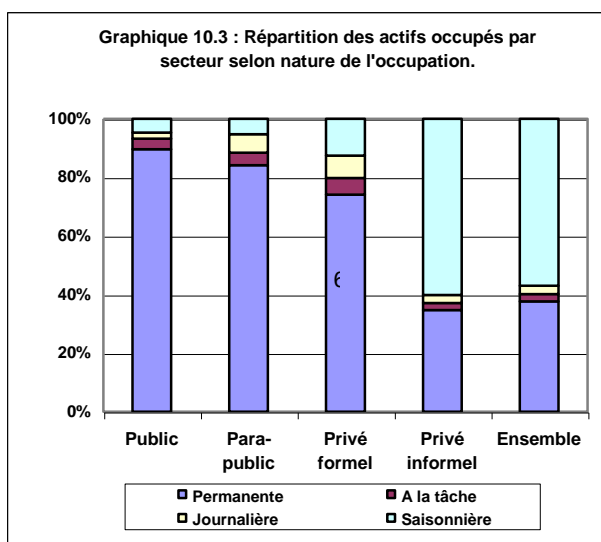
Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La répartition des actifs occupés par type de profession exercée dans l'occupation principale (voir tableau 10.17) montre un faible niveau de qualification de la main d'œuvre disponible. En effet, la grande majorité des actifs occupés (73,6 % dont 41 % de femmes) sont des agriculteurs ou des ouvriers qualifiés de l'agriculture ou de la pêche. Les ouvriers et employés non qualifiés viennent en second rang avec 13,8 % des actifs occupés. Près de 2/3 de ces actifs (9,6 %) sont des femmes. Cette situation est la conséquence du faible niveau d'éducation de la population guinéenne en général et des femmes en particulier.

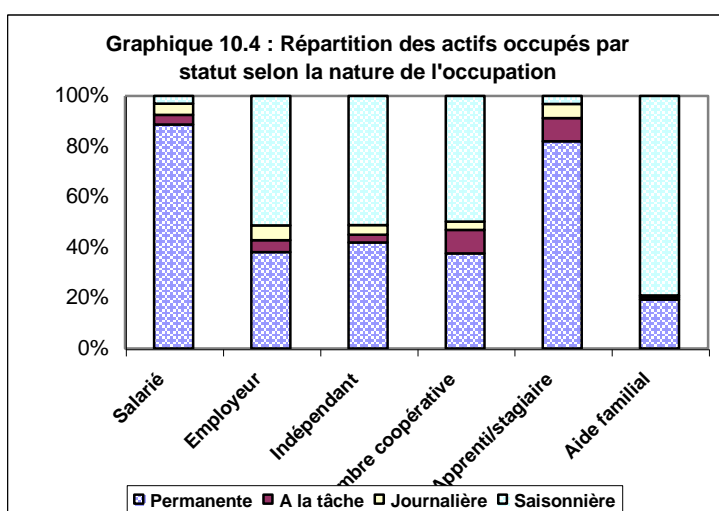


La répartition des actifs occupés par le secteur selon le statut dans l'occupation montre à travers le graphique 10.2 que le secteur privé informel est le principal secteur d'activité des membres de coopérative (67,1 %), des apprentis/stagiaires (86,6 %), et des employeurs (89,7 %) et surtout des indépendants (97,8 %) et des aides familiaux (99 % des actifs occupés). Les salariés se répartissent entre le secteur public qui emploie 44,8 % de

leur effectif et les secteurs privés formel (22,6 %) et informel (22,5 %). Moins de 10 % des salariés travaillent dans le secteur para-public.



Quant à la répartition des actifs occupés par secteur selon la nature de l'occupation exercée (voir graphique 10.3), elle révèle que dans l'ensemble la majorité des actifs occupés (57 %) exercent des activités saisonnières; un peu plus d'un actif sur trois a une occupation permanente. Les travailleurs à la tâche et les journaliers sont faiblement représentés (environ 5 % de l'effectif des actifs). Par ailleurs, les secteurs public (89,6 %), para-public (82,7 %) et privé formel (74 %) offrent généralement aux actifs un emplois permanents contrairement au secteur privé informel où dominent les activités saisonnières (60,2 %).



Par ailleurs, il ressort du graphique 10.4 que la grande majorité des salariés (88,2 %) et des apprentis/stagiaires (81,8 %) exercent des occupations permanentes. Les employeurs, les indépendants et les membres de coopérative exercent à la fois des activités permanentes et saisonnières. Par contre les aides familiaux ont le plus souvent des occupations saisonnières (78,8 %).

Les informations collectées auprès des enquêtés ont permis de calculer le temps moyen et le temps médian consacré à l'occupation principale au cours des 12 derniers mois. Mais l'analyse portera seulement sur le temps moyen.

Les résultats de l'enquête permettent de constater que la durée moyenne d'exercice de l'occupation principale est de 8 mois par année (voir tableau 10.18 en annexe). Mais ce temps moyen annuel varie en fonction de la branche d'activité, la profession, le statut dans l'occupation, le secteur d'activité et la nature de l'emploi exercé. D'une manière générale, dans toutes les branches d'activité, le temps moyen annuel alloué à l'occupation principale est égale ou supérieur à 10 mois, exception faite du secteur agricole (7,3 mois), la construction (8,5 mois) et les activités extractives (9,5 mois).

Du point de vue professions, seulement les agriculteurs et les ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche, les membres de l'exécutif, du législatif et les cadres supérieurs et les professions intellectuelles et scientifiques travaillent moins de 10 mois par an. Les travailleurs qui consacrent annuellement plus de temps à leurs occupations principales sont les conducteurs installations/machines et ouvriers d'assemblage (11 mois) et les professions intermédiaires (11,1 mois).

Tableau 10.19 : Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par statut dans l'occupation selon le secteur d'activité.

	Public	Para-public	Privé formel	Privé informel	Ensemble
Salarié	10,7	10,4	10,0	10,4	10,5
Employeur	10,8	10,1	9,3	7,8	7,9
Indépendant	8,8	9,1	9,8	8,4	8,5
Membre coopérative	12,0	12,0	5,7	7,1	6,8
Apprenti/stagiaire	10,0	8,0	10,9	10,6	10,6
Aide familial	6,7		7,1	7,2	7,2
Ensemble	10,5	10,1	9,6	8,0	8,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En outre, on constate à partir du tableau 10.19 que c'est dans les secteurs public et para-public que les travailleurs ont la plus longue durée moyenne annuelle de travail (plus de 10 mois). A l'opposé, les actifs du secteur informel effectuent le plus petit temps moyen de travail par an (8 mois). On relève

par ailleurs, que les salariés, les apprentis et stagiaires allouent en moyenne plus de 10 mois à leurs occupations principales par an alors que les indépendants (8,5 mois), les employeurs (7,9 mois), les aides familiaux (7,2 mois) et les membres de coopératives (6,8 mois) ont un temps moyen de travail annuel relativement plus faible. On note également que dans les secteurs privé formel et privé informel, les plus longues durées moyennes de temps de travail sont effectuées par les salariés, les apprentis et stagiaires (10 mois ou plus), tandis que les secteurs public et para-public, ce sont les salariés (plus de 10 mois), les employeurs (plus de 10 mois) et surtout les membres de coopérative (12 mois) qui consacrent plus de temps à leurs occupations dans l'année.

Tableau 10.20 : Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par statut dans l'occupation selon la nature de l'emploi.

	Permanente	A la tâche	Journalière	Saisonnière	Ensemble
Salarié	10,7	8,8	10,0	5,5	10,5
Employeur	11,1	5,2	6,8	6,0	7,9
Indépendant	10,7	8,6	8,8	6,6	8,5
Membre coopérative	10,0	8,9	8,7	4,0	6,8
Apprenti/stagiaire	10,8	9,7	10,2	6,6	10,6
Aide familial	10,2	6,5	8,7	6,4	7,2
Ensemble	10,6	8,4	9,0	6,5	8,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En tenant compte de la nature du travail, les données du tableau 10.20 montrent que c'est évidemment le travail permanent qui occupe plus les actifs (10,6 mois par an). Ce constat se vérifie pour tous les statuts dans l'occupation. Le travail journalier vient au second rang avec une durée moyenne de 9 mois par an. Le travail à la tâche (8,4 mois) et le travail saisonnier (6,5 mois) ont la durée moyenne la plus faible. Il est

important de noter que les salariés (10 mois) et les apprentis/stagiaires (10,2 mois) ont le plus long temps moyen de travail annuel parmi les actifs qui exercent des travaux saisonniers.

L'enquête s'est intéressée également à la rémunération de l'occupation principale. Les informations collectées sur toutes les formes de rémunérations (espèce et nature) ont permis ainsi d'estimer le revenu total moyen et médian perçu pour l'occupation principale par chaque actif.

Les données du tableau 10.21 en annexe indiquent que le revenu total moyen perçu pour l'occupation principale est de 2.794.610 FG par an, soit un revenu mensuel de 233.000 FG (le revenu annuel médian est estimé à 730.000 FG). On note cependant que la moitié des actifs tirent de leur occupation principale un revenu annuel moyen inférieur à 730.000 FG. Par ailleurs, l'occupation principale est nettement plus rémunérée en milieu urbain qu'en milieu rural, et quelque soit le milieu, le revenu des hommes est supérieur à celui des femmes. Les revenus moyens les plus élevés sont enregistrés à Conakry et dans les régions administratives de Kankan, Mamou et Labé. Au niveau des régions naturelles, c'est en Haute Guinée que l'occupation principale procure plus de revenu après Conakry.

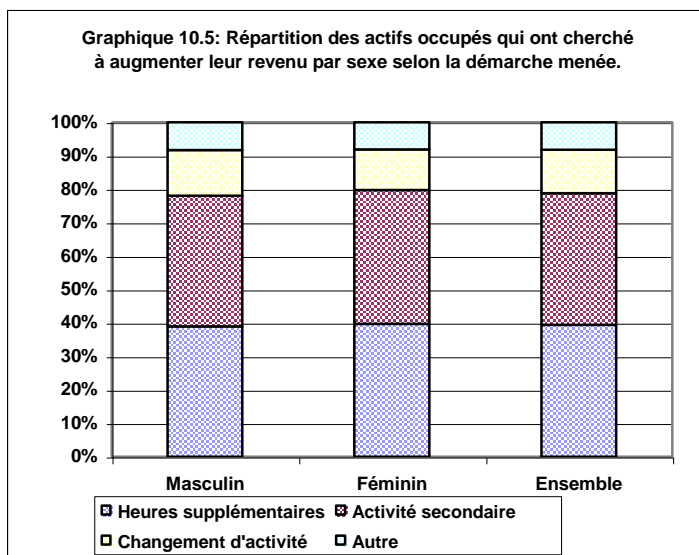
10.2.2 Sous-emploi

L'étude du sous-emploi permet de savoir si la capacité de travail de chaque actif est pleinement utilisée. On parle de sous-emploi lorsque l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées. Dans le cadre de l'EIBEP, l'étude est limitée au sous-emploi visible. Cette forme de sous-emploi concerne les personnes occupant un emploi dont la durée du travail est inférieure à la norme et qui cherchent ou accepteraient un travail supplémentaire.

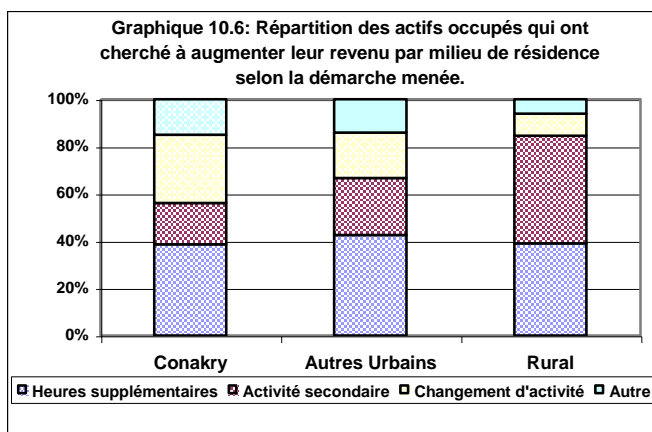
Tableau 10.22 : Taux de sous-emploi (occupation principale) par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe.			
	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	25,9	21,1	23,8
Basse Guinée	35,4	29,3	32,1
Moyenne Guinée	16,8	11,4	13,6
Haute Guinée	17,7	16,6	17,2
Guinée Forestière	21,3	14,7	17,6
Région administrative			
Boké	36,7	35,7	36,1
Conakry	25,9	21,1	23,8
Faranah	23,7	13,1	17,7
Kankan	17,0	19,2	18,1
Kindia	33,3	23,2	27,9
Labé	13,5	6,6	9,4
Mamou	14,1	10,7	12,0
N'Zérékoré	19,8	14,2	16,7
Milieu de résidence			
Conakry	25,9	21,1	23,8
Autres Urbains	26,1	21,3	23,8
Rural	21,5	16,7	18,8
Ensemble	22,6	17,5	19,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'enquête montre que près d'un travailleur sur cinq (19,8 %) est sous-employé dans le cadre de l'activité principale (voir tableau 10.22). Les hommes (22,6 %) sont un peu plus concernés par le phénomène que les femmes (17,5 %). On note également que les actifs résidant en milieu urbain sont plus exposés au sous-emploi que ceux vivant en milieu rural. Les travailleurs sous-employés dans l'occupation principale sont plus nombreux dans les régions administratives de Boké (36,1 % des actifs) et Kindia (27,9 % des actifs). A l'opposé, la région de Labé a la plus faible proportion d'actifs sous-employés dans l'occupation principale (9,4 %). Au niveau des régions naturelles, la Basse Guinée (32 %) suivie de Conakry (24 %) enregistrent les proportions les plus élevées d'actifs sous-employés contre 14 % en Moyenne Guinée.



A la question de savoir comment avez-vous cherché à augmenter votre revenu, près de 80 % des actifs interrogés ont répondu que c'est en faisant des heures supplémentaires dans leur occupation principale (39,4 %) ou en exerçant une activité secondaire (39,4 %). Le changement d'activité a été cité par 13 % des actifs occupés seulement. Le graphique 10.5 montre également que les hommes et les femmes mènent presque les mêmes démarches pour accroître leur revenu.



Du point de vue milieu de résidence, on observe à travers le graphique 10.6 que la pratique des heures supplémentaires est le principal moyen utilisé par les actifs occupés du milieu urbain (38,6 % à Conakry et 42,5 % dans les autres villes) ; tandis qu'en milieu rural, bien que la proportion des actifs qui font des heures supplémentaires soit importante (39 %), le changement d'activité (45,6 %) est la démarche la plus menée par les travailleurs pour accroître leur revenu.

10.2.3 Chômage et recherche de l'emploi

Le Chômeur est défini comme toute personne active qui n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours et qui a cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ayant précédé l'enquête. L'EIBEP fournit des informations sur le chômage et la recherche de l'emploi de la population active de 6 ans et plus et de celle de 15 ans et plus. Mais l'analyse est basée sur le chômage et la recherche de l'emploi des personnes de 15 ans et plus.

10.2.3.1 Chômage

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région administrative			
Boké	2,8	0,7	1,6
Conakry	17,2	11,7	15,0
Faranah	1,3	0,5	0,8
Kankan	1,4	0,7	1,1
Kindia	4,0	2,6	3,3
Labé	1,0	0,5	0,7
Mamou	1,6	0,2	0,7
N'Zérékoré	1,4	0,7	1,0
Région naturelle			
Conakry	17,2	11,7	15,0
Basse Guinée	3,9	1,9	2,9
Moyenne Guinée	1,1	0,3	0,6
Haute Guinée	1,2	0,6	0,9
Guinée Forestière	1,5	0,8	1,1
Milieu de résidence			
Conakry	17,2	11,7	15,0
Autres Urbains	8,6	4,7	6,7
Rural	0,6	0,3	0,4
Groupe d'âge			
15-19	2,8	1,8	2,2
20-24	7,9	3,8	5,6
25-29	7,3	3,6	5,2
30-34	7,4	2,6	4,9
35-39	4,0	1,1	2,4
40-44	3,6	1,3	2,3
45-49	4,4	1,0	2,7
50-54	2,8	0,5	1,6
55-59	1,9	0,4	1,2
60-64	1,2	1,1	1,1
65-69	2,3		1,4
70-74	0,3		0,2
75 et +			
Niveau d'instruction			
Primaire	5,7	5,5	5,6
Secondaire 1er cycle (Collège)	8,6	8,6	8,6
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	15,8	19,6	16,6
Technique professionnel	15,1	15,8	15,4
Université/Post-université	12,4	7,8	11,8
Non scolarisé	2,6	1,1	1,7
Ne sait pas		9,7	6,7
Ensemble	4,6	2,0	3,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les résultats de l'enquête indiquent que 3,2 % de la population active de 15 ans et plus sont en situation de chômage (voir tableau 10.23). Le chômage touche plus les hommes (4,6 %) que les femmes (2 %). Il est aussi avant tout un phénomène urbain. En effet, 6,7 % des actifs résidant dans les villes de l'intérieur et 15 % de ceux de Conakry sont concernés contre seulement 0,4 % des actifs vivant en milieu rural.

Par rapport à l'EIBC, le taux de chômage n'a presque pas évolué car il a augmenté seulement de 0,1 % entre 1994 et 2002. Cependant, si le taux de chômage des hommes est resté au même niveau (4,6 %) au cours de cette période, celui des femmes est passé de 1,7 % à 2 %. Par ailleurs, si le chômage a légèrement reculé en milieu rural (0,4 % contre 0,9 %), il a augmenté dans les villes de l'intérieur (passant de 6,1 % à 6,7 %) et surtout à Conakry où il s'est accru de 4,8 % entre 1994 et 2002 (passant de 10,2 % à 15 %).

Sur le plan régional, après Conakry où le taux de chômage

atteint 15 %, la région la région naturelle de la Basse Guinée et plus spécifiquement la région administrative de Kindia sont des entités où les taux de chômage sont élevés (3 % dans chacune d'elles).

Du point de vue âge, le chômage touche toutes les tranches d'âge de la population active mais son niveau reste particulièrement important au niveau des groupes d'âge (20-24 ans) et (30-34 ans) aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le chômage est par ailleurs fortement corrélé avec le niveau de scolarisation des individus. En effet, il touche plus les actifs ayant le niveau d'études secondaires du 2^{ème} cycle (Lycée) et ceux qui ont une formation professionnelle (plus de 15 % de chômeurs pour chaque catégorie). Les universitaires (12 % chômeurs) constituent le deuxième groupe cible. A l'opposé, les actifs qui sont sans niveau d'instruction sont très peu victimes du chômage car, ils exercent généralement des activités qui n'exigent aucune qualification.

Au cours de l'EIBEP, des questions ont été posées aux chômeurs sur le type d'emploi recherché ainsi que les démarches menées pour trouver un emploi. Les résultats de l'enquête permettent de constater que 42,6 % des chômeurs cherchent un travail salarié, 21 % d'entre eux cherchent un travail indépendant et 36,5 % cherchent l'un ou l'autre type de travail (voir tableau 10.24 en annexe).

Au niveau des régions administratives, les proportions les plus élevées de chômeurs qui cherchent un emploi salarié sont observées à Boké (59,1 %), Kindia (44,7 %) et Conakry (43,9 %). Par contre, ce sont les chômeurs de Mamou (45,3 %) et ceux de Labé (44,5 %) qui cherchent plus un travail indépendant. Les chômeurs qui cherchent un travail salarié ou un travail indépendant sont plus nombreux parmi les chômeurs de Kankan (44,6 %) et de Faranah (44,2 %).

Dans les régions naturelles, la Basse Guinée dispose de la plus forte proportion de chômeurs en quête d'un emploi salarié (49,3 %). Les chômeurs qui cherchent un emploi indépendant sont plus nombreux parmi les chômeurs de la Moyenne Guinée (44,2 %). La proportion la plus élevée de chômeurs qui n'ont pas de choix dans le type d'emploi cherché est localisée en Haute Guinée (42,8 %).

Du point de vue milieu de résidence, plus de 40 % des chômeurs cherchent un emploi salarié aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, on compte proportionnellement plus de chômeurs cherchant un emploi indépendant parmi les résidents en milieu rural (32,2 %) que ceux du milieu urbain (17,2 % à Conakry et 26,1 % dans les autres villes). En revanche, ceux qui cherchent un emploi salarié ou un emploi indépendant sont proportionnellement plus nombreux parmi les chômeurs du milieu urbain (38,9 % à Conakry et 33,7 % dans les autres villes contre 27,5 % en milieu rural).

Selon le sexe, les chômeurs de sexe masculin (48,4 %) cherchent le travail salarié plus que leurs homologues de sexe opposé (30,6 %). C'est le contraire qu'on observe au niveau de travail indépendant. Au niveau des chômeurs qui n'ont aucune préférence sur l'emploi cherché, l'écart entre les deux sexes est faible.

Par rapport au niveau d'instruction, on constate que plus le niveau d'éducation des chômeurs est élevé plus ils cherchent un emploi salarié. La proportion de personnes qui cherchent un travail salarié passe ainsi de 39,5 % parmi les chômeurs ayant le niveau d'études primaires à 73,5 % parmi les chômeurs ayant le niveau d'études supérieures.

En ce qui concerne le secteur vers lequel est orienté la recherche de l'emploi, il ressort des résultats de l'enquête que plus des $\frac{3}{4}$ des chômeurs (75,6 %) cherchent un emploi dans le secteur privé (voir tableau 10.25 en annexe). Les autres chômeurs cherchent du travail auprès de l'Etat (13 %) ou dans le secteur parapublic (11,4 %). Ce constat est vérifié au niveau de toutes les variables d'études retenues. Les personnes qui comptent trouver un emploi dans le secteur public ou para-public sont plus nombreux parmi : les chômeurs de la Basse Guinée (36,5 %) ; ceux des régions administratives de Boké (36,8 %), Kindia (36 %) et Kankan (33,3 %) ; les chômeurs résidant en milieu rural (34,9 %) ; les chômeurs de sexe masculin (26,8 %) et surtout les chômeurs ayant les niveaux d'études supérieures (48 %) et professionnelles (40,3 %).

10.2.3.2 Recherche de l'emploi

L'enquête a collecté aussi des informations sur les démarches menées par les chômeurs pour trouver un emploi. Les résultats obtenus indiquent que plus de la moitié des chômeurs (53,6 %) utilisent les relations des amis et des parents pour trouver un emploi ; un peu plus d'un chômeur sur quatre (28,1 %) cherche personnellement le travail en faisant le porte à porte ; et près d'un dixième des chômeurs (9,4 %) passe par des intermédiaires. Le recours

au Bureau de la main d'œuvre (4,3 %) et aux annonces d'offres d'emploi faites dans les journaux et par les autres médias (2,6 %) est très faible (voir tableau 10.26 en annexe).

Quel que soit la région ou le milieu de résidence, le sexe ou le niveau d'instruction considéré, les parents et les amis, suivi du contact direct avec les services employeurs constituent les deux principales démarches que les chômeurs mènent pour trouver un emploi.

Les résultats de l'enquête montrent par ailleurs que le temps mis pour chercher un emploi peut-être long voire très long. En effet, un tiers des demandeurs d'emploi (30,7 %) recherchent un emploi depuis 3 ans ou plus. Parmi eux, 13,9 % sont à la recherche d'un emploi il y'a 5 ans ou plus. Seulement 25,9 % des demandeurs d'emploi ont fait moins d'un an de recherche (voir tableau 10.27 en annexe).

Au niveau des régions naturelles, les personnes qui recherchent un emploi depuis 5 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreuses parmi les demandeurs d'emploi de la Moyenne Guinée (20,6 %). Dans les régions administratives, c'est Labé qui détient le record de la proportion des demandeurs qui ont fait 5 ans et plus (34 %). Selon le milieu, les résidents du milieu rural (20 %) mettent plus de temps sur le marché de l'emploi que leurs homologues du milieu urbain (13,6 % à Conakry et 12,7 % dans les autres villes). Du point de vue sexe, les hommes (15,8 %) sont un peu plus nombreux parmi les demandeurs qui sont à la recherche d'un emploi depuis 5 ans ou plus. De même, les demandeurs qui ont les niveaux d'études primaires (16,9 %) et professionnelles (16,8 %) durent plus longtemps sur le marché de l'emploi que les autres catégories de personnes.

En outre, l'enquête montre que les demandeurs du premier emploi sont confrontés aux mêmes réalités du marché du travail que les autres chômeurs. En effet, un peu plus du tiers de leur effectif (33,4 %) est sur le marché du travail depuis 3 ans ou plus. La proportion de ceux qui ont fait 5 ans ou plus atteint 13,1 %. Les demandeurs du premier emploi qui ont fait moins d'un an de recherche d'emploi représentent 17,4 % de l'effectif total des demandeurs du premier emploi (voir tableau 10.28).

Sur le plan régional, les demandeurs du premier emploi qui mettent beaucoup de temps sur le marché du travail ont été dénombrés plus en Basse Guinée (17,4 %) et dans les régions de Kindia (17,5 %) et Boké (16,9 %). Les personnes qui sont en quête du premier emploi depuis 5 ans ou plus sont proportionnellement un peu plus nombreuses parmi les demandeurs qui résident dans les villes de l'intérieur (14,8 % contre 12,7 % à Conakry et 11,2 % en milieu rural). Du point de vue sexe, les hommes (15,2 %) mettent plus de temps à trouver le premier emploi que les femmes (9,7 %). Par rapport au niveau d'études, les demandeurs du premier emploi ayant les niveaux d'études du Collège (20,6 %) et du primaire (17,1 %) restent plus longtemps sur le marché du travail.

10.3 Travaux domestiques et communautaires

Le temps qu'un actif alloue aux travaux ménagers (cuisine, nettoyage, lessive, repassage et faire le marché) et aux autres travaux (y compris les travaux effectués pour aider d'autres ménages et les travaux communautaires) est fonction de plusieurs critères souvent difficiles à cerner. Les résultats auxquels l'étude a abouti (voir tableau 10.29 en annexe) montrent que dans l'ensemble, chaque actif de 6 ans et plus consacre en moyenne par semaine plus de 3 heures à la cuisine (3,7 heures) et plus d'une heure à chacune des activités suivantes : la lessive (1,7 heures), le nettoyage (1,4 heures) et le marché (1,4 heures). Moins d'une heure est consacrée au repassage des habits (0,4 heure). Ces activités dites domestiques sont exécutées principalement par les femmes qui allouent plus de 6 heures à la cuisine et plus de deux heures autres travaux ménagers à l'exception du repassage.

S'agissant des autres travaux (la recherche du bois, la recherche de l'eau, l'aide aux autres ménages et les activités communautaires), il ressort du tableau 10.30 en annexe que la recherche du bois (1,5 heure) et la recherche de l'eau (1,7 heure) sont les activités auxquelles les actifs consacrent plus temps dans l'ensemble en moyenne et par semaine. Mais, si les hommes (1,4 heure) et les femmes (1,6 heure) consacrent à peu près le même temps à la recherche de bois, la recherche de l'eau est beaucoup plus une préoccupation des femmes. Elles y allouent en moyenne et par semaine deux heures et demi contre 48 minutes seulement pour les hommes. Les actifs des deux sexes accordent très peu temps (moins d'une heure pour chaque sexe) à l'aide aux autres ménages et aux travaux d'intérêt communautaire.

Ces statistiques montrent l'ampleur des travaux domestiques dans notre pays. L'allègement de ces travaux surtout au niveau des femmes qui supportent l'essentiel de ces corvées quotidiennes pourrait être profitable sur le plan économique si des opportunités étaient offertes aux personnes qui exercent ces travaux.

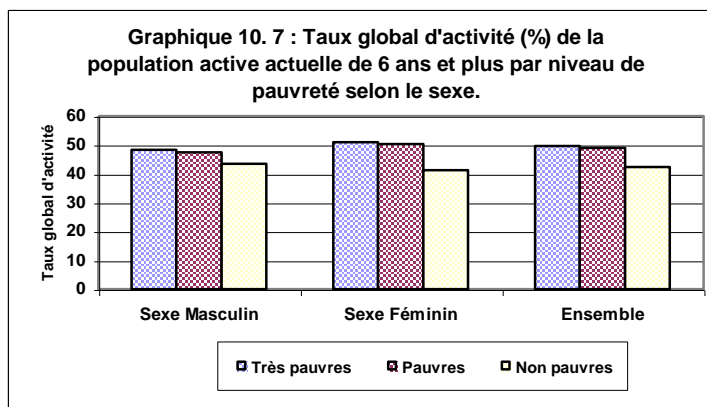
10.4 Emploi et pauvreté

Cette section examine certaines caractéristiques de l'emploi par rapport au niveau de pauvreté de la population. Les indicateurs retenus pour cette étude sont : le taux global d'activité, le taux de dépendance économique, le nombre d'emploi exercé, le taux de sous-emploi et le taux de chômage. La répartition des actifs occupés par secteur, nature, branche d'activité et profession exercée selon le niveau de pauvreté sera examinée également.

10.4.1 Taux global d'activité

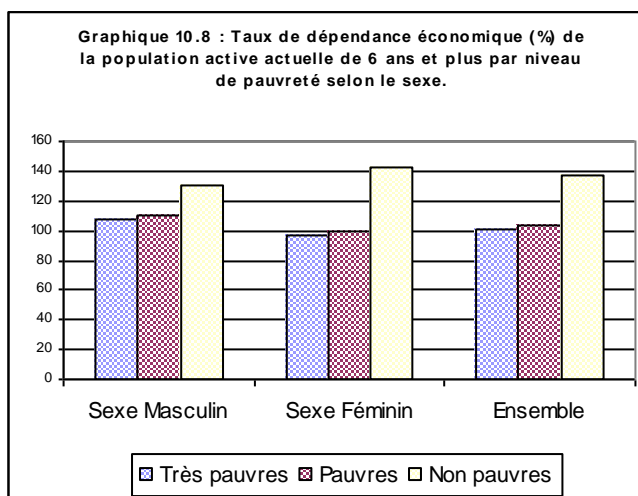
Le taux global d'activité économique augmente avec le niveau de pauvreté. En effet, dans l'ensemble, le taux global d'activité est de 49 % chez les pauvres contre 42,3 % chez les non pauvres. Du point de vue sexe, le taux global d'activité des individus pauvres de sexe masculin se chiffre à 47,5 % chez les pauvres contre 43,4 % chez les non pauvres du même sexe.

Le constat est identique au niveau des femmes avec un taux d'activité de 50,3 % pour les pauvres contre 41,2 % pour non pauvres.



10.4.2 Taux de dépendance économique

Le taux de dépendance économique évolue dans le sens inverse du taux global d'activité par rapport au niveau de pauvreté de la population. L'observation du graphique 10.8 montre que dans l'ensemble, le taux de dépendance des non pauvres est de 136,6 % contre 104 % pour les pauvres et 101,1 % pour les très pauvres. La même tendance est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes et l'écart entre le taux de dépendance des non pauvres et celui des pauvres est plus important chez les femmes.



10.4.3 Nombre d'emplois exercés

Tableau 10.31 : Répartition (%) de la population active actuelle occupée de 6 ans et plus par sexe et nombre d'emplois occupés selon le niveau de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Une	40,2	38,8	40,9	39,8
Deux	4,2	5,4	6,7	6,0
Trois et plus	,2	,2	,3	,2
Ensemble	44,6	44,3	48,0	46,1
Féminin				
Une	51,4	50,6	45,7	48,3
Deux	4,0	5,0	6,3	5,6
Trois et plus	,0	,0	,0	,0
Ensemble	55,4	55,7	52,0	53,9
Ensemble				
Une	91,6	89,4	86,6	88,1
Deux	8,1	10,4	13,0	11,6
Trois et plus	0,2	0,2	0,4	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EBEP 2002-2003/DNS/MP

L'enquête montre que le niveau de pauvreté a très peu d'influence sur nombre d'emplois exercés par les actifs. Environ 89,4 % des pauvres exercent une activité économique contre 86,6 % chez les non pauvres. Par contre seulement 10,4 % des pauvres exercent deux activités économiques contre 13 % chez les non pauvres (voir tableau 10.31).

10.4.4 Taux de sous-emploi

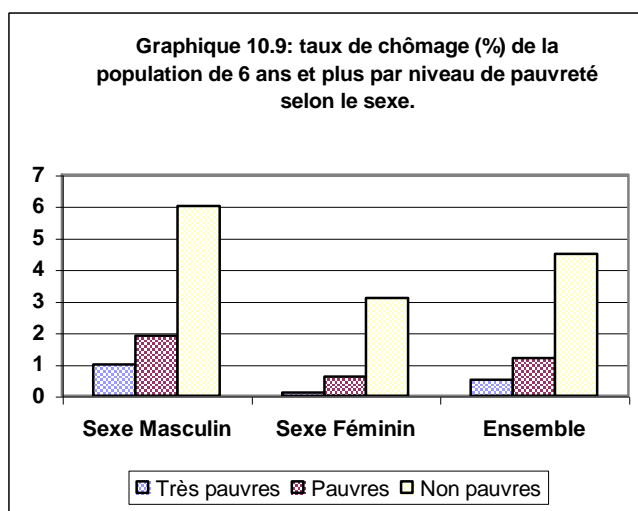
Tableau 10.32 : Taux de sous-emploi (%) dans l'occupation principale de la population active actuelle de 6 ans plus par milieu de résidence et sexe selon le niveau de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Conakry				
Masculin	21,2	26,7	25,7	25,9
Féminin	24,7	19,5	21,4	21,1
Ensemble	22,7	23,2	23,9	23,8
Autres Urbains				
Masculin	28,9	26,6	26,0	26,1
Féminin	27,5	21,3	21,2	21,3
Ensemble	28,2	23,8	23,8	23,8
Rural				
Masculin	16,0	16,8	28,7	21,5
Féminin	12,9	13,3	21,7	16,7
Ensemble	14,3	14,8	24,8	18,8
Ensemble				
Masculin	16,4	17,6	27,6	22,6
Féminin	13,4	13,9	21,6	17,5
Ensemble	14,8	15,6	24,5	19,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le tableau 10.32 montre que les non pauvres (24,5 %) sont plus frappés par le sous-emploi que les pauvres (15,6 %). Ce constat d'ensemble reste valable pour le milieu rural (24,8 % pour les non pauvres contre 14,8 % pour les pauvres). Dans les villes de l'intérieur et à Conakry, les écarts de taux de sous-emploi sont insignifiants entre les 2 groupes. Du point de vue du sexe, le taux de sous-emploi des hommes est supérieur à celui des femmes quel que soit le groupe considéré.

10.4.5 Taux de chômage



Le graphique 10.9 montre que les non pauvres (4,5 %) sont plus victimes du chômage que les pauvres (1,2 %). Ce constat est valable à la fois au niveau des femmes que des hommes. Toute fois, quel que soit le niveau de pauvreté considéré, les hommes sont plus exposés au chômage que les femmes. L'écart entre le taux de chômage des non pauvres et celui des pauvres est plus grand au niveau des hommes (6 % contre 1,9 %) que des femmes (3,1 % contre 0,6 %).

10.4.6 Secteur d'activité

Tableau 10.33 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et secteur d'activité selon le niveau de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Public	0,4	0,7	3,9	2,2
Parapublic	0,0	0,2	0,9	0,5
Privé formel	0,6	0,7	3,2	1,9
Privé informel	43,6	42,7	40,1	41,4
Ensemble	44,6	44,3	48,0	46,0
Féminin				
Public	0,0	0,2	1,2	0,7
Parapublic	0,0	0,0	0,3	0,1
Privé formel	0,4	0,4	1,3	0,8
Privé informel	55,0	55,1	49,3	52,3
Ensemble	55,4	55,7	52,0	54,0
Ensemble				
Public	0,4	0,9	5,1	2,9
Parapublic	0,1	0,2	1,1	0,6
Privé formel	0,9	1,2	4,4	2,7
Privé informel	98,6	97,8	89,4	93,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La répartition des actifs occupés par sexe et secteur d'activité selon le niveau de pauvreté (voir tableau 10.33) montre que le secteur informel est le principal secteur d'activité de l'ensemble des actifs, quel que soit le groupe de pauvreté : 97,8 % des pauvres y travaillent contre 89,4 % chez les non pauvres. On notera la prédominance des activités féminines dans le secteur informel tant au niveau des pauvres 55,1 % que des non pauvres 49,3 %.

10.4.7 Nature de l'occupation

Tableau 10.34 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une Activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et nature de l'occupation selon le niveau de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Permanente	9,9	12,6	26,7	19,4
A la tâche	0,9	1,2	2,4	1,8
Journalière	0,5	0,7	1,6	1,1
Saisonnnière	33,3	29,7	17,2	23,8
Ensemble	44,6	44,3	48,0	46,0
Féminin				
Permanente	10,4	12,9	24,2	18,3
A la tâche	0,3	0,6	1,0	0,8
Journalière	0,7	0,9	2,5	1,7
Saisonnnière	43,9	41,3	24,4	33,2
Ensemble	55,4	55,7	52,0	54,0
Ensemble				
Permanente	20,3	25,6	50,9	37,7
A la tâche	1,2	1,8	3,4	2,6
Journalière	1,2	1,6	4,1	2,8
Saisonnnière	77,3	71,0	41,6	57,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Il ressort de la répartition des actifs occupés par nature de l'occupation selon le niveau de pauvreté (voir tableau 10.34) que la grande majorité des actifs pauvres (71 %) exercent des occupations saisonnières contre 25,6 % ayant un travail permanent. Par contre, au niveau des non pauvres, un peu plus de la moitié de l'effectif (50,9 %) a une occupation permanente et 41,6 % exercent un travail saisonnier. On notera l'importance des emplois saisonniers au niveau des femmes pauvres (41,3 %).

10.4.8 Branche d'activité

La répartition des actifs occupés par branche d'activité selon le niveau de pauvreté (voir tableau 10.35 en annexe) révèle que 85,4 % des pauvres travaillent dans l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche contre 56,9 % de non pauvres. Les non pauvres sont ainsi plus représentés dans toutes les autres branches, particulièrement dans le commerce et la réparation où 21,1 % de leur effectif sont occupés. Quel que soit le sexe, ce constat se vérifie avec des proportions plus ou moins variables.

10.4.9 Profession

Du point de vue de la profession exercée par les actifs occupés, le tableau 10.36 en annexe indique que 86,4 % des actifs pauvres sont des agriculteurs et des ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche. La proportion de cette catégorie socio-professionnelle parmi les actifs non pauvres est de 59,6 %. On note également une proportion importante d'ouvriers et employés non qualifiés parmi les non pauvres. Ce constat d'ensemble est vérifié aussi bien au niveau des femmes qu'au niveau des hommes.

CHAPITRE 11 : TRANSFERTS ET REVENUS

Les transferts constituent une source de revenus inestimable pour les ménages et un maillon solide d'entraide. L'enquête s'est intéressée aux flux des transferts, les caractéristiques des expéditeurs et des bénéficiaires, le volume annuel des transferts estimé en valeur monétaire et leur fréquence.

11.1 Transferts

11.1.1 Type de transferts

Deux types de transferts ont été saisis par l'enquête: les transferts effectués et les transferts reçus.

Tableau 11.1: Proportion des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le mode de transfert (en espèce ou nature) au cours des 4 derniers mois

	Transfert effectué	Transfert reçu
Région naturelle		
Conakry	49,3	26,7
Basse Guinée	49,8	44,1
Moyenne Guinée	42,1	51,8
Haute Guinée	25,6	28,7
Guinée Forestière	39,9	23,9
Région Administrative		
Boké	59,0	44,2
Conakry	49,3	26,7
Faranah	31,7	33,3
Kankan	26,1	25,3
Kindia	43,6	41,3
Labé	39,3	51,1
Mamou	42,4	59,5
N'Zérékoré	39,0	23,0
Milieu de Résidence		
Conakry	49,3	26,7
Autres Urbains	44,4	32,5
Rural	39,1	38,9
Sexe		
Masculin	42,5	32,9
Féminin	36,5	50,7
GSE		
GSE 1	39,1	72,7
GSE 2	39,6	35,3
GSE 3	45,6	40,8
GSE 4	62	26,1
GSE 5	51,7	21,5
GSE 6	43,1	35,8
GSE 7	51,6	31,3
GSE 8	50,1	31,8
GSE 9	59,1	23,5
GSE 10	33,4	42,8
Ensemble	41,5	36,1

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans l'ensemble du pays, deux ménages sur cinq (41,5 %) ont déclaré avoir effectué des envois au cours des 4 derniers mois (tableau 11.1). En ce qui concerne les transferts reçus, plus d'un ménage sur trois (36,1 %) a reçu un transfert au cours des 4 derniers mois ayant précédé l'enquête. La proportion de ménages ayant effectué un envoi est plus importante en Basse Guinée (49,8 %), à Conakry (49,3 %) et en Moyenne Guinée (42,1 %). Il est important de noter qu'en Haute Guinée, seulement un ménage sur quatre (25,6 %) a effectué un transfert en direction d'autres ménages. Du point de vue de la région administrative, la proportion des ménages ayant effectué un transfert est nettement plus importante à Boké (59 %).

Par rapport au milieu de résidence, la proportion de ménages ayant effectué un transfert ne représente que 39,1 % en milieu rural contre 49,3 % à Conakry et 44,4 % dans les autres villes de l'intérieur du pays.

Si on prend en compte le sexe du chef de ménage, les résultats montrent que les ménages dirigés par un homme (42,5 %) effectuent plus de transfert en direction d'autres ménages que ceux dirigés par une femme (36,5 %).

Du point de vue de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, les ménages dirigés par un salarié du secteur public (62 %), suivi ceux dirigés par un indépendant du secteur informel (59,1 %), un salarié du secteur privé

(51,7 %), un indépendant du secteur informel vendeur de produits non alimentaires (51,6 %), et autres indépendants du secteur informel (50,1 %) enregistrent des proportions élevées de transferts.

En ce qui concerne le transfert reçu, de fortes disparités sont enregistrées entre les régions. La Moyenne Guinée et la Basse Guinée enregistrent les proportions les plus élevées de ménages ayant reçu un transfert (51,8 % et 44,1 %, respectivement). Contrairement à ce

qu'on pourrait s'attendre la Guinée Forestière (près de 24 %) est la région naturelle qui reçoit moins de transfert. Les transferts effectués sont importants à Conakry (49,3 %), en Basse Guinée (49,8 %) et en Moyenne Guinée (42,1 %). Au niveau des régions administratives, les régions de Mamou (59,5 %), Labé (51,1 %) et Boké (44,2 %) enregistrent des proportions élevées de ménages ayant reçus de transfert. au cours des 4 derniers mois. En ce qui concerne les transferts effectués, plus de la moitié de Boké (59 %) sont concernés, suivi de Conakry (49,3 %), Kindia (42,4 %) et Mamou (42,4 %). Du point de vue du sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par homme effectuent plus de transfert (42,5 %) et ceux dirigés par une femme reçoivent plus de transfert (50,7 %).

Les transferts reçus sont importants en milieu rural (près de 39 %) et dans les centres urbains de l'intérieur (32,5 %). Le contraire est observé pour les transferts effectués qui sont plus importants en milieu urbain (49,3 % pour Conakry et 44,4 % pour les villes de l'intérieur).

Par rapport à la catégorie socio-professionnelle, les ménages dirigés par un indépendant agriculteur de cultures d'exportation (72,7 %), éleveur (40,8 %), chômeur ou inactif (42,8 %) reçoivent plus de transfert. A l'inverse, les ménages dirigés par un indépendant du secteur formel (59,1 %), un salarié du secteur privé (51,7 %), un indépendant vendeur de produits non alimentaires (51,6 %) et un indépendant du secteur informel non marchand (50,1 %) constituent des groupes pour lesquels, les taux de transferts vers d'autres ménages sont importants.

11.1.2 Caractéristiques du bénéficiaire et de l'expéditeur de transfert

Ce paragraphe examine la répartition des transferts effectués ou reçus selon le sexe et le milieu de résidence du bénéficiaire ou de l'expéditeur.

Le tableau 11.2 en annexe montre que plus de la moitié des bénéficiaires (55,1 %) sont des femmes. Ils résident principalement en milieu rural (61,3 %) notamment en Moyenne Guinée (69,3 %). Le milieu rural des régions de Mamou (près de 71 %) et Labé (70,3 %) est le lieu de destination privilégié des transferts. Ils appartiennent à des ménages dont le chef est un indépendant éleveur (85,6 %), indépendant producteur de culture de rente (78,3 %), indépendant vendeur de produit alimentaire (65,8 %) ou indépendant agriculteur de subsistance (63,7 %).

En ce qui concerne les caractéristiques de l'expéditeur, le tableau 11.3 en annexe montre que contrairement aux bénéficiaires, l'expédition de transfert est le fait d'hommes (64,7 % du total). Ces expéditeurs résident en milieu urbain (48 % des ménages de ce milieu), en milieu urbain (32,7 %) et à l'extérieur du pays (19,2 %). Les transferts du milieu urbain en direction de la Basse Guinée représentent le flux le plus important et concernent 61,8 % des ménages de cette région. La région administrative de Kindia (près de 62 % des ménages de cette région) est principalement concernée. Les ménages résidant dans centres urbains de l'intérieur (64,7 % des ménages de ce milieu) et ceux du pour le milieu rural (47 %) sont les principaux bénéficiaires. Du point de vue de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage du bénéficiaire, ils appartiennent aux ménages dirigés par un indépendant vendeur de produits alimentaires (60,3 %), un indépendant vendeur de produits non alimentaires (50,8 %) ou un inactif/chômeur (50,5 %). Quant aux transferts d'origine rurale, elles sont orientées vers la Guinée Forestière (46,1 %), plus particulièrement dans la région administrative de N'Zérékoré (48,3 %). Les chefs de ménage de sexe masculin sont les plus concernés (34,7 %). Ces flux sont destinés aux ménages dont le chef est un indépendant agriculteur de cultures de rente 53,2 %).

11.1.3 Volume des transferts

Dans l'ensemble, les transferts effectués en espèce ou en nature au cours de l'année ayant précédé l'enquête se chiffrent à 151,1 milliards de Francs Guinéens dont 92,7 milliards en espèce, 43 milliards en produits alimentaires et 15,5 milliards sous forme d'autres produits en nature. Ce qui représente une moyenne de 163.072 FG par ménage (voir tableau 11.4 en annexe).

Les ménages résidant en milieu urbain font plus de transfert que ceux du milieu rural tandis les transferts effectués en espèce proviennent plus de Conakry (près de 38 milliards de FG) que du milieu rural (31,2 milliards FG) et des autres villes (23,4 milliards). En dehors de Conakry, capitale économique du pays, la Guinée Forestière effectue le plus important transfert en espèce (19,8 milliards de FG), notamment dans la région de N'Zérékoré (17,9 milliards de FG). Les transferts en espèce effectués par les ménages dont le chef est un salarié du secteur public/ parapublic, un indépendant vendeur de produits alimentaires et un inactif/rentier/chômeur sont estimés respectivement à 21,5 milliards de FG, 20,5 milliards de FG et 20,8 milliards de FG.

S'agissant des transferts de produits alimentaires, ceux effectués par le milieu rural se chiffrent à 19 milliards de FG et ceux en provenance de Conakry à 15,1 milliards de FG. La Guinée Forestière (8,6 milliards de FG) et la Basse Guinée (8,6 milliards de FG) constituent les principales régions expéditrices de produits alimentaires.

Quant aux transferts reçus par les ménages, ils sont évalués à 238,4 milliards de FG dont 131,1 milliards de FG en espèces, 41,1 milliards de FG en produits alimentaires et 66,1 milliards sous d'autres formes en nature (voir tableau 11.5 en annexe), soit une moyenne annuelle de 327.818 FG par ménage.

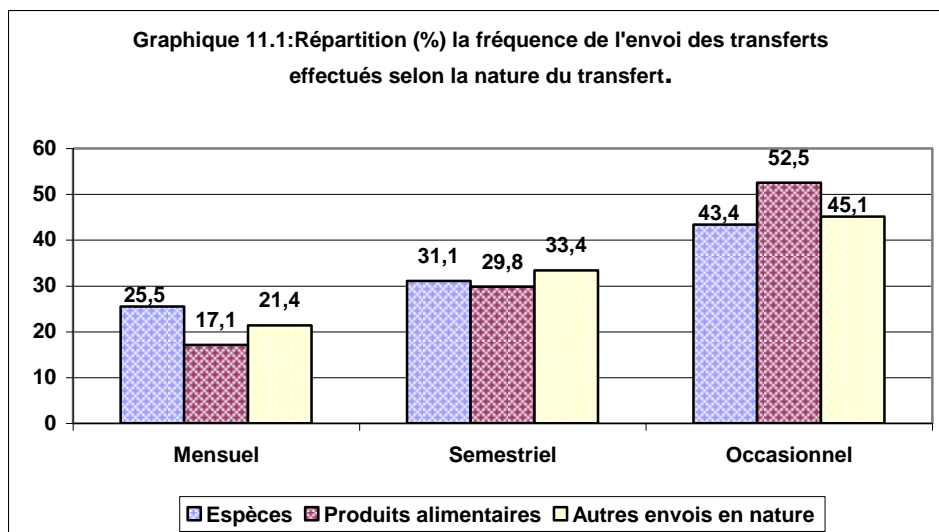
Les transferts reçus en espèces sont importants à Conakry (42,4 milliards de FG), en Moyenne Guinée (38,2 milliards de FG) et en Basse Guinée (33,7 milliards de FG), plus particulièrement dans les régions administratives de Boké (25,4 milliards de FG), Kindia (19,8 milliards de FG), Mamou (14,4 milliards de FG) et Labé (12,3 milliards de FG). Une autre caractéristique de ce type de transfert, c'est le volume qu'il représente pour le milieu rural (62,7 milliards de FG).

En ce qui concerne les produits alimentaires reçus, ils sont importants en Basse Guinée (14,7 milliards de FG) et en Moyenne Guinée (14,1 milliards de FG), notamment dans les régions administratives de Kindia (10 milliards de FG) et Mamou (8,6 milliards de FG). Ils concernent principalement les ménages résidant en milieu rural (29,5 milliards de FG). Les principaux bénéficiaires sont les ménages dont le chef est un inactif/ chômeur (20,9 milliards de FG) ou un indépendant agriculteur de subsistance (11,5 milliards de FG).

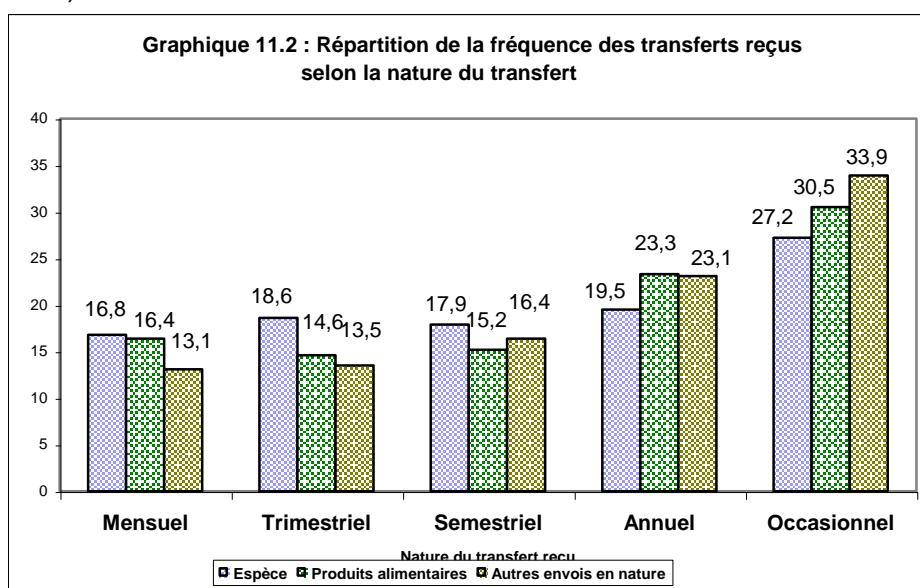
La synthèse des transferts effectués et reçus selon le lieu de résidence du bénéficiaire et de l'expéditeur est fournie par le tableau 11.6 en annexe.

11.1.4 Fréquence des transferts effectués

Au niveau des transferts effectués par les ménages, le graphique 11.1 montre que les transferts occasionnels constituent le mode dominant et concernent les transferts sous forme de produits alimentaires (52,5 %), ceux en nature autres qu'alimentaires (45,1 %) et ceux en espèces (43,4 %). Les transferts semestriels se répartissent comme suit : envoi de produits en nature autres qu'alimentaires (33,4 %), en espèces (31,1 %) et en produits alimentaires (près de 30 %). En ce qui concerne les transferts mensuels, ils ont trait aux transferts en espèces (25,5 %), ceux en nature, autres qu'alimentaires (21,4 %) et ceux en produits alimentaires (17,1 %).



En ce qui concerne les transferts reçus, le graphique 11.2 montre que les envois occasionnels constituent le mode le plus fréquent et sont constitués de transferts en nature autres qu'alimentaires (près de 34 %), de transferts sous forme de produits alimentaires (30,5 %) et de transferts en espèces (27,2 %). Les transferts annuels constituent le second mode dominant et se répartissent comme suit : produits alimentaires (23,3 %), autres transferts en nature (23,1 %) et en espèces (19,5 %). Les transferts mensuels, trimestriels et semestriels sont dominés par des envois en espèces (16,8 %, 18,6 % et 17,9 %, respectivement).



11.2 Revenus des ménages

A l'instar des dépenses, l'EIBEP fournit des informations détaillées sur les revenus des ménages. Les sources saisies concernent les revenus agricoles, les revenus salariaux, les revenus provenant des emplois indépendants non agricoles, les transferts reçus, les revenus de la propriété et autres. La problématique du choix de la méthode d'évaluation des revenus ainsi que les différents types de revenus ont été abordés au chapitre 5. Ce paragraphe fournit les détails sur l'estimation des revenus divers des ménages et du revenu net moyen.

11.2.1 Revenus divers des ménages

	Total des revenus divers (FG)	Moyenne revenus divers par ménage (FG)
Sécurité sociale	1 786 839 944	1 535
Allocation mise disponibilités spéciales et départ volontaire	161 347 021	139
Pension	5 319 190 193	4 570
Indemnité d'assurance	127 038 229	109
Vente de terrain	5 571 262 659	4 788
Vente de biens immobiliers et mobiliers	2 037 603 360	1 751
Contribution d'autres pers. prenant repas dans le ménage	1 211 285 408	1 041
Location de moyen de transport	1 016 149 239	873
Location de propriétés immobilières	4 950 391 649	4 254
Revenu net autres entreprises. ou activités non agricoles des ménages	5 894 602 985	5 065
Autres revenus	2 399 747 699	2 063
Ensemble	30 475 458 386	2 381

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les revenus divers sont constitués des revenus provenant de la sécurité sociale, des allocations de mise en disponibilité ou de départ volontaire, de la pension, des indemnités d'assurance, de la vente de terrain, de la vente de biens immobiliers et mobiliers, de la contribution d'autres personnes prenant des repas dans le ménage, de la location de moyen de transport et de la rente immobilière.

Dans la catégorie des revenus divers, le revenu annuel moyen se chiffre à 2.381 FG. Le revenu moyen le plus élevé est celui provenant des activités non agricoles (5.065 FG), suivis des revenus tirés de la vente de terrain (4.788 FG), de la pension (4.570 FG), de la location des propriétés immobilières (4.254 FG). Le revenu global se chiffre à 30, 5 milliards de FG.

11.2.2 Revenu net des ménages

Le revenu net est la différence entre le revenu brut et le cumul des dépenses d'intrants, coûts des facteurs de production ainsi que la dépréciation des actifs durables.

Tableau 11.8 : Revenu total net moyen des ménages par type selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Revenu net agricole	41314	151813	1522458	1109319
Revenu salariaux et emplois indépendants non agricoles	6368510	7676167	646015	2467270
Montant des transferts reçus	258830	303493	153523	189711
Revenus divers	69175	50051	9518	24255
Revenu net total	6.738.356	8.184.014	2.333.869	3.792.637

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Le revenu net moyen du ménage guinéen se chiffre à 3.792.637 FG (voir tableau 11.8). Si on compare le niveau de revenu à celui des dépenses, on constate une très forte sous déclaration des revenus. Ces difficultés apparaissent dans toutes les enquêtes portant sur les revenus. On observe une augmentation en terme nominal du revenu net moyen entre 1994 et 2002 qui passe de 1.905.899 FG à 3.792.637 FG.

Par ailleurs, de fortes disparités sont enregistrées entre le milieu urbain et milieu rural. Les ménages des centres urbains de l'intérieur enregistrent un revenu moyen annuel 3,5 fois supérieur à celui du milieu rural.

La structure des revenus montre la prédominance des revenus salariaux et celui des emplois indépendants non agricoles qui totalisent 65,2 % du revenu total moyen, suivis des revenus agricoles (29,2 %). Les transferts reçus ne représentent que 5 % du revenu moyen. Cette structure varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, on notera la prédominance des revenus salariaux et ceux des emplois indépendants non agricoles qui représentent 94,5 % du revenu moyen à Conakry et 93,8 % du revenu moyen dans les centres urbains de l'intérieur. En milieu rural, le revenu agricole est dominant en milieu rural et totalise 65,2 % du revenu moyen des ménages de ce milieu.

CHAPITRE 12 : AGRICULTURE

L'EIBEP a permis de collecter d'amples informations sur les activités agricoles et l'élevage (caractéristiques des exploitations agricoles, récolte et utilisation de la récolte, équipements agricoles, dépenses et revenus agricoles et détails sur le bétail).

12.1 Terres agricoles

12.1.1 Taille des exploitations agricoles

Région Naturelle	Ménages possédant terres agricoles (%)	Superficie (Ha)	
		Moyenne	Médiane
Conakry	1,8	8,20	3,00
Basse Guinée	67,6	11,07	1,50
Moyenne Guinée	86,6	1,92	0,90
Haute Guinée	81,9	10,09	3,00
Guinée Forestière	68,8	12,32	2,70
Région Administrative			
Boké	69,0	11,80	2,49
Conakry	1,8	8,20	3,00
Faranah	81,8	4,14	2,50
Kankan	78,4	14,42	4,00
Kindia	70,2	9,12	1,20
Labé	92,6	1,21	0,78
Mamou	80,4	1,45	1,00
NZérékoré	68,8	13,15	2,60
Milieu de résidence			
Conakry	1,8	8,20	3,00
Autres Urbains	21,0	9,52	1,80
Rural	86,5	8,05	1,80
Ensemble	64,5	8,11	1,80

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Dans l'ensemble, plus de 64 % des ménages guinéens possèdent des terres agricoles. Cette proportion atteint 86,6 % en Moyenne-Guinée et près de 82 % en Haute Guinée. Conakry, compte seulement moins de 2% des ménages possédant des terres agricoles.

Au niveau des Régions Administratives, les régions de Labé (92,6 %) et de Faranah (81,8 %) sont celles qui renferment les plus fortes proportions de ménages possédant des terres agricoles.

La possession des terres agricoles est une caractéristique essentiellement rurale. En effet, on compte 86,5 % des ménages ruraux qui possèdent des terres agricoles contre 21 % pour les centres urbains de l'intérieur du pays.

12.1.2 Mode d'acquisition

L'héritage est le principal mode d'acquisition des terres agricoles. La grande majorité des ménages guinéens (75,6 %) ont accès aux terres agricoles par suite d'héritage, suivis de 16,4 % qui l'ont obtenu par don/attribution. Seulement près de 4% ont eu accès aux terres agricoles par suite d'achat (voir tableau 12.2).

	Héritage	Achat	Don/ Attribution	Hypothèque	Autre	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	58,4	14,5	15,2	3,2	8,7	100,0
Basse Guinée	74,8	3,7	14,3	5,4	1,9	100,0
Moyenne Guinée	79,9	5,1	13,4	0,1	1,5	100,0
Haute Guinée	69,4	1,6	23,0	0,8	5,1	100,0
Guinée Forestière	76,2	4,2	16,4	0,6	2,5	100,0
Région administrative						
Boké	73,7	6,7	17,4	0,7	1,5	100,0
Conakry	58,4	14,5	15,2	3,2	8,7	100,0
Faranah	78,9	1,3	14,2	1,5	4,1	100,0
Kankan	64,2	1,9	28,2	0,2	5,5	100,0
Kindia	75,3	2,1	13,7	7,0	2,0	100,0
Labé	81,1	3,0	14,2	0,2	1,6	100,0
Mamou	80,3	8,3	10,0		1,3	100,0
N'Zérékoré	75,5	4,6	16,9	0,6	2,5	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	58,4	14,5	15,2	3,2	8,7	100,0
Autres Urbains	47,6	17,4	25,8	1,7	7,5	100,0
Rural	76,9	3,2	16,0	1,5	2,4	100,0
Ensemble	75,6	3,9	16,4	1,5	2,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Quelle que soit la région naturelle ou la région administrative considérée, l'héritage est le principal mode d'accès à la terre (près de 80 % en Moyenne-Guinée et 76 % en Guinée Forestière). En ce qui concerne les régions administratives, plus de 80 % des ménages ont accès aux terres par suite

d'héritage dans les régions de Labé et de Mamou. Les proportions les plus faibles sont observées dans les régions de Kankan (64,2 %), Boké (73,7 %) et de Conakry (58,4 %).

En milieu rural, plus de trois ménages sur quatre ont accès aux terres par héritage et 16% ont eu des terres par suite de dons/attribution et seulement près de 4% des ménages ont acheté leurs terres.

12.1.3 Variation de la superficie des terres possédées

	Plus petite	Plus grande	Identique	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry		16,4	83,6		100,0
Basse Guinée	7,1	13,2	79,2	0,5	100,0
Moyenne Guinée	4,4	8,0	87,2	0,4	100,0
Haute Guinée	4,2	20,8	74,5	0,5	100,0
Guinée Forestière	6,4	14,3	79,0	0,4	100,0
Région administrative					
Boké	6,1	13,8	79,6	0,5	100,0
Conakry		16,4	83,6		100,0
Faranah	2,0	14,1	82,9	1,0	100,0
Kankan	5,8	26,0	67,6	0,5	100,0
Kindia	7,7	11,6	80,1	0,7	100,0
Labé	3,1	9,4	87,0	0,5	100,0
Mamou	5,5	5,6	88,9		100,0
N'Zérékoré	6,9	13,5	79,5	0,1	100,0
Milieu de résidence					
Conakry		16,4	83,6		100,0
Autres Urbains	4,2	15,0	79,3	1,5	100,0
Rural	5,5	13,3	80,8	0,4	100,0
Ensemble	5,4	13,4	80,8	0,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Plus de 80 % des ménages ont estimé que la superficie de leurs terres agricoles est restée identique par rapport à l'année dernière. Seuls 13,4% des ménages pensent qu'elle a augmenté et 5,4% des ménages ont déclaré une baisse.

Selon les régions naturelles, les ménages qui ont vu la superficie de leurs terres augmenter se rencontrent surtout au niveau de la Haute Guinée (21 %). A l'opposé, c'est en Basse Guinée qu'on enregistre

la plus forte proportion des ménages ayant enregistré une baisse de la superficie de leurs terres (7,1 %).

En ce qui concerne les régions administratives, les ménages qui ont vu la superficie de leurs terres s'accroître résident dans la région de Kankan (26 %) alors que c'est à Kindia que la plus forte proportion de ménages qui ont vu leur superficie diminuer est enregistrée (7,7 %).

Pour plus du tiers des ménages, le changement de la superficie de leurs terres agricoles fait suite à une récupération tandis que 21 % d'entre eux l'attribuent à des dons/attributions et seulement 12,5 % à l'héritage (voir tableau 12.4 en annexe). La récupération est surtout évoquée par les ménages de la Haute-Guinée (48,4 %) notamment au niveau de Faranah (61,7 %) alors que les dons/attributions est la raison évoquée surtout au niveau des ménages de la RA de Labé (35,7%). Quant à l'héritage, il est surtout évoqué parmi les ménages de Conakry (27,9%).

12.1.4 Principales caractéristiques des ménages utilisant des terres qui ne leur appartiennent pas.

Le tableau 12.5 montre que la superficie moyenne des terres qui n'appartiennent pas au ménage et qui sont utilisées pour ses besoins agricoles est de près de 6 ha. Des disparités sont observées entre les régions naturelles : Basse-Guinée (9,9 Ha), Guinée Forestière (7,7 Ha) et Haute Guinée (6,9 Ha) contre moins de 1 Ha en Moyenne-Guinée.

	% louant terres	% pratiquant métayage	% utilisant terres prêtées	Superficie	
				Moyenne	Médiane
Région naturelle					
Conakry	0,2	0,1	0,4	2,89	1,50
Basse Guinée	8,1	9,6	18,2	9,92	1,04
Moyenne Guinée	2,7	7,6	24,8	0,79	0,46
Haute Guinée	1,9	1,4	15,7	6,86	1,50
Guinée Forestière	8,5	6,1	15,2	7,67	1,00
Région administrative					
Boké	9,1	4,0	22,5	10,60	1,26
Conakry	0,2	0,1	0,4	2,89	1,50
Faranah	4,6	2,2	12,0	3,44	1,30
Kankan	0,8	1,3	17,2	9,62	2,00
Kindia	6,4	11,8	17,5	7,51	1,00
Labé	1,5	8,2	19,4	0,63	0,40
Mamou	3,8	8,7	31,1	0,73	0,40
NZérékoré	8,9	6,5	16,0	7,73	1,00
Milieu de résidence					
Conakry	0,2	0,1	0,4	2,89	1,50
Autres Urbains	2,0	1,8	6,9	6,87	1,00
Rural	6,0	7,3	21,0	5,83	0,90
Ensemble	4,6	5,4	15,9	5,88	0,95

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Près de 16% des ménages utilisent des terres prêtées. Le métayage et la location ne concernent respectivement que 5,4 % et 4,6% des ménages.

S'agissant des caractéristiques des ménages utilisant des terres prêtées, ils sont localisés en Moyenne-Guinée (24,8 %) et en Basse Guinée (18,2 %). S'agissant des caractéristiques

des ménages utilisant des terres louées, ils se rencontrent en Guinée Forestière (8,5%) et en Basse-Guinée (8,1%). C'est dans cette dernière région qu'on enregistre également la plus forte proportion de ménages pratiquant le métayage (9,6%).

Pour la majorité de ces ménages (72,4%), la superficie de leurs terres est restée identique par rapport à celle d'il y a un an (voir tableau 12.6 en annexe). Environ 13 % des ménages non propriétaires des terres utilisées actuellement ont enregistré une augmentation de leur superficie. Plus de 11 % ont évoqué une baisse. Sur l'ensemble des ménages qui ont enregistré des variations de la superficie de leur exploitation, 46,8 % ont indiqué qu'il s'agit de restitution de terres et 36,6 % de terres prêtées gratuitement. Ceux qui ont évoqué le métayage ou la location représentent respectivement 10,5 % et 6,1 %, respectivement (voir tableau 12.7 en annexe).

12.2 Bétail

12.2.1 Nature du bétail

Tableau 12.8. Proportion des ménages ayant possédé du bétail ou de la volaille au cours des 12 derniers mois par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le type de bétail ou volaille

	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Chevaux/ ânes/mulets	Volaille	Autres animaux
Région naturelle							
Conakry	0,9	1,5	0,9	0,0	0,0	5,8	0,1
Basse Guinée	11,0	10,2	19,0	0,0	0,0	54,5	1,6
Moyenne Guinée	40,5	20,7	35,2	0,0	0,5	70,0	0,4
Haute Guinée	58,0	19,8	21,4	0,0	1,6	58,2	2,1
Guinée Forestière	6,0	11,7	15,8	7,7	0,1	46,6	1,6
Région administrative							
Boké	20,4	11,3	25,6	0,0	1,4	63,9	1,1
Conakry	0,9	1,5	0,9	0,0	0,0	5,8	0,1
Faranah	45,0	21,0	20,5	1,9	0,3	56,3	1,4
Kankan	55,1	17,0	20,2	0,0	2,4	56,9	2,7
Kindia	12,5	11,7	19,2	0,0	0,0	52,0	1,5
Labé	41,6	16,7	38,3	0,0	0,0	74,8	0,4
Mamou	38,1	26,5	30,1	0,0	0,0	63,7	0,6
N'Zérékoré	5,8	11,4	16,0	8,0	0,0	46,4	1,5
Milieu de résidence							
Conakry	0,9	1,5	0,9	0,0	0,0	5,8	0,1
Autres Urbains	8,3	6,7	6,7	0,4	0,0	27,9	1,3
Rural	31,5	17,2	26,4	2,3	0,6	63,2	1,4
Ensemble	23,6	13,4	19,8	1,7	0,4	49,5	1,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Un peu moins d'un ménage guinéen sur deux (49,5 %) possède de la volaille (voir tableau 12.8). L'élevage des bovins est pratiqué par 23,6% des ménages. Près d'un ménage sur cinq (19,8%) pratique l'élevage des caprins et seulement 13,4% des ménages possèdent des ovins.

Selon les régions, les résultats montrent que l'élevage des bovins est pratiqué dans les régions de la Haute Guinée (58 % des ménages de cette région) et de la Moyenne Guinée (40,5 %). L'élevage de volaille est surtout pratiqué par les ménages de la Moyenne-Guinée (70%) Celui du petit bétail (caprins et ovins) est pratiqué en Moyenne Guinée et en Haute Guinée.

En ce qui concerne les régions administratives, la majorité des ménages des régions de Labé, de Boké et de Faranah pratiquent l'élevage de la volaille (74,8 %, 63,9 % et 63,7 %, respectivement). L'élevage des bovins est pratiqué dans les régions de Kankan (55,1 %), Faranah (45 %) et Labé (41,6 %).

Du point de vue du milieu de résidence, les résultats montrent que l'élevage est une activité essentiellement rurale. Près d'un tiers des ménage du milieu rural (31,5 %) pratique l'élevage des bovins contre seulement 8,3% pour les ménages vivant dans les autres urbains et moins de 1 % pour ceux vivant à Conakry. Plus d'un ménage sur quatre (26,4%) possède des caprins en milieu rural. Ce ratio est de 6,7% pour les ménages vivant dans les centres urbains de l'intérieur du pays et moins de 1 % pour ceux résidant à Conakry.

Tableau 12.9. Estimation du cheptel, du nombre de ménages pratiquant l'élevage et de la valeur du cheptel par espèce d'animal/Comparaison des résultats avec ceux du Recensement National de l'Agriculture (RNA 2000/2001)

	Nombre de ménages pratiquant l'élevage	Estimation du cheptel (Nombre de têtes)	Valeur du cheptel (Millions de FG)	Estimation du cheptel (Recensement National de l'Agriculture 2000-2001)
Bovins	296 770	4 381 548	1 004 650	4 019 583
Ovins	167 968	2 330 171	95 827	1 874 520
Caprins	248 839	6 404 865	201 904	2 428 759
Porcins	21 360	83 235	3 633	252 306
Chevaux/ânes/mulets	5 326	7 459	979	4 528
Volaille	621 455	18 297 181	56 860	6 218 649
Autres animaux	14 472	47 567	231	-
Ensembles des animaux	1 376 190	31 552 026	1 364 084	-

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

En ce qui concerne le volume du cheptel, le tableau 12.9 fournit des estimations sur le total des ménages pratiquant l'élevage de chaque espèce, le nombre de têtes et la valeur du cheptel. L'EIBEP estime à 4.381.548 têtes, le nombre total de bovins pour une valeur de 1 milliard de FG. Les ovins et les caprins représentent respectivement, 2.330.171 têtes et 6.404.865 têtes. Quant à la volaille,

l'enquête estime à 18.297.181 le nombre total de têtes.

La comparaison avec les résultats du Recensement National de l'Agriculture de 2000/2001 montre une forte sous-estimation du cheptel au niveau de certaines espèces tels que les caprins, les porcins et la volaille à cause certainement du fait que ce recensement a eu lieu pendant les agressions rebelles à partir de septembre 2000 et que certaines régions telles que la Guinée Forestière et une partie de la Basse Guinée étaient inaccessibles par les agents recenseurs. La répartition du cheptel, montre que la quasi-totalité du cheptel est concentré en milieu rural et cela quelle que soit l'espèce considérée (voir tableau 12.10).

Tableau 12.10. Répartition (%) du cheptel et de la volaille par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le type.

	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Chevaux /âne s/mulets	Volaille	Autres animaux
Région naturelle							
Conakry	0,7	0,3	0,2	-	-	6,4	1,3
Basse Guinée	53,3	7,4	48,3	-	-	35,2	39,4
Moyenne Guinée	23,1	76,3	26,2	-	36,8	15,2	4,2
Haute Guinée	20,2	11,3	5,3	-	63,2	15,0	33,9
Guinée Forestière	2,7	4,6	20,1	100,0	0,0	28,1	21,2
Région administrative							
Boké	6,5	3,4	2,3	-	36,8	6,2	22,8
Conakry	0,7	0,3	0,2	-	-	6,4	1,3
Faranah	7,3	7,7	1,3	8,4	-	8,7	13,0
Kankan	13,8	4,3	4,2	-	63,2	6,8	24,3
Kindia	51,5	5,9	47,1	-	-	31,1	16,6
Labé	12,8	68,2	20,2	-	-	9,3	4,1
Mamou	5,6	6,2	4,9	-	-	3,9	0,2
NZérékoré	1,8	3,9	19,8	91,6	-	27,6	17,9
Milieu de résidence							
Conakry	0,7	0,3	0,2	-	-	6,4	1,3
Autres Urbains	2,9	2,5	2,6	5,3	0,3	5,9	18,3
Rural	96,4	97,2	97,3	94,7	99,7	87,6	80,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif du cheptel	4.381.548	2.330.171	6.404.865	83.235	7.459	18.297.181	47.567

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les chevaux/ânes/Mulets sont surtout élevés en Haute-Guinée (63,2 % du cheptel) et en Moyenne Guinée (36,8 %). En Moyenne-Guinée, l'élevage des ovins est dominant (76,3 %). En Basse-Guinée, on note une forte concentration des bovins dans cette région (53,3 %).

L'élevage de la volaille, est surtout fréquent en Basse-Guinée (35,2%) et en Guinée Forestière (28,1%). En ce qui concerne l'élevage des porcins, il est exclusif en Guinée Forestière plus précisément dans la région administrative de N'Zérékoré où est concentré l'essentiel du cheptel (91,6%).

12.2.2 Evolution des effectifs du bétail par rapport aux 12 derniers mois

Tableau 12.11 : Répartition (%) de la variation du cheptel par rapport aux 12 derniers mois par type d'espèces

	A baissé	A augmenté	Identique	Non applicable
Bovins	36,3	36,6	26,2	0,8
Ovins	40	36,9	18,8	4,3
Caprins	41,6	37,2	17,9	3,3
Porcins	34,5	23	32,1	10,4
Chevaux/ânes/mulets	15,8	15,6	63	5,6
Volaille	51,7	36,7	7,8	3,8
Autres animaux	20,3	23,3	46,2	10,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Les opinions des ménages pratiquant l'élevage concernant la baisse du cheptel ont été enregistrés au niveau des espèces suivants: volaille (51,7 %), caprins (41,6 %), ovins (40 %), bovins (36,3 %) et porcins (34,5 %). S'agissant des hausses, 36,6 % des ménages ont indiqué que le gros bétail (bovins) a enregistré une hausse.

En ce qui concerne le petit bétail, les opinions favorables sont identiques à ceux exprimés pour le gros bétail : ovins (près de 37 % et caprins 37,2 %. En ce qui concerne la volaille, 36,7 % des ménages interrogés ont indiqué avoir enregistré une hausse.

12.3 Equipements agricoles

L'équipement agricole des ménages guinéens reste rudimentaire. Les données du tableau 12.12 sont révélatrices du caractère traditionnel de l'agriculture guinéenne. En effet, la majorité des ménages pratiquant l'agriculture ne possèdent que des équipements rudimentaires notamment la houe/bêche/daba /binette (98,7%). Chaque ménage dispose en moyenne plus de 4 équipements de ce type.

Tableau 12.12 : Proportion des ménages équipés en outillage agricole, nombre moyen et médian de biens par type de bien

	% ménages équipés	Nombre d'équipements possédés	
		Moyen	Médian
Houe/bêche/Daba/binette	98,7	4,41	3,00
Coupe-coupe/machette	87,8	2,28	2,00
Hachette/hache	84,6	1,86	1,00
Faucille/couteau	89,2	2,84	2,00
Pioche	31,6	1,48	1,00
Pelle/ râteau/fourche à fumer	33,3	1,54	1,00
Brouette	9,0	1,26	1,00
Arrosoir	10,4	1,47	1,00
Charrue	11,8	1,43	1,00
Herse	4,4	1,16	1,00
Tracteur	0,1	1,30	1,00
Motoculteur	0,0	1,00	1,00
Moto pompe	0,2	1,28	1,00
Décortiqueuse	0,4	1,30	1,00
Pileuse	0,2	1,15	1,00
Pulvérisateur	0,2	1,40	1,00
Semoir	0,0	1,00	1,00
Autres	0,4	4,24	2,00

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La traction animale est peu développée. Seulement, 11,8 % des ménages agricoles sont équipés de charrue et 4,4 % de herse.).

En ce qui concerne, les équipements mécanisés, les taux d'équipements sont quasi nuls : tracteur (0,4 %), motopompe (0,2 %), décortiqueuse (0,4 %), pileuse (0,2 %) et pulvérisateur (0,2 %). Le tracteur dont seulement 0,1% en disposent.

12.4 Récolte et utilisation de la récolte

L'agriculture guinéenne est une agriculture de subsistance. Comme l'a indiqué le chapitre 3, la part de l'autoconsommation pour les différents produits cultivés par les ménages est très élevée. Ce que révèle d'avantage les données du tableau 12.13 en annexe qui fournit la proportion de ménages agricoles ayant vendu une partie de leur récolte par type de récolte selon le milieu de résidence.-

Seulement, 29% des ménages ont vendu le riz paddy, céréale de consommation de base des ménages guinéens. Il en est de même des autres cultures vivrières : mil (10 % des ménages ruraux), maïs (11 %), fonio (11 %), et sorgho (13 %).

En ce qui concerne les cultures de rente telles le café et le cacao, les récoltes ont été vendues par 75,6% et 94,7% des ménages, respectivement.

12.5 Revenu net agricole

Le questionnaire de l'EIBEP permet de saisir dans les moindres détails les dépenses et le revenu brut agricoles. Les dépenses agricoles sont constituées des dépenses en inputs agricoles (engrais, semences, salaires etc..), les dépenses pour le bétail (nourriture, soins vétérinaires, enclos, réparation de dégats etc..) et celles liées au fonctionnement de l'exploitation effectuées au cours des 12 derniers mois par les ménages ainsi que la valeur de la dépréciation des outils agricoles. Quant au revenu brut agricole, il est composé des revenus tirés de la vente des récoltes ou des équipements agricoles ou du bétail, des produits de la chasse, de la cueillette et de l'élevage et de l'autoconsommation des ménages. Le revenu net agricole est le solde entre le revenu brut agricole et la dépense totale agricole. Le détail sur les revenus agricoles avait été déjà traité au chapitre 5.

	Milliard de FG	%
Revenu		
Vente équipement agricole	0,1	0,0
Vente récolte	824,7	56,0
Autres revenus agricoles	52,2	3,5
Autoconsommation produits agricoles	596,8	40,5
Revenu total	1473,8	100,0
Dépense		
Dépenses agricoles	77,3	96,7
Dépréciation équipements agricoles	2,6	3,3
Dépense totale	79,9	100,0
Revenu net agricole	1393,9	

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

L'essentiel du revenu brut agricole est constitué du revenu tiré de la vente des produits agricoles qui représente 56 % du revenu brut total (voir tableau 12.14). L'autoconsommation des ménages constitue la seconde composante (40,5 %). S'agissant de la rubrique dépense agricole, elle est constituée dans sa majorité des dépenses en inputs agricoles et des dépenses de fonctionnement de l'exploitation qui totalisent 96,7 % de la

dépense totale. La dépréciation des équipements agricoles ne représente que 3,3 %. Le revenu net est estimé à 1,4 milliards de FG.

CHAPITRE 13 : ACTIVITES NON AGRICOLES

L'EIBEP a permis de recueillir des informations sur les emplois indépendants non agricoles de tous les individus du ménage âgés de 7 ans et plus. Il s'agit des caractéristiques des trois principales activités non agricoles de chaque ménage (branche d'activité, durée de fonctionnement de l'activité au cours des 12 derniers mois, nombre d'employés, revenus et dépenses liés à ces activités).

13.1 Généralités sur les activités non agricoles

Dans l'ensemble, 43 % des ménages guinéens ont exercé une activité non agricole au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Les activités non agricoles sont concentrées

Tableau 13.1 : Proportion des ménages exerçant une activité non agricole par milieu de résidence selon le GSE du chef de ménage

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Total
GSE 1	100,0	59,8	36,0	39,4
GSE 2	79,4	58,8	26,5	27,2
GSE 3	0,0	43,9	34,5	35,8
GSE 4	47,7	51,0	43,6	47,7
GSE 5	40,2	61,4	35,6	45,3
GSE 6	100,0	99,3	97,4	98,6
GSE 7	94,2	97,1	89,0	93,1
GSE 8	98,4	92,9	46,9	74,8
GSE 9	53,9	95,5	0,0	76,8
GSE 10	60,3	72,4	18,8	33,0
Ensemble	68,8	78,1	30,8	43,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

en milieu urbain. En effet, plus de 78 % des ménages des centres urbains de l'intérieur et près de 69 % à Conakry ont exercé une activité non agricole au cours des 12 derniers mois contre seulement 31% en milieu rural.

Les plus fortes proportions de ménages exerçant une activité non agricole sont enregistrées au niveau des ménages dont le chef est un indépendant du secteur informel vendeur des produits alimentaires (98,6 %), un indépendant du secteur informel vendeur des produits non alimentaires (93,1 %), un indépendant du secteur formel (76,8 %) et un indépendant du secteur informel autre que commerçant (74,8 %).

L'EIBEP a permis d'estimer, le nombre total d'activités non agricoles exercés par les ménages au cours des 12 derniers mois à près de 872.000 (voir tableau 13.2). Parmi celles-ci,

Tableau 13.2 : Répartition des activités non agricoles et proportion de celles dirigées par une femme par type d'activités.

	Activités		Proportion d'activités dirigées par une femme
	Nombre	%	
Sylviculture et pêche	45.915	5,3	44,1
Activités extractives	32.365	3,7	51,2
Activités de fabrication	132.857	15,2	31,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	436	0,1	21,2
Construction	38.522	4,4	1,4
Commerce et Réparation	544.413	62,4	69,9
Transport, Entreposage et Communication	23.018	2,6	1,3
Intermédiation financière	6.526	0,7	20,2
Administration publique et Défense, Assurance sociale	47.826	5,5	29,4
Ensemble	871.878	100,0	54,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

62,4 % évoluent dans la branche « Commerce /Réparation » et 15,2% dans la branche « fabrication ». La distribution des activités non agricoles dans les autres branches « sylviculture et pêche » et « activités extractives » totalise moins de 10%.

Sur l'ensemble des activités plus de la moitié (54,5%) sont

dirigées par une femme. Elles sont concentrées dans les branches «commerce et réparation » (près de 70 %), « activités extractives » (51,2 %), « sylviculture et pêche » (44,1 %) et « activités de fabrication » (31,2 %).

13.2 Principales caractéristiques des trois principales activités non agricoles

Ce paragraphe tente de cerner le chiffre d'affaires, le nombre d'employés, les dépenses et revenus des trois principales activités non agricoles exercées par les ménages au cours des 12 derniers mois.

13.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire annuel enregistré par les ménages ayant exercé une activité non agricole au cours des 12 derniers mois est estimé à 1944,1 milliards de francs guinéens (voir tableau 13.3). La contribution de la branche « commerce et réparation » représente 1.450,9 milliards de francs guinéens, soit 74,6 % du chiffre d'affaire total et celle de la branche « activités de fabrication » représente 148,7 milliards de francs guinéens, soit 7,6 % du chiffre d'affaire global.

Tableau 13.3 Chiffre d'affaire (CA) annuel et moyen, part du chiffre d'affaire annuel revenant au ménage (totale et moyenne), durée moyenne de fonctionnement au cours des 12 derniers mois des 3 principales activités non agricoles par type d'activité.

	CA annuel (en millions de FG)	Part CA annuel revenant au ménage (en millions de FG)	Moyenne CA annuel	Moyenne Part CA annuel revenant au ménage	Part du CA revenant au ménage (%)	Durée moyenne de fonctionnement (mois)
Sylviculture et pêche	76.163	66.166	179.0145	1.555.182	86,9	6,8
Activités extractives	21.945	13.213	788.976	474.456	60,2	5,9
Activités de fabrication	148.659	100.417	1.202.799	812.469	67,5	8,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	63	38	366.578	225.169	61,4	9,2
Construction	51.212	34.028	1.431.322	951.052	66,4	7,7
Commerce et Réparation	1.450.856	845.675	2.842.786	1.660.814	58,3	9,5
Transport, Entreposage et Communication	77.912	54.101	3.826.954	2.657.385	69,4	10,0
Intermédiation financière	20.987	18.219	3.505.332	3.043.025	86,8	10,4
Administration publique et Défense, Assurance sociale	96.346	46.399	2.251.849	1.084.469	48,2	9,4
Ensemble	1.944.143	1.178.256	-	-	60,6	

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La part du chiffre d'affaires revenant au ménage est de 60,6%. Elle atteint près de 87 % au niveau des branches « sylviculture/pêche » et « intermédiation financière ». C'est au niveau des branches « administration publique » et « commerce et réparation » que la part revenant au ménage est plus petite (48,2% et 58,3% respectivement).

L'analyse du chiffre d'affaire moyen montre qu'il est plus élevé au niveau de la branche « transport/entreposage /communication » (près de 3,8 millions de FG), suivi de celui de la branche « intermédiation financière » (3,5 millions de FG). Ces deux derniers secteurs ont également les parts du CA moyens octroyés au ménage les plus élevées (près de 87 % et 69,4 %, respectivement).

En ce qui concerne la durée moyenne de fonctionnement des activités non agricoles, à l'exception des activités extractives, elle est supérieure à 6 mois et elle atteint 10 mois et plus, dans les branches « transport/entreposage/communication » et « intermédiation financière ».

L'examen selon le milieu de résidence montre que Conakry, concentre à elle seules près de 43,7 % du total du chiffre d'affaire des activités non agricoles (voir tableau 13.4). Le chiffre d'affaire moyen annuel y est également plus élevé. Quant à la durée moyenne de fonctionnement, elle est de 10,6 mois pour Conakry, 9,7 mois pour les centres urbains de l'intérieur du pays contre 7,9 mois en milieu rural.

Tableau 13.4 : Chiffre d'affaire annuel et moyen, part chiffre d'affaire annuel revenant au ménage (totale et moyenne), durée moyenne de fonctionnement au cours des 12 derniers mois des 3 principales activités non agricoles par milieu de résidence

	CA annuel (en millions de FG)	Part CA annuel revenant au ménage (en millions de FG)	Moyenne CA annuel	Part du CA revenant au ménage (%)	Durée moyenne de fonctionnement (mois)
Conakry	850.226	430.652	4.146.111	50,7	10,6
Autres Urbains	684.176	445.108	3.261.722	65,1	9,7
Rural	409.741	302.498	1.038.435	73,8	7,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

13.2.2 Emploi

L'EIBEP estime à près de 510.000, le nombre de personnes employées par les ménages dans les activités non agricoles (voir tableau 13.5 en annexe). La majeure partie des employés travaillent en qualité d'aide-familial (48,6 %) ou d'apprentis (38,8 %). Seulement 12,6% sont des salariés, illustrant ainsi la précarité de l'emploi au niveau de ce type d'activité (voir tableau 13.6).

Tableau 13.6 Répartition (%) des employés des 3 principales activités non agricoles selon le statut et la branche d'activité dans l'emploi.

	Salariés	Aides familiaux	Apprentis	Total
Sylviculture et pêche	14,6	77,4	7,9	100,0
Activités extractives	24,0	61,8	14,3	100,0
Activités de fabrication	4,8	26,4	68,8	100,0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,0	0,0	100,0	100,0
Construction	24,1	10,9	65,0	100,0
Commerce et Réparation	11,1	76,2	12,7	100,0
Transport, Entreposage et Communication	17,2	4,9	77,8	100,0
Intermédiation financière	1,4	12,8	85,8	100,0
Administration publique et Défense, Assurance sociale	28,4	28,2	43,5	100,0
Ensemble	12,6	48,6	38,8	100,0

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Au niveau des salariés, Les branches « construction » et « activités extractives » sont celles qui utilisent le plus de salariés (28,4%, 24,1% et 24% respectivement). Les aides familiaux exercent d'avantage dans la sylviculture et la pêche (77,4% des employés de la branche), le commerce (76,2%) et les activités extractives (62%). Les apprentis quant à eux se retrouvent dans les branches « production et la distribution d'électricité », « intermédiation financière » (85,5%), « transport et entreposage » (77,8%) et « fabrication » (85,8%).

13.2.3 Dépenses de fonctionnement

L'EIBEP estime à 2.515.897 FG la dépense moyenne de fonctionnement des trois principales activités non agricoles gérées par les ménages (voir tableau 13.7 en annexe). La dépense la plus élevée a trait à l'achat de produits pour la revente et se chiffre à 6.620.000 FG, suivie de l'achat de carburant et au lubrifiant (5.958.000 FG). La plus faible dépense concerne les cotisations sociales (133.884 FG). Cela se comprend aisément quand on sait que la majorité des entreprises de ce type évoluent dans le secteur informel.

Tableau 13.8 : Dépense moyenne des 3 principales activités non agricoles par type de dépense selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Matières premières	17,7	7,4	17,9	11,7
Produits pour revente	24,4	20,8	19,6	22,2
Produits utilisés dans les services	7,6	15,2	3,9	10,0
Loyer	2,0	0,8	5,9	2,1
Eau	0,6	0,4	0,6	0,8
Electricité	1,0	0,7	1,8	1,2
Communication	1,0	2,3	3,1	1,9
Combustibles et gaz	1,2	1,9	0,9	1,8
Carburant et lubrifiants	28,1	12,9	25,5	20,0
Transport/Assurances	1,7	14,0	2,5	7,1
Réparation/Entretien	1,0	1,4	4,8	1,9
Rémunération	3,9	4,1	2,0	4,2
Primes et autres avantages	1,2	2,8	1,8	2,0
Cotisations sociales	0,3	0,4	0,6	0,4
Intérêts versés	4,7	11,3	5,5	8,9
Patentes	1,2	0,7	0,9	1,1
Autres impôts et taxes	0,4	1,3	0,6	0,9
Autres charges	1,9	1,6	2,0	1,8
Ensemble	100	100	100	100

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

La part des dépenses liées à l'achat de produits pour la revente représente 22,2% de la dépense totale (voir tableau 13.8), suivie de celles des dépenses de carburant et de lubrifiant (20%) et l'achat des matières premières (11,7%). A l'opposé la part des cotisations sociales ne représente que 0,4%. Cette structure reste sensiblement la même quelque soit le milieu de résidence considéré. Au niveau des autres urbains de l'intérieur du pays, les

dépenses des produits utilisés dans les services remontent en deuxième position avec 15,2% du total des dépenses de ce milieu.

En ce qui la valeur imputée de la dépréciation des actifs des trois principales activités non agricoles, elle se chiffre en moyenne à 35.576 FG. Cette valeur est plus importante pour les véhicules professionnels avec un montant de 1.003.697 FG, suivie de celle de la machinerie

Tableau 13.9 : Valeur moyenne de la dépréciation des actifs des 3 principales activités non agricoles par type d'actif selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Immeuble/local	17585	28470	22011	25424
Terrain	-51071	-83387	-53904	-71878
Machinerie	53049	95734	29773	77501
Mobilier	11708	8155	3024	7757
Equipement de bureau	32926	25290	11206	25379
Véhicules professionnels	997364	1060816	576071	1003697
Bicyclette/Moto	112063	78447	35353	63709
Progue/barque	36322	24670	27210	27126
Autres actifs	7802	13472	4920	10291
Ensemble	39466	42877	12483	35576

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

qui est estimée à 77.501 FG. Il faut noter que la valeur de la dépréciation des terrains est négative (-71.878 FG)

Par rapport au milieu de résidence, la valeur moyenne de la dépréciation est trois fois plus importante dans les centres urbains qu'en milieu rural (42.877 FG pour les autres urbains, 39.466 FG pour Conakry contre seulement 12.483 FG en milieu rural).

Quelle que soit le milieu la valeur de la dépréciation la plus importante demeure celle des véhicules professionnels suivie de celle des bicyclettes et des motos.

13.2.4 Revenus net des activités non agricoles

Le revenu net des activités non agricoles est obtenu en soustrayant du revenu brut, la dépréciation des actifs. Les résultats montrent que cette approche conduit à un revenu net négatif. Cette question a été largement traitée au chapitre 5.

ANNEXE 1: METHODOLOGIE POUR L'ESTIMATION DES TENDANCES DE LA PAUVRETE ENTRE 1994 ET 2002

Les comparaisons de la pauvreté nécessitent de disposer de trois éléments : un indicateur de mesure du bien-être, une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage sera considéré comme pauvre et des indicateurs de mesure de la pauvreté. **L'indicateur de mesure de bien-être retenu dans le cadre de cette étude est un agrégat de consommation finale par tête.** Cet agrégat inclut les dépenses alimentaires; la consommation alimentaire non-monétaire résultant de l'autoconsommation et du troc ; la valeur d'acquisition des biens non durables, la consommation des services ; une estimation de la valeur d'usage des biens durables et la valeur imputée du logement pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement par un tiers. Cet agrégat, calculé au niveau du ménage est ensuite normalisé en le divisant par la taille du ménage. Cependant, le calcul de tout indicateur de mesure du bien-être à des fins de comparaison spatiale ou temporelle nécessite que les données utilisées se prêtent à l'exercice ; notamment il faut que les méthodologies des enquêtes soient sinon identiques, du moins assez proches.

Les données servant à l'analyse sont issues de deux enquêtes auprès des ménages dénommées EIBC et EIBEP réalisées respectivement en 1994/95 et 2002/03 et portant sur 4416 et 7095 ménages au niveau national (EIBC : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages. EIBEP : Enquête Intégrale de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté.) L'EIBEP portait au départ sur 7611 ménages. 516 ménages ont été supprimés de l'analyse pour trois raisons majeures : nombre de passages incomplets, nombre de visites trop faible, événement démographique important intervenu au courant de l'année et ayant des répercussions sur le niveau de vie du ménage ; le décès du chef de ménage par exemple. A noter que dans le cadre de cette étude, pour raisons de comparabilité avec les données de 2002/03, on n'utilise ni l'indicateur de bien-être, ni la ligne de pauvreté construits en 1994/95 (en d'autres termes, nous avons du reproduire un nouvel agrégat pour 1994/95). Par conséquent, les indicateurs de pauvreté obtenus sont donc différents de ceux publiés dans les travaux antérieurs.

Les objectifs de ces deux enquêtes sont les mêmes. Pour l'essentiel, il s'agit de fournir les informations de base nécessaires à l'évaluation de la pauvreté. Ces objectifs ont été déterminants pour bâtir les méthodologies de collecte. De fait, si les deux enquêtes présentent des similitudes, elles ont été conçues sur des modèles quelque peu différents et un certain nombre de précautions sont nécessaires afin de les rendre les comparables.

En premier lieu il y a la méthodologie de collecte des informations sur les dépenses. La phase de collecte des données de chacune des deux enquêtes a été de 12 mois ; de janvier 1994 à janvier 1995 pour l'EIBC et d'octobre 2002 à octobre 2003 pour l'EIBEP. Cependant, alors que les ménages ont été interrogés en un passage unique (un tiers de l'échantillon a été couvert tous les 4 mois) lors de l'EIBC, chaque ménage a fait l'objet de trois passages pendant l'EIBEP. Les enquêtes réalisées sur le modèle de cette dernière présentent l'avantage de produire des estimations plus précises des dépenses des ménages. La raison en est que les variations saisonnières sont prises en compte du fait que le ménage est interviewé à plusieurs reprises à différents moments de l'année. Cependant l'inconvénient est le risque de lassitude des ménages qui fournissent alors des informations de moins bonne qualité lors de passages subséquents. Cela peut d'autant plus probable dans des enquêtes où plusieurs visites sont rendues au ménage au cours d'un même passage comme c'est le cas pour l'EIBEP. Dans le cas de cette dernière enquête, les dépenses des ménages ont diminué fortement après le premier passage. Cette diminution peut être soit effectivement un effet de lassitude, soit de véritables effets saisonniers, peut-être un peu des deux. Quoi qu'il en soit, il est impropre dans ces conditions de faire des comparaisons avec une autre enquête à passage unique. Pour cette raison, seul ce premier passage (qui s'est

déroulé d'octobre 2002 à février 2003) est retenu pour cette étude ; les comparaisons entre les deux enquêtes se font donc à partir des données d'un seul passage.

En second lieu, il semble que les ménages de grande taille aient été sur-échantillonnés lors de l'EIBEP. Les résultats préliminaires laissent apparaître une forte surestimation de la population et de la taille des ménages⁵ et cette dernière entraîne elle-même une sous-estimation de la consommation par tête⁶. Une solution dans ce genre de situation est corriger les coefficients d'extrapolation de l'enquête en calant la taille des ménages sur une autre source de données réputée fiable. La seule disponible était le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1996 et elle a été utilisée⁷.

Troisièmement, il faut relever que les informations sur la consommation ayant été collectées à des moments différents de l'année, il aurait été avisé de prendre en compte l'inflation pendant la période de l'enquête. Le taux d'inflation annuel à Conakry a été de 1% au cours de l'année 1994 et de 2.8% pendant les 4 mois du premier passage de l'EIBEP (octobre 2002 à février 2003). Dans les deux cas, cet ajustement a été négligé car il devrait se faire non au niveau national, mais au sein de chaque région et des informations fiables sur les prix ne sont pas disponibles à ce niveau.

Le calcul de l'agrégat de consommation dépend fondamentalement du mode de relevé des dépenses et du détail de la nomenclature de consommation (liste des produits faisant l'objet de relevés). Sur ce plan, les deux enquêtes sont similaires. Les dépenses non-alimentaires non fréquentes sont relevées de manière rétrospective sur 3, 6 ou 12 mois. Quant aux dépenses alimentaires et aux dépenses non-alimentaires fréquentes, elles sont relevées pour chaque enquête au cours de 10 visites espacées entre elles de 3 jours en milieu urbain et au cours de 7 visites espacées de deux jours en milieu rural. De plus, la liste des produits utilisée pour chaque enquête est pratiquement la même. Néanmoins en matière des produits alimentaires, les relevés lors de l'EIBC ont porté directement sur les valeurs d'acquisition. En revanche, l'on est allé à un niveau de détail supplémentaire lors de l'EIBEP puisque les relevés ont concerné les quantités achetées et les valeurs (ou prix) unitaires. Pour cette dernière raison, l'EIBEP est utilisée comme enquête de base afin de déterminer le panier devant servir à l'élaboration de la ligne de pauvreté car les quantités et les valeurs unitaires sont nécessaires pour cet exercice.

Une norme pareille n'existe malheureusement pas pour les biens non alimentaires. Une des solutions possibles Après le choix d'un indicateur de bien-être, il faut disposer d'une ligne de pauvreté. Cette ligne est conçue de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaire et non alimentaire). La méthodologie utilisée dans cette étude est celle du coût des besoins de base désormais classique et proposée notamment par Ravallion (1996). Cette méthode consiste à déterminer dans un premier temps une ligne de pauvreté alimentaire, ensuite une ligne non alimentaire et de faire la somme des deux. Pour la première étape, il s'agit d'arrêter un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2100 kilos calories qui est une norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire. La valorisation de ce panier fournit la ligne alimentaireconsiste à

⁵ Les résultats préliminaires donnent une population de 9.3 millions et une taille moyenne de 7.4 personnes par ménage. Les projections de population (qui ont généralement plutôt tendance à la surestimation) tablent sur une population de 8.6 millions en 2003. Quant à la taille moyenne des ménages, aucune enquête en Guinée n'a jamais obtenue comme résultat une taille de plus de 6.8 personnes.

⁶ On dispose souvent de peu d'informations pour caler les données d'enquête. Dans le cas précis, il a été retenu de caler les deux enquêtes à l'agrégat de consommation finale des ménages telle qu'elle ressort des comptes nationaux.

⁷ Pour ce calage, on a procédé à la correction des coefficients d'extrapolation dans chacune des 9 strates (Conakry et chacune des 4 régions naturelles selon le milieu urbain et rural).

déterminer comme composante non alimentaire de la ligne de pauvreté la part des dépenses non alimentaires des ménages qui atteignent effectivement le seuil de pauvreté.

Tableau A1 : Composition du panier de base pour l'EIBEP de 2002/03

Produit	Consommation initiale		Consommation ajustée		Coefficient de Conversion
	Quantité (en 100 gr)	Kilo calories	Quantité (en 100 gr)	Kilo calories	
Riz paddy	0.1305	36.55	0.1705	47.74	280
Riz blanc local	0.3275	117.88	0.4278	153.99	360
Riz barabara local	0.9486	338.65	1.2391	442.37	357
Riz importé 25 % brisure	0.6633	238.79	0.8665	311.93	360
Riz importé caroline	0.1311	47.21	0.1713	61.67	360
Maïs Grain	0.2866	102.05	0.3744	133.30	356
Fonio Grain non étuvé	0.0899	30.40	0.1175	39.71	338
Fonio Grain étuvé non lavé	0.0613	20.72	0.0801	27.06	338
Pain de boulangerie tapalapa	0.2068	51.48	0.2701	67.25	249
Viande de boeuf	0.1214	28.90	0.1586	37.75	238
Bonga fumé	0.0605	22.62	0.0790	29.55	374
Sinapa frais	0.0383	2.45	0.0500	3.20	64
Konkoé fumé	0.0266	9.95	0.0348	13.00	374
Pâte d'arachide	0.0858	50.55	0.1121	66.04	589
Huile d'arachide	0.0570	50.35	0.0744	65.77	884
Huile de palme	0.2241	198.12	0.2928	258.80	884
Orange	0.1384	4.70	0.1807	6.14	34
Oignon frais/sec	0.0517	1.60	0.0676	2.10	31
Gombo	0.0546	1.69	0.0713	2.21	31
Tomate	0.0805	1.37	0.1052	1.79	17
Tomate en conserve	0.0224	0.49	0.0293	0.64	22
Patate douce	0.1100	10.12	0.1437	13.22	92
Manioc frais	0.1396	15.22	0.1823	19.88	109
Manioc séché	0.0813	20.74	0.1062	27.09	255
Arachide en coque	0.0813	33.64	0.1061	43.94	414
Arachide en graine	0.0473	26.81	0.0618	35.02	567
Sucre en poudre	0.2427	93.92	0.3170	122.69	387
Piment frais	0.0306	9.72	0.0399	12.69	318
Sel de cuisine local	0.1036	34.93	0.1354	45.63	337
Cube/arôme maggi	0.0178	5.98	0.0232	7.82	337
Total	-	1607.59	-	2100	

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'EIBEP

Une question importante est de savoir s'il faut avoir une seule ligne au niveau national ou avoir plusieurs lignes de pauvreté, par exemple par région ou par milieu de résidence. Dans un pays comme la Guinée où l'insuffisance des infrastructures routières pose encore de nombreuses difficultés, les coûts de transport pour acheminer les produits des zones de production (ou d'importation) aux zones de consommation sont relativement importants. Ces charges viennent se greffer aux coûts de production et accroissent d'autant les prix à la consommation finale dans les régions éloignées des lieux de production. Ces différences sont généralement marquées entre le milieu urbain et rural ; ils existent également au niveau des régions. L'idéal serait de déterminer une ligne de pauvreté pour chaque région et selon le milieu urbain et rural. Cependant pour que l'estimation de la ligne soit robuste, un nombre important d'observations est nécessaire. Pour cette raison, il est retenu d'avoir une ligne pour la capitale Conakry, une autre pour les autres villes et une dernière pour le milieu rural.

Dans cet exercice, pour la première étape on a déterminé un panier de 30 biens alimentaires représentant près de 80% de la consommation alimentaire des ménages (tableau 1.1) à partir de l'EIBEP. Ce panier est une moyenne au niveau national, le même panier étant appliqué aux trois strates spécifiées ci-dessus.

Le fait de disposer du même panier permet d'attribuer les niveaux différents des seuils de pauvreté aux différences de coût de la vie et non de préférence. Ce panier qui couvre au départ un peu plus de 1600 kilo calories a été inflaté pour atteindre 2100 kilocalories. Les quantités obtenues après cette inflation ont ensuite été valorisées à partir des prix moyens (ou plutôt des valeurs unitaires moyennes) issues de l'enquête elle-même. Cette valorisation a permis d'obtenir la ligne de pauvreté alimentaire pour 2002.

Pour déterminer la valeur non alimentaire de la ligne de pauvreté, Ravallion suggère deux approches. La première approche, que l'on a déjà évoqué, consiste à retenir comme ligne non alimentaire le niveau des dépenses non alimentaires des ménages qui peuvent tout juste se permettre comme dépense par tête totale (alimentaire et non alimentaire) un montant égal à la ligne de pauvreté alimentaire. L'autre alternative est d'ajouter à la ligne alimentaire la part des dépenses non alimentaires de ceux dont la dépense alimentaire est égale à la ligne de pauvreté. Les deux approches nécessitent au préalable d'estimer le modèle économétrique ci-dessous qui n'est rien d'autre qu'une fonction de Engel de demande alimentaire :

$$CBA_i = \alpha + \beta \ln\left(\frac{X_i}{Z_A}\right) + \gamma \ln\left(\frac{X_i}{Z_A}\right)^2 + \delta Y_i + U_i$$

Dans ce modèle, la variable dépendante est la part des dépenses alimentaires dans la dépense totale. Les variables explicatives sont respectivement le logarithme de la consommation par tête du ménage rapporté à la ligne de pauvreté alimentaire, le carré de la variable précédente et un ensemble de variables démographiques de composition du ménage (nombre de personnes par sexe et par tranche d'âge) représenté globalement par Y_i .

La première ligne est obtenue par la formule $Z_{inf} = Z_A * (2 - \alpha)$. La seconde ligne est plus difficile à calculer, mais une approximation en est donnée par $Z_{sup} = Z_A * (\alpha + \beta) / (1 + \beta)$. Les lignes ont été calculées et la seconde a été choisie, car étant plus proche de celles des études antérieures. Les résultats sont présentés au tableau A2.

Afin d'obtenir pour 1994 une ligne de pauvreté cohérente avec celle de 2002, il faudrait procéder de manière similaire. C'est-à-dire pour la ligne alimentaire, utiliser le même panier ci-dessus et le valoriser à partir des valeurs unitaires (prix) de l'enquête de 1994. La ligne de pauvreté non alimentaire est alors calculée à partir d'une régression économétrique similaire. Malheureusement, comme on l'a déjà signalé, les données relevées en 1994 portent directement sur les valeurs des acquisitions, non sur les quantités et les valeurs unitaires (prix). A cause de cette non disponibilité des valeurs unitaires, la solution adoptée a été de rétroprojeter les lignes de 2003 par l'indice national des prix à la consommation. Cette manière de faire suppose implicitement que les prix relatifs entre les trois régions sont demeurés constants sur la période.

Tableau A.2 : Seuils de pauvreté en 1994 et en 2002 (en GNF par personne et par an)

	1994/95		2002/03	
	Seuil alimentaire	Seuil global	Seuil alimentaire	Seuil global
Conakry	-	264998	228900	387692
Autre urbain	-	214427	201020	313706
Rural	-	186483	185058	272825

Source : Calculs des auteurs à partir des données des EIB1 et EIBEP

On peut relever qu'en 2002, la ligne de pauvreté de Conakry est près de 24% plus élevée que celle des autres villes et 42% plus élevée qu'en milieu rural. Autrement dit, une personne vivant en milieu rural et qui migrerait à Conakry aurait besoin que l'on augmente son revenu nominal de 42% afin de conserver le même niveau de vie. Pour calculer les

indicateurs de pauvreté, on peut conserver les indicateurs de mesure de bien-être tels qu'ils sont construits et utiliser la ligne de pauvreté spécifique de chaque strate. Mais on peut aussi normaliser les indicateurs de bien-être en utilisant un déflateur pour les autres villes et le milieu rural. Cette méthode revient à ramener les indicateurs de bien-être aux prix de Conakry ; pour cette solution, la ligne de pauvreté de la capitale devient en quelque sorte une ligne nationale. Le déflateur utilisé est le rapport entre le seuil de pauvreté Conakry et celui de la strate où réside le ménage. Cette dernière solution est adoptée. Elle permet notamment de travailler avec des indicateurs de bien-être normalisés et de faire facilement d'autres traitements (revenus moyens, calcul des indicateurs d'inégalités, etc.).

Après avoir défini un agrégat de bien-être et construit une ligne de pauvreté, il reste à déterminer des indicateurs de mesure de la pauvreté. On choisit les trois indicateurs classiques de Foster, Greer et Thorbecke (1984). La forme générale de ces indicateurs est :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - X_i}{Z} \right)^{\alpha} 1(X_i < Z)$$

où n représente le nombre d'individus, Z la ligne de pauvreté, X_i l'indicateur de mesure du bien-être et α un facteur d'aversion pour la pauvreté. On choisit généralement pour α les valeurs 0, 1 et 2. La fonction indicatrice vaut 1 si la condition indiquée dans la parenthèse est remplie (autrement dit si l'individu vit en dessous du seuil de pauvreté) et 0 sinon.

Pour α égal 0, il s'agit de l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire du pourcentage d'individus pauvres dans la population. Cependant, cet indicateur présente certaines limites. En particulier il n'informe pas sur la situation réelle des pauvres, tous étant placés au même niveau, quel que soit leur degré de pauvreté. Pour cette raison, on utilise également P_1 (l'écart de la pauvreté), qui mesure l'écart par rapport au seuil de pauvreté et P_2 (la sévérité de la pauvreté), qui affecte un poids encore plus important aux plus pauvres.

Sur la période 1994-2002. Au niveau national, la pauvreté connaît une baisse importante au cours des neuf dernières années. En 1994, 62.6% des personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté ; ce pourcentage passe à 48.4% en 2002, soit une baisse de 14.2 points en valeur absolue et de près de 23% en valeur relative (quand elle est mesurée au niveau des ménages, l'incidence de la pauvreté passe de 56.6% à près de 40.9%). De fait, il est intéressant de constater que outre l'incidence, tous les autres indicateurs de pauvreté connaissent un recul important. Ainsi en 1994, l'écart de la pauvreté était de 28.5%. Autrement dit il aurait fallu transférer en moyenne à chaque personne pauvre 28.5% de la valeur de la ligne de pauvreté pour le faire sortir de cette situation. En 2002, 16.9% de la valeur de la ligne de pauvreté serait nécessaire. De même, la sévérité de la pauvreté passe de près de 16.1% en 1994 à 8% en 2002, montrant ainsi que la situation des plus pauvres s'est améliorée,

ANNEXE 2: TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 2.3 : Taille moyenne et taille médiane des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage

	Taille moyenne	Taille médiane
Région naturelle		
Conakry	6,6	6,0
Basse Guinée	7,0	6,0
Moyenne Guinée	6,1	5,0
Haute Guinée	8,2	7,0
Guinée Forestière	6,4	6,0
Région administrative		
Boké	7,9	7,0
Conakry	6,6	6,0
Faranah	6,8	6,0
Kankan	9,1	8,0
Kindia	6,3	5,0
Labé	5,7	5,0
Mamou	6,4	6,0
N'Zérékoré	6,3	6,0
Milieu de résidence		
Conakry	6,6	6,0
Autres Urbains	7,3	6,0
Rural	6,7	6,0
Sexe du chef de ménage		
Masculin	7,2	6,0
Féminin	4,9	4,0
GSE		
GSE 1	4,7	4,0
GSE 2	6,8	6,0
GSE 3	8,5	9,0
GSE 4	8,0	7,0
GSE 5	5,6	5,0
GSE 6	5,8	5,0
GSE 7	6,7	6,0
GSE 8	7,0	6,0
GSE 9	7,1	6,0
GSE 10	6,8	6,0
Ensemble	6,8	6,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.4: Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon la religion

	Musulman	Chrétien	Animiste	Sans Religion	Autre	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	95,1	4,9				100,0
Basse Guinée	98,4	1,5			0,0	100,0
Moyenne Guinée	99,3	0,7				100,0
Haute Guinée	99,5	0,4		0,1		100,0
Guinée Forestière	35,1	37,6	14,4	12,5	0,3	100,0
Région administrative						
Boké	97,1	2,9				100,0
Conakry	95,1	4,9				100,0
Faranah	83,4	15,2	0,2	1,2		100,0
Kankan	99,5	0,4		0,1		100,0
Kindia	98,8	1,2			0,1	100,0
Labé	99,9	0,1				100,0
Mamou	99,8	0,2				100,0
N'Zérékoré	32,7	36,4	16,6	13,9	0,4	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	95,1	4,9				100,0
Autres Urbains	88,1	10,9	0,6	0,2	0,1	100,0
Rural	81,2	10,5	4,4	3,9	0,1	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage						
GSE 1	98,9	1,1				100,0
GSE 2	76,7	13,1	5,5	4,6	0,1	100,0
GSE 3	99,4	0,6				100,0
GSE 4	76,5	21,1	1,4	0,9	0,1	100,0
GSE 5	93,3	6,7				100,0
GSE 6	88,0	9,1	1,3	1,4	0,2	100,0
GSE 7	92,7	5,1	1,1	1,1		100,0
GSE 8	91,4	7,8		0,7		100,0
GSE 9	87,1	12,9				100,0
GSE 10	90,4	5,3	2,1	2,2	0,1	100,0
Ensemble	84,3	9,6	3,2	2,8	0,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.5 Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon la nationalité

	Guinéenne	Sénégalaise	Ivoirienne	Maliennne	Libérienne	Sierra-Léonaise	Bissao-Guinéenne	Autres pays de la CEDEAO	Autres Africaines	Autres Etrangères	Ensemble
Région naturelle											
Conakry	98,5	0,2		0,3	0,0	0,6	0,1	0,2		0,1	100,0
Basse Guinée	99,7	0,2				0,0			0,0		100,0
Moyenne Guinée	99,9	0,1									100,0
Haute Guinée	99,4		0,0	0,5						0,1	100,0
Guinée Forestière	99,3	0,2	0,1	0,2	0,1						100,0
Région administrative											
Boké	99,7	0,2				0,1			0,1		100,0
Conakry	98,5	0,2		0,3	0,0	0,6	0,1	0,2		0,1	100,0
Faranah	100,0		0,0								100,0
Kankan	99,1			0,8						0,1	100,0
Kindia	99,7	0,3				0,0					100,0
Labé	100,0	0,0									100,0
Mamou	100,0										100,0
N'Zérékoré	99,2	0,2	0,1	0,3	0,1						100,0
Milieu de résidence											
Conakry	15,7	0,0		0,0	0,0	0,1	0,0	0,0		0,0	15,9
Autres Urbains	12,8	0,0	0,0	0,1		0,0			0,0	0,0	13,0
Rural	70,9	0,1	0,0	0,1	0,0						71,1
GSE											
GSE 1	100,0										100,0
GSE 2	99,9	0,1		0,1							100,0
GSE 3	94,9	5,1									100,0
GSE 4	99,1	0,2	0,2	0,2		0,1	0,2				100,0
GSE 5	99,0			0,5	0,5						100,0
GSE 6	99,0	0,6		0,4							100,0
GSE 7	98,9	0,1		0,7		0,3		0,1			100,0
GSE 8	98,8			0,2		1,0					100,0
GSE 9	82,5	7,8		9,6							100,0
GSE 10	99,4	0,1	0,1		0,0	0,2		0,1	0,0	0,1	100,0
Ensemble	99,4	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.6 Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et groupe socio-économique selon la situation matrimoniale

	Jamais marié	Marié monogame	Marié Polygame	Divorcé/séparé	Veuf/veuve	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	12,3	54,0	23,9	2,9	6,9	100,0
Basse Guinée	1,7	46,2	43,1	2,2	6,8	100,0
Moyenne Guinée	0,7	36,4	51,2	0,8	10,9	100,0
Haute Guinée	0,8	46,1	47,1	0,2	5,9	100,0
Guinée Forestière	2,9	54,1	26,5	6,4	10,1	100,0
Région administrative						
Boké	1,6	44,3	45,4	1,9	6,8	100,0
Conakry	12,3	54,0	23,9	2,9	6,9	100,0
Faranah	1,0	46,9	40,3	1,5	10,3	100,0
Kankan	0,7	47,2	48,3	0,2	3,5	100,0
Kindia	1,8	46,6	41,5	2,1	7,9	100,0
Labé	0,5	36,5	49,4	0,9	12,7	100,0
Mamou	0,5	34,0	56,6	0,6	8,3	100,0
N'Zérékoré	3,2	54,3	25,8	6,8	10,0	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	12,3	54,0	23,9	2,9	6,9	100,0
Autres Urbains	3,5	52,9	31,3	3,2	9,1	100,0
Rural	1,2	44,0	43,9	2,4	8,6	100,0
Sexe						
Masculin	3,7	53,4	40,7	1,2	1,1	100,0
Féminin	1,2	16,6	31,8	8,9	41,5	100,0
GSE						
GSE 1		59,3	30,0	6,7	3,9	100,0
GSE 2	1,5	46,4	42,8	2,6	6,7	100,0
GSE 3		29,2	42,1		28,7	100,0
GSE 4	1,0	59,4	34,2	4,0	1,5	100,0
GSE 5	16,5	58,2	19,7	4,4	1,2	100,0
GSE 6	2,8	34,4	30,8	6,2	25,8	100,0
GSE 7	5,7	54,4	34,3	2,2	3,4	100,0
GSE 8	10,2	52,4	30,8	0,8	5,8	100,0
GSE 9	4,2	59,4	29,4	7,0		100,0
GSE 10	3,1	41,2	41,0	1,7	13,0	100,0
Ensemble	3,2	46,8	39,1	2,6	8,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.7: Répartition (%) des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et groupe socio-économique selon le niveau d'instruction

	Sans Instruction	Primaire	Secondaire	Technique Professionnel	Universitaire	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	50,5	11,1	16,0	9,6	12,7	100,0
Basse Guinée	80,3	8,9	5,9	2,3	2,6	100,0
Moyenne Guinée	88,8	5,1	3,6	1,6	0,9	100,0
Haute Guinée	88,2	4,6	4,6	1,5	1,1	100,0
Guinée Forestière	70,3	13,0	11,8	3,0	1,9	100,0
Région administrative						
Boké	76,9	10,4	6,6	3,6	2,4	100,0
Conakry	50,5	11,1	16,0	9,6	12,7	100,0
Faranah	80,6	9,1	7,2	1,5	1,5	100,0
Kankan	87,7	4,0	5,3	1,7	1,3	100,0
Kindia	83,7	7,9	4,6	1,6	2,2	100,0
Labé	88,1	5,1	4,4	1,5	0,8	100,0
Mamou	91,4	3,4	2,8	1,2	1,1	100,0
N'Zérékoré	71,3	12,6	11,3	3,1	1,7	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	50,5	11,1	16,0	9,6	12,7	100,0
Autres Urbains	60,3	10,1	15,0	6,7	7,9	100,0
Rural	85,7	7,6	5,0	1,3	0,5	100,0
Sexe						
Masculin	73,9	9,5	9,2	3,5	3,9	100,0
Féminin	89,9	3,7	2,8	2,4	1,2	100,0
GSE						
GSE 1	93,5	6,5				100,0
GSE 2	86,8	7,9	5,0	0,2	0,1	100,0
GSE 3	97,0		1,6	0,6	0,8	100,0
GSE 4	13,8	5,1	16,8	31,5	32,8	100,0
GSE 5	35,8	10,2	26,5	11,7	15,9	100,0
GSE 6	81,0	9,3	9,0	0,1	0,6	100,0
GSE 7	72,4	13,0	11,2	1,9	1,5	100,0
GSE 8	76,1	9,9	11,1	0,8	2,2	100,0
GSE 9	35,7	24,4	18,7	12,4	8,8	100,0
GSE 10	81,0	7,5	6,7	2,5	2,2	100,0
Ensemble	76,8	8,5	8,0	3,3	3,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.8. Age moyen et age médian des chefs de ménage par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian
Région naturelle						
Conakry	44,2	43,0	46,4	45,0	44,5	43,0
Basse Guinée	48,5	47,0	50,7	50,0	48,8	47,0
Moyenne Guinée	53,9	54,0	50,0	50,0	52,8	52,0
Haute Guinée	49,3	50,0	54,0	52,0	49,7	50,0
Guinée Forestière	45,0	43,0	48,3	48,0	45,6	44,0
Région administrative						
Boké	48,0	46,0	48,3	47,0	48,0	46,0
Conakry	44,2	43,0	46,4	45,0	44,5	43,0
Faranah	47,9	47,0	50,9	50,0	48,3	47,0
Kankan	49,7	50,0	58,7	62,0	50,1	50,0
Kindia	48,5	47,0	50,9	50,0	49,0	48,0
Labé	54,0	53,0	49,7	50,0	52,6	52,0
Mamou	56,3	56,0	51,6	50,0	55,2	55,0
N'Zérékoré	44,7	43,0	48,2	48,0	45,3	44,0
Milieu de résidence						
Conakry	44,2	43,0	46,4	45,0	44,5	43,0
Autres Urbains	47,2	46,0	49,9	50,0	47,7	46,0
Rural	49,5	48,0	50,1	50,0	49,6	49,0
GSE						
GSE 1	63,0	64,0	38,5	40,0	51,5	45,0
GSE 2	47,0	46,0	48,1	47,0	47,2	46,0
GSE 3	58,1	61,0	61,1	67,0	59,1	61,0
GSE 4	46,4	47,0	43,1	45,0	46,2	47,0
GSE 5	41,7	40,0	37,8	36,0	41,5	40,0
GSE 6	43,2	40,0	47,4	45,0	45,5	43,0
GSE 7	44,1	42,0	43,8	43,0	44,0	42,0
GSE 8	43,3	42,0	51,3	53,0	44,2	43,0
GSE 9	42,3	37,0	35,0	35,0	41,6	37,0
GSE 10	54,6	55,0	53,5	52,0	54,4	55,0
Ensemble	48,3	47,0	49,6	49,0	48,6	47,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.9 Répartition (%) de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge et groupe socio-économique du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	16,7	14,5	15,5
Basse Guinée	21,3	20,7	21,0
Moyenne Guinée	20,9	23,1	22,0
Haute Guinée	20,6	20,9	20,8
Guinée Forestière	20,5	20,8	20,7
Région administrative			
Boké	11,3	11,0	11,1
Conakry	16,7	14,5	15,5
Faranah	8,7	9,2	9,0
Kankan	14,9	14,8	14,8
Kindia	13,1	13,0	13,1
Labé	9,7	10,5	10,1
Mamou	8,0	9,3	8,7
N'Zérékoré	17,5	17,8	17,6
Milieu de résidence			
Conakry	16,7	14,5	15,5
Autres Urbains	14,6	13,5	14,0
Rural	68,7	72,1	70,5
Groupe d'âge			
0-4	14,9	12,9	13,9
5-9	18,3	16,3	17,2
10-14	14,4	12,8	13,6
15-19	10,5	10,3	10,4
20-24	6,6	7,3	7,0
25-29	5,5	7,3	6,4
30-34	5,2	6,2	5,7
35-39	4,4	5,8	5,1
40-44	3,7	4,8	4,3
45-49	3,3	3,6	3,5
50-54	3,1	3,5	3,3
55-59	2,4	2,2	2,3
60-64	2,4	2,5	2,5
65-69	1,8	1,4	1,6
70-74	1,4	1,5	1,4
75 et +	2,1	1,5	1,8
Groupe socio-économique du chef de ménage			
GSE 1	0,3	0,3	0,3
GSE 2	40,9	42,5	41,8
GSE 3	0,4	0,4	0,4
GSE 4	6,4	6,6	6,5
GSE 5	3,4	2,7	3,0
GSE 6	3,1	3,2	3,1
GSE 7	13,1	12,2	12,6
GSE 8	2,3	2,2	2,2
GSE 9	0,2	0,2	0,2
GSE 10	29,8	29,6	29,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.10 : Age moyen et age médian de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et groupe socio-économique selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian
Région naturelle						
Conakry	23,3	20,0	21,7	18,0	22,5	19,0
Basse Guinée	22,3	15,0	23,9	18,0	23,1	17,0
Moyenne Guinée	22,8	13,0	25,4	18,0	24,2	16,0
Haute Guinée	21,9	14,0	23,1	17,0	22,6	15,0
Guinée Forestière	22,6	16,0	23,6	18,0	23,1	17,0
Région administrative						
Boké	21,3	14,0	23,1	18,0	22,2	16,0
Conakry	23,3	20,0	21,7	18,0	22,5	19,0
Faranah	23,1	15,0	23,6	18,0	23,4	16,0
Kankan	21,6	14,0	22,9	17,0	22,3	15,0
Kindia	22,8	15,0	24,3	19,0	23,6	17,0
Labé	22,7	14,0	25,4	18,0	24,2	16,0
Mamou	23,7	13,0	26,4	19,0	25,2	16,0
N'Zérékoré	22,4	16,0	23,6	18,0	23,0	17,0
Milieu de résidence						
Conakry	23,3	20,0	21,7	18,0	22,5	19,0
Autres Urbains	22,2	17,0	22,9	18,0	22,5	18,0
Rural	22,5	14,0	24,3	18,0	23,4	16,0
GSE						
GSE 1	27,8	15,0	24,7	18,0	26,1	17,0
GSE 2	21,7	13,0	23,7	18,0	22,8	15,0
GSE 3	19,5	13,0	24,6	15,0	22,2	14,0
GSE 4	22,3	17,0	20,8	17,0	21,5	17,0
GSE 5	23,2	20,0	21,5	19,0	22,4	19,0
GSE 6	18,8	15,0	24,4	18,0	21,8	16,0
GSE 7	22,0	17,0	21,3	17,0	21,6	17,0
GSE 8	21,9	16,0	21,2	17,0	21,5	17,0
GSE 9	21,4	17,0	22,2	16,0	21,8	17,0
GSE 10	24,4	17,0	25,6	20,0	25,1	18,0
Ensemble	22,6	15,0	23,7	18,0	23,2	17,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.11 : Répartition (%) de la population par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage selon la religion

	Musulman	Chrétien	Animiste	Sans Religion	Autre	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	95,5	4,5				100,0
Basse Guinée	98,5	1,5	0,0		0,0	100,0
Moyenne Guinée	99,2	0,8				100,0
Haute Guinée	99,6	0,3	0,0	0,1		100,0
Guinée Forestière	40,2	34,6	10,1	14,6	0,4	100,0
Région administrative						
Boké	97,6	2,4				100,0
Conakry	95,5	4,5				100,0
Faranah	84,4	14,7	0,1	0,8		100,0
Kankan	99,7	0,2	0,0	0,1		100,0
Kindia	98,7	1,3	0,0		0,0	100,0
Labé	99,7	0,3				100,0
Mamou	99,7	0,3				100,0
N'Zérékoré	37,6	33,3	11,8	16,8	0,5	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	14,8	0,7				15,5
Autres Urbains	12,4	1,5	0,1	0,1	0,0	14,0
Rural	59,2	6,2	2,0	3,0	0,1	70,5
Sexe						
Masculin	41,1	3,9	1,0	1,4	0,1	47,5
Féminin	45,2	4,5	1,1	1,6	0,0	52,5
GSE						
GSE 1	98,6	1,4				100,0
GSE 2	80,3	10,6	4,0	4,9	0,1	100,0
GSE 3	99,3	0,5		0,3		100,0
GSE 4	79,8	18,6	0,6	1,0	0,0	100,0
GSE 5	92,9	7,0		0,1		100,0
GSE 6	87,7	9,6	0,2	2,4	0,0	100,0
GSE 7	94,1	4,6	0,6	0,7		100,0
GSE 8	92,6	6,5		0,9		100,0
GSE 9	88,9	11,1				100,0
GSE 10	91,5	5,0	1,0	2,4	0,1	100,0
Ensemble	86,4	8,4	2,1	3,0	0,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 2.12 : Répartition (%) de la population handicapée par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et groupe socio-économique du chef de ménage selon le type de handicap

	Aveugle	Sourd	Muet	Infirmité membres supérieurs	Infirmité membres inférieurs	Dépression mentale	Sourd-muet	Autre	Ensemble
Région naturelle									
Conakry	12,7	9,4	3,7	15,2	29,6	17,9	1,2	10,3	100,0
Basse Guinée	18,8	8,3	1,2	12,4	29,4	16,3	1,0	12,6	100,0
Moyenne Guinée	14,1	7,8	3,0	12,0	32,5	21,2	2,5	7,0	100,0
Haute Guinée	19,8	15,2	1,4	10,4	24,5	12,0	4,2	12,4	100,0
Guinée Forestière	17,3	9,1	4,2	14,7	29,0	15,9	3,3	6,6	100,0
Région administrative									
Boké	20,3	10,4	3,8	7,5	31,2	18,2	2,7	5,8	100,0
Conakry	12,7	9,4	3,7	15,2	29,6	17,9	1,2	10,3	100,0
Faranah	13,5	10,5	0,6	16,5	25,9	11,3	5,8	15,9	100,0
Kankan	22,6	17,9	2,3	8,2	26,1	12,1	3,2	7,6	100,0
Kindia	18,0	8,4	0,8	15,1	26,5	13,7	0,2	17,3	100,0
Labé	10,7	7,6	1,0	17,4	31,0	22,7	1,6	8,0	100,0
Mamou	15,8	6,1	3,5	8,0	35,7	21,7	3,2	6,0	100,0
N'Zérékoré	18,7	9,2	4,5	13,2	27,7	16,8	2,9	7,0	100,0
Milieu de résidence									
Conakry	12,7	9,4	3,7	15,2	29,6	17,9	1,2	10,3	100,0
Autres Urbains	10,2	12,4	2,7	10,3	30,2	19,1	3,9	11,3	100,0
Rural	18,4	9,6	2,5	12,7	28,9	16,3	2,6	9,1	100,0
Sexe									
Masculin	18,8	8,8	3,4	13,6	27,2	16,3	3,0	9,0	100,0
Féminin	14,6	11,3	1,8	11,5	31,2	17,4	2,3	10,0	100,0
GSE									
GSE 1	51,5				48,5				100,0
GSE 2	15,2	9,7	2,3	11,3	32,5	16,0	3,8	9,1	100,0
GSE 3		2,1	45,1	22,9		16,4		13,5	100,0
GSE 4	2,5	5,6	1,2	16,3	37,5	21,2	2,0	13,6	100,0
GSE 5	7,5	13,5		23,0	31,7	19,5	1,8	3,0	100,0
GSE 6	10,1	8,6	2,1	16,4	23,8	23,8	2,6	12,6	100,0
GSE 7	9,7	8,6	2,9	16,2	31,2	17,9	2,0	11,4	100,0
GSE 8	21,0	27,8		4,3	22,8	22,6		1,4	100,0
GSE 9	43,3	20,7				36,0			100,0
GSE 10	22,5	10,2	2,9	12,1	25,2	15,8	1,9	9,5	100,0
Ensemble	16,8	10,0	2,6	12,6	29,1	16,8	2,7	9,5	100,0
Effectif	40184	23829	6294	30154	69622	40183	6358	22646	239270

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.7 : Répartition de la consommation par poste selon la région administrative

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Alimentaire et boissons non alcoolisées (monétaire)	30,9	39,0	31,3	37,3	39,7	27,0	30,4	30,8	34,3
Alimentaire et boissons non alcoolisées (autoconsommation)	19,4	0,8	28,0	19,2	16,5	44,3	27,0	18,6	18,4
Alimentaire et boissons non alcoolisées total	50,4	39,8	59,3	56,6	56,1	71,2	57,4	49,4	52,6
Boissons alcoolisées, tabacs et stimulants	1,1	0,4	1,7	0,9	1,1	0,6	0,8	2,4	1,1
Habillement et chaussures	8,8	10,1	9,5	10,3	9,5	6,9	9,2	10,7	9,5
Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	5,3	13,4	5,8	8,2	6,6	5,2	4,7	7,0	7,8
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	7,1	7,7	5,5	7,4	6,9	4,8	7,3	5,8	6,7
Santé	10,9	8,3	8,3	8,5	9,4	4,9	12,0	11,6	9,3
Transport	4,8	7,6	2,9	2,3	3,5	1,5	2,3	2,3	3,9
Communications	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,2
Loisirs et cultures	0,3	1,1	0,3	0,2	0,4	0,2	0,2	0,3	0,5
Education	2,9	6,5	2,2	1,9	2,9	2,0	2,6	3,6	3,5
Restaurant et hôtels	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services divers	7,9	4,3	4,2	3,4	3,2	2,5	3,4	5,9	4,5
Non alimentaire (monétaire)	49,4	60,2	40,3	43,2	43,5	28,6	42,5	49,8	47,1
Non alimentaire (autocons.)	0,3	0,1	0,3	0,2	0,4	0,1	0,1	0,9	0,3
Non alimentaire total	49,6	60,2	40,7	43,4	43,9	28,8	42,6	50,6	47,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.11 : Structure de la consommation alimentaire selon la région administrative

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Céréales, tubercules et pains	39,8	27,4	45,9	48,5	37,0	65,7	47,4	47,5	43,9
Viandes et assimilés	6,1	7,0	6,4	8,9	3,9	3,9	5,1	6,3	5,9
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	9,9	15,1	5,9	6,5	12,7	2,4	4,7	8,2	8,8
Lait, œufs et produits laitiers	1,4	3,5	1,0	0,9	1,7	1,2	1,8	0,4	1,6
Huiles, graisses et noix riches en huile	14,3	11,5	11,5	10,9	15,5	9,8	13,7	13,1	12,6
Fruits	3,1	1,5	7,2	1,2	5,5	1,0	2,8	1,4	2,8
Légumes	7,6	11,7	5,6	7,7	8,7	4,5	8,1	7,2	7,9
Sucreries, bonbons et assimilés	4,1	4,3	4,0	2,6	3,6	2,7	4,5	1,6	3,4
Boissons non alcoolisées	1,3	2,9	2,5	0,8	1,6	0,5	0,6	0,9	1,4
Aliments et alcool pris au restaurant	0,5	6,0	0,7	0,5	0,3	0,1	0,3	0,9	1,4
Autres produits non mentionnés ailleurs	12,0	9,0	9,2	11,4	9,5	8,2	11,0	12,4	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.12 : Part de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire selon la région administrative

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Céréales, tubercules et pains	52,3	0,6	66,1	54,9	42,2	79,2	60,6	56,4	53,7
Viandes et assimilés	7,6	0,4	11,9	6,0	14,0	5,3	6,9	24,0	9,1
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	1,7	0,6	2,4	3,0	1,3	0,9	1,4	3,6	1,6
Lait, œufs et produits laitiers	17,8	1,8	31,8	26,3	16,1	30,0	32,3	4,5	15,1
Huiles, graisses et noix riches en huile	50,1	0,3	33,2	27,6	30,5	30,3	36,8	19,0	27,5
Fruits	78,2	2,6	92,4	60,2	73,0	70,4	82,5	58,3	70,8
Légumes	23,2	0,4	26,3	19,7	16,4	47,8	52,3	33,7	22,0
Sucreries, bonbons et assimilés	7,0	1,2	3,9	2,8	2,2	1,7	3,8	4,6	3,2
Boissons non alcoolisées	22,8	1,6	81,3	3,9	5,3	10,4	20,2	57,8	22,4
Aliments et alcool pris au restaurant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits non mentionnés ailleurs	42,0	15,1	16,7	9,6	25,4	43,1	48,8	21,9	27,1
Total	38,6	1,9	47,3	34,0	29,3	62,1	47,0	37,7	34,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.13: Structure de la consommation alimentaire selon la région naturelle

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Céréales, tubercules et pains	27,4	37,4	56,5	49,0	45,9	43,9
Viandes et assimilés	7,0	4,1	5,2	8,2	6,4	5,9
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	15,1	12,5	3,4	6,2	7,9	8,8
Lait, œufs et produits laitiers	3,5	1,4	1,6	1,1	0,4	1,6
Huiles, graisses et noix riches en huile	11,5	15,3	11,5	11,6	12,3	12,6
Fruits	1,5	4,8	1,7	1,1	4,3	2,8
Légumes	11,7	8,4	6,0	7,2	6,7	7,9
Sucreries, bonbons et assimilés	4,3	3,8	3,5	3,3	1,8	3,4
Boissons non alcoolisées	2,9	1,5	0,6	0,7	1,8	1,4
Aliments et alcool pris au restaurant	6,0	0,4	0,2	0,6	0,8	1,4
Autres produits non mentionnés ailleurs	9,0	10,3	9,9	10,9	11,7	10,3
Dépense alimentaire totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.14: Part de l'autoconsommation dans la consommation alimentaire selon la région naturelle

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Céréales, tubercules et pains	0,6	44,6	71,9	59,3	56,9	53,7
Viandes et assimilés	0,4	13,3	5,1	6,1	23,0	9,1
Poissons, crustacés, escargots et assimilés	0,6	1,5	1,0	3,2	3,2	1,6
Lait, œufs et produits laitiers	1,8	12,9	31,9	31,1	3,7	15,1
Huiles, graisses et noix riches en huile	0,3	37,6	35,8	32,9	18,1	27,5
Fruits	2,6	74,6	77,8	55,7	86,7	70,8
Légumes	0,4	16,7	49,7	21,7	32,2	22,0
Sucreries, bonbons et assimilés	1,2	4,6	2,9	3,6	3,9	3,2
Boissons non alcoolisées	1,6	11,8	15,5	4,6	77,3	22,4
Aliments et alcool pris au restaurant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits non mentionnés ailleurs	15,1	31,0	46,6	11,5	21,1	27,1
Dépense alimentaire totale	1,9	31,9	54,6	37,5	39,9	34,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.15: structure de la consommation du sous-poste « céréales, tubercules et pains »

	% autocons.	% sous-poste	% alim.
CEREALES	53,7	81,8	35,9
RIZ	43,2	58,7	25,8
Riz paddy	76,8	4,6	2,0
Riz blanc local	57,9	10,3	4,5
Riz barabara local	55,1	28,3	12,4
Riz importé 25 % brisure	1,9	13,6	6,0
Riz importé caroline	0,5	1,8	0,8
Brisure de riz	-	0,1	0,0
Farine de riz	-	0,1	0,0
MIL	82,6	1,3	0,6
Mil épi	100,0	0,1	0,0
Mil Grain non étuvé	77,6	0,6	0,3
Mil Grain étuvé	88,7	0,6	0,3
SORGHO	81,1	0,5	0,2
Sorgho épi	66,7	0,0	0,0
Sorgho Grain non étuvé	81,0	0,2	0,1
Sorgho Grain étuvé	88,9	0,3	0,1
MAIS	91,9	15,6	6,8
Maïs épi	91,7	0,6	0,3
Maïs Grain	94,7	14,5	6,4
Farine de maïs	13,7	0,5	0,2
FONIO	82,7	5,6	2,5
Fonio Grain non étuvé	85,8	2,5	1,1
Fonio Grain étuvé non lavé	85,0	2,1	0,9
Fonio Grain étuvé lavé	71,4	1,0	0,4
AUTRES CEREALES	14,3	0,1	0,0
PAIN	1,7	7,2	3,1
Pain de boulangerie tapalapa	1,8	6,8	3,0
Pain de boulangerie libanais	0,0	0,3	0,1
Autres pains de boulangerie		0,1	0,0
PATES ALIM.	3,0	0,3	0,1
Macaroni	4,2	0,2	0,1
Spaghetti	0,0	0,1	0,0
Autres pâtes alimentaires	0,0	0,0	0,0
TUBERCULES	72,3	10,7	4,8
Igname	65,6	0,6	0,3
Patate douce	82,0	2,1	0,9
Pomme de terre	18,3	0,7	0,3
Manioc frais	71,2	2,2	1,0
Manioc séché	82,4	2,3	1,0
Manioc farine	62,5	0,8	0,3
Foufou	0,0	0,0	0,0
Atiéké	27,3	0,1	0,0
Taro frais	84,5	1,6	0,7
Taro séché	100,0	0,0	0,0
Autres tubercules	100,0	0,4	0,2
Ensemble.	53,7	100,0	43,9
Dépense moyenne par tête (FG)	66321	123297	
Dépense moyenne par ménage (FG)	449873	837266	
Dépense totale (Milliard FG)	565,6	1052,6	

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.16: Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon le milieu de résidence

	Conakry			Autres Urbains			Rural			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Riz paddy	0,1	.	0,1	0,3	24,9	1,8	4,3	6,4	5,7	2,3	6,6	4,6
Riz blanc local	2,9	.	2,9	10,8	10,1	10,8	11,4	11,1	11,2	9,3	11,0	10,3
Riz barabara local	18,3	9,2	18,2	34,6	29,5	34,3	27,9	29,0	28,7	27,5	29,0	28,3
Riz importé 25 % brisure	39,7	8,8	39,5	21,1	4,4	20,1	27,9	0,4	9,0	28,8	0,5	13,6
Riz importé caroline	6,9	.	6,8	6,5	1,0	6,1	1,1	.	0,3	3,8	0,0	1,8
Brisure de riz	0,0	.	0,0	0,7	.	0,7	0,0	.	0,0	0,2	.	0,1
farine de riz	0,1	.	0,1	0,3	.	0,3	0,1	.	0,0	0,1	.	0,1
Semoule de riz	0,0	0,9	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de riz	0,0	.	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Mil épi	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Mil Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,1	0,4	0,1	0,6	0,9	0,8	0,3	0,9	0,6
Mil Grain étuvé	0,0	.	0,0	0,0	0,3	0,1	0,2	1,0	0,7	0,1	1,0	0,6
Farine de mil	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Semoule de mil	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de mil	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Sorgho épi	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorgho Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2
Sorgho Grain étuvé	0,1	.	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	0,4	0,3
Farine de sorgho	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Semoule de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Couscous de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Maïs épi	0,0	.	0,0	0,1	2,1	0,2	0,1	1,0	0,7	0,1	1,0	0,6
Maïs Grain	0,7	.	0,7	1,4	5,1	1,6	2,2	25,9	18,5	1,7	25,6	14,5
Farine de maïs	1,3	.	1,3	1,5	0,1	1,4	0,4	0,1	0,2	0,9	0,1	0,5
Semoule de maïs	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,1	.	0,0	0,1	.	0,0
Couscous de maïs	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonio Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,2	1,2	0,2	1,4	4,0	3,2	0,8	4,0	2,5
Fonio Grain étuvé non lavé	0,2	.	0,2	1,0	1,3	1,0	0,7	3,3	2,5	0,7	3,3	2,1
Fonio Grain étuvé lavé	0,3	.	0,3	0,6	0,4	0,6	0,8	1,3	1,2	0,6	1,3	1,0
Farine de fonio	0,0	.	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de fonio	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	0,0	.	0,0	0,0
Farine de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Semoule de blé	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Couscous de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	0,0	.	0,0	0,0
Céréac en boîte	0,1	.	0,1	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0
Quaker	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Maïs soufflé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Autres Pr. de céréales	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain de boulangerie tapalapa	17,6	79,3	18,0	12,2	2,3	11,6	14,2	0,1	4,5	14,4	0,2	6,8
Pain de boulangerie libanais	2,2	.	2,2	0,1	0,0	0,1	0,1	.	0,0	0,6	0,0	0,3
Autres pains de boulangerie	0,8	.	0,8	0,1	.	0,1	0,1	.	0,0	0,2	.	0,1
Pain de maison	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain séché	0,0	0,3	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Macaroni	0,2	0,0	0,2	0,4	0,1	0,4	0,7	0,0	0,2	0,5	0,0	0,2
Spaghetti	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres pâtes alimentaires	0,1	.	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Igname	0,2	.	0,2	0,4	0,6	0,4	0,5	0,7	0,6	0,4	0,7	0,6
Patate douce	0,3	0,1	0,3	1,0	4,2	1,2	1,0	3,2	2,5	0,8	3,2	2,1
Pomme de terre	2,3	0,4	2,3	1,5	0,5	1,5	0,5	0,2	0,3	1,2	0,2	0,7
Manioc frais	2,1	.	2,1	1,6	7,5	2,0	0,9	2,9	2,3	1,4	2,9	2,2
Manioc séché	0,5	.	0,4	0,8	1,6	0,8	1,1	3,6	2,8	0,9	3,6	2,3
Manioc farine	0,4	.	0,4	0,9	0,4	0,8	0,6	0,9	0,8	0,6	0,9	0,8
Foufou	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Atiéké	0,3	.	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Taro frais	0,9	0,3	0,9	0,5	1,4	0,6	0,4	2,5	1,9	0,5	2,5	1,6
Taro séché	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banane plantain	0,6	0,4	0,6	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
Autres tubercules	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,2	0,1
Ensemble.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.17: Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon le milieu de résidence

	Conakry			Autres Urbains			Rural			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Riz paddy	0,2	.	0,2	0,7	4,2	4,9	22,3	72,5	94,9	23,3	76,7	100,0
Riz blanc local	2,9	.	2,9	12,6	0,8	13,3	26,7	57,1	83,8	42,1	57,9	100,0
Riz barabara local	6,7	0,0	6,7	14,6	0,8	15,4	23,7	54,3	77,9	44,9	55,1	100,0
Riz importé 25 % brisure	30,3	0,0	30,3	18,5	0,3	18,8	49,3	1,6	50,9	98,1	1,9	100,0
Riz importé caroline	40,6	.	40,6	43,9	0,4	44,3	15,1	.	15,1	99,6	0,4	100,0
Brisure de riz	3,6	.	3,6	88,3	.	88,3	8,1	.	8,1	100,0	.	100,0
farine de riz	18,2	.	18,2	54,1	.	54,1	27,7	.	27,7	100,0	.	100,0
Semoule de riz	38,7	5,4	44,1	20,5	.	20,5	35,4	.	35,4	94,6	5,4	100,0
Couscous de riz	5,1	.	5,1	23,0	11,8	34,7	60,2	.	60,2	88,2	11,8	100,0
Mil épi	.	.	.	0,4	0,4	0,9	0,1	99,0	99,1	0,6	99,4	100,0
Mil Grain non étuvé	0,5	.	0,5	1,0	0,5	1,4	21,1	76,9	98,0	22,6	77,4	100,0
Mil Grain étuvé	0,6	.	0,6	1,0	0,4	1,4	8,5	89,6	98,1	10,1	89,9	100,0
Farine de mil	72,5	.	72,5	19,9	.	19,9	0,4	7,3	7,6	92,7	7,3	100,0
Semoule de mil	47,3	.	47,3	3,3	.	3,3	.	49,4	49,4	50,6	49,4	100,0
Couscous de mil	13,6	.	13,6	1,3	.	1,3	85,2	.	85,2	100,0	.	100,0
Sorgho épi	5,5	.	5,5	2,1	.	2,1	4,7	87,6	92,3	12,4	87,6	100,0
Sorgho Grain non étuvé	0,6	.	0,6	2,7	0,5	3,2	17,5	78,6	96,2	20,8	79,2	100,0
Sorgho Grain étuvé	3,5	.	3,5	3,7	0,1	3,8	2,7	90,0	92,7	9,9	90,1	100,0
Farine de sorgho	67,0	.	67,0	20,4	.	20,4	12,6	.	12,6	100,0	.	100,0
Semoule de sorgho	22,5	.	22,5	7,5	.	7,5	70,0	.	70,0	100,0	.	100,0
Couscous de sorgho	44,9	.	44,9	20,2	.	20,2	34,8	.	34,8	100,0	.	100,0
Maïs épi	0,2	.	0,2	2,1	2,9	4,9	6,3	88,6	94,8	8,6	91,4	100,0
Maïs Grain	0,5	.	0,5	1,1	0,3	1,4	3,6	94,5	98,1	5,3	94,7	100,0
Farine de maïs	27,9	.	27,9	36,9	0,2	37,1	22,3	12,7	35,0	87,1	12,9	100,0
Semoule de maïs	0,5	.	0,5	44,1	.	44,1	55,4	.	55,4	100,0	.	100,0
Couscous de maïs	8,5	.	8,5	63,5	.	63,5	22,0	6,0	28,0	94,0	6,0	100,0
Fonio Grain non étuvé	0,2	.	0,2	0,8	0,4	1,2	13,5	85,2	98,6	14,5	85,5	100,0
Fonio Grain étuvé non lavé	1,0	.	1,0	5,6	0,5	6,1	8,1	84,8	92,9	14,7	85,3	100,0
Fonio Grain étuvé lavé	2,9	.	2,9	7,2	0,3	7,5	18,7	70,8	89,5	28,8	71,2	100,0
Farine de fonio	17,6	.	17,6	52,2	1,1	53,3	5,4	23,8	29,2	75,1	24,9	100,0
Couscous de fonio	65,1	.	65,1	34,9	.	34,9	.	.	.	100,0	.	100,0
Farine de blé	7,1	.	7,1	14,8	.	14,8	78,1	.	78,1	100,0	.	100,0
Semoule de blé	.	.	.	13,0	.	13,0	87,0	.	87,0	100,0	.	100,0
Couscous de blé	75,9	.	75,9	24,1	.	24,1	.	.	.	100,0	.	100,0
Cérééal en boîte	48,0	.	48,0	51,9	.	51,9	0,1	.	0,1	100,0	.	100,0
Quaker	3,9	.	3,9	96,1	96,1	3,9	96,1	100,0
Maïs soufflé	17,6	.	17,6	42,3	.	42,3	40,1	.	40,1	100,0	.	100,0
Autres Pr. de céréales	81,5	.	81,5	4,3	.	4,3	14,2	.	14,2	100,0	.	100,0
Pain de boulangerie tapalapa	26,7	0,8	27,5	21,4	0,3	21,7	50,0	0,8	50,8	98,2	1,8	100,0
Pain de boulangerie libanais	88,3	.	88,3	5,9	0,0	5,9	5,7	.	5,7	100,0	0,0	100,0
Autres pains de boulangerie	76,9	.	76,9	10,4	.	10,4	12,7	.	12,7	100,0	.	100,0
Pain de maison	13,4	.	13,4	5,1	.	5,1	81,5	.	81,5	100,0	.	100,0
Pain séché	13,0	2,1	15,1	12,2	.	12,2	72,7	.	72,7	97,9	2,1	100,0
Macaroni	7,1	0,0	7,1	20,6	0,3	20,8	69,8	2,2	72,1	97,5	2,5	100,0
Spaghetti	29,0	0,3	29,3	21,6	0,1	21,7	48,4	0,6	49,1	99,0	1,0	100,0
Autres pâtes alimentaires	39,1	.	39,1	25,5	0,2	25,8	33,1	2,0	35,1	97,7	2,3	100,0
Igname	3,8	.	3,8	9,0	0,8	9,8	21,7	64,7	86,4	34,5	65,5	100,0
Patate douce	1,7	0,0	1,7	5,4	1,6	6,9	11,1	80,3	91,4	18,2	81,8	100,0
Pomme de terre	35,2	0,0	35,3	27,2	0,6	27,8	19,3	17,6	36,9	81,8	18,2	100,0
Manioc frais	9,9	.	9,9	8,7	2,7	11,4	10,3	68,4	78,7	28,9	71,1	100,0
Manioc séché	2,0	.	2,0	4,1	0,5	4,6	11,4	81,9	93,4	17,5	82,5	100,0
Manioc farine	5,8	.	5,8	13,5	0,4	13,9	18,3	62,0	80,3	37,6	62,4	100,0
Foufou	55,6	.	55,6	8,6	.	8,6	26,9	8,9	35,8	91,1	8,9	100,0
Atiéké	32,3	.	32,3	23,0	0,6	23,6	18,3	25,8	44,1	73,6	26,4	100,0
Taro frais	5,8	0,0	5,9	3,7	0,7	4,4	6,2	83,5	89,7	15,8	84,2	100,0
Taro séché	9,2	.	9,2	3,4	.	3,4	49,9	37,4	87,3	62,6	37,4	100,0
Banane plantain	18,7	0,1	18,7	14,8	0,6	15,4	19,1	46,8	65,9	52,6	47,4	100,0
Autres tubercules	0,9	.	0,9	0,7	0,2	0,9	2,5	95,8	98,2	4,1	95,9	100,0
Ensemble.	10,3	0,1	10,4	11,9	0,8	12,7	24,0	52,9	76,9	46,3	53,7	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.18 : Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région naturelle

	Conakry			Basse Guinée			Moyenne Guinée			Haute Guinée			Guinée Forestière			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Riz paddy	0,1	.	0,1	2,7	10,1	6,0	5,0	5,5	5,3	2,5	4,5	3,7	1,5	8,3	5,4	2,3	6,6	4,6
Riz blanc local	2,9	.	2,9	6,9	4,0	5,6	3,4	3,9	3,7	8,0	8,0	8,0	30,1	37,3	34,2	9,3	11,0	10,3
Riz barabara local	18,3	9,2	18,2	22,5	58,8	38,7	14,6	8,9	10,5	49,4	35,4	41,1	40,8	40,4	40,5	27,5	29,0	28,3
Riz importé 25 % brisure	39,7	8,8	39,5	34,6	0,8	19,5	41,6	0,6	12,2	11,3	0,3	4,8	7,2	0,0	3,1	28,8	0,5	13,6
Riz importé caroline	6,9	.	6,8	4,3	.	2,4	2,6	.	0,7	1,9	0,1	0,8	2,0	.	0,9	3,8	0,0	1,8
Brisure de riz	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	1,0	.	0,4	0,2	.	0,1
farine de riz	0,1	.	0,1	0,3	.	0,2	0,1	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1
Semoule de riz	0,0	0,9	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de riz	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mil épi	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Mil Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,1	0,3	0,1	0,2	0,6	0,5	1,4	3,0	2,4	0,1	0,0	0,0	0,3	0,9	0,6
Mil Grain étuvé	0,0	.	0,0	0,0	1,1	0,5	0,1	0,4	0,3	0,6	2,9	2,0	0,0	0,1	0,1	0,1	1,0	0,6
Farine de mil	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Semoule de mil	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	0,0	0,0	.	.	.	0,0	0,0	0,0
Couscous de mil	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	0,0
Sorgho épi	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorgho Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,3	0,1	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2
Sorgho Grain étuvé	0,1	.	0,1	0,0	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	1,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3
Farine de sorgho	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	0,0	.	.	0,0
Semoule de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	0,0	.	0,0	0,0	0,0	.	0,0
Couscous de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Maïs épi	0,0	.	0,0	0,0	0,4	0,2	0,0	0,3	0,2	0,5	3,3	2,2	0,1	0,5	0,3	0,1	1,0	0,6
Maïs Grain	0,7	.	0,7	0,5	0,6	0,6	2,8	51,4	37,7	4,4	16,1	11,3	0,5	0,2	0,3	1,7	25,6	14,5
Farine de maïs	1,3	.	1,3	0,5	.	0,3	0,2	0,0	0,1	1,4	0,4	0,8	1,3	0,1	0,6	0,9	0,1	0,5
Semoule de maïs	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,3	.	0,1	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0
Couscous de maïs	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonio Grain non étuvé	0,0	.	0,0	0,3	0,8	0,5	3,0	7,5	6,3	0,6	2,8	1,9	0,1	0,0	0,1	0,8	4,0	2,5
Fonio Grain étuvé non lavé	0,2	.	0,2	0,3	0,8	0,5	1,6	5,7	4,5	1,2	3,5	2,6	0,2	0,0	0,1	0,7	3,3	2,1
Fonio Grain étuvé lavé	0,3	.	0,3	1,1	4,5	2,6	0,7	0,8	0,8	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	1,3	1,0
Farine de fonio	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de fonio	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Farine de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Semoule de blé	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Couscous de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Cérélac en boîte	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,1	.	0,0	0,1	.	0,0
Quaker	0,0	.	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Maïs soufflé	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Autres Pr. de céréales	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain de boulangerie tapalapa	17,6	79,3	18,0	19,6	0,1	10,9	19,0	0,2	5,5	6,5	0,1	2,7	4,7	0,1	2,1	14,4	0,2	6,8
Pain de boulangerie libanais	2,2	.	2,2	0,1	0,0	0,1	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,6	0,0	0,3
Autres pains de boulangerie	0,8	.	0,8	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,2	.	0,1	0,2	.	0,1
Pain de maison	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain séché	0,0	0,3	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Macaroni	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	1,1	0,0	0,5	1,1	0,0	0,5	0,5	0,0	0,2
Spaghetti	0,2	0,3	0,2	0,1	.	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1

	Conakry			Basse Guinée			Moyenne Guinée			Haute Guinée			Guinée Forestière			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Autres pâtes alimentaires	0,1	.	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Igname	0,2	.	0,2	0,5	2,3	1,3	0,1	0,1	0,1	1,0	0,3	0,6	0,5	1,0	0,8	0,4	0,7	0,6
Patate douce	0,3	0,1	0,3	0,6	2,2	1,3	0,4	4,7	3,5	2,1	1,2	1,5	1,2	2,9	2,2	0,8	3,2	2,1
Pomme de terre	2,3	0,4	2,3	1,1	0,0	0,6	1,7	0,5	0,8	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	1,2	0,2	0,7
Manioc frais	2,1	.	2,1	2,1	6,3	4,0	0,5	2,4	1,9	0,4	0,7	0,6	1,3	3,4	2,5	1,4	2,9	2,2
Manioc séché	0,5	.	0,4	0,3	1,7	1,0	1,0	1,9	1,7	2,2	11,1	7,5	0,8	0,7	0,8	0,9	3,6	2,3
Manioc farine	0,4	.	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	1,2	2,7	2,1	1,7	1,0	1,3	0,6	0,9	0,8
Foufou	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Atiéké	0,3	.	0,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Taro frais	0,9	0,3	0,9	0,3	3,7	1,8	0,2	3,6	2,7	0,1	0,1	0,1	1,3	1,5	1,4	0,5	2,5	1,6
Taro séché	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banane plantain	0,6	0,4	0,6	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	.	0,1	1,0	1,6	1,4	0,4	0,3	0,3
Autres tubercules	0,0	.	0,0	0,0	0,8	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Ensemble.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.19: Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région naturelle.

	Conakry			Basse Guinée			Moyenne Guinée			Haute Guinée			Guinée Forestière			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Riz paddy	0,2	.	0,2	6,6	20,4	27,0	9,7	27,3	37,0	4,1	10,8	14,9	2,6	18,3	20,8	23,3	76,7	100,0
Riz blanc local	2,9	.	2,9	7,8	3,7	11,4	3,0	8,7	11,7	5,9	8,6	14,4	22,6	36,9	59,5	42,1	57,9	100,0
Riz barabara local	6,7	0,0	6,7	9,3	19,5	28,8	4,7	7,3	12,0	13,2	13,7	26,9	11,1	14,5	25,6	44,9	55,1	100,0
Riz importé 25 % brisure	30,3	0,0	30,3	29,7	0,6	30,2	27,7	1,1	28,8	6,3	0,2	6,5	4,1	0,0	4,1	98,1	1,9	100,0
Riz importé caroline	40,6	.	40,6	28,4	.	28,4	13,6	.	13,6	8,2	0,4	8,6	8,8	.	8,8	99,6	0,4	100,0
Brisure de riz	3,6	.	3,6	2,3	.	2,3	0,3	.	0,3	9,4	.	9,4	84,5	.	84,5	100,0	.	100,0
farine de riz	18,2	.	18,2	52,0	.	52,0	19,0	.	19,0	7,7	.	7,7	3,1	.	3,1	100,0	.	100,0
Semoule de riz	38,7	5,4	44,1	4,6	.	4,6	12,8	.	12,8	12,6	.	12,6	26,0	.	26,0	94,6	5,4	100,0
Couscous de riz	5,1	.	5,1	2,3	.	2,3	1,8	.	1,8	60,1	4,8	64,8	19,0	7,0	26,0	88,2	11,8	100,0
Mil épi	5,3	5,3	.	11,3	11,3	0,0	78,9	79,0	0,6	3,9	4,5	0,6	99,4	100,0
Mil Grain non étuvé	0,5	.	0,5	1,1	3,7	4,8	3,0	20,9	23,9	17,2	52,4	69,6	0,8	0,3	1,1	22,6	77,4	100,0
Mil Grain étuvé	0,6	.	0,6	0,5	18,1	18,6	1,1	16,1	17,3	7,5	54,5	62,0	0,4	1,2	1,6	10,1	89,9	100,0
Farine de mil	72,5	.	72,5	12,2	.	12,2	4,0	.	4,0	3,7	7,3	11,0	0,4	.	0,4	92,7	7,3	100,0
Semoule de mil	47,3	.	47,3	3,3	.	3,3	49,4	49,4	.	.	.	50,6	49,4	100,0
Couscous de mil	13,6	.	13,6	1,3	.	1,3	.	.	.	60,6	.	60,6	24,6	.	24,6	100,0	.	100,0
Sorgho épi	5,5	.	5,5	1,6	.	1,6	0,3	45,3	45,6	5,0	42,2	47,2	.	0,1	0,1	12,4	87,6	100,0
Sorgho Grain non étuvé	0,6	.	0,6	1,6	0,6	2,2	14,7	41,3	56,0	3,6	37,3	40,9	0,4	.	0,4	20,8	79,2	100,0
Sorgho Grain étuvé	3,5	.	3,5	1,6	16,7	18,3	2,5	14,9	17,5	1,7	58,2	59,8	0,6	0,3	0,9	9,9	90,1	100,0
Farine de sorgho	67,0	.	67,0	11,4	.	11,4	0,4	.	0,4	21,3	.	21,3	.	.	.	100,0	.	100,0
Semoule de sorgho	22,5	.	22,5	6,3	.	6,3	32,6	.	32,6	.	.	.	38,6	.	38,6	100,0	.	100,0
Couscous de sorgho	44,9	.	44,9	37,3	.	37,3	7,5	.	7,5	8,9	.	8,9	1,4	.	1,4	100,0	.	100,0
Maïs épi	0,2	.	0,2	0,4	7,1	7,4	0,0	12,0	12,0	7,1	63,8	70,9	0,8	8,6	9,5	8,6	91,4	100,0
Maïs Grain	0,5	.	0,5	0,4	0,4	0,9	1,7	82,0	83,7	2,3	12,2	14,5	0,3	0,1	0,4	5,3	94,7	100,0
Farine de maïs	27,9	.	27,9	12,8	.	12,8	3,6	0,1	3,7	22,2	9,6	31,8	20,5	3,2	23,7	87,1	12,9	100,0
Semoule de maïs	0,5	.	0,5	8,3	.	8,3	0,4	.	0,4	80,4	.	80,4	10,4	.	10,4	100,0	.	100,0
Couscous de maïs	8,5	.	8,5	47,1	.	47,1	4,5	.	4,5	19,3	6,0	25,3	14,6	.	14,6	94,0	6,0	100,0
Fonio Grain non étuvé	0,2	.	0,2	1,2	2,9	4,0	11,0	70,2	81,3	1,9	12,3	14,2	0,2	0,2	0,4	14,5	85,5	100,0
Fonio Grain étuvé non lavé	1,0	.	1,0	1,8	3,6	5,4	6,8	63,0	69,8	4,3	18,6	22,9	0,8	0,1	0,9	14,7	85,3	100,0
Fonio Grain étuvé lavé	2,9	.	2,9	13,0	42,3	55,3	6,7	18,1	24,8	3,2	5,1	8,3	2,9	5,7	8,6	28,8	71,2	100,0
Farine de fonio	17,6	.	17,6	15,6	23,8	39,4	27,8	.	27,8	11,3	1,1	12,3	2,9	.	2,9	75,1	24,9	100,0
Couscous de fonio	65,1	.	65,1	.	.	.	34,9	.	34,9	100,0	.	100,0
Farine de blé	7,1	.	7,1	25,2	.	25,2	60,0	.	60,0	5,9	.	5,9	1,8	.	1,8	100,0	.	100,0
Semoule de blé	.	.	.	87,0	.	87,0	13,0	.	13,0	100,0	.	100,0
Couscous de blé	75,9	.	75,9	24,1	.	24,1	100,0	.	100,0
Céréac en boîte	48,0	.	48,0	8,5	.	8,5	1,8	.	1,8	21,2	.	21,2	20,6	.	20,6	100,0	.	100,0
Quaker	3,9	.	3,9	96,1	96,1	3,9	96,1	100,0
Maïs soufflé	17,6	.	17,6	.	.	.	35,1	.	35,1	7,1	.	7,1	40,1	.	40,1	100,0	.	100,0
Autres Pr. de céréales	81,5	.	81,5	3,6	.	3,6	.	.	.	8,4	.	8,4	6,5	.	6,5	100,0	.	100,0
Pain de boulangerie tapalapa	26,7	0,8	27,5	33,6	0,1	33,8	25,3	0,6	25,9	7,2	0,1	7,3	5,3	0,2	5,5	98,2	1,8	100,0
Pain de boulangerie libanais	88,3	.	88,3	6,4	0,0	6,4	4,0	.	4,0	0,2	.	0,2	1,1	.	1,1	100,0	0,0	100,0
Autres pains de boulangerie	76,9	.	76,9	9,1	.	9,1	0,2	.	0,2	0,4	.	0,4	13,4	.	13,4	100,0	.	100,0
Pain de maison	13,4	.	13,4	81,3	.	81,3	1,0	.	1,0	2,9	.	2,9	1,4	.	1,4	100,0	.	100,0
Pain séché	13,0	2,1	15,1	29,1	.	29,1	4,0	.	4,0	45,0	.	45,0	6,9	.	6,9	97,9	2,1	100,0
Macaroni	7,1	0,0	7,1	6,2	0,1	6,2	9,4	0,5	10,0	37,3	1,5	38,8	37,5	0,4	37,9	97,5	2,5	100,0
Spaghetti	29,0	0,3	29,3	18,5	.	18,5	8,9	0,5	9,4	23,6	0,1	23,7	19,0	0,1	19,1	99,0	1,0	100,0

	Conakry			Basse Guinée			Moyenne Guinée			Haute Guinée			Guinée Forestière			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Autres pâtes alimentaires	39,1	.	39,1	5,7	2,0	7,8	4,7	0,2	5,0	9,5	.	9,5	38,6	.	38,6	97,7	2,3	100,0
Igname	3,8	.	3,8	10,5	37,2	47,7	1,2	4,7	6,0	12,8	6,4	19,2	6,2	17,2	23,4	34,5	65,5	100,0
Patate douce	1,7	0,0	1,7	3,0	9,9	12,9	1,7	51,8	53,5	7,4	6,2	13,6	4,4	14,0	18,3	18,2	81,8	100,0
Pomme de terre	35,2	0,0	35,3	19,8	0,4	20,2	22,4	17,4	39,8	2,1	0,3	2,4	2,2	0,1	2,3	81,8	18,2	100,0
Manioc frais	9,9	.	9,9	11,3	26,6	37,9	2,0	25,6	27,5	1,3	3,5	4,8	4,4	15,5	19,9	28,9	71,1	100,0
Manioc séché	2,0	.	2,0	1,7	7,0	8,7	4,0	19,2	23,2	7,1	53,0	60,1	2,7	3,3	6,0	17,5	82,5	100,0
Manioc farine	5,8	.	5,8	1,4	0,7	2,1	1,1	8,4	9,6	12,3	39,7	52,0	17,0	13,6	30,5	37,6	62,4	100,0
Foufou	55,6	.	55,6	26,0	.	26,0	0,1	0,9	0,9	2,0	8,0	10,1	7,4	.	7,4	91,1	8,9	100,0
Atiéké	32,3	.	32,3	19,3	0,3	19,6	2,9	1,0	3,9	4,9	24,8	29,7	14,2	0,3	14,5	73,6	26,4	100,0
Taro frais	5,8	0,0	5,9	2,1	21,6	23,6	1,1	52,4	53,5	0,5	0,7	1,2	6,2	9,6	15,8	15,8	84,2	100,0
Taro séché	9,2	.	9,2	3,0	2,7	5,7	44,8	29,0	73,8	.	.	.	5,5	5,8	11,2	62,6	37,4	100,0
Banane plantain	18,7	0,1	18,7	5,8	0,5	6,3	2,0	0,0	2,1	3,4	.	3,4	22,7	46,8	69,5	52,6	47,4	100,0
Autres tubercules	0,9	.	0,9	2,0	88,4	90,4	0,1	1,3	1,3	0,2	3,0	3,2	1,0	3,1	4,2	4,1	95,9	100,0
Ensemble	10,3	0,1	10,4	11,6	9,4	21,0	9,1	23,1	32,2	7,5	11,0	18,5	7,7	10,2	17,8	46,3	53,7	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.20: Structure (%) du sous-poste « céréales, tubercules et pain » selon la région administrative.

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble			
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	
Riz paddy	2,2	2,4	2,3	0,1	.	0,1	3,1	15,0	11,0	2,3	1,9	2,1	3,3	15,2	8,4	3,0	1,9	2,1	7,1	16,1	12,5	1,3	4,3	3,0	2,3	6,6	4,6	
Riz blanc local	2,5	7,1	4,9	2,9	.	2,9	6,6	10,1	8,9	9,1	8,3	8,7	9,1	3,2	6,6	5,2	1,6	2,4	2,0	7,3	5,2	34,1	42,1	38,6	9,3	11,0	10,3	
Riz barabara local	26,3	59,0	43,4	18,3	9,2	18,2	55,3	45,4	48,8	47,7	27,9	36,8	20,2	57,3	35,9	6,5	0,5	1,7	19,9	15,6	17,3	37,9	41,1	39,7	27,5	29,0	28,3	
Riz importé 25 %	31,6	0,6	15,3	39,7	8,8	39,5	9,2	0,0	3,1	12,0	0,4	5,6	37,6	0,9	22,2	50,6	0,4	10,8	32,6	1,4	13,7	6,8	0,0	3,0	28,8	0,5	13,6	
Riz importé caroline	8,7	.	4,1	6,9	.	6,8	4,0	0,1	1,4	1,6	.	0,7	0,5	.	0,3	1,5	.	0,3	4,7	.	1,8	1,4	.	0,6	3,8	0,0	1,8	
Brisure de riz	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,2	.	0,1	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	1,2	.	0,5	0,2	.	0,1	
farine de riz	0,4	.	0,2	0,1	.	0,1	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,3	.	0,1	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	
Semoule de riz	0,0	.	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de riz	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mil épi	.	0,1	0,1	.	.	.	0,0	0,1	0,0	0,0	0,7	0,4	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	
Mil Grain non étuvé	0,2	0,8	0,5	0,0	.	0,0	1,3	3,6	2,9	1,2	1,8	1,5	0,1	0,2	0,1	0,2	0,5	0,5	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,9	0,6	
Mil Grain étuvé	0,1	2,7	1,4	0,0	.	0,0	0,1	0,4	0,3	0,7	4,1	2,6	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	.	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	1,0	0,6	
Farine de mil	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Semoule de mil	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de mil	.	.	.	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	
Sorgho épi	0,0	0,2	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sorgho Grain non étuvé	0,0	0,5	0,3	0,0	.	0,0	0,1	0,9	0,6	0,1	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,6	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2	0,0	.	0,0	0,1	0,3	0,2	
Sorgho Grain étuvé	0,1	0,9	0,5	0,1	.	0,1	0,0	0,3	0,2	0,0	1,8	1,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3	
Farine de sorgho	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	
Semoule de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	
Couscous de sorgho	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	
Mais épi	0,0	1,1	0,6	0,0	.	0,0	0,0	0,6	0,4	0,7	4,9	3,0	0,0	0,0	0,0	.	0,1	0,1	0,0	0,3	0,2	0,1	0,4	0,3	0,1	1,0	0,6	
Mais Grain	1,9	4,7	3,4	0,7	.	0,7	2,8	5,7	4,7	4,5	20,2	13,1	0,6	0,9	0,7	3,1	73,2	58,6	1,2	7,0	4,7	0,4	0,2	0,3	1,7	25,6	14,5	
Farine de maïs	0,4	.	0,2	1,3	.	1,3	0,7	.	0,2	1,5	0,6	1,1	0,6	.	0,3	0,2	.	0,0	0,1	0,0	0,1	1,4	0,2	0,7	0,9	0,1	0,5	

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Semoule de maïs	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,3	.	0,2	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0
Couscous de maïs	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonio Grain non étuvé	0,6	0,5	0,5	0,0	.	0,0	0,2	4,3	2,9	0,7	0,8	0,8	0,2	0,9	0,5	4,2	6,5	6,0	2,4	12,7	8,6	0,1	0,1	0,1	0,8	4,0	2,5
Fonio Grain étuvé non lavé	0,2	0,3	0,3	0,2	.	0,2	1,0	4,3	3,2	1,1	2,0	1,6	0,4	1,2	0,7	2,6	4,4	4,0	1,0	10,7	6,9	0,3	0,0	0,1	0,7	3,3	2,1
Fonio Grain étuvé lavé	1,7	6,0	4,0	0,3	.	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,7	1,7	1,1	0,4	0,7	0,6	1,0	1,0	1,0	0,4	0,6	0,5	0,6	1,3	1,0
Farine de fonio	0,0	0,1	0,0	0,0	.	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Couscous de fonio	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0
Farine de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Semoule de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Couscous de blé	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Céréac en boîte	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,3	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0
Quaker	.	.	.	0,0	.	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Maïs soufflé	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Autres Pr. de céréales	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain de boulangerie tapalapa	16,3	0,1	7,9	17,6	79,3	18,0	8,5	0,1	3,0	5,6	0,0	2,5	21,0	0,1	12,2	16,6	0,1	3,6	23,2	0,3	9,3	4,3	0,1	1,9	14,4	0,2	6,8
Pain de boulangerie libanais	0,3	0,0	0,1	2,2	.	2,2	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,2	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	0,6	0,0	0,3
Autres pains de boulangerie	0,2	.	0,1	0,8	.	0,8	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,2	.	0,1	0,2	.	0,1
Pain de maison	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0
Pain séché	0,0	.	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Macaroni	0,3	0,0	0,1	0,2	0,0	0,2	0,7	0,0	0,2	1,4	0,0	0,6	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	1,1	0,0	0,5	0,5	0,0	0,2
Spaghetti	0,1	.	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,3	.	0,1	0,1	.	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	.	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres pâtes alimentaires	0,0	0,0	0,0	0,1	.	0,1	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Igname	0,4	2,0	1,2	0,2	.	0,2	0,3	0,5	0,4	1,2	0,5	0,8	0,6	1,8	1,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,5	0,9	0,7	0,4	0,7	0,6
Patate douce	0,4	0,6	0,5	0,3	0,1	0,3	1,3	3,6	2,8	2,4	1,2	1,7	0,7	3,3	1,8	0,4	4,2	3,4	0,3	7,4	4,6	1,1	1,6	1,4	0,8	3,2	2,1

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Pomme de terre	1,4	0,0	0,7	2,3	0,4	2,3	0,3	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,9	0,0	0,6	1,4	0,1	0,4	2,1	1,8	1,9	0,2	0,0	0,1	1,2	0,2	0,7
Manioc frais	2,1	3,7	2,9	2,1	.	2,1	1,1	2,7	2,1	0,3	0,8	0,6	1,9	7,5	4,3	0,5	1,1	1,0	0,4	6,0	3,8	1,2	2,5	1,9	1,4	2,9	2,2
Manioc séché	0,6	0,8	0,7	0,5	.	0,4	1,2	1,0	1,1	2,5	16,5	10,2	0,2	2,8	1,3	1,5	1,1	1,2	0,6	3,9	2,6	0,7	0,7	0,7	0,9	3,6	2,3
Manioc farine	0,2	0,1	0,1	0,4	.	0,4	0,2	0,2	0,2	1,6	4,1	3,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,8	0,5	1,9	1,2	1,5	0,6	0,9	0,8
Foufou	0,0	.	0,0	0,1	.	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,1	.	0,0	.	.	.	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0
Atiéké	0,1	.	0,0	0,3	.	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Taro frais	0,4	4,4	2,5	0,9	0,3	0,9	0,4	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	1,9	0,9	0,1	2,8	2,3	0,2	6,6	4,0	1,4	1,7	1,6	0,5	2,5	1,6
Taro séché	0,0	0,0	0,0	0,0	.	0,0	0,0	.	0,0	.	.	.	0,0	.	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banane	0,2	0,0	0,1	0,6	0,4	0,6	0,2	0,1	0,1	0,2	.	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	.	0,0	0,0	.	0,0	1,1	1,9	1,6	0,4	0,3	0,3
plantain																											
Autres tubercules	0,0	1,2	0,7	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 3.21: Dépense en pains, céréales, tubercules globale en % selon la région administrative

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble			
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	
Riz paddy	2,5	3,0	5,5	0,2	.	0,2	1,9	18,4	20,3	2,9	2,9	5,8	5,4	18,1	23,5	2,6	6,3	8,9	5,9	20,3	26,1	1,8	7,8	9,6	23,3	76,7	100,0	
Riz blanc local	1,3	4,1	5,4	2,9	.	2,9	1,9	5,6	7,4	5,2	5,8	11,0	6,7	1,7	8,4	2,0	2,5	4,5	0,7	4,1	4,9	21,3	34,1	55,5	42,1	57,9	100,0	
Riz barabara local	4,9	12,2	17,1	6,7	0,0	6,7	5,7	9,1	14,8	10,0	7,1	17,0	5,4	11,2	16,6	0,9	0,3	1,2	2,7	3,2	5,9	8,6	12,1	20,7	44,9	55,1	100,0	
Riz importé 25 % brisure	12,3	0,2	12,6	30,3	0,0	30,3	2,0	0,0	2,0	5,2	0,2	5,4	21,0	0,4	21,3	14,9	0,4	15,4	9,2	0,6	9,8	3,2	0,0	3,2	98,1	1,9	100,0	
Riz importé caroline	26,2	.	26,2	40,6	.	40,6	6,6	0,4	7,1	5,3	.	5,3	2,2	.	2,2	3,5	.	3,5	10,1	.	10,1	5,0	.	5,0	99,6	0,4	100,0	
Brisure de riz	0,0	.	0,0	3,6	.	3,6	5,8	.	5,8	3,6	.	3,6	2,2	.	2,2	0,3	.	0,3	.	.	.	84,5	.	84,5	100,0	.	100,0	
farine de riz	36,1	.	36,1	18,2	.	18,2	6,1	.	6,1	1,8	.	1,8	16,0	.	16,0	2,2	.	2,2	16,6	.	16,6	3,0	.	3,0	100,0	.	100,0	
Semoule de riz	1,6	.	1,6	38,7	5,4	44,1	7,1	.	7,1	10,0	.	10,0	2,9	.	2,9	6,2	.	6,2	6,6	.	6,6	21,5	.	21,5	94,6	5,4	100,0	
Couscous de riz	2,3	.	2,3	5,1	.	5,1	3,3	.	3,3	57,2	4,8	62,0	1,8	.	1,8	18,6	7,0	25,5	88,2	11,8	100,0	
Mil épi	.	11,4	11,4	.	.	.	0,1	6,0	6,2	0,0	72,9	72,9	.	3,2	3,2	.	2,0	2,0	.	.	.	0,4	3,9	4,3	0,6	99,4	100,0	
Mil Grain non étuvé	1,5	7,5	9,0	0,5	.	0,5	6,1	32,4	38,5	11,1	20,0	31,2	0,7	2,2	2,8	1,4	12,3	13,7	0,5	2,7	3,2	0,8	0,3	1,1	22,6	77,4	100,0	
Mil Grain étuvé	0,8	26,7	27,5	0,6	.	0,6	0,3	4,1	4,5	7,2	50,4	57,5	0,5	3,9	4,4	0,4	3,2	3,5	.	0,4	0,4	0,4	1,2	1,6	10,1	89,9	100,0	
Farine de mil	6,3	.	6,3	72,5	.	72,5	0,1	.	0,1	3,7	7,3	10,9	6,5	.	6,5	3,3	.	3,3	.	.	.	0,4	.	0,4	92,7	7,3	100,0	
Semoule de mil	3,3	.	3,3	47,3	.	47,3	49,4	49,4	50,6	49,4	100,0
Couscous de mil	.	.	.	13,6	.	13,6	.	.	.	60,6	.	60,6	1,3	.	1,3	24,6	.	24,6	100,0	.	100,0	
Sorgho épi	1,3	39,5	40,8	5,5	.	5,5	0,8	12,4	13,2	4,2	29,8	34,0	0,3	.	0,3	0,2	5,8	6,0	0,1	.	0,1	.	0,1	0,1	12,4	87,6	100,0	
Sorgho Grain non étuvé	1,2	13,2	14,4	0,6	.	0,6	2,1	24,3	26,3	1,5	13,0	14,5	1,2	0,3	1,5	12,6	19,7	32,2	1,4	8,7	10,1	0,4	.	0,4	20,8	79,2	100,0	
Sorgho Grain étuvé	2,2	19,7	21,9	3,5	.	3,5	0,6	6,6	7,1	1,1	51,7	52,8	0,7	4,9	5,6	1,2	1,8	3,0	0,0	5,3	5,3	0,6	0,2	0,8	9,9	90,1	100,0	
Farine de sorgho	10,5	.	10,5	67,0	.	67,0	5,8	.	5,8	15,5	.	15,5	1,3	.	1,3	100,0	.	100,0
Semoule de sorgho	6,3	.	6,3	22,5	.	22,5	31,4	.	31,4	1,2	.	1,2	38,6	.	38,6	100,0	.	100,0	
Couscous de sorgho	37,3	.	37,3	44,9	.	44,9	8,9	.	8,9	4,9	.	4,9	2,6	.	2,6	1,4	.	1,4	100,0	.	100,0	
Mais épi	0,2	11,6	11,8	0,2	.	0,2	0,0	5,9	5,9	7,1	60,9	68,0	0,2	0,4	0,6	.	3,7	3,7	0,0	3,3	3,3	0,8	5,6	6,4	8,6	91,4	100,0	
Mais Grain	0,7	1,9	2,6	0,5	.	0,5	0,6	2,2	2,8	1,8	10,0	11,8	0,3	0,3	0,7	0,9	77,3	78,2	0,3	2,8	3,1	0,2	0,1	0,3	5,3	94,7	100,0	
Farine de maïs	4,4	.	4,4	27,9	.	27,9	4,4	.	4,4	19,0	9,6	28,6	9,4	.	9,4	1,5	.	1,5	1,1	0,1	1,2	19,3	3,2	22,5	87,1	12,9	100,0	
Semoule de maïs	6,2	.	6,2	0,5	.	0,5	9,0	.	9,0	77,9	.	77,9	2,2	.	2,2	0,2	.	0,2	0,1	.	0,1	3,9	.	3,9	100,0	.	100,0	

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble				
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.		
Couscous de maïs	41,4	.	41,4	8,5	.	8,5	22,6	.	22,6	1,5	6,0	7,5	5,7	.	5,7	.	.	.	4,5	.	4,5	9,9	.	9,9	94,0	6,0	100,0		
Fonio Grain non étuvé	1,2	1,2	2,4	0,2	.	0,2	0,3	9,9	10,2	1,6	2,4	4,0	0,6	2,0	2,6	6,8	39,9	46,8	3,6	29,9	33,5	0,2	0,2	0,4	14,5	85,5	100,0		
Fonio Grain étuvé non lavé	0,6	0,8	1,4	1,0	.	1,0	1,4	11,8	13,2	3,0	6,8	9,8	1,3	3,3	4,6	4,9	32,5	37,4	1,7	30,1	31,8	0,8	0,1	0,9	14,7	85,3	100,0		
Fonio Grain étuvé lavé	8,9	35,2	44,1	2,9	.	2,9	1,0	2,3	3,3	2,6	3,8	6,4	5,2	9,2	14,4	1,8	10,0	11,7	3,9	6,1	9,9	2,6	4,6	7,2	28,8	71,2	100,0		
Farine de fonio	2,9	23,8	26,7	17,6	.	17,6	10,5	1,1	11,6	1,0	.	1,0	12,7	.	12,7	17,4	.	17,4	10,4	.	10,4	2,6	.	2,6	75,1	24,9	100,0		
Couscous de fonio	.	.	.	65,1	.	65,1	26,6	.	26,6	8,2	.	8,2	.	.	.	100,0	.	100,0		
Farine de blé	1,0	.	1,0	7,1	.	7,1	5,9	.	5,9	24,2	.	24,2	59,2	.	59,2	0,7	.	0,7	1,8	.	1,8	100,0	.	100,0	
Semoule de blé	87,0	.	87,0	13,0	.	13,0	100,0	.	100,0
Couscous de blé	24,1	.	24,1	75,9	.	75,9	100,0	.	100,0	
Céréac en boîte	5,6	.	5,6	48,0	.	48,0	28,5	.	28,5	7,5	.	7,5	3,1	.	3,1	1,6	.	1,6	5,7	.	5,7	100,0	.	100,0	
Quaker	.	.	.	3,9	.	3,9	96,1	96,1	3,9	96,1	100,0
Maïs soufflé	.	.	.	17,6	.	17,6	7,1	.	7,1	19,7	.	19,7	15,4	.	15,4	40,1	.	40,1	100,0	.	100,0	
Autres Pr. de céréales	2,8	.	2,8	81,5	.	81,5	5,3	.	5,3	8,4	.	8,4	0,8	.	0,8	1,1	.	1,1	100,0	.	100,0	
Pain de boulangerie tapalapa	12,8	0,1	12,9	26,7	0,8	27,5	3,6	0,1	3,7	4,9	0,0	4,9	23,3	0,1	23,4	9,8	0,3	10,1	13,0	0,2	13,3	4,0	0,1	4,1	98,2	1,8	100,0		
Pain de boulangerie libanais	5,4	0,0	5,5	88,3	.	88,3	0,5	.	0,5	0,1	.	0,1	0,9	.	0,9	2,7	.	2,7	1,3	.	1,3	0,6	.	0,6	100,0	0,0	100,0		
Autres pains de boulangerie	8,4	.	8,4	76,9	.	76,9	.	.	.	0,4	.	0,4	0,7	.	0,7	0,1	.	0,1	0,1	.	0,1	13,4	.	13,4	100,0	.	100,0		
Pain de maison	80,1	.	80,1	13,4	.	13,4	1,5	.	1,5	1,4	.	1,4	1,1	.	1,1	0,8	.	0,8	0,2	.	0,2	1,4	.	1,4	100,0	.	100,0		
Pain séché	3,7	.	3,7	13,0	2,1	15,1	1,3	.	1,3	43,7	.	43,7	25,4	.	25,4	.	.	.	4,0	.	4,0	6,9	.	6,9	97,9	2,1	100,0		
Macaroni	6,4	0,0	6,4	7,1	0,0	7,1	8,8	0,1	8,9	35,0	1,5	36,5	4,0	0,0	4,0	1,3	0,0	1,3	3,9	0,5	4,4	30,9	0,4	31,3	97,5	2,5	100,0		
Spaghetti	11,6	.	11,6	29,0	0,3	29,3	6,7	0,1	6,8	22,0	.	22,0	7,3	.	7,3	3,9	0,5	4,4	4,6	.	4,6	13,9	0,1	14,0	99,0	1,0	100,0		
Autres pâtes alimentaires	2,9	0,2	3,1	39,1	.	39,1	0,2	.	0,2	9,3	.	9,3	5,7	2,0	7,8	1,5	.	1,5	0,4	.	0,4	38,6	.	38,6	97,7	2,3	100,0		
Igname	3,3	20,7	24,0	3,8	.	3,8	1,6	4,8	6,4	12,1	6,4	18,5	7,4	17,0	24,3	0,2	1,4	1,6	0,9	2,8	3,7	5,2	12,5	17,7	34,5	65,5	100,0		
Patate douce	1,0	1,7	2,7	1,7	0,0	1,7	1,7	9,7	11,5	6,6	4,0	10,6	2,4	8,6	11,0	0,8	30,8	31,6	0,6	20,6	21,2	3,4	6,4	9,8	18,2	81,8	100,0		
Pomme de terre	11,3	0,1	11,4	35,2	0,0	35,3	1,2	0,2	1,3	1,3	0,1	1,4	10,7	0,3	11,0	8,4	1,8	10,2	11,9	15,6	27,5	1,8	0,1	1,9	81,8	18,2	100,0		
Manioc frais	4,9	9,7	14,7	9,9	.	9,9	1,4	6,9	8,3	0,9	2,7	3,6	6,6	18,8	25,4	1,0	7,9	8,9	0,7	15,8	16,5	3,5	9,4	12,8	28,9	71,1	100,0		

	Boké			Conakry			Faranah			Kankan			Kindia			Labé			Mamou			N'Zérékoré			Ensemble		
	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.	Ach.	Auto.	Total.
Manioc séché	1,5	2,0	3,5	2,0	.	2,0	1,5	2,5	4,0	6,3	51,1	57,5	0,7	6,7	7,5	2,6	7,5	10,1	0,9	10,0	10,9	2,0	2,6	4,6	17,5	82,5	100,0
Manioc farine	1,1	0,5	1,6	5,8	.	5,8	0,9	1,7	2,6	12,2	38,7	50,9	0,4	0,5	0,9	0,8	2,2	3,1	0,1	5,9	6,0	16,2	12,8	29,0	37,6	62,4	100,0
Foufou	0,0	.	0,0	55,6	.	55,6	0,3	8,0	8,3	1,7	.	1,7	26,0	.	26,0	.	.	.	0,0	0,9	0,9	7,4	.	7,4	91,1	8,9	100,0
Atiéké	5,0	.	5,0	32,3	.	32,3	0,6	0,2	0,9	4,4	24,8	29,2	14,4	0,3	14,7	1,7	1,0	2,7	1,1	.	1,1	14,0	0,1	14,1	73,6	26,4	100,0
Taro frais	1,2	16,1	17,3	5,8	0,0	5,9	0,7	0,7	1,4	0,2	0,6	0,8	1,2	6,5	7,7	0,4	27,3	27,7	0,4	24,0	24,4	5,8	9,0	14,8	15,8	84,2	100,0
Taro séché	0,7	2,7	3,4	9,2	.	9,2	0,3	.	0,3	.	.	.	2,3	.	2,3	43,2	20,5	63,7	1,7	8,5	10,2	5,2	5,8	11,0	62,6	37,4	100,0
Banane plantain	2,5	0,1	2,6	18,7	0,1	18,7	1,9	1,1	3,1	3,3	.	3,3	3,3	0,5	3,8	1,4	.	1,4	0,5	.	0,5	20,9	45,6	66,5	52,6	47,4	100,0
Autres tubercules	0,9	84,2	85,1	0,9	.	0,9	0,2	2,9	3,1	0,1	0,2	0,3	1,1	4,2	5,3	.	0,3	0,3	0,1	1,0	1,0	0,9	3,1	4,0	4,1	95,9	100,0
Ens.	5,3	5,8	11,1	10,3	0,1	10,4	2,9	5,7	8,6	5,9	7,2	13,1	7,6	5,5	13,1	4,0	15,3	19,3	3,8	5,9	9,7	6,4	8,3	14,7	46,3	53,7	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.2 : Répartition (%) des réponses des ménages sur leur perception de la pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage

	Insuffisance de moyen pour se nourrir	Insuf. de moyen pour se loger	Manque de travail	Manque de moyen pour se soigner	Pas de moyen pour se vêtir	Manque de revenu	Pas de possibilité d'épargne	Manque d'équipement	Pas de terre	Pas de troupeau	Pas instruit/pas d'enfants instruit	Pas d'enfant pour soutien	Handicap/mauvaise santé	Pas de possibilité de répondre aux imprévus	Pas de moyen agricole/intrant	Pas de possib. de partic. aux activ. de la commun.	Exclus social/manque de solidarité	Autre	Ensemble
Région naturelle																			
Conakry	24,5	10,1	23,7	9,1	1,9	13,9	6,3	1,5	0,5	0,1	1,0	1,0	1,6	2,9	0,2	0,5	0,5	0,9	100,0
Basse Guinée	26,7	8,0	12,3	12,3	4,2	14,0	2,6	2,3	1,6	1,0	2,6	2,5	4,3	1,9	2,2	0,3	1,1	0,3	100,0
Moyenne Guinée	26,4	5,5	8,1	12,8	4,8	14,9	2,3	1,7	2,5	3,8	5,0	2,9	3,8	1,6	2,9	0,2	0,4	0,2	100,0
Haute Guinée	24,3	4,5	8,5	11,0	4,0	14,6	3,0	8,1	0,5	2,4	2,8	3,5	4,6	1,9	4,9	0,5	0,3	0,5	100,0
Guinée Forestière	23,0	8,5	8,6	10,2	4,3	16,6	3,6	2,7	3,9	1,5	1,9	3,1	4,5	2,6	3,6	0,2	1,1	0,2	100,0
Région administrative																			
Boké	26,0	6,8	10,5	12,4	5,0	14,6	2,4	2,6	1,7	1,4	3,9	2,4	4,5	1,7	2,5	0,2	1,0	0,5	100,0
Conakry	24,5	10,1	23,7	9,1	1,9	13,9	6,3	1,5	0,5	0,1	1,0	1,0	1,6	2,9	0,2	0,5	0,5	0,9	100,0
Faranah	23,7	3,9	10,5	8,8	4,1	15,6	2,3	5,1	0,7	2,7	3,3	4,0	6,1	1,6	5,8	0,7	0,6	0,6	100,0
Kankan	24,3	5,3	7,7	12,0	4,0	14,0	3,7	9,4	0,6	2,5	2,2	3,1	3,3	2,2	4,8	0,2	0,2	0,4	100,0
Kindia	27,4	8,0	12,4	12,3	4,6	12,8	2,7	2,2	1,9	1,3	2,0	2,2	4,6	1,9	2,2	0,3	1,0	0,2	100,0
Labé	27,9	5,1	7,0	12,6	3,8	14,3	2,6	1,8	2,8	4,5	4,4	2,8	4,0	2,1	3,5	0,3	0,4	0,2	100,0
Mamou	23,9	6,1	9,7	13,1	5,1	17,3	1,8	1,2	1,8	3,1	6,5	3,6	2,8	1,1	2,1	0,1	0,4	0,1	100,0
N'Zérékoré	23,1	8,9	8,1	10,6	4,2	16,8	3,7	2,6	4,3	1,1	1,9	3,0	4,6	2,7	3,0	0,2	1,2	0,2	100,0
Milieu de résidence																			
Conakry	24,5	10,1	23,7	9,1	1,9	13,9	6,3	1,5	0,5	0,1	1,0	1,0	1,6	2,9	0,2	0,5	0,5	0,9	100,0
Autres Urbains	24,2	7,8	18,9	10,2	3,2	15,7	4,7	1,8	0,8	0,6	1,7	2,2	2,8	2,4	1,1	0,3	0,9	0,5	100,0
Rural	25,3	6,5	7,6	11,9	4,6	15,0	2,5	3,7	2,5	2,5	3,4	3,1	4,5	1,9	3,7	0,3	0,7	0,2	100,0
GSE																			
GSE 1	26,5	6,9	13,2	10,2	3,1	13,2	2,2	4,1	6,8		1,7	2,6	1,9	4,1	3,4	0,2			100,0
GSE 2	24,6	6,3	7,4	11,8	4,6	15,8	2,5	3,9	2,4	2,1	3,8	3,1	4,6	2,0	3,7	0,2	0,7	0,3	100,0
GSE 3	25,7	7,9	6,4	12,0	11,4	11,1		2,0	1,8	5,1	2,1	1,7	6,1	6,7					100,0
GSE 4	25,6	9,6	17,7	9,9	3,0	14,9	5,6	1,8	1,1	0,2	2,2	0,5	2,3	2,7	1,1	0,3	0,4	0,9	100,0
GSE 5	22,9	9,2	22,6	9,1	2,6	14,6	5,8	2,4	0,5	0,2	1,3	1,0	1,6	3,1	0,9	0,9	0,9	0,4	100,0
GSE 6	23,9	7,7	13,8	12,3	3,6	15,7	3,9	1,2	2,8	0,8	1,5	3,1	3,6	2,5	1,3	0,5	1,5	0,3	100,0
GSE 7	25,6	8,1	17,3	9,4	2,7	14,3	4,5	2,6	1,3	0,9	2,5	1,9	2,6	2,9	1,9	0,4	0,7	0,5	100,0
GSE 8	25,2	6,7	14,4	10,9	3,7	13,0	5,3	3,0	0,9	1,0	1,0	3,2	4,5	3,2	2,9	0,4	0,7		100,0
GSE 9	23,7	4,9	25,3	7,4	0,7	24,9	2,9	0,8	0,4	0,6	1,2	2,3	2,8	0,5	1,4				100,0
GSE 10	25,7	7,3	11,9	11,6	4,0	13,9	3,3	2,8	1,9	2,7	2,3	3,0	3,9	1,6	2,8	0,2	0,6	0,4	100,0
Ensemble	25,0	7,2	11,6	11,2	4,0	14,9	3,4	3,1	2,0	1,9	2,8	2,7	3,9	2,1	2,8	0,3	0,7	0,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.3 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les causes de leur pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence quintile de dépense et GSE du chef de ménage

	Insuffisance de moyen pour se nourrir	Insuf. de moyen pour se loger	Manque de travail	Manque de moyen pour se soigner	Pas de moyen pour se vêtir	Manque de revenu	Pas de possibilité d'épargne	Manque d'équipement	Pas de terre	Pas de troupeau	Pas instruit/pas d'enfants instruit	Pas d'enfant pour soutien	Handicap/mauvaise santé	Pas de possibilité de répondre aux imprévus	Pas de moyen agricole/intrant	Pas de possib. de partic. aux activ. de la commun.	Exclus social/manque de solidarité	Autre	Ensemble
Région naturelle																			
Conakry	19,0	8,6	22,0	9,5	1,8	16,3	9,1	2,2	0,6	0,1	1,4	1,6	0,9	4,8	0,4	0,2	0,5	1,0	100,0
Basse Guinée	20,2	6,7	12,2	11,1	3,7	14,6	5,2	4,1	1,9	1,6	4,1	3,1	2,6	2,8	4,5	0,3	0,8	0,6	100,0
Moyenne Guinée	19,2	4,2	9,4	9,7	3,2	16,9	4,9	3,7	2,3	5,2	6,1	3,5	2,5	2,7	5,5	0,3	0,3	0,6	100,0
Haute Guinée	18,2	3,5	7,6	9,4	3,1	13,1	5,0	11,1	0,9	3,3	3,8	4,4	2,8	2,7	8,8	0,3	0,5	1,4	100,0
Guinée Forestière	16,4	7,0	7,3	8,9	3,6	16,0	5,8	5,0	4,4	2,5	3,6	4,2	4,0	3,4	5,3	0,6	1,1	0,9	100,0
Région administrative																			
Boké	18,6	5,8	11,0	9,9	3,9	15,3	5,2	5,5	1,7	1,7	5,0	3,6	3,0	2,8	5,4	0,2	0,7	0,7	100,0
Conakry	19,0	8,6	22,0	9,5	1,8	16,3	9,1	2,2	0,6	0,1	1,4	1,6	0,9	4,8	0,4	0,2	0,5	1,0	100,0
Faranah	18,7	3,1	9,1	8,5	3,9	14,1	4,4	7,1	1,0	3,7	4,7	2,6	4,3	2,5	9,4	1,0	0,5	1,4	100,0
Kankan	17,6	4,3	7,0	9,8	2,7	12,3	5,5	12,8	1,2	3,2	3,1	5,5	2,1	2,9	8,0	0,1	0,7	1,2	100,0
Kindia	20,5	6,5	12,3	11,4	3,5	14,4	5,3	3,8	2,3	2,0	3,9	2,7	3,0	2,6	4,0	0,3	0,9	0,6	100,0
Labé	21,8	4,5	7,9	10,7	2,9	15,1	4,9	2,8	2,2	6,1	5,2	3,6	2,2	3,1	5,7	0,4	0,2	0,7	100,0
Mamou	16,6	4,0	11,3	8,7	3,3	19,7	4,7	3,6	2,1	4,7	7,3	3,5	1,8	2,5	5,3	0,3	0,3	0,3	100,0
N'Zérékoré	16,3	7,3	6,9	8,9	3,5	16,5	6,0	4,9	4,8	2,2	3,6	4,4	3,9	3,5	4,9	0,4	1,1	0,9	100,0
Milieu de résidence																			
Conakry	19,0	8,6	22,0	9,5	1,8	16,3	9,1	2,2	0,6	0,1	1,4	1,6	0,9	4,8	0,4	0,2	0,5	1,0	100,0
Autres Urbains	17,1	6,6	17,9	8,4	2,9	16,4	8,9	3,8	1,2	1,1	2,1	3,5	1,6	4,6	1,5	0,5	0,9	1,0	100,0
Rural	18,7	5,2	7,6	10,0	3,5	15,2	4,6	6,0	2,7	3,6	4,8	3,8	3,2	2,6	6,6	0,4	0,6	0,8	100,0
GSE																			
GSE 1	22,8	0,2	14,3	15,6	3,6	13,8	2,3	6,2	5,3		2,6	7,3	0,6	2,4	2,8				100,0
GSE 2	18,6	5,3	6,8	9,7	3,3	16,0	4,4	6,3	2,9	3,4	5,4	4,0	2,9	2,7	6,5	0,3	0,7	0,8	100,0
GSE 3	22,0	6,3	4,8	11,3	2,7	17,0	5,2	10,0	1,9	0,9	3,8	3,8	6,2		2,0	2,0			100,0
GSE 4	18,1	7,2	14,1	9,1	3,1	16,1	10,9	3,4	1,3	0,4	1,7	1,8	1,5	6,4	1,9	0,6	0,8	1,4	100,0
GSE 5	15,0	7,2	21,8	7,5	2,0	17,0	10,1	3,1	1,0	0,6	2,3	2,0	1,2	5,6	1,1	0,8	0,3	1,4	100,0
GSE 6	17,9	5,1	15,2	11,7	3,0	17,7	6,4	2,2	2,5	1,9	3,4	4,0	1,8	4,2	1,0	0,2	0,9	0,9	100,0
GSE 7	19,2	7,7	15,7	7,2	2,3	16,1	7,5	5,0	1,7	1,4	2,8	2,8	1,7	4,0	3,0	0,6	0,5	0,8	100,0
GSE 8	20,2	5,1	15,6	7,6	2,3	13,7	9,7	4,1	0,3	2,0	2,4	3,3	3,0	3,6	5,7	0,3	0,3	0,7	100,0
GSE 9	8,3	4,1	10,3	8,5	2,9	21,0	12,0	7,0	0,6	0,9	2,9		1,6	14,6	2,4		2,9		100,0
GSE 10	18,6	5,8	12,5	10,9	3,5	14,0	5,5	4,5	1,9	3,2	3,3	3,3	3,3	2,6	5,4	0,3	0,7	0,8	100,0
Ensemble	18,5	5,9	11,0	9,7	3,2	15,5	5,8	5,2	2,2	2,8	4,0	3,5	2,7	3,2	5,1	0,4	0,6	0,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.7 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage selon leur appréciation de leur situation alimentaire actuelle par rapport à celle d'il y a un an

	Améliorée	N'a pas changé	Détériorée	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	18,5	59,9	21,3	0,4	100,0
Basse Guinée	24,2	46,3	29,3	0,2	100,0
Moyenne Guinée	21,9	49,3	28,6	0,2	100,0
Haute Guinée	20,3	43,7	35,4	0,6	100,0
Guinée Forestière	18,0	51,5	30,4	0,2	100,0
Région administrative					
Boké	29,9	40,1	29,8	0,3	100,0
Conakry	18,5	59,9	21,3	0,4	100,0
Faranah	15,8	52,3	31,4	0,5	100,0
Kankan	23,3	36,1	40,1	0,5	100,0
Kindia	20,0	51,2	28,5	0,2	100,0
Labé	15,3	55,7	28,8	0,2	100,0
Mamou	30,1	41,1	28,8		100,0
NZérékoré	18,0	53,1	28,7	0,2	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	18,5	59,9	21,3	0,4	100,0
Autres Urbains	26,6	48,4	24,7	0,2	100,0
Rural	20,1	48,0	31,7	0,3	100,0
GSE					
GSE 1	28,0	40,8	31,2		100,0
GSE 2	20,8	47,9	31,1	0,2	100,0
GSE 3	20,7	35,8	43,5		100,0
GSE 4	34,0	52,3	13,7	0,1	100,0
GSE 5	27,4	54,6	17,6	0,4	100,0
GSE 6	23,3	52,7	23,4	0,6	100,0
GSE 7	20,4	51,3	28,2	0,1	100,0
GSE 8	17,9	53,3	28,8		100,0
GSE 9	38,5	52,8	8,8		100,0
GSE 10	17,0	50,8	31,8	0,5	100,0
Ensemble	20,7	49,9	29,1	0,3	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.8 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière d'éducation (12 derniers mois).

	Oui, plus que normalement	Oui, satisfait normalement	Oui, moins que normalement	Non, pas du tout	Non applicable	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	6,5	25,1	39,6	10,2	18,6	100,0
Basse Guinée	7,6	16,7	33,6	15,9	26,1	100,0
Moyenne Guinée	3,4	17,2	33,2	18,3	27,8	100,0
Haute Guinée	5,5	16,0	21,3	28,1	29,1	100,0
Guinée Forestière	4,4	17,6	36,1	16,8	25,0	100,0
Région administrative						
Boké	8,5	23,2	33,1	11,1	24,1	100,0
Conakry	6,5	25,1	39,6	10,2	18,6	100,0
Faranah	3,6	17,1	25,8	19,4	34,1	100,0
Kankan	7,1	18,7	20,1	32,3	21,8	100,0
Kindia	6,6	13,1	32,4	18,4	29,4	100,0
Labé	3,0	16,0	34,6	16,7	29,6	100,0
Mamou	2,9	17,8	33,7	22,4	23,2	100,0
NZérékoré	4,2	15,8	37,0	16,8	26,2	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	6,5	25,1	39,6	10,2	18,6	100,0
Autres Urbains	6,9	25,8	35,0	13,4	18,9	100,0
Rural	4,8	15,3	31,1	20,4	28,4	100,0
Quintile						
1er Quintile	4,3	12,3	33,6	26,8	23,0	100,0
2ème Quintile	4,7	15,6	32,9	20,1	26,7	100,0
3ème Quintile	3,2	18,6	34,3	19,4	24,6	100,0
4ème Quintile	4,3	20,0	34,7	16,6	24,4	100,0
5ème Quintile	8,5	21,7	30,4	11,5	27,9	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage						
GSE 1		23,8	23,6	5,4	47,2	100,0
GSE 2	3,7	15,1	30,7	21,1	29,3	100,0
GSE 3	6,7	15,7	31,8	15,4	30,3	100,0
GSE 4	16,7	34,2	33,5	9,5	6,1	100,0
GSE 5	5,5	27,8	36,2	10,2	20,3	100,0
GSE 6	9,8	22,4	34,0	8,5	25,4	100,0
GSE 7	5,3	20,4	33,0	16,6	24,7	100,0
GSE 8	3,3	22,5	34,0	20,8	19,3	100,0
GSE 9	4,6	31,9	30,9	7,1	25,5	100,0
GSE 10	5,1	16,5	35,6	17,6	25,2	100,0
Ensemble	5,3	18,3	32,9	17,9	25,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.11 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les raisons de non scolarisation des filles par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

	Sans intérêt	Ecole lieu de délinquance	La femme est faite pour le foyer	Eloignement de l'école	Priorité aux garçons	Tradition et coutume	Religion	Autre	Ensemble
Région naturelle									
Conakry	7,3	13,8	24,3	1,2	14,8	18,1	17,1	3,4	100,0
Basse Guinée	4,8	17,0	26,5	1,7	25,0	16,5	5,4	3,1	100,0
Moyenne Guinée	8,2	8,0	24,6	9,0	22,7	14,8	3,7	9,0	100,0
Haute Guinée	10,3	21,5	20,2	8,7	7,9	21,3	8,2	2,0	100,0
Guinée Forestière	17,9	12,5	27,4		30,4	10,2	1,6		100,0
Région administrative									
Boké	4,0	12,4	27,0	0,9	31,5	18,8	3,0	2,3	100,0
Conakry	7,3	13,8	24,3	1,2	14,8	18,1	17,1	3,4	100,0
Faranah	13,0	10,5	25,3	3,3	20,2	20,0	1,6	6,2	100,0
Kankan	9,4	25,1	19,8	10,3	3,4	21,3	10,3	0,4	100,0
Kindia	7,4	18,0	27,0	2,7	18,0	17,7	5,6	3,7	100,0
Labé	14,5	9,4	22,8	7,3	21,1	11,8	5,4	7,7	100,0
Mamou	2,4	6,5	23,8	13,8	23,9	12,2	4,1	13,3	100,0
NZérékoré	18,2	12,6	25,3		31,7	10,6	1,7		100,0
Milieu de résidence									
Conakry	7,3	13,8	24,3	1,2	14,8	18,1	17,1	3,4	100,0
Autres Urbains	8,9	17,3	29,0	4,3	21,3	12,0	6,1	1,3	100,0
Rural	7,9	13,2	24,3	5,9	21,8	16,6	4,7	5,7	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage									
GSE 1		50,0	50,0						100,0
GSE 2	8,9	11,1	23,9	7,4	21,4	17,4	3,9	6,0	100,0
GSE 4	10,5	9,9	17,1	8,0	28,5	23,4		2,6	100,0
GSE 5	8,8	23,9	22,1		25,1	13,3	6,8		100,0
GSE 6		26,5	14,2	2,4	27,8	22,9	4,4	1,8	100,0
GSE 7	4,8	12,4	25,2	2,9	15,3	12,8	20,0	6,6	100,0
GSE 8	18,0	33,3	25,8		15,4	7,6			100,0
GSE 10	7,5	14,7	28,7	2,6	21,0	15,8	6,3	3,3	100,0
Ensemble	7,9	13,6	24,7	5,1	20,8	16,4	6,5	5,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.12 : Répartition (%) des réponses des ménages sur ce qu'il faut faire pour améliorer l'école par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Infrastructure et équipement	Condition de vie des enseignants	Coût de la scolarisation	Ethique	Qualification du personnel	Sans opinion	Ensemble
Région naturelle							
Conakry	21,7	24,8	25,6	2,9	21,2	3,7	100,0
Basse Guinée	28,4	26,3	13,6	4,0	20,7	7,1	100,0
Moyenne Guinée	28,1	24,9	14,7	3,0	22,7	6,6	100,0
Haute Guinée	29,1	22,4	17,9	2,3	22,0	6,4	100,0
Guinée Forestière	28,9	26,8	15,6	3,7	19,5	5,5	100,0
Région administrative							
Boké	29,7	25,0	13,1	3,6	19,8	8,8	100,0
Conakry	21,7	24,8	25,6	2,9	21,2	3,7	100,0
Faranah	29,4	26,3	16,1	2,7	18,6	6,9	100,0
Kankan	29,0	21,0	19,8	1,8	23,1	5,3	100,0
Kindia	27,6	26,0	14,4	3,9	20,4	7,7	100,0
Labé	29,6	26,0	12,6	3,6	21,1	7,1	100,0
Mamou	26,3	24,8	16,6	2,6	26,4	3,2	100,0
NZérékoré	28,8	26,5	15,0	4,0	20,0	5,7	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	21,7	24,8	25,6	2,9	21,2	3,7	100,0
Autres Urbains	26,7	27,5	15,6	2,8	22,9	4,4	100,0
Rural	29,0	24,8	15,2	3,4	20,9	6,7	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage							
GSE 1	21,9	25,2	13,2	2,8	32,9	4,1	100,0
GSE 2	28,9	24,8	15,9	3,2	20,8	6,4	100,0
GSE 3	26,0	30,0	21,4		15,1	7,5	100,0
GSE 4	26,0	28,0	16,9	3,2	24,5	1,4	100,0
GSE 5	22,2	27,0	19,8	3,2	23,0	4,8	100,0
GSE 6	26,2	26,0	16,1	3,5	22,4	5,8	100,0
GSE 7	26,0	25,8	19,0	2,5	21,6	5,1	100,0
GSE 8	25,4	23,9	19,9	4,7	23,0	3,3	100,0
GSE 9	24,9	28,2	14,6	0,6	26,3	5,5	100,0
GSE 10	27,6	24,6	17,1	3,6	20,2	6,9	100,0
Quintile							
Ensemble	27,5	25,2	17,0	3,2	21,2	5,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.14 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière de soins de santé (12 derniers mois)

	Oui, plus que normalement	Oui, satisfait normalement	Oui, moins que normalement	Non, pas du tout	Non applicable	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	4,7	23,3	54,6	16,6	0,8	100,0
Basse Guinée	5,4	19,9	49,3	23,6	1,7	100,0
Moyenne Guinée	3,7	19,8	53,0	23,0	0,5	100,0
Haute Guinée	4,9	16,9	36,9	40,0	1,3	100,0
Guinée Forestière	2,6	15,4	49,7	31,5	0,8	100,0
Région administrative						
Boké	7,8	24,4	49,9	16,9	0,9	100,0
Conakry	4,7	23,3	54,6	16,6	0,8	100,0
Faranah	2,6	15,5	44,3	35,6	2,0	100,0
Kankan	6,6	20,0	33,2	39,6	0,5	100,0
Kindia	4,9	17,7	46,5	28,8	2,0	100,0
Labé	2,6	20,0	51,5	25,4	0,5	100,0
Mamou	2,8	18,2	60,0	18,7	0,3	100,0
NZérékoré	2,3	14,0	50,4	32,5	0,8	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	4,7	23,3	54,6	16,6	0,8	100,0
Autres Urbains	5,8	25,7	49,2	18,4	0,9	100,0
Rural	3,8	16,7	47,8	30,7	1,0	100,0
Quintile						
1er Quintile	3,0	13,9	41,4	39,9	1,8	100,0
2ème Quintile	3,4	14,9	48,0	32,7	1,0	100,0
3ème Quintile	3,4	18,8	51,9	25,0	0,8	100,0
4ème Quintile	4,4	18,9	52,7	23,3	0,7	100,0
5ème Quintile	5,7	24,2	49,2	20,1	0,8	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage						
GSE 1		17,9	66,2	15,9		100,0
GSE 2	3,6	16,0	48,8	30,9	0,8	100,0
GSE 3	8,1	0,6	67,9	23,4		100,0
GSE 4	12,6	30,5	41,7	13,4	1,7	100,0
GSE 5	6,1	27,0	53,2	13,0	0,7	100,0
GSE 6	4,1	27,1	49,2	18,2	1,4	100,0
GSE 7	4,5	21,4	52,3	20,6	1,2	100,0
GSE 8	3,4	20,6	47,7	28,3		100,0
GSE 9	7,6	27,9	63,1	1,4		100,0
GSE 10	3,1	17,8	48,4	29,7	1,1	100,0
Ensemble	4,2	18,9	49,1	26,9	1,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.15 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en soins de santé actuels par rapport à celle d'il y a 5 ans

	Améliorée	N'a pas changé	Détériorée	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	24,2	49,1	22,8	3,9	100,0
Basse Guinée	22,0	51,0	23,6	3,3	100,0
Moyenne Guinée	27,0	45,9	25,3	1,8	100,0
Haute Guinée	21,9	51,1	23,5	3,6	100,0
Guinée Forestière	19,6	51,5	26,2	2,7	100,0
Région administrative					
Boké	28,8	45,7	22,1	3,4	100,0
Conakry	24,2	49,1	22,8	3,9	100,0
Faranah	17,7	54,0	24,0	4,3	100,0
Kankan	23,7	48,8	24,8	2,7	100,0
Kindia	15,9	56,7	24,0	3,5	100,0
Labé	21,8	49,1	26,8	2,3	100,0
Mamou	38,0	36,6	25,0	0,4	100,0
NZérékoré	20,2	51,5	25,6	2,7	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	24,2	49,1	22,8	3,9	100,0
Autres Urbains	30,0	39,4	26,8	3,8	100,0
Rural	21,5	51,5	24,4	2,6	100,0
Quintile					
1er Quintile	16,9	53,6	26,4	3,1	100,0
2ème Quintile	20,0	52,1	25,7	2,2	100,0
3ème Quintile	23,0	49,9	24,8	2,3	100,0
4ème Quintile	25,0	47,2	25,2	2,6	100,0
5ème Quintile	26,9	47,2	21,8	4,1	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage					
GSE 1	15,7	58,7	24,5	1,1	100,0
GSE 2	21,5	52,8	24,0	1,7	100,0
GSE 3	25,3	39,6	35,1		100,0
GSE 4	38,3	42,0	15,8	3,9	100,0
GSE 5	30,7	43,8	19,0	6,5	100,0
GSE 6	23,8	47,7	25,3	3,3	100,0
GSE 7	25,2	45,5	24,9	4,4	100,0
GSE 8	23,6	44,6	29,2	2,6	100,0
GSE 9	20,8	55,4	16,0	7,8	100,0
GSE 10	20,4	49,4	26,7	3,4	100,0
Ensemble	23,0	49,5	24,5	2,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.16 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les principaux problèmes rencontrés au niveau des structures sanitaires par région naturelle, région administrative, milieu de résidence quintile de dépense et GSE du chef de ménage

	Aucun	Infrastructures	Equipement	Eloignement	Coût des prestations	Coût des médicaments	Disponibilité des médicaments	Disponibilité du personnel qualifié	Qualité du service	Accueil	Ethique	Autres	Ensemble
Région naturelle													
Conakry	1,6	5,1	4,8	8,0	21,5	29,6	9,6	7,3	4,9	5,5	1,0	0,9	100,0
Basse Guinée	1,0	9,6	6,8	18,2	11,3	26,1	10,4	7,7	3,9	3,7	0,7	0,5	100,0
Moyenne Guinée	1,2	8,7	5,2	18,8	13,5	26,1	12,6	7,1	3,5	2,4	0,4	0,5	100,0
Haute Guinée	1,4	7,6	6,6	18,8	12,7	26,8	11,7	8,1	2,4	2,9	0,4	0,6	100,0
Guinée Forestière	1,0	10,1	7,4	15,7	12,6	25,2	12,7	6,6	4,0	4,2	0,2	0,2	100,0
Région administrative													
Boké	1,6	6,1	7,3	16,0	14,1	26,6	10,9	7,8	4,6	4,4	0,3	0,5	100,0
Conakry	1,6	5,1	4,8	8,0	21,5	29,6	9,6	7,3	4,9	5,5	1,0	0,9	100,0
Faranah	0,9	8,2	5,4	22,0	13,2	26,5	10,9	5,2	3,0	3,7	0,2	0,8	100,0
Kankan	1,8	8,5	7,3	17,0	12,2	26,7	10,7	9,6	2,1	3,3	0,6	0,4	100,0
Kindia	0,8	10,9	6,3	19,5	9,9	26,2	10,5	7,8	3,5	3,5	0,9	0,4	100,0
Labé	1,4	11,3	6,1	17,6	12,9	25,1	14,0	5,1	3,0	1,9	0,5	0,9	100,0
Mamou	0,7	6,4	3,8	20,5	14,5	26,9	11,1	9,2	3,8	2,5	0,4	0,1	100,0
NZérékoré	1,0	9,8	7,7	14,8	12,6	25,1	13,9	6,9	4,1	3,8	0,2	0,2	100,0
Milieu de résidence													
Conakry	1,6	5,1	4,8	8,0	21,5	29,6	9,6	7,3	4,9	5,5	1,0	0,9	100,0
Autres Urbains	1,8	4,8	6,5	8,3	18,2	28,0	8,4	8,2	5,5	8,7	1,0	0,5	100,0
Rural	1,0	9,9	6,4	19,5	11,5	25,6	12,6	7,2	3,1	2,3	0,3	0,4	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage													
GSE 1		3,1	4,8	14,0	11,4	25,3	16,2	8,5	9,7	4,7	2,2		100,0
GSE 2	0,8	10,0	6,1	20,2	11,7	25,9	12,3	7,2	3,0	2,2	0,3	0,3	100,0
GSE 3		7,0	4,9	26,7	14,8	24,7	12,9	5,6	3,0	0,3			100,0
GSE 4	2,1	6,3	7,1	8,4	16,3	26,4	11,5	9,4	5,4	4,9	1,3	0,9	100,0
GSE 5	1,4	4,5	7,2	7,2	19,3	28,5	10,0	8,2	6,1	5,9	0,7	0,9	100,0
GSE 6	0,4	7,5	6,9	11,5	15,8	26,6	9,5	11,3	4,1	5,6	0,7	0,0	100,0
GSE 7	1,4	5,9	5,5	11,6	18,1	28,2	10,2	7,0	5,3	5,6	0,7	0,6	100,0
GSE 8	1,8	7,7	5,4	13,4	15,3	25,9	12,1	7,5	4,3	5,1	1,6	0,2	100,0
GSE 9	1,6	5,4	7,0	7,5	23,2	29,9	4,1	4,8	5,1	11,4			100,0
GSE 10	1,6	8,6	6,3	16,2	13,9	26,6	11,6	6,6	3,3	3,9	0,6	0,8	100,0
Ensemble	1,2	8,5	6,2	16,3	13,9	26,6	11,6	7,3	3,7	3,6	0,5	0,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.17 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les améliorations à faire au niveau des structures sanitaires par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Coût des prestations	Coût des médicaments	Qualification du personnel	Motivation du personnel	Infrastructures et équipement	Disponibilité des médicaments	Qualité et diligence des prestations	Accueil	Ethique	Organisation et gestion	Autres	Ensemble
Région naturelle												
Conakry	19,2	29,6	11,2	6,5	8,0	10,9	3,1	5,9	1,2	3,6	0,8	100,0
Basse Guinée	10,6	27,4	10,3	8,2	16,4	14,8	3,3	4,5	0,6	2,5	1,3	100,0
Moyenne Guinée	13,4	27,4	9,8	6,1	17,0	16,3	4,6	2,5	0,6	1,6	0,7	100,0
Haute Guinée	12,0	27,5	13,2	3,8	18,5	16,3	2,6	2,8	0,5	1,4	1,4	100,0
Guinée Forestière	13,1	27,1	10,2	5,4	17,9	15,5	3,3	4,4	0,5	2,0	0,5	100,0
Région administrative												
Boké	12,1	27,3	9,9	7,2	15,3	16,6	3,5	5,4	0,3	1,7	0,8	100,0
Conakry	19,2	29,6	11,2	6,5	8,0	10,9	3,1	5,9	1,2	3,6	0,8	100,0
Faranah	14,7	29,0	8,9	4,6	17,6	15,1	2,7	4,2	0,4	1,8	1,1	100,0
Kankan	10,7	26,9	14,5	3,6	19,5	15,7	3,0	2,8	0,6	1,4	1,4	100,0
Kindia	10,3	28,1	10,4	8,4	16,8	14,5	3,2	3,9	0,6	2,5	1,4	100,0
Labé	13,1	27,2	7,8	5,7	18,5	17,0	4,5	2,3	0,9	2,1	1,0	100,0
Mamou	13,9	26,9	12,5	6,5	15,8	14,7	5,3	2,0	0,5	1,4	0,4	100,0
N'Zérékoré	12,8	26,7	11,0	5,4	17,6	16,3	3,2	4,0	0,5	1,9	0,6	100,0
Milieu de résidence												
Conakry	19,2	29,6	11,2	6,5	8,0	10,9	3,1	5,9	1,2	3,6	0,8	100,0
Autres Urbains	15,9	27,8	11,1	8,0	10,0	11,0	3,3	7,9	1,3	3,3	0,6	100,0
Rural	11,7	27,3	10,7	5,6	18,8	16,6	3,6	2,7	0,4	1,6	1,0	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage												
GSE 1	14,4	27,2	4,4	9,7	7,4	24,5	3,5	4,4		1,6	2,8	100,0
GSE 2	12,2	27,4	11,0	5,4	18,3	16,5	3,6	2,7	0,4	1,5	1,1	100,0
GSE 3	12,4	26,2	9,1	5,9	21,6	14,4	6,7	3,5			0,2	100,0
GSE 4	12,8	26,2	14,3	6,1	12,9	11,7	4,1	6,0	1,6	3,5	0,9	100,0
GSE 5	17,3	28,9	12,6	7,0	8,3	10,8	3,8	6,1	1,0	3,6	0,6	100,0
GSE 6	14,2	28,3	14,1	6,8	12,9	12,0	3,1	5,4	0,7	1,7	0,7	100,0
GSE 7	16,4	29,3	10,6	6,7	11,9	12,6	3,1	4,8	1,1	2,7	0,6	100,0
GSE 8	15,2	29,1	12,5	5,3	13,5	14,5	2,6	3,5	0,6	2,6	0,6	100,0
GSE 9	18,5	27,3	14,9	5,2	15,2	6,0	7,5	2,1		3,4		100,0
GSE 10	13,3	27,5	9,3	6,3	16,4	15,3	3,4	4,4	0,6	2,4	0,9	100,0
Ensemble	13,4	27,7	10,8	6,0	15,9	15,0	3,5	3,9	0,7	2,1	0,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.18: Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière de logement (12 derniers mois)

	Oui plus que normalement	Oui satisfait normalement	Oui moins que normalement	Non pas du tout	Non applicable	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	10,4	28,4	37,3	23,5	0,3	100,0
Basse Guinée	10,0	22,6	43,2	23,3	0,9	100,0
Moyenne Guinée	6,9	29,8	43,6	19,4	0,4	100,0
Haute Guinée	8,6	23,2	34,9	33,2	0,1	100,0
Guinée Forestière	4,6	18,0	42,7	34,4	0,2	100,0
Région administrative						
Boké	10,5	25,6	41,4	22,0	0,5	100,0
Conakry	10,4	28,4	37,3	23,5	0,3	100,0
Faranah	3,8	21,4	41,2	33,3	0,3	100,0
Kankan	11,0	24,2	31,7	33,0	0,2	100,0
Kindia	9,1	21,1	44,1	24,5	1,2	100,0
Labé	4,3	27,9	42,9	24,7	0,3	100,0
Mamou	10,0	34,2	45,1	10,4	0,3	100,0
NZérékoré	4,8	17,4	42,9	34,7	0,2	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	10,4	28,4	37,3	23,5	0,3	100,0
Autres Urbains	10,5	31,1	35,7	22,2	0,5	100,0
Rural	6,8	22,3	42,6	27,9	0,4	100,0
GSE						
GSE 1	18,6	22,1	50,4	8,9		100,0
GSE 2	7,1	21,2	42,9	28,6	0,3	100,0
GSE 3	10,7	4,7	59,5	20,0	5,1	100,0
GSE 4	17,0	28,0	32,3	22,3	0,4	100,0
GSE 5	7,6	26,0	39,1	25,9	1,5	100,0
GSE 6	5,9	31,1	38,4	24,0	0,6	100,0
GSE 7	8,2	26,6	39,5	25,6	0,1	100,0
GSE 8	7,4	29,7	38,1	24,8		100,0
GSE 9	11,7	38,8	29,4	20,1		100,0
GSE 10	7,1	26,0	40,7	25,7	0,5	100,0
Ensemble	7,9	24,4	40,8	26,5	0,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.19 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en matière de logement par rapport à celle d'il y a 5 ans

	Améliorée	Na pas changé	Détériorée	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	21,7	61,9	11,3	5,2	100,0
Basse Guinée	21,8	57,5	17,7	3,1	100,0
Moyenne Guinée	24,2	57,3	16,6	1,9	100,0
Haute Guinée	17,1	64,0	17,6	1,3	100,0
Guinée Forestière	14,9	60,5	22,0	2,7	100,0
Région administrative					
Boké	26,5	54,9	15,3	3,3	100,0
Conakry	21,7	61,9	11,3	5,2	100,0
Faranah	11,5	69,9	17,0	1,6	100,0
Kankan	20,7	57,4	20,1	1,8	100,0
Kindia	16,1	62,1	18,5	3,3	100,0
Labé	17,2	59,9	20,9	2,1	100,0
Mamou	38,0	49,5	11,8	0,7	100,0
NZérékoré	15,0	61,0	21,5	2,5	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	21,7	61,9	11,3	5,2	100,0
Autres Urbains	23,8	55,2	17,4	3,6	100,0
Rural	19,0	60,3	18,7	2,0	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage					
GSE 1	17,1	70,6	12,3		100,0
GSE 2	19,5	59,1	19,2	2,1	100,0
GSE 3	26,1	58,7	10,1	5,1	100,0
GSE 4	32,1	55,3	10,0	2,7	100,0
GSE 5	22,5	57,8	12,9	6,8	100,0
GSE 6	21,6	58,4	16,4	3,6	100,0
GSE 7	21,3	55,2	19,0	4,5	100,0
GSE 8	22,2	56,2	18,1	3,5	100,0
GSE 9	18,3	70,8	3,0	7,8	100,0
GSE 10	17,2	64,4	16,2	2,2	100,0
Ensemble	20,0	59,9	17,3	2,7	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.20 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la capacité du ménage à satisfaire ses besoins en matière d'habillement (12 derniers mois).

	Oui plus que normalement	Oui satisfait normalement	Oui moins que normalement	Non pas du tout	Non applicable	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	4,1	19,6	54,8	21,3	0,1	100,0
Basse Guinée	4,7	15,2	50,3	29,4	0,5	100,0
Moyenne Guinée	4,5	19,5	56,1	19,9	0,0	100,0
Haute Guinée	2,5	11,3	34,6	51,3	0,2	100,0
Guinée Forestière	1,2	10,5	46,7	41,5	0,1	100,0
Région administrative						
Boké	5,1	16,4	51,8	26,6		100,0
Conakry	4,1	19,6	54,8	21,3	0,1	100,0
Faranah	1,5	12,1	42,3	43,8	0,2	100,0
Kankan	3,5	12,1	30,4	53,9	0,2	100,0
Kindia	4,2	14,6	50,2	30,3	0,7	100,0
Labé	3,0	16,8	57,1	23,1	0,0	100,0
Mamou	6,5	24,3	55,5	13,7		100,0
NZérékoré	0,9	9,5	47,4	42,0	0,2	100,0
Milieu de résidence						
Conakry	4,1	19,6	54,8	21,3	0,1	100,0
Autres Urbains	5,3	22,4	46,3	25,5	0,6	100,0
Rural	2,9	13,0	48,1	35,9	0,1	100,0
GSE						
GSE 1	4,1	15,2	45,8	34,9		100,0
GSE 2	2,8	12,5	46,9	37,8		100,0
GSE 3	8,2		65,4	26,4		100,0
GSE 4	8,6	26,7	48,3	15,8	0,6	100,0
GSE 5	4,7	21,1	51,5	22,3	0,3	100,0
GSE 6	4,4	19,2	54,9	20,6	1,0	100,0
GSE 7	3,9	17,4	51,1	27,2	0,3	100,0
GSE 8	0,8	20,8	45,2	33,1		100,0
GSE 9	7,6	46,5	42,1	3,8		100,0
GSE 10	2,8	14,4	50,1	32,4	0,2	100,0
Ensemble	3,4	15,2	48,9	32,2	0,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.21 : Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la satisfaction de leurs besoins en matière d'habillement par rapport à celle d'il y a 5 ans .

	Améliorée	Na pas changé	Détériorée	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	23,8	49,2	24,0	3,0	100,0
Basse Guinée	24,9	47,3	24,9	2,9	100,0
Moyenne Guinée	31,2	43,6	23,9	1,3	100,0
Haute Guinée	16,1	55,9	25,7	2,3	100,0
Guinée Forestière	11,5	55,0	31,7	1,8	100,0
Région administrative					
Boké	29,4	46,6	21,8	2,1	100,0
Conakry	23,8	49,2	24,0	3,0	100,0
Faranah	14,9	59,8	23,6	1,7	100,0
Kankan	15,6	52,3	29,4	2,7	100,0
Kindia	20,4	51,2	25,1	3,2	100,0
Labé	22,3	47,5	28,4	1,7	100,0
Mamou	47,1	31,8	20,6	0,4	100,0
NZérékoré	11,6	55,1	31,6	1,7	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	23,8	49,2	24,0	3,0	100,0
Autres Urbains	27,0	40,0	29,3	3,7	100,0
Rural	20,4	51,8	26,1	1,7	100,0
GSE					
GSE 1	23,3	59,3	17,3		100,0
GSE 2	20,8	51,4	26,2	1,7	100,0
GSE 3	22,8	42,5	34,7		100,0
GSE 4	36,1	42,1	19,1	2,7	100,0
GSE 5	29,4	42,6	21,6	6,3	100,0
GSE 6	24,9	46,8	24,2	4,2	100,0
GSE 7	23,3	46,0	27,9	2,8	100,0
GSE 8	17,8	42,9	37,9	1,3	100,0
GSE 9	13,2	55,3	23,7	7,8	100,0
GSE 10	18,9	52,5	26,7	1,8	100,0
Ensemble	21,8	49,9	26,2	2,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.22 : Répartition (%) des réponses des ménages sur leur opinion pour améliorer la situation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Migration externe	Migration interne	Crédit	Recherche emploi	Recherche travail supplémentaire	Introduction nouvelle technique	Changement travail	Formation	Autre	Ne sait pas	Ensemble	
Région naturelle												
Conakry	12,5	1,5	16,5	24,1	15,4	7,3	10,2	6,9	3,2	2,2	100,0	
Basse Guinée	6,1	3,0	20,6	17,5	14,4	14,9	9,3	6,9	3,8	3,5	100,0	
Moyenne Guinée	7,4	2,4	18,5	14,4	12,0	19,0	7,8	10,5	4,0	3,9	100,0	
Haute Guinée	4,1	2,7	20,7	14,1	12,8	20,1	8,1	10,6	3,6	3,2	100,0	
Guinée Forestière	2,5	2,4	22,5	12,9	14,1	17,5	12,3	8,2	4,6	2,9	100,0	
Région administrative												
Boké	7,5	2,7	19,3	16,9	14,4	16,8	9,0	7,6	1,8	4,0	100,0	
Conakry	12,5	1,5	16,5	24,1	15,4	7,3	10,2	6,9	3,2	2,2	100,0	
Faranah	3,9	2,6	17,5	16,0	13,9	18,3	10,9	7,7	4,9	4,3	100,0	
Kankan	3,9	2,7	24,0	12,2	11,2	20,8	7,6	12,4	3,3	2,0	100,0	
Kindia	5,4	3,1	21,1	17,0	14,0	15,1	9,6	6,3	4,4	4,1	100,0	
Labé	8,8	3,0	16,9	14,0	12,5	18,1	5,5	11,0	5,4	4,7	100,0	
Mamou	6,0	1,6	20,0	15,1	11,2	19,4	10,1	11,5	3,4	1,6	100,0	
NZérékoré	2,5	2,4	22,3	13,0	14,7	17,6	12,0	8,1	4,3	3,1	100,0	
Milieu de résidence												
Conakry	12,5	1,5	16,5	24,1	15,4	7,3	10,2	6,9	3,2	2,2	100,0	
Autres Urbains	7,6	2,7	19,5	19,5	15,4	9,6	11,3	7,7	3,8	2,9	100,0	
Rural	4,6	2,6	20,7	13,8	12,9	19,3	9,2	9,3	4,1	3,5	100,0	
Groupe socio-économique du chef de ménage												
GSE 1	5,5	3,7	15,4	17,0	5,8	21,6	9,6	10,7	9,5	1,2	100,0	
GSE 2	4,3	2,7	21,6	13,0	13,7	19,3	10,1	9,1	3,5	2,7	100,0	
GSE 3	8,1	0,5	23,1	15,7	6,2	21,8	5,9	10,6	0,5	7,4	100,0	
GSE 4	6,3	1,2	19,4	13,4	18,9	13,2	8,7	12,8	3,4	2,5	100,0	
GSE 5	13,0	1,1	16,1	21,4	16,2	7,2	12,5	7,6	2,6	2,2	100,0	
GSE 6	7,4	3,1	20,1	19,3	10,9	11,1	10,4	9,7	4,2	3,9	100,0	
GSE 7	8,8	2,5	19,2	19,0	16,0	11,7	9,7	6,8	3,9	2,4	100,0	
GSE 8	7,3	1,6	20,1	16,3	16,0	13,4	13,3	5,3	3,6	3,1	100,0	
GSE 9	12,9	4,2	18,5	9,0	23,4	6,9	11,8	3,8	2,5	7,0	100,0	
GSE 10	6,5	2,4	18,4	18,5	11,6	16,4	8,2	8,6	4,8	4,5	100,0	
Quintile												
1er Quintile	5,3	2,9	20,1	14,6	13,4	18,6	8,3	9,8	3,2	3,8	100,0	
2ème Quintile	4,6	2,4	20,6	14,2	13,9	18,7	8,9	8,7	4,2	3,8	100,0	
3ème Quintile	5,0	2,8	20,8	15,7	12,7	16,9	10,2	8,5	4,3	3,1	100,0	
4ème Quintile	5,5	2,4	19,6	16,9	14,0	15,6	9,3	9,5	3,7	3,5	100,0	
5ème Quintile	8,9	2,0	19,3	17,4	13,8	13,8	10,6	7,7	4,1	2,4	100,0	
Ensemble	6,1	2,5	20,0	15,9	13,6	16,4	9,6	8,8	3,9	3,2	100,0	

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.23 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les principales priorités de leur communauté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Approv. eau potable	Construction d'école	Construction de structure sanitaire	Construction de route	Promotion d'activité productrice	Alphabétisation	Scolarisation des enfants	Amélioration des soins sanitaires	Développement du transport	Lutte contre l'insécurité	Emploi des jeunes	Autres	Ensemble
Région naturelle													
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Basse Guinée	19,4	16,3	18,8	15,6	9,5	0,6	2,7	3,3	1,5	1,0	7,0	4,2	100,0
Moyenne Guinée	21,8	12,0	18,1	15,7	11,7	1,0	4,2	4,5	1,5	0,9	5,3	3,5	100,0
Haute Guinée	20,4	16,7	17,8	16,9	9,9	0,7	2,4	3,3	2,2	0,7	5,7	3,2	100,0
Guinée Forestière	19,9	13,7	18,6	17,3	8,8	1,1	3,8	5,2	2,8	2,8	4,0	2,1	100,0
Région administrative													
Boké	17,7	13,8	15,8	17,9	10,5	0,8	3,7	4,3	2,2	0,5	7,8	5,2	100,0
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Faranah	20,1	17,9	19,1	12,7	12,7	0,4	2,7	3,9	2,2	1,4	5,3	1,7	100,0
Kankan	20,3	15,6	16,7	19,9	8,7	0,8	2,2	2,9	2,2	0,7	5,7	4,4	100,0
Kindia	20,9	17,5	20,5	15,3	8,4	0,6	2,4	3,0	1,0	1,1	5,6	3,9	100,0
Labé	21,7	10,9	18,1	15,3	12,4	1,0	4,0	4,6	1,7	0,8	6,2	3,2	100,0
Mamou	22,3	12,4	18,4	14,4	12,2	1,1	4,3	4,2	1,4	1,2	5,0	3,1	100,0
NZérékoré	20,0	13,3	18,7	17,6	8,0	1,2	4,0	5,5	2,9	2,8	3,9	2,0	100,0
Milieu de résidence													
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Autres Urbains	22,1	9,0	11,4	11,5	11,3	1,3	4,9	5,2	1,8	3,8	12,4	5,1	100,0
Rural	20,1	15,4	19,6	17,2	9,8	0,8	3,1	4,0	2,0	0,9	4,2	2,9	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage													
GSE 1	20,7	13,9	10,2	14,9	12,0	4,4	3,9	8,1	1,9	3,6	5,9	0,4	100,0
GSE 2	20,6	15,6	19,7	18,1	8,6	0,7	3,0	4,2	2,0	0,9	3,6	2,9	100,0
GSE 3	24,9	11,2	14,2	14,3	18,1	1,4	3,6	0,3		0,2	10,8	1,0	100,0
GSE 4	18,3	11,2	11,2	12,5	11,4	1,7	5,6	4,7	2,4	5,0	12,9	3,1	100,0
GSE 5	16,3	11,2	11,2	10,7	14,3	1,5	5,4	3,1	2,2	7,0	13,9	3,2	100,0
GSE 6	19,6	11,3	15,2	14,6	10,8	1,2	4,4	2,6	2,4	6,0	8,7	3,1	100,0
GSE 7	19,1	11,7	13,5	12,9	13,5	1,2	4,1	4,0	1,7	3,6	11,0	3,5	100,0
GSE 8	19,1	12,0	15,2	13,9	12,6	0,5	3,6	2,4	1,0	3,4	11,3	4,9	100,0
GSE 9	12,0	10,9	7,0	10,2	11,6	3,2	6,6	10,4	3,4	7,3	17,5		100,0
GSE 10	19,1	13,0	17,2	15,0	11,3	0,6	3,8	4,3	1,9	2,7	8,1	3,0	100,0
Quintile													
1er Quintile	20,5	15,1	19,3	17,5	9,5	0,7	3,6	3,8	2,1	1,1	4,4	2,4	100,0
2ème Quintile	21,2	15,1	18,0	17,2	9,5	0,9	3,0	4,2	1,7	1,3	4,9	3,0	100,0
3ème Quintile	19,8	13,8	18,3	15,6	9,9	0,9	3,6	4,2	2,0	2,0	6,9	2,9	100,0
4ème Quintile	19,4	13,2	16,6	15,0	11,2	0,9	3,9	4,4	1,8	2,8	7,4	3,4	100,0
5ème Quintile	18,2	12,2	14,6	14,4	11,9	0,9	4,2	4,0	2,1	4,1	10,0	3,2	100,0
Ensemble	19,6	13,7	17,0	15,7	10,6	0,9	3,7	4,1	1,9	2,5	7,1	3,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.25 : Répartition (%) des réponses des ménages sur les meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Développer les activités génératrices de revenus	Développer les services sociaux de base	Développer les infrastructures communautaires	Lutte contre l'insécurité	Promouvoir l'emploi	Promouvoir la justice	Promouvoir l'éducation	Améliorer l'accès aux marchés extérieurs	Assurer la formation de la femme	Faciliter l'accès aux crédits	Décentralisation	Bonne gouvernance	Renforcer la solidarité	Autre	Ensemble
Région naturelle															
Conakry	21,0	6,0	4,3	7,5	24,8	2,7	5,6	1,7	3,6	7,3	1,3	11,3	2,6	0,3	100,0
Basse Guinée	22,1	10,4	12,9	2,4	15,5	1,3	8,0	2,1	2,7	9,2	1,0	7,2	4,6	0,8	100,0
Moyenne Guinée	25,4	10,9	14,0	2,7	12,8	1,0	8,9	2,1	3,0	7,9	0,6	6,6	3,3	0,8	100,0
Haute Guinée	22,4	8,6	15,8	1,7	14,0	0,8	11,0	3,4	4,6	7,8	0,5	5,0	2,6	1,8	100,0
Guinée Forestière	22,9	10,9	16,4	4,7	12,6	1,1	8,0	3,3	2,0	8,4	0,3	5,5	3,0	0,7	100,0
Région administrative															
Boké	21,7	9,6	12,4	1,3	16,4	1,2	9,9	3,0	3,5	8,1	0,8	6,3	4,4	1,5	100,0
Conakry	21,0	6,0	4,3	7,5	24,8	2,7	5,6	1,7	3,6	7,3	1,3	11,3	2,6	0,3	100,0
Faranah	25,4	7,8	15,4	2,2	14,7	0,8	12,1	2,1	2,5	7,8	0,4	4,1	3,7	0,9	100,0
Kankan	20,6	9,4	16,3	1,8	12,5	1,0	10,1	3,8	5,6	8,8	0,6	5,1	2,4	2,1	100,0
Kindia	22,7	10,1	13,6	2,7	14,6	1,5	7,5	1,6	2,4	9,8	0,9	7,6	4,5	0,5	100,0
Labé	26,5	12,2	14,5	2,5	13,1	1,1	7,6	1,6	2,6	7,2	0,5	6,6	3,5	0,6	100,0
Mamou	24,8	10,7	13,1	3,5	12,0	0,8	9,6	2,5	3,2	8,4	0,7	6,8	3,1	0,8	100,0
NZérékoré	22,6	11,1	16,4	4,9	12,9	1,0	7,5	3,7	2,0	8,0	0,3	6,0	2,7	0,8	100,0
Milieu de résidence															
Conakry	21,0	6,0	4,3	7,5	24,8	2,7	5,6	1,7	3,6	7,3	1,3	11,3	2,6	0,3	100,0
Autres Urbains	22,6	7,2	6,7	5,2	22,9	1,9	5,5	1,9	3,5	7,2	0,9	11,2	2,6	0,9	100,0
Rural	23,5	10,9	16,2	2,5	12,0	0,9	9,5	2,8	2,9	8,5	0,5	5,2	3,6	1,0	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage															
GSE 1	23,9	13,1	9,2	5,1	15,5		7,7	3,3	8,5	1,1		11,0	1,8		100,0
GSE 2	23,1	10,7	16,2	3,0	11,2	1,0	9,5	3,3	2,6	9,0	0,5	5,0	3,6	1,2	100,0
GSE 3	25,7	9,6	11,9	0,5	11,8		9,3	4,2	2,1	10,1		5,9	8,8	0,2	100,0
GSE 4	21,1	6,7	7,9	6,9	20,8	1,2	8,0	1,7	3,8	6,6	0,8	11,3	2,4	0,7	100,0
GSE 5	22,3	7,0	5,3	6,3	23,1	2,9	5,3	1,9	3,1	5,4	0,6	13,2	2,8	0,6	100,0
GSE 6	21,6	9,4	8,8	5,1	19,1	1,7	6,3	2,0	4,2	6,4	0,8	10,2	4,3	0,2	100,0
GSE 7	23,7	8,5	9,0	4,3	20,6	1,9	6,1	2,2	2,5	8,1	0,8	8,6	2,9	0,7	100,0
GSE 8	19,5	10,7	11,5	3,5	18,8	0,4	7,4	1,5	3,8	8,6	1,2	9,3	2,1	1,6	100,0
GSE 9	21,7	7,0	8,0	7,5	26,2	5,2	3,0		2,5	3,6		13,8	1,6		100,0
GSE 10	23,4	9,3	13,2	3,2	16,3	1,3	8,5	1,9	3,6	7,9	0,8	6,7	3,2	0,6	100,0
Quintile															
1er Quintile	22,4	10,2	16,4	2,3	12,6	0,8	10,2	2,6	3,3	7,9	0,8	5,4	4,0	1,0	100,0
2ème Quintile	24,3	10,2	14,4	2,9	12,3	1,0	9,0	2,8	3,3	9,2	0,7	5,1	3,3	1,4	100,0
3ème Quintile	23,0	9,8	13,8	3,9	14,7	1,3	9,4	2,2	3,0	9,1	0,5	5,6	3,0	0,6	100,0
4ème Quintile	23,0	9,4	12,9	3,9	16,6	1,3	7,4	2,9	3,3	7,9	0,5	7,2	3,0	0,7	100,0
5ème Quintile	22,5	8,9	10,1	4,5	18,4	1,8	6,8	2,2	2,7	7,3	1,0	9,7	3,3	0,8	100,0
Ensemble	23,0	9,6	13,1	3,7	15,4	1,3	8,4	2,5	3,1	8,2	0,7	6,9	3,3	0,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 4.27 Répartition (%) des réponses des ménages sur les principales priorités de leur communauté par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et quintile de dépense

	Approv. eau potable	Construction d'école	Construction de structure sanitaire	Construction de route	Promotion d'activité productrice	Alphabétisation	Scolarisation des enfants	Amélioration des soins sanitaires	Développement du transport	Lutte contre l'insécurité	Emploi des jeunes	Autres	Ensemble
Région naturelle													
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Basse Guinée	19,4	16,3	18,8	15,6	9,5	0,6	2,7	3,3	1,5	1,0	7,0	4,2	100,0
Moyenne Guinée	21,8	12,0	18,1	15,7	11,7	1,0	4,2	4,5	1,5	0,9	5,3	3,5	100,0
Haute Guinée	20,4	16,7	17,8	16,9	9,9	0,7	2,4	3,3	2,2	0,7	5,7	3,2	100,0
Guinée Forestière	19,9	13,7	18,6	17,3	8,8	1,1	3,8	5,2	2,8	2,8	4,0	2,1	100,0
Région administrative													
Boké	17,7	13,8	15,8	17,9	10,5	0,8	3,7	4,3	2,2	0,5	7,8	5,2	100,0
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Faranah	20,1	17,9	19,1	12,7	12,7	0,4	2,7	3,9	2,2	1,4	5,3	1,7	100,0
Kankan	20,3	15,6	16,7	19,9	8,7	0,8	2,2	2,9	2,2	0,7	5,7	4,4	100,0
Kindia	20,9	17,5	20,5	15,3	8,4	0,6	2,4	3,0	1,0	1,1	5,6	3,9	100,0
Labé	21,7	10,9	18,1	15,3	12,4	1,0	4,0	4,6	1,7	0,8	6,2	3,2	100,0
Mamou	22,3	12,4	18,4	14,4	12,2	1,1	4,3	4,2	1,4	1,2	5,0	3,1	100,0
NZérékoré	20,0	13,3	18,7	17,6	8,0	1,2	4,0	5,5	2,9	2,8	3,9	2,0	100,0
Milieu de résidence													
Conakry	15,2	9,5	10,1	12,3	13,9	0,9	5,7	3,9	1,8	8,6	16,3	2,0	100,0
Autres Urbains	22,1	9,0	11,4	11,5	11,3	1,3	4,9	5,2	1,8	3,8	12,4	5,1	100,0
Rural	20,1	15,4	19,6	17,2	9,8	0,8	3,1	4,0	2,0	0,9	4,2	2,9	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage													
GSE 1	20,7	13,9	10,2	14,9	12,0	4,4	3,9	8,1	1,9	3,6	5,9	0,4	100,0
GSE 2	20,6	15,6	19,7	18,1	8,6	0,7	3,0	4,2	2,0	0,9	3,6	2,9	100,0
GSE 3	24,9	11,2	14,2	14,3	18,1	1,4	3,6	0,3		0,2	10,8	1,0	100,0
GSE 4	18,3	11,2	11,2	12,5	11,4	1,7	5,6	4,7	2,4	5,0	12,9	3,1	100,0
GSE 5	16,3	11,2	11,2	10,7	14,3	1,5	5,4	3,1	2,2	7,0	13,9	3,2	100,0
GSE 6	19,6	11,3	15,2	14,6	10,8	1,2	4,4	2,6	2,4	6,0	8,7	3,1	100,0
GSE 7	19,1	11,7	13,5	12,9	13,5	1,2	4,1	4,0	1,7	3,6	11,0	3,5	100,0
GSE 8	19,1	12,0	15,2	13,9	12,6	0,5	3,6	2,4	1,0	3,4	11,3	4,9	100,0
GSE 9	12,0	10,9	7,0	10,2	11,6	3,2	6,6	10,4	3,4	7,3	17,5		100,0
GSE 10	19,1	13,0	17,2	15,0	11,3	0,6	3,8	4,3	1,9	2,7	8,1	3,0	100,0
Quintile													
1er Quintile	20,5	15,1	19,3	17,5	9,5	0,7	3,6	3,8	2,1	1,1	4,4	2,4	100,0
2ème Quintile	21,2	15,1	18,0	17,2	9,5	0,9	3,0	4,2	1,7	1,3	4,9	3,0	100,0
3ème Quintile	19,8	13,8	18,3	15,6	9,9	0,9	3,6	4,2	2,0	2,0	6,9	2,9	100,0
4ème Quintile	19,4	13,2	16,6	15,0	11,2	0,9	3,9	4,4	1,8	2,8	7,4	3,4	100,0
5ème Quintile	18,2	12,2	14,6	14,4	11,9	0,9	4,2	4,0	2,1	4,1	10,0	3,2	100,0
Ensemble	19,6	13,7	17,0	15,7	10,6	0,9	3,7	4,1	1,9	2,5	7,1	3,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

**Tableau 5.37 : Revenu total de la vente des produits agricoles (%)
selon le groupe de pauvreté**

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Riz paddy	0,8	2,6	11,5	4,2
Mil épi	0,0	0,0	0,1	0,0
Sorgho épi	0,0	0,0	0,0	0,0
Maïs épi	0,0	0,3	0,5	0,3
Fonio grain non étuvé	0,0	0,1	0,3	0,1
Autres céréales	0,0	0,0	0,0	0,0
Orange	0,1	0,2	4,4	1,0
Mandarine	0,0	0,0	0,0	0,0
Citron	0,0	0,1	0,8	0,2
Pamplemousse	0,0	0,0	0,0	0,0
Goyave	0,0	0,0	0,2	0,0
Melon	0,0	0,0	0,1	0,0
Pastèque	.	.	0,0	0,0
Papaye	0,0	0,0	0,0	0,0
Jacques	.	0,0	.	0,0
Mangue ordinaire	0,0	0,2	3,0	0,7
Mangue greffée	0,0	0,0	0,2	0,0
Avocat	0,0	0,1	0,6	0,2
Noix de palme	0,0	0,6	3,9	1,2
Noix de coco	0,0	0,0	0,8	0,2
Café	0,3	3,7	37,7	9,9
Cacao	0,0	0,4	1,1	0,5
Banane douce	0,1	0,5	4,8	1,3
Ananas	0,0	0,0	0,1	0,0
Anacardiers(Pomme d'acajou)	.	.	0,0	0,0
Coton	96,8	86,2	1,6	70,8
Autres fruits	0,0	0,0	0,1	0,0
Choux	0,0	0,0	0,1	0,0
Salade/laitue	0,1	0,1	0,1	0,1
Feuille de manioc	0,1	0,1	0,1	0,1
Feuille de patate	0,1	0,1	0,1	0,1
Feuille d'oignon	0,0	0,0	0,1	0,0
Feuille d'épinard	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres feuilles vertes	0,0	0,0	0,0	0,0
Oignon frais	0,0	0,5	0,4	0,5
Carotte	.	.	0,0	0,0
Gombo	0,1	0,2	1,3	0,4
Courges	0,0	0,0	0,1	0,0
Concombre	.	0,0	0,1	0,0
Auberge ronde	0,0	0,0	0,8	0,2
Auberge longue	0,0	0,1	0,5	0,1
Tomate	0,1	0,1	0,5	0,2
Autres légumes	0,0	0,0	0,0	0,0
Igname	0,0	0,0	0,1	0,0
Patate douce	0,1	0,1	0,6	0,2
Pomme de terre	0,2	0,1	2,2	0,5
Manioc frais	0,1	0,5	4,0	1,1
Taro frais	0,0	0,9	2,2	1,1
Banane plantain(locco)	0,2	0,2	0,5	0,2
Autres tubercules	0,0	0,0	0,2	0,0
Niébé	0,0	0,0	0,0	0,0
Sésame	0,0	0,0	0,0	0,0
Haricot sec	0,0	0,0	0,2	0,0
Haricot vert	0,0	0,0	0,5	0,1
Autres légumineuses	.	.	0,0	0,0
Arachide en coque	0,5	1,5	9,8	3,0
Piment frais	0,1	0,2	1,7	0,5
Tabac	0,0	0,0	0,0	0,0
Noix de cola	0,0	0,3	2,0	0,6
Autres stimulants	0,0	0,0	.	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Estimation du revenu agricole	543,9	675,0	149,6	824,7

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

**Tableau 5.38 : Revenu total de la vente des produits agricoles (%)
selon le groupe de pauvreté**

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Riz paddy	12,2	50,8	49,2	100,0
Mil épi	17,3	58,3	41,7	100,0
Sorgho épi	13,4	54,5	45,5	100,0
Maïs épi	7,0	71,8	28,2	100,0
Fonio grain non étuvé	16,9	53,5	46,5	100,0
Autres céréales	7,5	82,8	17,2	100,0
Orange	3,8	19,7	80,3	100,0
Mandarine	10,9	70,7	29,3	100,0
Citron	3,2	27,2	72,8	100,0
Pamplemousse	15,5	19,7	80,3	100,0
Goyave	2,0	10,7	89,3	100,0
Melon	0,8	22,8	77,2	100,0
Pastèque	.	.	100,0	100,0
Papaye	4,7	50,2	49,8	100,0
Jacques	.	100,0	.	100,0
Mangue ordinaire	2,5	22,4	77,6	100,0
Mangue greffée	16,5	28,2	71,8	100,0
Avocat	17,2	30,8	69,2	100,0
Noix de palme	1,2	39,7	60,3	100,0
Noix de coco	1,4	5,3	94,7	100,0
Café	2,0	30,7	69,3	100,0
Cacao	1,8	62,0	38,0	100,0
Banane douce	6,1	33,0	67,0	100,0
Ananas	0,7	9,2	90,8	100,0
Anacardiens(Pomme d'acajou)	.	.	100,0	100,0
Coton	90,1	99,6	0,4	100,0
Autres fruits	0,5	2,4	97,6	100,0
Choux	25,6	43,2	56,8	100,0
Salade/laitue	60,7	71,8	28,2	100,0
Feuille de manioc	61,8	68,2	31,8	100,0
Feuille de patate	52,4	79,7	20,3	100,0
Feuille d'oignon	15,7	24,4	75,6	100,0
Feuille d'épinard	39,8	46,3	53,7	100,0
Autres feuilles vertes	6,9	6,9	93,1	100,0
Oignon frais	4,3	87,0	13,0	100,0
Carotte	.	.	100,0	100,0
Gombo	19,7	40,4	59,6	100,0
Courges	1,6	3,0	97,0	100,0
Concombre	.	11,0	89,0	100,0
Auberge ronde	9,4	21,3	78,7	100,0
Auberge longue	10,9	33,3	66,7	100,0
Tomate	31,7	47,9	52,1	100,0
Autres légumes	16,0	88,9	11,1	100,0
Igname	2,3	12,7	87,3	100,0
Patate douce	21,1	45,6	54,4	100,0
Pomme de terre	19,3	21,5	78,5	100,0
Manioc frais	7,7	33,8	66,2	100,0
Taro frais	1,5	64,8	35,2	100,0
Banane plantain(locco)	48,8	61,0	39,0	100,0
Autres tubercules	2,3	2,7	97,3	100,0
Nièbé	1,0	86,0	14,0	100,0
Sésame	13,9	30,3	69,7	100,0
Haricot sec	0,7	3,9	96,1	100,0
Haricot vert	0,1	13,6	86,4	100,0
Autres légumineuses	.	.	100,0	100,0
Arachide en coque	11,8	40,4	59,6	100,0
Piment frais	19,7	34,2	65,8	100,0
Tabac	2,4	23,5	76,5	100,0
Noix de cola	3,8	37,7	62,3	100,0
Autres stimulants	58,2	100,0	.	100,0
Ensemble	66,0	81,9	18,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.2. Répartition des effectifs scolaires (%) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le niveau

	Maternelle	Primaire	Secondaire	Technique professionnel	Université/Post- universitaire	Ensemble
Région naturelle						
Conakry	38,5	21,6	41,1	69,2	86,3	26,8
Basse Guinée	7,6	23,3	17,5	5,8	8,8	21,5
Moyenne Guinée	4,1	19,9	16,4	3,3		18,6
Haute Guinée	2,9	11,7	8,4	10,4	2,8	10,7
Guinée Forestière	46,8	23,6	16,6	11,4	2,2	22,5
Région administrative						
Boké	4,9	11,7	9,3	4,1	1,0	10,9
Conakry	38,5	21,6	41,1	69,2	86,3	26,8
Faranah	8,1	7,5	5,4	1,0	1,9	7,0
Kankan	2,3	8,0	6,0	10,0	0,8	7,4
Kindia	2,8	13,6	9,7	2,1	7,8	12,4
Labé	1,1	9,2	9,5	2,7		9,0
Mamou	2,9	8,7	5,5	0,2		7,8
N'Zérékoré	39,3	19,8	13,7	10,8	2,2	18,8
Milieu de résidence						
Conakry	38,5	21,6	41,1	69,2	86,3	26,8
Autres Urbains	16,7	19,7	34,3	19,0	13,7	22,7
Rural	44,8	58,8	24,7	11,9		50,5
Sexe						
Masculin	44,0	56,5	67,0	47,4	80,4	58,5
Féminin	56,0	43,5	33,0	52,6	19,6	41,5
Quintile						
1er Quintile	7,6	14,2	6,2	3,2	1,0	12,2
2ème Quintile	19,5	18,3	9,8	4,0	2,8	16,4
3ème Quintile	17,6	21,5	19,2	8,6	15,5	20,8
4ème Quintile	30,0	23,2	27,8	26,6	25,8	24,4
5ème Quintile	25,2	22,8	36,9	57,7	54,8	26,2
GSE						
GSE 1		0,2	0,2			0,2
GSE 2	38,9	32,7	12,2	12,5	1,0	28,2
GSE 3		0,4	0,2			0,3
GSE 4	12,4	10,1	21,4	18,8	23,4	12,7
GSE 5	6,2	3,9	7,0	11,5	8,7	4,7
GSE 6	3,7	4,1	5,9	4,5	3,8	4,5
GSE 7	13,1	15,0	17,2	14,6	12,4	15,4
GSE 8	2,0	2,7	2,6	1,7		2,7
GSE 9		0,3	0,6	0,4	5,3	0,4
GSE 10	23,6	30,5	32,6	36,1	45,4	30,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	42307	1293232	373934	10918	6627	1727019

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.3: Taux de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Région administrative						
Boké	94,0	55,9	67,3	42,7	81,5	49,7
Conakry	142,1	86,5	122,8	78,4	131,8	82,2
Faranah	76,1	51,2	54,9	36,4	65,5	43,8
Kankan	54,1	35,3	39,0	26,7	46,6	31,0
Kindia	94,0	60,4	71,0	50,4	83,0	55,6
Labé	78,2	53,8	59,9	40,5	69,2	47,3
Mamou	79,2	55,0	58,9	43,1	69,2	49,2
NZérékoré	103,9	67,1	83,5	55,0	93,8	61,1
Région naturelle						
Conakry	142,1	86,5	122,8	78,4	131,8	82,2
Basse Guinée	100,5	62,2	73,7	50,6	87,8	56,7
Moyenne Guinée	74,9	51,4	57,0	39,3	66,2	45,5
Haute Guinée	55,7	37,4	37,5	25,0	46,8	31,3
Guinée Forestière	105,8	68,0	85,1	56,5	95,4	62,2
Milieu de résidence						
Conakry	142,1	86,5	122,8	78,4	131,8	82,2
Autres Urbains	129,4	82,1	107,4	71,1	118,6	76,7
Rural	75,7	49,6	54,9	37,5	65,5	43,7
Quintile						
1er Quintile	61,6	41,4	41,0	27,9	52,1	35,2
2ème Quintile	83,1	54,1	59,3	40,3	71,3	47,3
3ème Quintile	94,6	61,6	74,7	50,0	84,8	55,8
4ème Quintile	107,7	69,7	87,9	57,5	97,9	63,6
5ème Quintile	122,4	73,3	100,9	67,1	110,8	69,9
GSE						
GSE 1	34,2	26,9	79,0	43,6	56,0	35,0
GSE 2	71,6	47,5	48,1	32,7	60,2	40,4
GSE 3	76,2	25,2	57,8	57,8	63,8	47,2
GSE 4	133,2	88,9	133,1	82,6	133,1	85,7
GSE 5	149,6	90,0	106,4	71,4	128,7	81,0
GSE 6	118,9	70,1	103,3	64,8	110,6	67,3
GSE 7	106,3	69,6	91,0	59,4	98,7	64,5
GSE 8	100,2	70,4	98,4	66,8	99,3	68,5
GSE 9	121,8	84,5	139,5	87,3	130,9	85,9
GSE 10	99,0	60,8	76,3	52,1	87,7	56,5
Ensemble	91,2	58,6	71,8	47,9	81,6	53,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.5 : Répartition (%) des effectifs scolaires du primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage et classe fréquentée selon l'adéquation classe fréquentée-âge

	Retard	Normal	Avance	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	54,6	17,5	27,8	100,0
Basse Guinée	61,2	18,5	20,3	100,0
Moyenne Guinée	68,6	19,9	11,6	100,0
Haute Guinée	61,3	19,8	18,9	100,0
Guinée Forestière	64,1	19,5	16,4	100,0
Région administrative				
Boké	64,7	18,1	17,2	100,0
Conakry	54,6	17,5	27,8	100,0
Faranah	65,6	20,5	13,9	100,0
Kankan	61,6	18,1	20,3	100,0
Kindia	59,3	19,8	20,9	100,0
Labé	70,7	17,9	11,4	100,0
Mamou	66,4	20,6	13,0	100,0
NZérékoré	62,9	19,9	17,3	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	54,6	17,5	27,8	100,0
Autres Urbains	58,9	20,6	20,6	100,0
Rural	65,7	18,9	15,4	100,0
Sexe				
Masculin	63,6	17,9	18,5	100,0
Féminin	59,8	20,3	19,8	100,0
Quintile				
1er Quintile	67,5	16,7	15,8	100,0
2ème Quintile	65,1	19,6	15,3	100,0
3ème Quintile	62,6	20,6	16,8	100,0
4ème Quintile	62,9	18,0	19,1	100,0
5ème Quintile	54,4	19,2	26,4	100,0
GSE				
GSE 1	58,1	29,2	12,7	100,0
GSE 2	65,7	20,0	14,4	100,0
GSE 3	49,7	19,2	31,1	100,0
GSE 4	51,9	23,1	24,9	100,0
GSE 5	52,6	19,5	28,0	100,0
GSE 6	57,6	21,7	20,7	100,0
GSE 7	57,0	18,9	24,1	100,0
GSE 8	65,8	13,8	20,4	100,0
GSE 9	39,3	25,0	35,8	100,0
GSE 10	65,6	16,3	18,0	100,0
Classe fréquentée				
1ère A	44,1	26,8	29,1	100,0
2ème A	55,8	21,8	22,4	100,0
3ème A	65,6	16,1	18,3	100,0
4ème A	68,5	17,8	13,7	100,0
5ème A	76,6	10,8	12,6	100,0
6ème A	79,7	12,2	8,1	100,0
Ensemble	61,9	18,9	19,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.9 : Taux d'abandon au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	2,0	1,4	1,7
Basse Guinée	1,3	3,0	2,0
Moyenne Guinée	3,8	2,6	3,4
Haute Guinée	3,6	4,4	3,9
Guinée Forestière	1,6	1,4	1,5
Région administrative			
Boké	1,8	3,0	2,2
Conakry	2,0	1,4	1,7
Faranah	4,1	4,5	4,3
Kankan	2,2	3,0	2,5
Kindia	0,8	3,2	1,8
Labé	2,8	1,9	2,4
Mamou	5,3	3,1	4,5
NZérékoré	1,7	1,3	1,5
Milieu de résidence			
Conakry	2,0	1,4	1,7
Autres Urbains	0,6	1,6	1,0
Rural	3,1	3,0	3,1
GSE			
GSE 1	0,0	0,0	0,0
GSE 2	4,1	2,5	3,5
GSE 3	0,0	13,2	8,7
GSE 4	0,9	2,5	1,7
GSE 5	0,9	1,3	1,1
GSE 6	0,0	1,3	0,6
GSE 7	1,9	1,0	1,5
GSE 8	0,0	1,2	0,6
GSE 9	0,0	0,0	0,0
GSE 10	1,9	3,0	2,3
Ensemble	2,3	2,3	2,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.11 : Répartition (%) des réponses des élèves non satisfaits au primaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, le sexe et GSE du chef de ménage selon le principal problème rencontré

	Manque de livres/ fournitures	Enseignement médiocre	Manque / insuffisance d'enseignants	Etablissement en mauvais état	Manque discipline/ encadrement	Manque d'éthique et de morale	Eloignement	Insécurité	Autres	Ensemble
Région naturelle										
Conakry	55,6	5,9	1,5	1,8	5,0	5,9	12,7	1,3	10,3	100,0
Basse Guinée	50,1	4,5	15,3	11,8	1,2	0,9	10,1	0,2	5,9	100,0
Moyenne Guinée	44,4	3,5	26,3	2,9	0,6	1,6	16,3	0,2	4,1	100,0
Haute Guinée	60,7	3,6	17,1	5,5	1,8	0,9	7,2	0,1	3,0	100,0
Guinée Forestière	67,7	2,1	11,7	8,2	0,9	0,8	6,6	0,8	1,2	100,0
Région administrative										
Boké	43,4	6,3	12,0	20,3	0,9	0,3	9,5	0,4	7,0	100,0
Conakry	55,6	5,9	1,5	1,8	5,0	5,9	12,7	1,3	10,3	100,0
Faranah	61,4	5,0	14,3	5,5	1,5	1,5	8,3	0,2	2,3	100,0
Kankan	64,7	2,8	15,0	4,3	1,7	1,3	6,8		3,4	100,0
Kindia	55,2	2,7	18,0	6,1	1,4	1,2	10,7		4,7	100,0
Labé	53,0	4,8	26,7	2,5	0,2	0,2	11,8	0,3	0,4	100,0
Mamou	35,4	2,6	28,2	0,2	0,8	3,3	21,8	0,2	7,6	100,0
N'Zérékoré	67,0	1,7	12,6	9,1	0,9	0,5	6,3	0,9	0,9	100,0
Milieu de résidence										
Conakry	55,6	5,9	1,5	1,8	5,0	5,9	12,7	1,3	10,3	100,0
Autres Urbains	56,0	5,9	9,2	5,6	2,5	1,4	12,8	1,3	5,3	100,0
Rural	55,9	2,7	19,2	7,7	0,7	1,0	9,5	0,2	3,0	100,0
Sexe										
Masculin	56,0	3,6	15,6	6,7	1,7	1,7	9,8	0,4	4,5	100,0
Féminin	55,8	3,9	13,9	6,1	1,5	2,0	11,6	0,7	4,5	100,0
Quintile										
1er Quintile	61,9	5,2	15,9	4,5	0,4	1,5	8,1	0,1	2,4	100,0
2ème Quintile	57,4	3,0	14,0	8,8	1,3	1,5	10,1	0,2	3,7	100,0
3ème Quintile	56,1	2,5	16,4	6,7	1,2	0,6	10,5	0,4	5,4	100,0
4ème Quintile	51,7	3,3	14,1	6,9	2,1	3,8	11,8	0,8	5,3	100,0
5ème Quintile	54,1	5,0	14,1	4,9	3,1	1,4	11,6	0,9	5,0	100,0
GSE										
GSE 1	74,5		21,7				3,8			100,0
GSE 2	55,8	3,0	18,7	9,8	0,4	1,3	8,3	0,1	2,6	100,0
GSE 3	33,6	2,0	12,9	13,0			37,8		0,7	100,0
GSE 4	61,2	4,6	9,8	3,5	1,2	2,7	10,9	1,7	4,4	100,0
GSE 5	59,8	2,6	4,3	4,4	6,4	2,8	12,9	0,6	6,2	100,0
GSE 6	46,8	4,4	7,2	12,3	2,8	1,4	12,8	0,6	11,5	100,0
GSE 7	51,4	4,8	15,9	5,2	3,4	1,4	11,5	0,7	5,7	100,0
GSE 8	58,4	5,1	11,4	6,1	0,6	3,7	9,6	0,4	4,7	100,0
GSE 9	45,3	11,3	3,2				22,9	3,1	14,2	100,0
GSE 10	57,4	3,8	13,2	3,0	2,2	2,2	12,1	0,6	5,4	100,0
Ensemble	55,9	3,7	14,9	6,5	1,7	1,8	10,5	0,5	4,5	100,0

Source: EBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.15 Taux de scolarisation au secondaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net	Taux brut	Taux net
Région administrative						
Boké	32,3	21,5	14,5	10,6	23,5	16,1
Conakry	77,6	48,2	45,1	30,5	61,5	39,4
Faranah	29,3	19,2	10,8	7,8	20,0	13,5
Kankan	19,8	12,0	7,4	4,9	13,3	8,3
Kindia	32,5	18,8	15,4	11,5	23,8	15,1
Labé	33,4	27,0	18,7	16,2	25,8	21,4
Mamou	28,1	17,5	9,9	8,7	18,1	12,7
NZérékoré	35,3	24,3	11,4	7,9	22,7	15,7
Région naturelle						
Conakry	77,6	48,2	45,1	30,5	61,5	39,4
Basse Guinée	34,9	21,0	16,5	12,0	25,8	16,5
Moyenne Guinée	29,0	21,7	13,4	11,7	20,7	16,4
Haute Guinée	20,5	13,0	7,3	5,1	13,7	9,0
Guinée Forestière	36,2	24,4	12,2	8,4	23,6	16,0
Milieu de résidence						
Conakry	77,6	48,2	45,1	30,5	61,5	39,4
Autres Urbains	71,1	43,1	39,5	29,2	55,5	36,2
Rural	18,1	13,4	5,2	4,2	11,3	8,6
Quintile						
1er Quintile	16,7	12,7	4,0	2,6	10,4	7,7
2ème Quintile	23,2	15,7	7,5	4,9	15,2	10,2
3ème Quintile	37,3	22,7	17,2	12,4	27,2	17,6
4ème Quintile	50,2	32,7	25,0	18,4	37,1	25,3
5ème Quintile	66,8	42,5	33,5	24,5	49,0	32,9
GSE						
GSE 1	71,8	25,3	1,4	1,4	24,1	9,1
GSE 2	16,9	13,0	3,5	2,2	9,8	7,3
GSE 3	11,2	2,6	11,2	11,2	11,2	7,0
GSE 4	89,6	55,7	54,0	41,5	69,0	47,5
GSE 5	65,1	44,7	44,7	31,0	55,4	38,2
GSE 6	60,2	41,6	22,7	19,1	42,1	30,7
GSE 7	48,3	31,3	24,1	17,2	36,0	24,1
GSE 8	45,4	28,8	19,1	14,2	31,7	21,2
GSE 9	107,8	69,3	44,9	33,6	71,7	48,8
GSE 10	42,7	25,8	19,1	13,2	31,2	19,7
Ensemble	39,8	25,9	18,6	13,4	28,9	19,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.16 : Répartition (%) des effectifs scolaires du secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense, et GSE du chef de ménage et classe fréquentée selon l'adéquation classe fréquentée – âge

	Retard	Normal	Avance	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	75,1	13,2	11,7	100,0
Basse Guinée	83,0	8,0	8,9	100,0
Moyenne Guinée	81,3	11,3	7,4	100,0
Haute Guinée	89,4	4,5	6,1	100,0
Guinée Forestière	88,6	5,9	5,5	100,0
Région administrative				
Boké	81,9	9,1	9,0	100,0
Conakry	75,1	13,2	11,7	100,0
Faranah	88,3	7,4	4,3	100,0
Kankan	90,3	2,9	6,8	100,0
Kindia	83,8	8,5	7,7	100,0
Labé	82,5	10,8	6,7	100,0
Mamou	79,3	10,3	10,5	100,0
NZérékoré	88,4	5,8	5,8	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	75,1	13,2	11,7	100,0
Autres Urbains	83,1	8,7	8,2	100,0
Rural	87,7	6,6	5,7	100,0
Sexe				
Masculin	83,5	9,4	7,1	100,0
Féminin	75,7	11,4	12,9	100,0
Quintile				
1er Quintile	86,5	7,7	5,8	100,0
2ème Quintile	90,3	4,7	5,0	100,0
3ème Quintile	83,8	9,9	6,2	100,0
4ème Quintile	80,7	10,4	8,9	100,0
5ème Quintile	76,2	11,7	12,2	100,0
GSE				
GSE 1	100,0			100,0
GSE 2	87,0	5,9	7,0	100,0
GSE 3	81,4	18,6		100,0
GSE 4	74,8	12,4	12,8	100,0
GSE 5	76,2	11,4	12,4	100,0
GSE 6	82,1	11,6	6,3	100,0
GSE 7	79,1	12,6	8,3	100,0
GSE 8	85,9	9,6	4,5	100,0
GSE 9	52,5	14,6	32,9	100,0
GSE 10	84,5	8,0	7,5	100,0
Classe fréquentée				
7ème A	77,1	12,2	10,6	100,0
8ème A	81,9	9,5	8,5	100,0
9ème A	83,2	8,2	8,6	100,0
10ème A	80,4	10,7	8,9	100,0
11ème A	81,6	8,7	9,8	100,0
12ème A	81,5	10,4	8,0	100,0
Terminale	84,7	8,4	7,0	100,0
Ensemble	80,9	10,0	9,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.21: Répartition (%) des élèves non satisfaits au secondaire par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le principal problème rencontré

	Manque de livres/ fournitures	Enseignement médiocre	Manque/insuffisance d'enseignants	Etablissement en mauvais état	Manque discipline/ encadrement	Manque d'éthique et de morale	Eloignement	Insécurité	Autres	Ensemble
Région naturelle										
Conakry	47,4	4,8	4,1	2,9	5,5	4,5	22,5	1,7	6,5	100,0
Basse Guinée	43,1	5,7	12,9	3,3	2,8	0,8	28,1	0,1	3,1	100,0
Moyenne Guinée	27,4	3,6	19,9	4,5	1,8	1,0	38,0	0,3	3,7	100,0
Haute Guinée	41,9	6,0	13,7	5,3	0,8	2,9	28,2		1,1	100,0
Guinée Forestière	49,6	5,2	12,9	3,4	1,1	1,3	25,8	0,1	0,4	100,0
Région administrative										
Boké	26,6	7,6	19,6	10,5	5,1	1,3	25,4	0,4	3,4	100,0
Conakry	47,4	4,8	4,1	2,9	5,5	4,5	22,5	1,7	6,5	100,0
Faranah	27,5	3,7	9,0	5,6	1,7	3,8	48,0		0,6	100,0
Kankan	43,7	6,2	13,9	5,3	0,4	1,9	27,2		1,3	100,0
Kindia	55,0	3,4	8,4	1,5	0,4	0,2	28,7		2,5	100,0
Labé	30,6	4,8	21,7	2,5	0,7	0,2	39,3		0,1	100,0
Mamou	21,2	2,3	17,4	1,9	3,9	2,3	40,6	0,5	9,8	100,0
N'Zérékoré	55,6	5,8	14,4	3,0	1,0	1,1	18,5	0,2	0,4	100,0
Milieu de résidence										
Conakry	47,4	4,8	4,1	2,9	5,5	4,5	22,5	1,7	6,5	100,0
Autres Urbains	42,3	5,6	15,9	4,8	2,7	0,8	25,6	0,3	2,1	100,0
Rural	38,0	4,3	14,2	3,1	0,6	1,9	35,6		2,3	100,0
Sexe										
Masculin	44,2	4,7	11,2	3,4	3,1	2,0	27,1	0,6	3,8	100,0
Féminin	38,8	5,5	12,2	4,1	2,5	3,2	29,4	0,9	3,2	100,0
Quintile										
1er Quintile	42,3	3,7	7,7	3,5	0,5	2,7	39,5	0,2		100,0
2ème Quintile	45,9	7,1	10,3	0,8	2,6	3,6	26,8	0,3	2,6	100,0
3ème Quintile	46,7	3,1	10,8	5,7	1,6	0,5	24,6	1,1	5,7	100,0
4ème Quintile	38,1	5,2	8,8	3,2	2,8	4,2	31,9	0,7	5,0	100,0
5ème Quintile	43,2	5,3	15,6	3,8	4,4	1,3	23,5	0,6	2,3	100,0
GSE										
GSE 1	31,8		41,4				26,8			100,0
GSE 2	42,7	4,9	14,3	3,3	0,1	0,8	33,7		0,2	100,0
GSE 3	78,1						21,9			100,0
GSE 4	50,2	3,4	12,4	3,3	4,2	4,3	19,5		2,8	100,0
GSE 5	40,5	4,9	7,6	5,4	5,2	0,2	29,2	1,3	5,8	100,0
GSE 6	38,2	4,5	21,7	8,8	3,6		20,1	0,2	3,0	100,0
GSE 7	45,8	3,8	10,5	5,9	2,8	1,6	25,7	0,5	3,5	100,0
GSE 8	26,9	9,1	9,6	1,0	2,4	6,5	38,0	3,6	2,9	100,0
GSE 9	57,8	5,7	26,0	2,9			7,6			100,0
GSE 10	38,4	6,3	8,7	1,8	3,1	3,0	31,8	1,2	5,6	100,0
Ensemble	42,6	4,9	11,5	3,6	2,9	2,4	27,8	0,7	3,6	100,0

Source: EBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.25. Taux brut de scolarisation au primaire par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	49,0	69,2	91,5	81,5
Conakry	138,9	133,0	131,5	131,8
Faranah	44,6	51,3	91,0	65,5
Kankan	25,0	36,0	71,7	46,6
Kindia	49,9	65,2	99,0	83,0
Labé	55,0	58,4	92,1	69,2
Mamou	45,4	57,6	79,1	69,2
NZérékoré	83,2	88,0	102,7	93,8
Région naturelle				
Conakry	138,9	133,0	131,5	131,8
Basse Guinée	57,8	73,0	98,9	87,8
Moyenne Guinée	48,5	55,6	81,1	66,2
Haute Guinée	28,5	37,0	69,9	46,8
Guinée Forestière	81,8	87,7	106,6	95,4
Milieu de résidence				
Conakry	138,9	133,0	131,5	131,8
Autres Urbains	90,2	108,9	122,5	118,6
Rural	48,3	57,2	79,7	65,5
GSE				
GSE 1	23,4	38,4	81,4	56,0
GSE 2	46,5	55,4	69,2	60,2
GSE 3	53,2	52,8	78,0	63,8
GSE 4	112,6	124,2	136,0	133,1
GSE 5	77,4	95,2	137,6	128,7
GSE 6	95,6	83,7	123,3	110,6
GSE 7	66,4	80,2	110,8	98,7
GSE 8	42,0	75,0	113,7	99,3
GSE 9		149,6	119,4	130,9
GSE 10	57,5	71,1	105,9	87,7
Sexe				
Masculin	61,7	75,3	109,9	91,2
Féminin	41,2	54,6	90,1	71,8
Ensemble	52,3	65,3	99,8	81,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.44 Répartition (%) des ménages par région administrative selon le changement dans la satisfaction de leurs besoins d'éducation par rapport il y a 5 ans et le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Boké				
Améliorée	15,7	21,2	30,4	27,3
N'a pas changé	35,3	35,9	31,9	33,2
Détériorée	12,0	10,5	9,9	10,1
Non applicable	36,9	32,5	27,8	29,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Conakry				
Améliorée	17,0	24,2	23,2	23,3
N'a pas changé	63,0	46,7	37,3	38,5
Détériorée	16,6	17,5	13,2	13,7
Non applicable	3,4	11,7	26,3	24,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Faranah				
Améliorée	15,3	14,0	17,6	15,7
N'a pas changé	34,3	32,8	33,5	33,1
Détériorée	6,3	9,3	12,6	10,9
Non applicable	44,1	43,9	36,3	40,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Kankan				
Améliorée	18,3	19,4	20,7	20,0
N'a pas changé	49,8	43,6	33,7	39,4
Détériorée	8,3	8,1	9,9	8,9
Non applicable	23,6	28,9	35,6	31,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Kindia				
Améliorée	14,5	12,8	14,8	14,1
N'a pas changé	30,8	36,3	41,5	39,7
Détériorée	14,2	13,2	9,4	10,7
Non applicable	40,5	37,6	34,3	35,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Labé				
Améliorée	13,1	14,4	25,5	19,0
N'a pas changé	45,3	40,9	30,6	36,7
Détériorée	14,8	12,2	8,9	10,8
Non applicable	26,7	32,5	35,0	33,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Mamou				
Améliorée	25,6	28,7	30,9	30,0
N'a pas changé	41,6	35,7	32,6	33,8
Détériorée	11,2	5,5	13,3	10,2
Non applicable	21,5	30,0	23,3	26,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
N'Zérékoré				
Améliorée	15,5	17,6	18,2	17,9
N'a pas changé	39,8	43,6	35,8	39,5
Détériorée	15,0	12,6	12,2	12,4
Non applicable	29,7	26,2	33,8	30,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble				
Améliorée	15,9	18,0	22,1	20,4
N'a pas changé	41,5	39,8	35,5	37,3
Détériorée	12,1	11,0	11,4	11,2
Non applicable	30,4	31,2	30,9	31,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 6.49. Taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon le groupe de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	53,6	46,6	59,6	57,1
Basse Guinée	17,2	19,7	30,8	26,7
Moyenne Guinée	13,6	16,4	30,3	23,1
Haute Guinée	9,7	10,9	23,3	15,4
Guinée Forestière	16,2	18,5	27,3	22,9
Région administrative				
Boké	19,5	21,0	32,9	28,4
Conakry	53,6	46,6	59,6	57,1
Faranah	20,3	20,9	26,8	23,4
Kankan	6,3	7,6	22,4	13,1
Kindia	13,7	16,4	27,2	22,9
Labé	14,0	17,1	35,2	24,1
Mamou	13,2	17,0	29,1	24,2
NZérékoré	14,7	17,3	27,2	22,0
Milieu de résidence				
Conakry	53,6	46,6	59,6	57,1
Autres Urbains	27,6	34,9	48,3	45,0
Rural	12,6	14,1	21,0	17,1
GSE				
GSE 1	0,0	9,4	18,4	15,0
GSE 2	12,5	13,5	18,1	15,4
GSE 3	30,0	15,1	27,6	19,0
GSE 4	38,3	44,1	70,8	65,8
GSE 5	20,8	34,0	61,2	57,2
GSE 6	28,4	31,4	36,3	35,3
GSE 7	19,2	25,0	38,3	33,8
GSE 8	25,8	21,0	38,9	33,4
GSE 9	40,0	47,5	55,8	53,8
GSE 10	15,7	20,2	37,8	29,8
Sexe				
Masculin	29,9	34,0	54,4	45,7
Féminin	3,8	6,4	20,9	14,1
Ensemble	14,7	18,2	36,6	28,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.2 : Nombre moyen et médian de nombre de jours d'inactivité par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, groupe d'âge, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon le sexe

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Région naturelle						
Conakry	15,2	3	11,6	3	13,3	3
Basse Guinée	14,9	4	16,6	4	15,8	4
Moyenne Guinée	11,5	4	14,8	4	13,4	4
Haute Guinée	19,2	4	11,3	4	14,9	4
Guinée Forestière	13,2	4	11,9	4	12,5	4
Région administrative						
Boké	8,0	3	14,8	3	11,7	3
Conakry	15,2	3	11,6	3	13,3	3
Faranah	12,5	4	12,4	4	12,5	4
Kankan	22,0	4	10,4	4	15,7	4
Kindia	19,6	4	14,9	4	16,9	4
Labé	12,7	4	21,2	5	17,5	4
Mamou	12,3	4	11,9	4	12,1	4
N'Zérékoré	13,7	4	12,0	4	12,7	4
Milieu de résidence						
Conakry	15,2	3	11,6	3	13,3	3
Autres Urbains	10,0	2	9,3	2	9,6	2
Rural	15,3	4	14,5	4	14,8	4
Groupe d'âge						
0-4	7,7	3	9,8	3	8,7	3
5-9	5,8	3	11,7	3	8,7	3
10-14	7,3	3	16,1	3	11,9	3
15-19	16,1	3	7,2	3	10,7	3
20-24	8,4	3	7,8	3	8,0	3
25-29	12,3	3	9,5	5	10,4	4
30-34	12,7	4	10,0	4	11,0	4
35-39	12,9	4	12,9	5	12,9	4
40-44	12,9	4	12,4	5	12,6	4
45-49	10,5	4	13,6	4	12,2	4
50-54	23,5	4	18,0	5	20,3	4
55-59	14,6	3	16,4	4	15,6	4
60-64	30,1	7	25,0	7	27,4	7
65-69	16,8	5	30,4	5	23,4	5
70-74	79,7	7	18,2	7	47,9	7
75 et +	36,4	7	38,4	7	37,3	7
Groupe socio-économique du chef de ménage						
GSE 1	20,7	4	6,7	6	13,2	5
GSE 2	13,1	4	15,0	4	14,1	4
GSE 3	8,3	3	8,1	5	8,2	4
GSE 4	7,5	2	8,6	2	8,1	2
GSE 5	11,2	2	9,6	2	10,3	2
GSE 6	8,1	3	8,8	3	8,6	3
GSE 7	8,0	3	8,7	3	8,4	3
GSE 8	7,7	3	6,7	3	7,2	3
GSE 9	2,8	0	29,5	2	17,4	0
GSE 10	21,7	4	15,5	4	18,3	4
Ensemble	14,5	4	13,5	4	14,0	4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.12 : Répartition (%) des femmes de 13-49 ans (ou leur partenaire) utilisant un moyen de contrôle des naissances par âge selon le moyen utilisé

	Pilule	DIU	Injection	Diaphragme	Condom	Stérilisation masculine	Stérilisation féminine	Contenance périodique	Retrait	Autre	Ensemble
13-14	6,1	-	31,5	-	22,0	-	-	19,4	3,3	17,5	100
15-19	27,9	2,9	9,2	-	22,6	2,9	-	24,1	2,5	7,8	100
20-24	28,2	1,2	19,8	0,3	23,2	-	1,2	18,9	2,5	4,8	100
25-29	24,4	0,8	17,9	-	11,2	-	-	31,0	3,9	10,9	100
30-34	32,8	2,3	25,2	-	8,3	-	-	21,3	3,2	7,0	100
35-39	22,7	2,4	20,1	-	6,9	-	0,2	34,6	3,1	10,0	100
40-44	13,1	3,4	21,8	-	0,8	-	5,7	43,8	1,2	10,2	100
45-49	11,8	1,3	15,8	1,2	2,0	-	17,4	41,5	4,7	4,4	100
Ensemble	23,9	1,9	19,1	0,1	12,1	0,4	1,9	29,2	2,9	8,5	100

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.13 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le lieu d'accouchement

	Etablissement sanitaire	Domicile patient	Domicile agent santé/ accoucheuse	Autre	Ensemble	
Région naturelle						
Conakry		74,9	12,7	9,9	2,6	100,0
Basse Guinée		37,7	55,9	6,1	0,3	100,0
Moyenne Guinée		18,4	79,8	1,7	0,1	100,0
Haute Guinée		21,5	74,1	4,1	0,3	100,0
Guinée Forestière		38,7	48,2	12,9	0,2	100,0
Région administrative						
Boké		44,6	52,5	2,6	0,2	100,0
Conakry		74,9	12,7	9,9	2,6	100,0
Faranah		20,7	73,2	6,0		100,0
Kankan		23,2	71,6	4,7	0,4	100,0
Kindia		26,6	65,6	7,5	0,2	100,0
Labé		15,1	82,4	2,5		100,0
Mamou		21,3	77,0	1,3	0,3	100,0
N'Zérékoré		39,9	47,2	12,7	0,2	100,0
Milieu de résidence						
Conakry		74,9	12,7	9,9	2,6	100,0
Autres Urbains		65,0	26,3	8,4	0,3	100,0
Rural		23,1	70,9	5,8	0,2	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage						
GSE 1		12,4	85,4	2,2		100,0
GSE 2		21,0	72,3	6,5	0,2	100,0
GSE 3		19,3	73,3	7,1	0,4	100,0
GSE 4		70,2	22,7	6,1	1,0	100,0
GSE 5		72,8	19,9	6,1	1,2	100,0
GSE 6		57,9	33,4	7,9	0,8	100,0
GSE 7		50,6	41,8	6,8	0,9	100,0
GSE 8		55,0	38,7	6,2		100,0
GSE 9		45,6	39,5	14,9		100,0
GSE 10		33,8	59,0	6,6	0,7	100,0
Ensemble		34,1	58,9	6,5	0,5	100,0

Source : EIBEP2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.16 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans allaités par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau d'instruction mère et GSE du chef de ménage selon le temps mis pour allaiter l'enfant après la naissance

	Moins d'une heure après accouchement	1 heure et plus après accouchement	Ensemble
Région naturelle			
Conakry	36,9	63,1	100,0
Basse Guinée	21,4	78,6	100,0
Moyenne Guinée	17,5	82,5	100,0
Haute Guinée	29,3	70,7	100,0
Guinée Forestière	41,6	58,4	100,0
Région administrative			
Boké	17,9	82,1	100,0
Conakry	36,9	63,1	100,0
Faranah	30,9	69,1	100,0
Kankan	28,9	71,1	100,0
Kindia	22,2	77,8	100,0
Labé	20,3	79,7	100,0
Mamou	16,1	83,9	100,0
NZérékoré	43,0	57,0	100,0
Milieu de résidence			
Conakry	36,9	63,1	100,0
Autres Urbains	32,7	67,3	100,0
Rural	26,8	73,2	100,0
Niveau instruction mère			
Primaire	35,1	64,9	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	34,1	65,9	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	25,3	74,7	100,0
Technique professionnel	34,6	65,4	100,0
Université/Post-univ.	39,0	61,0	100,0
Non scolarisé	28,0	72,0	100,0
Ne sait pas	20,7	79,3	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage			
GSE 1	21,3	78,7	100,0
GSE 2	28,4	71,6	100,0
GSE 3	16,4	83,6	100,0
GSE 4	29,0	71,0	100,0
GSE 5	35,4	64,6	100,0
GSE 6	34,3	65,7	100,0
GSE 7	33,6	66,4	100,0
GSE 8	24,0	76,0	100,0
GSE 9	25,4	74,6	100,0
GSE 10	26,1	73,9	100,0
Ensemble	28,6	71,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.17 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans ayant reçu une autre alimentation solide ou liquide, par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, niveau instruction mère et GSE d' du chef de ménage selon l'âge d'alimentation

	0 - 5 mois	6 - 8 mois	9 - 11 mois	12 mois et plus	Ensemble
Région naturelle					
Conakry	29,5	48,5	10,1	11,9	100,0
Basse Guinée	24,9	37,8	16,2	21,1	100,0
Moyenne Guinée	38,2	41,4	6,9	13,6	100,0
Haute Guinée	27,2	47,3	10,1	15,4	100,0
Guinée Forestière	33,6	49,9	8,3	8,3	100,0
Région administrative					
Boké	43,7	33,7	10,2	12,5	100,0
Conakry	29,5	48,5	10,1	11,9	100,0
Faranah	38,6	46,9	7,9	6,6	100,0
Kankan	24,2	44,3	11,6	19,9	100,0
Kindia	20,8	36,8	18,1	24,3	100,0
Labé	35,6	44,7	4,2	15,5	100,0
Mamou	27,8	45,4	11,7	15,1	100,0
N'Zérékoré	31,1	52,5	8,0	8,3	100,0
Milieu de résidence					
Conakry	29,5	48,5	10,1	11,9	100,0
Autres Urbains	34,9	45,7	7,2	12,2	100,0
Rural	31,3	44,2	10,2	14,3	100,0
Niveau instruction mère					
Primaire	32,9	42,5	12,2	12,4	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	32,9	46,9	4,3	15,8	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	27,2	60,8	5,4	6,6	100,0
Technique professionnel	37,0	41,3	13,9	7,8	100,0
Université/Post-univ.	16,7	72,7		10,7	100,0
Non scolarisé	31,5	44,6	9,9	14,0	100,0
Ne sait pas	28,3	47,7	11,4	12,6	100,0
Groupe socio-économique du chef de ménage					
GSE 1	7,4	43,8	7,6	41,2	100,0
GSE 2	31,3	44,4	9,3	15,0	100,0
GSE 3	56,6	5,1	37,7	0,6	100,0
GSE 4	24,1	55,1	12,9	7,9	100,0
GSE 5	35,9	45,5	3,9	14,7	100,0
GSE 6	45,0	31,7	9,4	13,8	100,0
GSE 7	30,7	49,0	9,4	10,8	100,0
GSE 8	24,0	53,3	14,4	8,3	100,0
GSE 9	26,2	62,2	11,6		100,0
GSE 10	32,8	42,4	10,0	14,8	100,0
Ensemble	31,5	44,8	9,8	13,8	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.18 : Taux de morbidité au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	25,4	29,3	36,6	33,6
Conakry	19,0	18,3	23,0	22,0
Faranah	28,2	28,2	36,6	31,4
Kankan	21,7	22,7	28,3	24,6
Kindia	22,3	22,2	31,8	27,5
Labé	26,5	28,8	33,3	30,4
Mamou	26,5	32,0	40,8	37,0
NZérékoré	26,4	30,2	37,3	33,3
Région naturelle				
Conakry	19,0	18,3	23,0	22,0
Basse Guinée	23,0	23,8	33,4	29,5
Moyenne Guinée	26,5	30,4	38,0	33,8
Haute Guinée	23,7	24,6	29,8	26,3
Guinée Forestière	26,4	29,6	37,7	33,3
Milieu de résidence				
Conakry	19,0	18,3	23,0	22,0
Autres Urbains	20,1	23,6	30,4	28,6
Rural	25,2	27,5	36,7	31,2
Groupe socio-économique du chef de ménage				
GSE 1	38,4	50,1	43,2	46,3
GSE 2	24,7	27,5	37,3	31,2
GSE 3	30,7	22,0	45,3	28,6
GSE 4	13,5	21,0	23,6	23,1
GSE 5	30,4	24,9	25,9	25,7
GSE 6	58,7	36,8	30,4	32,0
GSE 7	23,8	22,4	28,6	26,4
GSE 8	38,6	24,4	30,1	28,2
GSE 9	100,0	14,0	33,0	27,8
GSE 10	23,5	26,6	32,6	29,7
Sexe				
Masculin	23,4	25,5	29,5	27,6
Féminin	26,1	27,6	34,5	31,1
Ensemble	24,8	26,6	32,1	29,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.20 : Taux de consultation au cours des 4 dernières semaines par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	14,4	18,1	27,7	23,8
Conakry	11,9	11,8	18,4	17,0
Faranah	13,5	14,0	25,3	18,4
Kankan	11,2	12,4	19,9	14,9
Kindia	7,9	10,8	21,1	16,6
Labé	9,4	11,0	19,5	14,0
Mamou	6,1	11,6	20,4	16,6
NZérékoré	19,3	21,6	29,4	25,1
Région naturelle				
Conakry	11,9	11,8	18,4	17,0
Basse Guinée	11,7	13,7	24,1	19,9
Moyenne Guinée	8,5	11,9	20,8	15,9
Haute Guinée	11,8	12,7	20,1	15,1
Guinée Forestière	18,5	20,9	29,6	24,9
Milieu de résidence				
Conakry	11,9	11,8	18,4	17,0
Autres Urbains	12,7	14,9	21,8	20,0
Rural	12,3	14,6	24,7	18,7
Groupe socio-économique du chef de ménage				
GSE 1	24,1	34,7	25,1	29,3
GSE 2	12,3	14,9	24,0	18,3
GSE 3	22,9	15,5	27,5	18,9
GSE 4	7,3	15,4	19,5	18,7
GSE 5	16,2	13,7	21,1	19,8
GSE 6	50,0	26,1	22,6	23,4
GSE 7	11,4	12,3	21,9	18,4
GSE 8	14,2	10,7	22,5	18,4
GSE 9	33,3	8,5	20,0	16,9
GSE 10	10,4	13,7	22,7	18,3
Sexe				
Masculin	11,3	13,6	20,8	17,3
Féminin	13,1	15,2	24,2	19,7
Ensemble	12,3	14,5	22,6	18,6

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.21 : Répartition des consultations (%) au cours des 4 dernières semaines par sexe et personnel consulté selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Médecin	5,7	8,9	17,4	14,2
Infirmier	22,2	18,4	15,3	16,5
Pharmacien	1,5	1,4	1,6	1,5
Sage-femme	0,3	0,3	0,3	0,3
Aide de santé	2,8	3,9	2,3	2,9
Guérisseur/Marabout	11,2	11,0	6,9	8,5
Autre	0,1	0,2	0,4	0,4
Ensemble	43,8	44,2	44,2	44,2
Féminin				
Médecin	5,7	9,3	19,8	15,8
Infirmier	28,7	23,7	20,1	21,5
Pharmacien	0,4	1,4	1,6	1,5
Sage-femme	0,8	1,2	1,7	1,5
Aide de santé	5,9	6,4	3,2	4,4
Accoucheuse formée		0,1	0,1	0,1
Accoucheuse non formée		0,0	0,0	0,0
Guérisseur/Marabout	14,1	13,0	8,7	10,3
Autre	0,6	0,6	0,5	0,5
Ensemble	56,2	55,8	55,8	55,8
Ensemble				
Médecin	11,3	18,2	37,2	29,9
Infirmier	50,9	42,2	35,4	38,0
Pharmacien	2,0	2,8	3,2	3,0
Sage-femme	1,2	1,6	2,0	1,8
Aide de santé	8,7	10,3	5,5	7,4
Accoucheuse formée		0,1	0,1	0,1
Accoucheuse non formée		0,0	0,0	0,0
Guérisseur/Marabout	25,3	24,0	15,6	18,8
Autre	0,7	0,9	0,9	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 7.22 : Répartition des consultations (%) au cours des 4 dernières semaines par sexe et lieu de la consultation selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Poste de Santé	10,1	10,1	5,9	7,5
Centre de Santé	12,3	10,2	11,9	11,2
Centre de Santé Communautaire	0,7	1,3	1,2	1,2
Hôpital Préfectoral/Centre Médical Communal	2,5	3,2	4,9	4,2
Hôpital Centre Minier	0,1	0,1	0,6	0,4
Hôpital Régional /CHU	0,7	1,7	4,6	3,5
Dispensaire	0,7	0,7	0,8	0,8
Clinique	0,5	1,0	3,5	2,5
Pharmacie	1,7	1,4	1,4	1,4
Domicile	14,6	14,5	9,5	11,4
Ensemble	43,8	44,2	44,2	44,2
Féminin				
Poste de Santé	14,2	12,9	8,3	10,0
Centre de Santé	16,7	15,4	16,8	16,2
Centre de Santé Communautaire	1,3	1,7	1,8	1,8
Hôpital Préfectoral/Centre Médical Communal	3,0	3,6	5,9	5,0
Hôpital Centre Minier	0,1	0,1	0,7	0,5
Hôpital Régional /CHU	0,8	1,6	4,8	3,6
Dispensaire	0,4	0,8	1,0	1,0
Clinique	0,3	0,8	3,3	2,3
Pharmacie	1,2	1,7	1,0	1,3
Domicile	18,3	17,2	12,1	14,1
Ensemble	56,2	55,8	55,8	55,8
Ensemble				
Poste de Santé	24,3	23,0	14,2	17,5
Centre de Santé	28,9	25,7	28,6	27,5
Centre de Santé Communautaire	2,0	3,0	3,0	3,0
Hôpital Préfectoral/Centre Médical Communal	5,5	6,8	10,8	9,2
Hôpital Centre Minier	0,1	0,2	1,3	0,9
Hôpital Régional /CHU	1,6	3,3	9,4	7,1
Dispensaire	1,0	1,6	1,8	1,7
Clinique	0,8	1,8	6,8	4,9
Pharmacie	2,8	3,1	2,4	2,7
Domicile	32,9	31,6	21,7	25,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.1 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type de logement

	Maison individuelle	Appartement	Chambre /Studio	Case	Case et maison	Plusieurs maisons	Autres	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	30,7	42,1	21,9	0,1	0,3	4,7	0,2	100,0
Basse Guinée	45,7	17,4	3,2	21,7	7,0	4,7	0,3	100,0
Moyenne Guinée	33,6	3,9	1,0	49,5	8,6	3,5	0,1	100,0
Haute Guinée	17,0	5,9	0,3	63,2	9,0	3,2	1,3	100,0
Guinée Forestière	46,4	16,0	2,5	14,7	6,2	14,0	0,2	100,0
Région administrative								
Boké	41,0	14,0	1,8	27,3	10,3	5,2	0,3	100,0
Conakry	30,7	42,1	21,9	0,1	0,3	4,7	0,2	100,0
Faranah	29,6	7,6	0,5	50,9	6,3	2,5	2,4	100,0
Kankan	16,6	7,3	0,3	61,0	10,6	4,2		100,0
Kindia	42,3	16,9	3,6	28,4	4,6	3,9	0,2	100,0
Labé	29,7	2,2	1,1	54,5	8,4	4,0	0,1	100,0
Mamou	44,2	5,2	0,7	37,3	9,6	2,9		100,0
N'Zérékoré	45,3	16,0	2,8	14,2	6,0	15,5	0,2	100,0
Milieu de résidence								
Conakry	30,7	42,1	21,9	0,1	0,3	4,7	0,2	100,0
Autres Urbains	38,9	26,9	6,1	8,1	5,5	14,3	0,2	100,0
Rural	36,1	7,8	1,0	41,6	8,0	5,1	0,5	100,0
GSE								
GSE 1	32,0	7,3	0,5	48,9	10,2	1,1		100,0
GSE 2	35,6	7,8	0,9	41,5	7,8	5,7	0,6	100,0
GSE 3	51,6	3,4		28,7	14,6	1,7		100,0
GSE 4	33,0	39,6	7,9	7,5	3,1	8,7	0,4	100,0
GSE 5	27,7	41,5	20,3	3,4	1,8	5,4		100,0
GSE 6	42,0	26,5	6,2	12,9	4,8	7,4	0,1	100,0
GSE 7	32,5	23,8	14,3	16,7	5,9	6,5	0,3	100,0
GSE 8	38,8	26,3	5,5	11,6	9,3	8,5		100,0
GSE 9	35,9	36,9	7,8	1,4	4,7	13,3		100,0
GSE 10	37,2	13,8	4,1	32,8	5,9	6,1	0,2	100,0
Ensemble	35,6	15,7	5,0	30,7	6,5	6,2	0,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.5 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le principal matériau de construction des murs extérieurs

	Banco/brique de terre	Bambou/bois	Briques cuites	Briques en terre stabilisée	Brique en ciment	Brique en pierre	Autre	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	4,6	0,8	2,1	0,3	91,3	0,7	0,2	100,0
Basse Guinée	64,9	0,8	8,6	7,5	17,7	0,2	0,3	100,0
Moyenne Guinée	67,2	0,4	24,0	1,3	6,7	0,0	0,4	100,0
Haute Guinée	86,2	0,4	8,9	0,9	3,6		0,0	100,0
Guinée Forestière	88,1	1,3	2,0	2,5	6,1	0,0		100,0
Région administrative								
Boké	65,4	0,2	12,5	5,5	15,9	0,3	0,2	100,0
Conakry	4,6	0,8	2,1	0,3	91,3	0,7	0,2	100,0
Faranah	87,2	0,7	6,6	1,2	4,1	0,0	0,0	100,0
Kankan	85,1	0,3	9,5	1,0	4,0			100,0
Kindia	69,0	1,1	7,5	7,5	14,8		0,2	100,0
Labé	69,5	0,7	21,2	1,2	6,9	0,0	0,5	100,0
Mamou	58,4	0,2	31,1	1,2	8,6	0,1	0,5	100,0
NZérékoré	88,6	1,4	1,6	2,5	6,0			100,0
Milieu de résidence								
Conakry	4,6	0,8	2,1	0,3	91,3	0,7	0,2	100,0
Autres Urbains	37,8	0,7	25,6	4,5	31,1	0,1	0,2	100,0
Rural	83,0	0,7	8,8	2,7	4,4	0,0	0,2	100,0
GSE								
GSE 1	66,0		11,5	9,4	13,1			100,0
GSE 2	85,8	1,0	7,3	2,2	3,5	0,0	0,1	100,0
GSE 3	72,6		3,4	15,7	8,3			100,0
GSE 4	29,2	0,3	11,5	1,7	57,1	0,2	0,0	100,0
GSE 5	17,5	0,9	8,4	1,6	70,5	1,1		100,0
GSE 6	47,7	0,2	12,8	0,8	37,6	0,5	0,4	100,0
GSE 7	39,9	0,7	15,5	3,0	40,3	0,3	0,2	100,0
GSE 8	41,9	0,3	14,3	2,5	41,0			100,0
GSE 9	12,1		27,1		60,8			100,0
GSE 10	62,1	0,7	10,5	3,1	23,2	0,1	0,3	100,0
Ensemble	64,7	0,8	9,9	2,6	21,7	0,2	0,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.7 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la source actuelle d'approvisionnement en eau de boisson

	Robinet dans logement/ concession	Robinet public	Robinet du voisin	Forage	Source aménagée	Source non aménagée	Puits amélioré	Puits ordinaire	Rivière/lacs/ mares/ fleuve	Vendeur, camion citerne	Autre	Ensemble
Région naturelle												
Conakry	40,0	6,8	43,8	0,1	0,6	0,1	0,6	5,3	0,1	2,4		100,0
Basse Guinée	5,3	4,2	6,2	25,9	3,3	9,0	3,1	9,0	33,8	0,2		100,0
Moyenne Guinée	1,2	1,1	2,3	35,4	3,6	7,5	6,8	20,7	21,3	0,1		100,0
Haute Guinée	2,0	4,8	2,4	58,9		0,7	2,7	22,2	6,4			100,0
Guinée Forestière	0,7	3,4	4,0	44,8	1,0	8,4	4,8	17,7	15,0	0,1	0,1	100,0
Région administrative												
Boké	8,3	2,3	7,3	40,0	1,1	1,3	2,8	14,6	22,0	0,3		100,0
Conakry	40,0	6,8	43,8	0,1	0,6	0,1	0,6	5,3	0,1	2,4		100,0
Faranah	1,6	5,2	4,5	58,6		5,6	3,1	16,5	4,7	0,2		100,0
Kankan	2,4	6,6	2,7	54,9			2,4	24,8	6,2			100,0
Kindia	2,2	4,8	4,3	24,6	4,0	12,6	2,9	6,4	38,1	0,0		100,0
Labé	1,3	0,6	0,8	36,3	4,3	6,1	8,2	28,9	13,3	0,2		100,0
Mamou	1,2	1,6	4,4	25,0	4,2	11,3	6,8	12,8	32,7	0,1		100,0
NZérékoré	0,5	1,9	3,0	45,0	1,2	7,7	5,1	18,2	17,2	0,1	0,1	100,0
Milieu de résidence												
Conakry	40,0	6,8	43,8	0,1	0,6	0,1	0,6	5,3	0,1	2,4		100,0
Autres Urbains	14,2	16,5	21,3	11,6	2,7	1,0	7,6	23,7	0,7	0,7		100,0
Rural	0,0	0,7	0,5	45,6	2,0	7,8	4,0	16,3	23,1	0,0	0,0	100,0
GSE												
GSE 1		7,7	4,6	30,0	5,9	11,3		19,8	20,8			100,0
GSE 2	0,1	1,0	0,8	44,4	1,7	8,2	3,5	14,9	25,4	0,0		100,0
GSE 3			5,2	22,1	7,4	4,9		20,6	39,8			100,0
GSE 4	31,0	8,9	20,9	25,1	0,4	1,6	3,2	5,7	2,6	0,6		100,0
GSE 5	33,1	8,8	34,8	6,7	0,4	0,4	2,1	9,9	1,4	2,3		100,0
GSE 6	9,7	8,5	17,6	21,7	2,3	2,4	5,8	18,5	12,3	1,2		100,0
GSE 7	16,9	7,3	21,9	17,8	2,5	1,9	4,9	19,4	5,8	1,5	0,1	100,0
GSE 8	13,0	5,3	26,3	24,9	2,0	1,7	4,5	12,8	9,1	0,4		100,0
GSE 9	40,6	6,1	40,1	4,7			4,2	3,0	1,4			100,0
GSE 10	8,0	3,8	10,8	34,0	2,2	5,9	4,2	16,8	14,0	0,4		100,0
Ensemble	8,2	3,8	10,1	34,0	1,9	5,7	3,9	15,5	16,5	0,5	0,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.12 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon la source actuelle d'éclairage

	Lampe tempête	Lampe à gaz	Electricité Sogel	Groupe électrogène privé	Panneaux solaires /batteries	Feu de bois	Bougie	Autre	Ensemble
Région naturelle									
Conakry	3,9	0,4	86,3		0,1		9,3		100,0
Basse Guinée	67,2	0,9	16,9	1,2		4,7	6,6	2,5	100,0
Moyenne Guinée	72,7	0,3	3,5	0,0	0,1	14,1	7,3	2,1	100,0
Haute Guinée	68,3	0,3	1,5	0,0	0,1	4,2	1,3	24,2	100,0
Guinée Forestière	89,3	0,2	0,6	0,3	0,0	2,6	0,5	6,4	100,0
Région administrative									
Boké	72,3	1,5	11,2	1,8		6,8	5,3	1,3	100,0
Conakry	3,9	0,4	86,3		0,1		9,3		100,0
Faranah	70,7	0,2	2,9	0,3		6,9	1,3	17,6	100,0
Kankan	70,1	0,3	0,4	0,0	0,1	1,2	1,1	26,9	100,0
Kindia	66,0	0,3	16,7	0,5		6,5	7,0	3,1	100,0
Labé	66,1	0,5	3,2	0,0	0,2	18,4	8,4	3,1	100,0
Mamou	79,8		5,2			7,0	6,8	1,1	100,0
N'Zérékoré	90,4	0,2	0,5	0,2	0,1	2,8	0,6	5,2	100,0
Milieu de résidence									
Conakry	3,9	0,4	86,3		0,1		9,3		100,0
Autres Urbains	61,6	1,3	29,1	1,5	0,2	0,0	5,9	0,2	100,0
Rural	77,2	0,2	1,3	0,2	0,0	8,0	3,8	9,2	100,0
GSE									
GSE 1	74,9		8,4				14,5	2,2	100,0
GSE 2	78,5	0,2	0,9	0,1	0,0	7,1	3,1	10,2	100,0
GSE 3	81,5		6,2			5,2	2,5	4,5	100,0
GSE 4	40,6	0,9	53,3	3,0	0,0		2,0	0,1	100,0
GSE 5	23,5	0,8	70,0		0,3		5,4		100,0
GSE 6	56,3	0,6	27,7			1,3	11,7	2,4	100,0
GSE 7	50,4	0,6	34,6	0,6	0,3	1,3	9,3	2,7	100,0
GSE 8	53,8	0,4	37,3	0,6		1,5	3,4	2,9	100,0
GSE 9	28,3		70,3				1,4		100,0
GSE 10	59,0	0,4	20,5	0,1	0,0	8,5	5,4	6,2	100,0
Ensemble	63,5	0,4	18,4	0,3	0,1	5,7	5,0	6,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.14 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le principal combustible utilisé pour faire la cuisine

	Bois	Charbon de bois	Pétrole	Gaz	Electricité	Résidu de moisson/ sciure de bois	Autre	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	7,1	85,8	0,5	0,5	2,9	0,7	2,6	100,0
Basse Guinée	84,8	13,8	0,1	0,3	0,6		0,4	100,0
Moyenne Guinée	94,1	5,0	0,4	0,2	0,1	0,3	0,0	100,0
Haute Guinée	92,7	5,7	1,1	0,2	0,2		0,1	100,0
Guinée Forestière	85,9	13,3	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	100,0
Région administrative								
Boké	83,9	14,5	0,2		1,3		0,1	100,0
Conakry	7,1	85,8	0,5	0,5	2,9	0,7	2,6	100,0
Faranah	88,3	8,9	1,9		0,7	0,0	0,1	100,0
Kankan	92,5	6,7	0,4	0,3			0,1	100,0
Kindia	88,4	10,6	0,1	0,4			0,5	100,0
Labé	94,3	4,7	0,2	0,2	0,1	0,3	0,1	100,0
Mamou	92,6	6,1	0,7	0,2	0,1	0,3		100,0
N'Zérékoré	87,0	12,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1	100,0
Milieu de résidence								
Conakry	7,1	85,8	0,5	0,5	2,9	0,7	2,6	100,0
Autres Urbains	57,5	40,4	0,4	0,1	1,0	0,2	0,5	100,0
Rural	95,2	3,8	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	100,0
GSE								
GSE 1	89,3	10,7						100,0
GSE 2	95,6	3,7	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	100,0
GSE 3	90,6	9,4						100,0
GSE 4	43,8	54,2	0,5	0,1	1,2	0,2		100,0
GSE 5	24,9	67,7		1,9	4,2	0,2	1,0	100,0
GSE 6	60,7	38,1	0,6	0,1	0,2	0,2		100,0
GSE 7	52,1	43,5	1,0	0,2	1,6	0,3	1,3	100,0
GSE 8	58,0	36,1	0,5			0,4	5,1	100,0
GSE 9	32,3	67,7						100,0
GSE 10	75,4	22,2	0,3	0,3	0,8	0,2	0,8	100,0
Ensemble	76,3	21,6	0,5	0,3	0,7	0,2	0,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.15 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le mode d'évacuation des ordures

	Ramassage privé (PME)	Poubelles publiques	Enfouissement	Incinération	Cours d'eau/mer/canaux. d'évacuation	Rejet dans la nature	Ensemble
Région naturelle							
Conakry	55,4	7,5	5,6	11,7	1,8	18,1	100,0
Basse Guinée	2,8	3,1	3,9	5,2	2,2	82,9	100,0
Moyenne Guinée	1,1	0,3	0,9	6,6	0,3	90,8	100,0
Haute Guinée	2,1	0,3	0,8	7,2	0,5	89,1	100,0
Guinée Forestière	2,7	1,6	1,0	1,7	2,3	90,8	100,0
Région administrative							
Boké	5,5	6,0	2,7	6,2	1,2	78,5	100,0
Conakry	55,4	7,5	5,6	11,7	1,8	18,1	100,0
Faranah	1,0	0,6	2,2	5,3	0,4	90,5	100,0
Kankan	3,1	0,2	0,9	8,8	0,7	86,2	100,0
Kindia	0,5	0,4	4,0	6,3	2,4	86,3	100,0
Labé	1,8	0,5	0,5	7,6	0,2	89,5	100,0
Mamou	0,1	0,1	1,7	2,9	0,5	94,8	100,0
N'Zérékoré	2,7	1,7	0,3	0,8	2,4	92,1	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	55,4	7,5	5,6	11,7	1,8	18,1	100,0
Autres Urbains	9,4	7,6	3,4	12,1	3,2	64,4	100,0
Rural	0,8	0,2	1,3	3,8	1,0	93,0	100,0
GSE							
GSE 1	2,9			26,4		70,6	100,0
GSE 2	1,0	0,2	1,4	3,3	1,0	93,1	100,0
GSE 3		3,5				96,5	100,0
GSE 4	34,1	5,9	2,3	8,8	1,6	47,3	100,0
GSE 5	44,5	9,3	3,6	9,0	0,5	33,1	100,0
GSE 6	15,4	4,9	3,1	8,3	3,0	65,3	100,0
GSE 7	20,1	5,0	3,2	10,2	1,8	59,7	100,0
GSE 8	19,7	2,2	0,8	9,0	1,5	66,9	100,0
GSE 9	26,5	4,0		15,8	3,5	50,1	100,0
GSE 10	10,1	2,2	3,0	6,7	1,7	76,3	100,0
Ensemble	10,5	2,3	2,3	6,1	1,4	77,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.16 Répartition (%) des ménages par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage selon le type de toilette utilisée

	Aucun	Chasse d'eau	Cuvette / seau	Latrines couvertes	Latrines non couvertes	Latrines ventilées améliorées	Autre	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	1,1	9,2	1,6	66,2	19,9	1,7	0,4	100,0
Basse Guinée	15,9	2,0	0,5	14,7	64,3	0,9	1,8	100,0
Moyenne Guinée	48,9	0,3	0,1	14,0	30,4	0,2	6,1	100,0
Haute Guinée	11,2	0,4	0,4	15,1	69,8	0,7	2,3	100,0
Guinée Forestière	44,1	0,3	0,2	14,2	38,3	0,1	2,8	100,0
Région administrative								
Boké	29,1	3,1	0,7	14,6	50,1	0,5	1,9	100,0
Conakry	1,1	9,2	1,6	66,2	19,9	1,7	0,4	100,0
Faranah	29,2	0,6	0,5	8,5	54,4	0,5	6,3	100,0
Kankan	1,9	0,2	0,4	19,9	76,8	0,7	0,1	100,0
Kindia	18,7	0,7	0,2	12,4	64,6	1,0	2,5	100,0
Labé	52,1	0,3	0,2	10,7	26,2	0,3	10,2	100,0
Mamou	39,2	0,4	0,0	21,5	37,4	0,1	1,4	100,0
N'Zérékoré	46,2	0,3	0,2	14,4	36,5	0,1	2,3	100,0
Milieu de résidence								
Conakry	1,1	9,2	1,6	66,2	19,9	1,7	0,4	100,0
Autres Urbains	1,4	3,3	0,8	37,2	56,2	0,5	0,5	100,0
Rural	37,6	0,2	0,2	10,3	47,2	0,4	4,0	100,0
GSE								
GSE 1	24,3			6,4	69,3			100,0
GSE 2	38,6	0,3	0,2	8,9	46,5	0,4	5,1	100,0
GSE 3	36,5			11,7	51,8			100,0
GSE 4	6,1	12,0	2,0	47,5	30,0	2,3	0,1	100,0
GSE 5	2,3	8,6	2,3	54,8	29,5	1,8	0,7	100,0
GSE 6	16,3		0,5	34,2	48,0	0,1	0,9	100,0
GSE 7	10,9	2,2	0,5	39,7	44,7	0,8	1,1	100,0
GSE 8	11,0	1,0		45,8	40,9		1,3	100,0
GSE 9	1,4	18,8		55,2	19,2	5,5		100,0
GSE 10	27,7	2,1	0,4	23,0	44,2	0,5	2,0	100,0
Ensemble	27,1	2,1	0,5	22,7	44,1	0,6	3,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 8.18 Proportion d'individus ayant l'accès à l'eau potable par région administrative, région naturelle, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et sexe selon les groupes de pauvreté

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Région administrative				
Boké	47,0	61,7	63,2	62,6
Conakry	89,8	93,6	94,7	94,5
Faranah	71,0	74,1	70,9	72,9
Kankan	69,2	67,4	72,3	69,0
Kindia	28,6	35,7	55,0	46,5
Labé	49,3	49,3	63,9	54,4
Mamou	28,5	34,2	49,3	42,7
N'Zérékoré	53,6	51,3	64,4	57,1
Région naturelle				
Conakry	89,8	93,6	94,7	94,5
Basse Guinée	37,2	42,3	57,6	51,5
Moyenne Guinée	43,9	47,7	57,5	52,0
Haute Guinée	71,4	69,8	70,7	70,1
Guinée Forestière	53,1	53,6	66,5	59,5
Milieu de résidence				
Conakry	89,8	93,6	94,7	94,5
Autres Urbains	61,8	64,3	77,5	74,0
Rural	54,4	54,0	56,4	55,0
GSE				
GSE 1	32,6	49,2	49,3	49,2
GSE 2	54,2	53,2	52,1	52,8
GSE 3	1,9	34,1	13,8	28,4
GSE 4	81,5	82,2	93,0	90,8
GSE 5	75,7	63,7	92,7	87,6
GSE 6	87,6	72,7	71,3	71,7
GSE 7	54,5	64,0	79,6	73,9
GSE 8	92,1	73,6	80,2	77,9
GSE 9	0,0	95,7	89,5	91,2
GSE 10	56,9	59,1	71,1	65,2
Sexe				
Masculin	55,4	57,6	70,6	64,3
Féminin	55,9	57,2	69,4	63,3
Ensemble	55,7	57,4	70,0	63,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.1: Taux d'utilisation par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage selon le type de service

	Assainissement	Téléphone	Poste	banques/ micro-finance	Transport public	Marché couvert	Marché plein air	Police/ gendarmerie	Justice	Information/ presse	Brigade de vigilance	Service d'état-civil	Maison des jeunes	Terrain de sport
Région administrative														
Boké	10,8	20,8	7,1	14,9	89,8	61,2	88,4	19,0	6,5	27,3	11,6	58,5	33,1	54,5
Conakry	60,3	36,5	17,4	11,9	89,9	81,6	76,5	21,8	12,0	36,1	14,4	54,8	16,2	24,1
Faranah	5,9	5,8	5,2	5,3	77,5	39,2	88,9	16,4	10,4	16,4	14,4	24,8	16,7	27,5
Kankan	7,5	10,6	6,8	2,1	70,8	35,3	88,9	14,6	8,4	9,2	12,2	41,3	12,6	46,7
Kindia	4,1	6,2	3,7	4,2	79,6	42,4	82,7	8,6	3,3	24,7	9,8	39,9	15,8	34,1
Labé	1,4	7,8	4,6	4,1	67,6	39,4	87,3	10,5	4,0	15,2	9,4	31,9	12,9	17,6
Mamou	1,1	10,5	6,8	3,7	78,2	42,2	91,3	10,3	2,4	9,2	6,5	30,3	10,9	13,6
N'Zérékoré	4,1	4,0	3,9	6,1	80,8	33,8	89,8	17,9	4,2	10,3	25,2	46,9	35,7	34,7
Région naturelle														
Basse Guinée	7,8	13,4	5,0	7,0	84,3	52,1	83,3	11,4	4,9	28,7	9,9	49,9	22,9	44,3
Moyenne Guinée	1,2	8,3	5,6	5,8	73,4	40,2	89,9	12,0	3,3	12,0	8,9	31,4	13,5	18,0
Haute Guinée	7,1	8,4	5,9	3,3	71,6	34,4	88,4	13,2	8,0	10,3	14,3	35,5	13,7	38,9
Guinée Forestière	4,2	4,6	4,3	5,9	81,6	36,3	90,1	19,3	5,8	12,2	22,8	43,8	33,4	34,3
Milieu de résidence														
Conakry	60,3	36,5	17,4	11,9	89,9	81,6	76,5	21,8	12,0	36,1	14,4	54,8	16,2	24,1
Autres Urbains	18,6	28,2	16,3	10,6	81,4	86,2	82,5	22,6	13,8	39,9	9,4	54,7	30,0	38,4
Rural	2,2	5,0	3,1	4,7	77,2	32,6	89,1	12,4	3,7	11,4	14,8	37,3	19,5	31,9
GSE du chef de ménage														
GSE 1	21,6	,0	5,4	5,4	58,1	36,1	76,1	8,5	5,4	35,0	5,4	38,2	8,5	13,7
GSE 2	2,6	4,3	3,1	4,5	78,1	28,7	89,2	13,2	4,3	9,4	15,8	37,6	21,3	32,3
GSE 3	3,5	,0	,0	,0	78,6	35,4	90,7	10,5	2,6	3,5	5,5	34,6	13,8	29,6
GSE 4	38,0	38,5	25,8	27,9	85,8	73,0	83,5	35,7	18,2	42,1	24,8	65,5	31,8	42,0
GSE 5	50,8	41,0	22,8	13,7	90,0	75,0	76,4	20,2	10,2	36,1	12,8	53,5	21,1	31,7
GSE 6	21,8	18,8	5,0	8,2	82,1	62,4	90,4	20,6	9,0	22,2	11,3	42,0	17,6	24,7
GSE 7	23,2	17,6	10,3	6,1	81,9	65,9	80,9	15,5	8,4	27,5	11,4	48,8	17,7	28,9
GSE 8	18,9	22,9	8,9	7,1	76,4	62,4	78,1	14,9	7,2	22,0	8,6	53,1	18,3	29,9
GSE 9	37,8	52,5	30,8	16,4	79,0	82,9	70,1	39,3	23,0	31,0	7,8	56,3	27,4	30,7
GSE 10	14,3	13,8	6,0	4,8	79,3	54,6	86,3	12,9	5,3	21,7	11,6	39,9	18,5	30,7
Ensemble	13,7	13,1	7,1	6,6	79,8	47,4	86,2	15,3	6,4	19,1	14,0	42,4	20,3	31,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.3 : Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Conakry) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois

	Oui, amélioration	Oui, détérioration	Pas de changement	Ne sait pas	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	40,8	6,3	51,0	1,9	100,0
Téléphone	45,0	10,7	43,0	1,3	100,0
Poste	38,6	7,7	43,5	10,2	100,0
Service des banques/Etab. micro-finance	47,4	8,7	36,4	7,5	100,0
Transport public	23,7	22,7	53,0	0,6	100,0
Marché couvert	24,0	11,5	63,0	1,5	100,0
Marché plein air	16,1	13,9	68,7	1,3	100,0
Police/gendarmerie	32,1	6,6	54,7	6,6	100,0
Justice	44,3	7,5	36,1	12,1	100,0
Information/presse	64,4	3,0	30,3	2,3	100,0
Brigade de vigilance	47,2	7,1	39,8	5,9	100,0
Service d'état-civil	38,4	4,5	50,7	6,4	100,0
Maison des jeunes	40,1	15,3	40,6	4,0	100,0
Terrain de sport	32,9	14,4	49,6	3,0	100,0
Ensemble	32,6	12,1	52,9	2,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.4 : Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Autres Urbains) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois

	Oui, amélioration	Oui, détérioration	Pas de changement	Ne sait pas	Ensemble
Approv. eau potable	27,9	13,3	57,6	1,2	100,0
Téléphone	37,1	14,6	46,5	1,8	100,0
Poste	34,6	11,5	52,6	1,3	100,0
Service des banques/Etab. micro-finance	51,5	6,5	40,1	1,9	100,0
Transport public	27,7	16,5	54,4	1,4	100,0
Marché couvert	31,9	16,1	50,8	1,2	100,0
Marché plein air	20,6	17,1	60,5	1,8	100,0
Police/gendarmerie	32,1	11,8	51,7	4,4	100,0
Justice	40,4	13,9	42,1	3,5	100,0
Information/presse	79,6	3,0	16,1	1,3	100,0
Brigade de vigilance	50,6	9,4	38,1	1,8	100,0
Service d'état-civil	51,8	3,5	39,5	5,2	100,0
Maison des jeunes	33,4	17,6	47,0	2,0	100,0
Terrain de sport	33,3	16,6	48,6	1,5	100,0
Ensemble	38,0	12,5	47,6	1,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.5: Répartition (%) des ménages utilisant les services publics (Rural) par type de service selon l'opinion sur les changements dans le fonctionnement de chaque service au cours des 12 derniers mois

	Oui, amélioration	Oui, détérioration	Pas de changement	Ne sait pas	Ensemble
Assainissement (ramassage et trait. ordures)	21,4		74,0	4,6	100,0
Téléphone	37,0	8,3	52,4	2,3	100,0
Poste	24,0	6,2	64,7	5,1	100,0
Service des banques/Etab. micro-finance	22,9	5,2	70,3	1,5	100,0
Transport public	18,3	12,5	68,1	1,1	100,0
Marché couvert	25,7	4,3	67,2	2,8	100,0
Marché plein air	16,7	7,0	74,8	1,4	100,0
Police/gendarmerie	29,1	6,6	62,1	2,3	100,0
Justice	26,8	18,2	48,7	6,3	100,0
Information/presse	57,1	3,8	36,8	2,3	100,0
Brigade de vigilance	44,8	4,0	50,2	1,0	100,0
Service d'état-civil	37,6	2,8	57,2	2,4	100,0
Maison des jeunes	18,1	13,9	66,7	1,3	100,0
Terrain de sport	21,0	9,2	69,0	0,7	100,0
Ensemble	26,8	7,6	63,7	1,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.6 : Taux d'accès par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service

	Assainissement.	Téléphone	Poste	Banque/ Micro-finance	Transport public	Marché couvert	Marché plein air	Police/gendarmerie	Justice	Information/presse	Brigade vigilance	Service d'état-civil	Maison des jeunes	Terrain de sport
Région naturelle														
Conakry	97,9	90,0	60,7	69,9	98,8	97,3	98,8	97,3	48,9	56,5	93,1	73,1	77,1	92,2
Basse Guinée	29,9	30,4	23,5	28,3	72,2	33,4	56,1	37,6	19,2	27,6	40,4	44,7	42,8	74,3
Moyenne Guinée	8,2	10,9	10,4	18,2	54,8	17,0	53,9	28,4	9,1	7,8	26,6	34,3	30,1	43,0
Haute Guinée	41,5	21,5	21,8	26,8	69,4	27,8	71,6	29,0	21,7	20,0	44,4	33,1	36,6	72,5
Guinée Forestière	28,2	19,4	21,4	24,5	86,0	25,2	65,0	38,0	19,8	15,6	50,2	38,7	55,7	66,8
Région administrative														
Boké	20,1	33,0	22,5	37,3	73,8	32,2	64,9	48,2	13,9	21,3	42,6	53,8	49,3	75,7
Conakry	97,9	90,0	60,7	69,9	98,8	97,3	98,8	97,3	48,9	56,5	93,1	73,1	77,1	92,2
Faranah	41,6	24,5	22,1	32,4	66,9	30,2	62,8	31,1	22,4	23,7	46,3	37,0	43,7	62,0
Kankan	42,8	24,0	26,9	26,6	74,6	30,0	77,0	31,6	26,5	23,3	43,0	33,0	33,6	78,7
Kindia	29,3	22,2	20,0	21,9	66,3	29,5	50,2	30,3	19,7	26,5	36,7	36,8	35,3	66,7
Labé	9,9	8,0	8,2	13,7	51,2	15,3	52,5	25,0	8,5	8,1	28,5	36,4	30,2	41,6
Mamou	8,9	16,9	14,7	20,5	60,3	20,2	54,7	29,4	10,8	8,4	22,5	30,2	29,8	43,1
NZérékoré	25,4	16,3	18,4	21,6	86,9	22,4	65,1	37,0	16,5	11,3	51,1	37,8	57,0	67,4
Milieu de résidence														
Conakry	97,9	90,0	60,7	69,9	98,8	97,3	98,8	97,3	48,9	56,5	93,1	73,1	77,1	92,2
Autres Urbains	85,2	93,8	96,0	89,7	99,4	96,8	99,2	97,6	89,5	78,9	95,7	96,7	94,5	98,5
Rural	14,4	6,4	4,6	12,0	64,9	12,2	53,9	21,5	3,6	5,8	29,5	26,9	31,5	56,2
GSE du chef de ménage														
GSE 1	38,8	32,9	34,5	37,7	64,0	38,8	63,7	48,1	27,8	23,2	44,8	51,2	34,5	68,1
GSE 2	16,0	6,7	5,7	11,6	64,9	11,0	51,6	18,4	4,8	5,4	28,0	24,1	30,6	55,2
GSE 3	15,6	13,3	13,3	24,1	63,0	24,8	58,2	47,9	13,3	8,9	43,9	48,6	39,1	55,9
GSE 4	69,5	70,9	58,6	65,6	97,5	74,8	90,8	84,9	46,2	51,1	86,5	79,3	76,9	86,4
GSE 5	87,1	90,3	64,9	70,7	96,9	88,9	97,1	94,4	52,7	66,0	90,4	78,2	82,7	94,2
GSE 6	58,4	58,3	48,9	56,9	87,5	60,0	82,5	71,6	44,7	40,1	70,3	63,5	68,5	77,9
GSE 7	62,6	60,2	51,9	57,8	89,2	68,7	89,1	73,5	43,5	45,3	71,6	66,4	66,2	80,3
GSE 8	61,5	55,4	41,4	51,0	85,8	60,8	81,2	70,8	41,6	43,1	73,2	58,8	64,2	81,1
GSE 9	98,6	100,0	78,0	72,5	100,0	87,1	87,1	100,0	72,5	87,4	98,6	78,0	74,0	88,5
GSE 10	38,5	32,7	26,3	31,5	73,3	40,9	67,8	45,7	23,9	25,0	49,6	45,4	47,8	70,1
Ensemble	37,1	31,2	25,5	31,4	74,9	36,9	67,0	43,6	22,0	23,5	48,4	43,4	47,0	67,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.7 : Taux de satisfaction des services d'utilité public par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage selon le type de service

	Assainissement (ramassage et trait. ordures)	Téléphone	Poste	Banques/ Micro- finance	Transport public	Marché couvert	Marché plein air	Police/ gendarmerie	Justice	Information/pr esse	Brigade de vigilance	Service d'état civil	Maison des jeunes	Terrain de sport
Région naturelle														
Conakry	90,4	93,8	90,3	68,0	87,0	94,5	96,3	88,1	76,5	90,9	83,0	81,4	81,8	95,3
Basse Guinée	78,9	88,7	95,6	80,8	94,7	86,8	90,6	89,9	76,4	85,3	80,0	86,9	86,5	97,8
Moyenne Guinée	88,1	98,4	88,0	69,7	87,9	92,2	92,2	83,8	84,0	91,2	89,2	91,4	81,5	94,4
Haute Guinée	84,0	83,0	76,4	59,8	76,1	85,9	87,4	70,8	75,0	81,0	79,2	78,2	78,6	95,1
Guinée Forestière	84,6	90,9	72,3	42,7	73,6	82,3	90,8	84,7	60,0	82,4	71,7	80,4	61,9	97,1
Région administrative														
Boké	88,2	98,3	95,2	92,6	75,0	86,1	86,0	95,5	89,5	97,2	97,3	97,4	84,1	84,7
Conakry	93,8	90,3	87,0	88,1	76,5	90,9	83,0	81,4	81,8	95,3	90,6	94,6	87,3	81,3
Faranah	94,4	71,8	74,0	72,7	68,4	83,5	74,4	58,2	52,5	96,1	95,4	96,3	81,9	59,2
Kankan	74,7	74,7	79,4	83,0	78,4	78,2	82,4	77,2	74,8	94,8	96,5	93,6	88,4	89,5
Kindia	90,5	90,1	92,2	91,0	77,1	86,4	79,2	81,8	80,0	97,4	89,4	91,6	78,5	78,9
Labé	98,6	91,1	83,0	73,5	82,3	87,9	87,6	93,3	88,3	94,8	97,3	97,7	82,2	72,6
Mamou	97,6	83,2	91,7	74,4	89,3	94,3	89,7	82,0	69,8	96,0	71,5	96,9	72,8	58,1
N'Zérékoré	93,0	76,7	70,9	83,3	58,8	83,0	71,1	89,9	86,7	97,3	95,1	89,8	77,2	80,5
Milieu de résidence														
Conakry	93,8	90,3	87,0	88,1	76,5	90,9	83,0	81,4	81,8	95,3	90,6	94,6	87,3	81,3
Autres Urbains	85,0	82,7	86,4	90,3	78,0	83,0	74,9	84,0	81,4	97,7	94,5	97,9	85,3	79,3
Rural	93,2	90,3	81,0	81,9	72,8	86,9	81,3	84,0	72,4	95,8	93,7	92,7	78,5	79,1
GSE du chef de ménage														
GSE 1	100,0	,	100,0	100,0	90,6	80,4	89,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
GSE 2	89,9	87,8	78,2	79,6	69,4	84,9	79,8	79,9	71,1	96,8	92,4	91,4	77,1	78,0
GSE 3	,0	,	,	,	73,8	78,8	64,1	76,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	43,7
GSE 4	93,6	87,7	92,5	92,4	72,4	81,5	75,7	89,2	83,7	96,7	93,2	95,9	79,6	79,4
GSE 5	96,4	83,9	87,5	96,5	79,9	88,8	79,4	82,4	78,9	94,6	94,3	90,4	80,9	80,6
GSE 6	93,0	95,7	81,1	95,3	76,2	85,8	81,6	93,0	88,1	94,9	96,0	98,5	73,7	81,5
GSE 7	90,1	89,6	79,7	74,8	76,6	88,6	81,0	79,6	81,1	96,3	89,2	96,8	86,3	78,8
GSE 8	98,0	86,9	87,1	96,2	76,3	89,2	84,7	86,2	76,5	89,7	100,0	95,9	94,6	90,0
GSE 9	80,9	100,0	74,6	100,0	77,2	94,8	90,0	68,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	94,6
GSE 10	91,2	88,0	86,8	83,4	78,6	89,1	82,7	85,6	75,9	96,3	95,9	94,9	84,9	80,7
Ensemble	92,2	88,2	85,0	85,4	74,2	87,1	80,7	83,4	77,8	96,2	93,3	94,0	81,0	79,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.8 : Proportion des ménages ayant signalé à l'autorité des problèmes de fonctionnement des services par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service

	Assainissement (ramassage et trait. ordures)	Téléphone	Poste	Service des banques/Etab. micro-finance	Transport public	Marché couvert	Marché plein air	Police/ gendarmerie	Justice	Information/ presse	Brigade de vigilance	Service d'état- civil	Maison des jeunes	Terrain de sport
Région naturelle														
Conakry	40,1	34,1	53,6	14,9	6,7	6,4	8,8	28,3	30,6	31,5	49,3	42,7	31,3	19,0
Basse Guinée	12,5	40,7	52,8	7,1	39,2	38,7	39,8	19,4	26,3	30,6	44,1	55,6	64,4	51,9
Moyenne Guinée	100,0	33,2	69,1	35,0	35,3	40,5	19,6	17,8	25,2	22,5	17,1	3,4	40,6	37,8
Haute Guinée	7,1	42,0	22,7	56,4	38,3	20,2	29,4	14,1	50,6	44,3	16,9	30,2	27,4	22,4
Guinée Forestière	21,1	29,5	28,2	38,0	26,7	20,6	31,4	42,9	45,0	61,4	38,7	35,3	45,4	24,6
Région administrative														
Boké	7,2	56,5	59,8	6,2	42,5	41,9	46,8	85,4	0,0	14,8	0,0	45,8	72,1	56,2
Conakry	40,1	34,1	53,6	14,9	6,7	6,4	8,8	28,3	30,6	31,5	49,3	42,7	31,3	19,0
Faranah	0,0	23,5	26,6	39,6	46,1	25,6	55,3	49,9	53,3	17,9	6,3	38,0	56,7	27,1
Kankan	7,2	47,1	22,2	0,	31,9	17,9	23,9	13,0	51,1	50,0	36,1	31,1	24,5	23,9
Kindia	100,0	25,3	60,8	0,0	31,6	33,3	36,7	0,0	35,9	26,1	54,6	65,3	50,8	49,3
Labé	100,0	42,2	59,9	0,0	32,6	50,5	19,7	6,4	32,8	26,9	23,4	3,8	42,1	41,6
Mamou	0,	11,4	66,8	51,7	40,8	0,0	9,7	35,8	0,0	0,0	0,0	4,4	0,0	0,0
N'Zérékoré	21,1	30,6	28,8	43,7	22,3	20,4	23,0	20,1	11,5	61,4	40,1	33,9	43,6	22,2
Milieu de résidence														
Conakry	40,1	34,1	53,6	14,9	6,7	6,4	8,8	28,3	30,6	31,5	49,3	42,7	31,3	19,0
Autres Urbains	11,1	30,8	31,2	38,6	14,6	16,7	17,2	13,5	21,6	48,3	17,9	16,8	17,1	16,2
Rural	0,	46,1	44,0	31,9	37,0	46,5	36,7	42,3	52,6	21,1	36,3	41,4	56,7	41,8
GSE du chef de ménage														
GSE 1	0,	0,	0,	0,	0,0	0,0	0,0	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,0
GSE 2	0,0	61,4	47,9	17,8	39,2	45,8	40,8	47,5	55,1	0,	36,1	46,1	65,0	42,4
GSE 3	0,	0,	0,	0,	0,0	0,0	71,6	0,	0,	0,	0,	0,	0,	100,0
GSE 4	9,4	32,3	16,3	16,7	13,7	15,2	20,0	24,2	28,3	13,8	29,2	24,6	34,9	33,2
GSE 5	44,5	48,0	61,8	0,0	11,5	3,7	13,6	36,2	12,8	31,5	100,0	69,4	23,8	21,4
GSE 6	8,9	18,0	0,	0,	3,1	6,2	5,6	23,4	35,6	0,	15,1	49,0	43,7	47,7
GSE 7	37,3	28,5	34,1	43,5	15,7	12,6	21,9	18,5	22,0	56,6	55,5	28,6	20,9	21,0
GSE 8	76,7	3,9	0,0	0,	2,9	15,4	19,3	0,0	0,0	0,0	75,5	0,0	0,0	19,8
GSE 9	0,	0,0	0,	0,	0,0	0,0	0,0	0,	0,0	0,	0,	0,	0,0	0,0
GSE 10	32,8	34,0	55,7	47,5	20,5	21,7	15,6	12,9	37,9	30,1	17,3	25,2	32,5	21,9
Niveau de pauvreté														
Pauvres	16,7	34,9	52,7	33,5	28,1	21,8	30,1	28,9	45,8	,0	33,9	37,4	46,9	26,9
Non pauvres	32,1	35,4	40,3	24,6	24,1	19,1	24,2	31,2	39,1	38,2	37,9	37,4	43,3	33,8
Ensemble	30,3	35,3	42,2	26,7	25,3	19,7	26,2	30,7	40,1	30,6	36,3	37,4	44,3	31,9

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.9: Proportion des ménages ayant déclaré qu'il y a eu des actions menées par l'autorité pour améliorer le service par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, GSE du chef de ménage et niveau de pauvreté selon le type de service

	Assainissement (ramassage et trait. ordures)	Téléphone	Poste	Service des banques/Etab. micro-finance	Transport public	Marché couvert	Marché plein air	Police/ gendarmerie	Justice	Information/ presse	Brigade de vigilance	Service d'état- civil	Maison des jeunes	Terrain de sport
Région naturelle														
Conakry	43,0	47,0	39,7	41,9	27,2	24,4	17,0	40,1	49,1	68,6	52,0	38,5	40,7	32,6
Basse Guinée	33,6	37,8	38,8	46,1	26,6	33,1	21,5	42,7	47,3	62,5	69,5	49,7	33,6	27,0
Moyenne Guinée	50,8	31,1	32,0	42,3	28,0	36,7	21,8	46,0	40,4	61,2	44,6	47,3	23,9	15,1
Haute Guinée	23,9	50,6	32,7	27,8	28,7	33,0	23,2	33,8	35,5	66,9	57,0	45,0	20,7	30,1
Guinée Forestière	34,7	30,1	35,3	35,3	18,1	24,2	11,3	27,7	32,9	70,4	53,1	39,6	23,5	21,3
Région administrative														
Boké	43,6	41,3	42,8	54,8	28,6	36,5	31,9	55,6	58,8	71,5	67,9	52,4	27,6	23,5
Conakry	43,0	47,0	39,7	41,9	27,2	24,4	17,0	40,1	49,1	68,6	52,0	38,5	40,7	32,6
Faranah	17,6	35,7	30,5	29,1	23,8	22,0	17,7	20,7	23,6	70,7	46,6	42,5	18,9	11,3
Kankan	26,3	53,5	37,2	51,2	26,5	37,1	25,0	32,3	31,4	68,7	63,7	46,7	27,1	37,1
Kindia	16,0	31,2	34,2	36,8	25,2	36,2	22,3	37,5	36,8	55,4	71,7	51,1	33,3	28,0
Labé	70,3	36,4	23,0	43,2	29,4	35,0	18,3	32,7	42,7	48,7	39,9	47,4	28,3	19,5
Mamou	23,3	23,4	37,1	13,2	26,7	30,0	14,5	47,3	22,1	87,9	30,7	37,9	29,6	8,7
N'Zérékoré	38,5	29,4	33,0	31,2	19,6	25,7	11,0	32,6	50,3	68,0	53,9	39,0	22,8	21,8
Milieu de résidence														
Conakry	43,0	47,0	39,7	41,9	27,2	24,4	17,0	40,1	49,1	68,6	52,0	38,5	40,7	32,6
Autres Urbains	41,3	39,7	40,6	52,4	28,9	33,4	21,9	36,2	47,4	77,1	54,2	51,3	35,3	34,9
Rural	18,6	34,8	28,6	34,6	24,2	31,3	18,7	36,5	32,2	56,2	55,2	43,8	23,1	21,9
GSE du chef de ménage														
GSE 1	0,0	0,	0,0	0,0	10,8	0,0	15,4	0,0	0,0	44,4	0,0	37,1	0,0	0,0
GSE 2	19,2	37,6	29,5	34,3	23,6	29,7	18,9	34,9	31,7	65,6	54,5	42,6	22,2	22,6
GSE 3	0,0	0,	0,	0,	21,9	14,5	22,1	5,3	21,6	0,0	100,0	54,6	4,0	1,9
GSE 4	49,5	44,3	47,4	48,3	31,6	30,0	21,2	51,8	60,0	71,0	61,6	47,6	35,4	37,3
GSE 5	40,6	41,9	38,8	34,5	30,1	27,1	13,4	38,6	52,7	65,2	51,8	50,8	30,7	29,9
GSE 6	54,1	37,4	25,0	48,6	23,6	27,8	17,9	39,5	33,4	72,6	55,5	49,3	32,7	28,1
GSE 7	45,0	47,6	33,4	36,4	27,3	30,0	19,0	39,8	43,6	69,4	55,3	45,3	30,3	27,1
GSE 8	58,8	35,2	38,8	72,7	29,2	29,4	13,2	32,2	24,5	55,1	38,2	39,3	47,2	30,9
GSE 9	43,5	62,7	14,9	56,0	39,6	32,4	22,7	8,4	34,2	73,2	100,0	34,5	35,4	49,2
GSE 10	32,6	39,6	36,2	39,1	25,1	31,2	19,6	32,5	41,2	62,3	52,9	42,5	31,1	24,3
Niveau de pauvreté														
Pauvres	32,7	36,7	37,2	34,4	23,6	29,2	18,7	31,7	38,7	60,3	50,4	42,6	20,8	21,5
Non pauvres	41,0	42,6	36,3	42,5	26,5	30,2	19,0	39,6	42,6	67,7	57,5	44,6	31,7	27,7
Ensemble	39,8	41,6	36,5	40,4	25,4	29,9	18,9	37,2	41,6	65,7	54,6	43,9	27,8	25,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.16 : Répartition (%) de la population de 6 ans et plus membre d'une association par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et sexe selon le type d'association

	ONG	Association socioprofessionnelle	Association Ressortissants	Sérè / tontine	Association de femmes	Association des jeunes	Association Religieuse	Association parents d'élèves	Association culturelle/sportive	Autre	Ensemble
Région naturelle											
Conakry	1,9	6,3	45,7	28,2	4,6	7,2	4,0	0,5	1,4	0,2	100,0
Basse Guinée	3,2	12,6	10,1	27,3	17,6	15,6	10,3	0,7	1,2	1,4	100,0
Moyenne Guinée	2,5	17,9	5,1	15,7	25,3	13,3	7,1	2,9	3,8	6,3	100,0
Haute Guinée	5,6	10,5	7,3	21,2	26,0	17,9	5,3	1,7	1,9	2,7	100,0
Guinée Forestière	2,0	11,3	13,4	18,8	23,3	16,1	11,2	1,1	1,5	1,4	100,0
Région administrative											
Boké	2,6	8,9	10,4	25,4	22,0	19,0	6,8	0,8	2,4	1,8	100,0
Conakry	1,9	6,3	45,7	28,2	4,6	7,2	4,0	0,5	1,4	0,2	100,0
Faranah	3,6	8,3	13,5	18,6	27,4	15,3	7,2	1,9	1,6	2,6	100,0
Kankan	5,6	11,0	6,1	21,9	24,7	20,1	5,0	1,2	1,7	2,6	100,0
Kindia	3,2	15,7	7,4	26,3	17,6	14,0	11,7	1,1	1,1	1,9	100,0
Labé	3,7	32,1	3,6	9,1	25,8	7,9	6,8	2,2	0,4	8,3	100,0
Mamou	2,6	13,0	8,2	19,6	19,8	11,9	10,1	3,6	5,2	6,0	100,0
N'Zérékoré	2,1	12,1	12,6	19,0	23,1	15,2	11,7	1,2	1,7	1,3	100,0
Milieu de résidence											
Conakry	1,9	6,3	45,7	28,2	4,6	7,2	4,0	0,5	1,4	0,2	100,0
Autres Urbains	1,9	8,3	29,4	29,4	9,0	7,9	8,9	1,0	3,0	1,1	100,0
Rural	3,7	13,4	5,5	19,7	25,5	17,6	8,6	1,5	1,7	2,9	100,0
Sexe											
Masculin	3,6	16,4	22,6	9,4	1,0	26,7	11,6	2,4	3,3	2,9	100,0
Féminin	2,8	7,7	9,3	32,7	34,9	5,0	5,0	0,4	0,6	1,6	100,0
Ensemble	3,1	11,5	15,2	22,4	19,9	14,6	7,9	1,3	1,8	2,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.23 : Répartition (%) des ménages ayant demandé de l'aide par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, quintile de dépense et GSE du chef de ménage selon la personne physique ou morale sollicitée

	Parents sur place	Parents ailleurs	Voisins/amis	Communauté	Etat	ONG/Association de bienfaisance	Autre	Ensemble
Région naturelle								
Conakry	37,3	13,5	42,2	1,6	1,1	2,1	2,1	100,0
Basse Guinée	30,9	20,9	43,9	2,0	0,3	1,0	1,1	100,0
Moyenne Guinée	37,0	18,2	39,8	2,0	1,3	1,4	0,2	100,0
Haute Guinée	33,4	13,0	41,6	5,1	1,0	4,5	1,4	100,0
Guinée Forestière	37,7	14,7	40,9	1,8	0,8	2,4	1,6	100,0
Région administrative								
Boké	30,7	15,9	45,8	2,5	1,2	2,1	1,9	100,0
Conakry	37,3	13,5	42,2	1,6	1,1	2,1	2,1	100,0
Faranah	40,0	15,8	32,7	6,4	1,0	2,7	1,4	100,0
Kankan	22,5	11,5	54,3	3,4	1,5	5,2	1,6	100,0
Kindia	33,5	23,0	39,7	2,2	0,4	0,8	0,5	100,0
Labé	33,2	18,5	43,8	2,7	0,1	1,4	0,3	100,0
Mamou	38,4	18,6	40,5	0,0	1,9	0,7		100,0
NZérékoré	41,1	14,5	38,1	1,6	0,5	2,6	1,5	100,0
Milieu de résidence								
Conakry	37,3	13,5	42,2	1,6	1,1	2,1		100,0
Autres Urbains	24,7	17,6	48,8	1,5	1,7	3,5	2,2	100,0
Rural	36,2	16,8	40,6	2,8	0,7	2,1	0,9	100,0
GSE du chef de ménage								
GSE 1	54,3	19,7	19,5	6,6				100,0
GSE 2	37,1	14,6	42,4	2,6	0,8	1,6	0,9	100,0
GSE 3	15,7		83,2			1,1		100,0
GSE 4	20,9	21,7	38,0	1,2	8,7	6,8	2,8	100,0
GSE 5	31,6	16,2	37,8	2,7	0,5	2,2	9,0	100,0
GSE 6	33,1	19,9	40,9	2,9	0,3	2,1	0,7	100,0
GSE 7	32,2	14,1	47,6	1,4	0,2	2,4	2,1	100,0
GSE 8	29,5	14,0	48,6	1,9		6,0		100,0
GSE 9	32,2	7,5	42,9	17,5				100,0
GSE 10	35,5	19,8	38,5	2,8	0,4	2,4	0,5	100,0
Ensemble	35,1	16,5	41,7	2,5	0,8	2,2	1,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 9.24 : Proportion des ménages ayant reçu de l'assistance ou de l'aide de la communauté par type d'assistance selon le milieu de résidence du chef de ménage

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Médical	34,6	32,0	42,4	39,8
Scolaire	4,7	7,8	11,6	10,0
Intrants agricoles (semence, fertilisants etc...)	0,2	1,2	4,6	3,5
Vulgarisation agricole	0,0	0,3	2,2	1,6
Equipement agricole	0,2	0,7	1,6	1,3
Micro- crédit	1,2	2,1	2,7	2,4
Alphabétisation	0,2	0,8	3,0	2,3
Autre	1,0	2,1	1,1	1,2
Ensemble	5,3	5,9	8,7	7,8

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.2: Taux global d'activité (%) de la population active actuelle de 6 ans et plus par groupe d'âge et sexe selon le milieu de résidence.

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Masculin				
6-9	0,3	1,3	20,6	16,1
10-14	2,2	4,8	26,7	19,7
15-19	12,2	14,5	44,2	31,6
20-24	32,8	28,0	66,7	48,9
25-29	61,0	59,0	81,3	72,1
30-34	73,8	72,5	82,1	78,6
35-39	78,3	82,3	79,3	79,5
40-44	82,6	84,5	80,3	81,4
45-49	79,3	82,8	78,7	79,5
50-54	80,2	79,6	80,7	80,5
55-59	74,5	74,6	69,1	70,4
60-64	49,3	60,5	65,2	63,3
65-69	46,1	53,8	58,1	56,5
70-74	11,1	38,1	39,4	37,3
75 et +	17,3	20,3	33,4	31,6
Ensemble 6 ans et +	39,0	34,8	49,4	45,3
Ensemble 15 ans et +	51,8	50,0	65,0	60,5
Féminin				
6-9	0,0	1,0	21,4	16,0
10-14	3,4	6,8	33,9	25,0
15-19	18,7	20,4	55,0	42,0
20-24	28,2	38,5	65,9	53,1
25-29	46,0	47,9	71,1	63,3
30-34	56,4	57,5	71,6	67,2
35-39	56,9	59,5	75,1	69,9
40-44	59,2	63,4	72,2	69,6
45-49	57,2	63,9	71,3	68,5
50-54	50,7	54,7	66,3	63,9
55-59	44,1	46,8	62,1	58,6
60-64	26,9	32,7	52,4	49,0
65-69	3,4	34,0	45,3	41,8
70-74	11,9	14,6	26,5	24,5
75 et +	4,9	13,7	14,6	14,0
Ensemble 6 ans et +	28,2	31,1	52,1	45,6
Ensemble 15 ans et +	39,3	42,8	63,0	56,6
Ensemble				
6-9	0,1	1,2	21,0	16,0
10-14	2,8	5,7	30,3	22,4
15-19	15,4	17,4	50,1	37,0
20-24	30,6	33,2	66,2	51,2
25-29	53,4	52,9	74,8	66,8
30-34	65,7	64,2	75,8	72,1
35-39	66,9	69,4	76,7	73,8
40-44	72,8	73,1	75,1	74,5
45-49	70,0	73,3	74,4	73,5
50-54	68,8	68,3	72,1	71,2
55-59	59,6	61,6	65,5	64,4
60-64	40,2	45,8	58,2	55,7
65-69	32,9	43,4	51,9	49,6
70-74	11,5	25,8	32,3	30,4
75 et +	11,8	17,1	25,2	23,8
Ensemble 6 ans et +	33,7	33,0	50,9	45,5
Ensemble 15 ans et +	45,8	46,3	64,3	58,3

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.10 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Non déclaré				
Masculin	13,3		3,9	82,7
Féminin	22,5		15,1	62,4
Ensemble	17,5		9,1	73,4
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche				
Masculin	0,4		2,0	97,6
Féminin	0,0		0,9	99,1
Ensemble	0,2		1,4	98,4
Activités extractives				
Masculin	10,7		51,9	37,5
Féminin	12,9		18,6	68,5
Ensemble	11,4		40,5	48,1
Activités de fabrication				
Masculin	30,3		25,3	44,4
Féminin	36,6		34,3	29,1
Ensemble	32,6		28,7	38,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau				
Masculin	79,0		21,0	100,0
Féminin	100,0			100,0
Ensemble	80,2		19,8	100,0
Construction				
Masculin	40,2		22,7	37,1
Féminin	78,7		21,3	100,0
Ensemble	41,0		22,7	36,4
Commerce et Réparation				
Masculin	39,7		32,6	27,7
Féminin	31,2		36,1	32,7
Ensemble	33,9		35,0	31,1
Transport, Entreposage et Communication				
Masculin	53,8		33,3	12,9
Féminin	79,8		8,8	11,4
Ensemble	54,8		32,4	12,9
Intermédiation financière				
Masculin	65,2		20,7	14,1
Féminin	82,4		10,9	6,6
Ensemble	69,6		18,2	12,2
Administration publique et Défense, Assurance sociale				
Masculin	41,1		31,8	27,2
Féminin	51,6		37,0	11,4
Ensemble	43,9		33,2	22,9
Ensemble				
Masculin	13,2		11,2	75,7
Féminin	8,3		9,1	82,5
Ensemble	10,6		10,1	79,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.11 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon la région administrative

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Non déclaré									
Masculin	0,0	0,2	0,1	0,4		0,2	0,1	0,1	0,2
Féminin	0,0	0,3	0,1	0,1		0,2		0,2	0,1
Ensemble	0,1	0,5	0,2	0,6		0,4	0,1	0,3	0,3
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche									
Masculin	31,2	1,3	35,6	41,5	34,5	25,9	31,0	35,0	30,9
Féminin	41,4	0,2	47,2	42,6	39,9	53,4	52,0	46,3	40,9
Ensemble	72,6	1,4	82,7	84,0	74,4	79,2	83,0	81,3	71,8
Activités extractives									
Masculin	1,5	0,5	0,1	1,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,5
Féminin	0,3	0,3	0,2	0,9	0,1			0,0	0,3
Ensemble	1,8	0,8	0,3	1,9	0,2	0,1	0,2	0,2	0,7
Activités de fabrication									
Masculin	2,8	9,2	1,7	2,4	2,6	4,2	2,8	1,8	3,2
Féminin	1,3	6,5	1,7	0,5	1,9	2,2	1,6	1,1	1,9
Ensemble	4,1	15,7	3,4	2,9	4,5	6,4	4,4	2,9	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau									
Masculin	0,1	0,7		0,0	0,0		0,0	0,0	0,1
Féminin		0,0							0,0
Ensemble	0,1	0,7		0,0	0,0		0,0	0,0	0,1
Construction									
Masculin	1,4	5,8	0,4	0,3	1,6	2,1	1,4	0,7	1,5
Féminin	0,0	0,2	0,0		0,0		0,0		0,0
Ensemble	1,4	6,0	0,4	0,3	1,6	2,1	1,4	0,7	1,5
Commerce et Réparation									
Masculin	3,8	16,6	2,5	2,4	3,2	4,1	2,3	3,0	4,4
Féminin	10,9	27,6	7,0	5,2	11,1	4,1	5,5	7,3	9,3
Ensemble	14,7	44,2	9,4	7,6	14,2	8,3	7,8	10,4	13,8
Transport, Entreposage et Communication									
Masculin	0,9	8,5	0,8	0,7	0,8	0,7	0,9	1,1	1,7
Féminin	0,0	0,5	0,0	0,0	0,1				0,1
Ensemble	0,9	9,0	0,8	0,7	0,9	0,7	0,9	1,1	1,7
Intermédiation financière									
Masculin	0,3	2,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,4
Féminin	0,0	1,0	0,0		0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Ensemble	0,3	3,2	0,1	0,0	0,3	0,2	0,1	0,2	0,5
Administration publique et Défense, Assurance sociale									
Masculin	3,3	12,5	1,9	1,1	3,1	1,9	1,7	2,3	3,2
Féminin	0,8	5,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,7	1,2
Ensemble	4,0	18,5	2,6	1,8	3,8	2,5	2,1	3,0	4,4
Ensemble									
Masculin	45,3	57,5	43,1	50,0	46,1	39,4	40,5	44,3	46,0
Féminin	54,7	42,5	56,9	50,0	53,9	60,6	59,5	55,7	54,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.12 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon la région naturelle.

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Non déclaré						
Masculin	0,2	0,0	0,1	0,3	0,1	0,2
Féminin	0,3	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Ensemble	0,5	0,0	0,2	0,5	0,3	0,3
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche						
Masculin	1,3	32,4	29,5	40,3	34,5	30,9
Féminin	0,2	38,6	52,5	45,0	45,3	40,9
Ensemble	1,4	71,0	82,0	85,3	79,8	71,8
Activités extractives						
Masculin	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1	0,5
Féminin	0,3	0,2		0,7	0,1	0,3
Ensemble	0,8	1,2	0,1	1,5	0,2	0,7
Activités de fabrication						
Masculin	9,2	2,9	3,3	2,1	1,9	3,2
Féminin	6,5	1,9	1,7	0,6	1,3	1,9
Ensemble	15,7	4,7	4,9	2,7	3,3	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau						
Masculin	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Féminin	0,0					0,0
Ensemble	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Construction						
Masculin	5,8	1,7	1,5	0,3	0,7	1,5
Féminin	0,2	0,0	0,0		0,0	0,0
Ensemble	6,0	1,8	1,5	0,3	0,7	1,5
Commerce et Réparation						
Masculin	16,6	3,6	3,2	2,2	3,1	4,4
Féminin	27,6	12,3	4,7	5,2	7,8	9,3
Ensemble	44,2	15,9	7,9	7,4	11,0	13,8
Transport, Entreposage et Communication						
Masculin	8,5	1,0	0,7	0,6	1,2	1,7
Féminin	0,5	0,1		0,0	0,0	0,1
Ensemble	9,0	1,0	0,7	0,6	1,2	1,7
Intermédiation financière						
Masculin	2,2	0,3	0,1	0,0	0,2	0,4
Féminin	1,0	0,1	0,0		0,0	0,1
Ensemble	3,2	0,4	0,1	0,0	0,2	0,5
Administration publique et Défense, Assurance sociale						
Masculin	12,5	3,3	1,9	1,1	2,5	3,2
Féminin	5,9	0,8	0,5	0,5	0,8	1,2
Ensemble	18,5	4,0	2,5	1,6	3,3	4,4
Ensemble						
Masculin	57,5	46,1	40,5	47,9	44,4	46,0
Féminin	42,5	53,9	59,5	52,1	55,6	54,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.14 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par statut dans l'occupation et sexe selon la région administrative.

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Ensemble
Non déclaré									
Masculin		14,1	6,6	65,1		11,1	3,2		100,0
Féminin	2,0	29,5	13,2	14,5		18,9		21,9	100,0
Ensemble	0,9	20,9	9,5	42,9		14,5	1,8	9,6	100,0
Salarie									
Masculin	11,8	48,2	4,5	6,2	6,8	4,6	3,6	14,4	100,0
Féminin	7,7	59,3	4,4	3,6	5,1	5,9	3,4	10,6	100,0
Ensemble	11,0	50,3	4,5	5,7	6,4	4,9	3,6	13,6	100,0
Employeur									
Masculin	4,2	18,7	10,5	14,5	25,6	8,2	4,0	14,2	100,0
Féminin	6,5	13,5	11,3	14,4	18,9	14,9	7,5	13,1	100,0
Ensemble	5,1	16,8	10,8	14,5	23,1	10,6	5,3	13,8	100,0
Indépendant									
Masculin	10,3	11,2	10,3	15,5	12,1	8,6	9,3	22,7	100,0
Féminin	11,4	11,3	10,9	7,3	14,6	10,6	14,7	19,3	100,0
Ensemble	10,8	11,2	10,6	11,2	13,4	9,6	12,1	20,9	100,0
Membre coopérative									
Masculin	9,7	26,1	14,1	21,4	2,6	1,5	4,9	19,8	100,0
Féminin	1,8	2,5	25,2	40,5	13,0	3,9	9,0	4,2	100,0
Ensemble	4,7	11,3	21,1	33,4	9,1	3,0	7,4	10,0	100,0
Apprenti/stagiaire									
Masculin	9,1	37,0	3,9	7,9	8,9	11,9	9,8	11,5	100,0
Féminin	7,7	47,3	8,1	2,7	6,6	5,8	8,2	13,6	100,0
Ensemble	8,6	40,4	5,3	6,2	8,1	9,9	9,3	12,2	100,0
Aide familial									
Masculin	9,3	0,6	9,7	33,2	10,1	8,7	8,8	19,6	100,0
Féminin	9,4	0,4	10,1	28,6	7,0	12,0	6,6	25,8	100,0
Ensemble	9,4	0,5	10,0	30,2	8,1	10,8	7,4	23,6	100,0
Ensemble									
Masculin	10,0	13,2	9,3	19,3	11,0	8,4	8,6	20,3	100,0
Féminin	10,3	8,3	10,4	16,5	11,0	11,0	10,8	21,7	100,0
Ensemble	10,2	10,6	9,9	17,8	11,0	9,8	9,8	21,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.15 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par statut dans l'occupation et sexe selon la région naturelle.

	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Non déclaré						
Masculin	14,1			14,3	65,1	6,6
Féminin	29,5	2,0		18,9	27,7	21,9
Ensemble	20,9	0,9		16,3	48,7	13,3
Salarie						
Masculin	48,2	15,9		10,8	8,1	17,0
Féminin	59,3	12,6		9,5	4,4	14,2
Ensemble	50,3	15,3		10,6	7,4	16,4
Employeur						
Masculin	18,7	27,8		14,2	22,8	16,5
Féminin	13,5	24,8		22,9	24,5	14,3
Ensemble	16,8	26,7		17,4	23,4	15,7
Indépendant						
Masculin	11,2	19,5		20,8	21,7	26,8
Féminin	11,3	22,5		28,7	13,3	24,2
Ensemble	11,2	21,1		24,9	17,3	25,4
Membre coopérative						
Masculin	26,1	12,3	6,3		35,3	20,1
Féminin	2,5	14,7	12,9		65,5	4,4
Ensemble	11,3	13,8	10,4		54,3	10,2
Apprenti/stagiaire						
Masculin	37,0	17,4	22,3		9,1	14,2
Féminin	47,3	12,2	16,0		5,2	19,2
Ensemble	40,4	15,7	20,2		7,8	15,8
Aide familial						
Masculin	0,6	14,9	22,0		42,4	20,2
Féminin	0,4	12,6	22,4		38,1	26,4
Ensemble	0,5	13,4	22,3		39,6	24,2
Ensemble						
Masculin	13,2	17,8	20,1		25,7	23,1
Féminin	8,3	17,8	25,3		23,9	24,7
Ensemble	10,6	17,8	22,9		24,8	24,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.16 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par branche d'activité et sexe selon le statut dans l'occupation.

	Non déclaré	Salarié	Employeur	Indépendant	Membre coopérative	Apprenti/stagiaire	Aide familial	Ensemble
Non déclaré								
Masculin	52,2	6,9		9,0		0,9	31,1	100,0
Féminin	48,1	10,7		11,3		6,9	23,0	100,0
Ensemble	50,3	8,7		10,0		3,7	27,4	100,0
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche								
Masculin		0,9	1,1	57,4	0,0	0,1	40,4	100,0
Féminin		0,0	0,4	43,8	0,4	0,0	55,4	100,0
Ensemble		0,4	0,7	49,6	0,2	0,1	48,9	100,0
Activités extractives								
Masculin		39,9	1,4	38,0	3,3	2,2	15,2	100,0
Féminin		17,2		40,7		1,4	40,7	100,0
Ensemble		32,2	0,9	38,9	2,2	1,9	23,9	100,0
Activités de fabrication								
Masculin		6,8	1,6	58,0	0,2	25,6	7,8	100,0
Féminin		1,8	0,7	43,7	0,3	49,9	3,7	100,0
Ensemble		4,9	1,2	52,7	0,3	34,6	6,3	100,0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau								
Masculin		71,6	3,5	14,9		10,0		100,0
Féminin						100,0		100,0
Ensemble		67,7	3,3	14,1		14,9		100,0
Construction								
Masculin		9,7	2,4	58,5	0,4	27,7	1,3	100,0
Féminin		31,8		65,3		2,9		100,0
Ensemble		10,1	2,4	58,6	0,4	27,3	1,3	100,0
Commerce et Réparation								
Masculin		5,4	1,2	78,5	0,9	10,9	3,1	100,0
Féminin		0,9	1,3	92,5	0,1	0,3	4,9	100,0
Ensemble		2,3	1,3	88,0	0,3	3,7	4,3	100,0
Transport, Entreposage et Communication								
Masculin		41,8	1,9	29,8	0,2	24,4	1,9	100,0
Féminin		54,1	4,6	22,8		11,4	7,1	100,0
Ensemble		42,2	2,0	29,5	0,2	23,9	2,1	100,0
Intermédiation financière								
Masculin		52,2	1,0	36,4		7,5	2,9	100,0
Féminin		55,6		26,5		17,8		100,0
Ensemble		53,1	0,7	33,9		10,1	2,2	100,0
Administration publique et Défense, Assurance sociale								
Masculin		72,2	0,9	19,6	1,0	6,0	0,2	100,0
Féminin		61,6	0,5	19,4	1,0	14,1	3,3	100,0
Ensemble		69,3	0,8	19,6	1,0	8,3	1,0	100,0
Ensemble								
Masculin	0,2	9,5	1,2	55,2	0,2	5,2	28,4	100,0
Féminin	0,1	1,9	0,6	51,5	0,3	2,2	43,3	100,0
Ensemble	0,1	5,4	0,9	53,2	0,3	3,6	36,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.18 : Durée moyenne (en mois) d'exercice de l'occupation principale au cours des 12 derniers mois par type de profession selon la branche d'activité

	Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche	Activités extractives	Activités de fabrication	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce et réparation	Transport, Entreposage et Communication	Intermédiation financière	Administration publique et Défense, Assurance sociale	Ensemble
Forces armées	6,2	12,0				11,0			11,8	10,8
Membres Exécutif/Législatif, Cadres supérieurs	7,2	12,0	11,0		12,0	10,9	11,6	11,3	11,0	8,5
Professions intellectuelles et scientifiques	10,1	11,1	10,7	11,4	9,8	10,5	11,4	10,8	9,6	9,9
Professions intermédiaires	11,1	11,3	10,2	12,0		11,4	11,5	11,3	11,2	11,1
Employés de type administratif		11,4	11,0	12,0		12,0	9,6	8,0	10,7	10,3
Personnels des services et vendeurs	9,8	10,6	9,7		6,2	11,2	11,0	11,4	10,8	10,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture/pêche	7,3	9,4	7,7	10,1	8,4	10,0		12,0	9,1	7,4
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	7,3	10,7	10,6	11,0	10,4	11,1	10,8	12,0	10,6	10,7
Conducteurs installations/machines et ouvriers assemblage		11,7		12,0	9,3	10,7	11,0	10,1	10,6	11,0
Ouvriers et employés non qualifiés	6,5	6,5	8,9		7,1	10,2	11,1	11,2	10,2	10,1
Ensemble	7,3	9,5	10,4	11,1	8,5	10,3	11,0	10,9	10,3	8,2

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.21 : Revenu annuel total moyen et médian (FG) perçu pour l'occupation principale par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon le sexe.

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Région naturelle						
Conakry	6 198 893	2 190 000	2 919 325	1 460 000	4 857 997	1 825 000
Basse Guinée	2 470 092	600 000	914 611	260 000	1 650 258	365 000
Moyenne Guinée	3 867 016	960 000	1 575 875	520 000	2 735 414	730 000
Haute Guinée	5 205 188	840 000	4 193 899	364 000	4 681 590	520 000
Guinée Forestière	2 022 939	638 750	1 037 271	425 833	1 527 219	520 000
Région administrative						
Boké	2 296 995	520 000	1 029 381	260 000	1 645 394	360 000
Conakry	6 198 893	2 190 000	2 919 325	1 460 000	4 857 997	1 825 000
Faranah	2 584 088	730 000	2 430 893	416 000	2 500 486	547 500
Kankan	6 009 406	900 000	3 737 564	346 667	4 856 764	547 500
Kindia	2 304 046	540 000	759 572	240 000	1 472 509	312 000
Labé	4 652 702	1 095 000	1 603 933	780 000	3 314 677	960 000
Mamou	5 575 273	1 430 000	2 360 287	780 000	3 852 136	1 040 000
N'Zérékoré	1 894 471	608 333	1 078 197	433 333	1 492 836	520 000
Milieu de résidence						
Conakry	6 198 893	2 190 000	2 919 325	1 460 000	4 857 997	1 825 000
Autres Urbains	7 256 515	1 825 000	3 530 042	973 333	5 405 273	1 323 600
Rural	1 362 077	456 250	904 820	260 000	1 125 710	346 667
Ensemble	3 742 987	1 040 000	1 806 576	520 000	2 794 610	730 000

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.24 : Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon le type d'emploi recherché.

	Travail salarié	Travail indépendant	L'un ou l'autre	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	43,9	17,2	38,9	100,0
Basse Guinée	49,3	26,8	23,8	100,0
Moyenne Guinée	24,5	44,2	31,3	100,0
Haute Guinée	32,1	25,1	42,8	100,0
Guinée Forestière	35,8	24,5	39,8	100,0
Région administrative				
Boké	59,1	8,3	32,6	100,0
Conakry	43,9	17,2	38,9	100,0
Faranah	25,4	30,4	44,2	100,0
Kankan	32,3	23,0	44,6	100,0
Kindia	44,7	35,4	19,9	100,0
Labé	31,9	44,5	23,6	100,0
Mamou	16,9	45,3	37,8	100,0
N'Zérékoré	39,1	24,1	36,8	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	43,9	17,2	38,9	100,0
Autres Urbains	40,2	26,1	33,7	100,0
Rural	40,0	32,6	27,5	100,0
Sexe				
Masculin	48,4	15,8	35,8	100,0
Féminin	30,6	31,4	38,0	100,0
Niveau d'instruction				
Primaire	39,5	28,9	31,6	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	45,6	16,7	37,7	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	47,7	15,1	37,2	100,0
Technique professionnel	51,2	5,8	43,1	100,0
Université/Post-univ.	73,5	4,4	22,1	100,0
Non scolarisé	34,4	27,2	38,5	100,0
Ne sait pas	77,0		23,0	100,0
Ensemble	42,6	21,0	36,5	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.25 : Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon le secteur où a eu lieu la recherche.

	Public	Parapublic	Privé	Ensemble
Région naturelle				
Conakry	11,6	10,2	78,2	100,0
Basse Guinée	18,6	17,9	63,5	100,0
Moyenne Guinée	4,1	6,6	89,3	100,0
Haute Guinée	16,1	16,1	67,8	100,0
Guinée Forestière	15,6	7,1	77,3	100,0
Région administrative				
Boké	13,5	23,3	63,2	100,0
Conakry	11,6	10,2	78,2	100,0
Faranah	8,9	2,5	88,6	100,0
Kankan	16,3	17,0	66,8	100,0
Kindia	20,8	15,2	63,9	100,0
Labé	7,7	7,5	84,8	100,0
Mamou	0,7	5,9	93,3	100,0
N'Zérékoré	18,0	9,0	73,0	100,0
Milieu de résidence				
Conakry	11,6	10,2	78,2	100,0
Autres Urbains	12,2	15,0	72,8	100,0
Rural	24,6	10,4	65,1	100,0
Sexe				
Masculin	14,5	12,3	73,2	100,0
Féminin	10,1	9,5	80,4	100,0
Niveau d'instruction				
Primaire	9,5	15,1	75,4	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	10,4	8,0	81,6	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	11,3	14,6	74,1	100,0
Technique professionnel	28,5	11,9	59,7	100,0
Université/Post-univ.	29,3	18,7	51,9	100,0
Non scolarisé	8,7	9,2	82,1	100,0
Ne sait pas	70,6		29,4	100,0
Ensemble	13,0	11,4	75,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.26 : Répartition (%) des chômeurs de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la démarche menée

	Bureau de la main d'œuvre	Parents/ amis	Intermé- diaires	Contact direct	Annonce	Autre	Ensemble	
Région naturelle								
Conakry		3,2	55,5	9,5	29,7	1,9	0,2	100,0
Basse Guinée		9,0	47,6	8,3	25,5	2,5	7,1	100,0
Moyenne Guinée			60,3	5,4	19,4	4,2	10,8	100,0
Haute Guinée		6,3	41,6	12,1	37,8	0,9	1,3	100,0
Guinée Forestière		3,9	55,6	10,5	18,1	8,3	3,6	100,0
Région administrative								
Boké	19,1		43,5	19,6	13,9	2,7	1,1	100,0
Conakry		3,2	55,5	9,5	29,7	1,9	0,2	100,0
Faranah			69,4	2,1	21,7	6,8		100,0
Kankan		7,1	39,3	13,3	38,3	0,6	1,4	100,0
Kindia		4,2	49,5	3,2	30,8	2,4	9,9	100,0
Labé			45,5	2,1	21,6	8,7	22,2	100,0
Mamou			75,4	6,9	17,8			100,0
N'Zérékoré	4,9		51,0	12,7	18,4	8,4	4,6	100,0
Milieu de résidence								
Conakry		3,2	55,5	9,5	29,7	1,9	0,2	100,0
Autres Urbains		7,3	56,2	8,7	22,0	4,7	1,1	100,0
Rural		3,6	34,3	10,3	33,1	1,7	16,9	100,0
Sexe								
Masculin		5,2	52,2	9,5	28,6	3,2	1,3	100,0
Féminin		2,4	56,2	9,2	27,3	1,3	3,6	100,0
Niveau d'instruction								
Primaire		4,5	59,2	11,4	24,6		0,3	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)		5,9	50,1	13,7	27,9	2,3		100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)		9,7	40,9	12,5	36,0	0,4	0,5	100,0
Technique professionnel		3,0	39,4	14,3	34,7	8,6		100,0
Université/Post-univ.		3,9	32,8	11,1	43,6	7,5	1,0	100,0
Non scolarisé		2,8	62,4	5,0	23,6	1,9	4,3	100,0
Ne sait pas			23,0	47,6	29,4			100,0
Ensemble	4,3	53,6	9,4	28,1	2,6	2,1	100,0	

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.27 : Répartition (%) des demandeurs d'emploi de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la durée de recherche.

	0 - 11 mois	12 - 23 mois	24 - 35 mois	36 - 47 mois	48 - 59 mois	60 mois et plus	Ensemble
Région naturelle							
Conakry	23,5	23,5	19,8	11,1	8,5	13,6	100,0
Basse Guinée	29,4	17,8	20,0	11,8	3,4	17,6	100,0
Moyenne Guinée	29,6	18,9	19,3	10,7	0,9	20,6	100,0
Haute Guinée	29,4	31,1	22,4	3,0	2,6	11,4	100,0
Guinée Forestière	34,3	28,6	19,5	6,1	2,7	8,8	100,0
Région administrative							
Boké	12,9	23,6	29,9	10,3	7,2	16,1	100,0
Conakry	23,5	23,5	19,8	11,1	8,5	13,6	100,0
Faranah	48,3	22,5	21,8	2,1	3,4	1,9	100,0
Kankan	27,5	31,8	23,2	2,4	2,2	12,9	100,0
Kindia	38,3	15,2	14,4	12,6	1,2	18,3	100,0
Labé	14,8	18,8	25,2	7,1		34,0	100,0
Mamou	44,9	16,4	14,2	14,5	1,8	8,2	100,0
NZérékoré	30,2	30,5	18,4	7,7	2,7	10,5	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	23,5	23,5	19,8	11,1	8,5	13,6	100,0
Autres Urbains	32,6	23,7	21,1	6,8	3,0	12,7	100,0
Rural	25,0	21,3	17,6	14,0	2,1	20,0	100,0
Sexe							
Masculin	25,8	22,2	19,7	9,5	7,1	15,8	100,0
Féminin	26,2	25,8	20,6	11,8	5,4	10,2	100,0
Niveau d'instruction							
Primaire	21,7	29,2	22,0	6,2	4,1	16,9	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	31,9	16,8	17,5	10,8	8,0	14,9	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	6,4	24,1	23,0	22,1	10,3	14,0	100,0
Technique professionnel	21,3	18,3	32,8	9,4	1,4	16,8	100,0
Université/Post-univ.	22,7	19,2	30,1	8,9	9,3	9,8	100,0
Non scolarisé	32,1	24,9	14,3	8,9	7,0	12,7	100,0
Ne sait pas		29,4	47,6	23,0			100,0
Ensemble	25,9	23,4	20,0	10,2	6,6	13,9	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.28 : Répartition (%) des demandeurs de 1er emploi de 15 ans et plus par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction selon la durée de recherche.

	0 - 11 mois	12 - 23 mois	24 - 35 mois	36 - 47 mois	48 - 59 mois	60 mois et plus	Ensemble
Région naturelle							
Conakry	14,5	27,8	22,4	11,9	10,7	12,7	100,0
Basse Guinée	24,3	12,5	26,1	15,1	4,7	17,4	100,0
Moyenne Guinée	14,2	31,4	30,2	13,0	2,2	9,0	100,0
Haute Guinée	21,9	28,2	32,6	4,9	1,0	11,4	100,0
Guinée Forestière	26,7	20,7	26,0	11,4	4,0	11,1	100,0
Région administrative							
Boké	5,1	26,5	30,6	10,6	10,2	16,9	100,0
Conakry	14,5	27,8	22,4	11,9	10,7	12,7	100,0
Faranah	32,2	24,7	32,0	4,3	3,0	3,9	100,0
Kankan	22,9	27,9	32,9	3,8		12,4	100,0
Kindia	37,6	3,6	22,6	18,0	0,8	17,5	100,0
Labé	14,9	25,4	37,6	7,2		15,0	100,0
Mamou	14,6	34,3	21,0	24,0	6,1	10,0	100,0
NZérékoré	23,5	20,3	24,2	14,3	5,0	12,6	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	14,5	27,8	22,4	11,9	10,7	12,7	100,0
Autres Urbains	26,1	22,7	25,7	7,3	3,4	14,8	100,0
Rural	14,8	7,7	34,6	27,5	4,2	11,2	100,0
Sexe							
Masculin	16,7	23,8	23,4	11,3	9,5	15,2	100,0
Féminin	18,4	27,1	25,2	12,9	6,7	9,7	100,0
Niveau d'instruction							
Primaire	12,7	28,4	26,0	8,8	7,0	17,1	100,0
Secondaire 1er cycle (Collège)	18,6	16,1	18,4	15,8	10,4	20,6	100,0
Secondaire 2eme cycle (Lycée)	4,6	30,8	13,2	23,3	13,3	14,7	100,0
Technique professionnel	15,3	25,6	42,9	7,9	2,0	6,2	100,0
Université/Post-univ.	21,1	11,4	43,0	9,6	8,9	6,1	100,0
Non scolarisé	22,8	27,1	18,8	9,9	9,0	12,3	100,0
Ne sait pas		29,4	47,6	23,0			100,0
Ensemble	17,4	25,1	24,1	11,9	8,4	13,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.29 : Temps moyen (en heures) consacré aux travaux ménagers durant les 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de travail ménager et le sexe.

	Masculin					Féminin					Ensemble				
	Cuisine	Nettoyage	Lesive	Repas	Marché	Cuisine	Nettoyage	Lesive	Repas	Marché	Cuisine	Nettoyage	Lesive	Repas	Marché
Région naturelle															
Conakry	0,1	0,5	0,9	0,6	0,2	4,6	1,9	1,9	0,8	2,0	2,4	1,2	1,4	0,7	1,1
Basse Guinée	0,1	0,6	1,0	0,4	0,5	7,2	2,7	2,8	0,7	2,8	3,9	1,7	2,0	0,6	1,7
Moy. Guinée	0,3	0,4	1,1	0,3	0,8	8,0	2,8	3,2	0,4	2,3	4,7	1,7	2,3	0,3	1,7
Haute Guinée	0,1	0,2	0,4	0,2	0,4	7,6	2,0	2,4	0,4	2,0	4,1	1,2	1,5	0,3	1,3
G. Forestière	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7	5,2	2,1	2,2	0,4	2,0	3,0	1,3	1,5	0,4	1,4
Région administrative															
Boké	0,2	0,3	0,9	0,3	0,4	7,8	2,4	2,6	0,6	2,3	4,2	1,4	1,8	0,5	1,4
Conakry	0,1	0,5	0,9	0,6	0,2	4,6	1,9	1,9	0,8	2,0	2,4	1,2	1,4	0,7	1,1
Faranah	0,1	0,3	0,5	0,2	0,6	9,3	2,7	2,9	0,4	2,3	5,1	1,6	1,8	0,3	1,5
Kankan	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	6,3	1,8	2,3	0,5	1,9	3,4	1,1	1,4	0,4	1,2
Kindia	0,2	0,7	1,1	0,4	0,6	7,5	3,0	3,0	0,7	3,1	4,1	1,9	2,1	0,6	2,0
Labé	0,4	0,5	1,0	0,4	0,9	6,6	2,2	2,7	0,5	2,2	3,9	1,4	2,0	0,4	1,6
Mamou	0,3	0,3	1,3	0,1	0,7	8,7	3,4	3,7	0,3	2,5	5,1	2,1	2,7	0,2	1,7
N'Zérékoré	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7	4,9	1,9	2,1	0,3	2,0	2,8	1,3	1,4	0,4	1,4
Milieu de résidence															
Conakry	0,1	0,5	0,9	0,6	0,2	4,6	1,9	1,9	0,8	2,0	2,4	1,2	1,4	0,7	1,1
Autres	0,1	0,5	0,8	0,5	0,2	5,8	2,1	2,3	0,9	2,6	3,0	1,3	1,6	0,7	1,4
Urbains															
Rural	0,3	0,4	0,8	0,3	0,7	7,3	2,5	2,8	0,4	2,2	4,1	1,5	1,9	0,3	1,5
Ensemble	0,2	0,4	0,8	0,4	0,5	6,7	2,3	2,6	0,5	2,2	3,7	1,5	1,7	0,4	1,4

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.30 : Temps moyen (en heures) consacré aux autres travaux durant les 7 derniers jours par région administrative, région naturelle, milieu de résidence et groupe d'âge selon le type de travail et le sexe.

	Masculin				Féminin				Ensemble			
	Recherche de bois	Recherche d'eau	Aide autres ménages	Activités communautaires	Recherche de bois	Recherche d'eau	Aide autres ménages	Activités communautaires	Recherche de bois	Recherche d'eau	Aide autres ménages	Activités communautaires
Région naturelle												
Conakry	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,8	0,2	0,2	0,1	0,6	0,2	0,2
Basse Guinée	1,6	1,2	0,5	0,8	2,1	2,8	0,6	0,4	1,9	2,0	0,6	0,6
Moyenne Guinée	2,2	1,3	0,8	0,5	1,8	3,2	0,9	0,3	2,0	2,4	0,9	0,4
Haute Guinée	1,6	0,6	0,5	0,8	1,9	2,8	0,5	0,5	1,8	1,7	0,5	0,6
Guinée Forestière	1,4	0,7	0,9	0,9	1,7	2,6	0,9	0,6	1,5	1,7	0,9	0,7
Région administrative												
Boké	1,5	0,9	0,5	0,5	1,6	2,3	0,6	0,3	1,5	1,6	0,6	0,4
Conakry	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,8	0,2	0,2	0,1	0,6	0,2	0,2
Faranah	2,0	0,8	0,8	0,8	2,0	3,6	0,7	0,5	2,0	2,4	0,8	0,6
Kankan	1,5	0,4	0,6	0,9	1,9	2,3	0,5	0,5	1,7	1,4	0,5	0,7
Kindia	1,9	1,3	0,6	1,0	2,4	3,3	0,7	0,4	2,2	2,4	0,7	0,7
Labé	1,8	1,0	1,0	0,5	1,7	2,4	1,1	0,3	1,7	1,8	1,1	0,4
Mamou	2,6	1,7	0,6	0,5	2,0	4,1	0,6	0,2	2,2	3,1	0,6	0,3
NZérékoré	1,3	0,7	0,8	0,8	1,6	2,5	0,9	0,5	1,5	1,7	0,9	0,6
Milieu de résidence												
Conakry	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,8	0,2	0,2	0,1	0,6	0,2	0,2
Autres Urbains	0,4	0,6	0,2	0,3	0,3	1,6	0,4	0,2	0,3	1,1	0,3	0,3
Rural	2,0	1,0	0,8	0,8	2,2	3,1	0,8	0,5	2,1	2,2	0,8	0,6
Ensemble	1,4	0,8	0,6	0,6	1,6	2,5	0,7	0,4	1,5	1,7	0,6	0,5

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.35 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et branche d'activité selon le niveau de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Non déclaré	0,1	0,2	0,1	0,2
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche	39,4	36,6	24,7	30,9
Activités extractives	0,1	0,2	0,8	0,5
Activités de fabrication	1,8	2,3	4,2	3,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau		0,0	0,2	0,1
Construction	0,9	0,9	2,2	1,5
Commerce et Réparation	1,1	2,0	7,1	4,4
Transport, Entreposage et Communication	0,2	0,7	2,8	1,7
Intermédiation financière	0,0	0,1	0,7	0,4
Administration publique et Défense, Assurance sociale	0,8	1,3	5,4	3,2
Ensemble	44,6	44,3	47,9	46,0
Féminin				
Non déclaré	0,3	0,2	0,1	0,1
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche	50,8	48,8	32,2	40,9
Activités extractives	0,4	0,3	0,2	0,3
Activités de fabrication	0,5	0,9	2,9	1,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau			0,0	0,0
Construction		0,0	0,1	0,0
Commerce et Réparation	3,4	5,0	14,0	9,3
Transport, Entreposage et Communication	0,0	0,0	0,1	0,1
Intermédiation financière		0,0	0,3	0,1
Administration publique et Défense, Assurance sociale	0,1	0,4	2,1	1,2
Ensemble	55,4	55,7	52,1	54,0
Ensemble				
Non déclaré	0,4	0,4	0,2	0,3
Agriculture, Chasse, Sylviculture et pêche	90,2	85,4	56,9	71,8
Activités extractives	0,5	0,5	1,0	0,7
Activités de fabrication	2,3	3,3	7,1	5,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau		0,0	0,2	0,1
Construction	0,9	0,9	2,2	1,5
Commerce et Réparation	4,5	7,0	21,1	13,8
Transport, Entreposage et Communication	0,3	0,7	2,9	1,7
Intermédiation financière	0,0	0,1	0,9	0,5
Administration publique et Défense, Assurance sociale	0,9	1,7	7,5	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 10.36 : Répartition (%) des actifs ayant exercé une activité principale au cours des 7 derniers jours par sexe et type de profession selon le niveau de pauvreté.

	Très pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Masculin				
Forces armées	0,1	0,2	0,8	0,5
Membres Exécutif/Législatif, Cadres supérieurs	0,3	0,2	0,7	0,4
Professions intellectuelles et scientifiques	0,6	0,7	3,1	1,8
Professions intermédiaires	0,1	0,2	1,2	0,7
Employés de type administratif		0,0	0,2	0,1
Personnels des services et vendeurs		0,1	0,5	0,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture/pêche	40,2	37,8	27,0	32,6
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	2,2	2,9	5,6	4,2
Conducteurs installations/machines et ouvriers assemblage	0,2	0,4	2,2	1,2
Ouvriers et employés non qualifiés	1,0	1,9	6,7	4,2
Ensemble	44,6	44,3	47,9	46,0
Féminin				
Forces armées	0,4	0,1	0,1	0,1
Membres Exécutif/Législatif, Cadres supérieurs	0,4	0,2	0,3	0,3
Professions intellectuelles et scientifiques	0,0	0,1	1,0	0,5
Professions intermédiaires	0,0	0,1	0,5	0,3
Employés de type administratif		0,0	0,3	0,1
Personnels des services et vendeurs	0,0	0,2	0,5	0,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture/pêche	49,8	48,7	32,6	41,0
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	0,4	0,8	2,7	1,7
Conducteurs installations/machines et ouvriers assemblage	0,0	0,0	0,1	0,0
Ouvriers et employés non qualifiés	4,4	5,5	14,1	9,6
Ensemble	55,4	55,7	52,1	54,0
Ensemble				
Forces armées	0,5	0,3	0,9	0,6
Membres Exécutif/Législatif, Cadres supérieurs	0,6	0,5	1,0	0,7
Professions intellectuelles et scientifiques	0,6	0,8	4,1	2,4
Professions intermédiaires	0,1	0,3	1,7	0,9
Employés de type administratif		0,0	0,5	0,3
Personnels des services et vendeurs	0,0	0,2	1,0	0,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture/pêche	90,0	86,4	59,6	73,6
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	2,7	3,7	8,2	5,9
Conducteurs installations/machines et ouvriers assemblage	0,2	0,4	2,3	1,3
Ouvriers et employés non qualifiés	5,4	7,4	20,8	13,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 11.2 : Répartition (%) des transferts effectués (espèces ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le sexe et le lieu de résidence du bénéficiaire

	Sexe		Résidence du bénéficiaire				Ensemble
	Masculin	Féminin	Guinée urbaine	Guinée rurale	Pays africains	Autres pays	
Région naturelle							
Conakry	38,8	61,2	33,1	63,2	2,1	1,6	100,0
Basse Guinée	46,4	53,6	42,9	55,8	0,9	0,4	100,0
Moyenne Guinée	42,9	57,1	27,7	69,3	2,8	0,2	100,0
Haute Guinée	41,6	58,4	35,5	61,9	2,5	0,1	100,0
Guinée Forestière	52,1	47,9	41,4	56,5	1,6	0,5	100,0
Région administrative							
Boké	47,7	52,3	40,3	58,1	1,3	0,2	100,0
Conakry	38,8	61,2	33,1	63,2	2,1	1,6	100,0
Faranah	46,2	53,8	39,5	59,2	1,2	0,2	100,0
Kankan	40,8	59,2	38,4	58,9	2,6		100,0
Kindia	45,2	54,8	43,1	55,4	1,0	0,5	100,0
Labé	39,7	60,3	26,1	70,3	3,2	0,4	100,0
Mamou	44,6	55,4	26,5	70,9	2,4	0,2	100,0
N'Zérékoré	52,7	47,3	39,9	57,6	1,9	0,6	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	38,8	61,2	33,1	63,2	2,1	1,6	100,0
Autres Urbains	41,5	58,5	44,2	54,0	1,3	0,4	100,0
Rural	47,1	52,9	35,5	62,2	2,0	0,3	100,0
Sexe du chef de ménage							
Masculin	44,9	55,1	35,6	61,9	1,9	0,6	100,0
Féminin	45,0	55,0	40,3	57,2	2,1	0,4	100,0
GSE du chef de ménage							
GSE 1	62,6	37,4	21,7	78,3			100,0
GSE 2	48,4	51,6	34,0	63,7	1,9	0,4	100,0
GSE 3	46,5	53,5	14,4	85,6			100,0
GSE 4	41,9	58,1	48,5	48,9	1,1	1,5	100,0
GSE 5	43,5	56,5	44,2	52,6	1,8	1,5	100,0
GSE 6	43,6	56,4	33,1	65,8	1,1		100,0
GSE 7	40,3	59,7	35,2	62,6	1,9	0,4	100,0
GSE 8	41,5	58,5	36,3	59,2	4,3	0,1	100,0
GSE 9	48,9	51,1	41,3	51,6	7,1		100,0
GSE 10	43,7	56,3	35,6	61,6	2,2	0,6	100,0
Ensemble	44,9	55,1	36,3	61,3	1,9	0,6	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 11.3 : Répartition (%) des transferts reçus (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence, sexe et GSE du chef de ménage selon le sexe et le lieu de résidence de l'expéditeur

	Sexe		Guinée urbain	Résidence de l'expéditeur			Ensemble
	M	F		Guinée rural	Pays africain	Autre pays	
Région naturelle							
Conakry	56,1	43,9	35,5	31,6	7,2	25,8	100,0
Basse Guinée	62,5	37,5	61,8	29,7	3,8	4,7	100,0
Moyenne Guinée	67,0	33,0	46,6	28,4	17,9	7,0	100,0
Haute Guinée	77,4	22,6	38,9	38,7	18,2	4,2	100,0
Guinée Forestière	56,0	44,0	44,7	46,1	5,6	3,6	100,0
Région administrative							
Boké	69,0	31,0	53,2	33,0	7,0	6,8	100,0
Conakry	56,1	43,9	35,5	31,6	7,2	25,8	100,0
Faranah	78,2	21,8	41,7	40,7	14,2	3,4	100,0
Kankan	73,2	26,8	43,3	35,0	17,7	4,0	100,0
Kindia	61,2	38,8	61,9	30,5	5,3	2,3	100,0
Labé	63,4	36,6	41,5	30,2	22,2	6,1	100,0
Mamou	68,2	31,8	55,5	23,3	12,2	9,0	100,0
N'Zérékoré	54,1	45,9	41,0	48,3	6,4	4,2	100,0
Milieu de résidence							
Conakry	56,1	43,9	35,5	31,6	7,2	25,8	100,0
Autres Urbains	62,5	37,5	64,7	20,1	6,5	8,6	100,0
Rural	66,1	33,9	47,0	34,8	13,2	5,0	100,0
Sexe du chef de ménage							
Masculin	65,2	34,8	47,4	34,7	10,6	7,3	100,0
Féminin	63,4	36,6	50,0	26,8	15,5	7,7	100,0
GSE du chef de ménage							
GSE 1	53,2	46,8	35,5	53,2	11,3		100,0
GSE 2	67,8	32,2	45,7	33,1	14,9	6,3	100,0
GSE 3	64,1	35,9	49,3	39,2	11,5		100,0
GSE 4	57,9	42,1	40,0	32,5	5,4	22,2	100,0
GSE 5	62,0	38,0	36,4	40,4	6,4	16,8	100,0
GSE 6	58,0	42,0	60,3	31,7	4,4	3,6	100,0
GSE 7	58,4	41,6	50,8	33,0	8,0	8,2	100,0
GSE 8	66,7	33,3	44,2	32,1	8,8	14,8	100,0
GSE 9	79,3	20,7	35,8	14,7	10,7	38,7	100,0
GSE 10	65,0	35,0	50,5	31,4	11,5	6,7	100,0
Ensemble	64,7	35,3	48,0	32,7	11,8	7,4	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 11.4: Estimation de la valeur annuelle des transferts effectués (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

	Espèce (en millions de FG)	Produits alimentaires (en millions de FG)	Autres envois en nature (en millions de FG)	Valeur totale (en millions de FG)	Valeur totale moyenne par ménage (FG)
Région naturelle					
Conakry	37961	15067	5151	58179	365943
Basse Guinée	14986	8641	2779	26407	110088
Moyenne Guinée	8291	6285	1808	16383	69515
Haute Guinée	11525	4382	2615	18522	196625
Guinée Forestière	19806	8636	3191	31634	159763
Région administrative					
Boké	9968	5573	1523	17064	120963
Conakry	37961	15067	5151	58179	365943
Faranah	2892	2024	804	5720	87660
Kankan	10508	3404	2409	16321	260678
Kindia	7165	3648	1364	12177	88073
Labé	3022	2228	835	6085	59698
Mamou	3121	3477	866	7463	79157
N'Zérékoré	17931	7590	2593	28114	171078
Milieu de résidence					
Conakry	37961	15067	5151	58179	365943
Autres Urbains	23426	8925	3610	35961	285716
Rural	31181	19020	6783	56985	88776
GSE du chef de ménage					
GSE 1	17	32	88	138	34133
GSE 2	11328	10337	3077	24742	67493
GSE 3	26	49	1	76	16541
GSE 4	21523	8415	4026	33964	403641
GSE 5	11737	3563	1355	16655	388585
GSE 6	2817	2064	521	5401	144122
GSE 7	20489	9790	3623	33902	239751
GSE 8	2852	1067	428	4347	164135
GSE 9	900	124	48	1073	397937
GSE 10	20879	7570	2377	30827	142441
Ensemble	92569	43012	15544	151125	163072

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 11.5 : Estimation de la valeur annuelle des transferts reçus (en espèce ou nature) par région naturelle, région administrative, milieu de résidence et GSE du chef de ménage

	Espèce (en millions de FG)	Produits alimentaires (en millions de FG)	Autres envois en nature (en millions de FG)	Valeur totale (en millions de FG)	Valeur totale moyenne par ménage
Région naturelle					
Conakry	42396	4563	4704	51663	742448
Basse Guinée	33662	14684	35821	84168	472328
Moyenne Guinée	38154	14135	8721	61009	211506
Haute Guinée	12128	3653	4832	20613	217831
Guinée Forestière	4786	4066	12063	20916	217248
Région administrative					
Boké	25370	6145	33548	65062	723233
Conakry	42396	4563	4704	51663	742448
Faranah	7382	1826	2109	11316	190134
Kankan	5402	2246	2985	10633	212528
Kindia	19801	10045	3000	32845	299724
Labé	12284	4039	3662	19985	144199
Mamou	14362	8591	4331	27284	212311
N'Zérékoré	4131	3647	11802	19580	240664
Milieu de résidence					
Conakry	42396	4563	4704	51663	742448
Autres Urbains	26060	7066	16354	49480	569536
Rural	62671	29473	45082	137226	240462
GSE du chef de ménage					
GSE 1	126	397	26	549	75869
GSE 2	16044	11454	8788	36286	123715
GSE 3	386	285	257	929	147099
GSE 4	8240	1195	1171	10606	381870
GSE 5	2251	634	1164	4049	302392
GSE 6	3059	1558	713	5330	196988
GSE 7	15937	4369	13788	34094	441542
GSE 8	1953	254	329	2536	209748
GSE 9	140	46	14	200	293388
GSE 10	82990	20910	39891	143790	548655
Ensemble	131127	41102	66141	238369	327818

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 11.6 : Estimation de la valeur annuelle des transferts effectués et reçus (espèces ou nature) selon le lieu de résidence du bénéficiaire et de l'expéditeur.

	Espèces (en millions de FG)	Produits alimentaires (en millions de FG)	Autres envois en nature (en millions de FG)	Valeur totale (en millions de FG)	Valeur totale moyenne par ménage
Transferts effectués					
Guinée	89846	41937	14755	146538	162120
Afrique	1859	898	667	3423	194153
Autres pays	864	177	122	1164	223011
Ensemble	92569	43012	15544	151125	163072
Transferts reçus					
Guinée	66085	38409	54985	159480	271621
Afrique	32215	1623	2770	36609	425391
Autres pays	32826	1070	8385	42281	783835
Ensemble	131127	41102	66141	238369	327818

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 12.4. Répartition (%) des ménages possédant des terres agricoles par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la raison évoquée sur le changement de superficie de l'exploitation

	Achat	Héritage	Don / attribution	Récupération	Vente	Don / Cession	Dépossession	Location / métayage	Remboursement dette	Ensemble
Région naturelle										
Conakry	17,1	27,9	28,0	27,1						100,0
Basse Guinée	4,7	18,1	19,1	23,1	4,1	16,5	10,4	1,0	2,9	100,0
Moyenne Guinée	3,3	11,8	25,3	24,2	3,2	8,9	19,2	4,1		100,0
Haute Guinée	1,0	10,8	22,9	48,4		9,8	4,1	2,1	0,9	100,0
Guinée Forestière	6,8	9,7	17,0	35,7	1,6	11,9	16,3		1,1	100,0
Région administrative										
Boké	8,2	14,4	24,6	22,2	0,5	18,0	11,1		1,0	100,0
Conakry	17,1	27,9	28,0	27,1						100,0
Faranah	2,2	11,1	12,7	61,7	2,9	1,9	3,3	4,2		100,0
Kankan	0,6	11,9	23,9	45,2		12,1	4,2	0,9	1,1	100,0
Kindia	3,0	18,2	16,3	22,7	5,8	16,1	12,8	1,5	3,5	100,0
Labé	2,5	16,8	35,7	20,1	5,8	4,4	11,4	3,4		100,0
Mamou	2,4	5,5	8,6	34,2		11,0	30,8	7,6		100,0
NZérékoré	7,6	8,2	19,4	31,0	0,6	13,4	18,5		1,2	100,0
Milieu de résidence										
Conakry	17,1	27,9	28,0	27,1						100,0
Autres Urbains	8,9	16,6	19,8	32,9	1,8	7,7	10,8	1,5		100,0
Rural	3,7	12,2	21,1	34,0	2,1	11,9	12,1	1,8	1,2	100,0
Ensemble	3,9	12,5	21,0	33,9	2,1	11,6	12,0	1,8	1,2	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 12.6 : Répartition (%) des ménages non propriétaires de leurs terres par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon l'appréciation de la variation de la superficie de l'exploitation par rapport à celle il y a un an

	Plus petite	Plus grande	Identique	Non applicable	Ensemble
Région naturelle					
Conakry		5,9	94,1		100,0
Basse Guinée	13,7	18,6	64,8	2,9	100,0
Moyenne Guinée	11,0	12,9	71,5	4,6	100,0
Haute Guinée	6,9	10,8	80,6	1,6	100,0
Guinée Forestière	12,1	8,4	77,6	2,0	100,0
Région administrative					
Boké	14,3	29,0	51,5	5,3	100,0
Conakry		5,9	94,1		100,0
Faranah	7,8	10,9	78,9	2,5	100,0
Kankan	6,6	10,8	80,9	1,8	100,0
Kindia	16,4	12,4	67,8	3,4	100,0
Labé	11,8	16,0	67,4	4,8	100,0
Mamou	5,6	7,4	84,7	2,3	100,0
NZérékoré	12,5	8,1	77,7	1,7	100,0
Milieu de résidence					
Conakry		5,9	94,1		100,0
Autres Urbains	8,7	16,4	72,1	2,8	100,0
Rural	11,7	12,9	72,3	3,1	100,0
Ensemble	11,5	13,0	72,4	3,1	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 12.7 : Répartition (%) des ménages non propriétaires de leurs terres par région naturelle, région administrative et milieu de résidence selon la raison évoquée sur le changement de superficie de l'exploitation

	Location	Métayage	Terres prêtées gratuites	Restitution	Ensemble
Région naturelle					
Conakry			100,0		100,0
Basse Guinée	8,0	8,4	41,2	42,4	100,0
Moyenne Guinée	2,9	14,4	36,6	46,1	100,0
Haute Guinée	3,2	3,0	54,8	39,0	100,0
Guinée Forestière	8,9	11,5	20,4	59,1	100,0
Région administrative					
Boké	14,1	5,8	47,1	33,0	100,0
Conakry			100,0		100,0
Faranah	3,8	10,1	44,5	41,6	100,0
Kankan	5,0	1,3	55,7	38,0	100,0
Kindia	1,7	8,0	33,2	57,0	100,0
Labé	1,6	22,0	33,9	42,5	100,0
Mamou		15,3	41,7	42,9	100,0
NZérékoré	8,7	11,0	19,7	60,5	100,0
Milieu de résidence					
Conakry			100,0		100,0
Autres Urbains	4,9	15,3	45,1	34,8	100,0
Rural	6,2	10,2	36,0	47,5	100,0
Ensemble	6,1	10,5	36,6	46,8	100,0

Source: EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 12.13 :Proportion des ménages agricoles ayant vendu leur récolte par produit selon le milieu de résidence

	Conakry	Autres Urbains	Rural	Ensemble
Riz paddy	6,03	25,10	28,76	28,56
Mil épi	0,00	13,41	9,85	9,89
Sorgho épi	0,00	20,58	13,26	13,33
Mais épi	62,89	14,03	10,82	10,95
Fonio grain non étuvé	0,00	4,69	11,41	11,25
Autres céréales	45,37		44,30	44,34
Orange	0,00	40,84	44,72	44,46
Mandarine	0,00	0,00	44,88	43,36
Citron	0,00	38,77	37,80	37,02
Pamplemousse	0,00	0,00	30,60	29,79
Bigarade		0,00	0,00	0,00
Goyave	0,00	26,56	31,94	30,46
Melon		0,00	14,79	14,60
Pastèque	0,00	100,00	26,50	28,50
Papaye	0,00	10,31	18,70	18,20
Jacques	0,00		100,00	19,94
Mangue ordinaire	8,67	24,90	19,00	18,51
Mangue greffée	0,00	32,99	17,98	17,51
Avocat	0,00	19,78	49,86	48,73
Noix de palme	20,36	52,20	43,07	43,03
Noix de coco	13,78	24,96	32,37	31,57
Café		70,82	75,70	75,64
Cacao		69,62	94,91	94,71
Banane douce	10,68	44,65	62,58	61,85
Ananas			33,43	33,43
Anacardiens(Pomme d'acajou)		84,50	0,00	34,51
Coton			63,16	63,16
Arbre à pain			0,00	0,00
Autres fruits	0,00	0,00	23,88	21,68
Choux		95,10	71,33	74,17
Salade/laitue		72,52	86,06	84,79
Persil			0,00	0,00
Feuille de manioc	100,00	60,84	15,90	17,03
Feuille de patate	73,32	45,36	22,06	23,47
Feuille d'oignon	100,00	92,85	35,91	42,77
Feuille d'épinard		60,41	10,82	12,90
Autres feuilles vertes		39,15	4,76	4,98
Oignon frais	68,99	76,06	56,51	57,12
Carotte		100,00	0,00	54,51
Navet			0,00	0,00
Céleri			0,00	0,00
Gombo	78,20	30,97	24,68	25,01
Courges		23,85	13,72	13,93
Concombre	100,00	52,31	30,45	32,92
Auberge ronde	44,03	69,71	40,11	40,50
Auberge longue	49,31	75,79	67,05	67,26
Tomate	0,00	59,90	44,70	44,99
Autres légumes		100,00	36,08	36,92
Igname		44,08	23,46	23,67
Patate douce	0,00	25,47	21,74	21,89
Pomme de terre		50,84	72,06	69,80
Manioc frais	0,00	45,39	28,96	29,37
Taro frais		16,65	15,78	15,79
Banane plantain(locco)		100,00	51,10	51,47
Autres tubercules		25,73	66,84	65,26
Nièbé		28,88	28,98	28,98
Sésame			22,63	22,63
Haricot sec		14,56	28,21	27,61
Haricot vert		64,75	29,67	30,33
Autres légumineuses			8,39	8,39
Arachide en coque	38,27	41,13	37,71	37,79
Poivron			0,00	0,00
Piment frais	36,26	64,90	30,39	30,95
Ail		0,00		0,00
Tabac			65,46	65,46
Noix de cola		100,00	78,16	78,29
Autres stimulants			100,00	100,00

Source: EBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 13.5 Répartition des employés des 3 principales activités non agricoles selon leur statut et la branche d'activité

	Salariés	Aides familiaux	Apprentis	Total
Sylviculture et pêche	4296	22769	2335	29399
Activités extractives	4180	10762	2483	17425
Activités de fabrication	6842	37588	97862	142292
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0	0	118	118
Construction	11364	5139	30585	47088
Commerce et Réparation	23191	159403	26467	209061
Transport, Entreposage et Communication	4187	1191	18898	24276
Intermédiation financière	55	497	3327	3879
Administration publique et Défense, Assurance sociale	9974	9901	15292	35167
Ensemble	64089	247249	197368	508.706

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

Tableau 13.7 : Dépense moyenne des 3 principales activités non agricoles par type de dépense selon la branche d'activité

	Sylviculture et pêche	Activités extractives	Activités de fabrication	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce et Réparation	Transport, Entreposage et Communication	Intermédiation financière	Administration publique et Défense, Assurance sociale	Ensemble
Matières premières	464615	1994243	3775264		2166924	3754452	1592359	1621598	1515220	3502516
Produits pour revente	998591	365590	7614925		8466782	6183989	5384744	1794201	37193764	6616442
Produits utilisés dans les services	647173	416982	1010893		734687	1650585	1643639	1031582	20171771	2975506
Loyer	405504	207479	373343		221550	752268	611540	991428	401738	638811
Eau	235917	191459	177802		130216	258619	313800	438064	152388	228762
Electricité	982359		354907		1184540	424078	84880	118235	163208	367732
Communication			658499		577718	497609	1305400	482666	586615	576466
Combustibles et gaz	246779	10833	440585		851667	622903	702312	746651	179113	544280
Carburant et lubrifiants	3029267	1802667	2984432		2667420	2551798	10345881	29008204	10164017	5957922
Transport/Assurance	423064	469676	310391		349992	2726881	299251	209995	315845	2122350
Réparation/Entretien	181610	179863	359619		59323	297524	1191855	2185699	1534047	567858
Rémunération	375677	2224278	2646724		446570	956034	1630606		2187182	1239662
Primes et autres avantages	307709	263088	700974		148905	312111	2983439		107794	593808
Cotisations sociales	116112	20781	83878		65550	143312	59375	75235	275880	133884
Intérêts versés	2724217	489319	5949954		204370	2095854	5988678	2190000	2987830	2656708
Patentes	154029	251642	180304		1420427	368457	112264	38279	304549	330932
Autres impôts et taxes	67975	8002105	119716		27408	155311	538991	63646	104155	273820
Autres charges	237115	247813	559130		446873	528232	1282345	1096967	369274	529518
Ensemble	566618	1454045	1787612		1108255	2544668	3062075	2028940	7124974	2.515.897

Source : EIBEP 2002-2003/DNS/MP

ANNEXE 3: LISTE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, DE TERRAIN, DE TRAITEMENT ET D'ANALYSE

1 Personnel d'encadrement

Personnel administratif :

Directeur du projet : Oumar Diallo, Directeur National de la Statistique
Directrice Adjointe du projet : Fatoumata Danfaca, Chef de la Division des Enquêtes et de la Méthodologie statistique
Directeur technique : Mamadou Badian Diallo, Chef de la Division de la démographie
Comptable : Kabinet Kader camara

Superviseurs Nationaux

Oumar Diallo, Fatoumata Danfaca, Mamadou Badian Diallo, Mamadou Chérif Bah, Mamadou Alpha Diallo et Ibrahima Lélouma Diallo.

2 Personnel de terrain

Contrôleurs :

Djibril Bangoura, Ibrahima bady Baldé, Kaman maurice, Ibrahima Bah, Mamadou Aliou Baldé, Almamy Sylla, Saïkou Ahmed Tidiane Baldé, Abdoulaye Diallo, Mamadou Oury Dalila Bah, Abou Kapkin Camara, Dioubaté Sayon, Mandiou Sylla, Aboubacar Maïga Diakité, Fassou Camara, Mamoudou Sané, Madiou Barry, M'Balou Béréte et Marie Anne Doualamou.

Chef d'équipes

Thierno Aliou Diallo, Aboubacar Sylla, Mamadouba Bangoura, Gilbert Millimono, Mamadou Saliou Sagna, Emmanuel Kalissa, Maurice Kaman, Mouctar Doubouya, Bémys Cégogne, Mamadou Tahirou Bah, Hamidou Diogo Baldé, Alpha Amadou Bah, Saïkou Oumar Bah, Abass Baldé Ibrahima Barry, Yamoussa Yattara, Ibrahima Binany Diallo, Fodé Maimouna Camara, Naby Youssouf Camara, Facinet Ben Bangoura, Aïssata Diouldé Sow, Mamadou Ndimbalane, Habidoulaye Doumbouya, Oumar Tély Sow, Saran Camara, Mohamed Lamine Diallo, Sory Kouyaté, Mamadou Alpha Buffalo Bah, Fodé Soumah, Mory Kourouma, Lansana Salifou Soumah, Joseph Millimono, Aboubacar Sidiki Camara, Mohamed Lamine Fofana, Mouctar Keïta, Mamadi Dioubaté, Fodé Lancei Béréte, Mamadi Damang, Hélène Sia Tolno, Koly Koïvogui, Foromo Guilavogui, Jean Pierre Kourouma, Morisana Kourouma, Doussou Douno, Hadiatou Sow, Mamady Camara, Fodé Mamoudou Bangoura, Kadiatou Mali Bah, Aboubacar Touré, Mariama Baldé, Salématou Diallo, Mariama Oury Bah, Kaltoum Bozein Camara, Alfred Noaly Moumy, Ansoumane M'Balialia Camara, Karifa Souaré, Lanah Denis Sagnou, Mohamed Lamine Kaba, Hassane Baroul et Bandjou Oularé,

Enquêteurs

Ahmadou Tidiane Bah, Ibrahima Daffé, Alpha Oumar Cissé, Aboubacar Bintia Camara, Yalikhane Fofana, Aïssata Camara, Aly Sow, Abdoulaye Bamba, Mamadouba Soumah, Abdoulaye Bah, Abdoul Gadiry Fofana, Amara Camara, Abdoulaye I Camara, Madiba Fofana, Soriba Sylla, Mabinty Camara, Ibrahima II Diallo, Amadou Korka Diallo, Ibrahima Sory Diallo, Mamadou Alpha Diallo, Mohamed Miffaoul Diallo, Mamadou Barry, Baba Alimou Barry, Amadou Lamarana Bah, Mamadou Diallo, Mamadou Cellou Diallo, Mamadou Tozo Bah, Mamadou Kakony Barry, Adoulaye Kollet Bah, Youssouf Diallo, Thierno Aliou Diallo, Amadou

Benté Diallo, Ibrahima Sory Diallo, Aïssata Barry, Alphadio Diallo, Abdourahmane Baldé, Alpha Mamadou Baldé, Mamadou Oury Barry, Saliou Baïlo Barry, Mamadou Mouctar Baldé, Amadou Sadio Diallo, Mamadou Yaya Bah, Abdourahmane Diallo, Telly Camara, Abdoulaye Camara, Mamadou Saidou Baldé, Thierno Abdoulaye Sow, Ibrahima Sory Barry, Mohamed Lamine Samaké, Amadou Oury Diallo, Mamadou Kindi Diallo, Chérif Diallo, Ahmadou Baldé, Alpha Boubacar Barry, Samba Galo Sow, Alpha Mamadou Diallo, Lamarana Diallo, Alhassane I Diallo, Mamadou Saliou Diakité, Mamadou Lamarana Bah, Alseny Diallo, Ousmane Dieng, Bocar Diallo, Souleymane Baldé, Mariama Baldé, Mamadou Saliou Sow, Ibrahima Sory Barry, Mamadou Saliou Baldé, Mamadou Aliou Baldé, Mamadou Sarifou Diallo, Abdourahmane Sow, Mamadou Abass Baldé, Thierno Cissé Dia, Thierno Soumah Fodé, Ibrahima Sow, Alpha Madiou Sow, Abdoulaye Baldé, Habib Bah, Mamadou Alpha Bah, Mamadou Alpha Diallo, Elhadj Hassane Bah, Ahmadou Diallo, Thierno Aliou Diallo, Amadou Maka Diallo, Issa Keïta, Minkailou Conté, Mabinty Conté, Abdoulaye Guirassy, Sékou Djibril Sylla, Mamadou Sadigou Baldé, Aboubacar Manéyah Camara, Abdoulaye Baldé, Fatoumata Baldé, Idrissa Somparé, Lansana Salifou Soumah, Lansana Kerfala Bangoura, Mariama Touré, Ibrahima Camara, Fodé Sylla, Mamadou Mouctar II Diallo, Alseny Diallo, Mamadou Dian Diallo, Thierno Issa Diallo, Mamadou Toro Barry, Souleymane Diallo, Abdourahmane Baldé, Abdoulaye Kadé Diallo, Mamadou Alpha Baldé, Mamadou Alpha Bah, Mohamed Cherif Haïdara, Moustapha Haïdara, Moussa Foïnké, Alimou Diallo, Mamadou Fadja Diallo, Morlaye Bamba, Naby Bangoura, Alseny Cissé, Mohamed Lamine Bangoura, Daouda Camara, Moussa Boiro, Moustapha Camara, James Crispin Yattara, Lamine Kourouma, Ibrahima Boffa Soumah, Bangaly Sylla, Aboubacar Yénéba Conté, Mamadouba Bangaly Camara, Ousmane Camara, Fatoumata Kaba, Ibrahima Bah, Kally Touré, Naroumba Bah, Ousmane Yattara, Aly Sonka, Ibrahima Bah, SYLLA Dakhindé Sylla, Alhassane Gomez Sylla, Abdoul Goudoussi Baldé, Mamadou Cellou Diallo, Askia Mohamed Camara, Mamadou Chérif Bah, Mamadou Sylla, Souleymane Touré, Amadou Mali Diallo, Mohamed Sanoh, Mohamed Siré Sylla, Sarata Mady Camara, Mamady Cissé, Haïdara Tahirou Chérif, Souleymane Doumbouya, Moriké Camara, Mamady Ben Soumaoro, Koumba Kamano, Oumar Cissé, Hawa Oularé, Sâa Alain Léo, Sâa Tolno, Lansana Kourouma, Joseph Soma Kamano, Ibrahima Condé, Oumar Adama Diané, Sambou Keïta, Mamady Cissé, Sayon Keïta, Moustapha Kaba, Mamady Keïta, Lanciné Camara, Daye Mara, Moussa Touré, Alhassane Nabé, Nounkan Camara, Nansira Touré, Noumouké Kaba, Ousmane Diallo, Mamoudou Sano, Abdoulaye Camara, Nacoumba Sano, Sory Oularé, Amara Gboto-Pe Francis Lamah, Fanta Keïta, Sidibé Kaba, Mamady Kouyaté, Mamady Magassouba, Abdoulaye Diabaté, Seydou Condé, Mamadou Lamine Barry, Kaba II Traoré, Youmoussa Konaté, Souleymane Konaté, Demba Sacko, Kankou Mamady Camara, N'Fanly Bayo, Issa Camara, Amadou Baïlo Bah, Lancinet Condé, Christine Koumba Dilé, Tamba Edouar Tolno, Bakary Savané, Fara 1 Kamano, Madelein Tolno, Theophile Karamo Fénono, Siba Toupou, Pépé Gustave Duanamou, Siba Santos Kalivogui, Joseph Lama, Vassébé Touré, Fassou Loua, Damany Samora, Fara Michel, Siba Kolou Soropogui, Henry Frédéric Loua, Gouaby Dopovogui, Djenabou Keïta, Mathias Siba Grovogui, Ibrahima Sory Diallo, Nassouba Doumbouya, Ibrahima Diawara, Moriba Millimono, Jean Fara Tolno, Mamady Keïta, Mamady Diané, Sékou Cissé, Cheick Oumar Keïta, Ismaël Sangaré, Doussou Camara, Abdoul Hamidy Bah, Yamoussa Bangoura, Mamadou Bah, Fodé Mahawa Camara, Fatoumata Bidia Diallo, Aboubacar Camara, Fatoumata Binta Diallo, Abdoulaye Fofana, Thierno Amadou Bah, Asmaou Diallo, Assiatou Diallo, Mouctar Diallo, Amadou Oury Diallo, M'Mah Hélène Soumah, Fatoumata Binta Bokoum, Samouka Condé, Hadiatou Baldé, Bayero Abass Barry, Joseph Francis Bell, Mohamed Lamine Diallo, Abdoulaye Conté, Mamadou Sidy Bah, Mamadou Baïlo Diallo, Mohamed Keïta, Lamine Sylla, Ramatoulaye Bah, Doussougbé Keïta, Momo Touré, Ismaël Bah, Lamine Camara, Souleymane Doumbouya, Fatoumata Hawa Barry, Fatoumata Bah, BAH Misbaou Bah, Fatoummata Barry, Aicha Guita Ngor, Mohamed Camara, Ibrahima Bano Diallo, Saidouba Sylla, Daniel Pépé Loua, vacinan

Goumou, Siba Koman, Toupou Koï, Madeleine Guilavogui, Soropogui Siba Kolou, Gbanlo Sagno, Nyanga Lamah, Siba Touoro, Niankoye Kolié, Christophe Bony Sagno, Kolié Caleb Lakpo, Mathieu Lama, Albert Babou Lama, Loua Zoutomou Zogbéantaï, MAOMOU Simon Pierre Maomou, Sâa Fore Millimono, Amadou Sadio Barry, Esther Zoumanigui, Joachim Bogolamou, Momo Yattara, Tibou M'Boum, Mamady Kaba, Boubacar Ly, Mamadou Hatabiou Sow, Sidy Keïta, Arafan Chérif, Moussa Sabaly, Bintou Magassouba, Sounoumba Condé, Aguibou Baldé, Abdoul Baldé, Seydou Keïta, Sidiki Kourouma, Sékou Amadou Conté et Mouctar Kindia Keïta,

Chauffeurs :

Lanceï Condé, Amadou Barry, Boubacar Diallo, Makan Condé, Souleymane Traoré, Sékou Bakary Konaté, Algassimou Diallo, Mamadou Baïlo Diallo, Mamadou Kamissa Bah, Souleymane Keïta, Mory Sangaré, Amara Konaté, Amadou Kourouma, Mandjou Sangaré, Lanciné Bamba, Chérif Nouridine Diallo, André Zoublémou, Mamadou Lamine Diallo, Seelé Diallo, Mandiou Camara, Moriba Keïta, Nfaly Keira, Adama Kanté et Sadio Bailo Sow.

Personnel auxiliaire

Soriba Camara (Planton), Mamadou Aliou Diallo (Gardien), Saïkou Yaya Diallo (Gardien).

3 Personnel de traitement informatique

Informaticiens

Mamadou Louda Bah (Informaticien principal)
Ladji Traoré (Assistant)
Souleymane Bah (Assistant).

Agents de saisie:

Nana camara, Henriette Sassonne, Fodé Soumah, Salimatou Diallo, Maïmouna Diakité, Fatoumata Pouthé Diallo, Ali Chérif, Ansoumane Camara, Mariama Dalanda Bah, Fatoumata Sangaré, Mamadou Fadja Diallo, Aboubacar Sangaré, Salématou Fofana, Binta Baldé, Adama Diop, Tamou Soumah, Amadou Condé, Aissatou Bah, Binta Sow, Adama Keita, Fatoumata Konaté et Mariam Touré

4 Equipe d'analyse

Oumar Diallo DNS (contexte socio-économique, sommaire, Chapitre 1, chapitre 3, chapitre 4 et chapitre 5)
Mamadou Chérif Bah DNS (chapitre 2)
Abdoulaye Diallo DNS (chapitre 9 et chapitre 11)
Thierno Oumar Baldé DNS (chapitre 6 et chapitre 8)
Ibrahima Lélouma Diallo DNS (chapitre 7 et chapitre 8)
Mamadou Badian Diallo DNS (chapitre 10)
Mamadou Dian Bah BCRG (chapitre 12 et chapitre 13)

5 Equipe de revue et de finalisation

Oumar Diallo DNS
Ibrahima Lélouma Diallo DNS